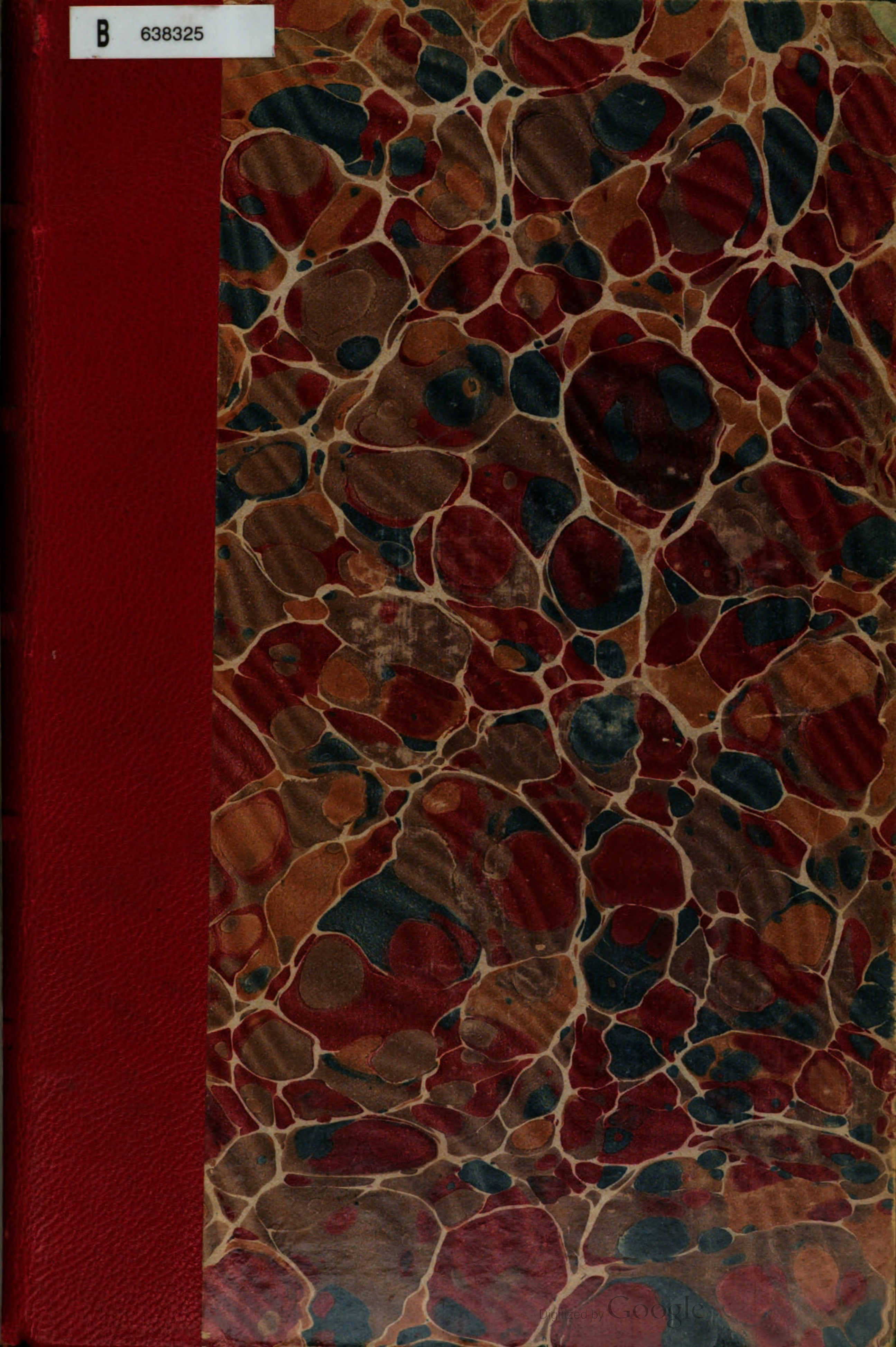
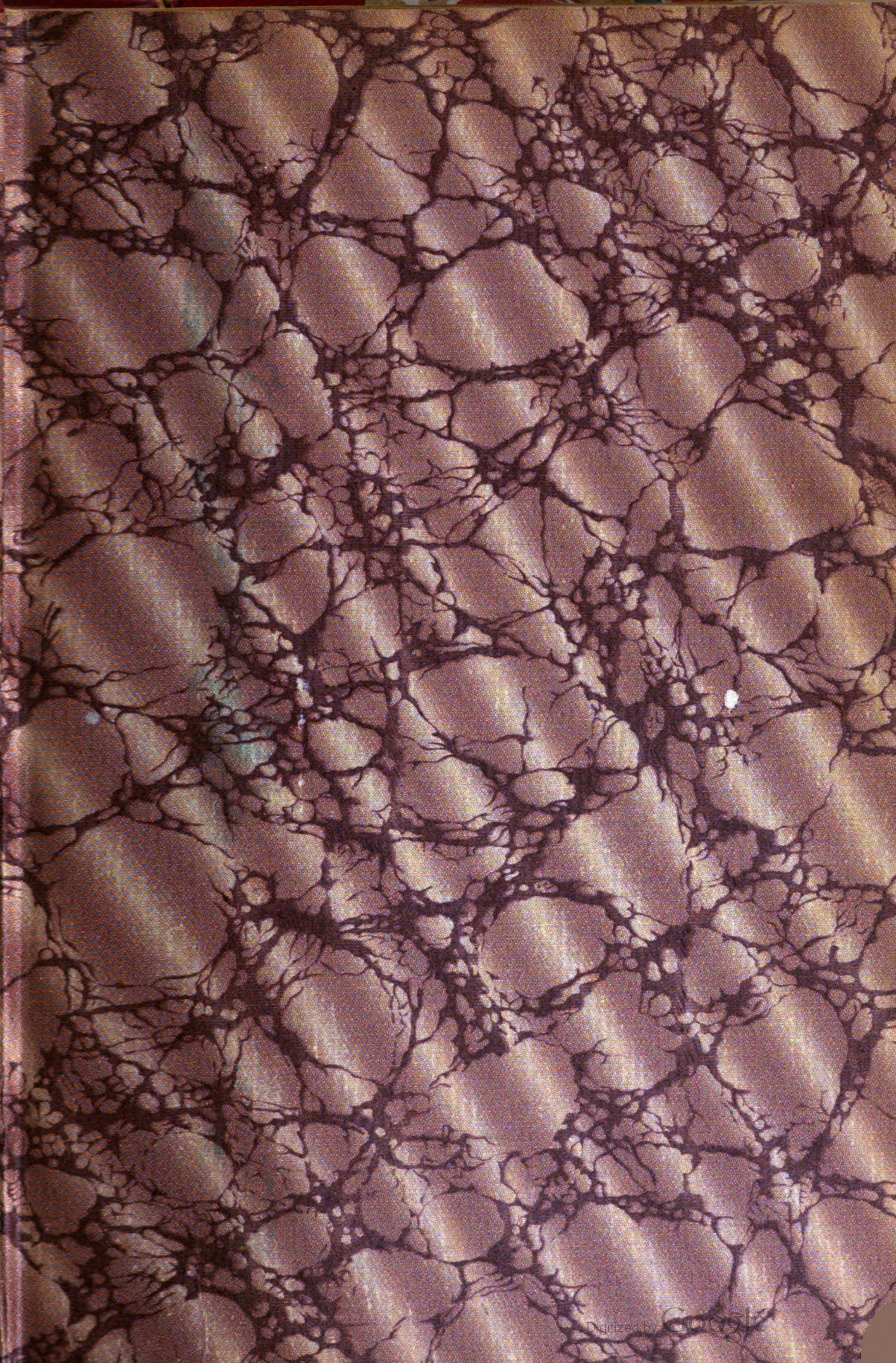

B 638325


1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



ANNALES

DE L'EST

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie.

ANNALES

DE L'EST

REVUE TRIMESTRIELLE

PUBLIÉE

Sous la direction de la Faculté des Lettres de Nancy

QUATRIÈME ANNÉE — 1890

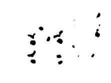
NANCY

BERGER-LEVRAULT ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

18, RUE DES GLACIS, 18

PARIS, MÊME MAISON, 5, RUE DES BEAUX-ARTS

1890



RULMAN MERSWIN

ET

L'AMI DE DIEU DE L'OBERLAND

UN PROBLÈME DE PSYCHOLOGIE RELIGIEUSE

I

En 1347 vivait à Strasbourg un banquier nommé Rulman Merswin. Il appartenait à une des familles les plus considérées du patriciat et jouissait d'une grande réputation de piété et d'intégrité. Un contemporain lui donne ce témoignage qu'il apporta toujours dans ses transactions commerciales « une grande crainte de Dieu et une conscience scrupuleuse [1] ». Depuis quelque temps il était entré en relations avec les piétistes ou « amis de Dieu » de l'Allemagne supérieure. Fatigué d'employer son existence aux affaires de ce monde « périssable et trompeur », il renonça au négoce pour se vouer entièrement à Dieu. Volontiers il eût tout abandonné, famille et biens, pour devenir ermite dans un bois ; volontiers il eût accepté d'être délivré du fardeau de l'existence par quelque maladie incurable, « tant le monde lui était devenu une croix » : ces premières ardeurs se calmèrent bientôt. Il resta dans sa maison auprès de sa femme, fit avec elle vœu de célibat, décida de consacrer à Dieu tout l'argent qu'il toucherait à l'avenir, et, sans s'affilier à aucune confrérie, mena depuis lors un genre

1. *Er was ein münsser und pflag dez wehsels... doch allewegent mit grosser gottesforchte und mit einre stroffender consciencie.* (Voir mon étude sur *les Amis de Dieu au* XIVe *siècle,* Paris, 1879, p. 140.)



de vie semblable à celui des tertiaires, observant chez lui les heures canoniales, fréquentant les églises, partageant son temps entre les exercices ascétiques et les œuvres pies, les lectures et les méditations religieuses; son développement intérieur présente pendant ce temps les phénomènes les plus divers de la piété mystique. Il avait alors quarante ans; marié à deux reprises, il était resté sans enfants. Le dominicain strasbourgeois Jean Tauler fut son confesseur en 1348. Celui-ci, devinant qu'il ruinait sa santé par un ascétisme exagéré, lui ordonna de suspendre ses exercices pendant un temps déterminé; Rulman obéit, bien qu'à regret, et, le délai écoulé, il les reprit « sans mot dire », comme il l'ajoute dans sa naïve franchise. Il a raconté lui-même les agitations de sa vie intérieure pendant les quatre premières années de sa nouvelle existence; au bout de ce temps une vision radieuse lui apprit qu'il se trouvait désormais en état de grâce, qu'il était devenu un des plus chers amis de Dieu, un de ces hommes au cœur purifié, éclairés du Saint-Esprit, seuls capables de servir de guides à l'Église dans les « temps graves » qu'elle traversait.

Le rôle de spectateur impassible des misères physiques et morales de la chrétienté de son temps ne lui convient pas en effet. Les tremblements de terre des années 1346 et 1348 avaient frappé de terreur les populations de l'Allemagne méridionale; de 1347 à 1349 la peste asiatique, la « mort noire », avait décimé l'Europe occidentale; en même temps l'hérésie la plus « diabolique », celle du libre-esprit, avait étendu ses ravages dans les communautés. Pour l'âme religieuse de Merswin ce sont là autant de signes du ciel annonçant que les anciennes prophéties vont s'accomplir, des signes de la colère, mais aussi de la miséricorde divine, prouvant que si le monde plongé dans le mal doit s'attendre à des châtiments plus terribles encore s'il ne s'amende pas, Dieu de son côté n'oublie pas les hommes, mais les rappelle à lui par les sérieux avertissements qu'il leur envoie. Il a vu la foule cupide et frivole se venger de ses terreurs sur les juifs et les traîner au bûcher

(février 1349) comme les criminels auteurs de l'épidémie, au lieu de reconnaître dans le fléau le châtiment céleste de ses propres péchés. Mais il a vu aussi, quelques mois après, les flagellants accomplir leur procession expiatoire à travers les pays chrétiens pour obtenir du ciel le pardon de leurs fautes et la fin de la grande mortalité. Il a assisté à leurs exercices, à leurs chants, à la lecture du « message divin à la chrétienté » qu'ils colportaient, déposé, disaient-ils, par un ange sur l'autel de saint Pierre à Jérusalem et portant que Dieu le Père, décidé à faire périr le monde pour ses péchés, s'était laissé fléchir par la Vierge et les anges et avait accordé aux hommes un dernier délai pour se convertir. Il a été témoin de l'émotion que l'exemple et la prédication des nouveaux martyrs produisaient dans sa ville natale. « Qui a contresigné la lettre divine? » demandaient ironiquement les prêtres. — « Qui a contresigné les Évangiles? » répondaient les laïques[1], et ils entraient en grand nombre dans la confrérie des pénitents : parole hardie, car elle signifiait que la lettre divine était bien une révélation du Saint-Esprit, portant en elle-même la garantie de son authenticité. Puis les esprits s'étaient calmés; vers la fin de l'année avait paru la bulle de Clément VI interdisant à l'avenir toute flagellation publique, ce genre d'ascétisme ne devant plus être pratiqué qu'à domicile. Rulman se conformait depuis longtemps à cette règle. Lors du grand jubilé de l'an 1350, il eût fait volontiers le pèlerinage de Rome, mais sa famille l'en empêcha en considération de sa mauvaise santé. — Tant de spectacles tragiques ne le laissent pas indifférent. Lui aussi se sent appelé à élever la voix pour faire rentrer ses frères dans le chemin du salut. Après sainte Hildegarde et sainte Élisabeth de Schœnau, après Mathilde de Magdebourg et les Joachimites, avec sainte Brigitte de Suède et sainte Catherine de Sienne, avec tant d'éloquents prédicateurs du mysticisme de son temps, il entreprend sur un ordre d'en haut l'apostolat des « amis de Dieu » dans l'Église.

1. *Chronique de Closener* (éd. Hegel, Leipzig, 1870), p. 118.

Rulman Merswin appartient, en effet, à la famille des prophètes et prophétesses visionnaires, qui depuis le milieu du XII[e] siècle ne cessent d'annoncer que des temps nouveaux se préparent pour la chrétienté. Il leur appartient par le haut idéal moral qu'il oppose à la décadence de la société laïque et ecclésiastique de son temps, et par la sévérité du jugement que cet idéal lui inspire, sévérité qui paraîtrait parfois excessive, même appliquée à une période de dissolution sociale telle que la captivité avignonnaise de la papauté préludant au grand schisme d'Occident, si elle n'était atténuée par l'accent de la plus ardente charité et de l'humilité personnelle la plus profonde. Ce n'est point par orgueil, en effet, par complaisance envers eux-mêmes, comme on l'a prétendu, c'est par désespérance que Rulman et ses devanciers tracent un tableau aussi lamentable des mœurs de leur époque : natures particulièrement sensibles et pieuses, ils souffrent plus que le commun des hommes d'une corruption à laquelle ils ne voient point de remède et qui leur apparaît comme une insulte permanente à la gloire et à la bonté de leur céleste ami, comme une provocation incessante de la justice de Dieu. Quoi d'étonnant dès lors qu'ils appliquent à leur temps la parole découragée de l'apôtre : Le monde entier est plongé dans le mal (1 Jean 4, 17)[1] ?

« Hélas, s'écrie sainte Hildegarde († 1178), l'Église a perdu son éclat et sa pureté ; sa couronne est ternie par le schisme et l'hérésie ; ses serviteurs, les prêtres, qui devaient faire resplendir son visage comme l'aurore et son manteau comme l'éclair, ont, par leur simonie, leur rapacité, leurs mœurs dissolues, couvert son visage de boue, souillé et déchiré son vêtement. L'inconduite leur est aussi habituelle que si elle leur était commandée ; ils se plaisent dans le péché comme les vers dans la pourriture. Sourds et muets, ils n'entendent plus l'Écriture qui leur parle et ne l'enseignent plus aux autres ; aussi toutes les classes de la chrétienté sont déchues ; l'Église n'a plus de bâton pour se soutenir ; toutes ses ordonnances sont près de disparaître ; chacun prend son bon plaisir pour règle[2]. » — Sainte Élisabeth

1. *Die welt ist alles falsches voll*, dit Merswin (*Livre des neuf roches*, p. 25).
2. Migne, *Patrologie*, t. 197, p. 270 A ; 1013 D ; 1014 A : *Tædium in omnibus constitutis ordinibus Ecclesiæ est..., omnes constitutiones suæ jam pene defecerunt*, etc.

de Schœnau († 1164) tient un langage plus énergique encore : « Crie d'une voix forte, lui dit son ange familier, crie à toutes les nations : Malheur ! car le monde entier s'est changé en ténèbres. La vigne du Seigneur a péri ; il n'est personne qui la cultive. Le Seigneur y a envoyé des ouvriers, mais il les a tous trouvés oisifs. La tête de l'Église est malade et ses membres sont morts. Chacun veut se gouverner soi-même et vivre selon son caprice. Le monde est couvert des souillures de la débauche ; tous accourent vers cette fosse comme altérés de plaisir, et l'on en trouverait à peine un qui ne s'y précipite. Bien rares sont ceux qui dans l'Église s'appliquent encore à suivre les commandements du Seigneur. Mais je le jure par ma droite et mon trône, dit l'Éternel, cela ne continuera pas ainsi. A vous tous qui êtes en autorité sur la terre, rois, princes, évêques, abbés, prêtres, je vous ordonne de purifier mon Église des hérésies qui la souillent, sinon vous serez frappés du glaive de ma bouche. Misérables hypocrites, vous paraissez religieux et innocents aux yeux des hommes, mais vous êtes remplis intérieurement d'un esprit de méchanceté. Bergers de mon Église, vous dormez, mais je vous réveillerai ! Considérez vos prédécesseurs, les apôtres et les saints docteurs de mon Église ; ils annonçaient, sans crainte des hommes, ma parole aux rois et aux princes, et souffraient toutes sortes de tourments pour l'honneur de mon nom. Rois de la terre, le cri de votre iniquité est monté jusqu'à moi. Je vous ai élevés sur le trône, pour que vous rendiez la justice en mon nom ; mais vous avez secoué mon joug et affermi l'injustice sur la terre. Repentez-vous sans retard, et je vous glorifierai, comme j'ai glorifié les rois, mes serviteurs qui vous ont précédés. Et vous tous, princes et juges que j'ai établis, loups rapaces qui dévorez votre propre troupeau, vous qui faussez la justice pour des présents et encouragez les cœurs de mes peuples à l'iniquité, je vous arracherai de votre hauteur si vous ne vous amendez pas, et vous partagerez le sort des démons, vos modèles, dans l'éternel incendie de l'enfer [1]. » — Écoutons encore les plaintes éloquentes de la béguine Mathilde de Magdebourg († 1277) : « O chrétienté sainte, couronne resplendissante, que ton éclat s'est obscurci ! Tes pierres précieuses sont tombées, ton or s'est corrompu dans la fange de l'impureté. O fiancée de Dieu, ton visage si pur et si chaste a été noirci par le feu des plus coupables passions ; sur tes lèvres il n'y a plus que mensonge et qu'hypocrisie ; les fleurs de tes vertus se sont fanées. O saint clergé, couronne lumineuse, que ta gloire a pâli ! Ta beauté s'est évanouie, tes forces t'ont abandonné, ta ruine approche. Ta puissance spirituelle a été l'occasion de ta chute ; c'est par elle que tu t'attaques à Dieu et à ses amis en absolvant

1. E. Roth, *Die Visionen der hl. Elisabeth von Schönau*, Brünn, 1884, p. 71 : ... *totus mundus in tenebras est conversus* ; 74 : ... *et invenit omnes ociosos... unusquisque se ipsum cupit regere* ; 76 et 77, 115 à 117.

l'impie et en privant l'honnête homme de son bon droit pour de l'argent. Celui qui ignore le chemin de l'enfer n'a qu'à regarder le clergé corrompu et débauché ; la vie qu'il mène y conduit tout droit. Aussi Dieu a-t-il décidé de l'humilier ; la vengeance de Dieu fondra sur lui à l'improviste, au jour qu'il ignore [1]. »

Nous pourrions multiplier ces exemples ; ils suffisent pour indiquer le ton d'indignation et de pitié que les représentants du mysticisme apocalyptique au moyen âge prennent dans leurs oracles sur la décadence de l'Église à leur époque. Ce même ton, nous le rencontrerons chez l'ancien banquier de Strasbourg.

Rulman Merswin appartient encore à cette famille religieuse par ses vues sur l'avenir de la chrétienté. L'idée apocalyptique domine toute sa vie spirituelle depuis 1347 ; elle s'inspire chez lui, comme chez les autres prophètes mystiques de son temps, des oracles de sainte Hildegarde, la grande initiatrice du mouvement apocalyptique au moyen âge.

La voyante de Gandertheim aperçoit un glaive planer dans les airs ; c'est le glaive de la colère divine prêt à frapper le monde. Seul le Fils retarde encore le châtiment céleste par son intercession auprès du Père ; « aussi souvent qu'il le voit irrité contre l'humanité, il lui montre ses blessures, qui ne se fermeront que lorsqu'il ne restera plus un seul pécheur sur la terre ». Mais la justice divine aura son heure ; la dernière des sept époques de l'histoire de l'humanité, symbolisées chez elle par les sept jours de la création, est arrivée : les jugements de Dieu vont s'accomplir. Il viendra de grandes calamités, des guerres, des famines, des épidémies ; des signes apparaîtront dans les astres et dans les éléments terrestres ; des hérétiques arriveront, cachant leurs mœurs impures sous une apparence de sainteté ; le diable apprendra aux hommes à vivre selon les désirs de leur nature ; la foi chrétienne sera ébranlée, le doute s'emparera des esprits ; une multitude païenne et barbare envahira la chrétienté ; les princes et les peuples soulevés contre l'Église s'empareront de ses richesses corruptrices ; l'empire et la papauté, déchus dans l'impiété, s'écrouleront ensemble [2]. Ces

1. Gall Morel, *Offenbarungen der Schwester Mechtild von Magdeburg*, Regensb., 1869, 8°, p. 198. Comp. mon étude sur *l'Apocalypse mystique du moyen âge et la Matelda de Dante*, Paris, 1886, p. 60.

2. Migne, t. 197, p. 271 B ; 1031 D ; 715 D ; 1023 C ; 1028 D ; 250 A, 251 A ; 719 B ; 712 D ; 1025 D, 256 C, 270 D et 271 A ; 1026 CD.

tribulations cependant, quelque graves qu'elles soient, ne marqueront pas encore la fin du monde. Les ecclésiastiques corrompus disparaîtront dans la tourmente, mais un petit nombre de prêtres pieux seront préservés. Sur les ruines de l'ancienne société chrétienne apparaîtra un peuple de Dieu nouveau, peu nombreux comme au temps d'Élie, un peuple de prophètes illuminés d'en haut, vivant dans la pauvreté et la solitude à l'exemple des ermites et offrant à Dieu le sacrifice agréable de leur persévérance. Alors les mystères divins seront révélés et la parole de Joël s'accomplira; le Saint-Esprit répandra sur le peuple la rosée de sa prophétie, de sa sagesse et de sa sainteté; les païens, les juifs, les hommes mondains et incrédules se convertiront en foule; le printemps et la paix régneront sur la terre régénérée, et les anges reviendront avec confiance demeurer auprès des hommes [1].

Ces mêmes vues d'avenir, cette attente anxieuse de grandes calamités unie à la perspective d'un rajeunissement de l'Église qui doit les suivre, se retrouvent, diversement nuancées suivant les circonstances extérieures et les dispositions personnelles des écrivains, chez Joachim de Flore et ses disciples, chez sainte Élisabeth de Schönau, Mathilde de Magdebourg et le Dante; elles forment le fond de la pensée religieuse de Merswin et de ses contemporains, Henri de Nördlingen et Tauler, en attendant qu'elles reparaissent une dernière fois, considérablement atténuées, chez un contemporain de Luther, le pieux évêque Berthold de Chiemsee, auteur d'un livre anonyme sur la corruption de l'Église de son temps, intitulé : *Onus Ecclesiæ.*

Un autre trait de famille qui unit Merswin à ce groupe de prophètes, est le caractère mystique de sa vie intérieure. Je réunis ici sous le nom de mysticisme un ensemble de phénomènes psychiques étroitement connexes que l'on retrouve, d'une manière plus ou moins complète et développée, chez les représentants de la tendance religieuse que l'on est convenu de désigner par ce terme. La vérité qu'ils sont chargés d'annoncer, ils l'ont reçue par révélation directe, sans intermédiaire humain, sous forme d'enseignement intérieur ou plus souvent de

1. Migne, t. 197, p. 251 D; 256 CD et 257 A; 1027 B-D; 1022 B; 1027 B; 1020 D; 1022 D et 1023 A.

vision. C'est la vérité de Dieu même qu'ils ont à proclamer, et voilà pourquoi ils se refusent d'abord à le faire. Les hommes de leur temps sont-ils dignes de l'entendre et ne serait-ce pas exposer la parole divine aux railleries du monde incrédule? Eux-mêmes, créatures faibles et pécheresses, sont-ils dignes de l'annoncer et n'auraient-ils pas à craindre d'autre part qu'on leur attribuât l'honneur d'une prophétie dont ils ne demandent qu'à laisser toute la gloire à Dieu, en s'effaçant eux-mêmes jusqu'à l'oubli de leur nom? Une lutte douloureuse s'engage donc en eux entre leur humilité et leur crainte du monde d'un côté, et le sentiment de leur vocation de l'autre; elle a son retentissement dans leur nature physique où elle provoque parfois des troubles prolongés. Finalement, le devoir missionnaire l'emporte en eux, une contrainte supérieure leur met la plume à la main, et ils produisent alors ces ouvrages anonymes sur l'origine desquels la critique s'égare si souvent; laïques illettrés ou simples femmes, ils instruisent alors et réprimandent l'Église, son clergé et ses docteurs, au nom du magistère intérieur du Saint-Esprit dont ils se sentent gratifiés, au nom du sacerdoce spirituel des vrais amis de Dieu. Il n'y a là de leur part ni présomption égoïste ni dédain de la hiérarchie, mais uniquement le sentiment impérieux, inéluctable d'un grand devoir à remplir envers la chrétienté. L'importance de cette partie du sujet m'oblige à citer ici quelques exemples plus développés.

Sainte Hildegarde, souffrant depuis son enfance de fréquents accès de paralysie, était entrée au couvent dès l'âge de huit ans; depuis sa cinquième année elle avait eu des révélations miraculeuses qu'elle avait gardées secrètes. En 1138, vers l'âge de quarante ans, « je fus grandement angoissée, dit-elle, et pressée d'annoncer ce que j'avais vu et entendu; mais j'eus peur et n'osai publier ce que j'avais su pendant si longtemps ». Elle tombe malade et, « contrainte par l'aiguillon de la souffrance », se décide enfin à révéler à son confesseur l'origine de son mal; sur ses conseils elle commence à noter le contenu de ses visions et recouvre aussitôt la santé. En 1141, nouvel appel d'en haut. « Une lumière éclatante, venue du ciel, traversa mon esprit et mon cœur : subitement l'intelligence de l'Écriture

entière s'ouvrit pour moi, non le sens des mots ni la connaissance de leur forme grammaticale, mais la compréhension des mystères divins et des visions merveilleuses. Et j'entendis une voix céleste qui disait : « Écris ce que tu vois et entends ! » Cependant, inquiète de l'opinion et des discours des hommes, je refusai de l'écrire, non par mauvais vouloir, mais par humilité, jusqu'à ce que frappée des verges du Seigneur je tombai malade. Enfin, encouragée par une de mes sœurs et par l'homme (son confesseur) que j'avais fait venir secrètement, je me décidai à obéir. Mes forces revinrent, je me levai et j'écrivis le présent ouvrage dans l'espace de dix ans. J'y déposai non les inventions de mon cœur ni celles d'aucun homme, mais ce que je vis et entendis dans le ciel, ce que Dieu me révéla dans le secret de ses mystères. » « Ce n'est pas de moi, écrit-elle à l'archevêque de Mayence, que viennent les paroles que je profère ; je ne puis annoncer que ce que je vois dans la lumière divine, et ce que j'y vois est souvent contraire à tous mes désirs et volontés ; je suis contrainte de le voir ! » et elle termine comme suit sa lettre aux chanoines de Mayence : « Ainsi parle l'Esprit : Celui qui ne veut pas croire ces paroles, le glaive de la parole divine le tuera. Et j'entendis une voix retentissante qui disait : Ce que tu as vu et entendu, écris-le immédiatement aux prêtres fidèles, afin qu'ils le prêchent aux communautés ! Malheureuse que je suis, j'ai été accablée de maladie bien des jours durant et incapable de me tenir sur mes pieds, jusqu'à ce que j'eusse écrit ce qui précède ! » Le sentiment de sa mission divine s'exprime chez elle avec une force singulière : « La foi catholique chancelle, dit l'Éternel ; les livres des docteurs les plus estimés sont balayés par le vent : c'est pourquoi je parle à présent par une créature humaine illettrée, qu'aucun docteur n'a instruite. Oui, c'est moi l'Éternel qui enseigne par sa bouche de nouveaux mystères ; si vous la méprisez, ce n'est pas elle, mais moi, la vérité, que vous méprisez ! » Et cependant, nulle trace d'orgueil chez elle ; son livre se termine par ce cantique d'actions de grâces : « Sois glorifié, ô grand roi, d'avoir accompli ces choses dans une créature humaine, simple et ignorante ! » Une tradition très ancienne rapporte que le miracle de la Pentecôte s'est renouvelé pour sainte Hildegarde ; et qu'elle a exprimé ses oracles dans une langue et au moyen d'une écriture inconnues, dont un manuscrit du XIIIe siècle a conservé des exemples [1].

Plus instructive encore est l'histoire intérieure de sainte Élisabeth de Schœnau. Nature délicate et maladive comme sainte Hildegarde, elle entra au couvent à l'âge de douze ans, mais n'eut de visions qu'à partir de la

1. Migne, t. 197, p. 103 C ; 94 C ; 383 B ; 386 AB ; 157 C ; Schmelzeis, *Das Leben u. Wirken der h. Hildegardis*, Freiburg i. B., 1879, 279 (comp. Migne, p. 253 B) ; Migne, p. 714 CD ; 737 D ; 137 B ; Haupt, *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, VI, Leipz., 1847, 321 ss.).



vingt-troisième année. L'extase survenait chez elle surtout aux heures du culte; elle s'annonçait d'ordinaire par un accès de suffocation qui était suivi d'une période de paralysie partielle ou totale, voire même de léthargie complète; parfois aussi elle apparaissait dans l'état de veille ou dans celui de demi-sommeil. Dans ces moments de lucidité visionnaire, Élisabeth conversait avec les saints et les saintes, avec Jésus-Christ et la Vierge, et principalement avec son « ange familier » qui l'instruisait. Parfois son mystérieux interlocuteur ne répondait pas immédiatement à ses questions, mais seulement au bout d'un certain temps, quand une circonstance extérieure, telle que la fête du jour, le sollicitait à le faire : elle percevait alors, énoncé par la voix céleste, le résultat du travail latent qui s'était opéré en elle dans l'intervalle; pareillement, lorsqu'après plusieurs jours d'attente elle découvrait elle-même la réponse à sa question avant que l'ange eût parlé, elle attribuait à l'inspiration occulte de son ange l'illumination subite qui s'était produite dans son esprit, tant elle était convaincue du caractère surnaturel de ses révélations. La faculté d'objectivation se rencontre en effet chez elle à un très haut degré. Les inspirations de sa conscience religieuse lui apparaissent sous forme de voix célestes qu'elle entend; les tableaux de son imagination s'imposent à elle comme des réalités extérieures et concrètes. D'abord elle les voit de ses « yeux intérieurs » seuls, indépendamment des sensations visuelles qui persistent; puis ces dernières s'effacent et elle arrive à percevoir dans l'état de veille les images psychiques à la fois de ses yeux intérieurs et extérieurs : l'hallucination somnambulique est complète. Elle voit ainsi passer devant ses yeux toute l'histoire évangélique depuis l'adoration des mages jusqu'au martyre de Pierre, les noces de Cana, le baptême de Jésus, l'entrée à Jérusalem, les scènes de la passion, de la résurrection et de la pentecôte, l'assomption de la Vierge; elle voit les tableaux de l'Apocalypse, les mystères de la Trinité et de la transsubstantiation, sainte Ursule et les onze mille vierges qui lui racontent sur sa demande l'histoire de leur martyre et répondent aux objections historiques qu'elle hasarde contre leur récit, de même que la sainte Vierge lui apprend l'âge qu'elle avait à l'époque de l'annonciation et la date exacte de son entrée au ciel. Il lui arrive même un jour, par un travail intérieur singulièrement complexe, de voir ses révélations écrites dans un livre au moment même où elle les reçoit : la composition inconsciente de ses oracles revêt dans ce cas la forme de la lecture d'un texte objectif. Ce livre lui est remis; elle peut le lire et le relire. Sitôt qu'elle a repris ses sens, elle n'a plus souvenir de ce qu'elle a lu; mais dès qu'elle rentre dans l'état de lucidité, tous les détails de sa lecture se représentent à son esprit sous la forme d'un discours que le saint du jour, saint Nicolas, lui adresse [1]. Un autre jour elle se sent près

1. E. Roth, p. 131.

de mourir et réclame les derniers sacrements; elle voit l'abbé du couvent s'approcher d'elle et écouter les reproches qu'elle lui fait pour le retard qu'il a mis à venir; elle l'entend réciter des prières, répond aux paroles qu'il lui adresse et reçoit de lui l'extrême-onction; puis elle apprend qu'elle a été le jouet d'une « vision spirituelle »; la supérieure qui se trouvait présente lui assure qu'il n'est entré personne dans sa chambre. Elle voit de même la vallée ténébreuse de l'enfer remplie de feux sombres où les démons torturent les damnés, et tout à côté, la montagne de Dieu, couronnée d'un palais resplendissant; elle voit les diverses classes de la chrétienté gravir la montagne par des chemins différents et les âmes bienheureuses franchir la porte de l'édifice. Son ange lui apprend qu'elle a commencé elle-même cette ascension trois ans auparavant; il lui montre la hauteur à laquelle elle est parvenue et lui donne l'assurance qu'elle atteindra le sommet avant sa mort: aussi la porte de la cité céleste s'ouvre-t-elle dès ici-bas devant ses yeux, mais il s'en échappe une lumière si éclatante qu'elle s'affaisse sur le sol dans un ravissement ineffable. Au dire d'un témoin oculaire, elle a possédé comme Hildegarde le don des langues; « bien qu'elle fût illettrée et d'une ignorance à peu près complète en latin, il lui arrivait, au sortir de ses extases, de proférer subitement dans cette langue des paroles inspirées qu'elle n'avait ni apprises d'autrui ni trouvées par elle-même [1] ».

Ces visions continuèrent chez elle jusqu'à sa mort. Un moment elle crut qu'elles allaient prendre fin; elle venait, comme nous le verrons, de consentir sur un ordre de Dieu à publier ses révélations antérieures; son premier livre des *Visions* qui les renferme se termine, comme s'il ne devait plus avoir de suite, par une conclusion définitive, ce qui n'est plus le cas pour les deux livres suivants, lesquels manquent d'ailleurs dans la plupart des manuscrits comme étant une addition plus récente faite au livre primitif: d'où il résulte qu'à ce moment elle a considéré sa mission prophétique comme accomplie. Aussi son ange lui apprend qu'elle n'aura plus jusqu'à sa mort les « visions saintes » auxquelles elle est habituée, qu'elle jouira encore ici-bas de la « lumière sainte et céleste » (c'est-à-dire de la clarté surnaturelle qu'elle percevait habituellement dans la direction du ciel [2]), et de la lumière éternelle après cette vie [3]. Mais ce n'était là qu'une impression passagère; immédiatement après, le sentiment de sa vocation se ranime en elle et les visions recommencent pareilles aux précédentes [4]. Passagère est également la certitude qu'elle éprouve vers la même époque, d'avoir reçu de Dieu la confidence de tous ses mystères sans exception

1. E. Roth, p. 31; 17; 43; 34; 2.
2. E. Roth, p. 10; 269.
3. E. Roth, p. 38 et 39.
4. Son frère Ekbert se donne beaucoup de mal pour expliquer cette contradiction, E. Roth, p. 40.



aucune; en une autre circonstance elle apprend de la sainte Vierge qu'il est des secrets que Dieu s'est réservés et qu'il ne lui communique pas[1]. L'on voit par ces deux exemples à quel point ses dispositions momentanées déterminent le contenu de ses révélations, sans qu'on soit autorisé pour ce motif à l'accuser d'incohérence intellectuelle. Par contre, la certitude de son salut éternel ne l'a plus quittée depuis ce moment et s'est affirmée à plusieurs encore dans ses visions : elle sait qu'elle atteindra le sommet de la montagne de Dieu et qu'elle ressuscitera avec Christ[2]. Le diable qui dans les commencements de sa vie extatique l'avait « assaillie de toutes ses forces » pendant des semaines entières, dont l'image obsédante l'avait poursuivie parfois « sans qu'elle pût en détourner ses yeux intérieurs », et qui avait ajouté à ses souffrances corporelles toutes les angoisses morales, le souvenir plus accablant que jamais de tous ses péchés, le dégoût de la prière, puis la tentation d'incrédulité, le doute sur la divinité de Jésus-Christ et la puissance de la sainte Vierge, enfin le désir de mettre fin à ses jours pour échapper au désespoir, elle le vit s'enfuir à jamais de sa présence, et sa vie intérieure, qui n'avait été jusque-là qu'une alternative de radieuses extases et d'apparitions du démon, prit depuis lors un cours plus tranquille; les « douloureuses tentations » ne se renouvelèrent plus[3]. Aussi les visions qu'elle eut dans la suite ont-elles moins pour objet son propre développement spirituel que l'instruction et la régénération de la chrétienté; les grandes luttes sont terminées pour elle, et elle peut se livrer tout entière à son apostolat prophétique. Les souffrances physiques cependant lui restèrent jusqu'à la fin; elle les acceptait avec joie, comme une préparation nécessaire à la « quiétude de l'extase », et même comme une faveur spéciale du ciel, rendant grâces au Seigneur avec saint Paul « de ce qu'elle n'avait cessé de porter ses flèches dans son corps » depuis son entrée au couvent, et comme lui obtenant pour réponse : « Ne t'afflige pas de ce qui t'arrive habituellement; ma grâce te suffit! » parole qui lui revient souvent à l'esprit dans ses épreuves. Aussi confie-t-elle son corps non aux soins des hommes, mais à la volonté de son créateur. Quand ses sœurs essayent de la soulager par des remèdes, son mal empire; mais que la voix céleste lui annonce sa guérison, et aussitôt le miracle est opéré : « L'avant-veille de l'Assomption je tombai malade; le matin de la fête mon état s'était aggravé au point que mes sœurs entourèrent mon lit en récitant des prières. Après leur départ l'ange du Seigneur apparut et plaçant sa main sur ma tête : Lève-toi, dit-il, dresse-toi sur tes pieds, tu es délivrée de tes infirmités; va

1. E. Roth, p. 48 et 62. « *Der Einfluss der momentanen Stimmung*, dit avec raison J. Görres, *macht sich in der Modalität der Erscheinungen leicht bemerklich.* » (*Heinrich Suso's Leben u. Schriften*. Regensb., 1829, introd. p cxxxv.)
2. E. Roth, p. 47 et 52.
3. E. Roth, p. 4 et ss.; 7; 39; 6 et ss.; 8.

communier et prendre des forces! A ces mots ma douleur s'évanouit subitement ; une sensation exquise de légèreté envahit tous mes membres; je me levai et descendis en souriant dans l'assemblée de mes sœurs étonnées [1]. » Est-ce le pressentiment de la fin prochaine de la crise qui avait suggéré la vision, ou la foi en l'affirmation de l'ange qui avait mis fin à la crise?

Longtemps Élisabeth garda pour elle le secret de sa vie intérieure. Ce silence qu'elle s'imposait fut une souffrance de plus, intolérable à la longue. « Souvent, quand j'avais résolu de cacher ce que le Seigneur m'avait montré, je fus saisie de si violentes douleurs de poitrine que je me crus près de mourir; mais dès que je communiquais aux personnes présentes ce que j'avais vu, je me sentais soulagée. » Ce besoin de s'épancher, devenu de plus en plus impérieux, lui fit désirer la venue de celui de ses frères pour lequel elle avait toujours eu une prédilection spéciale, du diacre Ekbert, alors chanoine à Bonn. Ce frère bien-aimé restera son confident jusqu'à la fin de sa vie; à maintes reprises il fera le voyage de Bonn à Schœnau, pendant qu'Élisabeth, impatiente de le revoir, laissera sa pensée courir au-devant de lui: « Je vis en esprit l'homme dont j'avais désiré la présence ; je le vis venir en toute hâte de bien loin, pour contempler ma douloureuse agonie. » C'est à lui qu'elle se sent poussée à se révéler complètement : « Depuis longtemps j'ai désiré te raconter les œuvres miséricordieuses que Dieu a daigné accomplir en moi et te demander conseil. Vois en effet les angoisses de mon cœur. Si mes révélations sont divulguées, que pensera-t-on de moi? C'est une sainte, diront les uns, alors que je ne suis rien, et ils attribueront la grâce de Dieu qui m'est échue à mes propres mérites. Ce n'est pas une vraie servante de Dieu, diront les autres, sans quoi elle garderait le silence ; ils ne savent pas quels aiguillons me poussent à parler! Inventions de femme, illusions de Satan! s'écrieront d'autres encore, et mon nom sera répété par la bouche des hommes, alors que je n'ai qu'un désir, de vivre ignorée ici-bas. L'abbé veut que mes paroles soient notées : ceci augmente encore mon angoisse. Qui suis-je pour qu'on écrive ce que je dis? Ne m'accusera-t-on pas d'arrogance ? Et cependant quelques personnes sages m'objectent que ce n'est pas pour moi seul que le Seigneur a fait tant de merveilles, mais pour l'édification et l'instruction d'autrui, qu'il ne m'est donc pas permis de les garder pour moi seule. Aussi mon inquiétude est grande; parler et me taire me sont également périlleux; je vis dans une anxiété continuelle et mes larmes ne cessent de couler. Mais voici qu'à ton entrée mon âme s'est réjouie et une grande tranquillité s'est faite en moi. Puisque c'est le Seigneur qui t'a envoyé ici sur ma prière, je vais t'ouvrir mon cœur sans rien te cacher. Sois juge avec mon abbé de ce qu'il conviendra de faire de mes paroles. » Puis elle commence son récit qu'Ekbert écoute la

1. E. Roth, p. 17 et 18; 28; 3; 34; 32.



plume à la main. Avant son départ, il lui remet les notes qu'il a prises; elle les cache sous son lit, décidée qu'elle est à ne les montrer à personne : dernière victoire remportée en elle par l'humilité sur le sentiment du devoir missionnaire. Mais bientôt ce sentiment se réveille en elle avec une force inattendue, sa conscience l'accable des plus douloureux reproches, la maladie l'assaille, et au milieu de ces tortures physiques et morales son livre lui est enfin arraché pour être livré entre les mains des hommes. « C'était un dimanche, jour de saint Cyriaque, vers la troisième heure. Six jours durant j'avais souffert du mal qui précède chez moi les grandes visions; je me levai toute chancelante et me rendis dans mon oratoire pour prier. Après avoir récité quelques psaumes, je sentis ma douleur s'aggraver, et j'entrai en extase. Et voici l'ange du Seigneur m'éleva au haut des airs; j'aperçus toutes les extrémités du monde, et je vis des flèches enflammées qui tombaient du ciel sur la terre drues comme neige. C'est le feu de la colère divine qui doit châtier le monde, me dit l'ange, et je continuai à voir ce spectacle jusqu'à la sixième heure. Puis l'ange reparut et se plaçant devant moi : Pourquoi, s'écria-t-il, caches-tu l'or dans la boue? La parole de Dieu a été envoyée par ta bouche sur la terre non pour être cachée, mais pour être manifestée à la gloire de notre Seigneur et pour le salut de son peuple! Cela dit, il leva son fouet et m'en donna cinq coups très douloureux qui ébranlèrent tout mon corps au vu des sœurs accourues près de moi, puis, plaçant sur ma bouche un doigt de sa blanche main, il ajouta : Tu seras muette jusqu'à la neuvième heure, où tu révéleras les œuvres que le Seigneur a accomplies en toi. Après son départ, je restai étendue à demi morte jusqu'à l'heure de none; enfin, me soulevant, je fis signe aux sœurs d'appeler l'abbé, et quand il fut venu, j'ordonnai par signe à la supérieure, qui seule connaissait mon secret, d'apporter ce que j'avais caché sous mon lit, la partie du présent livre que toi, ô mon frère, tu m'avais laissée en partant, car j'avais fermement résolu de cacher tous ces écrits jusqu'à la fin de ma vie, comme nous en étions convenus. Quand donc j'eus remis ce livre entre les mains de l'abbé, le lien de ma langue fut rompu et je m'écriai : Non pas à nous, Seigneur, mais à ton nom donne gloire! Et je restai malade pendant trois jours des coups que l'ange m'avait donnés. » Désormais la conscience de sa mission ne la quitte plus, toute frayeur est surmontée, et elle adresse ses exhortations aux chefs de la hiérarchie sacerdotale avec l'autorité d'une prophétesse du Seigneur : « Lisez et écoutez, recevez avec humilité l'avertissement divin contenu dans ce livre et amendez-vous, car ce ne sont point là des inventions de femme, mais des paroles dictées par le Dieu tout-puissant[1]! »

La note dominante des discours de la béguine Mathilde de Magdebourg

1. E. Roth, p. 3; 28; 37 et 38; 122.

est le sentiment de l'indignité personnelle de la prophétesse en face du message sublime dont elle est chargée. Elle aussi est une voyante. « Je ne puis écrire, dit-elle, que lorsque je sens dans tous mes membres la puissance du Saint-Esprit; je ne puis écrire que ce que je vois des yeux et entends des oreilles de mon esprit immortel. » S'élevant en Dieu « aussi facilement qu'un enfant monte sur les genoux de sa mère et s'enveloppe dans son manteau », elle y assiste aux entretiens des trois personnes divines délibérant sur la création du monde et sur la rédemption de l'humanité. Elle voit le paradis, le purgatoire et l'enfer, dont elle fait une description saisissante. Non contente d'annoncer l'arrivée d'un nouvel ordre appelé à régénérer l'Église déchue, elle voit les frères de cet ordre, leur genre de vie, leurs vêtements, leur demeure; elle voit le pape en prière et entend le discours que Dieu lui tient pour l'exhorter à s'adjoindre à eux dans leur lutte contre l'Antéchrist; elle voit « écrites dans la Trinité » les paroles de bienvenue adressées par Dieu au martyre fidèle, et les paroles de son propre livre écrites en lettres d'or dans le ciel. Elle sait que le contenu de ce livre est la vérité de Dieu même, apprise par elle à « l'école du Saint-Esprit » ; elle reçoit l'assurance que nul ne lira ses enseignements sans profit, sans que son âme en soit illuminée; et cependant c'est « par contrainte et en pleurant » qu'elle écrit. « Je gémis, pauvre pécheresse que je suis, s'écrie-t-elle, d'être forcée d'exprimer par de misérables paroles les sublimes vérités que je vois. Assurément, si Dieu, par une grâce spéciale, ne m'avait il y a sept ans donné la force d'écrire, je me tairais encore aujourd'hui. J'avais passé vingt ans dans la pénitence et l'affliction, l'âme travaillée de pieux désirs, le corps brisé par la maladie. Alors vint le divin amour et accomplit en moi de si grandes merveilles que je n'osai point garder le silence, ce dont la simplicité de mon cœur me fit grandement souffrir. « Hélas, mon doux Seigneur, m'écriai-je, pourquoi ton regard est-il tombé sur moi? Ne sais-tu pas que je suis une pauvre femme insensée et pécheresse? C'est à des sages qu'il eût fallu révéler ces choses et tu en eusses retiré grande gloire ! » Le Seigneur s'irrita de mes paroles : « Réponds : n'es-tu pas à moi? Ne puis-je faire de toi ce que je veux? — Oui, bien-aimé de mon cœur, dussé-je en être anéantie. — Obéis donc et aie confiance; tu seras encore longtemps malade, mais je prendrai moi-même soin de toi et je te donnerai tout ce qu'il te faudra. » Tremblante et confuse j'allais trouver mon confesseur : « Persévère joyeusement dans la voie où tu es entrée, me dit-il; Dieu t'a attirée à lui, il te soutiendra ! » Et il m'ordonna de faire ce qui cause mes pleurs et ma honte, car la conscience de mon indignité ne me quitte pas; il ordonna à une humble femme d'écrire ce livre, tel qu'il sort du cœur et de la bouche de Dieu. » A tout moment elle soupire et sollicite de nouveaux encouragements divins : « Hélas, Seigneur, si tu avais honoré de tes œuvres

merveilleuses quelque savant ecclésiastique au lieu de moi, tu en recevrais une gloire impérissable. Qui croira jamais que dans ce vil bourbier que je suis tu aies pu construire un palais d'or pur où tu viens vraiment demeurer avec ta mère, tes anges et toutes les créatures? — Ma fille, s'il arrive qu'un sage perde par négligence sur la grande route le précieux talent d'or qui lui eût permis de se rendre à la haute école (l' « école du Saint-Esprit »), il faut bien que quelqu'un d'autre le retrouve. C'est aux âmes les plus humbles et les plus cachées que j'aime à conférer les dons les plus merveilleux de ma grâce. Je l'ai souvent fait déjà; il m'est naturel d'agir ainsi. Ce ne sont pas les hautes montagnes qui reçoivent mes grâces spirituelles; la rosée de mon Saint-Esprit descend naturellement vers le fond de la vallée. On trouve beaucoup de savants maîtres de l'Écriture sainte qui ne sont à mes yeux que des insensés. Qu'une bouche inculte, instruite par le Saint-Esprit, enseigne les savants docteurs, c'est pour moi une grande gloire et pour la chrétienté un grand sujet d'édification. Regarde, les paroles de ton livre sont écrites en lettres d'or sur la robe des bienheureux dans mon royaume; elles y luiront éternellement, car le libre amour sera toujours ce que l'homme a de plus grand. » Elle continue donc à écrire, et le confident de sa pensée, le dominicain Henri de Halle, recueille les feuillets sur lesquels elle note ses inspirations religieuses et poétiques : notre prophétesse possède, en effet, à un haut degré le don de la poésie. Bientôt son secret s'ébruite; une partie du clergé de la ville s'émeut de ses prophéties et de l'autorité qu'elle s'attribue; on veut s'emparer de son livre pour le brûler, on la persécute : mais elle n'a de crainte que pour la parole divine qui lui est confiée. « Je fis alors ce que j'avais coutume de faire depuis mon enfance quand j'étais triste, je priai. Hélas, Seigneur, c'est pour toi que je souffre; n'est-ce pas toi qui m'as ordonné d'écrire? Préserve ce livre de la fausseté des hommes; cache-le aux yeux des pharisiens : que seuls tes enfants le lisent, eux qui savent qu'il est venu de toi! » Et Dieu lui apparaît, tenant son livre dans la main; elle y voit inscrits tous ses discours : « Ne t'afflige pas, ma bien-aimée, lui dit-il, et ne doute plus de toi-même; nul ne peut brûler la vérité, nul ne peut m'arracher ce livre. » Toute crainte est désormais bannie, et elle dédie courageusement son livre « à tous les ecclésiastiques, bons ou mauvais », comme un dernier avertissement que Dieu adresse à la chrétienté corrompue. Pour prix de sa fidélité, elle reçoit de son céleste ami l'assurance d'une sollicitude incessante jusqu'à la fin de ses jours et, douze ans avant sa mort, la certitude du salut éternel après cette vie : « Tes voies sont mesurées, lui dit-il, et tes pas sont comptés; ta vie est sanctifiée par la souffrance et ta fin sera heureuse : mon royaume est tout près de toi[1]. »

1. Gall Morel, p. 107, 183, 68, 121, 198, 191, 124, 74, 140, 61, 52, 62, 224.

Je citerai enfin quelques traits empruntés à la biographie du dominicain Henri Suso († 1366), contemporain de Merswin. Il entre au couvent de Constance à l'âge de treize ans; mais ce n'est que cinq ans plus tard que se place sa conversion. Il traverse une longue période d'agitations intérieures, martyrisant son corps par les exercices les plus cruels qu'il peut inventer, tourmenté nuit et jour par les démons qui remplissent son esprit des images obsédantes les plus douloureuses à voir, ou bien conversant avec les âmes des bienheureux, avec les anges, notamment avec son ange gardien, et avec la Sagesse éternelle qu'il s'est choisie pour fiancée. Dix ans de suite il est ravi en extase deux fois par jour, matin et soir; dix ans aussi il reste plongé dans l'angoisse de la damnation éternelle, désespérant de son salut quelque œuvre pie qu'il accomplisse, jusqu'à ce qu'une apparition de maître Eckhart le délivre de cette épreuve. Neuf années durant il souffre de la tentation d'incrédulité, doutant de la possibilité de l'incarnation divine et d'autres vérités de la foi; « il eut beau invoquer le secours de Dieu et de tous les saints, rien ne servit, ni les cris de son cœur, ni les larmes de ses yeux: enfin, quand Dieu jugea que le temps en était venu, il lui enleva complètement cette épreuve, et lui donna une grande fermeté intérieure et une foi éclairée d'en haut ». Douleurs et joies, visions radieuses et sombres tortures alternent alors dans sa vie; « il reçut pendant ces années d'innombrables consolations divines, surtout aux époques où il souffrait le plus [1] ». En 1335, à l'âge de quarante ans, son état se modifie: la voix divine lui annonce que les ravissements et les révélations célestes cesseront désormais pour lui, et lui défend de continuer ses macérations, les souffrances qu'il endurera de la méchanceté des hommes sans plus recevoir aucune « consolation » divine devant être à l'avenir son seul exercice [2].

Il était entré dans cette nouvelle période de sa vie quand il conclut vers l'an 1340 un pacte d'amitié spirituelle avec sa pénitente Élisabeth Stagel, dominicaine à Töss, près de Winterthur. Il lui raconta son « commencement », l'histoire de sa vie intérieure qu'il n'avait encore dévoilée à personne. Élisabeth nota à son insu ces confidences sur des feuillets qu'elle cacha dans une petite armoire. Suso, de retour à Töss, découvrit ce qu'elle avait fait, jeta au feu une partie de ces feuillets, et il allait détruire le reste, quand une voix divine le lui défendit: la nonne conserva son trésor. Plus tard, après la mort d'Élisabeth, il compléta ce livre en y ajoutant « beaucoup de bons enseignements »: telle fut l'origine de son autobiographie,

1. M. Diepenbrock, *H. Suso's Leben u. Schriften*, Ratisb., 1829; autobiographie de Suso, § 20, p. 57; § 54, p. 209; § 23, p. 70 et 71; § 7, p. 19.

2. Murer, *Helvetia sancta*. Lucerne, 1648, in-fol., Vie de Suso, § 19, p. 329. Et cependant Dieu lui adresse peu de temps après de nouvelles révélations, § 20, p. 330; § 25, p. 335.

écrit anonyme qu'il laissa subsister pour l'instruction du prochain. Il est en effet utile, d'après lui, aux âmes inexpérimentées, désireuses d'entrer dans la vie mystique, « de savoir quel a été le commencement de tel et tel ami de Dieu, comment ils se sont exercés d'abord à imiter la vie et les souffrances du Christ, comment ensuite ils se sont laissés mener par Dieu, soit par le sentier des douloureuses épreuves, soit par celui des douces extases, comment enfin ils ont été affranchis de toutes ces formes extérieures pour s'élever à la vie parfaite, laquelle consiste non dans la jouissance des consolations surnaturelles, mais dans l'abandon de notre volonté à Dieu, dans notre soumission à un autre homme en place de Dieu[1] ». Il se sent donc poussé lui aussi à mettre ses expériences religieuses au service de ses semblables. Dans ce but il compose son *Horloge de la Sagesse éternelle,* toujours sous le voile de l'anonyme. Son livre, en effet, n'est pas à lui, mais à Dieu; il a conscience de l'écrire sous l'impulsion et la dictée du Saint-Esprit; les révélations qu'il reçoit, il les « subit ». Et cependant, quand la première partie de l'ouvrage est terminée, il l'enferme dans une cachette où elle reste de longues années; son intention est de ne la montrer à personne de son vivant. Finalement il se décide à la soumettre au jugement d'un docteur de son ordre, lequel y trouve grand plaisir. Il achève donc le livre; mais alors, nouvelles angoisses. L'exposera-t-il à la critique malveillante et envieuse des hommes, qui ne demandent qu'à dénigrer les amis de Dieu en appelant fictions mensongères les manifestations de la grâce divine dont leur vie est pleine? Sous l'empire de cette crainte, il prend la résolution de le cacher; il va même le détruire, quand la Vierge intervient : elle lui ordonne de le laisser subsister et de le communiquer à tous les chrétiens. Il résiste, mais la voix divine le poursuit nuit et jour jusqu'à ce qu'il obéit à sa « contrainte[2] ». L'*Horloge de la Sagesse éternelle* passe donc de ses mains dans celles des copistes; mais il est d'autres écrits qu'il garde enfermés dans sa cellule : on les y trouve après sa mort[3].

Les détails qui précèdent devaient être présentés au lecteur pour lui permettre de placer Rulman Merswin dans son cadre historique, dans la famille religieuse à laquelle il appartient, et par là d'apprécier comme il convient son développement intérieur et son activité littéraire au point de vue du mysticisme de son temps.

1. *H. Suso's Leben u. Schriften*, Augsb., 1512, in-fol., fol. 4 *a;* édition de Diepenbrock, autobiographie de Suso, § 35, p. 115; Preger, *Die Briefe H. Suso's*, Leipz., 1867, lettre 21, p. 76.
2. M. Diepenbrock, introd. de J. Görres, p. VIII, IX, X.
3. Murer, p. 346.

Comme Henri Suso, Rulman Merswin écrivit son autobiographie, l'*Histoire de ma conversion*[1], à laquelle nous avons déjà emprunté quelques détails. Il y raconte sa vie intérieure depuis la fin de l'année 1347 jusque vers le milieu de l'année 1352, durée qu'il évalue approximativement à quatre années, et il divise ce temps, d'après les expériences qu'il a faites, en trois périodes, dont la première comprend une année, la seconde environ deux ans, la troisième un peu plus d'un an. Suivons-le dans son récit.

En 1347, vers la fin de l'été, il renonce au négoce pour se vouer entièrement à Dieu ; cette résolution devient définitive en novembre, aux approches de la Saint-Martin. Un soir qu'il se promène en priant dans son jardin, l'image du crucifié se présente à son esprit. Qu'a-t-il fait lui-même jusqu'à ce jour pour répondre à l'amour de son Dieu? Il a dépensé sa vie dans les affaires de ce monde trompeur, sans autre règle que sa volonté propre. Alors une haine violente du monde et de sa libre volonté s'empare de lui ; levant les yeux au ciel, il demande pardon pour le passé et s'engage solennellement à renoncer désormais à sa volonté personnelle pour se mettre tout entier, sa personne et ses biens, au service de Dieu. La réponse d'en haut ne se fait pas attendre : une lumière radieuse l'enveloppe, une voix divine d'une douceur exquise retentit à ses oreilles ; il se sent enlevé de terre et transporté à plusieurs reprises tout autour de son jardin. Revenu à lui, il est pris d'une crise de larmes « d'une suavité infinie » ; son cœur déborde de reconnaissance pour la grâce merveilleuse dont Dieu a si promptement récompensé « le commencement de sa pauvre créature pécheresse ». Dans le « transport de l'amour divin » qui l'entraîne, il se prend à haïr son corps et s'inflige de si dures macérations qu'il tombe malade ; il suspend quelque temps ses exercices sur l'ordre de son confesseur, Jean Tauler, puis il les reprend. Voilà comment il entre dans la vie mystique. — Suit une période de joies délirantes, alternant avec les plus cruelles souffrances physiques et morales ; ses impressions sont d'une mobilité extrême. Le diable évoque en lui le souvenir de tous ses péchés, même les plus oubliés, et le jette dans le désespoir : alors il se déchire le corps à coups de fouet ; il veut s'enfuir dans un bois ou mourir de la mort des lépreux. Ou bien le démon l'accable de douloureuses épreuves ; les accès d'incrédulité, les tentations charnelles « me rendirent si malade que je craignis à plusieurs reprises de perdre la raison ». Il a beau lutter contre les images « impures et horribles » qui

1. *Beiträge zu den theologischen Wissenschaften*, V, Iena, 1854, p. 54 à 76.



l'assaillent; elles s'imposent à son esprit comme une obsession insurmontable. De guerre lasse il se résigne à les endurer avec une soumission parfaite à la volonté divine. Ces crises douloureuses ont leur retentissement dans sa nature physique : un jour, la moitié inférieure de son corps enfle et se refuse à tout mouvement. Déjà il se prépare à la mort, quand une voix céleste lui ordonne de se lever. Souffrances physiques, angoisses morales, tout a disparu ; il se rend à la cathédrale, remercier la Vierge de sa guérison. Dieu se montre ainsi tour à tour d'une « dureté » et d'une « douceur » extrêmes envers lui ; à chaque douloureux accès succède la jouissance des « grâces surnaturelles ». L'extase le prend également lorsqu'il reçoit l'eucharistie. Dans ces heures d'exaltation il se sent l'intelligence éclairée d'une lumière nouvelle ; il sait quelle direction donner à sa vie, il comprend que c'est pour son bien qu'il endure tant d'épreuves, « Dieu permettant au diable de purifier dès ici-bas ceux auprès de qui il veut demeurer et qu'il voit décidés à le suivre sur le chemin de la souffrance ». Mais telle est alors sa faiblesse qu'à chaque saignée qu'on lui pratique, selon son habitude, il s'évanouit à la vue de son sang qui lui rappelle le supplice du Christ, et ne peut être ranimé qu'à grand'peine. — Cette alternance de joies et de douleurs, ce « jeu d'amour du Seigneur avec sa pauvre créature pécheresse » dure un an. Puis le côté sombre de sa vie intérieure prend le dessus, les extases cessent, il entre à l' « école de l'amour souffrant ». La maladie physique, l'angoisse spirituelle ne le quittent plus ; à tout moment il se croit près de mourir. Les accès d'incrédulité reparaissent et le torturent une année entière. Comment trois personnes formeraient-elles un seul Dieu, lui insinue le diable, et dans son désespoir il se croit destiné à devenir un « éternel tison de l'enfer ». Cependant, quel que soit le sort qui l'attend, il persévère résolûment dans l'amour de son Dieu. Enfin un ravissement, le seul qu'il ait dans cette seconde période, termine son martyre : le 15 août (1350), pendant le prêche, il voit les trois personnes divines sculptées dans un même bloc de pierre et une voix lui explique que la pluralité des personnes ne détruit pas l'unité de la substance. Alors ses doutes s'évanouissent pour toujours. Plus lentes à disparaître sont les tentations charnelles, qui reviennent elles aussi plus diaboliques que jamais ; elles ne cessent qu'au bout de deux ans. Si grande est alors sa faiblesse qu'il ne peut plus s'imposer aucun exercice rigoureux et que son entourage l'empêche de faire le pèlerinage de Rome en 1350, lors du jubilé. Aussi son état l'effraie ; il craint de ne plus pouvoir « marcher assez sur les traces de Jésus-Christ », et il cherche à reprendre des forces pour redevenir capable de souffrir. — Sa santé s'améliore, la vigueur lui revient, et alors s'opère en lui un nouveau changement, la réaction contre la dépression physique et morale de la période précédente. Le souvenir des épreuves

endurées s'évanouit comme un songe ; les « joies surnaturelles et ineffables », les visions radieuses reviennent plus fréquentes encore que par le passé ; elles se succèdent d'ordinaire à une ou deux semaines d'intervalle. Rien de terrestre ne peut plus le satisfaire ; seul le « fiancé de son âme », le « bien-aimé de son cœur » le « console » par sa présence. L'extase bienheureuse prend-elle fin, aussitôt il en désire le retour ; mais ce vœu est à peine formulé que, pris de scrupule, il se le reproche : de quel droit veut-il vivre dans une « fête » perpétuelle, lui « qui n'est pas digne que la terre le porte », alors que Jésus « n'a pas eu ici-bas un seul jour de bonheur » ? Et dans son humilité et son absolu renoncement à lui-même, il se met à louer Dieu autant de la privation que de la jouissance de ses grâces ; il lui redemande la souffrance pour lui témoigner son amour, et souhaite de sacrifier sa vie à sa gloire comme martyr chez les païens. Sa prière est exaucée, mais autrement qu'il le pense ; la dernière année de sa conversion ne se passe pas elle aussi sans douloureuses luttes intérieures. Une simple phrase, d'un laconisme expressif, nous l'apprend : « Dieu me contraignit d'écrire des livres pour le salut de mon prochain ; malgré mes résistances, je fus *obligé* de le faire. » — Ces livres nous sont parvenus ; leur contenu et les circonstances dans lesquelles ils ont été composés compléteront le récit de la conversion de Merswin.

Le *Livre des bannières* [1] est le cri d'alarme d'un cœur simple et pieux sur le dépérissement de la vie religieuse et les progrès du libre-esprit dans la chrétienté.

Deux bannières, dit-il, sont opposées l'une à l'autre ici-bas, celle de Lucifer et celle de Christ. Grand est le nombre de ceux qui se rangent sous la première. Ils disent dans leur orgueil que, parvenus à la liberté du Saint-Esprit, ils n'ont plus à se mortifier à l'exemple de Christ ni à se régler sur « l'encre et le parchemin » de l'Écriture. N'est-ce point là parler contre le Saint-Esprit dont l'Écriture est l'œuvre ? Celle-ci ne montre-t-elle pas Christ souffrant jusqu'à son dernier soupir et saint Paul portant jusqu'à la fin une écharde dans la chair ? « O vous tous, chrétiens au cœur simple et bon, fuyez, fuyez les lumières trompeuses qui luisent sous la bannière de Lucifer ; ne parlez pas à ces gens à la langue astucieuse, car avant de vous en douter vous seriez renversés. Fuyez sous la bannière de Christ auprès de Jésus-Christ crucifié, avec une pleine et entière confiance en lui et la ferme résolution de ne plus le quitter ; c'est le seul conseil sûr que je puisse vous donner dans les temps graves où nous sommes. » — Bien dangereuse, hélas, est la situation des « commençants » quand ils ont reçu les premières

1. Voir mes *Amis de Dieu*, p. 393 à 402.

grâces d'en haut. Dieu leur enlève-t-il les visions, les extases, les lumières de l'intelligence qu'il leur a données, ils s'en effrayent, au lieu de s'en réjouir comme d'une faveur nouvelle. Leur conserve-t-il ces dons, ils exultent et Lucifer s'insinue dans leur faible cœur pour leur persuader qu'ils ont déjà atteint le but, qu'ils n'ont plus à souffrir à l'imitation de Christ, que leur nature délicate exige des ménagements; et il les attire ainsi sous sa bannière. Dieu cependant ne les abandonne pas; il leur envoie un de ses « amis » qui les interroge sur l'état de leur âme et leur rappelle les enseignements de l'Écriture. S'ils reconnaissent leur erreur, s'ils se soumettent sans réserve à Dieu et à ses amis, Christ les conduit vers l'éternelle fontaine de vie dont une seule gouttelette remplit l'âme d'une félicité ineffable. Mais qu'ils sont rares ceux qu'il peut convier à ce breuvage sublime! « Gémissez avec moi, ô cœurs pieux, sur l'ivraie de l'iniquité et de la corruption qui a levé dans l'Église; considérons la misère et la détresse de l'heure présente et supplions le crucifié d'avoir pitié de la pauvre chrétienté, car les temps sont graves! » — Que chacun s'examine avec soin. Jamais la vigilance, la fuite devant la tentation à l'exemple des anciens ermites n'ont été plus nécessaires. La société chrétienne est malade; les colonnes de l'Église sont brisées presque toutes; bien petit est le nombre des vrais imitateurs de Christ qui la soutiennent encore. Ces « amis de Dieu » qui ont bu à la fontaine céleste sont difficiles à reconnaître; ils sont simples dans leur vie, sobres en paroles, obéissants à l'Église, compatissants aux misères d'autrui. Leurs « yeux intérieurs » sont grands ouverts et d'une pénétration merveilleuse; ils voient autour d'eux leurs semblables vivre dans le péché et ils en gémissent : eux aussi n'ont pas cessé de souffrir ici bas. Que chacun avertisse son prochain de la gravité des temps. Les prophéties vont s'accomplir, l'heure de la lutte est proche! — Et Rulman termine par cette prière : « Souviens-toi, lecteur, du pauvre homme par qui Dieu a écrit ce discours d'avertissement. Sache que cet homme a été contraint de l'écrire. D'abord il s'y est refusé, suppliant Dieu d'en charger quelqu'un de plus digne; mais il lui fut dit : « Réponds : n'es-tu pas un méchant avorton? Quel droit t'arroges-tu sur l'œuvre de Dieu? Sois l'humble instrument par lequel Dieu veut agir; il te l'ordonne! » — « Hélas, Seigneur, je ne suis pas digne d'être la poussière de tes pieds; je t'obéirai jusqu'à la mort, puisque tu l'exiges. Fais seulement, je t'en conjure, que nul ne découvre jamais que tu as écrit ce livre par moi! »

Le *Livre des neuf roches*[1], anonyme lui aussi, est l'œuvre capitale de Merswin.

1. C. Schmidt, *Das Buch von den neun Felsen*, Leipzig, 1859. Voir sur les autres écrits de Merswin et de l'Ami de Dieu mes *Amis de Dieu*, p. 9 et suiv.

Il débute par une confession. Un jour, pendant l'Avent, un homme fut averti de grand matin par une voix céleste de se rendre immédiatement dans son oratoire pour se recueillir. Là, des images horribles l'assaillent ; en vain il s'efforce de les chasser : plus il leur résiste, plus elles se multiplient. « Bien-aimé de mon cœur, s'écrie-t-il angoissé, pourquoi ces images? — Ne t'y oppose plus ; il faut que tu les endures complètement, sinon elles te poursuivront jusqu'à la mort. » L'homme se soumet et toute la série des images passe devant son esprit, le temps de dire un ave Maria. « Ne t'effraie pas, reprend la voix ; il faut que tu en voies d'autres plus surprenantes encore. Obéis ; ouvre tes yeux intérieurs et regarde ! » Et l'homme voit toutes les étranges merveilles racontées dans le livre. « Bien-aimé de mon cœur, es-tu donc à ce point irrité contre la chrétienté? Quelle compassion immense elle m'inspire ! Aie pitié d'elle ! Mais qui suis-je, créature indigne, pour t'oser implorer ainsi ? — Ton humilité est louable. Sache donc que ces révélations t'ont été données, non pour toi, mais pour la chrétienté. Écris-les dans un livre, pour lui servir d'avertissement. » Alors la vraie lutte entre l'homme et la voix commence. « A quoi bon un nouveau livre? La chrétienté n'en a-t-elle pas assez? Y fait-elle seulement attention ? — Dis-moi, est-ce là ton amour ? Dieu souffrirait bien la mort une seconde fois, s'il pouvait sauver par là un seul homme de plus, et toi, tu n'écrirais pas ce livre, même au prix de souffrances mortelles, si tu savais qu'un homme seulement en serait amélioré ? — O bien-aimé de mon cœur, je t'en supplie, dispense-moi de l'écrire ! — Pourquoi cette résistance? — Je me sens indigne de le faire. Et puis, comme simple laïque, je n'en ai pas le droit ; qu'un de tes docteurs s'en charge ! Je crois aussi qu'on le rejettera, sous prétexte qu'il est difficile de prouver ce qu'il dit par l'Écriture. Enfin, je crains que les démons ne m'inspirent des pensées d'orgueil, comme s'il était mon œuvre. Mais surtout je sais quelle pauvre, misérable et indigne créature je suis, et l'idée d'entreprendre une œuvre aussi sublime me remplit de frayeur. » La voix céleste réfute ces objections : « Es-tu donc le premier laïque illettré en qui Dieu ait répandu les trésors de sa grâce? Bien d'autres avant toi en ont été honorés ; ne t'étonne pas de ce qui t'arrive. Tu crains que la chrétienté ne rejette ton livre ; laisse ce souci à Dieu. Elle reconnaîtra qu'il est la pure vérité, et cela sans recourir même au témoignage d'autres livres : son propre cœur le lui dira. Tous les livres de la terre seraient brûlés qu'elle le reconnaîtrait encore. Pourquoi Dieu n'agirait-il et n'écrirait-il plus aujourd'hui par ses amis comme autrefois, à l'époque de l'Ancien et du Nouveau Testament ? Se serait-il affaibli depuis mille ans ? A l'œuvre donc, car apprends que jamais depuis des siècles la chrétienté ne s'est trouvée dans une situation aussi périlleuse et n'a eu plus besoin d'être avertie. Tu crains la tentation de l'orgueil : crains plutôt de recevoir

de Dieu une croix plus lourde encore, si tu fuis celle qu'il veut t'imposer. Donne à Dieu seul toute la gloire de ce livre, car elle lui appartient; ne t'en attribue aucune part, pauvre et misérable vermisseau que tu es, et considère-toi comme le vil instrument par lequel il plaît à Dieu d'agir. Lui refuserais-tu l'obéissance? » L'homme s'écria, le regard suppliant et voilé de larmes : « Bien-aimé de mon cœur, je me suis abandonné à toi sans réserve; fais de moi ce que tu veux, ici-bas et dans l'éternité. Seulement, ne t'irrite pas de ma prière : dispense-moi d'écrire ce livre ! Je ne le ferai que si tu m'y forces. — Si ta désobéissance ne venait de ton humilité, il y a longtemps que tu serais au fond de l'enfer. Il faut te faire violence? Soit : aujourd'hui même tu commenceras à écrire ! » Alors la résistance de l'homme est brisée. Huit fois de suite il a protesté de son indignité, et toujours la voix céleste a renouvelé son ordre. Il cède donc, et sa dernière prière est : « Que du moins aucune créature terrestre ne découvre jamais par qui tu as écrit ce livre ! » La lutte avait duré onze semaines. Dans l'intervalle les images effrayantes étaient souvent revenues; le spectacle des vices de la chrétienté avait jeté l'homme dans les plus douloureuses angoisses; des « maladies mystérieuses dont il n'est guère possible de parler » l'avaient assailli et il s'était cru près de mourir. Dans le même temps aussi il avait obtenu de son divin ami tant de grâces merveilleuses et échangé avec lui tant de paroles d'amour qu'elles trouveraient à peine place dans un gros livre. Ces discours intimes il hésite à les reproduire, mais la voix l'y autorise : « Celui qui a renoncé complètement à lui-même peut bien tenir à Dieu dès ici-bas le langage qu'il lui tiendra dans l'éternité. Demande-moi, ajoute-t-elle, ce que tu ne comprendras pas dans ce que tu écriras; je te l'expliquerai. » Le dialogue entre l'homme et la voix reprend en effet et se prolonge jusqu'à la fin du livre, à peine interrompu par quelques passages purement descriptifs. Le carême était venu quand l'homme se mit enfin à l'œuvre.

Suit le récit des visions. De hautes montagnes apparaissent, portant à leur sommet des lacs dont l'eau se précipite en cascades dans la vallée et va se perdre au loin dans la mer. Une foule de poissons sortent de ces lacs, descendent les pentes abruptes, suivent la vallée, traversent la mer, puis, rebroussant chemin, remontent le courant pour rentrer dans leur lieu d'origine. Les dangers du voyage sont si grands, les filets tendus sur les deux rives si nombreux et les poissons si imprudents, qu'à peine un sur mille revient au pied de la montagne; d'autres périssent encore dans leur ascension, brisés sur les rochers; bien peu parviennent jusqu'aux lacs, et ils paraissent exténués de fatigue et de maladie : mais là leur couleur change et un nom nouveau leur est donné. « Ce que Dieu t'a fait voir, dit la voix, est une image du triste et périlleux état de la chrétienté. — Puissé-je lui

mériter ta compassion par une mort ignominieuse! — A quoi servirait ta mort? Ne vois-tu pas que celle de Dieu même n'est plus guère efficace? — Je crois cependant, mon bien-aimé, que ta mort sauve encore bien des hommes. — Beaucoup moins qu'on ne le pense. — Hélas, la chrétienté ignore sans doute combien ses mœurs sont coupables, sans quoi elle s'amenderait. — Vaine excuse. Tout chrétien adulte est tenu de connaître et de suivre les lois de Dieu. — Tes paroles me remplissent d'effroi. » La voix impose silence à l'homme et lui annonce de nouvelles visions. Cette chrétienté qu'il défend passera tout entière devant lui; il verra de ses yeux à quel point elle est déchue; il le verra, malgré ses supplications, parce qu'il le faut, bien que l'idée seule d'un spectacle aussi douloureux le fasse tomber en défaillance.

La scène représente une haute montagne dont la cime se perd dans les cieux; neuf assises de rochers s'étagent sur ses flancs. Une multitude de figurines lumineuses tombe du faîte dans la vallée où elles s'éteignent et noircissent: ce sont les âmes nouvellement créées qui viennent subir la contagion du péché dans le sein maternel. Puis la vision s'arrête un moment et laisse se dérouler devant l'esprit de l'homme les manifestations du péché originel à son époque. « Ouvre tes yeux intérieurs et regarde comment vivent les hommes d'à présent », dit la voix, et elle évoque devant son tribunal les chrétiens de toute catégorie, laïques et ecclésiastiques, depuis les papes et les rois jusqu'aux prêtres et aux paysans. Interprète austère de la loi morale, c'est elle qui prononce le réquisitoire, dévoilant avec une sévérité inflexible l'avidité et la vénalité des uns, l'impureté des autres, la négligence et l'égoïsme de tous; à la corruption du temps présent elle oppose le passé de l'Église, qui lui apparaît comme un âge d'or de piété et de renoncement. L'homme, plus indulgent, plaide les circonstances atténuantes; il invoque en faveur des accusés leur ignorance, l'influence des mœurs établies, la faiblesse de la nature humaine; il insinue que leurs intentions pourraient bien être moins blâmables et les chrétiens sincères moins rares ici-bas que son interlocutrice l'assure: parfois il réussit à lui faire accepter son jugement plus modéré; le plus souvent il est vaincu, réduit au silence par elle, et ne peut plus que recommander les coupables à la clémence divine. Cette dernière ressource va même lui manquer, car si la chrétienté ne s'amende pas, continue la voix, le Père fera taire sa miséricorde et les supplications de ses amis, et laissera libre cours à sa justice. Sur cette effrayante prophétie qui devient aussitôt sensible aux yeux de l'homme, la vision reprend son cours. — La montagne reparaît avec ses neuf degrés de rochers; devant elle s'étend la plaine du monde : un immense filet la recouvre. L'homme, suivant l'horizon du regard, aperçoit derrière la montagne, tout à l'extrémité de la terre, une figure horrible,

dressée jusqu'aux nues : c'est Lucifer. Autour de son corps s'enroule la chaîne qui retient le filet; qu'il l'attire à lui, et l'humanité entière tombe dans l'abîme. Seule la présence des rares amis de Dieu en ce monde arrête encore sa main. Tout est mouvement sur le flanc de la montagne. Les neuf terrasses ont leurs habitants, dont le nombre diminue mais dont l'aspect se transfigure à mesure qu'on s'élève. Les uns montent d'une roche à l'autre; les autres redescendent d'un ou de plusieurs degrés. Il en est qui retombent jusque sous le filet, entraînant avec eux leurs trop complaisants amis, leurs parents et leur confesseur. Ailleurs des êtres humains au teint cadavéreux sortent en rampant du filet et, reprenant les couleurs de la vie, s'avancent vers la première roche; ils franchissent parfois plusieurs degrés d'un seul élan. Ceux que le repentir saisit sous le filet, dit la voix, échappent au pouvoir de Lucifer; ils remontent vers le ciel par la mortification progressive de leur corps, par le renoncement à toute volonté propre, en particulier par la soumission absolue à un ami de Dieu expérimenté auquel ils obéissent « en place de Dieu »; ainsi leur âme, redevenue aussi pure qu'elle l'était lors de sa création, peut rentrer dans son « origine ». Accompagné de son Mentor invisible, l'homme, nouveau Dante, gravit la montagne de la purification; il s'arrête avec lui sur chacune des terrasses et reçoit ses enseignements sur les hommes qu'il rencontre. Parvenu au sommet, il le trouve presque désert. Trois hommes seulement l'habitent : ce sont là les vrais amis de Dieu, soutiens de la chrétienté et pour l'amour de qui Dieu laisse subsister le monde[1]. Extérieurement ils paraissent exténués de fatigue et de maladie, intérieurement ils resplendissent comme des anges. Leur sang impur, dit la voix, s'est consumé dans leur pénible ascension et un sang nouveau leur a été donné; morts au monde ils n'éprouvent plus aucun désir personnel, ne demandent à Dieu ni jouissance ni intelligence, acceptent avec gratitude tout ce qu'il leur envoie et dans leur humilité s'effraient plus de ses faveurs que de ses disgrâces. Ils ont subi toutes les tentations des démons et les subiront encore avec joie s'il plaît à Dieu de les leur rendre. Tout ce que Dieu leur fait les trouve dans un « désintéressement » complet. Toute crainte des démons et de l'enfer, toute crainte d'être exclus du ciel est abolie en eux; leur seul désir est de glorifier Dieu, leur seule crainte, de ne pas porter parfaitement la croix de Christ. Et cependant eux aussi peuvent encore retomber sous le filet; nul n'est affranchi du péché avant sa mort. Inconnus au monde, ils connaissent le monde à fond; mais ils s'ignorent eux-mêmes : ils ne savent pas qu'ils sont placés si haut, devant la porte de l' « origine ». Cette porte s'ouvre pour eux, tantôt dès cette vie, après une attente plus

1. L'idée de l'Église invisible des amis de Dieu, seule véritable, s'associe dans la pensée de Merswin au respect absolu de l'Église visible et de sa hiérarchie.

ou moins longue, tantôt seulement après la mort, selon la sagesse insondable de Dieu. Elle s'est ouverte pour saint Paul avant même qu'il fût parvenu sur la neuvième roche, mais pour prix du regard qu'il a jeté dans les félicités du ciel il a dû porter une écharde dans la chair et souffrir une mort douloureuse. « Laisse-moi demeurer ici, comme le serviteur indigne de tes nobles amis! » s'écrie l'homme, et la voix lui apprend que son humilité parfaite a touché Dieu, que sa prière est exaucée : il prendra place sur la neuvième roche, et même il sera admis sur-le-champ à regarder dans l' « origine », ce que les trois hommes n'ont pas encore fait. En vain il se défend de cet honneur suprême ; la voix triomphe de sa résistance. « Obéis et regarde, car il faut que tu écrives tout ce que la langue humaine peut exprimer; mais tu paieras cette joie par de grandes souffrances avant ta mort. » La vision de l'infini ne dure qu'un instant; revenu à lui, il se sent inondé de lumière et de félicité : « Où ai-je été? — A l'école sublime du Saint-Esprit. Elle était toute jonchée des pages éblouissantes de la sagesse divine; ton âme s'y est plongée avec délices et le divin maître d'école l'a remplie d'un amour exubérant dont ta nature physique même a été transfigurée. » Ceux qui ont regardé dans l'origine, continue la voix, ont perdu leur nom terrestre; unis à Dieu ils sont devenus Dieu par grâce, comme Dieu est Dieu par nature. Ils sont assurés de la vie éternelle. Avec Marie ils ont reçu la meilleure part qui ne leur sera plus ôtée; comment Dieu livrerait-il aux démons ceux qui sont à lui? Ils sont les élus de Dieu. Tous les hommes sont appelés vers l'origine; bien peu font violence à leur volonté propre pour s'y rendre. La compassion pour la chrétienté est la croix qu'ils portent jusqu'à leur mort. Leur plus grande souffrance est de voir de leurs yeux « éclairés d'en haut et grands ouverts » les voies dangereuses où cheminent les hommes, les entraves diverses qui les retiennent loin de l'origine. Le Saint-Esprit est leur conseiller. Autrefois la chrétienté recevait du Seigneur, sur sa prière, de pareils hommes pour chefs; aujourd'hui elle les méprise, les raille et les dénigre. Si la chrétienté entière était confiée à l'un d'eux, il saurait la diriger, car le Saint-Esprit le guiderait mystérieusement en toutes choses. « Hélas, mon bien-aimé, comment la chrétienté consulterait-elle les vrais amis de Dieu, puisqu'ils lui sont inconnus? — Ils lui sont inconnus, parce qu'elle ne mérite pas de les connaître; Dieu sait bien qu'elle ne leur obéirait pas, qu'elle leur préfère les pharisiens à la vie facile et à la langue astucieuse. Et cependant elle aurait tant besoin d'eux! Si elle les cherchait d'un cœur sincère, Dieu les lui ferait trouver en abondance; il créerait des hommes nouveaux pour lui venir en aide, comme autrefois il a envoyé les apôtres aux douze extrémités du monde. Si à défaut de la chrétienté entière, un seigneur ou la bourgeoisie d'une ville entreprenait en particulier cette recherche, Dieu récompenserait ses efforts ; son

territoire, soumis aux saints enseignements d'un pareil docteur, serait préservé de tout mal dans le cas où de nouveaux fléaux frapperaient la terre. Que les grandes villes se mettent donc à l'œuvre; qu'elles s'assurent la protection divine avant que n'éclate la colère du Seigneur. — L'annonce de la dignité religieuse, la plus haute en ce monde, à laquelle il est parvenu, ne fait pas déchoir l'homme de l'humilité : « Il est étrange, mon bien-aimé, que tu accomplisses de si ineffables merveilles en moi, pauvre créature indigne et inexpérimentée. Par moi-même je ne suis que maladie et souillure; tout ce que j'ai et aurai jamais est à toi et non à moi : fais donc de ce qui t'appartient ce que tu veux, ici-bas et dans l'éternité ! » — A ce moment un spectacle nouveau attire ses regards vers le bas de la montagne. Un homme d'aspect sinistre, vrai démon à face humaine, apparaît sous le filet. Autrefois il habitait la neuvième roche, dit la voix; il en est déchu par l'orgueil, péché de Lucifer, et à présent il répand son impiété dans le monde. C'est l'Apôtre de la fausse liberté spirituelle. Est-il du moins seul, demande l'homme, à mettre ainsi la chrétienté en péril? Non, hélas; de toutes parts surgissent des êtres semblables à lui : le monde est peuplé de ses adhérents. Mais voici qu'apparaît un autre personnage, au visage resplendissant comme celui d'un ange. Lui aussi a demeuré sur la neuvième roche et il a même regardé dans l'origine; mais il est descendu librement sous le filet, par amour de ses frères captifs. « Son regard intérieur porte au loin; il voit les dangers que court la chrétienté sous le filet; il sait combien sévère, combien différent de ce que s'imaginent les insensés d'ici-bas, est le jugement de Dieu après cette vie; il est prêt à souffrir la mort pour amener un seul pécheur au salut. » C'est l'Apôtre de l'amour divin, le véritable Ami de Dieu. « Ceux qui ont regardé comme lui dans l'origine, continue la voix, sont si rares dans le monde que je n'ose te le faire voir; tu en serais consterné. » La figure de l'Ami de Dieu, en lutte avec les puissances du mal dans la chrétienté déchue, demeure unique en son genre devant les yeux de l'homme. Par elle se termine la vision des neuf roches.

La voix céleste accompagne ces tableaux de sombres prophéties. Jamais Dieu, dit-elle, n'a offert plus libéralement sa grâce à qui se donnerait résolument à lui. Même les juifs et les païens pieux, que l'ignorance seule empêche de se convertir, il les sauve au moment de leur mort par des voies mystérieuses; il leur inspire la vraie foi et le désir du baptême, et agrée leur bonne volonté et leur mort douloureuse en place du sacrement s'ils n'ont pu le recevoir. Plus miséricordieux encore envers la chrétienté, il lui pardonne sans cesse, dans l'espoir qu'elle finira par s'amender. Il vient de l'avertir dans sa bonté par des épidémies ; à quoi cette leçon lui a-t-elle servi ? Les juifs ont souffert la mort pour leurs crimes secrets, mais n'est-ce pas la rapacité des chrétiens qui a allumé leurs bûchers? Hélas, le monde devient

pire de jour en jour. Depuis longtemps Dieu a voulu le faire périr comme du temps de Noé, alors qu'il n'a sauvé que huit hommes pour créer une humanité nouvelle ; mais le Fils est intervenu et a obtenu un sursis. L'heure fatale n'est pas encore venue ; mais certains signes annoncent qu'elle est proche. L'ivraie de l'hérésie lève déjà ; le péché n'est plus tenu pour péché : fuyez sous la croix de Christ, chrétiens au cœur simple ! Les paysans sont plein d'arrogance et de pensées diaboliques ; l'envie, la haine, les passions sanguinaires possèdent le cœur des hommes : de grands massacres pourraient bien tantôt épouvanter le monde. Le Père ne peut attendre davantage ; sa justice s'y oppose. Bientôt il fera taire sa miséricorde ; les prières de ses amis cesseront et il vengera son Fils des outrages dont on l'accable. Le châtiment de la chrétienté sera si terrible qu'elle s'en tordra les bras de désespoir.

Ces instructions données, la voix céleste prend congé de l'homme : « Il faut à présent nous quitter. Sache que Dieu te traitera comme tous ses chers amis avant toi : tu porteras jusqu'à ta mort une croix cachée ; c'est elle qui te servira d'enseignement, car je ne te parlerai plus. » L'homme subira donc la loi commune ; les souffrances physiques et morales, ces dernières les plus douloureuses de toutes, seront son partage ici-bas. Il se résigne à son sort et termine son ouvrage en exprimant l'espoir que personne ne découvrira de son vivant « par qui Dieu a écrit ce livre ».

Ici nous rentrons dans le récit de l'autobiographie. Merswin y mentionne également la grande vision de l' « origine » et termine par elle l'histoire de sa conversion. « Tu resteras encore en ce monde, lui dit la voix, d'après cette relation, jusqu'à ce que tu aies vu les merveilles que Dieu accomplira dans la chrétienté. Quoi qu'il fasse, en toi-même ou dans le monde, accepte tout avec reconnaissance et résignation. Mène la vie d'un simple et honnête chrétien, et personne ne se doutera des œuvres intimes que Dieu a produites et produira encore en toi. Les tentations diverses dont tu as tant souffert ne t'éprouveront plus autant qu'autrefois ; la vue des égarements de la chrétienté et d'autres spectacles encore auxquels tu assisteras seront à l'avenir ton épreuve et ta croix. » C'est, avec quelques détails de plus, le même langage que dans le *Livre des neuf roches.*

Ce livre était entièrement achevé quand l'auteur y ajouta un dernier trait de sa vie intérieure. Depuis la vision finale un grand changement s'était fait en lui. Aux jours d'exaltation avait succédé une période de prostration complète ; la voix s'était tue, les dons surnaturels s'étaient évanouis, les sombres tentations avec leurs souffrances indicibles étaient revenues. Il accepte cette affliction, et sachant bien que Dieu ne l'a pas affranchi de ses tentations, il se résigne à les voir reparaître jusqu'à sa mort, aussi douloureuses que Dieu voudra, car il ne demande qu'à souffrir.

— C'est dans ces dispositions d'esprit, dans cet état d'abattement et de résignation, qu'il nous quitte à la fin de son livre [1].

Il nous quitte pour douze ans, pendant lesquels il disparaît dans l'existence retirée d'un « simple et honnête chrétien ». De graves événements cependant se sont passés dans cet intervalle, qui devaient solliciter son activité religieuse. En 1353, un violent ouragan avait dévasté les pays du Rhin ; en 1356, la ville de Bâle avait été ruinée par un tremblement de terre : ce fut une des calamités du siècle qui impressionnèrent le plus vivement les esprits ; en 1358, nouvelle apparition de la peste ; en 1363, tremblement de terre à Strasbourg et retour de l'épidémie. Enfin en 1364 il se réveille de sa longue inaction. Le 9 octobre il reçoit en songe l'ordre de fonder une maison religieuse ; il hésite à obéir, mais à Noël, nouvelle injonction plus formelle et accompagnée de « visions indescriptibles » ; il tombe malade sur l'heure de minuit et apprend qu'il ne guérira que s'il obéit. La maladie dure deux ans et aboutit à une paralysie générale ; enfin il se soumet et recouvre la santé. En 1366 il achète aux portes de la ville le vieux cloître délabré de l'Ile-Verte ; il le répare et y installe, avec l'autorisation du pape, quatre prêtres séculiers et le jeune Nicolas de Laufen, ancien commis drapier, à qui il avait voué une affection toute paternelle et qui entra aussitôt dans le sacerdoce. Son intention n'était pas de fonder un couvent de plus — mieux vaut, disait-il, employer son argent à nourrir les pauvres, — mais de créer un asile (*ein husz der flucht*) où des laïques, nobles ou bourgeois, et des ecclésiastiques, désireux de fuir le monde et de se vouer à Dieu sans entrer dans un ordre, pourraient vivre de leurs deniers. Dans plusieurs sermons de Tauler, prononcés sous l'impression de la catastrophe de 1356, il est question d'un « nid » où Dieu recueillera et cachera les siens pendant

1. Ce qui précède suffit pour faire connaitre au lecteur les principes religieux de Merswin ; il trouvera dans mes *Amis de Dieu* une analyse de ses autres traités ainsi que de ceux de l'Ami de Dieu de l'Oberland.

les tribulations à venir[1]; ces sermons, qui révèlent les préoccupations des amis de Dieu à cette époque, me paraissent donner à la création de Merswin son véritable sens.

La désunion s'étant mise entre les ecclésiastiques de la maison, Rulman résolut de les remplacer par des moines. Divers ordres se présentèrent; ce furent les Johannites qu'il admit, le but de son établissement lui paraissant le mieux sauvegardé par leur concours. « La Trinité, en donnant l'Ile-Verte à l'ordre de Saint-Jean, a visé surtout l'avantage des laïques. Cette maison est destinée, en effet, à être un asile pour les laïques de toute condition qui désireront fuir le monde et se convertir à Dieu. La Trinité n'a pas voulu qu'ils se heurtassent à un genre de vie trop sévère ou qu'ils eussent à rougir de leur nouvelle société; elle a donc agréé l'ordre de Saint-Jean, ordre de laïques fondé sur la chevalerie et aussi distingué par la noblesse que par la piété de ses membres. » Un « ordre de laïques » dut paraître à Merswin le successeur désigné de la société des prêtres séculiers, à laquelle il n'avait manqué que la stabilité que donne l'obéissance à une autorité commune pour répondre aux espérances fondées sur elle. En 1371 les Johannites prirent possession de l'Ile-Verte; Henri de Wolfach en fut le premier commandeur; le grand-prieur d'Allemagne, Conrad de Brunsberg, y fixa sa résidence. Toutes les conditions posées par Merswin ayant été acceptées à Rhodes, une commission de trois laïques, dont il faisait partie, fut instituée pour en surveiller l'exécution et contrôler annuellement la gestion financière du commandeur. Nicolas de Laufen, après quelques hésitations, entra dans l'ordre; il ne quitta plus l'Ile-Verte et témoigna jusqu'à la fin un profond attachement à son bienfaiteur. La même année 1371, Merswin, devenu veuf une seconde fois, quitta la maison qu'il possédait en ville et se retira lui aussi à l'Ile-Verte.

1. Sermons 103 et 133 des éditions de Francfort (édition de Bâle, fol. 123 et 158), du 23 octobre et du 1er novembre 1357. (Preger, *Die Zeit einiger Predigten Taulers*, p. 323, in *Sitzungsberichte der bayer. Akademie der Wissenschaften*. Munich, juillet 1887.)



Il y passa le reste de ses jours dans le silence, préoccupé du bien matériel et moral des habitants de la maison, consacrant sa fortune à en embellir le séjour pour les porter à en sortir le moins possible. Il agrandit le chœur de l'église, éleva un portique et des bains dans le verger, et orna le jardin de gloriettes et de fontaines. En même temps, il « cachait sa vie », couvrant de mystère son existence intérieure. « A le voir d'humeur si joyeuse et si affable envers le prochain, nul ne soupçonna jamais qu'il fût un si grand et intime ami de Dieu, aussi exceptionnellement comblé des grâces et des lumières du Saint-Esprit, comme on le découvrit après sa mort. » En 1378, à l'époque du grand schisme papal, il se sentit poussé à communiquer aux frères de l'Ile-Verte un certain nombre de traités religieux qu'il possédait depuis une trentaine d'années et qu'il avait tenus secrets jusque-là; il les transcrivit à leur usage sur des tablettes de cire en omettant les noms propres de personnes et de localités, et brûla les originaux. En 1380 il s'imposa, à la suite d'une révélation, la dure existence d'un « captif du Seigneur ». « Il renonça complètement à la société de ses frères, se fit construire à côté de l'église une demeure à part où il vécut depuis lors dans une réclusion complète, sans plus en sortir ni le jour ni la nuit, pas même pour aller à la messe, puisqu'il pouvait y assister de sa chambre. » Le 2 février 1382 il se sentit « contraint par Dieu et par l'amour des frères de l'Ile-Verte » d'écrire pour ceux-ci une *Dernière et amicale exhortation* qui ne nous est point parvenue. Trois semaines après il sentit les premières atteintes de l'hydropisie dont il devait mourir. Dans les tout derniers jours de sa maladie il fut encore « contraint par Dieu » d'écrire le *Livre de la grâce prévenante*, etc. A plusieurs reprises il assembla les frères de la maison autour de lui, et « poussé par Dieu », leur parla des grâces divines qu'il recevait, les exhortant à progresser dans la vie spirituelle. Il mourut le 18 juillet 1382, un vendredi, à trois heures du soir comme le Seigneur, conformité que les Johannites relèvent avec soin. Quatre jours plus tard les frères ouvrirent une petite armoire scellée qui se trou-

vait dans sa chambre. Ils y découvrirent l'*Histoire de ma conversion,* des lettres reçues et écrites par lui, et probablement aussi le *Livre des neuf roches*. Par la lecture de ces écrits ils apprirent alors seulement quel grand ami de Dieu venait de quitter la terre.

II.

La vie de Merswin ne présenterait rien d'extraordinaire au point de vue de la piété du moyen âge s'il ne s'y greffait un élément mystérieux qui a dérouté jusqu'à présent la critique. Sa « conversion » était terminée quand un inconnu, l'Ami de Dieu de l'Oberland, se présenta devant lui. Voici comment il raconte cet événement (autobiographie, p. 71) :

« De toutes les œuvres merveilleuses que Dieu avait accomplies en moi, je ne pus dire un seul mot à personne jusqu'au temps où il plut à Dieu de révéler à un homme de l'Oberland de se rendre chez moi. Quand il fut venu, Dieu me donna le pouvoir de lui parler de toutes choses. Cet homme était inconnu au monde. Il devint mon intime ami ; je me soumis à lui sans réserve, en place de Dieu, et je lui racontai tous les secrets de ces quatre années, comme Dieu me les inspirait. Alors il dit : « Cher et intime ami, prends ce livre ; tu y trouveras le récit des cinq années de ma conversion ; donne-moi par écrit celui des quatre années de la tienne. » — « Il me serait bien pénible que l'on découvrît mon secret. » — « Je t'ai donné mon histoire ; aussi peu tu révéleras mon nom, aussi peu je dirai le tien. J'emporterai ton livre bien loin en amont d'ici dans ma patrie, où tu es aussi inconnu que je le suis à Strasbourg. A l'œuvre donc ! Tu feras deux exemplaires de ton histoire ; l'un je l'emporterai, l'autre tu le garderas scellé de ton sceau et tu prendras soin qu'on ne le trouve de ton vivant. » — « Il m'est pénible de penser qu'on découvrira mon secret avant ou après ma mort ; je ne veux à aucun prix qu'on m'attribue l'honneur de ce qui est l'œuvre de Dieu et non la mienne. » Comme il vit que je résistais, il me commanda d'écrire au nom de l'obéissance que je lui avais promise, et je fus obligé de me soumettre. Il savait bien que mon refus venait de mon humilité. »

L'*Histoire de ma conversion* fut écrite sous cette contrainte. Quelque temps après, nouveaux scrupules ; l'auteur supplie à plusieurs reprises son ami de lui permettre de la brûler ; mais

il lui est révélé qu'il doit la laisser subsister, qu'à l'avenir cependant il ne sera plus contraint d'écrire aucune confession du même genre.

Cet Ami de Dieu a une histoire.

Fils d'un riche négociant, il accompagne son père dans ses voyages, puis quitte les affaires à la mort de ses parents, suit un jeune chevalier, son ami d'enfance, aux fêtes de la noblesse, et là tombe dans le péché. Le remords de sa faute ne le quittera plus; Satan la lui fera expier par les tentations dont il le « soufflettera » comme saint Paul jusqu'à sa mort. Il se fiance à une jeune fille noble ; mais la veille du mariage il a une vision qui le détermine à renoncer à son amour et au monde. Il s'attire ainsi le mépris de tout son entourage; alors il vend sa belle maison et va demeurer dans le quartier pauvre de la ville où il se consacre aux œuvres charitables. Sa « conversion » dure cinq ans, un de radieuses extases alternant avec les tortures ascétiques qu'il s'inflige, et quatre d'angoisses spirituelles qui lui sont imposées, telles que les accès d'incrédulité et les tentations impures, l'obsession démoniaque et le désespoir religieux; la vision ineffable de « l'origine » termine le tout: sa vie sera désormais celle d'un chrétien ordinaire; sa croix, la vue des égarements du monde. Ces « œuvres divines » doivent rester secrètes; un jour cependant il se sent poussé à les raconter à un ami de Dieu du voisinage, en échange de la même confidence; quand celui-ci mourra, il les racontera à Merswin : il ne doit « se révéler » qu'à un homme à la fois.

Puis commence son activité missionnaire. Il convertit son ami d'enfance, le ramène aux devoirs de la chevalerie, à la protection des faibles « pour l'amour de Dieu », à l'arbitrage désintéressé dans les procès et à la pratique de la justice ; il lui fait commencer une pieuse vie de famille avec les siens et lui apprend à tenir un juste milieu entre le luxe et l'austérité. La même influence, il l'exerce encore sur plusieurs chevaliers de son pays ; l'un d'eux, qui venait d'être miraculeusement délivré de captivité, se soumet à lui « en place de Dieu ». En même temps il entre en rapports avec les amis de Dieu de la contrée, échange avec eux ses expériences religieuses et ses vues sur l'avenir de la chrétienté, et bientôt, quittant la vie solitaire, fonde avec quelques hommes pieux, dans sa demeure, une « société » dont il est le chef. Déjà ses relations dépassent les limites de son pays ; il a des amis à Rome, à Gênes, à Milan, à Metz ; ses voyages le mènent jusqu'en Hongrie ; il est le directeur spirituel des deux recluses Ursule et Adélaïde à Vérone et correspond avec les amis de Dieu des Pays-Bas. Son influence s'étend jusqu'en pays musulman : à un musulman pieux qui avait prié Dieu de lui faire

connaître si quelque autre religion était supérieure à la sienne, « il fut écrit par son entremise une lettre que le musulman put lire », qui décida de sa conversion et à laquelle il répondit par une lettre en bon allemand, nouvelle œuvre du Saint-Esprit. En 1346 il va enseigner, à trente milles de sa patrie, l' « *abc* des vertus chrétiennes [1] » à un grand prédicateur, maître de l'Écriture sainte, qui enseignait dans ses sermons une piété dont il n'avait pas fait lui-même l'expérience; bien que simple laïque il soumet ce savant prêtre à son autorité de mandataire du Saint-Esprit, lui impose une retraite de deux ans et reste neuf années encore son conseiller jusqu'à sa mort. Dans l'intervalle, en 1352, il conclut son pacte d'amitié avec Merswin et se voue tout particulièrement à l'avancement spirituel de l'ancien banquier et des personnes de son entourage. C'est pour lui qu'il compose successivement les nombreux traités qu'il lui envoie et dont les Johannites reçoivent communication à partir de 1377; c'est par lui qu'il fait parvenir à Tauler, en 1357, son *Épître à la chrétienté,* composée sous l'impression du tremblement de terre de l'année précédente et dont j'ai relevé ailleurs l'influence sur la prédication du pieux dominicain [2]; c'est par lui qu'en 1363 il entre en relations épistolaires [3] avec le vicaire général de l'évêque de Strasbourg, Jean de Schaftolsheim, lecteur des Augustins, dont il devient le conseiller dans les questions ecclésiastiques et religieuses; c'est par lui encore qu'il transmet ses avis au pieux cousin de Rulman, Conrad Merswin, dont il est prêt à faire son intime ami si Rulman lui était enlevé. De 1364 à 1367 il prend une part directe à la fondation de l'Ile-Verte, reçoit en songe et à la même date les mêmes révélations, éprouve aux mêmes heures les mêmes accès de maladie que Merswin, reste comme lui souffrant pendant deux ans et guérit de la même manière. L'établissement fondé, il intervient par lettre auprès des prêtres séculiers qui s'y trouvent, pour les exhorter à la concorde et au support mutuel; il les engage à se choisir un chef auquel ils se soumettraient « en place de Dieu », et leur insinue même qu'un des mystérieux amis de Dieu, organes du Saint-Esprit, pourrait bien n'être pas loin d'eux, s'ils savaient le trouver; en même temps il leur envoie l' « *abc* des vertus chrétiennes » avec l'histoire de la conversion du maître de l'Écriture sainte pour servir à leur édification. Plus tard il approuve la convention signée avec les Johannites et engage Nicolas de Laufen, qui s'était soumis à lui « en place de Dieu », à entrer dans l'ordre;

1. Le « maître » doit s'exercer successivement à chacune de ces vertus. La béguine Ludgarde de Wittichen († 1348) fait de même; elle s'exerce une année durant à chacune des cinq vertus qu'elle veut acquérir. (Mone, *Quellensammlung der badischen Landesgeschichte,* Carlsruhe, 1860, III, p. 448.)

2. *Annales de bibliographie théologique,* Paris, mars 1838, p. 35.

3. Les lettres et la plupart des traités de l'Ami de Dieu ont été publiés par M. C. Schmidt, *Nicolaus von Basel, Leben u. ausgewählte Schriften.* Vienne, 1866.



il devient le conseiller de Henri de Wolfach et de Conrad de Brunsberg, et comme le génie tutélaire de l'Ile-Verte; rien ne s'y fait sans son avis.

A l'époque où se préparait à Strasbourg la création de l'Ile-Verte, il travaille dans son pays à la réalisation d'un plan analogue. En 1365 il quitte avec ses amis la ville qu'il avait habitée jusque-là et, conduit par un petit chien noir, se rend à travers fossés et taillis sur une montagne solitaire où il bâtit un ermitage, une maison et une chapelle. On l'y trouve, en 1377, en compagnie de quatre frères, un ancien juif miraculeusement converti, nommé Jean, un ancien bourgeois que sa femme avait longtemps empêché de suivre son goût pour la vie ascétique, un ancien jurisconsulte et chanoine, et un frère d'origine inconnue, sans compter le cuisinier Conrad et le messager Robert; les trois premiers étaient devenus prêtres. La même année encore, trois prêtres de l'ordre de Saint-Jean, qui demeuraient dans le voisinage et se disaient fort riches, viennent s'associer à lui, ce qui porte à huit le nombre des frères de l'ermitage. Il tenait cet ordre en si haute estime qu'il songea un moment à y entrer avec tous ses compagnons. Mais ce n'était encore qu'un établissement provisoire; dès son arrivée sur la montagne il entreprend des constructions bien plus vastes; il rêve de bâtir une nouvelle maison et une splendide église; mille florins sont déjà dépensés quand les travaux s'arrêtent faute d'argent. Sur ces entrefaites il apprend que Grégoire XI est revenu d'Avignon à Rome, en janvier 1377. Aussitôt il reçoit de Dieu l'ordre de se rendre avec l'ancien jurisconsulte auprès du pape pour l'avertir des dangers qui menacent la chrétienté et l'inviter au nom du Saint-Esprit à réformer l'Église. Ainsi l'avaient déjà fait Brigitte de Suède et Catherine de Sienne. Avant de se mettre en route il écrit à la hâte son *Livre des cinq hommes* [1], tableau de la vie pieuse qu'il mène dans son ermitage avec ses quatre frères, et il l'envoie aux Johannites. A Rome le pape s'irrite d'abord de la liberté avec laquelle il lui parle de ses péchés et de ceux de la chrétienté; mais, devant les preuves qu'il lui donne de sa mission divine, il promet de lui obéir en tout et, s'exprimant en italien, souhaite de lui voir faire une démarche semblable auprès de l'empereur pour le plus grand bien de la chrétienté; enfin il lui remet une bulle consistoriale où il recommande chaleureusement son œuvre. De retour dans son pays, l'Ami de Dieu se rend avec ses frères auprès de son évêque qui lui fait le meilleur accueil et le recommande à son tour au clergé et au magistrat de la ville la plus rapprochée de son ermitage. Là, peu de jours après, la lettre papale est lue dans toutes les églises et le peuple enthousiasmé promet son concours; le magistrat fête la présence des amis de Dieu dans ses murs par un cadeau de gros poissons, leur promet de faire garder leur établissement par des troupes en temps de guerre,

1. C. Schmidt, p. 102 à 138.

et met une des maisons de la ville à leur disposition. Et cependant les travaux ne sont pas repris, les constructions ne s'achèvent pas, aussi peu que s'achèvent à la même époque celles que Merswin et les Johannites avaient entreprises à l'Ile-Verte : en 1380 l'église de l'Ile-Verte avait encore l'aspect d'une grange.

A la base de toute cette activité missionnaire se trouve chez lui l'attente des châtiments célestes, si la chrétienté ne s'améliore pas. En 1356 il croit l'heure fatale arrivée. Déjà il endure réellement ces châtiments, comme il éprouve dans tout son être la sensation douloureuse des vices de la chrétienté qui les provoquent; déjà il entend la Miséricorde divine proposer à la Sagesse de défendre aux amis de Dieu d'intercéder encore pour le monde, et il adresse aussitôt dans son *Épître à la chrétienté* un suprême avertissement à ses semblables [1]. Mais le temps passe; sa prophétie se réalise aussi peu que celle de Jonas; un nouveau sursis est donné au monde. Alors, sur de nouveaux signes du ciel, le « nid » situé sur la montagne, loin des bruits du monde, l' « asile » de l'Ile-Verte est fondé et l'Ami de Dieu commence ses constructions dans son pays. Mais les temps deviennent de plus en plus graves; en 1375 les *grandes compagnies* désolent l'Europe occidentale; en 1378 éclate le schisme pontifical. La suprême autorité religieuse est entrée en guerre contre elle-même; la chrétienté se divise en deux camps hostiles; le trouble s'empare des consciences. La date fatale paraît encore une fois venue. Alors l'activité de l'Ami de Dieu se modifie; son rôle de missionnaire s'efface devant son rôle d'intercesseur pour la chrétienté. Les châtiments divins, il le sait, amèneraient des temps nouveaux pour l'Église, et cependant il s'efforce d'en retarder la venue, car il sait aussi combien d'hommes périraient corps et âme dans la tourmente. Il intercède donc avec ses frères auprès de Dieu pour le monde, et Dieu, qui ne peut rester sourd à la prière de ses « chers amis », accorde au monde un dernier sursis. Le délai écoulé, ils interviennent encore, sans crainte d'irriter le Seigneur, car ils sont prêts à souffrir le purgatoire et l'enfer pour obtenir un nouveau sursis, permettant à quelques âmes d'échapper à la perdition, et Dieu se laisse fléchir encore. Ce drame mystérieux se joue déjà depuis des années entre le Seigneur et ses amis. Mais voici que leur arrive l'ordre formel de ne plus prier à l'avenir pour la chrétienté. Alors leur charité ingénieuse trouve un nouveau moyen, autre que la parole et la pensée, pour pénétrer jusqu'au cœur de Dieu : leur vie même devient une prière d'intercession, un sacrifice librement offert pour apaiser la colère divine. Tel est le sens de la dernière partie de l'existence de l'Ami de Dieu.

Du 17 au 25 mars 1379, huit amis de Dieu, venus de différents pays, tiennent une première « diète divine » au milieu des montagnes, près d'une

1. C. Schmidt, p. 187, 189.

chapelle taillée dans le roc. Nuit et jour ils supplient Dieu d'ajourner la terrible tempête ; le huitième jour les démons les assaillent : une obscurité profonde les enveloppe, des rafales mêlées de sanglots sortent de la forêt ; puis soudain les ténèbres se dissipent et du sein d'une lumière radieuse un ange leur annonce que la tempête est retardée d'une année, mais qu'il leur est défendu de prier pour un nouvel ajournement, Dieu trouvant qu'il est utile à la chrétienté d'être châtiée.

Rentré chez lui, l'Ami de Dieu exhorte ses amis de Strasbourg à rompre tout lien avec le monde et à se préparer chaque soir à la mort. Il leur recommande de donner le même conseil à leurs connaissances, ainsi qu'au peuple dans leurs prédications. Pendant le schisme, ils régleront simplement leur conduite sur celle de l'ordre entier. D'un jour à l'autre peut apparaître le signe du ciel annonçant le commencement des calamités ; alors les amis de Dieu sortiront de leurs retraites et se répandront sur la terre. Lui-même doit se rendre dans ce cas à l'Ile-Verte auprès de son intime ami ; tous les mystères de leur vie seront alors dévoilés.

La fin de l'année approche. A Noël il reçoit en songe l'ordre de retourner à la chapelle alpestre pour le jeudi saint ; le « seigneur Jean », le juif converti, reçoit le même ordre. Il s'étonne d'être obligé de remonter à cheval, vieux et faible comme il est ; les accès de la « grande maladie », dont il a « souvent souffert avec Merswin à la même heure pendant les trente dernières années », reparaissent et la fièvre ne le quitte plus. Treize amis de Dieu, miraculeusement convoqués, se réunissent ainsi en une seconde « diète divine », le jeudi saint 22 mars 1380 ; aucun ne sait dans quel but il est venu. Le vendredi saint une lettre tombe du ciel au milieu d'eux et l'ange leur apprend qu'un sursis de trois ans est accordé au monde, s'ils veulent se conformer au contenu de la lettre et devenir les « captifs du Seigneur ». Ils lisent la lettre en allemand, en latin, en italien et en hébreu, la copient en allemand et en italien, et acceptent avec enthousiasme la proposition de l'ange. Le dimanche de Pâques au soir ils allument un grand feu sur l'ordre de la voix céleste, et y jettent la lettre qui remonte vers le ciel, emportée par la flamme, sans se consumer. Puis ils se séparent pour aller vivre chacun dans la « captivité divine », selon leur promesse.

L'Ami de Dieu prend alors congé de Merswin et des Johannites. A Merswin il permet, sur sa demande, de mener un genre de vie semblable au sien ; le pacte d'amitié de l'an 1352 se trouve rompu, les deux hommes ne doivent plus se voir ni s'écrire. A Conrad de Brunsberg il conseille, selon son désir, de se démettre de ses fonctions de grand-prieur pour vivre dans la retraite. Le 13 mai 1380 le « seigneur Jean » célèbre une dernière fois la messe dans la chapelle de l'ermitage ; puis l'Ami de Dieu et lui entrent dans les deux cellules qui avaient été préparées pour eux, d'où ils

avaient vue sur l'autel, et dont ils ne devaient plus sortir. — Pendant la peste de l'an 1381 les Johannites reçurent une *Instruction* sur la manière de commencer et de finir pieusement la journée « dans les temps graves et terribles » qu'ils traversaient, avec prière d'en donner lecture au peuple pendant le culte. C'était une dernière preuve de sollicitude que leur donnait l'Ami de Dieu ; depuis lors ils n'entendirent plus parler de lui.

Les Johannites vénérèrent la mémoire de leurs « chers fondateurs, les grands et saints amis de Dieu », et en particulier celle du « saint Ami de Dieu de l'Oberland ». A plusieurs reprises ils essayèrent de se mettre en relations directes avec lui. Déjà du vivant de Merswin, Nicolas de Laufen et Henri de Wolfach avaient voulu partir, le premier pour entrer dans son ermitage, le second pour le consulter sur les difficultés causées par le schisme ; il avait interdit à l'un et à l'autre cette démarche. Alors les frères de l'Ile-Verte épièrent l'arrivée des messagers secrets par lesquels les deux amis correspondaient ; jamais ils ne les aperçurent. Plusieurs notables de Strasbourg se mirent à la recherche des frères de l'Oberland ; ils passèrent la nuit sous leur toit, mais ne les reconnurent pas. Après la mort de Merswin, Nicolas de Laufen et Henri de Wolfach se rendirent successivement en Suisse dans le même but, le premier à Engelberg, le second à Fribourg, sans les trouver. « Ne cherchons plus ici-bas la demeure des amis de Dieu, écrivent les Johannites au commencement du quinzième siècle; remercions le Seigneur de nous avoir réunis par eux en la sainte maison de l'Ile-Verte, dans les derniers temps où nous vivons ; suivons leurs affectueux conseils et nous les retrouverons un jour dans la vie éternelle. » Ils firent plusieurs recueils de leurs écrits et vénérèrent « comme des reliques » les trois autographes qu'ils conservaient d'eux, le *Livre des neuf roches* et l'*Histoire de ma conversion* de Merswin, et le *Livre des cinq hommes* de l'Ami de Dieu de l'Oberland. Ces autographes existent encore.

III.

Qui a été cet Ami de Dieu de l'Oberland?

M. Schmidt l'a appelé Nicolas de Bâle, sur la foi de quelques documents reconnus aujourd'hui comme étrangers à la question, et a placé son ermitage au Herrgottswald, sur le Pilate.

M. Lutolf, curé de Lucerne, l'a cherché (v. *Amis de Dieu*, p. 330) au Schimberg, dans l'Entlibuch, et M. Preger dans les Vosges.

J'ai déterminé la ville de Coire comme sa patrie et j'ai pensé pouvoir l'identifier lui-même avec le fondateur de l'ermitage de Ganterschwyl, Jean de Rutberg.

Aucune objection valable n'a été soulevée contre la première de mes conclusions. La patrie de l'Ami de Dieu est située, d'après les textes, en amont de Strasbourg, c'est-à-dire dans la vallée supérieure du Rhin, à dix jours de voyage de cette ville, en pays allemand, mais près de la frontière italienne (1° « pas trop loin » de Vérone ; 2° l'Ami de Dieu sait l'italien) ; c'était une ville commerçante, où demeuraient des familles nobles et près de laquelle s'est trouvé un couvent de « moines blancs » ; enfin le dialecte allemand de l'Ami de Dieu devait se parler dans le pays et la culture de la vigne n'y être pas inconnue. J'ai montré que la ville de Coire répond à ces conditions. (*Les amis de Dieu*, p. 213 et suiv.)

Le père dominicain Denifle, sous-archiviste du Vatican, m'adresse au sujet de ma seconde conclusion des critiques dont plusieurs sont fondées[1]. Ce qui m'avait conduit à Ganterschwyl c'est la date de la fondation de cet ermitage, le nombre et le genre de vie de ses habitants, les patrons de leur chapelle, enfin la proximité d'une commanderie de Saint-Jean.

1. *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, nouvelle série, Berlin, t. XII (1880), p. 463 à 463. C'est un chapitre de l'étude publiée par le P. Denifle, sur la question qui nous occupe, dans la revue susdite, t. XII, p. 200 à 219, 280 à 324 : *Die Dichtungen des Gottesfreundes im Oberland*; même tome, p. 463 à 540 : *Die Dichtungen Rulman Merswins*; t. XIII (1881), p. 101 à 122 : *Die Dichtungen Rulman Merswins. Epilog*. Les chiffres dont je ferai suivre mes citations indiqueront naturellement au lecteur auquel de ces articles elles sont empruntées, sans qu'il soit besoin chaque fois d'une mention spéciale.

D'après la lettre 4 de l'Ami de Dieu, son changement de demeure est un fait accompli en 1371 ; ses grandes constructions projetées ne sont pas encore commencées. Ceci concorde avec une donnée des *Notices* des Johannites qui place son départ de la ville en 1365 et son installation sur la montagne en 1366. Or les chartes relatives à Ganterschwyl que j'ai citées[1] constatent en 1369 que Jean de Rutberg s'était fixé depuis peu de temps dans sa solitude et y possédait une demeure et une chapelle. Il s'y trouve en 1369 en compagnie de trois frères, ce qui concorde encore avec le nombre des compagnons de l'Ami de Dieu à cette date, le « seigneur Jean », le « nouveau frère » comme il est appelé en 1377, s'étant seulement adjoint à lui peu d'années auparavant. En outre, l'ermitage de l'Ami de Dieu s'est trouvé dans le voisinage d'une commanderie de Saint-Jean, puisque trois Johannites sont venus fréquemment le visiter avant de devenir ses frères ; non loin de Ganterschwyl se trouvait la commanderie de Tobel. Enfin l'Ami de Dieu et ses compagnons, comme Jean de Rutberg et les siens, s'occupaient d'agriculture. — Ces rapprochements n'ont pas été contestés.

Un autre passage des *Notices* nous apprend que l'ermitage de l'Ami de Dieu était situé « dans le pays du duc d'Autriche, à deux milles de toute ville ». Ces conditions ne se trouvent pas remplies à l'ermitage de Ganterschwyl, situé à quelques lieues de la frontière autrichienne, dans le comté de Toggenbourg, à trois lieues de Wyl et à une lieue et demie seulement de Lichtensteig. Je me suis demandé quelle était la valeur des *Notices* et ce que j'ai constaté (*Amis de Dieu*, p. 27, 292 à 294, 329) m'a inspiré de graves doutes sur ce point. En effet : 1) ces *Notices* ont été écrites un nombre d'années indéterminé après la mort de Henri de Wolfach († 1404) dont le nom n'y est même pas correctement écrit (*der commendure hies* dozuomole *Heinrich von Wolwasch*), par conséquent assez longtemps après la mort de Merswin, à une époque où Conrad de Brunsberg

1. *Les Amis de Dieu*, p. 410 ss.

(† 1390) et Nicolas de Laufen († 1402) ne vivaient plus, où par conséquent les traditions sur les frères de l'Oberland avaient eu le temps de s'altérer à l'Ile-Verte. Je n'ai pas trouvé mention de cet argument dans le travail du P. Denifle[1]. 2) Ces *Notices* sont en contradiction sur deux points avec les écrits de l'Ami de Dieu. Elles considèrent le nombre des frères de l'Oberland comme ayant été invariablement de cinq dès avant leur départ de la ville en 1365, tandis que, d'après le *Livre des cinq hommes*, un des compagnons de l'Ami de Dieu s'est adjoint à lui peu d'années seulement avant 1377 ; l'expression « les cinq hommes » était devenue stéréotype à l'Ile-Verte[2]. Ensuite, elles confondent les deux constructions que nos ermites ont successivement entreprises sur la montagne et entre lesquelles les textes de l'an 1377 distinguent soigneusement, la maison et la chapelle qui furent immédiatement achevées et les bâtiments plus importants qui ne l'ont jamais été. 3) Ces *Notices* sont en contradiction avec elles-mêmes sur la situation de l'er-

1. Le P. Denifle connait mon argumentation puisqu'il y fait incidemment allusion (p. 303 : *Wenn die Johanniter die Gottesfreunde trotzdem in anderen Theilen der Schweiz suchten, so war dies ihre Schuld* — une phrase en l'air, soit dit en passant — et p. 513, note 2 : *Die Briefe scheinen erst nach* 1404 *gesammelt zu sein. S. Jundt, S.* 27, *Note* 1). Pourquoi donc m'accuser à trois reprises d'arbitraire (p. 305, 464 et 437), comme s'il n'avait rencontré chez moi aucune argumentation à l'appui de ma thèse ? Un exemple illustrera ce genre de critique. J'avais écrit (p. 340), me rapportant à des raisons antérieurement développées : « *Nous avons vu* qu'il ne faut pas nous exagérer l'exactitude de ces données géographiques, *contenues dans un texte relativement récent, puisqu'il appartient au commencement du* XV[e] *siècle.* » Là-dessus le P. Denifle de s'écrier (p. 467) : « Sans doute Ganterschwyl n'était pas à deux milles de toute ville. *Was thut aber dies ?* Il ne faut pas nous exagérer l'exactitude de ces indications géographiques ! *Auf derartige Interpretationen zu antworten wird man mir erlassen ; sie richten sich selbst.* » Le P. Denifle ne s'est pas aperçu qu'il découpait dans ma phrase une citation qui, détachée de ce qui précède et de ce qui suit, prend nécessairement l'apparence d'une déclaration arbitraire. J'aurai encore à citer, dans la suite, d'autres exemples de la rapidité avec laquelle certaines parties de l'étude du P. Denifle ont été écrites.

2. Voir le commencement des *Notices* (C. Schmidt, p. 58) : Der gottesfrúnt mit sinre gesellschaft die in unsern drien urkunde büchern zuo latine und zuo tütsche *geschriben stont* und *genennet sint* die fünf manne... Item die vorgenanten fünf manne... et l'*Histoire de la fondation de l'Ile-Verte* (*Beiträge*, p. 48) : Ruolman sendete eine abegeschrift (vers 1367) den lieben gottesfründen in Oeberlant die *hienoch geschriben stont* in dem buoche von den fünf mannen. — Pour les Johannites, l'Ami de Dieu et ses compagnons sont toujours, à n'importe quelle époque, les « cinq hommes » du traité de l'an 1377. N'oublions pas que les *Notices* datent d'au moins vingt-cinq ans après la mort de Merswin.

mitage de l'Oberland. Elles racontent à la fois que Nicolas de Laufen l'a cherché dans la principauté ecclésiastique indépendante d'Engelberg, et qu'il s'est trouvé en pays autrichien. C'est à Nicolas de Laufen que Merswin aimait à faire ces sortes de confidences ; la question s'impose donc : que vaut cette dernière indication? pourquoi n'aurions-nous plus le même droit que Nicolas de Laufen de chercher les frères de l'Oberland en dehors des possessions autrichiennes? Nous aurons encore bien d'autres erreurs à signaler chez les Johannites, en particulier chez Nicolas de Laufen. — Je concluais que les *Notices* ne méritent qu'une confiance relative au point de vue géographique et ne suffisent pas pour exclure d'emblée une hypothèse qui se recommande pour d'autres raisons, mais qui ne concorde pas avec elles. Je n'ai rien à modifier à cette conclusion.

On m'objecte 1) l'altitude trop faible de l'ermitage de Ganterschwyl pour être appelé un ermitage « sur la montagne », et 2) la contradiction qui existe entre Jean de Rutberg indiquant son nom aux propriétaires des terrains dont il demande la concession, et l'Ami de Dieu écrivant que son nom ne sera révélé par Merswin qu'après sa mort. — Il m'a paru suffisant qu'un ermitage soit situé sur le flanc d'une montagne, fût-ce à peu de distance de la vallée, pour mériter la désignation susdite, par opposition avec le séjour de l'Ami de Dieu « dans la ville », les ermitages ne se rencontrant pas d'habitude, en Suisse, sur les sommets. La seconde difficulté qu'on me signale est inhérente au sujet même ; l'Ami de Dieu ne pouvait se dispenser de donner son nom au seigneur dont il voulait obtenir un acte de donation, en quelque lieu qu'il se fixât.

Mais voici des critiques plus sérieuses. 1) Le cadeau de gros poissons fait aux ermites de l'Oberland par le magistrat de la ville près de laquelle ils demeuraient, fait supposer que cette ville était située sur les bords d'un fleuve ou d'un lac. Une pareille pêche dans la Thur, près de Wyl, eût été miraculeuse. 2) La bulle papale fut lue dans « toutes les églises » de la ville (lettre 12, p. 313 : *zuo allen kantzelen... in den kirchen*) : or il

n'y avait qu'une chapelle à Wyl ; l'église paroissiale se trouvait hors des murs. 3) Les amis de Dieu de l'Oberland ont été de simples « frères », n'appartenant à aucun ordre, comme l'Ami de Dieu le constate explicitement (lettre 4, p. 296 : *wir habent ouch noch keinen orden an uns*) ; or Jean de Rutberg et ses compagnons vivaient sous une discipline monastique particulière (charte de l'évêque de Constance, p. 413 : *sub stricta vita heremitica*). 4) Les ermites de Ganterschwyl mendiaient : aucune trace de cet usage chez nos amis de Dieu. 5) Plusieurs des compagnons de l'Ami de Dieu étaient prêtres ; le culte se célébrait chez eux sans difficulté. Tel n'était pas le cas chez les ermites de Ganterschwyl qui paraissent parfois avoir manqué de prêtre ; c'est pourquoi l'évêque de Constance autorise tout ecclésiastique qui sera venu les visiter (*qui ad eos confluxerit*) à dire la messe dans leur chapelle. 6) Enfin, d'après le récit des *Notices*, la migration de l'Ami de Dieu et de ses compagnons s'est accomplie d'une marche ininterrompue, en un seul jour. La distance de Coire à Ganterschwyl ne pouvait être franchie de cette manière. — Il ne peut plus être question, après ces observations, d'identifier l'ermitage de Ganterschwyl avec celui des amis de Dieu de l'Oberland.

De toutes les hypothèses qui ont été présentées, ajoute le P. Denifle, celle de M. Lutolf répondrait le mieux aux données de la question. Voyons si cette préférence se justifie. Le Schimberg était situé en pays autrichien, à deux milles de toute ville, et la ville la plus rapprochée, Sursee, se trouve au bord du lac de Sempach. Mais 1) les six frères du Schimberg appartenaient à « l'ordre des ermites » ; 2) leurs noms étaient aussi connus que ceux de Jean de Rutberg et de ses compagnons ; 3) la distance de Bâle (où M. Lutolf place la patrie de l'Ami de Dieu) au Schimberg ne peut être franchie en un jour ; 4) d'après la tradition, les frères du Schimberg sont venus des Pays-Bas ; 5) les amis de Dieu ne se sont jamais trouvés au nombre de six et 6) l'ermitage du Schimberg a été fondé vers 1343, c'est-à-dire plus de vingt ans trop tôt.

L'ermitage de l'Oberland reste encore à découvrir.

Il n'est plus nécessaire de le chercher, continue le P. Denifle; l'Ami de Dieu n'a pas existé ; sa vie n'est qu'une fiction de Merswin.

Voici les preuves de cette thèse :

I. L'histoire de la conversion du maître de l'Écriture sainte ou le *Livre du maître* n'est pas un récit historique. Deux des sermons que l'Ami de Dieu rapporte de ce docteur et dont il raconte avoir noté le premier au sortir de l'église, le sermon en vingt-quatre points et le sermon prêché aux cinq recluses, ne sont que des reproductions amplifiées et parfois peu heureuses de deux traités d'origine inconnue, du traité VII attribué par Pfeiffer à maître Eckhart (*Deutsche Mystiker des 14. Jahrh.*, Leipzig, 1857, II, 475. Comp. Denifle, *Tauler's Bekehrung, in Histor. polit. Blätter*, LXXXIV, Munich, 1879, p. 15 et suiv.) et du traité *Von den drin fragen* (publié par le P. Denifle, *Tauler's Bekehrung kritisch untersucht, in Quellen u. Forschungen*, XXXVI, Strasb., 1879, 137) ; ce dernier traité se trouve encore utilisé dans le traité de Merswin *Von den drien durchbrüchen* (publié dans mon *Hist. du panthéisme populaire*, Paris, 1879, 215). De plus, le caractère et le langage du « maître » rappellent sous bien des rapports ceux de l'Ami de Dieu (p. 202 et suiv.). — L'opinion traditionnelle de l'identité du « maître » et de Tauler, que j'avais encore défendue dans mes *Amis de Dieu* (p. 217 et 417), ne me parait plus soutenable après les dernières publications du P. Denifle ; l'historicité même du récit doit être abandonnée. La seule question relative à Tauler qui puisse encore se poser à propos du traité tant discuté de l'Ami de Dieu, est de savoir jusqu'à quel point les éléments historiques de la vie du dominicain strasbourgeois ont concouru à former la figure idéale du « maître de l'Écriture sainte », et jusqu'à quel point le caractère de sa prédication se retrouve dans certains sermons du traité. Cette question, je ne l'aborderai pas ici. Je renvoie le lecteur, pour les détails de l'argumentation du P. Denifle, aux

articles indiqués. — Je dois ajouter cependant que l'opinion traditionnelle que j'abandonne compte encore des partisans. M. Schmidt y est resté fidèle dans son *Précis de l'hist. de l'Église d'Occident au moyen âge,* Paris, 1885, p. 299, et déclare peu fondées les raisons du P. Denifle; M. Preger a même produit en sa faveur un argument nouveau, le propre témoignage de Tauler qui, dans ses sermons de l'an 1357, fait manifestement allusion à l'*Épître à la chrétienté* de l'Ami de Dieu, comme à une révélation divine authentique: comment l'aurait-il pu, se demande M. Preger, s'il n'en avait pas connu l'auteur (*Die Zeit einiger Predigten Taulers,* p. 360)? J'ai dit ailleurs (*Annales de bibliographie théologique,* Paris, 1888, p. 36) pourquoi je ne croyais pas pouvoir me ranger sur ce point à l'avis du savant critique de Munich. — Si le récit de la conversion du « maître » n'a point de valeur historique, que devient la personne de l'Ami de Dieu qui joue un rôle capital dans cette histoire?

II. L'Ami de Dieu parle de sa propre vie dans cinq traités que je désignerai par des lettres; ce sont: *a*) le *Livre des deux hommes* (d'avant 1352); *b*) l'*Histoire des deux jeunes gens de quinze ans*; *c*) le *Livre du maître* (d'avant 1369); *d*) l'*Escalier spirituel; e*) le *Livre des cinq hommes* (de 1377). Nulle part il ne reste identique à lui-même (p. 281 et suiv.). Les variations de son récit concernent: 1) *Sa rupture avec le monde.* Cette rupture a lieu, d'après *c* et *d,* en 1339 au plus tard, et l'*Histoire des deux recluses* confirme ce résultat; d'après *e,* en 1342 seulement. Elle a lieu, d'après *a,* le matin, à la suite de réflexions sur la fausseté du monde; d'après *b,* pendant la nuit, à la suite d'une vision. 2) *Ses fiançailles spirituelles.* D'après *a,* il se fiance à Dieu le Fils; d'après *b,* à la sainte Vierge; d'après *d,* à Marie-Madeleine et, trois ans plus tard, à Jésus-Christ. 3) *Ses pratiques ascétiques.* Il les entreprend, d'après *a,* à la suite d'une première vision; d'après *c,* à la suite de la lecture de la vie des saints. Il les cesse, d'après *a,* à la suite d'une seconde vision, uniquement sur l'ordre de Dieu; d'après *c,* à la suite

d'un rêve, sur l'ordre de Dieu et le conseil d'un ermite. 4) *Sa vie mystique.* D'après *a,* il ne reçoit aucune « consolation surnaturelle » et croit être un « nid de démons » pendant la troisième année de sa conversion; d'après *d,* il a pendant cette année deux apparitions de Marie-Madeleine. D'après *a,* sa conversion commence par une « vision ineffable » qui se renouvelle, sur son ardent désir, à la fin de la première année, comme la satisfaction d'un vœu légitime; d'après *c,* il aspire d'abord à la connaissance rationnelle de Dieu, puis, reconnaissant l'influence du diable dans ce désir, à la vision ineffable de Dieu, et déjà il se châtie de ce nouveau vœu comme d'un péché d'orgueil, quand il y est donné satisfaction. D'après *a,* les « grâces divines » durent les cinq ans de sa conversion, après lesquels il n'en reçoit plus; d'après *c,* il en reçoit encore après la fin de la cinquième année. 5) *Sa vie morale.* D'après *a* (j'ajoute cette observation), il ne se reproche aucun péché grave dans sa vie; d'après *b,* il a commis un grave péché dans sa jeunesse; d'après *d,* il a mené « une vie impure et impudique » avant sa conversion (aussi prend-il Marie-Madeleine pour fiancée). D'après *a,* il est délivré des tentations impures depuis la fin de sa conversion, et le seul exercice qui lui reste est la vue des égarements de la chrétienté; d'après *b* et *e,* il conserve les assauts du diable jusqu'à la mort pour son péché de jeunesse, assauts peu redoutables, ajoute-t-il, puisqu'il est habitué à vaincre le démon qui ne vient plus chez lui qu'à contrecœur; d'après *e,* ces tentations sont toujours de douloureuses épreuves, capables, d'après *d,* de lui faire commettre encore un grave péché d'intention. — L'Ami de Dieu aurait encore varié, d'après le P. Denifle, dans son jugement sur la valeur de ses propres confidences. Dans *a,* il appelle le récit qu'il fait à son premier ami intime une « révélation de tous les secrets de sa vie », et il écrit dans *e* qu'on ne trouvera le récit complet de sa vie qu'après sa mort. Ces déclarations ne me paraissent pas nécessairement contradictoires, un intervalle de vingt-cinq ans séparant les deux écrits qui les renferment. Je passe sous

silence une ou deux autres variations relevées par le P. Denifle et qui me paraissent peu appréciables. Une figure aussi peu consistante que celle de l'Ami de Dieu, se demande le P. Denifle, peut-elle être historique ?

III. Le voyage de l'Ami de Dieu à Rome en 1377 et son entretien avec le pape Grégoire XI sont des fictions (p. 302 et suiv.). De la Suisse centrale à Rome on comptait environ 94 anciens milles allemands ; il a fallu en 1574 au prince abbé d'Einsiedeln 22 jours francs pour faire ce voyage à cheval. Que l'on place le voyage de l'Ami de Dieu avant ou après la Pentecôte, il n'aurait eu pour l'accomplir, à l'aller comme au retour, que dix à onze jours, à raison de vingt lieues par jour, ce qui n'était guère possible même à des courriers, encore moins à un homme vieux et malade comme lui. Il s'y rend avec chevaux et voiture, alors qu'il est plus que douteux que les Alpes aient pu être franchies ainsi à cette époque ; son ignorance sur ce point prouve qu'il n'était pas Suisse, que par conséquent l'Oberland sa patrie et le dialecte qu'il parle sont des fictions. A Rome il entretient le pape des vices de la chrétienté. « Je n'y puis rien faire », s'écrie celui-ci. Il lui parle de ses péchés privés et le pape se met en colère. Son irritation calmée, Grégoire XI converse familièrement avec l'Ami de Dieu en italien ; il s'étonne que de si grands amis de Dieu aient vécu autrefois au milieu du peuple, et il le prie, ainsi que son compagnon, de rester auprès de lui à Rome ; enfin il lui fait remettre une bulle consistoriale. Autant d'impossibilités, dit le P. Denifle. Grégoire XI désirait sincèrement une réforme de l'Église, il était doux et humble de caractère ; sa vie privée était pure ; il avait supporté sans s'irriter les admonestations bien plus vives de Catherine de Sienne, qui demeurait, elle aussi, au milieu du peuple ; il ne savait pas l'italien et s'apprêtait à quitter Rome le 30 mai pour cinq mois ; enfin les bulles consistoriales ne se délivraient pas au pied levé à des inconnus après une seule audience.

IV. Aucune des personnes historiquement connues de cette

histoire, sauf Merswin, ne sait où demeure l'Ami de Dieu; aucune ne correspond avec lui autrement que par l'entremise de l'ancien banquier. Par contre, tous les personnages non historiques, les chevaliers, Ursule, le maître, les frères du *Livre des cinq hommes,* les amis de Dieu de Hongrie, de Gênes, de Milan, etc., communiquent directement avec lui et connaissent sa demeure. La fiction ici est évidente (p. 471 ss.).

V. Les personnages dont l'Ami de Dieu raconte la vie dans ses traités n'ont pas d'individualité; leur développement spirituel, avec ses tentations et ses grâces surnaturelles, ne varie que dans son cadre extérieur; ce sont des figures coulées dans le même moule. Des existences aussi automatiquement réglées l'une sur l'autre n'ont pas été vécues (p. 474 ss.).

VI. Quand l'ancien jurisconsulte vient s'adjoindre à la société de l'Oberland, l'Ami de Dieu lui apprend que ses frères vivent « comme des prêtres séculiers qu'ils sont » (*Livre des cinq hommes,* p. 118). Or, à cette époque, il n'a pu avoir auprès de lui qu'un seul prêtre séculier au plus (p. 494). — J'ai constaté moi-même cette difficulté (*Les Amis de Dieu,* p. 299). A moins d'admettre, comme je l'ai fait, que l'Ami de Dieu n'est venu sur la montagne qu'avec une partie des compagnons qu'il avait en ville, à l'époque où le jurisconsulte est venu chez lui, ce qui n'est en effet qu'une hypothèse, il ne reste qu'à constater que l'Ami de Dieu a varié dans ce qu'il dit de la qualité de ses frères, comme il a varié dans le récit de sa propre conversion.

VII. L'Ami de Dieu raconte en 1371 qu'il n'a pas encore pu commencer ces constructions à cause de la guerre qui sévit dans le pays (lettre 4). Or, il n'y a pas eu de guerre notable en Suisse vers l'an 1371 (p. 489).

VIII. L'histoire de la lettre divine tombée du ciel n'est qu'une imposture préméditée (*ein kaltblütiger Betrug*), inspirée par l'exemple des flagellants de l'an 1349; cette lettre est écrite dans le style de l'Ami de Dieu (p. 505). Du commencement à la fin de la vie de ce personnage nous ne sortons pas de la fiction.

Toutes réserves faites sur la question d'imposture soulevée dès à présent par le P. Denifle, je crois impossible de ne pas accepter la conclusion qui se dégage des arguments précédents : l'Ami de Dieu de l'Oberland n'a pas existé.

Je regarde par contre comme inexactes les critiques adressées par le P. Denifle à l'Ami de Dieu sur les points suivants, que je mets à part pour cette raison :

IX. La migration de l'Ami de Dieu vers la montagne est une fiction, car ce personnage se trouve en désaccord avec lui-même : 1) sur le fait et 2) la date de cette migration, ainsi que 3) sur le nombre des frères qu'il a eus à cette époque. Examinons ces différents points.

1) L'impression que font les récits du *Livre des cinq hommes,* dit le P. Denifle (p. 490 ss.), est que les amis de Dieu de l'Oberland n'ont jamais changé de résidence. « Il n'est besoin que de lire ce livre pour voir qu'il se meut dans un tout autre cercle d'idées que mainte lettre de l'Ami de Dieu. » D'après les lettres, l'Ami de Dieu a possédé en 1377 un domicile « sur la montagne ». D'après le *Livre,* qui est de la même année, il avait une maison et une chapelle : « mais où donc est-il écrit dans ce livre que cette chapelle et cette maison se soient trouvées dans la même localité que celle où les place la lettre 12 », c'est-à-dire sur la montagne? — Voici deux écrits composés à quelques semaines de distance. Au *Livre des cinq hommes* (p. 129, 130) comme dans la lettre 12 (p. 314; voir plus loin n° 2) l'Ami de Dieu mentionne *accidentellement* son domicile. Dans la lettre 12 il fait allusion encore (dans un second passage p. 315), et tout aussi accidentellement, à la montagne sur laquelle il se trouve, allusion qui ne reparaît plus dans *aucun* autre de ses écrits, aussi peu dans le reste de ses lettres qu'au *Livre des cinq hommes.* Et ce serait une preuve que ce *Livre* nous présente l'Ami de Dieu dans une autre localité que la lettre 12? que celui-ci n'a jamais changé de résidence? Mais il n'y a qu'à lire le *Livre des cinq hommes* pour voir qu'il ne s'occupe d'*aucun* fait de la vie *extérieure* de l'Ami de Dieu ni de ses compagnons depuis leur arrivée chez lui, qu'il n'y est question que de vie *intérieure.* C'est un livre d'instruction et d'édification que l'Ami de Dieu envoie aux Johannites ; il avait tout aussi peu à y parler de son changement de demeure que de ses voyages missionnaires, de ses fiançailles rompues ou de son départ imminent pour Rome. De quel droit tirer une conclusion quelconque de son silence sur ce point?

2) D'après les *Notices,* « qui s'appuient sur le témoignage de Merswin », les amis de Dieu de l'Oberland ont commencé leurs constructions sur la montagne en 1366 ; d'après la lettre 4 de l'Ami de Dieu de 1371 ils n'avaient

pas encore commencé leurs constructions à cette date (p. 489). — L'observation est inexacte (v. *Amis de Dieu,* p. 274). L'Ami de Dieu distingue nettement dans ses lettres entre deux constructions entreprises successivement par lui sur la montagne. Il y a d'abord son installation, son ermitage; il n'en parle jamais expressément, mais par allusions fortuites, considérant comme une chose qui va de soi que des frères vivant en commun aient un domicile. Puis il y a la construction somptueuse qu'il projetait d'élever : il en parle expressément; elle a toute une histoire. C'est la nouvelle construction (*unser núwes gebúwe,* p. 313) qu'il a commencée « bien des années avant 1377 », qui lui a coûté un millier de florins sans pouvoir être achevée, qu'il a ensuite oubliée et qu'il espère reprendre après sa visite à l'évêque et au magistrat de la ville voisine (lettre 12, de l'an 1377). Il l'appelle une *nouvelle* construction, évidemment par opposition à une autre plus ancienne, celle de son domicile qui est *achevée.* Ce domicile se trouve mentionné en effet dans la même lettre 12, p. 314 : après la visite au magistrat « nous rentrâmes *chez nous* » (*do fuorent wir wider heim*). Le « chez soi » qu'il possédait se composait, d'après les autres lettres de l'an 1377 et d'après le *Livre des cinq hommes,* d'une maison et d'une chapelle (p. 298 : *us dem huse;* p. 129 : *do die brüder in der kapellan warent... der koch in der kúchin;* p. 130 : *Ruopreht der uns das hus und alles das wir hant virsorgende ist*). La lettre 4, citée par le P. Denifle, fait déjà allusion à ce domicile. L'Ami de Dieu écrit en effet à Nicolas de Laufen : « Si vous venez chez nous (*zuo uns*) et si vous restez auprès de nous (*bi uns*), vous aurez beaucoup plus d'offices à célébrer et de messes à dire qu'à l'Ile-Verte, car nos frères se livrent assidûment à ces actes de culte » (p. 295). L'installation sur la montagne était donc terminée à cette époque; le P. Denifle m'accorde ce point (p. 490) : les frères de l'Oberland avaient leur maison et leur chapelle, comme le veut le passage des *Notices.* La construction que l'Ami de Dieu « n'a pas encore osé *commencer* à cause de la guerre qui sévit dans le pays », d'après cette même lettre 4, ne peut donc être que la « nouvelle construction » de la lettre 12. Le désir de l'entreprendre se rattache intimement, dans la pensée de l'Ami de Dieu, à son désir d'entrer avec ses compagnons dans l'ordre de saint Jean (p. 294 : *wir versehen uns das wir ouch den orden wellent an uns nemen. Aber wissent, es ist alles also gar gros unfride in unserme lande das wir noch nie getorsten* angevohen *zuo búwende*). Songeait-il à devenir Johannite après avoir bâti préalablement une magnifique commanderie à l'image de l'Ile-Verte? Les Johannites ont confondu dans leurs *Notices* les deux constructions en une seule dont ils se sont arrangé l'histoire comme suit : les cinq hommes commencèrent leur construction sur la montagne immédiatement après leur arrivée, et quand ils y eurent dépensé un millier de florins il éclata une si grande

guerre dans le pays qu'ils ne purent *continuer* à bâtir (*nút fúrbas me gebúwen möhtent*); les travaux restèrent interrompus pendant bien des années et bientôt ils ne pensèrent plus à les reprendre. De cette façon nos amis de Dieu n'auraient jamais été à couvert, et ils n'auraient même plus *songé* (et cela pendant des années!) à se mettre sous toit en terminant leur demeure! Et puis, voici un ermitage pour cinq religieux qu'on n'achève pas en dépensant mille florins et en mettant en mouvement le pape et ses cardinaux, un évêque et son clergé ainsi que le magistrat d'une ville! Cela est-il assez déraisonnable? C'est cependant à cela qu'aboutissent les Johannites parce que, comprenant mal le passage en question de la lettre 4 (qui est ici manifestement leur source, et non une déclaration de Merswin), ils écrivent: « ils n'osèrent pas *continuer* à bâtir », quand l'Ami de Dieu avait dit: « *commencer* à bâtir ». Voilà bien nos deux constructions confondues en une seule; l'erreur des Johannites est palpable. Quand donc le P. Denifle, qui ne s'aperçoit même pas de cette erreur, me reproche de combattre l'autorité des *Notices* (*Jundt versucht die Autorität der Notizen abzuschwächen und nimmt zwei Bauperioden an... Die Notizen hätten nur beide Perioden zusammengeworfen. Allein, stützen sich die Notizen nicht fortwährend auf das Wort Merswins?* p. 489), le lecteur est à même de rectifier tout ce qu'il y a de manqué dans ce jugement.

3) L'objection du P. Denifle porte sur trois points :

a) L'Ami de Dieu, dans deux lettres de l'an 1377 (lettres 5 et 14), appelle le juif converti « notre nouveau frère », preuve qu'il n'était son compagnon que depuis peu d'années. Or les *Notices* des Johannites, « qui partout s'appuient sur le témoignage de Merswin », portent que les « cinq » amis de Dieu de l'Oberland ont émigré de la ville vers la montagne, plus de dix ans avant 1377 : ils n'eussent été que quatre, si le juif converti n'était venu que peu d'années avant cette date. L'Ami de Dieu se trouve donc ici en contradiction avec les *Notices*, c'est-à-dire avec Merswin, sur le nombre des compagnons qu'il a eus lors de sa migration (p. 491-493). — J'ai déjà répondu plus haut à cette observation (voir p. 42, note 2) : les Johannites tenaient leur nombre *cinq*, devenu stéréotype chez eux, non d'une communication de Merswin, mais, ils le disent eux-mêmes, du *Livre des cinq hommes;* ils se sont encore une fois trompés et avec eux le P. Denifle, qui continue à me reprocher de combattre ses chères *Notices* (*Jundt bekämpft einfach wieder die Notizen*, p. 491).

b) Mais il y a plus. Ce n'est pas seulement avec les *Notices* que l'Ami de Dieu se trouve en contradiction sur ce point d'après le P. Denifle; il l'est encore avec lui-même. Dans le *Livre des cinq hommes*, écrit en 1377 comme les deux lettres susdites, le juif converti ne fait pas du tout l'impression d'être un « nouveau frère »; c'est un frère ancien et expérimenté

déjà. Depuis son arrivée chez l'Ami de Dieu, en effet, outre l'année qu'il a mise à devenir prêtre et les deux ans qu'il a passés dans les ravissements continuels, il a encore traversé une période indéterminée d'agitations douloureuses, qui, d'après la manière dont elle est racontée (*Livre des cinq hommes*, p. 128), a dû être fort longue, bien plus longue que la durée d'un ou de deux ans que je lui ai attribuée (*Les Amis de Dieu*, p. 295, 299). Cette période indéterminée commence, en effet, par une première époque de tentations de tout genre, « tentations qui ont dépassé en intensité les jouissances surnaturelles précédentes et doivent avoir duré pour ce motif au moins aussi longtemps qu'elles » (*Aus dem Vergleich der Versuchungen mit den früheren übernatürlichen Bevorzugungen die über 2 Jahre dauerten, in der Stärke jedoch von den Versuchungen übertroffen wurden, geht hervor dass sie zum wenigsten ebenso lange gedauert haben*, p. 492); le juif converti les supporte avec patience « jusqu'au moment où Dieu trouve qu'il est temps » d'intervenir; depuis lors une seule tentation lui reste, et cette seconde époque dure encore en 1377 : nouveau laps de temps qui s'ajoute au précédent. — Je ferai observer tout d'abord au P. Denifle que ce qu'il dit des tentations qui dépassent en intensité les visions surnaturelles (?), est un enrichissement apporté par lui au texte de la page 128, absolument muet sur ce point. L'Ami de Dieu dit en substance qu'à des visions innombrables, extraordinairement douces, qui ont duré environ deux ans, ont succédé des tentations innombrables et variées, extraordinairement douloureuses : rien de plus. Les deux années qu'aurait duré pour le moins la première époque tombent ainsi d'elles-mêmes. Comment donc évaluer la période indéterminée dont il s'agit? Je prends pour terme de comparaison une autre période du même genre dont la durée nous est connue, par exemple, la première période de la conversion de Merswin. Les phénomènes intérieurs les plus divers se rencontrent ici : époques de ravissements, de tentations, d'angoisses, etc. ; l'expression « jusqu'à ce que Dieu vit que le temps en était venu », ou son équivalent, s'y rencontre à quatre reprises, chaque fois à la fin de l'une de ces époques particulières, comme elle figure une seule fois dans la période en question de la vie du juif converti. La première période de la conversion de Merswin apparaît donc comme bien autrement longue que la période indéterminée qui nous occupe, et cependant elle ne dure qu'un an. Je crois par conséquent avoir donné bonne mesure à celle-ci en la faisant durer un ou deux ans; rien n'oblige à la prolonger davantage.

c) Mais voici qui est plus curieux encore. Au lieu d'arriver chez l'Ami de Dieu vers l'an 1372 ou 1373 comme je l'ai admis, notre juif converti, d'après une autre combinaison du P. Denifle, y serait venu dès avant la fondation de l'Ile-Verte, dès 1364. Voici cette combinaison. L'Ami de Dieu

écrit à Nicolas de Laufen en 1377 (lettre 10) : « J'ai dit il y a longtemps à Merswin bien des choses sur le compte de nos frères. » Le juif converti s'est donc déjà trouvé chez l'Ami de Dieu à l'époque de la dernière entrevue de celui-ci avec Merswin. Quand cette dernière entrevue a-t-elle eu lieu ? La lettre 8 de l'an 1377 va nous l'apprendre. Parlant de l'époque qui a précédé la fondation de l'Ile-Verte (*die Zeit um 1365,* dit le P. Denifle), l'Ami de Dieu écrit : « Auparavant (*vormoles*) nous avions été souvent ensemble ». Et le P. Denifle conclut de la manière dont il « accentue cet *auparavant* » qu'il n'a plus été à Strasbourg dans la suite, de 1365 à 1377. Donc le juif converti a déjà été chez l'Ami de Dieu avant 1365 (p. 493). — Le raisonnement n'est que spécieux ; il pèche par la base. Un voyage de l'Ami de Dieu à Strasbourg entre les années 1365 et 1377 n'est nullement exclu par le passage suivant de la lette 8 : « Après mon rêve du 9 octobre (1364 ; voir plus haut, p. 30) j'allai (*ich wart farende,* au prétérit) à Strasbourg en dix jours. Il se trouva que Merswin avait eu le même rêve à la même date. Auparavant (c'est-à-dire avant octobre 1364) nous *avions été* souvent ensemble et nous *avions* souvent *pensé* (je souligne ces plus-que-parfaits : *wir worent gesin und hattent gedoht*) qu'il n'était pas utile de fonder de nouveaux couvents... De même nous rejetâmes encore (octobre 1364) ce rêve et nous n'y pensâmes plus. » Le P. Denifle a pris dans ce texte de l'an 1377 le mot *auparavant* dans un sens absolu, comme dit au point de vue de l'année 1377 même, et non dans le sens relatif qu'il a. L'Ami de Dieu eût été vingt fois à Strasbourg dans les années 1364 à 1377 qu'il ne pouvait parler en termes différents de sa visite à Merswin en 1364 et de celles qui ont précédé.

J'arrive aux observations produites par le P. Denifle contre le caractère religieux de l'Ami de Dieu (ou de la personne qui se cache sous son nom) et contre la valeur théologique de ses écrits.

X. L'Ami de Dieu enseigne dans ses traités et pratique pendant les quatre dernières années de sa conversion l'inertie morale et religieuse la plus complète ; « ces choses-là se laissent dire, mais n'ont pas été vécues ». Ainsi, il représente la recluse Ursule et le second personnage du *Livre des deux hommes* cessant tout exercice et restant « sans aucune activité » (*ohne alles Thun*) pendant une période de leur conversion, ce qui est du quiétisme pur (*nakter Quietismus*) ; lui-même endure passivement les tentations pendant quatre ans, sans employer contre elles aucun remède sauf le signe de la croix : il reste inerte et c'est Dieu seul qui agit (*In der That findet man auch in der vita des Gottesfreundes nichts was darauf schliessen lässt er habe etwas gethan. Er leidet die Versuchungen... und ist überhaupt ohne alles Thun,* p. 479, 501 et 502). — Le P. Denifle a-t-il revu ses textes avant d'avancer une pareille assertion? Je lis en effet : la recluse Ursule

laissa tout exercice « excepté sa prière, qu'elle continua à dire nuit et jour dans sa cellule aux heures prescrites » (*Les Amis de Dieu,* p. 371); le second personnage du *Livre des deux hommes* (p. 237) resta pendant la période susdite en communion de prière constante avec Dieu (*ich ruofte alle zit got ane...*); l'Ami de Dieu « communiait d'après l'ordre établi dans la chrétienté », ce qui prouve qu'il fréquentait les églises, et il s'appliquait en outre « à toutes les œuvres chrétiennes » (*... mit allen christlichen werken; und weles ich aneving und es ueben wolte... Livre des deux hommes,* p. 217). Je n'insiste pas. Les exercices auxquels l'homme doit renoncer d'après l'Ami de Dieu sont des exercices « qu'il s'est imposés lui-même et auxquels il trouve une satisfaction particulière » (*alle diner selbes angenummene lústliche werke und wisen, die eigin lústliche sinneliche wisen, die sinnelichen gedenke, die eigenwilligen uebungen,* etc.); ce sont les flagellations poussées jusqu'au sang, le port du cilice, les veilles et les jeûnes rigoureux, la contemplation sous forme sensible des souffrances du Christ, les spéculations sur le ciel et ses habitants, etc. (*Les Amis de Dieu,* p. 370; *Livre des deux hommes,* p. 222 et *passim*). Ces exercices, dit-il, sont bons et utiles en eux-mêmes (*Livre des deux hommes,* p. 239); mais ils ne constituent pas la forme supérieure de la vie mystique (*das neheste, ibid.,* p. 222) à cause du « plaisir propre » (*eigenschaft*) que l'homme y trouve dans sa « volonté particulière » (*eigenwille*). Le vrai chrétien doit donc y renoncer, anéantir toute volonté propre en lui, s'abstenir des joies et des souffrances qu'il se crée lui-même pour se laisser entièrement diriger et exercer par Dieu, prêt à recevoir de sa main, avec une égale soumission, la souffrance et la joie, la tentation et l'extase, la maladie et la santé[1]. Le renoncement à de pareils exercices n'empêche pas, cela va sans dire, l'accomplissement des devoirs ordinaires de la vie chrétienne et de ceux de la vie monacale; c'est ce que prouvent précisément les trois exemples cités par le P. Denifle comme preuves du contraire. C'est ce que prouvent aussi les instructions données par l'Ami de Dieu aux Johannites sur ces questions (*Livre des cinq hommes,* p. 133 ss.): il leur défend expressément d'attendre les grâces du Saint-Esprit dans l'oisiveté béate du quiétisme absolu. Cette doctrine est la même que celle de Tauler (v. par exemple sermons 7 et 29, Leipzig, 1498, f° 17^b à 18^b, 84^a; comp. Eckhart, sermons 1 et 3, p. 4 à 7, 22 et 23). Le reproche d'inexpérience religieuse adressé à l'Ami de Dieu sur ce point n'est donc pas fondé. Il l'est tout aussi peu sur le point suivant :

XI. L'Ami de Dieu apparaît dans sa biographie comme un véritable automate. Dès qu'une année de sa conversion est révolue, « Dieu juge que le

1. Même doctrine chez Tauler (p. ex. serm. 70, f° 217^b) : O der disen wegk wol lernete und begryffe, und *anders kein ubung thet* dan das er on underloss nidersohe in sein nittvermugen, do wurde die gnade gotes warlich geboren.



temps est venu » de lui enlever son épreuve pour lui en donner une autre, comme s'il remontait une horloge. « L'auteur de cette fiction prouve par là qu'il ne possède pas la moindre expérience des choses qu'il raconte » (p. 478). — Le P. Denifle ajoute (p. 502) : « C'est sans doute Suso qui a amené l'auteur à l'idée de diviser aussi symétriquement (*abzuzirkeln*) la vie d'un homme. » Il paraît donc que la vie de Suso est aussi « symétriquement divisée » (*abgezirkelt*) que celle de notre « automate ». En effet, 10 ans d'extases sont exactement suivis chez lui de 10 ans d'angoisses : il a le sentiment d'être damné ; puis viennent 9 ans d'incrédulité : aucune prière ne lui sert ; Dieu ne l'entend pas et le laisse dans son état « jusqu'à ce qu'il juge que le temps soit venu » de l'en délivrer ; ici donc l'horloger intervient encore à heure fixe (voir plus haut, p. 17). Pour le P. Denifle, cette régularité symétrique est de l'automatisme chez l'Ami de Dieu, pas chez Suso, bien entendu. Merswin qui divise sa propre conversion en quatre années (dont la 1re et la 4e forment deux périodes complètes), n'a pas pu prendre modèle sur lui-même pour composer cette vie de l'Ami de Dieu, car ces choses-là, qui en douterait ? ne sont pas de l'expérience chez lui ; elles ne sont de l'expérience que chez Suso, sur qui il a dû dès lors prendre modèle. Passons.

XII. « L'auteur de la fiction, continue le P. Denifle, couronne son bousillage (*Machwerk*) en faisant toucher le but à l'Ami de Dieu dès la fin de sa conversion. Le voilà confirmé dans la vie spirituelle (*bewêret*) ; ses péchés lui sont pardonnés ; il sait dès l'âge de quarante ans qu'il n'aura plus à souffrir de purgatoire, que les anges recevront son âme à sa mort. Quelqu'un a-t-il jamais été assuré du salut de cette manière ? Désormais il n'a plus qu'à vivre comme un chrétien ordinaire ; il n'a même plus besoin du conseil de Dieu (*ja er bedarf nicht einmal mehr des göttlichen Rates*), car il a lui-même une intelligence divinement éclairée. Sa seule souffrance est la vue des égarements de la chrétienté, souffrance qu'il supporte avec un calme vraiment olympien (*recht mit olympischer Ruhe*) et qui n'est au fond que le sentiment de la justice propre (*das Gefühl der Selbstgerechtigkeit*). Ces choses-là encore se laissent dire, mais ne sont pas vécues ; une pareille stagnation spirituelle est étrangère à la nature humaine. Bien des mystiques ont reçu la certitude du salut par révélation directe, mais jamais leur sécurité n'a été telle que l'Ami de Dieu la décrit ; il y a souvent encore des heures bien sombres dans leur vie ; chez une Agnès de Henckenheim la certitude se renouvelait par intervalles : mais tout ceci (c'est-à-dire les péchés ultérieurement commis et ce qui s'ensuit) est exclu chez l'Ami de Dieu » (*all dies ist beim Gottesfreund ausgeschlossen*), etc. (p. 502).

Pousser le sentiment de la justice propre ou l'orgueil spirituel jusqu'à déclarer que l'on peut se passer du conseil de Dieu, au nom des lumières

divines que l'on possède soi-même, c'est tomber dans une erreur qui porte en histoire un nom connu, l'hérésie du libre-esprit (*die ungeordnete vernúnftige stolze friheit des geistes,* comme l'appelle Merswin ; v. mon *Histoire du panthéisme populaire,* p. 230), ou l'hérésie des « faux hommes libres », rangés sous la bannière de Lucifer (*die valschen frigen menschen*) contre lesquels est dirigé précisément le *Livre des bannières* (voir plus haut, p. 21)[1]. Ceci déjà permet de mesurer à quelle distance le jugement du P. Denifle se trouve de la réalité des choses : l'Ami de Dieu un frère du libre-esprit! Il n'est besoin que de lire le texte pour voir que ce dont l'Ami de Dieu n'a plus besoin d'après la voix céleste, qu'il entend pour la seconde fois à la fin de sa conversion, ce n'est pas du tout le conseil de Dieu en général, mais les communications divines *exceptionnelles, surnaturelles* (*dovon das du es nuo núme bedarft, dovon solt du dise süesse rede und das grosse wunder... niemer me befinden,* Livre des deux hommes, p. 220) dont il a joui jusqu'à présent et qu'on ne rencontre pas dans la vie des « chrétiens ordinaires », comme il en sera un désormais. L' « illumination divine de l'intelligence » qu'il possède, est la même que celle que Tauler attribue également aux vrais amis de Dieu, colonnes de l'Église et du monde, sans en faire pour cela des libertins spirituels : c'est une « connaissance divine » (*ein war gotliche bekenntniss,* serm. 21, f° 62^b) qui illumine l'homme et l'élève à Dieu ; c'est une « lumière divine » que reçoivent seuls les pauvres en esprit qui ont renoncé à eux-mêmes (serm. 15, f° 45^b). « Dieu, dit-il, illumine ses vrais amis ; il luit en eux avec puissance, pureté et vérité (*er leuchtet in sie...; er sol in dir leuchten und wirken,* serm. 7 et 11, f° 18^a et 31^b) ; ce sont des hommes surnaturels et divins. » Cette illumination, selon lui, donne à l'homme « toute vérité » (*alle warheit*), « un discernement merveilleux, plus parfait qu'il n'est possible à l'homme d'en acquérir ici-bas d'une autre manière » (*schone wunnigliche underscheit, mer dann nymant sust mag haben in diser tzeit... von allen artickelen des glauben,* serm. 15, f° 48^a), ou comme le dit l'Ami de Dieu : « Le Saint-Esprit m'apprend en une heure plus de vérité que tous les docteurs n'en peuvent m'apprendre jusqu'à la fin du monde », et en une autre circonstance : « Je connus alors l'Écriture aussi parfaitement que si j'avais passé toute ma vie à l'école, et cependant je ne l'avais jamais apprise ; cela dura trente semaines » (*Livre du maître,* p. 13; *Livre des deux hommes,* p. 212)[2]. L'illumination divine porte donc chez nos

1. N'avoir plus besoin de la grâce divine ni du secours du Saint-Esprit est une hérésie que Ruysbroek reproche explicitement aux Frères du libre-esprit. Voir mon *Hist. du panthéisme populaire,* p. 98. Comp. Tauler, serm. 70, f° 219^a.

2. Comp. encore Tauler, serm. 67, f° 212^a : *Der mensche findet hier inne in ym selber einen waren lebendigen glauben, der yn do lauter und bass weisset das got ist, dan ym alle meister kunden gesagen oder geweisen.* Merswin, de son côté, raconte, dans son autobiographie (p. 66), avoir reçu dans sa foi, à la suite d'un ravissement, « des lumières si complètes que jamais depuis lors il ne fut plus tourmenté par l'incrédulité ». C'est toujours des deux parts la même doctrine.

deux auteurs sur les vérités de la foi chrétienne ; elle donne à l'homme la stabilité intérieure en chassant le doute. « Les hommes divins, continue Tauler, jouissent d'un entendement éclairé (*ein erleucht bescheidenheit,* serm. 46, f° 144[b] ; l'expression est la même que chez l'Ami de Dieu) ; mûris par les tentations, ils possèdent le don de discerner les esprits : rien qu'à regarder leur prochain, ils distingent son état intérieur, reconnaissent s'il appartient à Dieu ou non et entrevoient ce qui l'empêche d'avancer (serm. 48, f° 152[a]) ; la rapide vision de la lumière éternelle a rendu leur âme si lumineuse qu'ils seraient capables d'instruire tous les hommes si besoin en était (serm. 81, f° 251[a]) ; ils sont doués d'une connaissance parfaite de ce qu'ils doivent faire et laisser (serm. 84, f° 259[b] ; 56, f° 172[a]) ; pour obtenir la paix et la joie dans le Saint-Esprit, ils n'ont besoin d'aucun exercice particulier : il leur suffit d'observer avec zèle les commandements de Dieu et les articles de la foi chrétienne, de vivre dans l'humilité et de se soumettre en tout ce qui leur arrive à la très chère volonté de Dieu » (serm. 52, f° 159[b]). Merswin n'a pas enseigné autre chose ; le lecteur a déjà rencontré toutes ces propositions chez lui. — Cette illumination ne supplée pas, cela va sans dire, aux connaissances qu'on acquiert à l'école, comme il semble que nos mystiques se l'imaginent parfois ; aussi Eckhart appelle-t-il les savants qui la reçoivent, des hommes éclairés à la fois par Dieu et par l'Écriture (*gelêrte und erliuhtete liute, die von got und von der schrift erliuhtet sind,* serm. 3, p. 23, 30). L'Ami de Dieu fait également cette distinction, *Livre du maître,* p. 25 et 26 : *Sider ir das lieht des heiligen geistes, und darzuo die heilige schrift habende sint.*

Ensuite, la possibilité pour l'homme de parvenir dans le cours de sa vie à un état de grâce permanent est parfaitement conforme à l'enseignement de Tauler. « L'homme céleste et divin, dit celui-ci, est placé par Dieu dès cette vie dans la vie éternelle ; il a déjà un pied posé dans le ciel : il y entrera plus tard immédiatement, sans passer par le purgatoire. Il demeure attaché à son origine ; Dieu ne peut pas plus l'abandonner qu'il ne peut s'abandonner lui-même ; dès à présent la vie céleste a commencé en lui et durera éternellement » (serm. 30, f° 87[b]). Ai-je besoin d'ajouter que le fait de recevoir la promesse de ce salut ne dénote pas plus d'orgueil chez l'Ami de Dieu que n'en dénote chez une Élisabeth de Schœnau l'assurance qu'elle reçoit, bien des années avant sa mort, d'atteindre le sommet de la montagne divine et de ressusciter un jour avec Christ, ou chez une Mathilde de Magdebourg la certitude d'une fin heureuse qui lui est donnée douze ans avant sa mort (voir plus haut, p. 11, 12 et 16) ? Cette promesse empêche-t-elle l'Ami de Dieu de s'avouer coupable dans la suite d'un péché mortel (*also was die totsúnde in dem bœsen willen an mir vollebroht, Traité de l'échelle spirituelle* encore inédit) et de se considérer jusqu'à la fin comme un « pauvre pé-

cheur », comme une « pauvre et indigne créature » (*Livre des cinq hommes,* p. 132)? Voilà son prétendu « calme olympien » singulièrement troublé et son « sentiment de la justice propre » gravement compromis. La « vie sûre » (*das sicher leben; Épître à la chrétienté,* p. 196) qu'il mène et qu'il adjure son prochain d'acquérir, n'est autre que « la paix et la joie dans le Saint-Esprit, la félicité immuable que Dieu donne », par opposition aux biens de ce monde; le chrétien ne s'y maintient que par un recours incessant à la grâce divine. Je rappelle ici les prières qu'il n'a cessé d'enseigner à son prochain pendant toute sa vie active, jusqu'en 1380. Il lui apprenait à dire le matin : « Seigneur, je veux pour l'amour de toi m'abstenir aujourd'hui de telle œuvre pécheresse ; aide-moi en cette journée encore à faire toutes mes œuvres à ta gloire et selon ta chère volonté, que ma nature le veuille ou non. » Et le soir : « Seigneur, je suis un grand pécheur, une pauvre et indigne créature; sois miséricordieux envers moi et pardonne-moi aujourd'hui tous mes péchés, car je m'en repens, et je veux sincèrement et avec ton aide ne plus les commettre » (*Die tovele,* Schmidt, *Nicolaus v. Basel,* p. 202). Ces prières donnent au lecteur, s'il en est besoin encore, la vivante impression de la piété et de l'humilité de notre auteur. J'assure enfin au P. Denifle que l'Ami de Dieu est tout autant que lui l'ennemi de la « stagnation » spirituelle. Toute la première partie de son *Traité de l'escalier spirituel* est consacrée à cette question ; même ceux qui sont parvenus au degré supérieur de l' « escalier », dit l'Ami de Dieu, peuvent avancer encore sous la conduite du Saint-Esprit : pour eux « s'arrêter serait reculer » (*stille ston ist hünder sich gon*)[1].

XIII. La règle de piété ou les sept degrés de la vie spirituelle que l'auteur établit aux pages 247 à 251 de son *Livre des deux hommes,* sont entièrement manqués (*völlig missglückt*); c'est une œuvre de fantaisie pure, sans aucune base expérimentale (p. 500).

Avant d'examiner les critiques qui motivent ce jugement, il importe d'étudier ces sept degrés en les mettant en regard du développement intérieur de l'Ami de Dieu et de celui de Merswin, seule manière d'apprécier leur valeur au point de vue de l'expérience mystique. Voici ces sept degrés : 1. L'homme donne congé « au monde trompeur et à sa nature ». Mais il est encore comme un roseau agité par le vent des tentations. Il se demande s'il ne doit pas redescendre ; l'hésitation, le découragement, le trouble surviennent bien facilement chez lui : c'est sa nature, aiguillonnée par le diable, qui le sollicite à retomber dans ses anciennes habitudes. Il reste sur ce premier degré, comme sur les suivants, une ou deux années, aussi longtemps qu'il plait à Dieu. Il persiste dans ses résolutions. 2. Son succès le

1. Pensée de saint Bernard citée également par Tauler, serm. 81, f° 250ª.

remplit de joie et de courage. Les tentations sont plus fortes que naguère, mais Dieu le réconforte en présentant à son imagination le tableau de ses propres souffrances : il persévère encore. 3. Nouvelle joie et nouveau courage ; il devient entreprenant, s'impose des prières et des macérations. Les tentations aussi sont de plus en plus fortes ; Dieu, pour le soutenir dans la lutte, lui fait prendre grand plaisir à ses pratiques ascétiques. 4. Sa joie et son courage ont encore grandi ; il renouvelle à Dieu avec une intrépidité complète (*grosse verwegenheit*) l'engagement de renoncer à toutes les créatures. Cette intrépidité lui vient des trésors de félicité que Dieu lui a fait trouver dans ses prières et ses exercices, comme dans la contemplation des souffrances de Christ. 5. Toute jouissance intérieure disparaît; tous ses péchés se dressent devant lui; il se sent destiné à brûler éternellement en enfer. Les ténèbres envahissent sa vie; aucune œuvre ne le réconforte plus. Dieu lui apprend la pauvreté spirituelle : heureux ceux qui y persévèrent, qui demeurent fermes dans leur fidélité à Dieu et dans la tranquille attente de ses dispensations! 6. Toute souffrance, toute angoisse disparaît; une joie profonde l'envahit : souvent il a des visions. S'il persévère encore dans l'humilité, il parvient au dernier degré. 7. Le Saint-Esprit devient son guide; toutes ses pratiques antérieures sont abandonnées ; il vit comme un chrétien ordinaire, inconnu au commun des hommes, prêt à tout accepter de la main de Dieu et glorifiant son céleste ami par tous les actes de sa vie.

Jetons un regard rapide sur la conversion de l'Ami de Dieu, telle qu'elle est racontée dans ce même *Livre des deux hommes,* p. 206 ss. 1re année : Il donne congé au monde trompeur et à toutes les créatures. En vain sa nature résiste et se refuse à quitter ses anciennes habitudes : il la domptera de haute lutte, car c'est un homme d'une intrépidité consommée (*ein verwegen kuene man*) « comme on en trouve peu en ce monde ». Prières et flagellations, apparition du Christ souffrant et radieuses visions alternent dans sa vie intérieure. Mais il lui faut encore apprendre la vraie humilité (ou la pauvreté spirituelle). 2e, 3e, 4e et 5e années : Tous ses péchés se dressent devant lui; il se sent destiné à brûler éternellement en enfer; l'angoisse de la possession démoniaque, la tentation d'incrédulité, les obsessions de tout genre le torturent successivement; aucune œuvre qu'il entreprend ne le réconforte. Enfin, à la fin de la 5e année, toute souffrance lui est enlevée et il apprend en extase qu'il lui faut laisser à l'avenir ses pratiques ascétiques pour vivre comme un chrétien ordinaire. — La conversion de Merswin présente les mêmes phénomènes intérieurs, sensiblement disposés dans le même ordre. 1re année : Il donne congé au monde trompeur, mais sa nature pécheresse résiste. Tous ses péchés lui sont présentés par le diable, les tentations l'assaillent, le trouble s'empare de lui; mais il

dompte sa nature par des macérations, soutenu qu'il est par des visions radieuses et par la méditation des souffrances du Christ. Sans cesse il abandonne sa volonté propre. 2e et 3e années : Toute joie a disparu, les tentations d'impureté et d'incrédulité l'accablent; il se sent destiné à brûler éternellement en enfer et ne trouve aucune consolation ni ici-bas ni auprès de Dieu. 4e année : Toute souffrance a disparu ; il vit dans la joie et la paix du Saint-Esprit; il apprend en extase qu'il lui faut laisser à l'avenir ses exercices pour vivre comme un chrétien ordinaire; sa vie intérieure restera inconnue aux hommes; il acceptera tout de la main de Dieu avec humilité et soumission.

La comparaison de ces trois textes prouve que les éléments dont se compose la règle de piété, sont directement empruntés à l'expérience religieuse de notre auteur, quel qu'il soit. Je montrerai plus loin que les objections soulevées par le P. Denifle contre l'historicité de l'autobiographie de Merswin sont inacceptables. Le 5e degré de la règle (sur lequel on peut rester des années, « aussi longtemps qu'il plaît à Dieu ») correspond aux quatre dernières années de la conversion de l'Ami de Dieu, à la 2e et à la 3e de celle de Merswin. La description des deux derniers degrés concorde entièrement avec la fin des deux récits. Quant aux 4 premiers degrés, ils ne représentent au fond qu'une seule période du développement mystique, celle pendant laquelle l'homme accomplit, avec une énergie et une joie croissantes, sa rupture avec le monde et sa victoire sur les résistances de sa nature propre. Ils correspondent ainsi à la première année chez l'Ami de Dieu et chez Merswin. L'homme « d'une intrépidité rare en ce monde, qui s'abandonne absolument à Dieu dès le commencement et en qui Dieu peut avoir bonne confiance », suit, en effet, un chemin particulier; à sa sortie du filet de Lucifer il peut, avec l'aide de Dieu, franchir plusieurs degrés d'un seul élan (*Livre des neuf roches,* p. 85 ; comp. *Livre des deux hommes,* p. 248). Chez « la plupart des chrétiens qui se convertissent », cette première période dure plus longtemps (dix-sept ans chez le second personnage du *Livre des deux hommes*) et exige une éducation progressive de la volonté, ce que l'Ami de Dieu exprime par sa division en 4 degrés. Ce sont ces chrétiens qu'il a en vue quand il établit sa règle (*ich wil dir sagen von siben staffeln die das meiste teil der menschen ufget die sich zuo gotte kerende sint*). Il sait fort bien qu'elle ne s'applique pas à tous les hommes, mais à une partie des hommes seulement (*ein teil menschen, nút alle menschen*), et que Dieu fait suivre à ses amis des chemins bien différents (*eins sus, das ander so, Livre des deux hommes,* p. 251; comp. lettre 11, p. 310 et la fin du *Traité de l'échelle spirituelle,* encore inédit). Au point de vue de l'expérience personnelle, l'auteur du *Livre des deux hommes,* bien que simple laïque, se montre ainsi bien supérieur à celui du traité *Von den drin fragen*

publié par le P. Denifle (voir plus haut, p. 45), qui se révèle dans son œuvre comme un théologien de profession de l'école d'Eckhart, et qui déclare qu'il n'existe pour tous les hommes qu'un seul chemin vers Dieu, celui qu'il leur trace dans les six degrés de sa règle (p. 141 : *In disen dryen fragen so sint sechs graete, die allen verstœntlichen creaturen zuohœrent, die wellent die hœchsten selikeit erkriegen*).

Ces explications données, les critiques du P. Denifle contre la valeur de la règle de piété de l'Ami de Dieu tombent presque toutes d'elles-mêmes : 1. L'Ami de Dieu se trompe quand il s'imagine que la plupart des hommes suivent le chemin qu'il indique; les chemins sont ici-bas bien différents, « comme il le dit lui-même à la fin ». — Pure querelle de mots. Si l'Ami de Dieu « dit lui-même » que les chemins sont différents, s'il a parfaitement conscience de ne parler, suivant sa propre expression, que pour une « partie » des hommes, que lui reproche-t-on? Sa doctrine est exacte, ce qui seul importe. 2. Les quatre premiers degrés ne sont pas des degrés vraiment distincts; les éléments qui les composent, prières, tentations, contemplation des souffrances de Christ, exercices ascétiques, se rencontrent d'ordinaire ensemble. — La remarque est juste; seulement, si le P. Denifle avait comparé la règle de piété aux récits de la conversion de l'Ami de Dieu et de Merswin, il en eût trouvé l'explication dans le fait que les quatre degrés ne constituent ensemble qu'une période du développement mystique; l'expérience même de l'Ami de Dieu et de Merswin lui eût éclairci ce que la règle de piété, systématisation particulière des données de cette expérience, lui présentait de suspect. 3. Il est rare d'être à la même époque tourmenté de tentations et gratifié de grandes joies surnaturelles ou d'apparitions du Christ souffrant. — C'est là une expérience que Merswin et Suso ont faites (v. plus haut, p. 17, 24 et 61); je n'ai pas de théorie à formuler sur ce point. 4. « Le commencement de la conversion n'est pas *toujours* (*nicht immer*) accompagné d'incertitudes et de troubles intérieurs; la privation des grâces divines n'est pas *toujours* (*nicht immer*) le cinquième degré. — C'est ce que l'Ami de Dieu sait tout aussi bien que le P. Denifle puisqu'il met *bien facilement* (*gar gerne*) et non pas *toujours* (*immer*) dans son texte, que le P. Denifle a mal lu, et qu'il prend la peine d'avertir expressément le lecteur que sa division en sept degrés n'est pas *toujours* applicable, à *tous* les hommes. Dans sa propre conversion comme dans celle de Merswin, cette privation des dons de Dieu forme, en effet, le second degré, ce dont le P. Denifle se serait aperçu s'il avait fait la comparaison indiquée. 5. Il est plus que douteux qu'un homme qui a reçu toutes les grâces surnaturelles du 6e degré, puisse mener sur le 7e une vie à tel point simple que le privilège dont il a été honoré demeure inconnu au commun des hommes. « Les grâces divines ne vont-elles pas toujours en grandissant,

ainsi que leur manifestation extérieure (*ihr Ausbruch*) dans la vie de l'homme? » — Je réponds que ces grâces divines, de nature purement spirituelle, n'éclatent pas nécessairement au dehors chez qui veut les garder secrètes, ce qui est le désir de tous les vrais amis de Dieu. Merswin n'est-il pas resté un mystère pour son entourage jusqu'à sa mort? Voici d'ailleurs comment Tauler s'exprime sur le compte des amis de Dieu (serm. 11, f° 32[b]): « Sachez, enfants, que ces hommes nobles et parfaits ressemblent au bois de la vigne qui extérieurement est noir, dur, sec et méprisable; à qui ne le connaît pas il paraît sans valeur, tout au plus bon à être jeté au feu. Mais à l'intérieur de ce bois sec sont cachées les veines vivantes où circule la noble sève, pleine de force et de douceur. Abîmés continuellement en Dieu, ces hommes n'ont pas plus d'apparence que le bois de la vigne. Ils sont humbles, renfermés en eux-mêmes (*indewendig*), extérieurement petits et sans éclat; on ne trouve chez eux ni grandes paroles, ni grandes œuvres, ni pratiques spirituelles particulières : la part qu'ils ont reçue est d'être les moins considérés d'entre les hommes. »

Il ressort de ce qui précède qu'il est inexact d'appeler la règle de piété de l'Ami de Dieu du « mysticisme mal compris », comme le fait le P. Denifle. N'est-on pas plutôt en droit de se demander dès à présent si ce ne serait pas le P. Denifle lui-même qui comprend mal, et avec une persistance désespérante, la tendance religieuse de l'Ami de Dieu?

XIV. L'Ami de Dieu est tombé dans le semipélagianisme. Le commencement de la conversion procède chez lui presque toujours de l'activité et des pensées propres de l'homme. Voir Schmidt, *Nicolaus v. Basel,* p. 85, 92, 154, 172, 194, 206, 221, 263, 272 et la page 25 du *Livre du maître*. Ces passages sont trop nombreux pour être de simples inexactitudes de rédaction; ils révèlent les principes mêmes de l'auteur (p. 501).

Les doctrines sur la prédestination et sur le rapport de la liberté et de la grâce que l'Ami de Dieu expose p. 172 et 263 sont en effet celles du semipélagianisme. Rappelons que ces questions, incomplètement résolues dans l'Église au VI[e] siècle, sont restées ouvertes pendant tout le moyen âge; elles ont fait l'objet des plus vives controverses entre thomistes et scotistes: un des prédicateurs populaires les plus estimés du XIII[e] siècle, Berthold de Ratisbonne, a même pu énoncer dans ses sermons des propositions singulièrement voisines du pélagianisme pur (v. les citations chez C. Schmidt, *Berthold von Regensburg,* in *Theol. Studien u. Kritiken,* 1864, p. 30 ss.). Professer le semipélagianisme ne constitue donc pas un blâme pour l'Ami de Dieu, si l'on se place au point de vue de la situation théologique de son temps; je n'ai pas à examiner la valeur de cette doctrine, ni à qui il l'a empruntée. Sur la question, qui seule importe ici, du commencement de la conversion, je constate, à l'encontre du P. Denifle, que nulle part, dans

les passages où il raconte ses expériences personnelles, et qui ont ici une valeur décisive, l'Ami de Dieu n'attribue explicitement ce début à sa propre activité morale ou intellectuelle, comme il n'eût pas manqué de le faire si une pareille manière de voir avait été vraiment chez lui un « principe » arrêté. Si j'écarte le passage de la page 272 comme étranger au sujet (il y est question de gens qui se convertissent sous la seule influence de leur imagination, *mit ires selbes sinneliche vernunft,* sans posséder le renoncement, et qui deviennent pour ce motif la proie de Lucifer), ainsi que les passages des pages 85 et 221 comme trop vagues pour qu'on en puisse tirer une doctrine quelconque. (P. 85 : l'amour divin commence dans celui-là seul qui regrette ses péchés et possède une entière volonté de n'en plus commettre. P. 221 : le second personnage du *Livre des deux hommes* se livre le matin à des pensées sur le néant des choses terrestres ; il se lève, s'agenouille, promet à Dieu de renoncer au monde le jour même et commence ses flagellations), je ne connais que le passage de la page 92 qui puisse être interprété dans le sens indiqué par le P. Denifle, et encore la teneur en est-elle bien générale. L'Ami de Dieu y donne au chevalier, son ami d'enfance, les conseils suivants : « Commencez une vie nouvelle, une vie pieuse, simple et modeste avec votre femme et vos enfants ; soyez charitable, sobre, consciencieux, etc. Sitôt que vous aurez entrepris ces choses, sitôt que vos péchés vous peineront (*zuo stunde so úch uwere súnden wúrdent rúwende ;* l'origine de ce repentir n'est même pas indiquée) et que vous serez résolu de n'en plus commettre, Dieu viendra à votre secours, vous aidera à bannir tout amour terrestre et allumera en vous l'amour divin ». Dans les quatre passages qui restent (p. 194, 207, 153 et *Livre du maître,* p. 25) et dont les deux premiers se rapportent à la conversion même de l'Ami de Dieu, le repentir, premier moment de la conversion, apparaît toujours comme faisant irruption dans la vie de l'homme, comme surgissant d'une manière inattendue et spontanée des profondeurs intimes de son être, au milieu de ses pensées sur la fausseté du monde (*und do ich in den gedencken was, do viel mir gar ein grosser rúwe in* ou *do kam mir ein rúwe und ein leitsin umbe alle mine súnde*). Impossible de déduire de ces textes que ce soient les propres pensées de l'homme qui provoquent le repentir en lui. La même expression (*do was ein starcker rúwe in mich gefallen*) se rencontre à la fin du *Traité de l'escalier spirituel,* sans que l'Ami de Dieu fasse mention d'aucun acte ni d'aucune pensée de sa part qui aurait précédé son repentir. Outre ce dernier texte, j'en ajouterai trois autres à ceux que le P. Denifle a cités. Dans le *Livre du maître,* p. 12, l'Ami de Dieu attribue sa conversion à la lecture de la vie des saints ; dans le *Livre des deux jeunes gens de quinze ans,* p. 82, à l'ordre d'une voix céleste « dont la douceur lui fait oublier et sa fiancée et le monde entier », c'est-à-dire, dans

les deux cas, à une influence supérieure : il ne sait rien d'une initiative qu'il aurait prise pour accomplir sa conversion. Je rapproche de ce dernier passage le récit du second personnage du *Traité de l'escalier spirituel*. Après une apparition de la Vierge il se sent pénétré d'une félicité si grande que tout amour du monde disparaît en lui ; ce qui l'émerveille, c'est qu'une si haute grâce lui soit échue sans aucun mérite de sa part (*alse gar unverdienet*). Pour lui aussi la vie nouvelle est un don céleste, purement gratuit.

Si donc il est exact de dire que par sa pensée théologique notre auteur appartient au semipélagianisme, il importe d'ajouter que son expérience religieuse le place à l'extrême droite de cette tendance, sur les confins de l'augustinisme modéré. Parvenu au terme de sa conversion et embrassant du regard tout son développement antérieur, il s'écrie : « Je sais et je reconnais, mon bien-aimé, que je n'ai rien qui ne vienne de toi ; tout ce que j'ai est à toi, rien n'est à moi. » Et plus loin : « Tout ce que j'ai, tout ce que je suis et serai jamais vient de toi et non de moi ; ce qui vient de moi, c'est la maladie et le péché : fais de ce qui t'appartient ce que tu veux, ici-bas et dans l'éternité » (*Livre des neuf roches*, p. 123 et 131 : *Ich weis doch wol und bekenne doch wol das ich nút únhabbe denne von dir, und nút min ist, es ist alles din... Ach herceliep mins, alles das ich habbe und alles das ich bin und alles das ich werden mag, das ist din und ist núme min; das minne das ist cranc und fol gebresten : dofan solt du und maht du důn mit dem dinnen in cit und in eewikeit was du wilt*). L'état de conscience que ces deux exclamations révèlent me paraît inconciliable avec les « principes » que le P. Denifle attribue à notre laïque ; celui-ci ne pouvait s'exprimer en ces termes, s'il s'était reconnu lui-même pour l'auteur de sa vie nouvelle.

XV. Le jugement de l'Ami de Dieu sur les tentations impures et certaines particularités de son langage sont répréhensibles au point de vue moral (p. 486, 501 ; *Taulers Bekehrung kritisch untersucht*, Strasb., 1879, p. 121). Examinons ces deux points.

1. L'Ami de Dieu considère les tentations impures en elles-mêmes comme mauvaises, comme des suggestions de la nature pécheresse et du diable auxquelles l'homme doit résister, sinon il pèche. Au point de vue de l'éducation de l'homme par Dieu, elles lui apparaissent comme des épreuves que Dieu envoie au chrétien par l'entremise de sa nature et du diable pour l'exercer à vaincre ces deux ennemis et à souffrir à l'imitation du Christ. A ce point de vue il les appelle des grâces que Dieu accorde à ses amis pour les purifier et les avancer intérieurement, grâces dont on doit regretter l'absence et de l'arrivée desquelles on doit se réjouir (voir par exemple lettre 2, p. 283 ; *Livre des cinq hommes*, p. 103, 115 et 116, 119, 122, 128, 137 et 138). Cette doctrine, que je n'ai pas à juger, n'est pas particulière à notre auteur ; je la retrouve chez Tauler (serm. 13, f° 39[b] : *Es stet gar manche*

bekorung auff yn dem menschen, yn natur und auch in dem geiste. Ach hie ghein soldt man sich demutiglichen eingeen mit danckberkeit und solt der mensch das leiden frolichen beiten, wann dan tzu mal ist der mensch sicher das der ewig got mit im ist mit seinen gnaden) et chez Élisabeth de Schœnau (Roth, p. 107 : *Indicavit autem mihi angelus esse hominem ... sustinentem ab adversario impugnationem castitatis et nimiis ob hoc animam suam molestiis affligentem. Et ait : ...Revocet in memoriam quod scriptum est de electis domini : tanquam in fornace probavit eos. Gaudium sit ei, non tamen sine tristitia. Gaudium pro eo quod tale aliquid dominus ei imponere dignatus est... Non autem insistat rogare dominum ut ab hoc stimulo liberetur, sed hoc oret ut misereatur ei dominus*) [1]. Catherine de Sienne déclare également aux diables qui l'assaillent de leurs suggestions immondes : « Ce n'est pas pour moi une peine, mais une joie de supporter ces tortures au nom du Sauveur, aussi longtemps qu'il plaira à Dieu de me les infliger » (Hase, p. 13). Toute critique du caractère moral de l'Ami de Dieu est donc ici hors de saison.

2. Le P. Denifle lui fait encore un crime de mentionner dans ses récits la beauté des femmes dont il parle. Voici, Henri Suso fait de même. Il relève à trois reprises la beauté d'une pécheresse qu'il convertit, et il parle de son « bel et gracieux corps » dont assurément il n'aurait dû même pas s'apercevoir (*H. Suso's Leben u. Schriften,* Ratisb., 1829, p. 164 à 167). Je crois avec le P. Denifle qu'il tient ce langage dans la simplicité de son âme : de quel droit dès lors juger différemment l' « Ami de Dieu [2] » ?

1. Si le P. Denifle appelle la fin du *Livre des cinq hommes* un véritable hymne en l'honneur des tentations impures (p. 501), qu'il veuille bien nous dire ce qu'il pense du développement suivant de Tauler : « Si les méchants vendeurs (les tentations intérieures et extérieures) rentrent dans ton temple, chasse-les aussitôt ; mais s'ils y demeurent quelque temps contre ta volonté, sache que cela ne t'est pas nuisible ; leur présence ne peut que te purifier et te préparer à recevoir le Seigneur et sa grâce. Plus ces tentations sont impures, malignes, inexprimables, plus l'homme est purifié par elles (*so die selben bekorungen ye unreiner und ye boeser und ye unaussprechlicher sein, so der mensch hiedurch ye mer gereiniget wird*). Si donc de mauvaises pensées vous assaillent, ayez bon courage et réjouissez-vous (*hab guten muth und sei frölich*) ; quelque malignes qu'elles soient, ne vous en inquiétez nullement (*so keret euch zumal nichtes nit an*). Endurez joyeusement... et avec résignation (*gelassentlich... leide dich gutlich*) toute cette souillure, par amour de la libre volonté de Dieu ; ne vous soulagez vous-mêmes dans cette souffrance ni par des paroles ni par des actes (*dar inne biss dir selber unbeholfen; der mensch sol in disem leiden sich nicht behelfen weder mit worten noch mit werken, dann allein mit got*) ; laissez Dieu seul vous consoler et vous délivrer quand il trouvera qu'il en est temps », et ainsi de suite, pendant trois colonnes de texte (serm. 67, f° 210^b à 211^b). — J'ajoute que si le P. Denifle trouve que « supporter passivement (?) des tentations sans chercher à y porter remède, comme le fait l'Ami de Dieu pendant les quatre dernières années de sa conversion, est une chose qui se laisse dire, mais qui ne répond à aucune expérience » (p. 479 ; voir plus haut, p. 54), c'est affaire entre Tauler et lui, d'après ce qui précède. La vie de l'Ami de Dieu pendant ces quatre années n'est que la mise en pratique des enseignements qu'on vient de lire.

2. Das *kindesreine Gemüth* kann sich keinen Begriff von der Grösse des Verderbens machen..., dit J. Görres du caractère personnel de l'auteur du *Livre des neuf roches* introd. à l'édition de Suso publiée par Diepenbrock, p. xliij).

XVI. L'Ami de Dieu est un ignorant; les choses les plus simples lui échappent (p. 502 et 503):

1. Il ignore que l'Église n'admet pas dès la première année un juif converti au sacerdoce (p. 486), et que l'on ne peut pas sans péché mortel irrémissible communier avant sa mort d'un cœur impénitent (p. 503). — Ces deux points sont accordés. Un simple laïque comme l'Ami de Dieu pouvait ne pas connaître ces points, n'ayant jamais étudié la théologie.

2. Il ignore, ce que savait même un Nicolas de Laufen, qu'on ne peut pas entrer dans un ordre en posant des conditions à ses supérieurs. Il engage Nicolas de Laufen à prendre ses précautions avant de devenir Johannite, et quand celui-ci lui répond qu'il ne peut se résoudre à une telle incorrection, il se tire d'affaire « par un pur subterfuge pour cacher sa déconvenue » (*eine leere Ausrede um seine Blösse zu decken*); il prétend que Nicolas de Laufen ne l'a pas compris, qu'il a simplement voulu dire qu'un tiers, Merswin, obtiendrait pour lui du commandeur, sans son intervention, la promesse qu'il ne serait jamais ni chargé d'aucune fonction dans l'ordre, ni envoyé dans une autre commanderie, perspectives qui l'effrayaient grandement. — « Vous me conseillez, lui écrit Nicolas de Laufen (lettre 3, p. 287), de ne pas devenir Johannite à moins qu'on ne me garantisse préalablement ces points : sachez que je ne pourrais agir de la sorte en bonne conscience. Car, lors même qu'*on* obtiendrait d'eux (des Johannites) *pour moi* beaucoup de privilèges de ce genre (*beschehe es das man mir... erwürbe*), j'aurais à craindre encore de n'en pas pouvoir jouir à la longue. » Qu'est-ce que l'Ami de Dieu lui avait donc proposé, d'après cette lettre? Qu'une tierce personne (*on*) obtiendrait *pour lui* les garanties en question. Nicolas de Laufen, comprenant mal les paroles de l'Ami de Dieu, s'est imaginé qu'il devait les demander lui-même. L'Ami de Dieu, dans sa lettre suivante (lettre 4, p. 293), ne fait donc que maintenir sa vraie pensée; en rectifiant l'erreur de Nicolas de Laufen il n'a pas recours à un « pur subterfuge », comme le prétend le P. Denifle, qui encore une fois a trop rapidement lu son texte et s'est trop pressé de conclure à l'improbité de l'Ami de Dieu.

XVII. Enfin, l'Ami de Dieu se montre, d'après le P. Denifle (p. 503), « au plus haut point excessif et sévère » (*höchst überspannt und streng*) dans les trois passages suivants du *Livre des deux hommes* (p. 244, 262, 265) :

1. L'Ami de Dieu passe en revue les différentes catégories de chrétiens, depuis les hommes mondains qui ne songent jamais à glorifier les souffrances de Christ, jusqu'aux amis de Dieu accomplis, qui « remercient Christ de ses souffrances aussi parfaitement qu'il est possible à une créature (*alse verre es muegelichen an der creaturen ist*), prêts qu'ils sont à livrer joyeusement leur âme aux tortures du purgatoire jusqu'au jugement dernier, à la gloire de ces souffrances et pour le salut de leurs frères ». — Je ne trouve rien d'excessif

à présenter aux chrétiens, comme la forme suprême de l'amour de Christ à laquelle une créature puisse parvenir ici-bas, l'héroïsme de la charité chrétienne dont Paul donne l'exemple. Le passage de l'Ami de Dieu n'est en effet qu'un développement mystique de Rom. 9, 3 (ou d'Exode 32, 32); pour la forme comme pour le fond, il rappelle le langage de Tauler (serm. 42, f° 128[b] : *So sal unser lieber herre sprechen : vil lieber minniglicher mensch, ich danck und lobe mich von dir das du mir meines leidens hast gedanckt...*; serm. 53, f° 163[b] : *Were es mugelich das alle die sele dy in der helle sein mochtent eslost werden, dise menschen geben sich gerne willeklich darein...*).

2. Le second passage traite de la moralité des gens mariés. Il paraîtra encore très bénin, si on le compare au chapitre consacré par Élisabeth de Schœnau au même sujet (Roth, p. 100 à 103 : *Vir qui legali matrimonio junctam conjugem habet, occulte uxorem proximi polluit et vice versa mulier alterius maritum suo superducit. Hec est iniquitas maxima et magnus est eorum numerus qui offendunt in ea. Fornicationis autem immundicia plenus est mundus; omnes (!) quasi sitientes festinant ad eam, et vix invenitur qui non se precipitet in foveam ejus,* etc.). Comme je l'ai montré plus haut, il est inexact de faire du rigorisme moral le caractère particulier de l'Ami de Dieu : toute la tendance mystique à laquelle il appartient porte ce même caractère.

3. Le dernier passage se rapporte à la communion des indignes. Malheureusement encore pour le P. Denifle, il n'est que le développement d'une prédication de Tauler sur le même sujet (serm. 40, f° 119[b], Leipz., 1498). Les deux textes sont trop longs pour être cités ici. Voici la suite des idées chez Tauler : Il est des gens mondains et grossiers, vivant dans l'impiété et le péché, qui communient à Pâques sans la ferme résolution de s'amender; mieux vaudrait pour eux recevoir cent mille diables dans leur corps ; chers enfants, leur situation est terriblement grave ; quand ils arrivent à leur heure dernière, l'angoisse et le désespoir les saisissent et ils tombent dans la perdition; leur exemple est une miséricordieuse instruction pour les autres; ils auraient grand besoin de fidèles confesseurs qui leur défendissent la communion et les avertissent de la gravité de leur état. Voici à présent la suite des idées chez l'Ami de Dieu : Si j'étais confesseur, je serais très avare de la communion pour tous les gens mondains ; je ne la leur donnerais qu'au prix d'une sérieuse pénitence; s'ils recommençaient leur ancienne vie, je la leur vendrais chèrement contre une nouvelle promesse; s'ils étaient encore infidèles, je ne la leur donnerais plus, car ce serait faire tomber chaque année une partie d'entre eux dans le péché et la damnation; la crainte qu'on leur inspirerait ainsi en amènerait peut-être quelques-uns à la repentance ; continuer à leur donner le sacrement chaque année serait les fortifier dans leur fausse sécurité; cher ami, prie pour eux, car leur situation est bien grave; il est souvent arrivé à de telles gens d'avoir à leur

heure dernière des visions si effrayantes qu'ils ont été saisis de désespoir et sont tombés dans la perdition. La corrélation entre les deux passages est manifeste ; la conduite que l'Ami de Dieu tiendrait comme confesseur n'est que la mise en pratique du principe énoncé par Tauler [1]. Il est dès lors permis de se demander si ce n'est pas le P. Denifle qui fait preuve d'une « sévérité outrée » dans son appréciation du caractère religieux de l'Ami de Dieu.

Voyons s'il est plus heureux dans l'appréciation de son caractère moral.

IV

Après avoir établi que l'Ami de Dieu n'a pas existé, le P. Denifle fait un pas de plus : l'histoire de l'Ami de Dieu n'est qu'une imposture, un mensonge intéressé de Merswin.

Lorsque la critique se voit dans la nécessité d'imprimer une flétrissure aussi grave sur le nom d'un écrivain jusque-là réputé honnête, ce n'est qu'à son corps défendant, quand toute autre explication est inacceptable, et après un examen approfondi des pièces du procès qu'elle doit rendre son arrêt.

Voyons par quels arguments le P. Denifle établit la probabilité et la réalité de l'imposture de Merswin.

1) La fraude littéraire n'était pas étrangère aux habitudes de travail de Merswin ; la preuve en est sa transcription du *Livre de noces spirituelles* de Ruysbroek : il parle sans gêne à la première personne dans les interpolations qu'il y fait, et si les Johannites disent de lui qu'il s'est défendu d'écrire son traité par humilité, jusqu'à ce que Dieu l'y eût forcé, et qu'il l'a attribué par humilité à Ruysbroek, « c'est de Merswin même qu'ils tenaient ces renseignements » (p. 509). — Le lecteur va être édifié une fois de plus sur le degré de confiance que mérite le témoignage des Johannites, dont la crédibilité forme la base de l'argumentation du P. Denifle. Le traité en question de

1. Les rapprochements qui précèdent (et j'y pourrais ajouter beaucoup d'autres) montrent à quel point Merswin s'est assimilé les enseignements de Tauler. La doctrine qui se dégage de ses écrits est, dans ses traits essentiels, la reproduction de celle du savant dominicain par un simple bourgeois, l'écho de la parole du grand prédicateur dans le monde laïque. C'est ce qui lui donne un intérêt tout particulier.



Merswin se compose d'une série de longs extraits du livre de Ruysbroek, reliés entre eux par des transitions assez courtes et suivis d'une courte conclusion. Voici la rubrique du traité : *Livre de la grâce prévenante et de la grâce méritoire, dans lequel il est aussi question des sept dons du Saint-Esprit. Notre cher fondateur Rulman Merswin a été contraint par Dieu d'écrire ce livre dans les tout derniers jours de sa maladie... Comme il se refusait à l'écrire par grande humilité et prétextait sa grave maladie pour s'en dispenser, il lui fut demandé par Dieu comment sa maladie pouvait lui être un obstacle, puisque sa tête était restée saine. Il ne lui fut pas permis de se l'attribuer à lui-même; il dut l'inscrire dans le* Livre des noces *et l'attribuer, en donnant toute gloire à Dieu, au frère Jean de Ruysbroek, le saint ermite du Brabant, comme le dit le début et le titre de ce livre : Instruction vraie, profitable et utile, extraite du commencement du* Livre des noces *qui a été écrit par un saint ermite du Brabant, le frère Jean de Ruysbroek, et envoyé par lui dans l'Oberland aux amis de Dieu, dans l'année du jubilé 1350.* Il y a dans cette rubrique deux titres : l'un provenant de Merswin, l'autre des Johannites. Le premier, dont la valeur est ici décisive, porte que Merswin, en remettant son traité aux Johannites, l'a appelé en toute sincérité une « instruction tirée des *Noces* de Ruysbroek ». Le second, donné par les Johannites, est un pur non-sens. Un livre qui est inscrit par Merswin dans le livre d'un autre, tout en étant un livre écrit par Merswin : comprenne cela qui pourra. Retenons-en l'indication, singulièrement embarrassée assurément, que l'activité de Merswin a consisté à *inscrire* quelque chose *dans* le livre des *Noces*, c'est-à-dire à ajouter des développements de sa plume au texte transcrit par lui de Ruysbroek. Ces développements, très peu importants du reste, il s'est abstenu par humilité de les signaler au lecteur, désirant, selon son habitude, rester inconnu. Le traité ainsi obtenu, il a reconnu l'avoir composé pour les Johannites pendant sa maladie et sur l'ordre de Dieu, premier aveu d'une activité littéraire qu'il faisait à son entourage (voir

mes *Amis de Dieu,* p. 24, note 1). Après sa mort, les Johannites, apprenant par la lecture de ses écrits combien grande avait été son humilité, se crurent en présence d'une nouvelle énigme dans cette existence si mystérieuse, et se demandèrent jusqu'où était allée son abnégation quand il avait écrit le titre de son traité, sans oser toutefois contredire ouvertement à son témoignage : de là les perplexités que révèlent chez eux les contradictions de leur titre. Ils ne comprennent plus du tout à cette époque comment le traité de Merswin pouvait à la fois être de lui et n'être pas de lui, si toutefois ils l'ont compris jamais. — La seconde question soulevée par le P. Denifle se rapporte à la phrase d'introduction par laquelle débute la deuxième partie du traité : « Je commence à parler des sept dons du Saint-Esprit.... comme l'Écriture sainte me l'enseigne. » Merswin y parle à la première personne : mais qui ne voit qu'il place cette phrase dans la bouche de Ruysbroek dont le texte suit immédiatement? Comment, d'ailleurs, un laïque se serait-il présenté au lecteur comme composant d'après l' « Écriture » une étude scientifique sur l'activité du Saint-Esprit? Un ecclésiastique seul pouvait tenir ce langage[1]. Ce n'est donc

1. La connaissance scientifique de la théologie ou de l'« Écriture sainte » est, pour Merswin comme pour l'Ami de Dieu, le privilège du sacerdoce : *Livre des neuf roches,* p. 25, 59 ; *Livre des cinq hommes,* p. 120 ; *Livre du maître,* p. 8. L'Ami de Dieu proteste à l'idée d'une usurpation d'un laïque sur les attributions des ecclésiastiques (*Livre du maître,* p. 10). Tout ce qu'il se permet de donner est un « conseil », inspiré par l'amour de Dieu et la charité chrétienne (*ibid.,* p. 19). — Si le P. Denifle relève dans le *Livre du maître* la tendance à « exalter le monde laïque illettré, mais illuminé d'en haut, en face des ecclésiastiques pharisiens » (*Taulers Bekehrung kritish untersucht,* p. 126), il n'exprime qu'un côté de la vérité. W. Scherer (*Gesch. der deutschen Litteratur,* Berlin, 1881, p. 240), dans cet ordre d'idées, découvre même chez Merswin un esprit de rébellion contre l'autorité sacerdotale (*Die Mystik ward in Rulmans Händen eine Waffe gegen die priesterliche Autorität*). Ils n'ont vu ni l'un ni l'autre que parmi les amis de Dieu dont il est question chez Merswin, on compte autant d'ecclésiastiques que de laïques. C'est un « prêtre distingué par la science et la piété » qui convertit Eckhart, après avoir été introduit lui-même à l'« école du Saint-Esprit » par un autre prêtre, auquel il s'est soumis en place de Dieu (voir mon *Hist. du panthéisme populaire,* p. 220, 225) ; c'est encore sur les conseils d'un « prêtre éclairé » que le jeune homme mondain de l'*Histoire édifiante,* etc. (*Amis de Dieu,* p. 11) se convertit, et, entré dans l'ordre teutonique *et le sacerdoce,* devient lui-même un « saint ami de Dieu », etc. La vraie doctrine de Merswin est donc la suivante : Sans la vie intérieure, la science n'est rien et n'édifie pas ; Dieu choisit ses instruments où il lui plaît ; qu'il soit ecclésiastique ou laïque, l' « ami de Dieu » parle à ses contemporains irréligieux, laïques ou ecclésiastiques, avec l'autorité d'un mandataire du

pas Merswin mais Ruysbroek qui parle ici « sans gêne » à la première personne.

2) Merswin s'est lui-même « pris au piège ». Il raconte dans son autobiographie, p. 74, que sa conversion s'est terminée au bout de la quatrième année, le premier mois de la cinquième année, par une extase, dans laquelle il lui a été annoncé que ses tentations ne reviendraient plus à l'avenir autant que par le passé, qu'il devait vivre désormais comme un chrétien ordinaire, que la vue de la chrétienté égarée serait sa croix jusqu'à sa mort. Or, trois pages plus haut, p. 71, il raconte que l'Ami de Dieu est venu le voir et lui a remis le récit de sa conversion, son *Livre des deux hommes,* dans lequel une extase analogue se trouve racontée à peu près dans les mêmes termes. Merswin, étant lui-même l'auteur du *Livre des deux hommes* puisque l'Ami de Dieu n'a pas existé, se trouve avoir raconté son extase avant de l'avoir eue; il est pris ainsi « en flagrant délit de mensonge » sur sa propre vie intérieure (p. 508, 511).

Le P. Denifle a été victime d'une simple illusion d'optique; il n'avait qu'à lire attentivement les pages 71 à 74 pour s'épargner le regret d'une aussi grave accusation. Page 68, Merswin commence à raconter « sa quatrième et dernière année » ; p. 71, il se trouve au milieu de son récit, quand la tournure de sa phrase (De toutes ces merveilles je ne pus dire mot à personne, *jusqu'à l'époque où*[1] il plut à Dieu de révéler à l'Ami de Dieu l'ordre de venir chez moi ...) l'amène à anticiper sur le reste de son récit et à raconter immédiatement un fait qui ne s'est passé

Saint-Esprit. Ce que le monde laïque réclame par sa bouche, c'est le droit d'exercer ce légitime apostolat, et non l'abaissement de la hiérarchie, auquel travaillaient les Frères du libre-esprit. Merswin n'est pas un de ces révolutionnaires religieux, mais un réformateur de l'Église par le mysticisme, comme le XIV[e] siècle en a tant vus. C'est l'antithèse religieuse de la piété intérieure unie à l'illumination divine et du formalisme extérieur uni à la science de ce monde, et non l'opposition sociale du laïque et du prêtre, qui domine sa pensée et constitue la tendance fondamentale de ses écrits. Sur ce point encore il est disciple de Tauler (voir, p. ex., serm. 67, f° 223[a] : *Daz ist allen kunstreichen meistern dieser werlt unbekant und verborgen, des doch dy auserwelten menschen gotes ein gantz lauter wissen und bekennen haben*).

1. ... *unze an eine zit,* also es got haben wolte, do gap got einen menschen in obberlanden zuo virstonde...

qu'après l'accomplissement de ce qu'il appelle ses « quatre années ». Ce que l'Ami de Dieu lui demande en effet, dès la page 71, en échange de son *Livre des deux hommes,* c'est l'histoire des *quatre années* de sa conversion, qui par conséquent sont *déjà révolues*. D'après le P. Denifle, Merswin aurait raconté à son visiteur sa quatrième année tout entière, et même le commencement de la cinquième, dès le milieu de cette quatrième année !

La visite de l'Ami de Dieu racontée, Merswin reprend l'histoire de sa quatrième année au point où il l'avait laissée (p. 72 : *Nuo alles in dieseme selben fierden jore...*) ; p. 74, nous sommes toujours dans cette quatrième année (*Nuo ist ouch zuo wissende das mir in dieseme vierden jore...*) ; elle finit quelques lignes plus loin (*Nuo do es beschach das dise fier jor uskoment...*). Puis il passe à l'extase qu'il a eue le premier mois de la cinquième année (je signale la précision de ce souvenir), et enfin, p. 75, il réunit le temps entier depuis la fin de la troisième année, un an et un mois, sous l'appellation sommaire de « quatrième année » (*dis fierde jor*). Ces « quatre années » ainsi délimitées composent le récit qu'il donne à l'Ami de Dieu. La visite de l'Ami de Dieu et la remise du *Livre des deux hommes,* bien que racontées déjà page 71, sont donc en réalité postérieures aux faits relatés dans les pages suivantes. Si par conséquent piège il y a dans ce texte, ce n'est toujours pas Merswin qui s'y trouve pris par son inquisiteur.

3) D'après le *Livre des neuf roches,* dit le P. Denifle, la voix céleste annonce, après la dernière extase, qu'elle *se taira* désormais et Dieu donne à Merswin les tentations impures comme une croix qu'il devra porter jusqu'à sa mort. D'après l'autobiographie, la voix *reprend* après la même extase, et Dieu enlève précisément à Merswin ses tentations pour ne lui laisser comme croix à porter que la vue des égarements de la chrétienté. Quelle créance mérite un homme qui se contredit ainsi sur sa propre vie intérieure (p. 509) ? — La même que méritent Suso et Élisabeth de Schœnau, qui ne se contredisent pas

moins sur le même sujet (voir plus haut, p. 11, 12 et 17). Comme Élisabeth et Suso, Merswin généralise sous forme de vision une disposition momentanée, et la règle ainsi obtenue se trouve contredite plus tard par l'expérience. Ce fait prouve précisément sa sincérité ; le contraire serait suspect, si la généralisation abstraite réglait une fois pour toutes le cours ultérieur de la vie. Quant à la contradiction que le P. Denifle signale entre les deux écrits de Merswin sur la nature de la « croix » qui lui est imposée, cette critique est encore inexacte. D'après l'autobiographie (p. 75), la voix dit à Merswin après la vision : « Désormais tu ne seras plus exercé par les diverses tentations *autant que par le passé,* la vue des égarements de la chrétienté sera ta croix » ; c'est-à-dire, elle lui annonce pour l'avenir la persistance de ses différentes tentations, à un moindre degré seulement, et la prédominance de la souffrance morale susdite. Même prophétie dans les *Neuf roches*. Merswin est admis (p. 124) à regarder dans l' « origine » et la voix lui apprend, sur sa demande, jusqu'à la fin du livre (p. 146), quelle est désormais sa condition, la condition de ceux qui ont regardé dans l'origine. Parlant des épreuves qu'ils ont à endurer, elle lui annonce (p. 134) qu'ils ont encore à souffrir, mais que leur *plus grande* souffrance (elle ne dit pas : leur souffrance unique) est la vue des égarements de la chrétienté. Les deux livres de Merswin concordent donc sur ce point. Arrive la page 146. Les explications de la voix continuent ; il est toujours question de ceux qui ont regardé dans l'origine, en particulier par conséquent de Merswin. Cette vision, dit la voix, est pour eux un moment de félicité absolue ; saint Pierre l'a eue, saint Paul de même, et ce dernier l'a payée de la croix qu'il a portée jusqu'à sa mort et de son martyre. « Toi aussi, ajoute-t-elle, tu porteras en toi une croix secrète jusqu'à ta mort : sache bien que Dieu n'agira pas autrement avec toi qu'avec ses amis jusqu'ici. » Puis elle prend congé de lui ; les révélations sont terminées, et Merswin (il le déclare expressément) *achève son livre.* De quelle croix peut-il être question dans ces dernières paroles de la voix, si-

non de la seule dont il soit question dans tout son discours sur les amis de Dieu qui ont regardé dans l'origine, c'est-à-dire de la souffrance en général, tentations de tout genre et commisération douloureuse avec le prochain, avec prédominance marquée de celle-ci? A moins de devenir inintelligible à la fin de son discours, la voix ne pouvait qu'appliquer au cas particulier de Merswin la règle qu'elle avait établie pour tous ceux qui ont regardé comme lui dans l'origine; elle ne pouvait, sans le prévenir, changer pour lui la nature de leur croix. C'est ici que serait la contradiction, si, comme le croit le P. Denifle, la voix assignait à Merswin une croix différente de celle des autres amis de Dieu qui ont regardé dans l'origine, les tentations seules, ce qu'elle ne fait pas. La page 146 des *Neuf roches* concorde donc avec la page 134, qui elle-même concorde avec l'autobiographie. Ce qui a induit le P. Denifle en erreur, c'est la notice biographique supplémentaire que Merswin a ajoutée à ses *Neuf roches* au bas de la page 146, *postérieurement à l'achèvement de ce livre*. « Quand ce livre fut complètement écrit (*do dis buoch ganz und gar geschrieben wart*), Dieu enleva à l'homme tous les dons joyeux de sa grâce, le jeta dans un délaissement intérieur aussi grand que s'il n'avait jamais rien senti de Dieu, et lui donna les plus grandes et les plus douloureuses tentations[1]. » Cette notice ne figure qu'ici; elle manque dans l'autobiographie. Il se produisit donc un changement total dans la vie intérieure de Merswin un certain laps de temps après sa dernière extase et l'adieu de la voix céleste, une réaction contre son exaltation joyeuse de cette époque, et *à la suite de ces nouvelles expériences* il arriva à la conclusion, qui man-

1. Le P. Denifle considère ce récit supplémentaire comme la simple suite des paroles de la voix et cite ainsi les textes : Ein verborgen crútze solt du tragen unze in dinen tot... do nam got disome menschen alle die lústlichen goben, etc. (p. 509). Les trois points représentent entre autres les mots : Do disen menschen dise grosen wunder alle wider fuorent und dis buoch ganz und gar geschriben wart, qui se trouvent ainsi passés sous silence, sans que leur importance ait été remarquée. Diepenbrock, dans son édition de Suso (à qui il attribue par erreur le *Livre des neuf roches*), avait déjà nettement indiqué, p. 589, par un espace vide et un trait, la solution de continuité qui existe entre les deux parties de la page 146.



que naturellement aussi dans l'autobiographie : « Et l'homme prévoit qu'il lui faudra garder ces grandes tentations jusqu'à sa mort. » Ici, ce n'est plus la *voix* divine qui révèle ; c'est *l'homme* qui raisonne et suppose. L'homme interprète l'oracle de la voix, mais à la lumière des nouvelles expériences qu'il a faites, ce qui modifie complètement la situation. A présent, ce sont les tentations seules qu'il relève dans ses vues d'avenir, nouvelle généralisation qu'il fait de son impression momentanée, et cela d'autant plus facilement que la persistance des tentations n'avait jamais été exclue par la voix céleste. Il n'y a donc pas contradiction entre l'autobiographie et les *Neuf roches* sur la nature de la « croix » que doit porter l'auteur, et la différence entre les deux passages de la page 146 s'explique par les expériences nouvelles faites par lui dans l'intervalle. Ce point a échappé au P. Denifle, sans quoi il n'eût pas identifié sur cette page l'oracle de la voix avec le jugement de l'homme, et présenté cet oracle ainsi interprété comme contradictoire avec celui de la page 75 de l'autobiographie, qui, dans ces conditions, ne lui est même pas opposable comme terme de comparaison.

4) Merswin « ment » dans tout le récit qu'il fait de la vie de l'Ami de Dieu qui n'a pas existé (p. 511). — Il ment tout aussi peu qu'a menti Élisabeth de Schœnau quand elle a raconté l'histoire du « saint pape Cyriaque » et des « onze mille saintes vierges » qui n'ont pas existé davantage.

5) L'Ami de Dieu (Merswin), qui parlait le dialecte de l' « Oberland » mais connaissait le dialecte alsacien, écrit en 1369 le *Livre du maître* en quatre jours, et il l'écrit dans le dialecte alsacien pur. En 1377 il lui faut cinq jours pour écrire le *Livre des cinq hommes*, qui est de moitié plus court que le premier, et il ne réussit plus, dit-il, à l'écrire correctement dans cette langue, mais introduit par inadvertance les formes de son propre dialecte dans le texte. Il « s'oublie » ainsi plus de huit cents fois en trente-sept pages : « C'est du charlatanisme, *das ist Humbug !* » s'écrie le P. Denifle, qui décidément

ne mâche pas les mots (p. 528, 537). — Le P. Denifle n'a pas vu que le travail de l'Ami de Dieu n'était pas le même dans les deux circonstances. En 1369 il *copie* l'ancien original de son traité (*das alte buechelin*) écrit « à moitié » déjà dans le dialecte alsacien. En 1377 il *compose* un traité nouveau. Quoi d'étonnant qu'il lui ait fallu deux fois plus de temps pour la composition que pour la simple copie, et que la préoccupation de la rédaction lui ait causé, en 1377, au point de vue de l'orthographe, des distractions qu'il n'a pu avoir en 1369? Encore faut-il ajouter que l'Ami de Dieu dit simplement s'être efforcé (*ich uebete mich*) d'écrire son *Livre du maître* dans la langue alsacienne ; l'envoi d'un florin qu'il joint à son traité pour le faire « mettre au net » (*zuo rehte schriben*) ferait croire qu'il n'était pas entièrement satisfait de son œuvre sur ce point. Mais c'est là une question qu'il n'est plus possible d'examiner, l'autographe envoyé à l'Ile-Verte en 1369 n'existant plus.

6) L'orthographe de Merswin dans son autobiographie diffère essentiellement de son orthographe dans les *Neuf roches*, et présente beaucoup plus d'analogie avec celle du *Livre des cinq hommes* de l'Ami de Dieu, de l'an 1377, qu'avec celle des *Neuf roches*. Merswin « a donc encore menti » quand il a prétendu avoir écrit ces deux livres dans la même année 1352 (p. 531). Le P. Denifle énumère une dizaine de différences orthographiques, pour le détail desquelles je renvoie à son article. Il s'agit notamment de l'emploi de l'*ú*, de l'*ê*, du *c* (avec la prononciation du *z*), du redoublement de certaines lettres, etc. Le P. Denifle devait à ses lecteurs et à lui-même de ne formuler une aussi grave accusation qu'à bon escient, toutes informations prises; il s'agissait d'une question de précision orthographique à laquelle les manuscrits autographes seuls pouvaient répondre. Le P. Denifle n'en dresse pas moins son acte d'accusation sur les seuls textes imprimés sans les avoir contrôlés, au risque de parler en l'air (p. 529). Quelque temps après, il apprend de Strasbourg qu'il s'est trompé sur plusieurs points. « La différence d'orthographe entre l'autobiographie et les

Neuf roches, confesse-t-il alors, n'est pas aussi grande que je l'ai cru », et, les rectifications faites, il maintient les autres points : l'autobiographie porte *heillig, fúrthende, herze, zit, unze,* etc. ; les *Neuf roches* écrivent *helig* et *heillig, ferthende, herce, cit, corn, unce,* etc. (*Zeitsch. f. deut. Alterthum,* XIII, 1881, p. 117). Ces observations sont exactes; j'ajoute seulement sur le dernier point que l'on rencontre dans l'autobiographie les formes *salc, ganc, malloc, kúrclich, cit* (p. 67) et *nůcber* où le *c* est employé pour *z,* et dans les *Neuf roches* les formes *zit* (p. 7, 8, 136), *zitlich, zorne, zúrne, erzúrne, unzúrne, enzúrne* où le *z* n'est pas remplacé par *c.* Le P. Denifle observe encore avec raison que le préfixe négatif des verbes est toujours *un* (*nút unwúste,* p. ex.) dans l'autobiographie, *un* ou *en* dans les *Neuf roches,* et que dans le premier livre *muethe, muegent,* dans le second *mehte, meggent* sont d'un emploi constant. A cela se réduisent les différences orthographiques entre les deux livres.

Elles me laissent parfaitement indifférent. Ce que le P. Denifle n'a pas remarqué, c'est que les autographes que nous possédons peuvent appartenir à n'importe quelle époque de la vie de Merswin, et leur texte remonter cependant à l'année 1352. Les *Neuf roches* (voir le fac-similé de leur texte, publié par M. Schmidt à la fin de son édition, Leipzig, 1859) portent des rubriques aux pages 10, 15, 64, 80, 85, 88, 94 et 97, et des initiales rouges en tête des chapitres depuis la page 19; elles sont écrites, comme l'autobiographie, d'une écriture calligraphique très soignée, qui est la minuscule gothique. Les autographes de ces livres sont donc des œuvres de calligraphe, des copies faites par l'auteur sur ses originaux, et non ses originaux eux-mêmes[1]. L'étude du texte manuscrit conduit au même résultat. Dans les *Neuf roches,* page 21, ligne 7, les mots *Die entwrte sprach* avaient été oubliés par l'auteur et ont été ajoutés au-dessus de la ligne; p. 26 se trouve deux

1. Les autographes que nous possédons de Merswin et le fait qu'il a transcrit plusieurs de ses traités sur des tablettes de cire, à l'usage des Johannites, prouvent qu'il était calligraphe.

fois de suite *Der mensche sprach :* une réponse de la voix a été omise ; p. 76, l. 29, et p. 111, l. 32, on lit : *obbenan uf* (*dem berge*) *dieseme hohen berge*, et *nút glôben*. (*Die entw*) *Der mensche sprach* (les mots entre parenthèses sont biffés dans le manuscrit). Même particularité dans l'autobiographie, où je lis p. 67, l. 32: *das ich die selbe zit die ich formoles in der zit gelebbet hette, das ich die selbe zit die* (*ich formoles in der zit gelebbet hette das ich die*) *ane getteliche minne*, etc., et p. 76, 13 : *zuo stuont do ich das fúrstuont* (*do ich das fúrstuont*) *do lies ich*... Autant d'indices que l'auteur copiait. Enfin j'ai déjà signalé à la dernière page des *Neuf roches* une addition faite au texte après l'achèvement du livre ; le même fait se reproduit à la dernière page de l'autobiographie. Merswin raconte qu'il a voulu brûler son livre, et qu' « à plusieurs reprises » (*zuo mannigen ziten*) il a prié l'Ami de Dieu de le lui permettre ; mais qu'à la suite d'un ordre divin il l'a laissé subsister. Au moment où il écrivait ce passage, le livre existait donc déjà et depuis longtemps. A quel intervalle les copies ont-elles été faites? C'est ce qu'il est impossible de dire, vu l'inconstance extrême, absolument extraordinaire, de Merswin en orthographe. Je relève chez lui les variations les plus grandes, parfois sur la même ligne ou à peu de lignes de distance : *fúrlorne virsuomete zit, fúrzagen, virzagen; gedochthe, gedochte, gedocte ; zwegen, zweigen ; krang, kranc, cranc, kranckeit, krangkeit, krankeit, crancheit; uebunge, geuebet, ôbete ; mid, mit ; von, van, fan, fon ; múhte, môhte ; sûlte, solte ; zûrbleget, zûrblegget ; wolte, wolthe, bêse, bese ; fol, vol ; bishefe, bishofe ; cofiúte, kofiúte ; thrifaltikeit, trifaltikeit ; fúrstest, fúrstost; nûme, númme ; cristenheit, kristenheit ; swinde, geswinde; sewehte, seewehte*, etc. C'est la fidélité en orthographe qui est chez lui l'exception. Nous aurions ainsi élucidé encore un des prétendus « mensonges capitaux » (*Hauptlügen*) de Merswin.

Les autres arguments produits par le P. Denifle n'ont aucune valeur démonstrative dans la question même du « mensonge » ; ils se rapportent à des faits susceptibles d'une explication toute différente et que le P. Denifle se croit autorisé à interpréter

en mauvaise part, au nom de ce qui précède, comme autant de tromperies de Merswin, *quod erat demonstrandum.*

7) Toutes les doctrines particulières de Merswin, sa manière de penser, son style, sa syntaxe, ses locutions habituelles se retrouvent dans les écrits de l'Ami de Dieu. Il a donc trompé ses lecteurs en présentant ces écrits sous le nom d'un autre, son caractère autorisant une pareille interprétation (p. 514 et suiv ; 526 et suiv.). — Je me borne ici à relever, avec le P. Denifle, les curieuses particularités du style de Merswin, qui est intéressant au plus haut degré, quoi qu'en dise W. Scherer (*Gesch. d. deutschen Litteratur,* Berlin, 1881, p. 241), plus encore au point de vue psychologique qu'au point de vue littéraire. Je doute qu'il existe ailleurs une prose aussi diffuse, aussi flasque, aussi enfantine que chez l'auteur des *Neuf roches.* Nulle part je n'ai encore rencontré les constructions brisées, les anacoluthes, en nombre aussi considérable; la pensée, dirait-on, est incapable de se supporter elle-même d'un bout de la phrase à l'autre; le discours fléchit à tout moment et se recommence en d'interminables et énervantes répétitions. Voir, par exemple, dans l'autobiographie, p. 58 : *ich befant nút me wanne das eine befant ich wol ich befant das mine ögen...;* p. 67 : *ich befant in diesen selben zweigen joren anders nút wanne das ich alle zit alsollich we in mir befant, also das mich dúthe ich befúnde hellesche phine.... Das was sache das ich von der gnoden gottes wol etthewas befunden hette die zit die ich formoles in der zit gelebbet hette das ich die selbe zit ane getteliche minne fúrtribben hette, harumbe so was ich glöbende alle die zit die ich formoles one getteliche minne fúrtribben und gelebbet hette das die selbe zit gar unwert were...;* et le début même de l'autobiographie : *Ir súllent vir wor wissende sin das es beschach also desselben jores do man zallete... do beschach es in dem selben jore also das...* etc. Les mêmes constructions vicieuses se rencontrent dans les écrits de l'Ami de Dieu, mais moins fréquemment à ce qui me semble; j'en ai noté trente dans les cinq premières pages de l'autobiographie de Merswin et treize seulement dans les cinq premières

pages du *Livre des cinq hommes*[1]; le style de l'Ami de Dieu m'a toujours paru moins embarrassé et plus rapide que celui de Merswin. Les autres particularités du style de Merswin portent le même caractère; partout la même mollesse dans l'expression de la pensée. Il affectionne la tournure par le participe présent et l'auxiliaire (*wissende sin, hassende wart,* au lieu de *wissen, hasste*); dans les pages susdites je l'ai rencontrée vingt-cinq fois chez Merswin et vingt fois chez l'Ami de Dieu. Il aime encore les accumulations d'adjectifs synonymes, d'habitude au nombre de trois, comme s'il était incapable de trouver du premier coup l'épithète appropriée (*grose milte grůndelose úrbermede ; grose uebernattúrliche frědenriche frěde ; uebernattúrliche liehtriche getteliche minnenriche gnode ; grose wunderliche lústliche wnder*), effort souvent malheureux qui aboutit à des tautologies (*wnderliche wnder, frědenriche frěde*). Je signale enfin chez lui une tendance digne de remarque à passer dans une même proposition du discours indirect au discours direct, le fait qu'il raconte s'imposant à lui avec un tel caractère d'objectivité au moment même où il le raconte, qu'il revit la scène et perçoit les paroles qu'il rapporte, et qu'après avoir commencé sa phrase dans le style du récit il la termine dans celui du dialogue. La page 75 de l'autobiographie présente un double exemple de cette disposition d'esprit : « Il me fut révélé que je devais vivre à l'avenir comme un honnête chrétien, sans qu'on puisse découvrir les œuvres secrètes que Dieu *a faites et fera encore en toi.* Il me fut aussi révélé que je ne devais plus être autant exercé par les tentations que précédemment, parce que *tu dois* être exercé à l'avenir par le spectacle des brebis errant au milieu des loups que *tu verras;* ceci et ce que *tu verras* en plus, sera à l'avenir *ton* exercice et *ta* croix. Si j'avais voulu raconter toutes mes révélations (il ne faut pas moins de neuf lignes à l'auteur pour exprimer cette simple idée) il m'aurait fallu pour cela un gros livre.», etc. Le même trait

1. En lisant, bien entendu, ce livre dans les *Beiträge* (p. 79 et suiv.), pour avoir des pages de même longueur que celles de l'autobiographie.

se rencontre chez l'Ami de Dieu (*Épître à la chrétienté,* p. 189 et 190) : « Il me fut révélé que les plaies devaient frapper davantage les infidèles, juifs et païens, et qu'elles ne seraient point partout les mêmes. Quant à l'heure à laquelle elles arriveront, *tu* ne dois pas la connaître ; confie-*toi* sur ce point à l'éternelle providence. » A la page 91 du *Livre des deux jeunes gens de quinze ans* l'Ami de Dieu parle subitement à la première personne après s'être caché jusque-là sous la troisième, laquelle reprend p. 95. Voir encore le *Livre des cinq hommes,* p. 108, l. 28 ; 127, l. 19.

8) Le *Livre des cinq hommes* est écrit dans un dialecte particulier, différent du dialecte alsacien parlé par Merswin. La différence porte essentiellement (*Les amis de Dieu,* p. 213 et suiv.) sur la substitution de l'*a* à l'*e* dans les désinences (p. ex. *unsar* au lieu de *unser*) ; c'est une des particularités du dialecte de la Suisse orientale, depuis Coire jusque vers la Souabe. Je fais remarquer que les mots ainsi transformés se rencontrent en quantités fort inégales dans les différentes parties du livre et même dans les différentes parties d'une même page. De 44 (p. 103) leur nombre descend à 18 (p. 110), remonte à 55 et à 50 (p. 114 et 116), retombe à 10 (p. 130), se relève à 32 (p. 131 et 132) et redescend lentement à 16 où il s'arrête (p. 136 et 137). La première et la dernière page qui sont incomplètes, donneraient proportionnellement à leur longueur les chiffres 48 et 15. Nous suivons ainsi les oscillations grammaticales de l'auteur à travers son œuvre ; ces oscillations sont également celles de sa volonté et de son attention. Il veut écrire pour les Johannites dans leur langue, mais, dit-il, il « s'oublie » ; son propre dialecte se presse malgré lui sous sa plume, s'imposant à son esprit comme une obsession quasi insurmontable qui, vaincue un moment, reprend aussitôt son empire et ne cède finalement que devant l'effort soutenu et l'habitude acquise. Le P. Denifle reproche à l'auteur, comme autant de preuves nouvelles de son imposture, et le dialecte en lui-même, et l'usage plus fréquent qu'il en fait au commen-

cement du traité, et suppose qu'il aura voulu frapper dès le début ses lecteurs par l'étalage d'un parler barbare (p. 527, 529, 539). Assurément, le dialecte en question n'étant pas la langue de Merswin, auteur véritable du traité, ces sortes d' « oublis » paraîtraient singulièrement suspects de la part d'un homme écrivant dans l'état psychique ordinaire, et pour qui rien ne devait être précisément plus facile que de parler sa propre langue. Ou bien donc Merswin est un imposteur, ou bien la question a une autre face que le P. Denifle n'a pas entrevue. J'ajoute, pour compléter la physionomie du livre au point de vue grammatical, que les mots où paraît ce dialecte, si on les souligne dans le texte (après avoir, bien entendu, corrigé préalablement l'édition imprimée sur le manuscrit), se détachent nettement sur le fond du traité en une série de groupes plus ou moins étendus ; entre ces groupes, ils n'apparaissent plus qu'à l'état sporadique, et il est même des passages assez longs où ils ne paraissent plus du tout, où la langue alsacienne est parfaitement pure. Tantôt l'activité du crayon qui souligne est nulle, tantôt elle se réveille pour marquer çà et là quelques mots, tantôt elle s'enfièvre sur le parcours de plusieurs lignes pour rentrer aussitôt après dans le calme. Comme exemples de ce curieux phénomène je citerai la page 102 (la première du traité), puis les pages 109 et 114; j'en pourrais citer beaucoup d'autres. Page 102, 19 mots à souligner dans les 6 premières lignes; puis 17 mots seulement dans les 20 lignes suivantes, avec plusieurs séries de lignes entièrement correctes. Page 109, 9 mots dans les 5 premières lignes; plus aucun dans les 7 lignes suivantes, puis de nouveau 8 mots en 5 lignes, 3 seulement en 5, 2 seulement en 11, après quoi 6 mots en 2 lignes. Page 114, 6 mots seulement en 11 lignes, puis 14 en 4 ; 8 seulement en 9 lignes, et immédiatement après 17 en 7 lignes, enfin 10 seulement en 8 lignes. Cette page renferme également plusieurs séries de lignes correctes. Je me demande si une alternance aussi bien rythmée peut bien être l'œuvre d'un faussaire, désireux uniquement

de donner à son œuvre l'apparence d'un livre écrit à moitié en dialecte alsacien et à moitié en dialecte suisse? N'eût-il pas été amené tout simplement, pour produire l'effet voulu sur le lecteur, à modifier un ou deux mots par ligne d'un bout du traité à l'autre? Cette alternance répond par contre parfaitement au cas d'un homme qui s'abandonne et se ressaisit tour à tour, placé qu'il est entre deux nécessités contraires, celle de parler la langue de l' « Oberland », puisque c'est en qualité de l'Ami de Dieu qu'il parle, et celle de rendre son langage intelligible aux Johannites, puisque c'est pour eux qu'il écrit. L'auteur cède tour à tour, et d'une manière plus ou moins complète, à l'une et à l'autre impulsion, suivant que la préoccupation de sa rédaction lui fait perdre de vue la forme qu'il veut donner à son discours ou que la pensée des destinataires de son écrit l'y ramène, suivant qu'il « s'oublie » ou qu'il reprend conscience de son but. Ce sont là des phénomènes intérieurs qu'on n'imite pas. Mais, ajoute le P. Denifle, Merswin parle ce dialecte comme il n'a jamais été parlé dans l' « Oberland »; il fait le changement de l'*e* en *a* dans des désinences de mots où son usage n'est pas grammaticalement justifié; il le fait dans les désinences seules et jamais dans les radicaux, « preuve qu'il ne l'a fait qu'aux endroits où il croyait pouvoir le faire sans danger, sans avoir à craindre de n'être plus compris par les Johannites et d'avoir écrit son livre en vain » (p. 539). Si toutes ces observations sont justes, pourquoi ne pas dire tout simplement que Merswin a parlé incorrectement ce dialecte étranger parce qu'il ne le possédait pas complètement? Pourquoi commencer par lui en supposer une connaissance parfaite (ce que la première des deux observations contredit d'ailleurs), pour conclure ensuite du fait qu'il l'a mal parlé, qu'il l'a mal parlé intentionnellement? Voici cependant une série d'exemples qui montrent que Merswin a également introduit l'*a* dans les radicaux; c'est l'*o* qu'il transformait ainsi : *virstande; warent; gnaden; jare, fragenda; frage; gelasan, lasan, lasent,* et les monosyllabes *stat, sa, da,*

da van. Je n'ai rencontré qu'un exemple du changement de l'*e* en *a* dans un radical, le conditionnel *hatte*, employé au lieu de *hette* (p. 103, l. 35; 106, 5; 129, 17 et 18; 130, 38, etc.).

9) L'écriture du *Livre des cinq hommes* présente des différences notables avec celle des *Neuf roches* et de l'*Histoire de ma conversion* ou de l'autobiographie. D'après le P. Denifle (*Merswin's Betrug in der Gottesfreundfrage* in *Deutsche Literaturzeitung*, Berlin, 1880, col. 245; *Die Dichtungen Rulman Merswin's. Epilog*, in *Zeitschr. f. deutsches Alterthum*, XIII, Berlin, 1881, p. 120), ces différences proviennent probablement de ce que Merswin, s'il n'a pas écrit lui-même l'exemplaire qu'il a remis aux Johannites, a fait copier son texte à leur intention par un aide qu'il a dû avoir; la comparaison de la plupart des lettres du *Livre des cinq hommes* avec celles des deux écrits de Merswin prouve que cet aide « a demeuré dans le voisinage immédiat de Merswin (!) et qu'il a conservé dans sa copie les particularités de l'écriture de celui-ci, notamment la forme de ses *m* et de ses *n* ». Et c'est tout. Ce que le P. Denifle nous donne est un jugement qu'aucune démonstration paléographique n'appuie. On m'accordera que c'est maigre de la part d'un archiviste. Ce jugement porte une nouvelle atteinte, et la plus grave de toutes, à l'honneur de Merswin, qui n'aurait pas reculé devant l'emploi d'une plume étrangère pour mieux surprendre la bonne foi des Johannites; il valait donc la peine de le motiver avant de le produire. De plus, il est absolument incohérent : l'intervention d'un copiste ne peut se rapporter qu'au désir que Merswin aurait eu de déguiser son écriture, et cette intervention devient superflue du moment que le copiste ne devait que reproduire cette même écriture. Il renferme enfin une erreur matérielle : aucun *m* ni aucun *n* des livres de Merswin ne ressemblent aux mêmes lettres dans le livre de l'Ami de Dieu. Cela dit, je passe à l'étude des trois autographes.

Le *Livre des cinq hommes* est un cahier de 4 doubles feuilles

ou de 8 feuilles simples in-folio, de 30 centimètres de haut sur 20 $^1/_2$ de large ; l'écriture s'arrête au bas du recto de la 8e feuille (ou 15e page). Il se trouve intercalé dans le *Livre épistolaire* manuscrit des Johannites (Archives du Bas-Rhin, H 2185), où il porte comme pagination de date récente les numéros 4 à 11. Déjà l'auteur en avait numéroté les 13 premières pages en chiffres romains, dans le coin inférieur gauche de chaque page. Aux folios 33 à 40 du même *Livre épistolaire* se trouve l'autobiographie, cahier de 4 feuilles doubles ou de 8 feuilles simples in-4°, de 20 $^1/_2$ centimètres de haut sur 15 de large ; l'écriture s'arrête au milieu du verso de la 8e feuille (ou 16e page) ; il a été numéroté par l'auteur d'un bout à l'autre de la même manière que le précédent. Le *Livre des neuf roches*, propriété de M. Schmidt, est incomplet ; il n'en existe plus que 58 feuilles simples, in-4° ; mêmes dimensions que celles de l'autobiographie ; pas de pagination de l'auteur. Le papier des trois autographes est absolument le même, d'une pâte épaisse et fine, lustré, sans filigrane, aux vergeures longitudinales dans le *Livre des cinq hommes*, transversales dans les deux autres ; il diffère complètement du papier dont est composé (sauf quelques feuilles de parchemin) le reste du *Livre épistolaire*. D'où je conclus que la feuille double du *Livre des neuf roches* et de l'*autobiographie* est la feuille simple du *Livre des cinq hommes* pliée en deux.

L'écriture du *Livre des neuf roches* et de l'*autobiographie* est, nous l'avons vu, une écriture de calligraphe, nette et soignée, la minuscule gothique, dont le *Recueil de fac-similés à l'usage de l'École des chartes* (Paris, 1880, in-fol., fasc. I, n° 6) offre un intéressant spécimen. L'*s* a toujours la forme d'une faux ; le *g* se termine par un appendice en forme de T que j'ai retrouvé au numéro 8 du même *Recueil*. L'*m* et l'*n* ont d'habitude les jambages rigoureusement égaux ; parfois le dernier dépasse un peu la ligne, d'un millimètre au plus, tant au milieu qu'à la fin des mots. L'*e* redoublé a l'apparence du *c*. Certaines formes de l'*a* et les lettres *b, d, g, h, k, l* ont toute la rigidité de

ce genre d'écriture ; il arrive cependant à l'auteur de s'oublier en écrivant, et d'employer pour le *d*, le *g* et l'*h* les formes plus arrondies et plus liées de l'écriture cursive. On les rencontre constamment sous cette forme dans le *Livre des cinq hommes*, par la raison que l'écriture de ce livre est tout simplement la forme cursive de la minuscule gothique employée dans les deux autres. De là en partie l'impression trouble que produit tout d'abord la comparaison des deux écritures ; on est tenté à la fois d'affirmer et de nier qu'elles proviennent de la même main. Cet embarras a une autre raison encore, l'exagération extraordinaire de la forme de certaines lettres, du *w*, du *t* final, de l'*s* et de l'*f* tant simples que redoublés, et surtout de l'*m* et de l'*n*, au milieu comme à la fin des mots. On peut dire que ces deux dernières lettres donnent à l'écriture du *Livre des cinq hommes* un caractère absolument unique en paléographie, ainsi que me l'ont affirmé des savants qui font autorité dans cette science. Le dernier jambage de ces lettres, si timide tantôt, se prolonge à présent audacieusement et sans exception de 6 millimètres à 2 centimètres au-dessous de la ligne, traversant une ou plusieurs lignes et couvrant la page de hachures longitudinales du plus bizarre effet. Si ce n'est pas à la paléographie qu'il faut demander l'explication de ce singulier genre d'écriture, serions-nous en présence d'une supercherie calligraphique, l'auteur ayant voulu déguiser sa main ? Serions-nous en présence d'une affection psychique particulière dans laquelle l'écriture de l'homme se modifie et prend des aspects inattendus? La main de l'écrivain paraît dès la première page entièrement habituée aux mouvements saccadés qu'elle exécute ; jamais elle ne se trompe, jamais elle n'ajoute après coup les traits caractéristiques à ses lettres, ce qui serait arrivé plus d'une fois dans le cas d'une supercherie préméditée : l'écrivain opère avec une sûreté et une régularité absolues ; son mystérieux travail est pour lui comme une seconde nature. Relevons encore dans les trois manuscrits l'absence de ponctuation et de majuscules, et dans le *Livre des cinq hommes* et

l'autobiographie l'habitude de terminer les lignes inachevées par un trait ondulé.

Une particularité calligraphique tout aussi surprenante se rencontre à la première ligne des pages 1, 8 et 10 (f° 4ª, 7ᵇ et 9ᵇ). L'auteur a l'habitude de commencer sa page très haut. A la page 1, il commence sa ligne près du bord supérieur, puis monte encore vers la limite du papier qu'il atteint dans les mots *vil lieban brûder,* si bien que l'extrémité des lettres *l, b* et même de l'*a* a été enlevée par la rognure très faible qui a été pratiquée sur le manuscrit; après quoi il redescend brusquement dans les mots *mir wart.* Le même phénomène est encore plus sensible à la page 10. L'auteur commence sa ligne à l'extrême limite du papier, descend un peu, puis remonte rapidement dans les mots *das hat mich,* et redescend plus rapidement encore dans les mots *ein grossas wnder.* On dirait que l'auteur se guide parfois dans sa ligne sur la sensation du vide que sa plume rencontre. Le commencement de la page 8 est particulièrement significatif sous ce rapport. L'auteur s'élève d'une oblique rapide, et sans voir où il va, vers la limite extrême de la page dans les mots *wanne es dan beschehe,* et c'est quand sa plume perd le contact du papier qu'il s'aperçoit de la fausse direction qu'il a prise; il efface du doigt les mots qu'il a tracés et recommence sa page un peu plus bas. Je doute qu'il existe un autre manuscrit présentant ce même phénomène. Ici encore la psychologie seule peut nous donner le mot de l'énigme.

J'ajoute enfin que le manuscrit est très correctement écrit. A peine çà et là un mot effacé, une faute d'orthographe, un mot oublié ou écrit deux fois, une addition interlinéaire pour réparer une omission. La pensée de l'auteur devance la plume; dès le début de la phrase elle a couru jusqu'au bout. *Do gingent die juoden und fingent dich an ein crúze,* écrit-il (p. 123, l. 25) et il ajoute entre les lignes les mots *und hingent dich* qui manquent. Page 134, l. 19, il veut écrire : *und lieban brûder so ir under ugwern brûdern sint,* et il écrit : *und lieban brûdern sint;*

il efface *sint*, laisse *brüdern* et ajoute *so ir under ugwern brüdern sint:* autant d'indices de la hâte fiévreuse avec laquelle le *Livre des cinq hommes* a été écrit, d'un seul jet en quelque sorte[1]. L'écriture vive et tourmentée, cursive au plus haut degré, complète encore cette impression.

Je publie dans l'appendice de cette étude les fac-similés photographiques de la page 1 (f° 33ª) de l'autobiographie, de la page 12 (f° 9ᵇ) du *Livre des cinq hommes* ainsi que du calque des premières lignes des pages 1, 8 et 10 du même livre[2]; plus un tableau comparatif des alphabets de Merswin et de l'Ami de Dieu, donnant les formes diverses des lettres simples, doubles et composées que l'on rencontre dans les autographes, les formes rares étant mises entre parenthèses; enfin les trois traités inédits que j'ai utilisés dans le cours du présent travail.

Sur la base de l'argumentation qui précède, le P. Denifle se considère comme autorisé à refuser tout caractère moral à l'auteur du réquisitoire contre la corruption de l'Église au quatorzième siècle, qui s'appelle le *Livre des neuf roches,* et à tracer de lui le portrait suivant, pour les détails duquel je renvoie aux articles mêmes (*Taulers Bekehrung,* Strasb., 1879, p. 134 et passim ; *Die Dichtungen R. Merswin's, Epilog,* p. 103 et suiv.). Merswin (ou l'Ami de Dieu) est un égoïste, un ambitieux avide de domination (*er will herrschen ; das liebe « Ich » kommt immer zum Vorschein*), désireux d'imposer ses idées aux autres. Il invente donc un « grand Ami de Dieu », chef mystérieux de ces amis de Dieu qui sont les colonnes de l'Église et par qui parle le Saint-Esprit, et, se dérobant derrière lui avec une « astuce remarquable », il étend son autorité sur Jean de Schaftolsheim et les Johannites ; il peut ainsi, ce qui ne lui eût pas été possible autrement, faire prévaloir son

1. Au lieu de *ueber*, l'auteur écrit *uer*, p. 103, l. 9.
2. Les dimensions des pages ont été un peu diminuées par la photographie dans mes fac-similés. — J'exprime mes vifs remercîments à M. le Dʳ Wiegand, archiviste du Bas-Rhin, pour l'amabilité avec laquelle il a bien voulu mettre ses manuscrits à ma disposition et m'autoriser à les faire photographier.



avis, leur adresser des conseils et des remontrances, et dire son mot dans la question du schisme. Il eût continué longtemps encore ses fourberies (*diesen Schwindel*) si l'âge et la maladie n'étaient venus ; alors il détruit sa fiction, mais préalablement, comme il se sent attiré dans son « extravagance » par la vie des reclus, il se fait prescrire par l'Ami de Dieu un pareil genre de vie, mais mitigé, pour pouvoir toujours intervenir dans les affaires de la maison ; d'ailleurs, le courage lui manque pour mener la forme stricte de cette vie : il la laisse à l'Ami de Dieu et au seigneur Jean. Le P. Denifle oublie d'ajouter qu'il n'en pratique pas moins cette forme stricte pendant ses deux dernières années, et non la forme mitigée que l'Ami de Dieu lui avait prescrite en attendant un ordre divin qui paraît être venu aussitôt après (*Les amis de Dieu*, p. 316, 319 à 321 ; lettre 20, p. 336 ; *Beiträge*, p. 51 : *Do er sich vierzehen wuchen also abegescheidenliche darinne geuebete one alle ergetzunge und trost der bruedere und aller menschen...*). D'année en année il a « espéré » (*gehofft !*) que de grandes calamités fondraient sur la chrétienté et il les a souvent fait prophétiser par l'Ami de Dieu ; mais elles continuent à ne pas venir. Il n'a pas à craindre d'être tenu pour faux prophète par les Johannites, car il peut leur alléguer la prière des amis de Dieu comme cause de ces retards ; mais « il se sent déçu dans ses espérances ». Il fait alors à l'Ami de Dieu de l'Oberland une belle fin en le représentant comme souffrant pour les péchés de la chrétienté, rompt toute relation avec lui, fait mourir aussi son messager secret, et laisse aux Johannites pour toute consolation la perspective de voir le mystérieux inconnu apparaître peut-être à l'Ile-Verte, après les trois années de réclusion imposées par la lettre divine. Après sa mort seulement les Johannites trouvent ses livres : il les a gardés secrets jusque-là « pour échapper à tout contrôle » (alors pourquoi les avoir écrits en général ? Que pense le P. Denifle du même fait que j'ai relevé en commençant dans la vie d'autres mystiques, en particulier chez Suso ?). Il n'a

été qu'un cagot (*ein Betbruder*)[1] « volontaire, agité et exalté », ne voyant partout que des « brebis galeuses » autour de lui, ne rêvant que de son dada (*sein Steckenpferd*)[2], qui était de corriger l'Église de ses vices « réels ou *imaginaires* ». Peut-être n'a-t-il rien vu de coupable dans son imposture[3], aveuglé qu'il était par le sentiment de sa justice propre. — Voilà Merswin arrangé de la belle manière. Je n'apprécie pas ces imputations ; il me suffit qu'elles s'écroulent avec les arguments allégués à leur appui.

Le P. Denifle aurait dû faire un pas de plus : Merswin lui-même n'a pas vécu ; son existence, telle qu'on vient de la lire, n'est qu'une fiction incohérente. Voici un homme jeune encore et riche, d'une haute famille bourgeoise alliée à la noblesse et rattachée à la mense épiscopale ; l'accès des fonctions réservées aux seuls ministériaux de l'évêque, celui des conseils et des charges de la république lui sont ouverts, et il est dévoré d'une ambition sans scrupules. Il n'a qu'à imiter son parent Jean Merswin qui était burgrave de l'évêque, qu'à faire ce que feront plus tard Nicolas Merswin, qui devint quatre fois stettmeister de 1398 à 1418, et Jean Merswin, élu sénateur en 1446 et stettmeister en 1450. Pour assouvir ses instincts de domination il renonce au monde, à son privilège de monnayeur épiscopal et au commerce qui l'a enrichi, emploie une grande partie de sa fortune à acheter et à réparer un vieux couvent, et installe dans cette maison trois pauvres prêtres et un ancien commis-négociant, auxquels il n'ose même pas,

1. On disait *béghard* au XIVe siècle. Tauler déjà s'indigne d'entendre traiter ainsi les amis de Dieu (serm. 40, f° 121b : *des spoten sie und sprechent : es ist eins peghart rede !*). Comp. serm. 13, f° 38b ; 17, f° 52b.

2. Tauler savait parler différemment de l'apostolat des amis de Dieu dans la chrétienté et de leurs plaintes incessantes sur la corruption de l'Église. « Dispensés de pleurer sur leurs propres péchés, dit-il, ils ne cessent de pleurer sur les péchés et l'aveuglement du monde ; leur cœur se brise et leur moelle se dessèche à la vue des sentiers périlleux où chemine leur prochain dans sa fausse sécurité spirituelle, et ils vont l'avertir du sort terrible qui l'attend s'il persévère dans ses vices » (serm. 83, f° 255a ; 46, f° 142b). Il n'eût pu mieux dire s'il avait voulu définir en particulier l'activité spirituelle de Merswin.

3. Cette aménité aussi est vieille de cinq siècles (Tauler, serm. 83, f° 255a : *sie sprechen du seyst ein trugener*).



comme c'eût été son droit de chrétien, offrir directement ses conseils spirituels, encore moins se présenter à eux comme un ami de Dieu, ce qui seul pouvait les amener à se soumettre à sa direction. Trois prêtres, un jeune homme et quelques pieux pensionnaires *in spe:* le beau domaine ouvert à son ambition! En vérité cet ambitieux-là a été en même temps le plus désintéressé et le plus discret des hommes. Ensuite, voici un homme astucieux jusqu'à déguiser son écriture et sa langue pour mieux tromper son prochain, habile au point de composer un roman auquel les Johannites et tous les critiques modernes, le P. Denifle y compris (*Der Gottesfreund im Oberlande und Nikolaus von Basel,* in *Histor.-polit. Blätter,* LXXV, p. 1-86, Munich, 1875), se sont laissé prendre; et cet homme n'a pas la plus vulgaire prudence qui convient à son rôle; il commet toutes les maladresses propres à le trahir. C'est dans le voisinage immédiat de l'Ile-Verte, à bonne portée d'informations des Johannites, qu'il cherche le copiste dont il veut faire passer l'écriture pour celle de l'Ami de Dieu. Il ne reste nulle part identique à lui-même dans ses récits sur l'Ami de Dieu, ce qui est cependant la première préoccupation d'un imposteur; il n'avait pour cela qu'à ouvrir son tiroir et à se relire. Il fait délivrer à son Ami de Dieu une bulle consistoriale par Grégoire XI, sans se douter qu'il fournissait ainsi au provincial d'Allemagne, Conrad de Brunsberg, un moyen infaillible pour découvrir sa fraude à Rome même, car il ne pouvait prévoir ni la mort du pape ni les désordres du schisme. Bien plus, il admet dans son ermitage trois subordonnés de ce même Conrad, trois Johannites, ce qui donnait encore à celui-ci un moyen sûr d'investigation. Un même homme peut-il être à la fois aussi habile et aussi maladroit? Enfin, un même homme peut-il être à la fois un criminel et un saint? Voici un homme qui pousse l'égoïsme jusqu'à « espérer » que de grandes calamités fondront sur le monde, des inondations, des tremblements de terre, des épidémies faisant périr et précipitant dans la damnation des milliers de malheureux qui mourront inconvertis;

ces catastrophes pendant lesquelles la chrétienté « se tordra les bras de désespoir », il en souhaite la venue dans un but personnel, qu'on ne peut même pas deviner tant il est odieux et coupable : et ce même homme achète, répare et dote de son argent une maison religieuse, par amour de Dieu et des hommes, pour servir de refuge à tous ceux qui désireront comme lui fuir le monde, et il ne cesse d'exhorter dans ses écrits ses semblables à la repentance. Je m'arrête : un homme dont la vie n'est qu'un pareil tissu de contradictions n'a pas existé ; il n'est lui-même qu'une fiction des Johannites — ou du P. Denifle.

J'arrive ainsi à ma conclusion : les preuves, sur la foi desquelles le P. Denifle a cru pouvoir affirmer l'imposture de Merswin, ne supportent pas l'examen. Il nous faut revenir au point où le P. Denifle avait conduit la critique avant de l'engager dans cette fâcheuse hypothèse, et chercher la solution du problème par une voie nouvelle.

Partant du fait de la non-existence de l'Ami de Dieu que le P. Denifle a le mérite d'avoir établi, je demanderai d'abord aux textes si Merswin a *cru* ou non à l'existence de ce mystérieux personnage. Leur réponse est à deux reprises affirmative.

1. L'autobiographie est une confession écrite sous le regard de Dieu ; l'auteur en affirme l'absolue vérité, « comme si sa voix sortait de l'éternité pour l'attester », dit-il en commençant. Ce livre il le garde, revêtu de son sceau, dans une mystérieuse cachette jusqu'à sa mort. C'est bien là le *secretum meum mihi,* la discrétion absolue qui garantit au point de vue catholique l'authenticité d'une révélation. Je rappelle les exemples de faits analogues que j'ai relevés en commençant dans la vie d'autres mystiques, et à la lumière desquels l'autobiographie doit être appréciée. Merswin y raconte la visite de l'Ami de Dieu. Pour qui donc écrivait-il ce récit que personne de son vivant ne devait lire ? On ne se ment pas à soi-même. Serait-ce

pour les Johannites? Il ne songeait pas encore à eux en 1352 et ne savait entre quelles mains son livre tomberait après sa mort. Sitôt qu'il l'a écrit, il veut le brûler pour que son secret disparaisse avec lui. Il avait donc un secret dont il craignait la divulgation. Ce secret n'est autre que la série des grâces divines qu'il avait reçues pendant sa conversion et la visite de l'Ami de Dieu qui la termine.

2. Toute sa vie intérieure est dominée, comme celle de ses congénères en mysticisme, par l'attente des calamités apocalyptiques. D'année en année il prédit leur arrivée; il l'espère même, d'après le P. Denifle. Or il annonce en 1379 (lettre 16, du 18 février, p. 323) que, lorsqu'elles viendront, l'Ami de Dieu *doit* se rendre ouvertement à l'Ile-Verte (*so* sol *ich offenliche zuo dem Gruenenwerde kummen*); la déclaration est formelle. En février 1379 l'idée d'une manifestation de l'Ami de Dieu à Strasbourg était donc inséparablement liée dans sa pensée à la venue des calamités; il croyait aussi sûrement à son existence qu'à ces calamités mêmes.

Aux deux extrémités de la vie connue de Merswin nous rencontrons ainsi deux textes qui prouvent qu'il a cru à l'Ami de Dieu de l'Oberland. Comme d'autre part il est certain que ce personnage n'a pas vécu, il ne reste d'autre issue possible à l'antinomie dans laquelle la critique se trouve à présent enfermée, que d'admettre que sa réalité n'a été que subjective et que le problème de son existence se réduit à un problème de psychologie religieuse.

Ce n'est point là de ma part une simple conclusion théorique. Merswin livre lui-même à son insu la clef si longtemps cherchée de l'énigme de sa vie, à la page 76 de son autobiographie. La manière dont il est amené page 72 à écrire ce livre est la même que celle dont il est amené par la voix divine à écrire le *Livre des bannières* (p. 402) et le *Livre des neuf roches* (p. 8 à 9 et 147). Là, comme dans ces deux livres, il objecte son indignité, sa crainte de paraître s'attribuer ce qui n'appartient qu'à Dieu ; il ne cède qu'à une contrainte supé-

rieure, celle de l'Ami de Dieu, comme à celle de la voix divine dans les deux autres livres. Il désire de même que nul ne connaisse son livre de son vivant et, comme dans le *Livre des neuf roches*, son humilité absolue est la seule excuse de sa résistance. Il converse à présent avec l'Ami de Dieu comme il a conversé dans les deux cas précédents avec la voix divine; nous assistons à un même dialogue qui se répète trois fois. L'Ami de Dieu ne serait-il donc que la voix divine qui lui parle sous une forme nouvelle? La probabilité sur ce point devient certitude à la page 76. Merswin supplie à plusieurs reprises l'*Ami de Dieu* de lui permettre de brûler son livre et c'est la *voix divine* qui lui répond en lui ordonnant de le laisser subsister[1]. A la fin du *Livre des neuf roches* (p. 147) cette voix lui déclare, avant de prendre congé de lui, que « pour cette fois » (*zuo dieseme molle*) il a assez écrit; la fois suivante (autobiographie, p. 72) c'est l'Ami de Dieu et non plus la voix qui lui parle et qui le contraint de reprendre la plume; enfin (p. 76) la voix divine, *répondant à une demande adressée à l'Ami de Dieu*, reprend la parole, lui défend d'anéantir son livre et ajoute qu'il ne sera plus contraint à l'avenir d'en écrire de semblables. Nous sommes donc en présence dans ces textes d'un seul et même phénomène psychique; l'auteur converse dans les trois cas avec une seule et même réalité intérieure, qui tantôt se révèle à lui comme la « voix divine » de sa conscience, et tantôt lui apparaît sous la forme concrète et objective de l'Ami de Dieu de l'Oberland.

1. L'expression *do wart mir zuo fúrstonde geben*, très fréquente dans les écrits de Merswin et de l'Ami de Dieu, désigne toujours une révélation divine. Voir, par exemple, autobiogr., p. 74 : und wart mir in dieseme selben zuoge zuo virstonde geben (comp. p. 75 : in diesome selben zuoge do wart mir ouch geoffenboret); *Livre des cinq hommes*, p. 183 : nuo wart mir in dieseme zuoge zuo virstonde gebban; *Épître à la chrétienté*, p. 190 : ist es din wille, so gip mir zuo virstonde... do wart mir in einer úbernatúrlichen wise zuo verstonde geben; *Livre des deux hommes*, p. 208 : ich begere das du mir hûte zuo verstonde gebest. Comp. *Histoire de la fondation de l'Ile-Verte*. *Beiträge*, p 35; autobiogr., p. 71, lettre 4, p. 296, etc. La nature même des instructions que Merswin reçoit à cette page 76 de son autobiographie, montre d'ailleurs bien que c'est d'une révélation qu'il s'agit.



V

Les textes ne mènent pas au delà du point où nous sommes parvenus ; mon étude historique est terminée. Et cependant il me faut encore répondre à une question qui se pose indubitablement pour le lecteur : comment se représenter dans ces conditions le développement intérieur de Merswin ? Je vais essayer de le faire, au risque de m'aventurer sur un terrain qui n'est pas le mien, en tenant compte des récents résultats de la psychologie, mais en priant le lecteur de distinguer soigneusement entre les faits constatés jusqu'à présent et l'explication forcément subjective de ces faits qui va suivre. Une série d'observations nous introduira le mieux dans cette nouvelle et dernière partie du sujet.

1. M. M..., négociant à Paris, légèrement anémique et pâle, 37 ans, s'est livré dans sa jeunesse à des rêveries solitaires dans lesquelles il se construisait des châteaux en Espagne. D'abord éphémères et changeantes, ses constructions se précisent : il parcourt une série de carrières fictives, celles d'ingénieur, de militaire, de marin, etc. Il se marie en 1877, a plusieurs enfants, devient chef d'établissement. Ses rêveries le reprennent. D'abord passagères et variables, elles acquièrent bientôt plus de durée et d'intensité, et se fixent sous une forme définitive. Voici son rêve. Il se fait construire à Chaville près de Versailles, à la lisière du bois, un pavillon entouré d'un jardin. Puis, nouvelles constructions ; le pavillon devient un château entouré d'un parc, avec écuries, chevaux et pièces d'eau. Il vit là dans un parfait bonheur, en union illégitime avec une femme dont il a deux enfants ; l'ameublement intérieur est somptueux. Sa vraie famille et ses affaires, bien que prospères, ne l'intéressent plus. Il devient morose et silencieux, et commence à avoir des « absences », bientôt journalières, au bureau, dans le magasin, et même à table pendant le repas. Il reste alors immobile et souriant, sourd aux interpellations ordinaires ; il faut élever la voix pour obtenir une réponse. « Où est M. M... ? » lui demande brusquement un visiteur qu'il n'a pas vu venir. Il se trouvait dans le moment même à Chaville, occupé à surveiller un tapissier qui modifiait l'arrangement d'une tenture. « Il est à Chaville », répond-il (parlant de lui-même à la troisième personne), et pris de terreur à cette révélation de son secret, il s'enfuit derrière une cloison de son magasin où il demeure dans un état d'anxiété

extraordinaire. Ramené dans son appartement, il reprend son expression béate et son rêve. Ce rêve, il le continue même intérieurement pendant qu'il accomplit extérieurement, avec une lucidité parfaite, les actes de la vie journalière et jusqu'à des opérations commerciales importantes, actes dont sa mémoire ne garde aucune trace. Il apprend avec étonnement que le dimanche matin 22 février 1887 il est allé avec sa femme à la messe de dix heures; il affirme avoir passé ce jour-là à Chaville et être allé dans la matinée à Versailles acheter des plantes vertes pour remplacer celles qui étaient mortes dans la salle à manger de son palais. Signes pathologiques : vertiges avant le repas, congestions céphaliques notamment au cervelet, ballonnement du ventre. Cet état dure quatre ans. Traité par le Dr Féré, M. M... parvient peu à peu à se soustraire à l'obsession de son rêve jusqu'à complète guérison; mais longtemps encore il rencontre, en passant sur les boulevards, les objets d'ameublement dont il avait orné son palais; leur vue fait revivre aussitôt devant ses yeux la partie de l'appartement où il les avait placés (Dr Ch. Féré, *Note sur les rapports de l'imagination et du délire,* in *Revue de médecine,* Paris, 1887, p. 882 ss.). — J'exprime à M. Ch. Féré ma vive reconnaissance pour le bienveillant concours qu'il m'a prêté dans toute cette partie de mon travail. Je dois notamment à son obligeance une série d'intéressantes observations et des expériences très concluantes faites sous mes yeux dans son service à la Salpêtrière. M. le Dr Charcot a bien voulu m'assurer dès 1886 de la possibilité de mon étude au point de vue psychologique et m'admettre à ses séances; je prie l'illustre professeur d'agréer l'hommage respectueux de ma gratitude.

2) Félida X., hystérique, possède depuis l'âge de quinze ans une sorte de double vie alternante. Sans cause connue elle éprouve une douleur aux tempes, tombe en torpeur et se réveille spontanément dans l' « état second ». Son caractère a changé; ses facultés sont saines mais plus développées; elle a des hallucinations; ses sens ont acquis une finesse extrême; les souffrances dont elle se plaint d'habitude ont disparu; elle se souvient de tout ce qui s'est passé pendant sa vie normale et les états seconds précédents. Au bout d'un certain temps, nouvelle torpeur et retour dans l'état premier; tout ce qui s'est passé dans l'état second est oublié; elle recommence sa vie dans l'état premier au point précis où elle l'a quitté. Peu à peu la durée des périodes normales diminue et bientôt c'est l'état second qui occupe presque toute l'existence; il est devenu en quelque sorte l'état normal et persiste des trimestres entiers. Les crises de transition sont si courtes qu'elle peut les dissimuler à son entourage : un instant elle ferme les yeux et les rouvre dans un « état » différent. Signes pathologiques : hypérémies locales et passagères, accès de léthargie (Dr M. Azam, *Un cas de dédoublement de la vie; Le dédoublement de la personnalité; La double*

conscience ; La double personnalité in *Revue scientifique,* Paris, mai et septembre 1876, p. 481 et 265; août 1878, p. 193; mars 1879, p. 843).

3) Mlle R. L., hystérique et très myope, est somnambule depuis son enfance. Pendant qu'elle coud le soir avec ses ouvrières, elle incline subitement la tête vers la table, la relève, et se trouve être une autre personne. Plus de myopie; elle ôte ses lunettes et se place à un endroit moins éclairé pour travailler; elle enfile une aiguille sous la table et assortit des nuances dans l'obscurité (nyctalopie). L'acuité de ses sens est extrême; ses facultés, l'intelligence et la mémoire surtout, sont extraordinairement développées. Son langage a changé; elle parle nègre. Son caractère aussi : naguère timide et réservée, elle s'est enhardie et fait à son médecin des confidences dont elle sait que « l'autre », « la fille bête », ne les ferait pas; elle prie son médecin de ne pas lui en parler. Elle parle, en effet, d'elle-même dans l'état premier à la troisième personne, comme d'une autre individualité bien moins douée qu'elle. L'accès revient presque tous les soirs. Restée seule, Mlle R. L. remonte dans sa chambre, continue son travail dans l'obscurité, se couche et s'endort d'un sommeil d'abord agité puis tranquille. Elle se réveille le lendemain dans l'état normal et s'étonne de voir sa besogne achevée. Tout souvenir de l'état second est aboli; dans cet état au contraire sa mémoire embrasse toute sa vie (Dr Dufay, *La notion de la personnalité,* in *Revue scientifique,* Paris, juillet 1876, p. 69).

4) Une jeune fille d'un esprit cultivé mène parallèlement et pendant plusieurs années deux existences absolument différentes, surtout au point de vue intellectuel. Dans l'une d'elles, elle a une écriture charmante, possède telles connaissances, entretient telles relations; dans l'autre, son écriture est indéchiffrable, elle ignore ce qu'elle savait naguère, mais possède des aptitudes nouvelles (Dr Warlomont, *Louise Lateau,* Bruxelles, 1875, p. 114).

5) La femme B. possède jusqu'à trois états de conscience différents; elle se détriple. Dans le second état elle s'appelle Léontine; hypnotisée à nouveau dans cet état, elle entre dans le troisième et s'appelle Léonore. La femme B. est sérieuse; Léontine est d'une vivacité exubérante; Léonore redevient sérieuse. La femme B. ignore absolument l'existence de Léontine et de Léonore, comme Léontine celle de Léonore. Cette dernière connaît et Léontine et la femme B., mais se distingue d'elles comme de deux personnes différentes. Léontine connaît la femme B., mais se distingue d'elle également en l'appelant « l'autre », ou bien « une bonne femme qui n'est pas moi; elle est trop bête ». Léontine réunit tous les phénomènes psychiques de l'état second pour en former l'histoire déjà longue de sa vie; elle attribue à la femme B. tous ceux de l'état de veille; la différence des personnalités est nettement accusée. Un jour Léontine promet à M. Janet de lui écrire certains

détails de sa vie. C'est la femme B. (état normal) qui exécute l'ordre, mais à son insu; d'une main elle continue à tenir son tricot, de l'autre elle écrit la lettre promise, mais d'une manière automatique, tout en fredonnant une ronde; en réalité c'est le personnage somnambulique qui se trouve à l'état latent dans la femme B., Léontine, qui écrit la lettre, et la femme B. bien qu'éveillée n'est que son instrument passif; elle ne sait ni ce qu'elle écrit ni même qu'elle écrit; la promesse faite par Léontine est devenue pour elle un ordre auquel elle obéit inconsciemment, par autosuggestion. M. Janet, survenant sans être entendu, lui enlève le papier; elle se retourne et assure n'avoir rien écrit, mais avoir continué à tricoter. M. Janet reçoit ainsi d'elle de nombreuses lettres, toutes signées Léontine et que Léontine seule reconnaît avoir écrites; le Dr Gibert en reçoit également. Un jour, une seconde lettre, d'un caractère tout différent et signée Léonore, se trouve jointe à la première; Léontine n'en sait rien, mais dans le troisième état Léonore la reconnaît aussitôt pour son œuvre. Léontine a des rêves et des hallucinations. Un jour qu'elle parle avec volubilité à M. Janet, elle entend une voix lui dire de se taire. Effrayée elle court à l'armoire pour voir s'il ne s'y cache personne. Sitôt que Léonore reparaît, elle déclare à l'observateur : « C'est moi qui lui ai dit de se taire; je voyais bien qu'elle vous ennuyait. » Le personnage somnambulique que Léontine à son tour portait en elle, s'était manifesté sous la forme hallucinatoire d'une voix (Pierre Janet, *Les actes inconscients et la mémoire dans le somnambulisme* in *Revue philosophique,* Paris, mars 1888, p. 238). Comparer le cas du sujet H. R., écrivant inconsciemment, dans l'état naturel, des lettres dont on lui a suggéré le texte quelques jours auparavant dans l'état somnambulique (*Ibid.,* avril 1886, p. 428).

6) Le jeune Janicaud, à l'école normale de la Creuse, entre presque chaque soir en somnambulisme, après une heure ou deux de sommeil normal. Il se lève, va travailler dans l'étude obscure ou se promener dans le jardin, puis se recouche. Sauf le timbre de sa voix quand il chante ou répond aux questions qu'on lui adresse, il a toutes les apparences de l'état de veille. Naturellement timide et embarrassé, il s'enhardit alors, devient plaisant et parle avec la plus grande facilité; son style est bien meilleur que dans l'état de veille. Un jour il apporte au directeur, à 10 h. 45 du soir, une longue lettre qu'il vient d'écrire dans l'obscurité en cinq minutes au plus, sans rature ni surcharge; elle doit partir par la dernière levée. Un autre jour, le directeur ayant indiqué à l'avance le sujet de la composition du lendemain, J. se dresse sur son lit vers 10 h. 30, prend un crayon et une feuille qu'il appuie sur le traversin, et le bonnet de coton enfoncé jusqu'au menton, couvre en quelques minutes les deux pages d'une écriture très lisible. L'activité de ses facultés est alors extraordinaire. Sa mémoire



est assez rebelle dans l'état normal; mais dans l'état second, il sait réciter sans omettre une syllabe cinq à six pages d'histoire qu'il vient d'étudier dans son lit. Au réveil il n'a plus aucun souvenir de ce qu'il a fait, récité et lu pendant son accès; mais, rentré en somnambulisme, il se souvient parfaitement de ce qui s'est passé pendant les accès précédents; il connaît également les événements de sa vie normale. Il passe du sommeil au somnambulisme et rentre par le sommeil dans l'état normal, sans se douter de la modification qui a lieu pendant la nuit (Dr Dufay, *La vision mentale ou double vue,* in *Revue philosophique,* Paris, février 1889, p. 205).

7) Une jeune fille élevée dans le pays de Galles parle dans un accès de délire une langue inconnue à son entourage; c'était le gallois, qu'elle avait complètement oublié, et dont elle ne put plus dire un mot après sa guérison. — Une fille complètement illettrée récite dans un accès de délire de longs morceaux de latin, de grec et d'hébreu; élevée dans le presbytère de son oncle, savant pasteur, elle l'avait entendu réciter dans ces différentes langues des textes dont le souvenir s'était réveillé en elle après bien des années (Taine, *De l'intelligence,* Paris, 1870, I, p. 149, 150). — Les prophètes cévenols s'exprimaient dans leurs extases non en provençal, leur dialecte habituel, mais en français, quelque étrangère que leur fût cette langue dans l'état normal. Les moins doués d'entre eux citaient alors la Bible « comme s'ils l'eussent sue par cœur » (Misson, *Théâtre sacré des Cévennes,* Londres, 1707, p. 14, 19, 31). — Le Dr Wildermuth, aliéniste à Stuttgart, me cite obligeamment le cas d'un pensionnaire de l'asile de Gœppingen dont la conscience présentait trois états différents, et paraissait ainsi divisée en trois personnes distinctes qui se querellaient sans cesse, chacune dans sa langue, en bon allemand, en dialecte suisse et en français.

8) Mlle G..., hystérique, pensionnaire à la Salpêtrière, était venue avec quelques camarades tirer le cordon de sonnette du Dr Féré, le 17 août 1886, pour s'amuser. Le lendemain, devenue par suggestion hypnotique Mlle C... son amie, elle s'écrit *à elle-même* sous mes yeux la lettre d'avertissement suivante : « Tu sais qu'il faut demander excuses à M. Féré, ou sinon on te mettra à la porte sur-le-champ. Je te termine ces deux mots en t'embrassant de tout cœur, ma petite amie G... — C... pour la vie. » Au réveil, elle ne reconnaît ni sa lettre ni son écriture.

9) « J'ai vu une personne qui en causant, en chantant, écrit sans regarder son papier des phrases suivies et même des pages entières, sans avoir conscience de ce qu'elle écrit. A mes yeux, sa sincérité est parfaite. Or elle déclare qu'au bout de sa page elle n'a aucune idée de ce qu'elle a tracé sur le papier; quand elle les lit, elle en est étonnée, quelquefois alarmée. L'écriture est autre que l'écriture ordinaire. Le mouvement des

doigts et du crayon est raide et semble automatique. » (Taine, *De l'intelligence,* 3e édition, préface p. 16 et 17.)

10) L'écriture d'un homme varie d'une manière surprenante suivant l'âge et le caractère des personnages dans lesquels il se trouve transporté par suggestion. J'ai devant moi cinq dictées d'un même texte faites en juillet 1888 par le Dr Féré au somnambule C..., pensionnaire à Bicêtre. C'est une lettre imaginaire, écrite par Louis XVI à Malesherbes. Dans l'état normal, l'écriture est de grandeur moyenne, très régulière ; dans le rôle de Louis XVI, l'écriture gagne en ampleur ; l'*L* de la signature affecte une forme nouvelle et caractéristique qu'on retrouve réellement dans la signature du roi, ainsi que dans certains écussons des palais de Versailles. Dans le rôle de jeune fille, elle devient d'une finesse et d'une élégance particulières. Changé en enfant de huit ans, C... trace des lettres énormes et massives. Devenu octogénaire, il écrit d'une main tremblotante qui fait ressembler ses traits au tranchant d'une scie. — Les écritures obtenues de deux autres sujets dans les personnages d'Harpagon, du paysan Jean Pierre, d'un vieillard et de Napoléon à Waterloo, et reproduites dans la *Revue philosophique* (H. Ferrari, J. Héricourt et Ch. Richet, *La personnalité et l'écriture*, avril 1886, p. 414 ; G. Hoctès, *A propos de graphologie,* février 1886, p. 163), présentent les mêmes caractères, dont l'explication est du domaine de la graphologie.

11) L'activité créatrice du romancier est parfois involontaire, inconsciente, une vision immédiate de l'histoire qu'il crée. Un poète parcourt l'histoire d'une contrée qu'il a visitée et qui l'a frappé par sa beauté; subitement il voit se présenter devant lui la figure d'un jeune homme qu'il ne connaît pas, qu'il appelle V., et dont le caractère et la vie sont ouverts devant lui comme un livre. L'histoire de V., qui n'a jamais existé, apparaît devant son esprit, mêlée à l'histoire de la charmante contrée, et avec toutes ses péripéties, comme une image qui sortirait du brouillard. Y a-t-il une partie obscure, une lacune dans le tableau, le poète n'a qu'à regarder pour voir aussitôt l'image se préciser et se compléter. Bien plus, il reconnaît cette image pour l'avoir déjà vue; sa création lui fait l'impression d'un ressouvenir (J. Kreyher, *Die mystischen Erscheinungen des Seelenlebens,* Stuttgart, 1881, I, p. 54). — Ce ressouvenir peut même prendre la forme concrète d'un texte qu'on n'aurait plus qu'à copier : « Je rêve que je feuillette un album; l'auteur est devant moi. Je loue d'abord; mais en tournant les pages, je commence à critiquer les dessins qui me paraissent de plus en plus mauvais. J'imagine ainsi un article à faire. Tout à coup, dans le même rêve, je crois l'avoir fait, avoir déjà eu l'album entre les mains il y a un an, et en avoir parlé dans tel journal, à telle page; je vois l'article, trente ou quarante lignes, à la troisième colonne de la page », etc. (Taine, *De l'intelligence,* Paris, 1870, II, p. 194).

12) Le cas du prisonnier de Mayence montre quel degré de fixité une image mentale de ce genre peut prendre. Il écrit une lettre sur des feuilles superposées qu'on lui enlève successivement sans qu'il s'en aperçoive, puis signe au bas de la 5e feuille, et sur cette page entièrement blanche se met à corriger son texte en le relisant ligne par ligne à voix basse; les virgules et les lettres qu'il ajoute correspondent à des lacunes sur les feuilles enlevées. Ses accès reviennent à peu près toutes les semaines et durent de 15 à 30 heures. C'est par les « yeux intérieurs » qu'il voit; une allumette enflammée, qui lui brûle presque les sourcils, n'est point perçue par la rétine. (Dr Despine, *Étude scientifique sur le somnambulisme,* Paris, 1880, p. 362). — Le Dr Despine cite encore le cas d'un ecclésiastique qui se levait la nuit endormi et rédigeait ses sermons. Il avait les yeux fermés, relisait couramment dans l'obscurité tout ce qu'il avait écrit, corrigeant ses phrases, raturant les mots qui ne convenaient pas. On interpose un corps opaque entre sa figure et son papier : il n'en continue pas moins à écrire, à relire, à faire ses corrections avec la même netteté (*Ibid.*, p. 152).

Ces quelques observations suffisent pour nous laisser entrevoir de quel genre a pu être la vie psychique de Merswin, dans les limites où elle se trouve circonscrite par les textes.

Sa conversion commence par un accès de lévitation parfaitement caractérisé. Il ne sent plus le poids de son corps, devenu subitement d'une légèreté extrême; il fait plusieurs fois le tour de son jardin en planant dans les airs (de Rochas, *La lévitation,* in *Revue scientifique,* sept. 1885, p. 336 ss.). Un an après, accès contraire de paraplégie. La moitié inférieure du corps lui paraît tuméfiée, plus volumineuse et plus lourde qu'à l'ordinaire; il ne peut plus remuer. De pareils troubles de la sensibilité musculaire sont des symptômes d'une affection du système nerveux (Th. Ribot, *Les maladies de la personnalité,* Paris, 1885, p. 36). Une voix divine lui annonce que l'accès de paraplégie va prendre fin (autobiographie, p. 64); un autre jour, elle prédit à l' « Ami de Dieu » la formation, sur le côté gauche de la poitrine, d'une enflure qui persiste pendant une semaine (lettre 13, p. 317). Il est possible à l'homme, dit le Dr Liébaut (*Du sommeil et des états analogues considérés au point de vue de l'action du moral sur le physique,* Paris, 1883, p. 140, 157 à 159; comp. Kreyher, o. c., p. 108 et 109), de ressentir pendant le sommeil

un travail de réparation organique ou d'incubation morbide imperceptible dans l'état de veille, sensation prémonitoire qui peut devenir le point de départ d'un rêve ou d'une hallucination ; il est aussi possible au dormeur de faire congestionner inconsciemment des parties circonscrites de la surface cutanée, constriction du tissu capillaire qui peut être portée jusqu'à l'exsudation sanguine des stigmatisés. Nouvelles angoisses et nouveaux accès de paralysie chez Merswin avant la fondation de l'Ile-Verte ; fréquents retours, pendant les trente dernières années de sa vie, de la « grande maladie mystérieuse dont il n'est guère possible de parler », de l' « oppression générale » qui étreint son corps (lettre 19, p. 331 ; *Livre des neuf roches*, p. 9). Nombreux accès de céphalalgie ; il souffre de la tête au point de craindre pour sa raison (autobiographie, p. 61). A tout moment il se sent pris de faiblesse, il croit qu'il va mourir. Il mène un genre de vie singulièrement débilitant, évite toute occasion de sortir, se nourrit à peine, s'inflige toutes sortes de macérations, se fait saigner fréquemment jusqu'à ce que syncope s'ensuive. Après quelques années de ce régime il se sent à tel point épuisé que sa famille lui interdit en 1350 le voyage de Rome, et qu'il s'effraie lui-même de son état de faiblesse et de maigreur. Autant d'indices d'un état physiologique profondément troublé, auquel il ne sera pas étonnant de voir correspondre un état psychologique anormal lui aussi.

Il ne peut être question chez Merswin, j'ai hâte de le dire, d'une affection mentale altérant la rectitude de son jugement. Une pareille supposition est exclue par les textes de la manière la plus formelle. D'un bout à l'autre de sa vie il apparaît comme un homme de sens rassis, ennemi de toute exagération intellectuelle comme de toute extravagance pratique, qui, s'il se laisse entraîner par certains côtés de sa nature aux ardeurs d'un mysticisme maladif et aux jugements absolus du pessimisme, s'efforce toujours de réagir contre cette tendance en vertu d'une ferme sagesse qui ne le quitte pas et qui se manifeste notamment dans les différents actes de sa vie extérieure.

Nature exceptionnellement impressionnable, il souffre plus que d'autres de la corruption très réelle de l'Église de son temps et la « voix divine » lui en trace un tableau singulièrement sombre dans les *Neuf roches;* mais ce n'est là, ce que le P. Denifle n'a pas vu, qu'un côté du jugement qu'il porte sur son époque : l' « homme » s'efforce d'atténuer le rigorisme de la « voix », relève les exceptions qu'il peut découvrir à ses généralisations, s'efforce d'établir qu'il est encore des chrétiens dignes de ce nom dans les différentes classes sur lesquelles la voix lance l'anathème ; il envisage même à un certain moment cette sévérité comme un péché, et prend la résolution de considérer à l'avenir son prochain non plus tel qu'il est, mais tel qu'il peut devenir encore par la pénitence (autobiographie, p. 74). Sévérité tempérée par la miséricorde, telle est l'impression que nous laisse son jugement sur la chrétienté dans ses écrits de l'an 1352[1]. Il veut devenir ermite dans un bois ; mais son bon sens rejette aussitôt ce désir. Il ruine sa santé par l'ascétisme, mais il ne tarde pas à entendre le cri de sa nature qui proteste, et il renonce à ses exercices pour vivre comme un chrétien ordinaire. Il se règle d'après des visions et des songes, mais il répète à tout moment qu'il ne faut pas se fier aveuglément à ces sortes de révélations, parfois trompeuses. Il donne sa fortune à Dieu, mais il sait en faire un meilleur usage que de la distribuer aux mendiants des rues ou de fonder un couvent de plus ; il continue à l'administrer en qualité de « trésorier » de Dieu, prêt à l'employer à telle fin qu'il plaira à son céleste « suzerain » de lui indiquer, et il la dépense à fonder et à doter une maison de refuge pour ses semblables dans les temps

1. C'est ce que J. Görres a déjà entrevu dans le jugement qu'il porte sur l'auteur des *Neuf roches :* Hier (in dem Buche von den neun Felsen) ist alles objektiv ; es wird Gericht gehalten über die ganze Christenheit, über alle Stände und Geschlechter ; die Sache selbst redet, oder vielmehr Gott redet, und was Er spricht, widerhallet sich bewährend in dem Gewissen Aller und Jeder. Der Seher ist gleichsam nur calamus scribæ, und auch dies ungern genug. Er darf also hier nicht hervortreten, sich nicht namhaft machen, dass nicht die ernste, strafende Wahrheit durch seine Persönlichkeit in gehässigem Lichte erscheine. Nur flehen darf er um Schonung, um Erbarmung für die arme Christenheit (introd., p. xvij).

graves où l'on vit. La même modération, la même sagesse pratique se manifeste dans les règlements qu'il donne à la maison de l'Ile-Verte en vue de sa destination particulière et que les Johannites ont acceptés sans difficulté, dans les conseils aussi prudents que discrets qu'il offre à Jean de Schaftolsheim, aux prêtres de l'Ile-Verte, à Nicolas de Laufen, aux Johannites. Il engage Jean de Schaftolsheim à ne pas s'effrayer de ne pas recevoir les « grâces surnaturelles du Saint-Esprit » et à persévérer dans le renoncement ; il l'invite à calmer les scrupules que lui causait la possession de quelques livres et de quelques deniers en se soumettant, dans l'interprétation de son vœu de pauvreté, à l'avis de ses supérieurs ; il n'ose décider si le vicaire général du diocèse de Strasbourg doit accompagner ou non son évêque à Cologne et retient son jugement sur ce point. Il exhorte les prêtres séculiers de l'Ile-Verte au support mutuel, à l'apaisement de leurs discordes par la soumission à tel chef qu'il leur conviendra de choisir parmi eux. Il conseille à Nicolas de Laufen, dont la situation comme prêtre séculier était devenue difficile à l'Ile-Verte depuis l'arrivée des Johannites, d'entrer dans l'ordre de saint Jean ; mais connaissant son attachement à l'Ile-Verte et son désir de mener une vie tranquille et contemplative, conformément au caractère de la maison, il lui offre de conclure en dehors de lui, avec ses futurs supérieurs, un arrangement d'après lequel il ne serait ni éloigné de Strasbourg ni chargé d'aucune fonction dans l'ordre, ce qui lui permettrait de prononcer sans restriction son vœu d'obéissance tout en étant rassuré sur l'avenir ; Nicolas de Laufen n'eut qu'à se féliciter dans la suite d'avoir accepté cette proposition (lettre 6, p. 299). Quand les Johannites parlent d'agrandir le chœur de leur église, c'est encore lui qui trouve le plan de construction le plus pratique, celui qui est exécuté finalement ; mais il met si peu d'obstination et d'amour-propre à faire prévaloir son idée, comme on l'a prétendu, qu'il commence par dépenser 200 florins « par affection pour le commandeur » qui rêvait une construction beaucoup plus somptueuse, bien qu'il

désapprouve son projet ; puis, devant l'impossibilité matérielle de persévérer dans cette voie, lorsque son propre plan paraît s'imposer, il l'examine à nouveau, le modifie en même temps que le commandeur modifie le sien, soumet à l' « Ami de Dieu » les deux plans ainsi transformés, donne même pendant quelque temps, au détriment de sa propre autorité à l'Ile-Verte, la préférence au plan du commandeur par la bouche de ce mystérieux personnage, et enfin revient à la forme première de son propre plan, qui était décidément le meilleur et le moins coûteux. Lors du schisme, il donne à Henri de Wolfach et à Conrad de Brunsberg le conseil sensé de régler leur conduite ecclésiastique sur celle de l'ordre entier pendant la captivité du grand-maître Jean d'Hérédia, retenu prisonnier par les Turcs à Corinthe. Il exhorte sans cesse les Johannites à l'obéissance envers le commandeur ; par égard pour celui-ci, il leur recommande, en leur envoyant son *Livre des cinq hommes,* de ne le lire qu'après en avoir obtenu l'autorisation de leur supérieur. Enfin quand il s'apprête à terminer sa vie dans la « captivité divine », il commence prudemment par s'imposer une forme moins rigoureuse de la réclusion, quitte à rendre son genre de vie plus sévère si rien ne s'y oppose à l'Ile-Verte et s'il s'y sent poussé intérieurement, comme ce fut le cas immédiatement après. Une pareille conduite et un pareil langage dénotent chez un homme la pleine et entière possession de ses facultés spirituelles.

Ce qu'on appelle état second, variation de la personnalité dans le somnambulisme spontané ou provoqué, est un état psychologique particulier qui assurément peut amener, en s'exagérant, la dissolution du moi dans la démence (tel est le cas du pensionnaire de Gœppingen qui se sentait être simultanément trois personnes distinctes, et du malade qui se croyait composé de deux individus, dont l'un était au lit, tandis que l'autre se promenait ; voir Th. Ribot, *Les maladies de la personnalité,* p. 40), mais qui se trouve situé encore en deçà de la limite où commence ce genre d'aliénation. Le rêve en est la

forme élémentaire, première dissociation qui s'opère entre le moi et une série particulière d'idées, émergeant du fonds mémorial sous forme d'images objectives et donnant l'illusion de sensations véritables. A l'état de veille il s'appelle l'hallucination. Que le moi, au lieu d'être simple spectateur de son rêve ou de son hallucination, en devienne l'acteur, qu'il vive son personnage au lieu de le regarder vivre, qu'il rentre ensuite dans l'état normal de veille pour reprendre bientôt après la suite de son rêve sous cette forme active, et il se produira chez lui l'alternance entre l'état premier et l'état second ou le dédoublement de la personnalité, c'est-à-dire la variation de la forme contingente, extérieure du moi, comprenant le nom, l'âge, le domicile, le genre d'activité, la position sociale, etc. ; le moi lui-même n'en est pas atteint dans son unité fondamentale (Paul Janet, *La notion de la personnalité,* in *Revue scientifique,* Paris, juin 1876, p. 574). Ce n'est là au fond qu'une variété du rêve, mais une variété pathologique, puisqu'elle aboutit à créer dans les états de conscience du sujet deux centres d'association ou deux mémoires, qui parfois sont complètement distinctes l'une de l'autre (voir le cas de la dame américaine chez Taine, *De l'intelligence,* Paris, 1870, I, p. 180), parfois aussi s'emboîtent en quelque sorte l'une dans l'autre, la première embrassant la totalité des états de conscience, la seconde seulement un groupe restreint de ces états, lesquels se séparent des autres par suite d'un triage naturel et s'unissent entre eux comme les anneaux d'une chaîne qui se rejoignent (Th. Ribot, *Les maladies de la mémoire,* Paris, 1881, p. 82). L'altération psychique du sujet se réduisant ainsi à la seule dissociation des états de conscience conservés par la mémoire, à l'apparition d'un second état de veille et d'activité consciente parallèle au premier, il est naturel que le jeu normal de ses facultés n'en soit affecté ni dans un état ni dans l'autre. La puissance intellectuelle paraît au contraire exaltée dans ces cas : de là ces prodiges de mémoration, ces passages de cinquante vers appris après une seule lecture, ces instructions

catéchétiques répétées mot pour mot, ces réviviscences de langues oubliées, ces travaux exceptionnellement difficiles, compositions littéraires, problèmes de mécanique et même opérations chirurgicales, exécutés dans l'état de veille somnambulique, mais dont l'auteur n'a gardé aucun souvenir, une fois rentré dans l'état normal (Dr Warlomont, p. 113, 116; Dr Despine, p. 106; Th. Ribot, *Les maladies de la volonté,* Paris, 1883, p. 95, 139; Dr Liébaut, p. 91). A la surexcitation de la vie psychique correspond une suractivité des fonctions organiques; la respiration et la circulation s'accélèrent, la fonction génitale s'exalte (tentations impures si fréquentes chez Merswin et l'« Ami de Dieu »), et malgré une grande dépense de forces, l'individu ne ressent aucune fatigue (Th. Ribot, *Les maladies de la personnalité,* p. 64, 65). Les contradictions inhérentes à la nature humaine, les deux âmes qui demeurent dans notre poitrine selon le mot de Gœthe, les deux lois qui se combattent dans notre âme selon celui de saint Paul, antagonismes que les romanciers et les poètes excellent à mettre en relief dans leurs drames, peuvent contribuer puissamment à produire le dédoublement de la personnalité chez un sujet qui s'y trouve prédisposé, et donner à ce phénomène psychologique un haut intérêt moral et religieux. Suivant que tel ou tel élément de notre personnalité prime les autres, elles engendrent déjà dans la vie quotidienne des transformations momentanées et partielles du moi, dont la banalité nous dissimule l'importance philosophique, mais entre lesquelles et les états plus graves dont il est question ici il n'existe qu'une différence de degré (Th. Ribot, *ibid.*, p. 69 à 79)[1]. Le phénomène de la double personnalité ainsi défini me paraît être la solution naturelle et satisfai-

1. Voir encore, sur toute cette partie du sujet, Pierre Janet, *l'Automatisme psychologique,* Paris, 1889, p. 117 : *Les diverses existences psychologiques successives; modifications spontanées de la personnalité*; p. 205 : *Le caractère des individus suggestibles*; p. 223 : *Les actes subconscients*; p. 305 : *La désagrégation psychologique*; p. 314 : *Les existences psychologiques simultanées*; p. 324 : *Les existences psychologiques simultanées comparées aux existences psychologiques successives*; p. 444 : *La faiblesse et la force morale.*

sante du problème psychologique qui se trouve posé par nos textes.

Les écrits de l'an 1352 permettent d'entrevoir la genèse de la seconde personnalité ou de « l'Ami de Dieu » dans la vie psychique de Merswin.

J'ai déjà relevé chez lui, dans l'étude de son style, la tendance à substituer le dialogue au discours indirect, c'est-à-dire à se diviser, au milieu de sa relation, en un sujet qui écoute et en un objet qui parle; c'est là un indice d'une disposition au dédoublement de la personnalité qui n'est pas à négliger. J'ai signalé en outre l'absence complète d'énergie que révèle son style : même affaissement de la volonté, même *aboulie* dans toute sa vie spirituelle. Son caractère est d'une mobilité extrême; des périodes de joie délirante alternent pendant sa conversion avec des périodes d'horrible souffrance et de désespoir. Son intelligence est débordée à tout moment par un flux incoercible d'idées qui s'imposent à elle sous forme d'images mentales; réagir contre cette exubérance cérébrale, contre ces obsessions lui est impossible. Voici des « images étranges » qui lui apparaissent contre son gré; plus il s'oppose à elles, dit-il, plus il en vient; il lui faut « endurer » (*usliden*) ces images aussi longtemps qu'elles persisteront dans sa pensée, endurer « toutes les créatures, pures et impures, » c'est-à-dire toutes les formes d'êtres imaginables, qui passent comme un torrent devant son esprit; il lui faut « voir » tous les vices de la chrétienté, malgré la douleur que ce spectacle lui cause, voir tous les tableaux du *Livre des neuf roches* passer et repasser devant ses yeux, malgré ses résistances. C'est là une maladie de la volonté parfaitement caractérisée, maladie qui réduit l'homme à l'état de passivité vis-à-vis de ses propres créations intellectuelles, et le scinde ainsi en deux êtres dont l'un subit irrésistiblement l'action de l'autre (Th. Ribot, *Les maladies de la volonté*, p. 49, 98, 112). Ces images mentales se présentent à l'esprit de Merswin avec toute l'objectivité de réalités concrètes. L'une d'elles offre ici un intérêt particulier, celle qui

termine la gigantesque vision de la montagne aux neuf roches et du monde captif sous le filet de Lucifer : c'est l'image idéale de l'Ami de Dieu, travaillant sous le filet au salut de ses semblables. Nous touchons ici au point de départ du développement psychique particulier de Merswin : il entrevoit l'Ami de Dieu au centre de son activité missionnaire dans le monde. Cet Ami de Dieu est monté sur la neuvième roche, il est parvenu jusque devant la porte de l' « origine » ; mais il est redescendu volontairement sous le filet pour secourir ses frères, et il lutte à présent au sein de la chrétienté contre toutes les puissances du mal : il a déjà toute une histoire. Le récit de sa conversion, celui de ses rapports avec les amis de Dieu de son pays, avec différents chevaliers, avec les recluses de Vérone, avec le maître de l'Écriture sainte, etc., ne sont que les développements de cette donnée première.

Mais il ne se contente pas d'entrevoir l'Ami de Dieu dans son activité missionnaire ; il se met à vivre lui-même le personnage qu'il a créé, dans le cadre historique et géographique où il l'a placé. Nous rencontrons en effet chez lui le sentiment très prononcé de sa propre vocation missionnaire. Dès le début de sa conversion il veut aller chercher une mort glorieuse en évangélisant les païens. Puis c'est à la chrétienté même qu'il veut consacrer ses forces, prêcher à ses semblables, la plume à la main, l'évangile mystique de l'amitié divine. Mais alors deux hommes apparaissent en lui, le courageux missionnaire inspiré de Dieu et le bourgeois timide et illettré ; le critique impétueux et acerbe des vices de la chrétienté, et l'indulgent et paisible ami de Dieu et des hommes ; la « voix » qui commande d'écrire le livre et l' « homme » qui s'y refuse. Un moment, c'est la conscience missionnaire personnifiée par la « voix » qui l'emporte sur les résistances de l' « homme » ; le livre s'achève : il est destiné à « tous les chrétiens » ; l'auteur sait que la lecture en sera souverainement utile à quiconque le parcourra ; et puis, défection inattendue, il le cache pour le reste de ses jours : la timidité de l' « homme », la crainte de voir le nom

de l'auteur connu du public, l'a emporté sur le sentiment du devoir missionnaire exprimé par la « voix ». Alors apparaît l'Ami de Dieu; il tient à Merswin le même langage que la « voix » céleste à l' « homme »; il le pousse à écrire un nouveau livre, l'autobiographie; même résistance de Merswin, même ordre formel de l'Ami de Dieu. La conscience du devoir missionnaire, qui parle à présent par la bouche de ce personnage, triomphe encore une fois des résistances de Merswin; l'autobiographie s'achève; elle aussi est adressée à « tous les chrétiens », et puis, nouveau triomphe de la timidité et de l'humilité de l'auteur, elle est mise sous scellé et va rejoindre les *Neuf roches* (et le *Livre des bannières*) dans leur cachette, et ce n'est que trente ans plus tard qu'on l'y découvrira. Ensuite, Merswin rentre dans l'ombre pendant une quinzaine d'années, jusqu'à la fondation de l'Ile-Verte. Mais dans cet intervalle on apprend dans les cercles pieux de la ville qu'un Ami de Dieu demeure dans l'Oberland, un homme d'une activité missionnaire infatigable, qui écrit en 1356 l'*Épître à la chrétienté,* qui envoie ses conseils à toutes les âmes travaillées qui s'adressent à lui; plus tard les Johannites reçoivent de Merswin toute une littérature venue de l'Oberland, prédication écrite du mystérieux missionnaire. Qu'est donc devenue, demanderons-nous, chez Merswin, l'activité spirituelle et littéraire si intense avant 1353, et qui s'arrête alors comme par enchantement? Qu'est devenu chez lui le besoin d'activité missionnaire, naguère encore si impérieux, et à présent disparu sans traces? La réponse, me paraît-il, s'impose: c'est dans le personnage de l'Ami de Dieu, dans une seconde personnalité, que Merswin a continué son activité littéraire et donné satisfaction à son besoin d'activité religieuse, en parcourant idéalement une carrière de missionnaire qu'il n'avait pas l'énergie de parcourir dans la réalité. L' « homme » des *Neuf roches* continue à vivre en Merswin: la « voix » qui prend congé de l'homme et déclare qu'elle ne lui parlera plus, revit sous une forme nouvelle dans l'Ami de Dieu, comme le veulent nos textes (voir plus haut, p. 95).

Le troisième et dernier moment de cette évolution psychique n'est qu'un complément du premier. Il ne suffit pas à Merswin d'entrevoir l'Ami de Dieu dans son activité lointaine ; il entre en rapport direct avec lui. Il y est poussé par une contrainte irrésistible, le besoin de communiquer à autrui les merveilles de sa vie spirituelle, qu'il lui est interdit de révéler à aucune créature humaine. Sitôt que l'Ami de Dieu paraît, la défense est levée. « Tout homme, dit le Dr P. Radestock (*Genie und Wahnsinn*, Breslau, 1884, p. 21), éprouve le besoin de traduire ses idées et ses sentiments en paroles ou en actes. L'artiste, le génie pratique manifestent leur pensée par l'action ; le poète, l'homme religieux se soulagent par la confession : alors seulement le calme rentre en eux. Quand cet allégement n'est pas possible, l'oppression intérieure va en augmentant et peut mener à la folie. Ce danger est surtout grand chez les natures silencieuses, disposées à garder secrets les sentiments et les émotions qui les consument, ou décidées à les taire parce qu'elles n'osent ni ne peuvent les révéler. » Nous avons rencontré ce phénomène psychologique chez Hildegard et Élisabeth de Schœnau. Dès la seconde année de sa conversion, Merswin trouve intolérable le fardeau du secret qu'il porte en lui. « Dieu ne me permit pas de parler à qui que ce fût, ni de quelque manière que ce fût, des horribles souffrances que j'endurais. Je ne pus m'en plaindre à personne ; je dus les porter seul, les supporter seul jusqu'au bout, sans secours ni consolation d'aucune sorte » (autobiographie, p. 68). Il continue à gémir sous ce fardeau jusqu'à la fin de la quatrième année ; alors seulement arrive le soulagement : l'Ami de Dieu paraît devant ses yeux, et il lui fait son récit. C'est la nécessité psychologique éprouvée par Merswin de se révéler à autrui, alors qu'une pareille révélation de lui-même lui était interdite dans la vie réelle, qui a amené le mystérieux missionnaire dans sa maison, évidemment sous la forme d'une image mentale ou d'une hallucination. L'Ami de Dieu s'est encore souvent présenté à lui sous cette forme dans la suite ; Merswin a con-

versé avec lui comme Élisabeth de Schœnau avec son ange familier, comme Catherine de Sienne avec le Seigneur Jésus-Christ assis devant elle sur un banc ou se promenant à côté d'elle dans sa chambre [1].

La série des états de conscience dans lesquels Merswin est successivement entré pour parcourir sa carrière idéale de missionnaire, a constitué en lui la personnalité nouvelle de l'Ami de Dieu. C'est dans ces états qui s'enchaînaient entre eux, mais dont il ne gardait aucun souvenir dans l'état normal, qu'il a composé ses traités et ses lettres, avec l'écriture enfiévrée, saccadée que l'on sait, et dans le dialecte de l'Oberland. La direction énigmatique de certaines lignes initiales dans son autographe ferait croire qu'il lui arrivait d'écrire la nuit, dans l'obscurité. Du moment qu'il croyait à l'existence de l'Ami de Dieu, il a dû lui assigner une localité géographique réelle pour demeure et lui donner un nom. Quant à savoir comment il a connu la ville de Coire qui se trouve nettement indiquée dans les textes, ainsi que le dialecte de la vallée supérieure du Rhin qui s'imposait à son esprit pendant qu'il écrivait, toute conjecture sur ces points est permise, les quarante premières années de sa vie étant inconnues. Ces états méritent d'arrêter notre attention pour plusieurs raisons encore. L'Ami de Dieu s'y distingue de Merswin comme une personnalité plus énergique, mieux instruite que lui, mais qui embrasse dans sa mémoire et la vie de Merswin et la sienne. Trois ans avant d'avoir reçu sa confidence, en 1349, il l'appelle déjà un « commençant », un homme « jeune et novice dans la grâce » (*Histoire du chevalier captif*, p. 185); il connaît à fond son caractère et sa vie intérieure. De même en 1377, il l'appelle un homme « très timide » [2] (*reht blúde,* lettre 8, p. 303), et il sait parfaitement que Merswin n'a pas encore osé raconter

1. Hase, *Caterina von Siena*, p. 16.

2. Je rappelle la curieuse remarque qui se trouve dans l'édition des *Neuf roches* de 1841, d'après laquelle le livre aurait pour auteur une femme timide et craintive (ein schüchternes und ängstliches Frauenzimmer; C. Schmidt, *Das Buch von den neun Felsen*, introd., p. vj).

aux Johannites les « miracles » qui ont précédé la fondation de l'Ile-Verte. Il l'ose à sa place, comme il avait déjà osé, en 1369, faire allusion à la vie intérieure de Merswin dans sa lettre aux prêtres séculiers de l'Ile-Verte, allusion discrète à coup sûr, si discrète qu'elle n'a pas été comprise, mais qui ne serait jamais sortie de la plume de Merswin même (lettre 2, p. 284), car on sait avec quel soin celui-ci « cachait sa vie ». Dans ces états, l'Ami de Dieu correspond avec Merswin au moyen de messagers secrets qui emportent ses lettres et rapportent les réponses; il vit réellement dans l'Oberland, à Coire, puis dans l'ermitage sur la montagne, au milieu de ses compagnons, et de cette situation centrale dans la chrétienté il étend au loin son influence, des Pays-Bas à Rome, de Gênes en Hongrie et jusqu'en pays musulman, sur les chrétiens et les juifs; il jouit de l'estime de son évêque, convertit le pape Grégoire XI, assiste aux diètes divines au milieu des montagnes, reçoit la lettre céleste écrite dans la langue que les apôtres ont parlée à la Pentecôte, et s'enferme dans la « captivité divine », le tout sans sortir de la maison de Merswin à Strasbourg ou de son étroite chambre à l'Ile-Verte. C'est une bilocation d'un nouveau genre, qui pourrait bien fournri l'explication de maint phénomène analogue, réputé miraculeux par l'Église. Dans ces états, il vit dans un commerce continuel avec les personnages de ses rêves; il lui arrive même de leur associer, dans ses constructions imaginaires, des personnes réelles de son entourage, à condition que leur présence auprès de lui reste idéale. Il voit ainsi entrer dans son ermitage les gens de Strasbourg qui étaient partis à sa recherche; il s'entretient avec eux, les héberge pendant une nuit, sans quitter son incognito. Mais que l'une d'elles menace de faire irruption dans ses rêves, lui demande le lieu de sa demeure, parle de venir le trouver en réalité, et aussitôt, comme mû par une terreur instinctive, il prend contre elle la défense de son secret; il voit se dresser des obstacles de toute sorte à la réalisation d'un pareil projet, et il répond par un ajournement,

voire même par une interdiction formelle (lettre 4 à Nicolas de Laufen, p. 295, 296 ; lettre 16 à Henri de Wolfach, p. 323); un seul homme doit connaître ici-bas sa demeure, son nom et sa vie, c'est Merswin. Dans ces états enfin, l'Ami de Dieu rapporte à ses constructions idéales tout ce qu'il se souvient d'avoir lu et entendu, doué qu'il paraît être alors d'une mémoire extraordinaire (*Livre du maître*, p. 7) ; il y rapporte aussi les copies de sermons, de traités religieux, d'histoires édifiantes qu'il a pu faire précédemment. Plusieurs de ces histoires lui apparaissent à présent comme des notices personnelles (semblables à celle qu'il demande à Merswin en 1352) qui lui auraient été remises par les personnages mêmes qui y figurent ; il les transcrit avec des développements nouveaux, à l'usage de Merswin et des Johannites ; ce sont autant de chapitres qui s'ajoutent à sa propre histoire. — Je m'arrête à ces aperçus généraux, ne prétendant pas expliquer ici par le menu toutes les particularités de la vie psychique de Merswin. Il eût fallu vivre à l'Ile-Verte, dans son commerce journalier, pour pouvoir reconstruire toutes les associations d'idées, renouer toutes les trames brisées que présentent ses écrits. A cinq siècles de distance, la lumière ne peut plus être faite sur une question de cette nature que dans une certaine limite ; cette limite, je sens l'avoir atteinte.

A quelle époque ces états de conscience ont-il commencé chez Merswin ? C'est ce qu'il est impossible de préciser. Quand l'Ami de Dieu lui apparaît pour la première fois en 1352, il tient à la main son *Livre des deux hommes* qu'il vient d'écrire. L'activité littéraire de Merswin dans le rôle de l'Ami de Dieu commence donc avant la première venue de ce personnage dans sa demeure. En effet, dès 1349, il compose de cette même mamanière l'*Histoire du chevalier captif*. A cette époque déjà l'Ami de Dieu, personnification de la meilleure partie de lui-même, de sa conscience religieuse, dirigeait du haut de l'Oberland le développement de son intime ami à Strasbourg.

Ces états se sont prolongés jusque vers la fin de la vie de

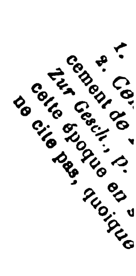
Merswin ; la dernière lettre de l'Ami de Dieu est de 1380, son dernier envoi aux Johannites, de 1381. Pendant cet espace de plus de trente ans, la figure de l'Ami de Dieu a pu varier dans certains détails; elle est restée dans ses grandes lignes d'une fixité et d'une cohésion remarquables. Depuis 1377 on constate cependant chez Merswin un certain relâchement dans ses relations avec l'Ami de Dieu; en 1380, le pacte de l'an 1352 est définitivement rompu, les deux amis ne doivent plus s'écrire ni se voir ici-bas. Un grand apaisement se produit ainsi chez Merswin, vers la fin de sa vie, dans son activité psychique jusque-là si intense; depuis le voyage de Rome et la conversion du pape, la carrière idéale du missionnaire est achevée : l'Ami de Dieu peut disparaître. Mais, phénomène singulier, dans la mesure où l'activité missionnaire s'affaiblit dans la vie idéale de Merswin, elle renaît dans sa vie réelle ; il se sent intérieurement contraint de remettre aux Johannites la plupart des traités qu'il avait soigneusement tenus enfermés jusque-là, et d'en composer de nouveaux à leur intention. Enfin, sa prière ardente avait été, dès l'époque de sa conversion, de pouvoir donner sa vie en sacrifice pour le salut de la chrétienté : à côté de l'accomplissement du devoir missionnaire, une pareille mort expiatoire fait également partie de l'obligation terrestre du véritable ami de Dieu. A présent que la première moitié de cette tâche est remplie, c'est la seconde qui se place au premier plan de la vie spirituelle de Merswin ; il meurt avec son ami de l'Oberland, dans la « captivité divine », pour le salut de la chrétienté. Sa fin et celle de l'Ami de Dieu reposent donc, comme toute cette double existence en général, sur une nécessité psychologique d'une haute valeur religieuse, sur le besoin de pratiquer ici-bas en son entier l'évangile mystique de l'amitié divine.

« Il semble, écrivais-je en 1879 (*Les Amis de Dieu*, p. 185), que l'Ami de Dieu et Rulman Merswin aient vécu, à partir de leur entrevue de l'an 1352, d'une seule et même vie spirituelle, répartie en quelque sorte en deux foyers distincts, mais suivant

de part et d'autre un développement homogène, de manière à produire chez les deux hommes les mêmes manifestations de l'imagination et de la pensée, et jusqu'à des troubles physiques analogues. » L'explication que je présente aujourd'hui est le développement de cette manière de voir, sur la base des récentes découvertes de la psychologie médicale.

Le poème de la vie de l'Ami de Dieu, succédant à celui du *Livre des neuf roches*, assure à son auteur une place marquante parmi les écrivains chrétiens du moyen âge. Ses livres restent pour l'historien, le théologien et le philosophe un intéressant sujet d'étude, et son caractère redevient digne d'estime : la flétrissure morale qui lui avait été imprimée est effacée. Telle est la conclusion de ce travail, qui, s'il présente une solution nouvelle du problème de la vie intérieure de Merswin et de ses rapports avec l'Ami de Dieu de l'Oberland, n'a cependant d'autre ambition que de replacer cette question sur son véritable terrain historique et psychologique, et d'encourager la critique à des recherches ultérieures dans le sens indiqué, si les résultats qu'il offre ne devaient pas paraître satisfaisants.

A. JUNDT.



PIERRE DE HAGENBACH

ET LA

DOMINATION BOURGUIGNONNE EN ALSACE

(1469-1474) [*suite*[1].]

III.

PIERRE DE HAGENBACH ET MULHOUSE.

Sommaire. — Triste situation de la ville. — Hagenbach cherche à s'en emparer ; il lui offre sa protection. — Intervention de l'électeur palatin. — Menaces des créanciers de la ville. — Nouvelles offres de protection de Hagenbach (15 novembre 1470, janvier 1473). — Affaire Pilgrim de Heudorf. — Hagenbach à Bâle.

Mulhouse fut la pierre d'achoppement du gouvernement trop éphémère de Pierre de Hagenbach. C'est elle qui, par son esprit remuant et ses guerres incessantes avec ses voisins, avait été la cause du changement de domination dans la Haute-Alsace. C'est à cause d'elle que les Suisses vont se brouiller plus tard avec le Téméraire et cette brouille amènera la ruine du régime bourguignon, le supplice du grand-bailli et enfin la chute du duc de Bourgogne lui-même après Granson, Morat et Nancy. De 1470 à 1473, l'histoire des rapports de Mulhouse avec le gouvernement bourguignon n'est qu'une suite de conflits constamment renouvelés, de plaintes et de réclamations que l'on s'adresse réciproquement.

La situation de Mulhouse était au commencement de l'année 1470 fort précaire. Elle était ruinée par une guerre de cinq années[2]. Son agriculture et son commerce étaient anéantis. Les vignes, qui étaient alors la principale source de revenus,

Voir les *Annales de l'Est*, numéros d'avril et d'octobre 1889.

[2] ressort clairement de l'exposé de sa situation que fit Mulhouse au commen-472 lors d'une diète tenue dans la ville (*Cart. Mulh.*, IV, n° 1611). M. Witte, 164-165, a tracé un tableau fort juste de la situation de Mulhouse à 'aidant précisément de cette pièce publiée dans le *Cartulaire* qu'il tout ce qu'il dit lui soit emprunté.

avaient été presque toutes coupées par les ennemis. Les dettes de la ville étaient énormes, elle ne parvenait pas à les payer et ses créanciers, ne pouvant obtenir de l'argent, enlevaient tout bourgeois qui se risquait hors les murs. La paix avait bien été signée à Waldshut et suivie de traités particuliers avec quelques-uns des membres de la noblesse sundgovienne, mais toutes ces conventions étaient bien boiteuses et rompues à la première occasion par l'un ou l'autre contractant. Cette paix mal assise ne permettait pas à la ville de se relever et de réparer les pertes causées par la guerre. Le commerce ne reprenait pas, les voisins n'allaient plus acheter chez des marchands de Mulhouse et personne n'apportait plus de marchandises en ville pour les vendre.

De quelque côté qu'elle se tournât, elle ne rencontrait qu'une seule alliée, la Suisse, dont elle pût attendre des secours au moment du danger. De la part du grand-bailli bourguignon, elle n'avait nulle aide à attendre. Pierre de Hagenbach ne faisait que continuer la politique autrichienne. Mulhouse, isolée au milieu des possessions bourguignonnes, était un point d'appui d'une importance extrême pour les Confédérés et très redoutable le jour d'un conflit avec ceux-ci. Il importait donc à tout prix de faire cesser un pareil danger et cela ne pouvait être obtenu que par l'incorporation de Mulhouse aux domaines bourguignons[1]. Cette tentative avait déjà été faite par Sigismond d'Autriche avant la cession de la Haute-Alsace, mais sans aucun succès[2]. Elle ne réussit pas davantage à Pierre de Hagenbach. Et cependant, il ne ménagea aucun moyen pour arriver à ses fins. Il fut très habile au début; il essaya de la bienveillance, de la cajolerie même[3], mais la patience lui

1. *Cart. Mulh.*, III, p. 349-350. On y voit que dès le mois de juillet 1469, dans un rapport adressé au duc de Bourgogne, on insistait sur le danger qu'il y avait à laisser ainsi Mulhouse rester l'alliée des Suisses.

2. Witte, *Der Mulhauser Krieg*, 1467-1468, p. 4.

3. Petri, éd. Graff, p. 178, dit parfaitement cela : « *Sonsten hat sich der von Hagenbach gegen einer statt Mulhausen, nie sonders rauch und unfruntlich gestellt, sonderen gleich anfangs guete vertræstung gethan, sie. vor der benachbarten Edlen trutz und gewalt zue schirmen, dieweilen aber nichts weiters ervolgt, hat die erfahrung gelehrt, dass*



échappa un jour et il prononça des paroles menaçantes. Comme il arrive toujours, elles furent amplifiées, exagérées. Dès lors c'en était fait, Mulhouse prit peur et fut perdue sans retour pour lui ; elle se jeta corps et biens dans les bras des Suisses et Hagenbach paya cher un moment d'humeur et d'oubli.

Mulhouse avait de bons conseillers qui ne lui ménageaient guère d'excellents avis, mais elle n'était pas toujours disposée à les écouter. Aux violences elle répondait par des violences, malgré les supplications de Berne et de Soleure qui lui conseillaient le calme. Très souvent même l'offensive était prise par elle et ainsi les débats ne faisaient que se compliquer et s'éterniser. Hagenbach avait beau employer la douceur dans les premiers temps, elle avait l'air de se moquer de lui en ne lui donnant que des réponses évasives. Le grand-bailli n'était pas homme à oublier cela et sa patience avait des limites.

Il fit de nombreuses démarches auprès de la ville pour qu'elle tînt les engagements qu'elle avait pris envers ses créanciers, tous vassaux du duc de Bourgogne et dont les plaintes devenaient de plus en plus fréquentes. Il avait le devoir de sauvegarder les intérêts des sujets de son maître et il le fit. Qu'il fût impossible à la ville de s'exécuter, ne le regardait en aucune façon, elle n'avait qu'à chercher aide et secours auprès de ses bons amis les Suisses. Cette rigueur même ne lui parut pas suffisante pour amener Mulhouse à renoncer à l'alliance suisse; il eut recours encore à un autre moyen. Lui qui réprimait avec la plus grande sévérité tout trouble de la paix publique, non seulement ferma les yeux sur les tentatives à main armée, mais encore il semble les avoir favorisées, tout en témoignant ouvertement à la ville la plus grande amitié [1].

all sein freundlich scheinend erbueten nur læhre wort der hœflichkeit, oder das heutige sinceriren unnd strickh, sie damit zue fangen gewesen seyen; dann wie hertzog Siegmund, unnd seine ampttuth, die statt Mulhausen mit vielen khrieg und verfolgungen abzuematten, und endlichen hiemit zue diesen vorder œsterreichischen Landen zue bringen vermaïnt, also dieser Hagenbach eben dasselbige, im gegentheil, mit gleissnerischer freundlichkeit gesucht, unterweilen die Ritterschaft an ihren etwas muethwillens zue verneben nachgeschen, unnd hernach er sich gestaltet hat, als ob er es nicht gewust, unnd daran sinen grossen verdruss hætte. »

1. Witte, *Zur Gesch.*, p. 165.

Finalement, quand il crut la ville suffisamment intimidée et découragée, Pierre de Hagenbach se rendit en personne à Mulhouse vers la fin du mois de mai pour tâcher de la gagner au parti bourguignon [1]. Les propositions qu'il soumit aux magistrats étaient très favorables aux intérêts de la cité et fort tentantes. Si elle consentait à être une place ouverte pour le duc de Bourgogne et ses vassaux, il garantissait aux habitants toute liberté d'aller et de venir dans les domaines bourguignons pour s'occuper de leurs affaires. La ville ne pourrait avoir de garnison sans son propre consentement et de plus elle ne pourrait être occupée ni contre l'empereur, ni contre l'électeur palatin, ni contre les cantons confédérés tant que durera son alliance avec ces derniers.

Si Mulhouse accepte ces propositions, le grand-bailli l'assurait de la protection complète du duc de Bourgogne. Il s'engageait à racheter immédiatement la prévôté et se chargeait de toutes les dettes contractées par Mulhouse auprès de vassaux bourguignons. En outre il promettait d'accorder aux habitants son appui contre tous leurs autres créanciers et d'exiger de ceux-ci une renonciation des termes échus de leurs cens et rentes et un sursis qui permît à la ville d'en reprendre le service sans s'épuiser; si les créanciers refusaient cet arrangement, il n'en défendrait pas moins les habitants contre toute violence et immixtion des tribunaux étrangers ecclésiastiques ou laïques. Enfin, il promettait de rétablir les meilleurs rapports entre la ville d'une part et la noblesse du landgraviat de l'autre [2].

Cette démarche du grand-bailli, dit M. Witte [3], était la plus grave insulte qu'il pût faire non seulement à Berne, mais aux autres cantons confédérés alliés à Mulhouse et que seul le plus grand mépris qu'on avait pour eux pouvait dicter. Hagenbach savait bien que les Suisses avaient, deux ans auparavant, entrepris une guerre contre Sigismond d'Autriche et la noblesse

1. *Cart. Mulh.*, n° 1481.
2. *Cart. Mulh.*, III, n° 1481.
3. Witte, *Zur Gesch.*, p. 166.

d'Alsace à cause de Mulhouse, et c'est précisément cette guerre qui avait amené le changement de domination dans la Haute-Alsace. A cette époque, la liberté de la ville n'était même pas en jeu. Pensait-il que les Suisses verraient d'un œil tranquille l'escamotage de Mulhouse pour laquelle ils avaient déjà tant fait? Si l'on abandonnait la ville dans cette situation critique, cela équivalait à une abdication politique pure et simple de la part des Suisses qui se retiraient peureux et tremblants devant la toute-puissance du duc de Bourgogne. Berne et les autres cantons étaient dès lors placés au pied du mur et contraints de s'opposer résolûment aux menées ambitieuses du duc Charles et de son grand-bailli.

Mulhouse cependant ne semble pas avoir été choquée outre mesure de la demande de Pierre de Hagenbach, car en somme les avantages offerts étaient trop considérables pour qu'on n'y réfléchît point. Le 10 juin, elle lui manda que son premier mouvement avait été d'accepter la protection qu'il lui offrait au nom du duc de Bourgogne[1]. Mais elle avait reçu de l'électeur palatin Frédéric le Victorieux des lettres qui ne lui permettaient pas d'y donner suite[2]. Le palatin écrivit à Pierre de Hagenbach pour le prier de se désister de ses prétentions insolites, à son avis, et que le duc son maître ne devait certainement pas approuver[3]. Il lui envoya son lieutenant le wildgrave Jean de Daun pour conférer secrètement avec lui[4]. En même temps, il tenait Mulhouse au courant de toutes ces négocia-

1. Mossmann, *Cart. Mulh.*, III, nº 1491.

2. Le 1er juin déjà Emerich Ritter, greffier du grand-bailli impérial à Haguenau, proteste contre les demandes de Hagenbach (*Cart. Mulh.*, III, nº 1482). Le 5 juin, Soleure informe Mulhouse qu'elle va en référer à la diète de Lucerne (*ibid.*, nº 1484). Le 5, lettre de Berne à Mulhouse qui déclare ajourner la délibération (*ibid.*, nº 1485). Le 7 juin, Emerich Ritter informe Mulhouse qu'il a averti le comte palatin de ce qui se passait (*ibid.*, nº 1486). Le 7, lettre du palatin à Mulhouse où il dit qu'il a sommé Hagenbach de renoncer à ses prétentions (*ibid.*, nº 1487). La lettre de Mulhouse à Hagenbach où la ville déclare qu'elle aurait accepté sa protection est du 10 juin. (*Cart. Mulh.*, III, nº 1491.)

3. *Cart. Mulh.*, III, nº 1488.

4. *Cart. Mulh.*, III, nº 1497. Le comte palatin donna des instructions très détaillées à son lieutenant qui ont été publiées par M. Mossmann dans son *Cart. Mulh.*, III, nº 1498-1499.

tions. L'intervention du comte palatin rendit courage à Mulhouse et aux Suisses dont les députés allaient se rendre à la diète de Bâle pour conférer ensemble sur ces événements[1].

La réponse du grand-bailli ne se fit pas attendre; ce fut une levée générale des créanciers de la ville qui vinrent la harceler de tous côtés, menaçant de se faire justice eux-mêmes s'ils n'étaient point payés[2]. Mulhouse affolée écrivit à Pierre de Hagenbach à deux reprises[3]. Il lui répondit qu'il n'y pouvait rien[4]. Elle écrivit au comte palatin, aux Suisses[5]. On fixa des jours, l'évêque de Bâle s'entremit dans l'affaire[6], mais tout fut inutile; les créanciers devenaient de plus en plus pressants. Cependant il semble bien que le grand-bailli se soit laissé fléchir et qu'il ait accordé un nouveau délai à la ville[7]. Mais le 9 septembre il redevient inflexible et déclare qu'il ne peut plus arrêter les poursuites des créanciers. Cela n'empêcha pas Mulhouse de le supplier d'obtenir pour elle un nouveau sursis[8]. Cette fois Hagenbach refusa[9]. Les affaires de la ville prirent de plus en plus une mauvaise tournure. Des gens de Mulhouse tuèrent un cheval à un capitaine servant sous Hagenbach. Celui-ci la somma de le dédommager de cette perte[10] et profita de l'occasion pour l'informer qu'il était sollicité de toutes parts

1. *Cart. Mulh.*, III, nos 1494, 1496, 1498. *Eidgen. Abschiede*, II, n° 655.

2. Le 18 juin, Jean de Haus réclame à Mulhouse des réparations pour les pertes subies dans la dernière guerre (*Cart. Mulh.*, III, n° 1493). Les députés de la diète lui répondirent que le traité de Waldshut annulait ses prétentions (*ibid.*, n° 1494). Haus le contesta (n° 1495 et 1500). — Le 7 juin, Jean Richesheim avait de son côté déjà renouvelé ses demandes. (*Ibid.*, n° 1489.)

3. Lettre du 10 et du 22 juin. (*Cart. Mulh.*, III, nos 1491 et 1501.)

4. *Cart. Mulh.*, III, n° 1502.

5. *Cart. Mulh.*, III, nos 1505, 1512, 1514, 1515, 1517, 15.8, 1519.

6. *Cart. Mulh.*, III, n° 1506. Le 7 juillet, Jean Richesheim écrit aux gens de Mulhouse qu'il ne peut plus attendre leur bon plaisir et leur offre de se rencontrer avec quelques-uns de leurs députés pour terminer cette affaire. Le 26, il les avertit qu'il est à bout de patience et qu'il prendra ses mesures contre eux. (*Cart. Mulh.*, III, n° 1508.)

7. Il est question, en effet, à plusieurs reprises, d'un délai accordé jusqu'au jour de la Saint-Barthélemy (24 août). [*Cart. Mulh.*, III, n° 1509.]

8. *Cart. Mulh.*, III, n° 1521. Cette demande était motivée par une lettre d'Emerich Ritter du 7 septembre, dans laquelle il engageait la ville à ne pas avoir peur des menaces du grand-bailli avec lequel les conseillers palatins allaient conférer sous peu. (*Cart. Mulh.*, III, n° 15.9.)

9. La réponse de Hagenbach est du 11 septembre. (*Cart. Mulh.*, III, n° 1522.)

10. *Cart. Mulh.*, III, n° 1527.

par des nobles, des ecclésiastiques et des bourgeois de leur prêter main-forte contre la ville. Jusqu'à présent il avait pu les persuader d'attendre encore et de ne point recourir à la violence. Cette modération lui était dictée par l'affection qu'il ressentait pour elle et les égards qu'il devait à l'évêque de Bâle. Le duc son maître, disait-il encore, voulait que justice fût faite à chacun, mais, comme Mulhouse ne tenait pas ses engagements et ne respectait même pas les voies du droit, il ne pourrait à l'avenir plus rien faire pour elle.

Sur ces entrefaites avait lieu l'expédition contre le château d'Ortemberg et Mulhouse, voyant tant de troupes réunies, avait bien droit de craindre pour sa propre sécurité. Du reste, les avis de se tenir sur ses gardes ne lui furent pas ménagés par les cantons suisses[1]. Au mois de novembre, au retour de l'expédition, la ville fit une nouvelle démarche auprès du grand-bailli afin d'obtenir encore une prolongation pour le paiement de ses dettes[2]. Cette fois Pierre de Hagenbach perdit patience et déclara un peu rudement que plutôt que d'accorder un jour de plus le diable prendrait son corps et son âme[3]. Néanmoins, supposant que la ville était maintenant poussée à bout et n'attendait plus qu'une occasion favorable pour se jeter dans ses bras, il lui renouvela de Landser, où il se trouvait le 11 novembre, ses offres de protection[4].

Elles ne différaient pas sensiblement de celles du mois de mai. Si elle consentait à ouvrir ses portes au duc et à payer une contribution annuelle très modérée, le duc de Bourgogne la prendrait sous sa protection, la ferait garder par ses troupes et à ses propres frais et enfin arrangerait définitivement les litiges avec ses créanciers. Cependant le grand-bailli exigeait le paiement du cheval qu'on avait tué à Frédéric Cappler, après

1. Voir plus haut, *Ann. Est*, 1889, p. 525, note 4.
2. *Cart. Mulh.*, III, nº 1541.
3. *Ibid.* : « *und hat uins geantwurt der tuifel sœl lib und sel nemen ob er uich keinen tag me geben wel, und er wel denen schuldnern helfen das sy bezalt werden, dar nach wissent uich zu richten...* »
4. *Cart. Mulh.*, III, nº 1542.

quoi il promettait de s'entremettre lui-même en sa faveur auprès de son maître justement irrité contre elle à cause des mauvaises pratiques dont elle avait usé envers lui et de ses nombreuses infractions à la trêve. Dans une nouvelle diète qui devait avoir lieu à Ensisheim le 4 décembre, les gens de Mulhouse devaient déclarer s'ils acceptaient ou non les ouvertures que le grand-bailli leur avait faites ; d'ici là, ils avaient la faculté d'aller et de venir comme par le passé.

Le comte palatin du Rhin s'entremit cette fois encore, mais non avec la même ardeur qu'auparavant[1]. Il conféra ses pleins pouvoirs à son sous-bailli le wildgrave de Daun, car Frédéric le Victorieux se trouvait en ce moment même en révolte ouverte contre l'empereur Frédéric III. Le 17 décembre 1470, il avait été destitué de sa charge de grand-bailli impérial en Alsace et remplacé par Louis le Noir, comte de Veldentz, duc de Deux-Ponts[2]. Il avait bien trop à faire pour défendre sa propre cause pour pouvoir s'occuper avec soin de celle d'autrui. L'alliance qui semblait devoir se conclure à bref délai entre son ennemi déclaré l'empereur et le duc de Bourgogne, lui donnait à réfléchir. En s'occupant de Mulhouse, il allait s'aliéner Charles le Téméraire et si l'alliance bourguignonne et allemande se scellait par le mariage entre Maximilien, le fils de l'empereur, et Marie, la fille du Téméraire, il se trouvait pris entre le marteau et l'enclume et allait être impitoyablement écrasé, car de la part de Frédéric III il ne pouvait guère espérer d'indulgence.

Son intervention ne pouvait donc pas être bien efficace, celle des Suisses ne pouvait guère l'être davantage. Toute l'année 1471 se passa sans événements notables[3]. Mulhouse restait toujours exposée aux réclamations de ses nombreux créanciers toujours à la merci d'un hardi coup de main. Elle avait obtenu

1. *Cart. Mulh.*, III, nos 1546-1547.
2. *Cart. Mulh.*, III, no 1549.
3. Le 21 mars 1471, il y eut bien une conférence à Bâle sous la présidence de Jean de Venningen, évêque de Bâle, pour amener une entente entre Hagenbach et Mulhouse, mais elle n'aboutit pas. (*Cart. Mulh.*, IV, no 1585.)



cependant un délai d'un an qui lui permît de finir tant bien que mal cette année-là [1].

Celle qui suivit fut relativement calme aussi ; au commencement de 1472, il y eut une diète à Mulhouse à laquelle prirent part les députés suisses et les villes d'Alsace. Le seul résultat qu'elle produisit fut l'élaboration d'un tableau exact de la situation financière de la ville et elle était vraiment déplorable [2]. De nouvelles difficultés ne tardèrent pas à surgir. Le custode de la cathédrale de Bâle, Gaspard zu Rhein de Hesingen, vint réclamer à la ville des dédommagements pour les pertes qu'il avait subies quatre ans auparavant pendant la guerre de Mulhouse. C'était un nouveau créancier qui s'ajoutait à la liste déjà fort longue des autres [3]. Cet incident eut du

1. Ce délai fut accordé à la ville par le duc de Bourgogne. Hagenbach y fait allusion dans sa lettre à Frédéric le Victorieux du 21 mars 1471, pour l'informer que ses démarches auprès des créanciers de la ville ont eu pour effet d'assurer à Mulhouse la tranquillité jusqu'à Noël (*Cart. Mulh.*, IV, nº 1586). Dans sa bienveillance pour la ville, Hagenbach alla jusqu'à offrir aux varlets mulhousiens désireux de faire la guerre, de combattre sous les drapeaux bourguignons et de se rendre à cet effet au camp de Dannemarie (27 mars 1471). [*Ibid.*, nº 1587.]

2. 1º Elle a été obligée de faire un emprunt pour payer la rançon de plusieurs de ses bourgeois injustement pris et emmenés par feu le chevalier J. Erard de Zausingen. — 2º Elle a fait un autre emprunt pour délivrer différents bourgeois menés prisonniers au château de Freundstein, dont elle dut faire le siège. — 3º Elle a eu des dépenses considérables lors de l'arrestation de bourgeois pris et emmenés par feu Jean de Rechberg à Masevaux. — 4º Puis sont arrivés les Armagnacs qui l'ont obligée de prendre à sa solde un corps de varlets, ce qui l'a encore endettée de près de 5,000 fl. — 5º Elle dut payer 700 fl. pour la rançon du défunt greffier que les Écorcheurs avaient pris, racheter d'autres bourgeois pris par feu le noble Albert Hadmaustorfer et conduits à Lutzelstein. — 6º La ville a acheté pour 4,000 fl., qu'elle emprunta, les deux bans d'Illzach et de Modenheim dont les bois, les pâturages et le sable lui étaient nécessaires. — 7º De plus, pour se soustraire à la prévôté qui lui pesait, elle l'a achetée pour 2,200 fl. plus 400 fl. payés à la chambre impériale, sommes qu'elle se procura par voie d'emprunt. — 8º Enfin, elle a dépensé en diverses fois pour les diètes, un millier de florins qui ont aggravé son passif; malgré l'étendue de ces charges, elle y a fait cependant honneur jusqu'à la dernière guerre. — 9º Pendant cette guerre, ses vignes ont été coupées, ses arbres écorcés et brûlés, ses récoltes ravagées ; pendant une année entière, elle n'a rien tiré de ses cultures ; depuis cinq ans que la ville se trouvait bloquée, ses terres sont en friche ; à deux reprises, on lui a enlevé son troupeau, soit plus de mille têtes de bétail ; tout commerce avec le dehors a cessé ; les artisans ne tirent plus aucun profit de leurs métiers et ne peuvent faire rentrer leurs créances ; enfin les sources de tous les revenus sont taries, les intérêts s'accumulent de plus en plus et montent aujourd'hui à plus de 7,200 fl. (*Cart. Mulh.*, IV, nº 1611.) Le mémoire est daté du 7 janvier 1472.

3. *Cart. Mulh.*, IV, nºs 1623, 1624, 1625. Le 17 juin le custode consent à attendre jusqu'au 24 août, grâce à l'intervention de Berne, Soleure, de la ville et de l'évêque de Bâle (*ibid.*, nº 1526). Voir encore, pour la suite des négociations, les nºs 1627, 1628, 1629. Le 31 juin il écrit à Hagenbach qu'il ne peut se désister de ses réclamations,

moins pour résultat de décider enfin les confédérés à venir au secours de la ville en prenant la résolution de payer ses dettes. Ce fut dur à obtenir d'eux ; l'argent sortait péniblement de leurs poches, s'il y entrait facilement.

Cette fois encore le comte palatin intervint. Le 30 novembre, il demanda à Soleure de contribuer pour 600 fl. au paiement des dettes de Mulhouse[1]. Elle lui répondit qu'elle le ferait, mais si les autres villes en faisaient de même de leur côté ; c'était une nouvelle preuve du système de tergiversation continuellement employé par les Suisses. Mais enfin l'alarme était donnée et elle fut encore augmentée quand on apprit, au mois de janvier 1473, que Pierre de Hagenbach venait de faire une dernière tentative auprès de Mulhouse pour l'engager à reconnaître la suzeraineté du duc de Bourgogne sans nuire en cela aux droits de l'empire[2].

L'acte contenant les dernières propositions qu'il fit transmettre à la ville est rédigé avec une habileté remarquable. Il est empreint d'une telle sincérité, d'une telle bienveillance envers la ville, que celle-ci dut être singulièrement embarrassée pour donner un refus[3]. Il débute en déclarant qu'il n'a pas eu à se plaindre personnellement de la ville et que, depuis sa nomination, il n'a cessé de lui témoigner de la bienveillance en souvenir de ses ancêtres qui avaient demeuré à Mulhouse. Il a poussé l'affection pour la ville au point de ne pas appliquer les ordres du duc son maître pour la contraindre au paiement de ses dettes. Quatre fois déjà soit par menaces, soit par prières, il avait réussi à arrêter les poursuites des créanciers. C'est à lui seul qu'ils en étaient redevables, car il avait toujours

puisque l'action est engagée contre Mulhouse devant le tribunal impérial, mais qu'il consent à remettre, par égard pour lui, les poursuites jusqu'au 24 août (*ibid.*, n° 1630). Hagenbach s'entremit plusieurs fois entre Mulhouse et Gaspard zu Rhein (*ibid.*, n°s 1634, 1635, sqq.) et fit preuve, dans ces interminables négociations, d'une patience étonnante.

1. *Cart. Mulh.*, IV, n° 1637.
2. *Cart. Mulh.*, IV, n° 1660, daté du 22 janvier 1473.
3. *Cart. Mulh*, IV, n° 1660. L'analyse qui va suivre de cette pièce extrêmement importante, est empruntée presque entièrement au remarquable sommaire placé par M. Mossmann en tête de l'acte lui-même.



empêché les créanciers de se faire justice eux-mêmes en prenant la ville d'assaut ou en tuant le bourgmestre et le greffier. Récemment encore de puissants seigneurs lui avaient demandé de leur permettre l'assaut de la ville et les échelles n'étaient plus qu'à un mille de Mulhouse, quand il arriva encore à temps pour leur défendre d'aller plus loin.

Pierre de Hagenbach leur fit encore remarquer avec beaucoup de justesse que dans tous les démêlés avec leurs créanciers, le comte palatin et les villes suisses ne leur avaient été d'aucun secours. Les bonnes paroles, les encouragements à la résistance ne leur avaient pas manqué, mais ce fut tout ce qu'ils firent pour eux. Lui, grand-bailli, en avait fait bien plus et il en aurait fait davantage s'ils avaient voulu se placer sous la protection du duc de Bourgogne. Leurs dettes eussent été payées, il aurait même transféré le tribunal de la régence à Mulhouse. Il y aurait établi sa propre demeure, ce qui eût été une source de richesse et de prospérité. Mais on a repoussé ses offres, certes sans consulter la commune qui, si elle savait ses bonnes intentions, remercierait Dieu d'avoir laissé le grand-bailli vivre assez longtemps pour lui procurer la paix et le repos.

Quant à lui, il ne pouvait comprendre la résistance de la ville, alors que les tourments, la misère et les souffrances augmentaient de jour en jour et que la ruine était imminente, quand l'électeur palatin et ses alliés l'abandonnaient en ne l'aidant que de conseils faciles à donner, difficiles à suivre. Trois ans auparavant déjà, le grand-bailli l'avait avertie qu'il n'en serait pas autrement. Elle ne l'avait pas voulu croire alors. Cependant il reconnaissait que les habitants de Mulhouse se comportaient comme de braves gens, que leur conduite était honorable et digne d'éloges et qu'ils avaient poussé la résistance plus loin qu'aucune autre ville ne l'aurait fait.

Après cet exposé si bienveillant et si modéré, le ton change brusquement et ne tarde pas à devenir menaçant. Il demande à la ville de reconnaître la suzeraineté du duc son maître, et si

elle ne se soumet pas de bon gré, il l'avertit qu'il a des ordres très rigoureux pour la contraindre à la soumission. Dans un moment donné, rien ne pourrait la préserver du sort de Liège et les habitants d'un massacre général. Mulhouse se souviendra alors des paroles du grand-bailli, mais il sera trop tard. Le duc de Bourgogne, aussitôt qu'il sera libre, viendra en Alsace et que la ville se soit acquittée ou non, il exécutera ses projets, préférant mourir plutôt que de ne pas en venir à bout. Dans son opinion, Mulhouse est une mauvaise herbe dans une roseraie, un chardon qu'il faut extirper; sa soumission ferait du Sundgau, de l'Alsace et du Brisgau un admirable lieu de plaisance, et le duc ne connaît pas de ville dont le séjour serait mieux à sa convenance que celui de Mulhouse.

Il engageait donc la ville à acquitter le plus rapidement possible ses dettes ou à obtenir le consentement des confédérés pour son annexion à la Bourgogne. Dans ce cas, il promettait de tenir toutes ses promesses et de les faire confirmer par le duc dans des lettres scellées. Après sa mort, ajoutait-il, les enfants de Mulhouse lui sauraient gré de ce bienfait. Quant aux Suisses, en admettant même qu'ils fassent à la ville l'avance de ses dettes, ils ne retireront de cette démarche qu'ingratitude de leurs concitoyens et de leurs descendants.

Il laissait à la ville jusqu'au dimanche suivant seulement pour chercher du secours ou le consentement de leurs confédérés; si la ville obtient de quoi s'acquitter, Hagenbach s'engageait à ne rien entreprendre contre elle; cependant elle devait satisfaire aux autres réclamations dont elle était l'objet; sinon, elle devait lui faire savoir officiellement qu'elle désirait se placer sous la protection du duc; dans ce cas, il aviserait alors à arranger ses affaires, tant avec le duc de Bourgogne qu'avec les créanciers. Mais Mulhouse ne devait surtout pas chercher à gagner du temps dans l'espoir que la province ferait retour bientôt à l'Autriche. Il est bon qu'elle sache que le duc Sigismond proposait au duc de Bourgogne de lui céder encore une fois autant de domaines et de vassaux que précé-

demment[1]. Mulhouse devait renoncer également d'être, avec l'aide des Suisses, un repaire de brigands, ce qui ne ferait qu'attirer sur eux de terribles représailles. Enfin le grand-bailli terminait en engageant la ville à réfléchir mûrement à ses avis, et de lui faire connaître sa résolution jusqu'au dimanche suivant, soit à Thann, soit à Ensisheim avant son départ pour la Bourgogne.

L'effet que devait produire cette sommation dernière était facile à prévoir. Mulhouse était fortement ébranlée. Les arguments du grand-bailli contre le peu d'efficacité de l'alliance suisse avaient dû faire une grande impression, car ils étaient justes. Sans doute quelques membres du conseil devaient être partisans de la suzeraineté bourguignonne, ne fût-ce que pour mettre fin à l'intolérable situation de la ville. Le système de temporisation prévalut une fois de plus. On demanda conseil aux confédérés. C'était là un beau motif à tenir des diètes et elles furent nombreuses en février et en mars[2]. Les villes d'Alsace y prirent part aussi et le 19 mars on adopta un projet d'alliance entre les évêques de Strasbourg et de Bâle, les villes de Strasbourg, Bâle, Colmar, Sélestat, le margrave de Bade et les villes suisses. Ce sont là les origines de la Basse-Union qui combattit plus tard côte à côte avec les confédérés contre la Bourgogne et pour la liberté[3].

Bientôt survint un fait qui resserra davantage encore les liens qui commençaient à unir toutes ces villes entre elles. Le 7 avril 1473, Thibaut de Géroldseck et Pilgrim de Heudorf surprirent sur le Rhin des marchands suisses et les emme-

1. Cette affirmation de Hagenbach n'est nullement erronée. Il devait savoir ce qu'il en était, puisqu'il se trouvait constamment en relations avec Sigismond. Plus tard, quand le rachat du landgraviat était à peine opéré, le duc d'Autriche songea de nouveau à l'aliéner, et cette fois, il avait jeté les yeux sur la Bavière que l'on se proposait d'exciter contre la Suisse. Les négociations avaient déjà été entamées par le maître-d'hôtel ducal von Goecking, quand elles furent rompues subitement, on ne sait pour quelle raison. (Bader, *Gesch. von Freiburg*, I, 426.)

2. Le 15 février, une diète à Bâle (*Cart. Mulh.*, IV, n° 1661), le 24 une autre à Lucerne (*Eidg. Absch.*, II, p. 439 *b*), le 14 mars à Bâle (*Cart. Mulh.*, IV, n°s 1664-1665). C'est dans cette dernière que fut élaboré le projet d'alliance.

3. *Cart. Mulh.*, IV, n° 1665; Witte, *Zur Gesch.*, p. 168, et Witte, *Beziehungen*, p. 32.

nèrent ainsi que leurs marchandises à Schutteren [1]. Ceux de Strasbourg, informés de ce brigandage, réunirent en toute hâte leurs troupes, prirent la ville et le château, puis vinrent mettre le siège devant le château de Hoh-Géroldseck dans le pays de Bade, qui appartenait à l'un des pillards. Ce fait donna lieu à d'interminables négociations qui n'aboutirent que grâce à l'intervention du comte palatin, suzerain du sire de Géroldseck [2].

Les Suisses furent justement irrités d'une pareille audace, mais dans leur colère, ils allèrent jusqu'à accuser Pierre de Hagenbach d'avoir été de connivence avec Géroldseck et Heudorf. Cette accusation cependant ne semble guère être fondée et le grand-bailli s'en défendit vivement. Il leur fournit un nouveau sujet de mécontentement, quand le 12 juin il se déclara autorisé par l'empereur à racheter à Mulhouse la charge de prévôt de la ville [3].

De son côté, Hagenbach ne faisait absolument rien pour apaiser les Suisses. Bien au contraire, il ne reculait devant aucune provocation, devant aucune insulte [4] et il allait en

1. E. von Rodt, *Feldzüge Karls des Kühnen*, I, 163, donne un récit détaillé de l'affaire. Ce Heudorf était l'ennemi acharné des Suisses, qui avaient pris sous leur protection la ville de Schaffhouse avec laquelle ce seigneur se trouvait en guerre. Il avait été l'une des causes de la guerre de Waldshut. Voir à cet égard Bernard Hertzog, *Edelsassische Chronik*, p. 122. — Diebold Schilling, 76-79; Mone, *Quellensammlung*, I, 277, continuateurs de Kœnigshoven. — Zellweger, *Versuch die wahren Gründe des burgundischen Krieges darzustellen*, dans l'*Archiv für schweizerische Geschichte*, V, p. 23. — *Eidgen. Abschiede*, II, nos 704 et 706. — Knebel, II, p. 121, note 2 de Vischer. — De Mandrot, *Relations...*, p. 102. — Foster Kirk, *Histoire de Charles le Téméraire*, I, p. 143. — Witte, *Beziehungen*, p. 33. Ce dernier historien accuse Hagenbach d'avoir été de connivence dans cette surprise. Le recès de la diète de Constance, publié dans les *Eidgen. Abschiede*, II, n° 706, détruit cette allégation. Voyez encore Daguet, *Hist. de la Conféd. suisse*, I, 345.

2. Knebel, p. 121, note 2.

3. Hagenbach promet pour lui et ses hoirs de rendre ladite prévôté à Sa Majesté ou à ses successeurs à la première réquisition, moyennant le remboursement des 2,100 fl. et de conserver aux ressortissants les grâces, franchises et bonnes coutumes dont ils jouissent. Si l'empire opérait ce rachat, on rendrait à l'engagiste les documents concernant la prévôté. (*Cart. Mulh.*, IV, n° 1676.)

4. « Si les Suisses ne se tiennent pas tranquilles, disait-il souvent, je ferai écorcher l'ours de Berne pour me faire une fourrure de sa peau. » (Daguet, *Hist. de la Conféd. suisse*, I, 343. — D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, IV, 432, rapporte d'autres paroles encore adressées aux Bernois, lorsqu'il les trouvait assemblés pour les affaires de leur commerce, « leur disoit avec arrogance : « Ha ! ha ! êtes-vous ici à l'encontre de Mon-

donner des preuves nouvelles pendant le séjour que l'empereur Frédéric III allait faire à Bâle au mois de septembre 1473. Nicolas de Diesbach, le chef du parti français à Berne, était venu dans cette ville, tant pour saluer l'empereur que pour tâcher de conclure avec le chef de la maison de Habsbourg un traité d'alliance. Quoique les négociations n'aboutirent pas, il n'en reçut pas moins, ainsi que les autres membres de l'ambassade, un accueil des plus flatteurs de la part de l'empereur. Celui-ci se leva à leur approche, s'avança vers eux et serra cordialement la main de chacun d'eux [1]. Hagenbach en fut très désagréablement surpris et les nobles alsaciens qui l'accompagnaient bien plus encore. L'un d'eux, même, Christophe de Rechberg, alla jusqu'à dire à haute voix : « Eh! comme l'empereur s'est avancé vers ces garnements [2] ! »

Bientôt après, au moment où Pierre de Hagenbach, sortant d'un entretien qu'il avait eu avec l'empereur, entrait dans le cloître de la cathédrale de Bâle, il rencontra le bourgmestre et le greffier de Mulhouse accompagnés des députés suisses [3]. Ils lui demandèrent de leur accorder un nouveau délai pour le paiement de leurs dettes, mais il leur répondit : « Vous voyez, messieurs de Berne, et vous autres confédérés que jusqu'à présent je me suis constamment rendu à vos instances; j'ai

sieur de Bourgogne? Par la chardieu, vilains, vous passerez par là ! » — Voir aussi Thomas Basin, II, 329-330.

1. Knebel, p. 7.

2. Knebel, p. 7-8. Mais, d'après ce passage, le sire de Rechberg aurait dit : « *Hay, was wil das, dasz unser herre der Keyser den Schelken* (*vocando confederatos*) *engegen Gott.* » — Plus loin, p. 11, Knebel dit : « *Dominus Christoferus de Rechberg dixit quod dominus imperator obviam venisset in aggressu confederatorum et nominasset eos buben et dixit : Hay! wie ist der Kayser den buben engegen gangen!* » Dans la lettre adressée par un député de Francfort-s/M. à Jean Gelthaus, du 18 septembre 1473 (Janssen, *Frankfurts Reichskorrespondenz,* II, 299-302), c'est cette dernière version qui est adoptée avec quelques variantes toutefois : « *Nu, als her Peter von Hagenbach am mittich* (15 sept.) *gen Basel kam, hat vor her Cristoff von Rechberg gesagt : « warumb die keyserliche majestat gegen den buben, meint er der Eydgenossen botschafften, auffstund ?* » — Du reste, Hagenbach lui-même avait traité à la diète de Constance les Confédérés de : *Schelken und buben.* (Mone, *Quellensammlung,* III, 274.)

3. C'étaient Pierre Rot, bourgmestre, Jean de Berenfels, chevalier, Henri Ysenliu, chef des corporations, Jean Bremenstein et Henri Zeygler, consuls (Knebel, p. 8). La demeure de l'évêque se trouvait alors en communication avec le cloître de la cathédrale par une porte existant encore, mais qui est murée. (Knebel, p. 10, note de Vischer.)

arrêté les poursuites des créanciers de Mulhouse et accordé délai sur délai; ces gens n'en persistent pas moins à ne pas s'acquitter. Mais je ne le tolérerai pas davantage et, à moins qu'ils ne donnent satisfaction, je permettrai à tout le monde de les actionner en justice et de prendre jugement contre eux, nonobstant les menaces des Suisses [1]. »

Pendant qu'ils disputaient ainsi, survint quelqu'un qui rapporta aux envoyés de Berne que messire Christophe de Rechberg avait trouvé mauvais que l'empereur se fût rendu au-devant d'eux, à leur arrivée, et qu'il les avait même traités de garnements (*buben*) [2]. Le chevalier Nicolas de Diesbach, de Berne, releva le propos en disant : « Seigneur grand-bailli, vos gens nous traitent de garnements, ce que nous ne sommes pas. Nous entendons ne pas être qualifiés ainsi. Faites en sorte que nous ne subissions plus de pareilles insultes, parce que nous ne le souffririons pas. » Et Hagenbach répondit avec colère : « Eh ! que voulez-vous y faire? Recommandez à vos Mulhousois de satisfaire leurs créanciers et de ne pas les pousser à bout, autrement je leur ferai voir qu'ils en ont mal agi et que vous avez eu tort de les assister. Sans vous, il y a longtemps qu'ils se seraient mis en règle ou que j'en aurais fini avec eux. C'est vous qui les rendez si insolents. » Après s'être querellés ainsi, ils se séparèrent en très mauvais termes [3].

Au moment où Hagenbach sortait de la cathédrale par le portail Saint-Gall [4], il fut arrêté par une députation du Magistrat de Bâle, ayant à sa tête le bourgmestre Pierre Rot qui

1. Knebel, p. 10 et 11. D'après la lettre publiée dans Janssen, II, 300, Hagenbach aurait dit encore aux Suisses : « Sa Majesté Impériale s'est levée à leur approche et leur a tendu la main. Lui, il a un maître qui est un prince et non un empereur romain, mais qu'ils ne s'attendent pas à recevoir un tel honneur de sa part. » Il dit d'autres paroles encore, tantôt avec douceur, tantôt avec aigreur. Mais ils répondirent très doucement : « Si Sa Majesté Impériale leur a fait honneur, c'est qu'ils le méritaient. »

2. Knebel, p. 11.

3. *Ibib.*, p. 11. D'après la relation qui se trouve dans Janssen, p. 300, les Suisses auraient encore traité, pendant cette altercation, Christophe de Rechberg de voleur.

4. Ce portail existe encore. Il se trouve au transept nord ; c'est un remarquable spécimen d'architecture romane. (Voir Knebel, éd. Vischer, p. 11, note 2.)



venait le prier de vouloir bien payer les 200 florins qui restaient encore du prix de l'engagement de Rheinfelden. Hagenbach, encore fort irrité de l'altercation qui venait d'avoir lieu, répondit sèchement que la ville lui avait fait cadeau de ce reste et qu'il ne le paierait pas. Il les menaça même de leur faire le plus de mal qu'il pourrait à partir de ce jour et leur tourna le dos [1].

Pendant toute la durée de son séjour à Bâle, le grand-bailli ne garda nulle mesure dans ses paroles et dans ses actes [2]. C'est ainsi qu'il trouva moyen de blesser profondément le prévôt de Lucerne, Henri Hassfurter, un homme fort estimé de tous. Il boitait, et Hagenbach, raillant son infirmité, aurait dit que les Suisses devaient manquer d'hommes, puisqu'ils envoyaient des estropiés aux diètes. Hassfurter lui répondit : « Si je suis paralysé, c'est Dieu qui m'en a affligé, mais fais bien attention à toi, car je te serai suffisant à toi et à ton maître [3]. » Les conséquences de cette cruelle raillerie furent un ennemi de plus. Lucerne suivit dès lors la politique de Berne.

Un autre témoin oculaire nous rapporte d'autres faits qui se seraient passés alors à Bâle, dont Hagenbach se serait rendu coupable et qui sont fort peu dignes d'un grand-bailli du duc de Bourgogne. C'est ainsi qu'un jour il aurait lancé un broc dans le dos du bourgeois chez lequel il logeait et qu'il aurait fait couper les licous des chevaux des étrangers et les aurait chassés dans les rues [4].

1. Knebel, 11 et 12. D'après la relation, dans Janssen, p. 301, les députés suisses se seraient rendus auprès de l'empereur pour lui faire part que des vassaux bourguignons devaient à Mulhouse plus du triple qu'elle ne leur devait elle-même et que la ville ne paierait que si eux-mêmes payaient d'abord. Ces assertions ne s'appuient sur aucune preuve connue.

2. La ville en tenait soigneusement registre sous le titre : *Des lantvogts her Peter von Hagenbach gebruchung wider die statt Basel.* — Des parties en avaient été publiées jadis par Ochs dans sa *Geschichte der Stadt Basel*, IV, 193 sqq. Le document a été publié en entier en 1887 dans l'appendice au IIIe volume des *Basler Chroniken*, p. 373 sqq., par les continuateurs du regretté M. Vischer.

3. Schreiber, *Peter von Hagenbach und das Gericht der Geschworenen zu Breisach* (*Taschenbuch für Gesch. und Alterthum in Süddeutschland*, 1840, p. 21). Knebel ne parle pas de cet incident, quoi qu'en dise Schreiber.

4. Janssen, *Frankfurts Reichskorrespondenz*, II, 301.

Du reste, Bâle tint consciencieusement registre de toutes les vexations que lui fit subir le grand-bailli [1]. Quant à Hagenbach, il ne recula devant rien, il mit toutes ses menaces à exécution. Il isola presque entièrement la ville. Lorsque le bourgmestre Pierre Rot voulut faire rentrer son avoine, le grand-bailli fit enlever devant la porte Saint-Alban chevaux et voitures. Peu de temps après, il fit enlever à un boucher de Bâle ses bœufs en faisant dire au propriétaire qu'il s'en était emparé parce qu'il avait besoin de viande [2].

Pierre de Hagenbach s'était vanté à diverses reprises qu'il prendrait la ville dans l'espace de trois jours, dès qu'il le voudrait, et qu'il ferait abattre leurs têtes à plusieurs des bourgeois [3]. Il les accusa même de l'avoir voulu faire assassiner. Mais ce qui exaspéra surtout la ville ce fut le blocus dont il l'enserra [4]. Elle se plaignit au duc de Bourgogne, mais sans aucun résultat. Le seul crime de Bâle était d'avoir eu le malheur d'être créancier du duc de Bourgogne et de vouloir rester ville libre impériale.

Ch. NERLINGER.

(*A suivre.*)

1. Vischer, *Basler Chron.*, III. *Beilagen*, 373 sqq.
2. Knebel, p. 12.
3. Witte, *Der Zusammenbruch*, etc., p. 18.
4. Ce blocus existait déjà bien avant et ne fut pas la conséquence de la querelle entre Pierre de Hagenbach et Pierre Rot. Il ne fut que plus rigoureusement observé à partir de ce moment. Voir les preuves de ce fait dans Vischer, *Basler Chron.*, III, p. 374, note 1.



VARIÉTÉS

UNE LETTRE DE FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU

Peut-être jugera-t-on comme nous agréable et assez piquante la lettre inédite de François de Neufchâteau que nous allons donner [1]. Les détails de l'affaire à laquelle elle se rapporte ne nous sont pas connus. Il s'agit, ainsi que l'indique le contexte, d'une chapelle castrale [2] dont la propriétaire se prétend indûment dépossédée. Où était située cette chapelle? Qu'advint-il de la réclamation de M[lle] de Sivry? Autant de points qu'il ne nous a pas semblé bien nécessaire d'éclaircir. Nous laisserons donc sans dénouement ce minuscule épisode de la vie administrative de François de Neufchâteau, et nous n'y retiendrons qu'un échantillon de sa manière épistolaire.

Dans une de ces effusions d'amabilité dont il était prodigue, Voltaire, répondant à l'envoi que lui avait fait François de ses poésies, encourageait le poète de quatorze ans par cette prédiction singulièrement flatteuse :

Il faut bien que l'on me succède,
Et j'aime en vous mon héritier [3].

Le compliment était trop hyperbolique pour que François de Neufchâteau, si grande qu'ait été sa vanité, ait pu longtemps le prendre au sérieux. Toutefois, dans le legs immense que lui faisait la libéralité malicieuse de Voltaire, il sut re-

1. Nous la tirons de la collection d'autographes que possède la Bibliothèque de Nancy.
2. Chapelle d'un château.
3. Réponse de M. de Voltaire, du château de Ferney, le 6 avril 1766.

cueillir quelques dons assez précieux. Il eut de l'esprit et surtout de l'esprit de conduite, si l'on veut prendre ce mot dans son sens le plus large et sans y faire entrer une moralité trop rigoureuse. C'est un habile homme que ce fils d'un maître d'école de Saffais que l'on verra devenir président de l'Assemblée législative, ministre de l'intérieur, et membre du Directoire. Il fut souple, adroit et heureux, celui qui, sorti sain et sauf des prisons de la Révolution où l'avait fait jeter sa « *trop féodale* » *Paméla*, ira bientôt, avec le titre de comte, s'installer commodément dans le fauteuil de la présidence du Sénat impérial. Il est vrai qu'il n'eut pas cette habileté suprême de rentrer à la Chambre des pairs de Louis XVIII. Équilibriste consommé, il manqua pourtant cette évolution. Dans ce recueil de fables qu'il fut autorisé à présenter au roi [1], certain apologue que l'on n'avait pas oublié, brillait par son absence. C'était une fable écrite en 1792, où, pour l'édification « des petits sans-culottes », il avait violemment attaqué le roi, la reine et le dauphin. Cela ne lui fut pas pardonné [2]. On n'avait pas non plus perdu le souvenir de solennelles adulations prodiguées à « l'usurpateur » en un style dont l'emphase fleurie n'est égalée que par la rhétorique ampoulée de Fontanes. Du moins, plus favorisé que Rœderer, Garat, Sieyès, etc., sut-il conserver son fauteuil à l'Académie française. Intelligence vive et très ouverte, il toucha à beaucoup de sujets; il eut comme administrateur des initiatives heureuses, porta en particulier ses efforts sur l'agriculture et l'enseignement primaire, et organisa la première Exposition de l'industrie. Ses vers trop faciles et d'une élégance surannée, qui sont tombés dans un juste oubli, ne sont pas en somme plus mauvais que ceux des pâles classiques du temps. Il a édité avec goût plusieurs de nos grands écrivains, enfin il s'est montré plein de bienveillance pour les jeunes poètes. Prophète plus

1. *Journal des Débats* du 24 janvier 1815.

2. Voir le *Dictionnaire des Girouettes*, par le comte de Proissy d'Eppe (1815). Voir aussi Meaume, *Étude historique et biographique sur les Lorrains révolutionnaires*. Nancy (1882).

véridique cette fois que Voltaire, il annonça la gloire de Victor Hugo à ses débuts; il lui écrivait au sujet de son *Ode sur la mort du duc de Berry :*

> A vos triomphes éclatants
> Mon hiver applaudit avec transport, et j'aime
> A vous l'écrire le jour même
> Où vous comptez dix-huit printemps [1].

C'est après tout une physionomie aimable que celle de François de Neufchâteau. Ceux même qui ont le plus sévèrement condamné sa versatilité politique ont loué l'aménité de son caractère et l'agrément de son esprit. Le petit document que l'on va lire ne modifiera pas l'idée que l'on se fait de lui.

La lettre que nous reproduisons est adressée à la citoyenne Sivry. Elle se nomme ainsi en l'an IV. Avant la Révolution, c'était Mlle Philippine de Sivry [2], fille du président à mortier du Parlement de Lorraine, dont l'hôtel s'ouvrait à tous les esprits distingués de la province, et où était fier d'être admis le jeune écolier lauréat de Neufchâteau, aujourd'hui commissaire du Directoire exécutif dans le département des Vosges. La Révolution a renversé les rôles; le protégé d'autrefois est le protecteur qu'on invoque à présent. Mais ce qui n'a pas changé, c'est le culte que tous deux ont conservé pour les muses, pour celles surtout qui avaient alors leur almanach. Tous deux ont encore ceci de commun qu'ils furent admirés, dès l'enfance, pour la précocité de leurs productions poétiques. La ville où François avait fait ses études, s'enorgueillit de l'adolescent prodige qui, à quatorze ans, par la grâce des sociétés littéraires de Dijon, de Lyon, de Marseille et de Nancy, était déjà quatre fois académicien. Neufchâteau l'adopta, lui donna son nom, dont les trois syllabes euphoniques amplifièrent fort à propos la brièveté bourgeoise de son

1. Biré, *Victor Hugo avant* 1830, p. 173.
2. Mlle de Sivry est plus connue sous son nom de femme, Mme de Vannoz. Ses poésies complètes ont été publiées chez Firmin Didot, en 1845.

nom patronymique. Quant à Mlle de Sivry, elle fut, presque dès son bas âge, l'objet de l'enthousiasme des cercles littéraires nancéiens, et sa renommée naissante fut consacrée à Paris même par les hommages les plus flatteurs.

La maison qui porte le n° 5 de la rue du Manège est l'ancien hôtel du président de Sivry. Personnage considérable, très estimé de Stanislas, M. de Sivry s'était créé, grâce à sa haute situation et à sa parfaite urbanité, de nombreuses amitiés et des relations fort étendues. Il était lié avec M. de Tressan, dont il prononça l'éloge à l'Académie de Stanislas, avec de Vaux, Mmes de Boufflers, de Lenoncourt[1], avec les ministres de Vergennes, Necker, etc. Il aimait les lettres, lisait assidûment Voltaire, Montesquieu, et se déclarait partisan décidé de J.-J. Rousseau[2]. C'est lui qui composa le discours allégorique, imité de *Lysimaque*, où le roi de Pologne était loué sous l'anagramme de Sinastal. L'Académie de Stanislas le couronna, le reçut parmi ses membres, et le choisit pour secrétaire perpétuel, à la mort de M. de Solignac (1772). Née dans ce milieu, en 1775, Philippine de Sivry développa rapidement un esprit que la nature avait doué d'heureux dons. Toute jeune encore, elle étonna par la précocité de son intelligence, le piquant de ses reparties, la vivacité de son instinct poétique. « Amenée à Paris, dit son biographe, elle se produisit dans les « salons fréquentés par les grands esprits de l'époque et y fit « entendre ses compositions. Aux nombreux madrigaux qui « lui étaient adressés elle fit de charmantes réponses qui ont « été conservées. Delille lui fit hommage de ses *Jardins*, et « Roucher, de son poème des *Mois*. Marmontel, Sedaine, Pa- « lissot, Lemierre, Mmes du Bourdic et du Bocage, le duc de « Nivernais, le comte de Tressan, se montrèrent enthousiastes « de la petite de Sivry. La Harpe surtout fut frappé de ce « phénomène et inséra dans le *Mercure* des vers fort remar-

1. Lettres appartenant à la collection d'autographes de la Bibliothèque de Nancy.
2. Coster, *Éloge de M. de Sivry*.
3. Article de Gattey, *Biographie Michaud*.

« quables qu'elle venait de lui adresser... Houdon exécuta « son buste en marbre, et l'exposa au Salon trois ans après. « Elle avait frappé d'étonnement d'Alembert; chez Mme Nec- « ker, le baron de Grimm et les philosophes habitués de « l'hôtel d'Holbach partagèrent cette admiration. Necker, « pendant des heures entières, se promenait avec Philippine « dans le parc de Saint-Ouen, la mettait sur des sujets pro- « fonds, et se plaisait à voir jusqu'où pouvait aller en méta- « physique une tête de neuf ans. » Des lettres inédites de notre collection d'autographes témoignent encore de la vive impression que la petite de Sivry avait produite sur Necker et sur sa femme. M. Necker y parle de « l'éclat extraordinaire « d'une enfant dont l'aurore égale le plus beau jour, et qui « remplit toutes les espérances dans un moment où elle ne « devrait que les laisser entrevoir [1] ».

De retour à Nancy, Mlle de Sivry sut triompher des petites jalousies provinciales, avivées par ses succès parisiens; elle continua à cultiver la poésie et les arts, et à fortifier son esprit par de solides études. Elle avait eu souvent l'occasion de voir dans sa ville natale François de Neufchâteau. Celui-ci était, à ce qu'il semble, familièrement reçu à l'hôtel de Sivry, et connaissait en particulier le frère de Philippine, Pierre de Sivry, à qui des travaux sur la minéralogie valurent d'être élu, tout jeune encore, membre correspondant de l'Académie des sciences [2]. Un jour que François lisait chez les Sivry, en présence de la petite Philippine, des fragments de sa traduction en vers de l'Arioste, il avait remarqué avec étonnement la manière attentive dont l'enfant l'écoutait, et dès lors avait prédit qu'elle aussi serait poète. Il le lui annonçait dans les vers que voici, publiés par le *Journal de Paris* du 1er février 1780 :

P.-S. d'un billet à M. de Sivry, président à mortier au parlement de Nancy, à l'occasion du goût étonnant pour les vers et

1. Lettre à M. de Sivry, du 11 janvier 1790.
2. Lettre de Tressan à M. de Sivry (1782).

de l'esprit singulièrement précoce de sa fille cadette, qui n'a pas six ans :

Je n'oserais à Philippine
Dire bonjour tout uniment:
Il faut à ce divin enfant
Parler une langue divine.

De laurier, de myrte et de fleurs
Pour elle ma guirlande est prête:
Je suis chargé par les neuf sœurs
De couronner sa jeune tête.

Les Muses, dans ses goûts naissans,
Retrouvent des airs de famille :
D'Apollon sans doute la fille
Doit aimer les vers à six ans.

De si bonne heure, ô Philippine,
A nos chansons mettant le prix,
Tu promets à nos bords surpris
Les talents d'une autre Corinne.

Les esprits secs et de travers
Sont tous nés sourds à l'harmonie.
Dieu fit la musique des vers
Pour les oreilles du génie.

A cette date (1780), François de Neufchâteau a 30 ans. Lieutenant au bailliage de Mirecourt, il vient fréquemment à Nancy, se montre assidu aux séances de l'Académie de Stanislas, où de 1778 à 1779, il avait lu les neuf premiers chants de sa traduction de l'Arioste. Le manuscrit devait être englouti par les flots dans le naufrage de François à Saint-Domingue. Moins heureux que Camoëns, il n'en sauva que les quelques morceaux imprimés déjà dans le *Journal littéraire* de Nancy et dans l'*Almanach des Muses*. La perte sans doute n'est pas de celles dont on ne se console pas. Du reste, le manuscrit noyé fit presque autant d'honneur au poète que s'il avait été publié. On lui sut gré de tout le talent qu'il pouvait y avoir dépensé. Mais ne nous attardons pas à des souvenirs qui n'ont plus

qu'un lointain rapport avec la lettre que nous donnons. Nous y revenons après ce long préambule.

En 1783, François de Neufchâteau avait quitté Nancy pour Saint-Domingue, où il était appelé comme procureur général au conseil souverain. Après bien des péripéties, nous le retrouvons, en 1789, retiré dans son petit domaine de Vicherey, à cinq lieues de Neufchâteau, occupé à cultiver ses champs. Avec la Révolution commence sa carrière politique et administrative. Sous la Constitution de l'an III, il est nommé commissaire du Directoire dans le département des Vosges, qu'il avait été chargé d'organiser en 1790.

Pendant cette période tourmentée, la famille de Sivry n'avait pas été à l'abri du malheur. Le président de Sivry, émigré, était mort à Deux-Ponts, en 1791, laissant, selon toute vraisemblance, à ses enfants une fortune quelque peu compromise. Sa fille, menacée d'un procès, songe à l'ami des jours heureux et lui demande son appui. Nous n'avons pu retrouver la lettre qu'elle adressa à François de Neufchâteau. On en devine le contenu par la réponse du préfet poète, auquel nous laissons enfin la parole :

Lettre d'Épinal, le 3 prairial an IV (23 mai 1796)
de la République française une et indivisible.

Le Commissaire général du Directoire exécutif près l'administration centrale du département des Vosges.

A la citoyenne Philippine Sivry.

Vous avez raison, citoyenne. Notre correspondance reprend, après quinze ans, sur un ton bien étrange, en comparaison du début! Vous parliez, dès l'enfance, le langage des Muses. Aujourd'hui, quel contraste! Vous me parlez d'affaires, mieux qu'un homme de loi, et votre ancien maître voudrait être votre écolier. Votre lettre est remplie d'aimables souvenirs; vous n'avez que le tort de les croire effacés. La révolution, le temps, les circonstances de la vie m'ont éloigné des Muses [1], mais j'ai conservé votre image. Ce n'est pas leur être infidèle. Le métier que je fais ici ne

1. Il travaillait cependant à cette époque à son poème *des Vosges*, qu'il devait réciter le 1er vendémiaire an V, jour anniversaire de la fondation de la République, devant le peuple assemblé.

ressemble guère à leur culte, j'en conviens avec vous. Je ne sais pas comment j'ai pu m'ensevelir, tout vif, dans ce sépulcre de papier. Vous me rappelez à la vie, en me reportant vers l'époque des premiers jeux de votre esprit. Je croirais exister encore, si j'avais l'avantage de me retrouver près de vous, et de voir ce que j'ai prédit; mais c'est ce qui arrive rarement aux prophètes. Il est plus rare encore qu'on fasse dans le monde ce qu'on voudrait faire. Après avoir laissé dans l'Océan quarante chants de l'Arioste, je devais craindre les naufrages. J'ai été, malgré moi, embarqué sur une autre mer, plus orageuse mille fois. Heureux d'en être quitte, j'avais fait vœu de solitude; c'est comme un vœu de chasteté. La ferveur le prononce, et la faiblesse le fait rompre. Après avoir tâté de toutes les chimères, j'aurais voulu, comme Candide, *cultiver mon jardin,* et j'en ai planté un. On m'en a arraché. Mes pauvres arbres restent seuls, et moi, je m'extermine après des paperasses! A quoi sert la philosophie, qui voit l'écueil, et qui s'y brise?

A travers ce fatras où je suis englouti, quel ange daigne m'apparaître? C'est vous, aimable Philippine! Vous n'aviez, pour m'intéresser, nul besoin de m'écrire, mais je suis bien flatté que vous m'ayez écrit. Votre lettre est une faveur. Je vous en remercie, quoique sans espoir de vous rendre le plaisir que vous m'avez fait. J'aurais voulu plus de détails sur vos goûts, vos travaux, ou vos amusemens, sur ceux du citoyen Sivry, sur tout ce qui vous appartient. Promettez-moi d'y revenir. Mais vraiment, j'oubliais qu'il s'agit d'autre chose, et qu'avec vos cajoleries, vous demandez justice. (Est-ce qu'il faut qu'on la demande?) Allons donc, mettons bas les lauriers poétiques, et prenons gravement ma casaque de commissaire. M'y voilà, d'un air sérieux. L'amour même en serait glacé. Vous dites donc, Mademoiselle, que vous avez pour vous deux arrêtés formels, et je ne sais combien de grâces, dont le bon droit lui-même n'est pas fâché de s'appuyer. Si vous étiez là, en personne, en vérité, je ne sais pas si l'on pourrait y résister. Je dirais, comme l'Empirée:

De tous nos magistrats la vertu me confond,
Et je ne comprens pas comment ces messieurs font.

Je devrais donc vous annoncer le gain de votre affaire. Il faut pourtant vous dire qu'elle paraît douteuse, ou du moins, qu'il faut l'éclaircir. Le premier arrêté se trouve antérieur à un décret du 4 septembre 1792, qui révoque la loi sur laquelle on avait fondé la première décision. Le second arrêté confirme le premier, mais sans parler de ce décret, et sans connaissance de cause. Vous avez deux contradicteurs, le soumissionnaire et le receveur des domaines. Je suis aussi un peu votre partie adverse. On exige d'abord que vous représentiez vos titres. Hâtez-vous d'adresser au citoyen Navière les pièces qui constatent que cette chapelle castrale n'est pas un

bénéfice, une fondation dévolue au clergé, mais votre patrimoine, votre propriété. Démontrez que vous n'êtes nullement ecclésiastique. Répondez au décret de septembre 1792. Rétablissez enfin ce que vous avez dû prouver lors de ce premier arrêté. Si la décision que vous citez pour Tantonville est dans la même espèce et qu'elle soit bien motivée, il peut n'être pas inutile d'en joindre une copie; mais ces sortes de préjugés n'ont que peu d'influence d'un corps constitué à l'autre, ou (comme dit Montaigne) d'un bord de la rivière à l'autre. Voilà, je le sens trop, de bien tristes détails, dans une lettre à une Muse! Mais qui terre a, guerre a. Jamais cela ne fut si vrai. La guerre n'est pas agréable. Il ne faut pas l'aimer; il faut savoir la faire. Je me livre à vos coups. De vos trois champions, certainement, je suis celui dont vous aurez meilleur marché. Je désire d'être vaincu. Je brûle de me rendre. Songez donc à me désarmer. Au surplus, vous devez savoir que les départements ne prononcent, en ces matières, que des arrêtés provisoires, et que notre décision, quelle qu'elle puisse être, ne pourra vous fermer l'accès des tribunaux. Je suis loin de prévoir que vous serez réduite à ce recours extrême. Je serais très fâché d'avoir un procès avec vous. J'aimerais mieux le rôle de votre défenseur, si j'avais à choisir, et vous n'en doutez pas. J'espère enfin qu'au vu des pièces que vous nous enverrez, votre propriété sera sur-le-champ reconnue. J'aurai bien du plaisir à y contribuer. Cela eût été fait de suite, sans les scrupules qu'a fait naître l'exemple d'un représentant, qui a pris le parti de soumissionner lui-même sa chapelle castrale, quoiqu'il eût obtenu aussi deux arrêtés en sa faveur. *Ceci est entre nous.* Agréez mon respect sincère.

François (de Neufchâteau).

Cet épisode, nous l'avons dit, n'a pas de conclusion. Nous perdons la trace des relations qui ont pu exister ensuite entre le directeur, le sénateur de l'Empire, et Philippine de Sivry, devenue Mme de Vannoz, auteur de poésies aisées et d'un tour harmonieux, mais peu lues aujourd'hui. On sait, du moins, que l'aimable châtelaine de Remicourt a laissé un durable souvenir dans le cœur de tous ceux qui l'ont approchée. Nombreux sont les témoignages des vives sympathies que lui avaient créées les grâces de son esprit et la noble fermeté de son caractère au milieu d'épreuves douloureuses [1].

A. Collignon.

1. Voir de Dumast, Notice sur Mme de Vannoz (*Revue de Lorraine*, t. I) et l'ouvrage du même auteur intitulé *Nancy* (1847), p. 154.

BIBLIOGRAPHIE

Dr F.-X. Kraus. — *Kunst und Alterthum in Elsass-Lothringen.* Beschreibende Statistik. III. Band, III. Abtheilung. Lothringen. Bogen 43-67, M—Z, mit 186 in den Text gedruckten Illustrationen. Strassburg, C. F. Schmidt. Friedrich Bull. xix-673-1047 pp. in-8°.

M. Kraus achève, avec son 3e fascicule, le catalogue archéologique de la Lorraine. J'ai déjà dit tout le bien qu'il fallait penser de cet ouvrage. L'auteur fait précéder ce fascicule de l'avant-propos destiné au volume. On se rappellera peut-être que j'avais signalé, il y a quelques mois, la part considérable que nos compatriotes pouvaient revendiquer dans cette belle œuvre. J'ai été très heureux de voir M. Kraus lui-même leur faire loyalement et en très bons termes cette part. Ce n'est pas seulement dans leurs écrits, mais dans leurs conversations et leurs communications personnelles que l'auteur a trouvé un sérieux appui. « En ce qui me concerne, dit-il, j'étais dans cette situation agréable de n'avoir pas seulement à utiliser les publications des chercheurs indigènes. Des relations nouées longtemps avant 1870 et qui me faisaient considérer la Lorraine comme un morceau de ma propre patrie, me vinrent en aide dans mon entreprise. » En revanche, il serait injuste de ne pas reconnaître l'exactitude du jugement porté par M. Kraus sur l'ensemble des travaux de ses devanciers. « Assurément tous ces travaux, si j'en excepte l'excellente étude de Prost sur la cathédrale de Metz, se placent avant l'époque où l'archéologie, au moins celle du moyen âge et de la Renaissance, s'éleva au rang d'une véritable science. Un coup d'œil sur la plupart des travaux de cette érudition provinciale, hautement estimable dans ses tendances et dans son enthousiasme, montre pourtant les hésitations, l'incertitude, l'absence de principes, dans l'appréciation des monuments et notamment dans l'établissement de leurs dates. » Ce travail de critique scientifique est bien réellement l'œuvre de M. Kraus et le mérite lui en revient tout entier.

Un autre éloge à faire encore à M. Kraus, c'est que chacun de ces volumes a été un progrès sur l'autre. Nous devons en être particulièrement

heureux, nous Lorrains, qui sommes venus les derniers, et qui, moins riches que nos voisins d'Alsace, avons pourtant fourni à la description une aussi abondante matière. De ces progrès constants est né le désir bien naturel de compléter ce qu'il aurait pu laisser derrière lui d'incomplet. L'auteur nous promet donc encore un fascicule qui comprendra les compléments et, travail intéressant au plus haut point, ce qu'il appelle les registres archéologiques.

Le présent fascicule contient, outre sa préface, un index très complet des ouvrages relatifs à l'archéologie lorraine, ce qui constitue une très bonne bibliographie de l'histoire de Lorraine (pp. IX-XIV); la fin de la description de Metz (pp. 673-783) comprenant les établissements religieux disparus avec tous les renseignements qui ont été conservés sur eux; les bâtiments publics; le mobilier; les maisons privées; enfin, les collections publiques et privées. La description de la Lorraine se continue à la suite dans l'ordre alphabétique des communes.

Je signale rapidement quelques légères négligences, tribut inévitable que doivent payer les œuvres même les meilleures :

Page 574. A propos des monnaies et médailles, était-il superflu de mentionner les travaux de Saulcy, les études de Dupré de Geneste, conservées en manuscrits à la bibliothèque de Metz, le catalogue de la collection Robert ?

Page 761. « Priesterstrasse (*sic !* rue des Clercs). » Que signifie ce *sic ?*

Page 807. Tout en signalant les trouvailles de monnaie faites à Moyenvic, on eût pu ajouter que Moyenvic était un très ancien atelier monétaire et que les évêques de Metz y frappaient monnaie.

Page 808. Pourquoi ne pas citer, à propos de Munster, l'ouvrage *la Lorraine,* alors qu'on le cite dans plusieurs articles.

Page 810. M. Kraus émet au sujet de l'*oculus* de l'église de Munster une hypothèse assez vraisemblable, encore qu'elle ne soit pas la plus généralement admise. Il suppose que cet *oculus* était destiné à renfermer une lampe qui brûlait pour le cimetière. Il existe encore à Épinal, dans les parois de la tour orientale du transept, une petite niche gothique où brûlait autrefois une lampe, alors que le vieil âtre était adossé au cloître et au chœur. Peut-être y a-t-il quelque corrélation entre la niche d'Épinal et les *oculi* si nombreux dans nos églises lorraines.

Page 852. M. Kraus donne comme nom de Saint-Privat-la-Montagne, l'expression de Marche d'Estant, qu'il emprunte à la Chronique de Praillon. Ou l'auteur a mal lu, ou la graphie du manuscrit était défectueuse. Il faut lire *Marche d'Estaut,* et d'ailleurs ce n'est pas là un nom, mais une qualification. Saint-Privat était une des marches d'estaux, mais ne s'appelait pas ainsi.

Page 909. Pourquoi ne pas corriger le texte évidemment fautif qui donne *Salona in pago Salminse?* il faut lire évidemment *in pago Salininse, en Saunois.*

Pages 788 et 789. Le nom ancien *Mundelay* tiré d'un acte de 1195 est attribué à la fois à Mondelingen et à Montenach. N'y a-t-il pas là une erreur ?

Ce ne sont là, je le répète, que des vétilles telles qu'on en relève dans les livres les plus parfaits, et M. Kraus a encore le droit de dire avec un certain orgueil : « Un ouvrage qui étudie tant de milliers de monuments ne saurait jamais être exempt de lacunes ou d'erreurs, mais si je l'avoue bien volontiers, je puis aussi demander quand a été accompli un pareil travail, en un temps relativement aussi court et au milieu de circonstances aussi diversement embarrassantes, par les forces d'un seul homme. J'ajouterai, d'un homme pour qui cet inventaire descriptif des monuments alsaciens-lorrains ne pouvait être qu'un travail accessoire en vue duquel ses fonctions et d'autres entreprises étendues ne lui laissaient qu'une petite partie de son temps? » Le lecteur souscrira certainement au témoignage que l'auteur se rend à lui-même. Il souscrira de même à ces paroles mélancoliques du savant, qui regrette sans doute que l'activité humaine soit souvent si cruellement détournée de son véritable but, et cherche à trouver dans la science le royaume où, sans trouble, règne la paix : « C'est un esprit de paix, de raison et de conciliation qui a appelé cette œuvre à la vie ; dans cet esprit il a été mené jusqu'au bout, et l'auteur a eu le droit de se réjouir de la collaboration des chercheurs indigènes et de ceux qui ont immigré avec lui ; puisse ce livre, inspiré de cet esprit, aider à détourner le regard des luttes du présent vers la pacifiante contemplation du passé ! »

Alfred Bourgeois.

Henry Ganier et Jules Frœlich. — *Voyage aux Châteaux historiques de la chaîne des Vosges.* — Paris-Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1889. VIII-510 pages grand in-8°.

D'un tout autre caractère et d'un mérite différent, l'œuvre de MM. H. Ganier et J. Frœlich nous arrêtera également. Les auteurs, qui sont gens d'esprit, — ils l'ont montré, — se riraient bien du pédant archéologue qui, la loupe et le compas à la main, viendrait leur chicaner leurs dates, ou critiquer leurs restitutions ; ils trouveraient sans doute dans certain vieux manuscrit brûlé lors de l'incendie de Strasbourg, une maligne légende qu'ils sauraient faire tourner à la confusion du malencontreux érudit. Ils auraient bien raison.

Les auteurs n'ont pas prétendu faire un manuel, ils se seraient insurgés contre semblable conseil et auraient renvoyé le fâcheux conseilleur aux

respectables in-folios ou in-quartos d'où ils ont extrait la substance de leurs livres. Et il faut grandement leur en savoir gré. Les Schœpflin, les Golbéry ne sont point abordables à tous ; beaucoup, du reste, ne se donneraient pas la peine d'aller à leur rencontre. MM. H. Ganier et J. Frœlich font pour le public la moitié du chemin. C'est un guide qu'ils ont conçu, non pas encore un guide de poche (on n'emporte pas les choses précieuses en voyage), mais un initiateur aux suggestions séduisantes. C'est un guide pour les gens du monde, au bon sens du mot. Ils y apprendront, à leur heure, quand il leur plaira, et juste à la mesure qu'il leur plaira, quelques tranches de l'histoire féodale... ou préhistorique de notre belle montagne. Au retour d'un voyage, ils s'intéresseront au passé des ruines pittoresques qu'ils auront rencontrées, ils s'inquiéteront de connaître leur histoire et se piqueront de retrouver dans les dessins du livre ami l'état du château au temps de sa splendeur. C'est ainsi que MM. Ganier et Frœlich auront à la fois fait triompher le goût de la nature, de l'histoire et de l'archéologie.

Le livre est bien fait pour atteindre ce but ; la marche en zigzags, adoptée par les auteurs, n'a rien de fatigant, parce qu'on n'est pas forcé de la suivre. Le fil est ténu qui relie tel château au suivant, et puisque l'auteur nous convie à la promenade, nous en usons en promeneurs. Si la montée est longue, pénible, rocailleuse, on s'assied, l'on fait halte et l'on prend un repos bien gagné, aussi long qu'il peut plaire ; on peut encore couper à travers bois, éviter les détours de la route et égarer ses pas dans les sentiers perdus.

Pourquoi serions-nous sévères à qui nous permet ces plaisirs ? Irons-nous, esprits chagrins, demander la preuve qu'un coq a été immolé au soleil sur la plate-forme du Mænnelstein, ou exiger la cote du manuscrit si fécond en légendes, anéanti avec tant d'autres trésors sous les décombres fumants du vieux Strasbourg ? Réclamerons-nous un catalogue à des artistes qui nous ont promis leurs impressions de voyage ? Estimons-nous trop heureux, quand nous rencontrons par surcroît des renseignements utiles, des notes intéressantes, des croquis précieux. Et c'est le cas ici. Il ne m'appartient pas, sans sortir de mon rôle, d'apprécier le mérite artistique des illustrations répandues à profusion dans ce livre ; mais je puis dire que ces croquis, que ces dessins sont et seront, de plus en plus chaque jour, des documents précieux, et l'archéologue se réjouira de les trouver, alors que ces ruines, orgueilleuses ou modestes, auront enfin caché leur front sous les ronces ; de même les rapprochements très fréquents entre l'état actuel et l'état ancien transmis par Mérian ou d'autres graveurs, présente un véritable intérêt. Si donc M. Kraus a rendu, comme nous le disions naguère, un service signalé aux études lotharingiques, MM. Ganier et Frœlich, en promenant dans les Vosges la foule des touristes, éveilleront peut-

être le goût de l'histoire et de l'archéologie vosgiennes et, tout en guidant la caravane, ils ont su ramasser une abondante gerbe qui ira grossir la moisson.

Ajoutons que l'exécution typographique du volume est ce qu'on pouvait attendre de la maison Berger-Levrault. Les *Châteaux historiques*, même après *la Lorraine,* lui font le plus grand honneur.

A. B.

Fragments des anciennes chroniques : I. *La petite Chronique de la cathédrale, la Chronique strasbourgeoise de Sebald Büheler,* par l'abbé L. Dacheux. — Strasbourg, R. Schultz et C°, 1887, in-8°(IV)-149 pp.

Kleine Strassburger Chronik, denkwürdige Sachen alhier in Strassburg vorgeloffen und begeben, herausgegeben von Rudolf Reuss. — Strassburg, Heitz et Mündel, 1889, in-8°, IX-39 pp.

Jamais encore en Alsace la littérature historique ne s'est enrichie d'autant de textes inédits que depuis 1870. Tous nos vieux chroniqueurs ont dû tressaillir dans leur tombe, dans l'attente d'une résurrection prochaine. Tandis qu'à Colmar M. Julien Sée donnait successivement la *Chronique* de Jean Stoll, le *Stamm- und Zeitbuch* d'Ambroise Müller, les *Notanda* de Joner, la *Relation du siège de Colmar,* le *Journal des jésuites de Colmar,* le *Livre de raison du serrurier Schmutz,* charmante collection à laquelle M. Aug. Bernoulli a naguère ajouté la plus ancienne des chroniques allemandes de Colmar, à Strasbourg M. Rod. Reuss poursuit, depuis 1873, la publication de tous les manuscrits qu'il a pu recueillir sur l'histoire de sa ville natale, les Chroniques de Meyer et d'Imlin, le Mémorial et les *Aufzeichnungen* de Reisseisen, la relation de la guerre des évêques, un fragment de la chronique de Walther sur la guerre de Trente ans. C'est ainsi que l'infatigable et savant bibliothécaire répare le temps que ses devanciers ont perdu. Malheureusement ni son zèle, ni ses regrets ne nous rendront les trésors qui ont flambé avec l'ancienne bibliothèque, lors du bombardement de Strasbourg.

Il a fallu ce désastre pour réveiller les amis de notre histoire de leur torpeur. Quoique, depuis Sadowa, on pût appréhender les événements qui allaient changer la face de l'Europe, personne ne s'était avisé que Strasbourg courrait des dangers et que les droits de la guerre permettraient à l'artillerie allemande de brûler la bibliothèque la plus vénérable de l'Alsace. A l'approche des hostilités, bien loin de mettre les livres et les manuscrits les plus précieux en lieu sûr, le conservateur envoya partout des émissaires pour faire rentrer en toute hâte les ouvrages prêtés au dehors[1].

1. Au moment où la guerre fut déclarée, j'avais entre les mains l'*Evagatorium* de Félix Fabri, que la bibliothèque de Strasbourg m'avait prêté : elle me le fit réclamer avant l'investissement.



La méconnaissance de sa responsabilité était d'autant plus coupable, qu'il ne pouvait pas ignorer le prix que les érudits attachaient aux trésors dont il avait la garde, depuis que, sur la proposition du comité de Colmar, la Société pour la conservation des monuments historiques avait discuté le projet de publier tout ce que nos bibliothèques publiques et privées renfermaient encore de chroniques inédites. La liste en avait été dressée, avec une rare compétence, par notre regretté Ch. Gérard. Il est vrai que le président, M. le Dr Spach, qui, comme plusieurs autres présidents, n'aimait pas les motions dont on ne lui laissait pas l'honneur, avait accueilli assez froidement l'initiative de ses confrères du Haut-Rhin. Dès le premier jour, il n'eut pas confiance et ne s'en cacha nullement. Le résultat donna raison à son pessimisme : pour prospérer, l'entreprise aurait dû pouvoir compter sur trois cents souscripteurs : elle n'en réunit pas cent. L'intervention d'un libraire intelligent ou encore une subvention de la ville de Strasbourg, directement intéressée à faire connaître les sources de son histoire, aurait pu néanmoins en assurer le succès ; mais la foi qui sauve ne s'inspire ni du dilettantisme, ni du scepticisme, et l'idée ne vint même pas de s'adresser à d'autres bons vouloirs. Et cependant on pouvait compter sur le concours de M. Rod. Reuss, le puissant travailleur qui devait plus tard reprendre l'entreprise avec ses seuls moyens et pour son propre compte. Deux ans après, le riche dépôt où tant de témoins autorisés de notre histoire dormaient dans la poussière, s'en allait en fumée, sans que Strasbourg même en eût jamais rien tiré, qu'en 1843, deux volumes d'un prétendu code diplomatique, mal conçu et mort-né, alors que, dans le Haut-Rhin, parmi les villes secondaires, Guebwiller publiait, en 1844, la chronique du dominicain Séraphin Dietler et Thann, en 1864, celle du franciscain Malachias Tschamser. Heureusement avant la catastrophe, le Dr G. Studer à Berne, le Dr Hegel, à Leipzig, avaient encore pu utiliser les manuscrits de Strasbourg pour leurs éditions critiques de *Mathias Neoburgensis* et de Kœnigshofen.

Aujourd'hui la direction des études n'est plus la même, la Société des monuments historiques ne subit plus les influences académiques et littéraires d'autrefois, et elle fait de louables efforts pour réparer l'irréparable outrage de l'incendie. A défaut des originaux qu'il a consumés, elle rassemble pieusement les débris qu'elle retrouve çà et là. Deux de ses membres se sont plus particulièrement voués à leur mise en valeur. Pendant que M. Rod. Reuss se chargeait de recueillir les épaves des *Collectanea* de Spœcklin, M. l'abbé L. Dacheux réunissait les fragments épars de la Chronique du peintre Sebald Büheler. Contemporain de la Réforme, l'auteur s'en était constitué l'annaliste plus ou moins frondeur ; aussi son témoignage avait-il une importance capitale pour tous les historiens qui mettent en pratique l'*audiatur et altera pars*. Pour l'histoire du protestantisme à Strasbourg, le journal de

Büheler vaut celui de Jeanne de Jussie pour celle de la Réforme à Genève. Mais Büheler avait en tout l'esprit curieux et ouvert, et ses annales pouvaient servir à d'autres études encore. En glanant chacun dans sa voie, Roerich, Schnéegans et Piton avaient dépouillé son journal plus ou moins complètement. Silbermann et Friese l'avaient utilisé avant eux. D'autres extraits avaient passé dans les œuvres de Ch. Gérard [1]. En intercalant ces bribes dans une transcription antérieure de tous les passages qui intéressaient la Réforme, M. Dacheux est parvenu à reconstituer, par à peu près, la trame chronologique de l'œuvre de Büheler [1]. Malheureusement tous ceux qui ont utilisé l'original et qui n'en ont pris que ce qui était à leur convenance, ont plus ou moins abrégé et mutilé le texte : chaque fois qu'on peut faire la comparaison, leurs notes, prises au courant de la plume, ne rappellent souvent que de très loin la rédaction primitive. C'est une leçon pour tous ceux qui travaillent sur d'anciens textes : outre qu'on ne prévoit jamais tous les usages auxquels ils peuvent servir, la substance n'est pas tout ; il faut souvent rendre, dans la mise en œuvre, la physionomie que l'auteur a donnée à ses impressions. Il y a là de quoi mettre en garde les érudits qui croient qu'une analyse peut tenir lieu du document textuel.

Des deux publications dont nous rendons compte, la Chronique de Büheler est incontestablement la plus importante. M. Dacheux l'a fait précéder de la *Petite chronique de la cathédrale de Strasbourg,* retrouvée, il y a une quarantaine d'années, par Louis Schnéegans. Quant à la briève chronique publiée par M. Rod. Reuss, en commémoration des noces d'or de ses parents, qui s'étend de 1424 à 1615, c'est la reproduction d'un manuscrit de la nouvelle bibliothèque municipale de Strasbourg, recueilli dans la succession de l'historien André Silbermann et dont le texte est formé de la réunion de ces journaux domestiques, où nos aïeux se plaisaient à noter les événements contemporains. A vrai dire, ce n'est guère qu'un recueil de faits divers, mais qui en dit long sur les mœurs, les idées, les préjugés et les superstitions du temps. Le plus souvent, ce que nos pères savaient de leur histoire était peu de chose. Dans nos vieilles cités, la classe dirigeante était trop jalouse de son pouvoir pour permettre aux petits bourgeois de se mêler d'affaires d'État. Une individualité sans mandat se rendait suspecte en manifestant trop de curiosité. Aussi quand leur source n'est pas officielle, bien peu de ces chroniques peuvent-elles se passer ou tenir lieu des actes

1. Pendant la guerre, Ch. Gérard avait confié aux archives de la ville de Colmar la garde de son bagage d'érudit, une demi-douzaine de gros cartons bourrés de notes. Dans le nombre se trouvaient certainement des materiaux pour la suite de ses *Artistes alsaciens,* qui, comme on sait, ne dépassent pas le XVe siècle. Pour le XVIe, qu'il promettait d'écrire à son tour, Büheler, qui était peintre, aurait été l'une de ses sources principales. Que sont devenus ces cartons ? C'est une question que le biographe de Gérard se permet d'adresser à ses héritiers.



contemporains. M. Reuss lui-même n'en disconviendra pas : cette réflexion est de nature à rendre moins cuisants les regrets que nous laisse la destruction de l'ancienne bibliothèque de Strasbourg, du moment que les archives locales n'ont pas subi le même sort. Seulement il est peut-être moins facile de reconstituer et d'écrire l'histoire d'après les chartes que de la recevoir toute faite des mains des chroniqueurs.

X. Mossmann.

I. — *Histoire de Philippa de Gueldre, reine de Sicile et de Jérusalem, duchesse de Lorraine et de Bar, religieuse de l'ordre de Sainte-Claire, morte en odeur de sainteté au pauvre monastère de l'*Ave Maria *de Pont-à-Mousson,* par une pauvre Clarisse de Sainte-Claire de Grenoble. Grenoble, 1889, Baratier et Dardelet. 2 forts volumes in-8°.

II. — *Vie de la vénérable Mère Alix Le Clerc, en religion sœur Thérèse de Jésus, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame,* par une religieuse du monastère de Lunéville. Lille, 1889, Dessain. 2 vol. in-8° avec portrait.

III. — L'Huillier, curé de Damblain (Vosges). *Sainte Libaire et les martyrs lorrains au* IVe *siècle.* Nancy, 1889, Vagner. 2 vol. in-8° ornés de plusieurs gravures et chromolithographies.

L'année 1888 avait vu paraître en Lorraine le dernier volume d'un ouvrage considérable sur le B. Pierre Fourier [1], instituteur et réformateur de deux puissantes congrégations religieuses de notre pays.

C'était plus qu'une histoire pieuse que venait d'écrire le P. Rogie ; c'était un véritable monument, le plus important jusqu'à ce jour, élevé à la gloire du prêtre lorrain qui avait tant fait pour sa patrie aux jours sombres de son histoire. L'Académie de Stanislas n'hésita pas à admettre au rang de ses membres correspondants l'éminent historien de Verdun, et à lui prouver ainsi toute sa sympathie pour ses travaux judicieux et précis.

Or, voici que l'année 1889 apporte, elle aussi, son contingent, et vient enrichir l'hagiographie lorraine de trois ouvrages importants, bien que d'inégale valeur historique.

Successivement, et à quelques jours d'intervalle, on a vu paraître à Nancy 2 volumes in-8° sur sainte Libaire et les martyrs lorrains au IVe siècle ; 2 volumes in-8° sur la Mère Alix Le Clerc, et 2 volumes in-8° sur Philippe de Gueldre, reine de Sicile, duchesse de Lorraine et religieuse clarisse à Pont-à-Mousson.

Je voudrais essayer en quelques lignes de donner la physionomie exacte de ces trois ouvrages, qui ont leur utilité et leurs mérites réciproques.

1. *Histoire du B. Pierre Fourier...,* par le P. Rogie, de la Congrégation de Notre-Sauveur. Verdun, 1887-1888. 3 vol. in-8°.

Le titre du premier ouvrage en dit assez sur la façon dont l'auteur a compris son sujet. Ce n'est point un livre historique proprement dit, écrit avec sobriété et simplicité, s'appuyant sur des textes et des documents, et faisant volontiers place à la critique historique ; non, cet ouvrage n'est autre chose qu'un perpétuel chant de triomphe en l'honneur de la vénérable duchesse qui embauma de ses vertus le cloître de Pont-à-Mousson. A coup sûr, l'auteur n'a pas cherché à faire œuvre historique ; il s'est plu à embellir son sujet, à l'orner de fleurs, à composer en un mot la *laus perennis* de la sainte héroïne. Nous ne contredirons point cette pieuse intention ; et nous laisserons ces deux volumes, fort bien écrits du reste, et dans ce style imagé et symbolique propre aux religieuses cloîtrées, aux communautés auxquelles il est destiné. L'*Histoire de Philippe de Gueldre* est une lecture pieuse d'un bout à l'autre ; c'est aussi la glorification des Clarisses et de leur fondatrice. Mérigot et l'abbé Guillaume ont été mis très largement à contribution pour la partie historique, et, de ce côté, on ne trouvera aucun document inédit.

Est-ce le succès de l'*Histoire de Pierre Fourier,* par le P. Rogie, qui a fait éclore la *Vie d'Alix Le Clerc ;* est-ce plutôt le désir bien légitime d'activer l'introduction en cour de Rome de la béatification de l'héroïne ? Nous ne saurions le dire. Toujours est-il que la biographie de la première institutrice lorraine n'était plus guère connue ; les travaux antérieurs sur cette grande religieuse du XVII[e] siècle étaient bien imparfaits ; et la bibliothèque de la ville de Nancy se trouvait seule conserver un précieux manuscrit, dû à la plume savante du chanoine Petitmangin, de Remiremont[1]. Aussi la nouvelle biographie d'Alix Le Clerc, en 2 forts volumes in-8°, a-t-elle été favorablement accueillie en Lorraine. C'est une œuvre de valeur, écrite avec beaucoup de charme et de simplicité, un peu trop surchargée de détails et de légendes, et manquant parfois de mesure.

A part la note laudative, toujours à l'état aigu, à part certaines appréciations hors cadre, à part surtout quelques digressions mystiques, qui arrêtent la marche du récit, nous n'hésiterons pas à reconnaître dans cet ouvrage de sérieuses qualités. Étant donné l'auteur, étant donnée l'héroïne, on pouvait redouter les pieuses exagérations que n'a pas su éviter l'historien de *Philippa de Gueldre.* Le style n'est ni ampoulé, ni emphatique, la critique historique ne fait pas défaut et, tout en restant un ouvrage de bibliothèque pieuse, la *Vie d'Alix Le Clerc* sera consultée avec fruit en maintes occasions.

1. *Vie de la vénérable Mère Alix Le Clerc, fondatrice et institutrice des religieuses de la congrégation de Notre-Dame,* par un chanoine de l'église Saint-Pierre de Remiremont, 1766. [Cf. J. Favier, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque publique de Nancy.* Paris, 1886. Un vol. in-8° (n° 599)].

Sainte Libaire et les martyrs lorrains est assurément l'ouvrage le plus considérable qui ait paru jusqu'à ce jour sur les martyrs de la cité romaine de Grand. L'auteur a travaillé longuement son sujet; ce n'est qu'après 19 années d'études et de recherches qu'il s'est enfin décidé à publier sa *Sainte Libaire*.

Ce n'est pas une œuvre historique ni archéologique proprement dite, la méthode scientifique fait absolument défaut ; l'auteur cite indistinctement tous les témoignages, et sans preuves suffisantes, se hasarde beaucoup et va à l'encontre des plus vieilles et des plus respectables traditions.

Sainte Libaire est un bon livre de piété, qui raconte avec force détails, avec un luxe d'images empruntées aux saints Livres, la vie bien inconnue de Libaire, de ses frères Élophe et Euchaire, et de ses sœurs, Menne et Suzanne. Malheureusement, et c'est le plus grand reproche qu'on puisse faire à l'auteur, l'ouvrage est trop long, trop diffus et trop délayé.

S'il avait une seconde édition à faire, il ne devrait pas hésiter à retrancher impitoyablement tout un volume et à condenser ses matériaux en 300 pages. Débarrassée des théories risquées et des conclusions mystiques interminables, *Sainte Libaire* aurait alors bien plus de valeur et serait un ouvrage vraiment utile et intéressant. M. L'Huillier, ce me semble, a voulu imiter l'ancienne méthode des hagiographes d'autrefois ; il aurait dû prendre modèle sur les œuvres hors pair des Bougaud, Lagrange et Baunard, passés maîtres dans la science hagiographique au XIXᵉ siècle.

La meilleure partie de l'ouvrage est, de l'avis de beaucoup, celle où l'auteur parle du culte de la Vierge lorraine. C'est ici vraiment que commence l'histoire, tandis que maints chapitres du premier volume — l'État moral des Gaules au IVᵉ siècle, par exemple — sont de purs hors-d'œuvre. On pouvait dire tout et excellemment en trois ou cinq pages, au lieu d'en consacrer 30 et 40 à des considérations générales qui n'ont rien à faire et fatiguent le lecteur.

M. L'Huillier a largement mis à profit les travaux archéologiques et historiques d'Auguste Digot, de Voulot, de Lepage, de Rouxin, etc. Son chapitre sur la ville de Grand et ses antiquités romaines est peut-être le meilleur de tout l'ouvrage. Mais le style en général est lourd, tourmenté et embarrassé ; il y a beaucoup trop de réminiscences bibliques et d'expressions admiratives.

Enfin, il y aurait un certain nombre de critiques de détail à faire, des erreurs à relever en plusieurs passages, notamment au sujet de la fameuse inscription de Pompey, de l'apostolat de saint Mansuy, de saint Euchaire, comme premier évêque de Toul et de Grand, premier siège épiscopal de la Lorraine.

L'auteur admet trop à la légère certaines légendes bien puériles ; il croit

sainte Libaire diaconesse et bergère à la fois ; il reproduit sans sourciller toutes les versions des vieux bréviaires et missels hollandais qui racontent les actes de sainte Libaire. Ce qui nous a frappé vivement, c'est de voir les Bollandistes traités de Jansénistes, les anciens liturgistes toulois pris à partie, et la thèse de l'abbé Vanson attaquée de tout point.

Les conclusions morales qui terminent tous les chapitres sentent trop l'homélie et la catéchèse. Il y a tels chapitres qui pourraient servir à certains orateurs un jour de fête sans en ôter une seule phrase, avec les déductions mystiques que de besoin.

L'histoire du culte, avons-nous dit, est la meilleure partie de l'ouvrage ; c'en est aussi la plus importante. L'abbé L'Huillier a travaillé cette matière de concert avec le savant lipsanographe lorrain, J.-F. Deblaye, et a fait de bien curieuses trouvailles. C'était à cela, croyons-nous, — avec un rapide aperçu de la vie de sainte Libaire et de ses frères, — que devait se borner l'étude du prêtre vosgien.

Quoi qu'il en soit, nous félicitons M. L'Huillier, pauvre desservant de campagne, privé de bien des secours et de bien des lumières, de son importante publication lorraine, dans laquelle il y a des pages charmantes, écrites avec beaucoup de cœur et d'émotion. L'auteur a su idéaliser son héroïne et la faire aimer des lecteurs. Si tel a été son but, on peut dire qu'il a pleinement réussi. E. B.

N.-B. — M. l'abbé L'Huillier a certainement eu connaissance des recherches de M. Léon Germain sur la fameuse inscription de Pompey. Il est regrettable qu'il n'en ait pas tenu compte dans son ouvrage. Voici, du reste, un extrait important du travail encore inédit de M. Germain : *Excursions épigraphiques, Liverdun,* extrait qui prouvera combien l'auteur de *Sainte Libaire* a erré en la matière.

Après avoir décrit le cénotaphe de saint Eucaire, du XVIe siècle, reproduit l'inscription plus correctement qu'elle ne l'avait été jusqu'à ce jour, et résumé la légende qu'elle rappelle, M. L. Germain ajoute :

« Il n'est pas possible de parler de l'inscription de Liverdun sans rappeler celle de Pompey, qui se rapporte au même martyre de saint Eucaire et de ses compagnons. La partie française présente une grande conformité avec le texte que nous venons de reproduire, pour le fond comme pour la forme littéraire ; les caractères gothiques sont semblables ; le grand P du commencement est peut-être d'un dessin plus ancien que les majuscules de Liverdun ; mais nous croyons beaucoup exagérée l'antiquité du monument[1], aujourd'hui déposé au musée historique lorrain ; l'épigraphie ne peut permettre de le faire remonter au delà du XVe siècle et le texte nous paraît

1. Voir la *Semaine religieuse* de Nancy, du 7 juin 1886, p. 453.

plutôt annoncer le xvie. On n'a pas assez remarqué que ce sont également des vers :

Pour l'amour du Créatour
Ici, en cest lieu et à l'entour,
Nobles barons, chevaliers et champions de la foy,
De la vie éternelle ayans la soif[1],
Desquels le mireur et exemplaire
Estoit Mons (eigneur) saint Eucaire,
Par Wauldres, Sarasins (?) et paians,
Estans avec l'appostat Julien[2]
Vingtz deux centz, par nombre
Sont icy mis en combe (tombe ?)
En l'an III^c LXII (362), *la Xe kalende de may,*
Furent mis mis[3] *en cest mactz*[4].

Nous avons reproduit ce texte parce qu'il n'est pas encore bien expliqué et que c'est chose utile qu'on puisse l'étudier en regard de celui de Liverdun. Où nous avons mis *combe,* on a jusqu'ici lu *comble,* ce qui ne paraît pas admissible, ni matériellement[5], ni pour le sens ; le *t* et le *c* ont une grande conformité ; dans les manuscrits gothiques ils sont souvent exactement pareils, ou, pour mieux dire, on employait constamment l'un pour l'autre ; nous croyons donc qu'il faut lire *tombe ;* ce mot se retrouve dans le texte de Liverdun, ce qui est une raison de plus, et le lieu était dit *aux tombes*[6]. Pour le dernier mot, on a parfois transcrit *Mathe,* ce qui ne paraît pas possible ; d'ailleurs, il faudrait donner une signification à ce mot, ce qui, à notre connaissance, n'a pas été fait[7].

1. On ne prononçait jamais les consonnes finales, sauf devant un mot commençant par une voyelle ; donc *soif* rimait avec *foy.*

2. *Julien* rimait avec *paians ;* on prononçait peut-être *Julian* (comme *Adrian, Valérian,* etc.), ou plutôt encore *païens,* comme de nos jours l'*a* se transformant souvent en *ai* dans la prononciation.

3. C'est le même mot *mis* que l'on croit lire deux fois ; quelques personnes ont transcrit *tous mis,* ce qui ne paraît pas possible ; M. J. Boulangé pense qu'on pourrait lire *mis, unis ;* ce n'est pas le lieu d'examiner à fond la question.

4. Ne prononçant pas les consonnes finales, et modifiant le son de l'*a* en *ai,* ce mot rimait avec *may.*

5. La dernière lettre est mal formée ; il semble que le sculpteur avait commencé un *l,* puis il s'est repris pour faire un *e ;* on a cru, sans doute, voir un *l* et un *e* liés, ce qui n'est pas possible.

6. Il semble que le sculpteur, mal informé, avait réellement commencé à écrire *comble... ;* il a ensuite corrigé la fin de ce mot ; mais, habitué à la confusion des lettres *c* et *t,* il a respecté l'initiale.

7. Cette inscription a été reproduite en photographie pour accompagner la notice de M. Collenot intitulée : *Du martyre de 2200 chrétiens à Pompey ;* Nancy, 1830. Le texte en a aussi été publié par MM. Lepage : *Statistique de la Meurthe,* 1843, art. *Pompey ;* George Boulangé, *Journal de la Société d'archéologie lorraine,* t. I, 1882, p. 23 ; Digot, *ibid.,* p. 45 ; Albi Vanson, *loco cit.*

L'abbé N. Frizon, bibliothécaire de la ville de Verdun. — *Petite bibliothèque verdunoise.* Première série, 5 volumes in-16, chacun de 180 à 200 pages. Verdun, Charles Laurent, 1885-1889.

Les travailleurs ne manquent pas au pays verdunois ; il s'y trouve même des dames que n'effraie pas le titre de femme savante. Les *Annales de l'Est* ont déjà rendu compte de l'ouvrage de M. l'abbé Robinet ; dans ce numéro même est contenue l'analyse du livre de M[lle] Buvignier : nous devons, pour notre part, présenter au public la *Petite bibliothèque verdunoise.* Dans ce recueil, M. l'abbé Frizon, conservateur de la bibliothèque municipale, publie des pièces rares et inédites relatives à la ville et à l'évêché de Verdun. Celles que renferme la première série, maintenant terminée, appartiennent à l'épiscopat de Nicolas Psaulme, qui vit la ville dont il était le chef spirituel tomber, en 1552, au pouvoir du roi de France. C'est d'ailleurs, comme le dit avec raison M. l'abbé Frizon, une des périodes les plus intéressantes de l'histoire de Verdun.

Le premier volume s'ouvre par un *Mémoire de Nicolas Guédon, chanoine de la cathédrale* (mort en 1759), *touchant la procession des Huguenots et la délivrance de Verdun le* 3 *septembre* 1562. C'est une réfutation des erreurs qui avaient cours sur cet événement, erreurs que l'on trouve reproduites dans le *Sermon prononcé par le R. P. Urbain Quillot, Récollet, en la Procession générale du* 3 *septembre* 1671. Ce sermon, dont la première édition, donnée à Verdun par Jean Jacquet, probablement en 1671, est devenue extrêmement rare, se trouve réimprimé en entier après le mémoire de N. Guédon. Il est suivi d'une *Charte touchant le régime et gouvernement de la cité de Verdun* donnée en 1552 par Henri II, qui venait d'occuper la ville.

Mais de tous les documents qu'a mis au jour M. l'abbé Frizon, le plus important de beaucoup est l'*Histoire verdunoise au temps de Nicolas Psaulme,* par Mathieu Husson l'Escossais. Ce travail, vu son étendue, a dû être réparti entre les quatre derniers volumes du recueil ; il occupe la moitié ou les trois quarts de chacun d'eux. Ce qui fait l'intérêt de cette compilation, c'est que l'auteur y a inséré de nombreuses lettres écrites à Nicolas Psaulme par des souverains ou par des princes, français et étrangers, séculiers et ecclésiastiques ; il y en a jusqu'à 92 du grand cardinal de Lorraine, qui était l'administrateur du temporel de l'évêché.

Les quatre derniers volumes contiennent encore une *Charte touchant l'ordre, règlement et ordonnance de la cité de Verdun,* rendue par l'évêque en 1574 (tome II) ; un *Advis de Monseigneur touchant le règlement et ordre des hospitaux de Verdun, ensemble l'institution de l'aumosne publicque,* 1558 (tome III) ; une *Charte touchant l'érection et institution du collège de Ver-*

dun, 1570 (tome IV), et, pour terminer, le *Testament de Nicolas Psaulme,* 1575 (tome V).

Ces documents sont précédés d'introductions et suivis de notes explicatives. De plus, l'abbé Frizon a composé une étude bibliographique sur Nicolas Psaulme, dont il décrit seize ouvrages. Enfin, il a résumé dans un appendice intitulé *Nicolas Psaulme et le cardinal de Lorraine,* la vie de ce prince de l'Église, qu'une étroite amitié unissait à l'évêque de Verdun, et il a rappelé les œuvres auxquelles ont concouru les deux prélats.

M. l'abbé Frizon, qui déclare modestement dans la préface que son recueil s'adresse non aux savants, mais aux amateurs de curiosités, a d'ailleurs tout fait pour séduire et contenter la gent difficile à satisfaire des bibliophiles. Ses volumes, tirés à petit nombre (200 exemplaires), sont imprimés en caractères élégants sur papier de Hollande. En outre, de nombreuses planches reproduisent des armoiries, des sceaux, d'anciennes reliures, un portrait de N. Psaulme, une image sur laquelle prêtaient serment les nouveaux magistrats de la ville ; enfin, des plans et des vues de Verdun. L'une de ces dernières est gravée à l'eau-forte par M. Konarski, l'artiste amateur de Bar ; elle est remarquable par la vigueur de la facture, par le relief du premier plan, qui se détache admirablement sur le fond.

Nous sommes heureux de dire que M. l'abbé Frizon n'a pas perdu sa peine. Les listes de souscription, placées à la fin des tomes II et V, prouvent que les amateurs ont répondu à l'appel qui leur était adressé. Ce succès permettra à l'éditeur de ce recueil d'entreprendre, quand il aura repris haleine, la publication d'une deuxième série, à laquelle nous souhaitons l'accueil favorable qu'a obtenu son aînée.

R. PARISOT.

Mlle Madeleine BUVIGNIER-CLOÜET. — *Chevert, lieutenant général des armées du roi, 1695-1769. Son origine, sa naissance, sa vie, les expéditions auxquelles il prit part et les causes qui les déterminèrent ;* 1 vol. gr. in-8 ; IV et 300 p., pl. et tabl. ; Verdun, impr. Renvé-Lallemant, 1888.

Dans notre Lorraine, pays de Marche, comme on disait au moyen âge[1], il est naturel, surtout à l'époque actuelle, que les historiens militaires s'attachent à étudier de préférence la vie de nos compatriotes qui ont combattu valeureusement dans les armées de la France, notamment de ceux qui, sortis des classes bourgeoises, se sont élevés aux plus hauts grades par l'ascen-

1. L'ensaigne au riche duc Ferri,
Marchis entre les trois roiaumes !
(J. Bretex, *les Tournois de Chauvenci,* 1285 ; édité à Valenciennes, 1835, p. 68.)

dant de leur mérite et par les victoires qu'ils ont remportées : tels sont Fabert, de Metz, au XVII[e] siècle, et Chevert, de Verdun, au XVIII[e].

La biographie du premier a été assez récemment l'objet de deux ouvrages fort bien composés [1].

Quoiqu'on ait longtemps cru le contraire, son père était noble, ayant même été reconnu gentilhomme par le roi Henri IV, en 1603 [2] ; il avait occupé la position de maître échevin de Metz et se qualifiait seigneur de Moulins ; dans un temps où les Trois Évêchés relevaient du Roi Très Chrétien, tout en n'étant pas incorporés à son royaume, Fabert dut, en quelque sorte, se faire naturaliser Français ; il parvint, comme on le sait, à la haute dignité de maréchal de France et, dès 1650, un marquisat fut créé pour lui [3].

Né dans une condition plus humble et ayant vécu à une époque moins glorieuse, Chevert fit preuve des mêmes vertus sans acquérir jamais de telles faveurs : « Le... titre de maréchal de France, dit son épitaphe, a manqué, non pas à sa gloire, mais à l'exemple de ceux qui le prendront pour modèle » ; et, quant à sa situation sociale, il semble que le héros se contenta de profiter des privilèges de l'état militaire et de l'édit de 1750 qui anoblissait les officiers généraux.

A Chevert viennent d'être consacrés, dans sa ville natale et en l'espace d'une année, deux publications importantes, différentes de caractère et renfermant parfois des appréciations opposées ; j'ai à signaler ici la plus volumineuse [4] et, je le dis tout de suite, la mieux rédigée [5].

M[lle] Buvignier-Cloüet a réuni, sur le titre de son livre, deux noms bien connus en Lorraine : le premier s'est répandu par les belles études d'histoire barro-verdunoises, malheureusement trop rares, de M. Ch. Buvignier, député de la Meuse, et par les riches collections archéologiques de feu M. A. Buvignier, son frère ; le nom de Cloüet jouit d'une réputation encore plus

1. E. de Bouteiller, *le Maréchal Fabert, d'après ses mémoires et sa correspondance ;* Tours, 1878. — J. Bourelly, *le Maréchal de Fabert ;* Paris, 1880-1881.

2. Bourelly, *ibid.*, I, Pr., p. 414. Beaucoup de personnes croient qu'il n'y a pas de différence entre les qualités de noble et de gentilhomme ; c'est une erreur. Dans la règle, il fallait se trouver à la quatrième génération de noblesse pour être reconnu gentilhomme. M. Bourelly ne s'est pas rendu compte de ce fait, qui empêcha Fabert de faire ses preuves pour recevoir le cordon bleu, bien que son père, suivant les lettres de 1603, fût « réputé de race noble ».

3. Le marquisat de Larrey ; Fabert le revendit en 1661. Son épitaphe le qualifie « Marquis de Fabert et d'Esternay, comte de Sezanne ».

4. Le livre de M[lle] Buvignier a paru le second ; la plus grande partie en a été imprimée en 1888, date que portent le titre et la couverture ; mais certaines modifications n'ont permis sa mise en librairie que dans le courant de 1889.

5. Toutefois, on peut lire dans l'ouvrage de MM. Chadenet et Joly beaucoup de documents qui ne se trouvent pas dans celui de M[lle] Buvignier ; il fait connaître notamment un curieux mémoire de Chevert sur un projet de descente en Angleterre.

étendue, grâce aux savants opuscules numismatiques de Fr. Clouët et surtout aux admirables travaux de son fils, l'abbé Clouët, à qui l'on doit l'*Histoire ecclésiastique de la province de Trèves* et l'*Histoire de Verdun ;* on sait que, malheureusement, cet ouvrage a été interrompu après son troisième tome, par les tristes événements de 1870, auxquels son auteur — qui, à mon avis, a étudié et connu mieux que personne le passé de nos trois diocèses, — n'a pu survivre.

M[lle] Madeleine Buvignier, nièce du savant ecclésiastique et fille de M. A. Buvignier, reste fidèle aux traditions domestiques ; l'ouvrage qu'elle vient de publier est modestement présenté comme « le travail d'une plume fort novice » ; c'est une promesse de nouvelles publications prochaines ; on ne peut qu'y applaudir, vu le mérite du présent volume.

Je pense que nul ne désire me voir résumer la vie du héros de Prague, d'Hastenbeck et de Lutzelberg ; on n'a pas étudié l'histoire du XVIII[e] siècle sans que ces noms, les plus célèbres dans la carrière de Chevert, ne se soient gravés dans la mémoire ; on sait aussi que sa réputation militaire provient, non seulement de sa bravoure sur les champs de bataille, mais encore de ses qualités de tacticien, de son génie d'organisateur et du courage qu'il eut à déployer pour faire adopter des innovations imitées de l'étranger qui rendirent plus facile le service et plus rapides les évolutions. Les recherches de M[lle] Buvignier ne me paraissent pas avoir modifié considérablement les idées que l'on avait de la vie de son héros, mais elle a recueilli dans beaucoup d'ouvrages divers et dans les dépôts d'archives de Paris et de Verdun, un grand nombre de renseignements et de documents nouveaux et curieux. Mieux encore, elle a combiné le tout en un récit fort intéressant ; malgré la dernière partie de son titre un peu long, elle s'éloigne rarement de son sujet, qui pourtant eût gagné en général à être serré davantage. L'auteur ne dit des causes qui déterminèrent les expéditions auxquelles Chevert prit part que ce qui est utile pour faciliter la narration et rafraîchir les souvenirs des lecteurs non spécialistes.

Les exploits militaires de Chevert auraient pu suffire à le rendre célèbre ; sa belle conduite à Prague, — où, chose si rare, il put empêcher le pillage de la ville, — dut contribuer beaucoup à sa renommée, ainsi que son désintéressement, prouvé en maintes circonstances, parfois dramatiques. Mais ce qui a surtout établi la popularité de Chevert, dans le siècle des philosophes, c'est incontestablement l'obscurité relative de sa naissance ; il est probable que quelques-uns de ses anciens panégyristes ont jugé bon de l'exagérer et il se peut même que le héros, dans un sentiment d'orgueil légitime mais d'un caractère particulier, ait penché de ce côté, — sans que toutefois je regarde comme suffisamment authentiques certaines anecdotes que l'on répète à ce sujet. On arriva à se représenter le héros comme fils d'un vul-

gaire bedeau d'église, orphelin dès sa plus tendre enfance, dénué de ressources et presque de toute instruction littéraire.

Une réaction devait nécessairement se produire. A Nancy même, M. R. de Souhesmes [1] s'est appliqué à établir que la position de verger de la cathédrale [2], occupée par le père du lieutenant général, était très différente de celle des bedeaux modernes [3] et que Chevert appartenait à une famille de bonne bourgeoisie ; fort bien posée dans la ville, elle se payait parfois la faveur d'un petit *de* préliminaire, très apprécié depuis quelque deux siècles et qualifié bien improprement de « particule nobiliaire ». L'ouvrage de MM. Chadenet et Joly a outré cette réaction ; plusieurs des pièces qui y sont produites à ce propos devront être collationnées attentivement.

Mlle Buvignier se tient à l'opinion ancienne, dans ce que l'on y trouve de raisonnable ; elle s'efforce de la confirmer par de nombreux documents qui donnent à l'appendice de son livre un vif intérêt spécial et local. Quelques-uns des lecteurs seront peut-être surpris de son étendue ; sous certains rapports je le trouverais plutôt trop court : vu la contestation qui existe, il aurait mieux valu peut-être recueillir les noms de tous les Chevert, Chevers [4] et Vernier verdunois que l'on connaissait, pour bien fixer ce qu'il y a de vrai, de douteux ou de faux dans les relations de parenté présumées ; il eût été bon de donner toutes les références bibliographiques et de citer, pour les contrôler, toutes les opinions émises, telles que celle qui relie, par quatre degrés directs, la mère du lieutenant général à Simon Vernier, anobli en 1574 [5].

L'esprit français, dit-on, se distingue par le goût de la clarté et de la méthode ; lorsque ces qualités s'exagèrent par un besoin intraitable de classification et que la puissance énorme du préjugé s'y ajoute, beaucoup de

1. R. des Godins de Souhesmes, *la Vérité sur la naissance du lieutenant général François de Chevert*, extr. des *Mémoires de la Soc. d'archéologie lorraine* de 1882.

2. Cf. Cloüet, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 354.

3. Jeantin (*Manuel de la Meuse*, t. II, p. 818), qu'il ne faut consulter qu'à titre de renseignement, dit à propos de Gabriel Liégeois : « De 1687 à 1690, il fut receveur gratuit de l'hospice de Sainte-Catherine (de Verdun), en remplacement du grand-père de *Chevert*, lequel l'occupait à titre rémunéré. » Cf. Mlle Buvignier (p. 244) et le travail de MM. Chadenet et Joly (dans les *Mém. de la Soc. philom. de Verdun*, 1888, p. 320).

4. Le nom de Chevers a été repris en 1752 par la famille Millet, comme très nouvellement, 1882-1884, celui de Chevert par la famille Saunois. Les lettres patentes de 1752, accordées par le duc de Lorraine, ne font nullement connaître le motif de la reprise de nom, mais je viens de le retrouver dans l'arrêt du Conseil d'État.

5. Brizion, *Hist. des villages du canton de Fresnes-en-Wœvre*, Verdun, 1866, p. 25. Dom Pelletier ne parle pas de la descendance de Simon Vernier à l'article de cet anobli, mais on est certain qu'il eut une fille, dont le mari, Thomas Brunessaulx, anobli en 1592, succéda à son beau-père dans l'office de prévôt des maréchaux de Lorraine et Barrois. (Voir mon article : *Les épitaphes de l'église d'Étain*, 1887, p. 22.)

personnes arrivent à se faire une idée très fausse de notre histoire, spécialement en ce qui touche les questions nobiliaires : on s'imagine, dans le passé, une ligne de démarcation bien tranchée entre la roture et la noblesse et on regarde comme particuliers à cet ordre social le droit d'armoiries et la fameuse particule génitive ; cela est très erroné. Mlle Buvignier a donc bien fait de discuter la valeur de l'*Armorial* dit de 1696 ; comme cependant elle n'a pas suffisamment précisé plusieurs choses et que, selon toute apparence, le débat continuera sur ces points litigieux, je pense qu'on ne me blâmera pas de m'y arrêter un peu.

« Quant aux armoiries figurant dans l'*Armorial général,* dit l'auteur (p. 239), on peut conclure, d'après la manière dont on opérait le recensement, que si des erreurs se trouvent dans leur description ou dans leur reproduction, elles ne purent s'y glisser que du consentement des intéressés. » Au consentement, il faudrait ajouter l'ignorance, ou du moins la négligence : il m'est arrivé de constater dans le blason de plusieurs membres d'une même famille des différences très sensibles, non assez importantes cependant pour constituer des *brisures* de branches diverses ; elles proviennent de ce que les intéressés ne savaient pas faire une description héraldique correcte, ou bien montraient, aux rédacteurs des registres, certains objets armoriés que des fantaisies ou maladresses d'artistes rendaient plus ou moins inexacts.

Lorsque l'on consulte les registres de l'*Armorial général* qui concernent la Lorraine, on est rarement embarrassé de reconnaître les blasons attribués d'office : ceux-ci, le plus souvent, comportent une *pièce honorable* chargée d'une *brisure* de l'émail du champ [1] ; mais la difficulté consiste à séparer les nobles non titrés d'avec les bourgeois. Beaucoup de ceux-ci, bien avant 1696, avaient des armoiries : on peut dire qu'au moyen âge le droit d'armoiries était universel ; c'est au XVIIe siècle seulement que l' « École des droits du Roi » a voulu y voir une prérogative nobiliaire et une concession de l'autorité souveraine. Charles VII permit aux bourgeois de Paris, non de porter des armoiries, ce qui était inutile, mais de les *timbrer ;* c'est le timbre et les autres ornements extérieurs qui constituaient réellement le privilège des nobles et assimilés [2].

On a peine à comprendre de nos jours combien était vague et flottante la

1. Surtout, ce qui était passablement ridicule, pour les localités et les corporations ; ces fausses armoiries imposées aux communautés des duchés de Lorraine et de Bar n'ont pas été d'usage ; aussi est-ce bien à tort que des ouvrages modernes les ont recueillies. Des emblèmes héraldiques ont été attribués à des corporations qui me paraissent n'avoir jamais existé. Plusieurs de ces armoiries ont été, fort mal à propos, reproduites par la gravure dans les beaux volumes publiés, sous le nom de Paul Lacroix, par la maison Firmin-Didot.

2. *Bulletin de la Soc. hérald. et généal. de France,* t. I, 1879, col. 74.

ligne de séparation entre les membres d'une famille de petite noblesse, souvent forcés, par des revers de fortune, d'abandonner leurs prérogatives onéreuses pour se livrer au commerce, et les bourgeois riches, acquéreurs de charges privilégiées ou de terres nobles, dont ils prenaient fréquemment le nom[1]. En France, depuis le XVII[e] siècle, les bourgeois qui faisaient usage d'armoiries en surmontaient ordinairement l'écusson d'une couronne de marquis ou de comte[2], comme on le voit sur un portrait de Chevert; entre frères, chacun se distinguait souvent par un nom de terre précédé de la conjonction, sauf l'aîné, qui gardait intact le nom de famille[3]; combien aujourd'hui passent pour nobles qui ont simplement supprimé ce dernier nom pour ne porter que celui de la terre, et sont en réalité des cadets de roture!

En somme le travail de M[lle] Buvignier-Cloüet offre beaucoup d'intérêt et paraît généralement exact : ce n'est pas une œuvre définitive; de nouvelles sources devront être consultées[4], et quelques parties remaniées[5]; l'auteur aura à se préoccuper davantage de la bibliographie[6]. J'ajouterai encore que le livre, fort bien imprimé, est orné d'un grand nombre de phototypies

1. *Ibid.*, col. 11. — Dans la préface du *Nobiliaire et armorial du comté de Montfort-l'Amaury* (Rambouillet, 1881), le C[te] de Dion regrette de n'avoir pu ajouter quelques réflexions « sur les familles bourgeoises qui figurent en grand nombre dans ce *Nobiliaire*, sur les limites flottantes entre la bourgeoisie et la noblesse, sur la facilité de passer de l'une à l'autre, mais aussi sur la difficulté de se maintenir au rang supérieur; sur la rapide disparition des familles riches et sur la persistance des familles d'ouvriers ».

2. Voir le curieux article du *Bulletin de la Soc. hérald. et généal. de France*, t. I, col. 321 et suiv. Cf. *les Caractères*, de La Bruyère, *De quelques usages*, p. 344 de l'édition Charpentier, 1862.

3. Voir le savant travail de M. Maury, *la Noblesse et les titres nobiliaires en France avant et depuis la Révolution*, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 décembre 1882.

4. Voir l'intéressant compte rendu des deux récentes biographies de Chevert publié par M. A. Chuquet dans la *Revue critique* du 1[er] juillet 1889, p. 511-516.

5. Les premières années de Chevert et les circonstances de son entrée dans l'armée restent notamment enveloppées de ténèbres, que M[lle] Buvignier (p. 253-254) semble désespérer de pouvoir jamais faire disparaître; c'est un tort : il faut tout attendre des recherches et souvent du hasard.

6. M. Gabriel de Chaulnes a publié dans la *Revue d'histoire nobiliaire* de 1863-1864, p. 504-511, huit lettres adressées par Chevert au général comte de la Tour, du 31 octobre 1738 au 13 novembre 1740; toutes sont datées de Toul, à l'exception de la dernière, qui l'est d'Hamonville. Tout en croyant à l'humble origine de Chevert, M. de Chaulnes a néanmoins décrit son cachet armorié conformément à ce qu'en a dit M. R. de Souhesmes, *l. c.*

Plusieurs lettres de Chevert, ou se rapportant à lui, font partie des archives de Louis-Charles, comte de Chabo, lieutenant général des armées du Roi, inspecteur de ses troupes, etc., marquis de Frouard, seigneur de Pompey, etc., décédé à Paris en 1780, archives qui ont été conservées au château de Maxéville près de Nancy par la famille de Lattier-Bayanne, et qui viennent d'être données par M. O'Kerrins-Hyde à la bibliothèque de Verdun. (Voir la brochure du zélé bibliothécaire, l'abbé N. Frizon, *Liste des dons faits par des particuliers pendant l'année* 1888; Verdun, 1889, p. 7-9.)



— représentant tous les portraits connus de Chevert[1], des autographes, des plans de sièges et batailles d'après d'anciennes estampes, etc., — qui lui donnent un très bel aspect.

Léon GERMAIN.

E. BADEL. — *L'hôpital militaire de Nancy,* 1 vol. in-8° de 80 pages, orné de six phototypies. Nancy. Voirin 1889.

En l'année 1724, grâce à l'initiative du duc Léopold, fut créé à Nancy le premier hôpital militaire. Il fut construit dans la rue Stanislas, là où s'élèvent aujourd'hui les maisons n° 64, 66 et 68. Il y demeura installé jusqu'après la mort de Stanislas ; mais à ce moment on venait d'ouvrir une voie de communication entre la vieille et la nouvelle ville, à travers le bastion des Michottes, et de bâtir les portes Saint-Stanislas et Sainte-Catherine ; l'hôpital militaire parut dès lors déplacé dans cet endroit qui devenait de plus en plus fréquenté et l'on résolut de le transporter ailleurs. Au haut de la ville, sur le bastion Saint-Thiébault, existait une grande brasserie, appartenant à un sieur Hoffmann : on céda à ce Hoffmann l'hôpital de la rue Stanislas, il accorda en échange ses bâtiments où l'on installa en 1768 le nouvel hôpital militaire. M. Badel, bibliothécaire de la ville de Nancy, a réuni avec beaucoup de soin tous les documents concernant ce nouvel hôpital ; il nous en décrit les diverses vicissitudes de 1768 à nos jours ; il consacre quelques lignes aux grands médecins qui s'y sont distingués, aux aumôniers qui en ont desservi la chapelle. Nous avons lu avec beaucoup de plaisir ce livre et nous le recommandons à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre ville. Nous ajoutons qu'il est orné de six belles phototypies, représentant le duc Léopold, créateur du premier hôpital ; une vue du nouvel hôpital en 1780 ; Salmon, chirurgien principal de cet établissement de 1786 à 1806 ; Coste, qui en fut médecin principal vers la même époque, et deux tableaux actuellement exposés dans la salle d'honneur de l'hôpital.

C. P.

1. M. R. de Souhesmes me signale deux lithographies, d'ailleurs fort médiocres, que Mlle Buvignier n'a pas mentionnées : buste à droite, dans un médaillon de 0m,11 sur 0m,14, reproduction de la gravure de Poletnich et du tableau de Hischbein ; l'une d'elles porte les indications suivantes : « CHEVERT, d'après le tableau de Vivien ; Maurin delt Lith. de Demanne ». — S. Lieutaud, *Liste alphabétique...*, 1862, avait indiqué 16 portraits, gravés ou lithographiés ; Mlle Buvignier a compté 17 « principaux portraits » ; il vaudrait mieux signaler, sans exception, tous ceux qui sont connus, en séparant les tableaux, les gravures, les lithographies, etc.

MM. Chadenet et Joly signalent (p. 359) un portrait à l'huile qui serait au Musée de Versailles et dont Mlle Buvignier ne parle pas.

M. le Dr Muston, membre de la Société d'anthropologie de Paris, etc. — *La Terre du froid.* Montbéliard, 1888. 1 vol. de 282 p., xxviii pl.[1].

Il ne s'agit pas dans ce livre, comme le titre pourrait le faire croire, de quelque voyage aux terres polaires : M. Muston est un géologue ; la *Terre du froid,* c'est notre planète à l'époque quaternaire, au temps des grands glaciers, des pluies diluviennes; et le sujet de cet ouvrage, c'est l'histoire de la période géologique qui a précédé la nôtre, et pendant laquelle s'est modifiée si profondément la surface de notre globe. M. Muston s'est proposé en outre de retracer « les luttes scientifiques nées de la grande question glaciaire » auxquelles, dit-il, « il a largement pris sa part ». A-t-il réussi dans ce double but? A-t-il seulement tenu sa promesse?

On éprouve quelque embarras à entreprendre une analyse de l'ouvrage de M. Muston : « M. Contejean et moi, dit-il d'un autre ouvrage, nous fîmes un rapport *très intéressant* à la Société d'émulation de Montbéliard, mais le compte rendu de notre communication a été si *mal fait que personne n'y comprit rien.* » Au risque de nous attirer quelque boutade de ce genre, ou pis encore, notre réponse sera négative sur l'une et l'autre question.

M. Muston se déclare d'abord partisan de la théorie de Jean Reynaud sur les variations séculaires des saisons : la zone que nous habitons a été glacée et le redeviendra... ainsi le veulent « l'inclinaison du plan de l'équateur sur le plan de l'orbite et l'excentricité même de l'orbite ». Paris aura le climat du Grœnland; nos plaines et nos collines disparaîtront sous de gigantesques glaciers. M. Muston nous parle à ce propos des neiges et des névés, des glaciers et de leurs ablations, des roches striées et moutonnées, de la marche des glaciers : phénomènes qui appartiennent bien à la *Terre du froid,* mais qui n'ont rien de particulièrement quaternaire.

La première partie de l'ouvrage de M. Muston se continue par une étude sur le *lehm,* ou *lœss,* surtout dans l'Alsace et dans l'Asie centrale, d'après MM. de Mortillet, Faudel, Bleicher, MM. Ujfalwy et Richthofen. Quelle est l'origine de ces immenses dépôts : est-elle fluviale ou aérienne, éolienne, comme dit M. de Richthofen? On ne le sait trop, et l'ouvrage de M. Muston n'est pas pour éclaircir ces questions toujours controversées. En revanche, nous y trouvons un résumé des migrations des peuples dans l'Asie centrale et une histoire de l'oasis de Merw : ce sont choses intéressantes sans doute, mais dans l'ouvrage ne font-elles pas longueur?

Cela dit, M. Muston revient à l'histoire des glaciers, ou pour mieux dire des théories glaciaires. Né à Sion, il revendique pour ses compatriotes du

1. Le volume a paru sous les auspices de la Société belfortaine d'émulation.

Valais la gloire d'avoir les premiers deviné l'origine des blocs erratiques : c'est la période valaisanne. Le paysan Perrodin découvrit là-dessus la vérité et la passa à M. Wenetz, qui la communiqua à M. de Charpentier, qui la transmit à M. Agassiz, avec lequel commence la période neuchâteloise..... *Sic vos non vobis*... Mais M. Muston a réparé cette injustice; désormais l'histoire des sciences ouvrira ses pages à M. Buckwalder, au bon chanoine Rion, à ce n° 14 de l'hôtel de la Poste à Sion où se rencontrèrent un jour Wenetz et Léopold de Buch, au Congrès de Porrentruy qui fut le troisième et dernier acte de la question glaciaire; elle n'oubliera ni le mulet Carabi, ni la bonne du curé d'Évolène, qui traita M. de Buch et se montra parfait cordon bleu.

M. Muston se complaît tant à ces récits de conversations, de voyages, qu'il oublie les théories sur les glaciers : qu'en pensaient au juste Wenetz, Léopold de Buch, Agassiz; et comment de l'idée de Perrodin en est-on venu à la théorie en cours maintenant, M. Muston ne nous le dit pas; et pour nous, qui ne sommes pas valaisans et n'avons pas connu le chanoine Riou, c'eût été, croyons-nous, le point intéressant.

Il est bien entendu que M. Muston a des pages sur les glaciers quaternaires des Alpes, du Jura, des Vosges. On ne sait malheureusement rien des glaciers préhistoriques d'Asie et d'Amérique : en compensation, et pour le plaisir de ses lecteurs (p. 159), M. Muston découpe quelques pages de *la Nature* sur les glaciers modernes du Hallett et du Pamir; il nous donne de son cru quelques renseignements sur l'invasion russe en Asie.

La période des déluges fournit à notre auteur l'occasion de passer en revue toutes les brèches osseuses qu'il a fouillées ou vu fouiller, les stations préhistoriques reconnues dans la région; il nous trace de l'homme quaternaire un portrait qui fait regretter d'être venu trop tard dans un monde trop vieux : la vie était facile, la nourriture excellente et abondante; pour boisson, ils avaient le lait chaud et savoureux de leurs rennes; des buissons d'écrevisses figuraient sur leur menu, avec la chair de la biche, de l'aurochs et du sanglier (p. 215). Ils avaient les mains petites et élégantes (p. 230), s'ornaient de colliers charmants (p. 232); ils brûlaient leurs morts : « Excellente pratique, dit M. Muston, et la preuve c'est qu'on y revient aujourd'hui par la crémation. »

M. Muston est évidemment un vieillard; il se plaît aux longs récits, surtout, semble-t-il, quand ce sont des digressions; il aime à parler des amis disparus : mais que de redites sur M. Wenetz et sur le chanoine Riou, sur la vie d'Agassiz, sur l'histoire des blocs erratiques (par exemple, pages 49-71, 63-70, 70-71-97, 82-87, etc.), tout cela en termes identiques. M. Muston n'aurait-il pas relu son livre avant de le donner à l'impression; ou bien cet ouvrage ne serait-il qu'une publication posthume de notes mal

arrangées par un ami. Ce qui est sûr, c'est que la dernière main a manqué à ce livre : ici (p. 27, 198-199) la même phrase se trouve répétée à la fin d'un paragraphe et au commencement du paragraphe suivant; ailleurs des *blancs* provisoires attendent toujours qu'on les remplisse (p. 202); les titres se rapportent quelquefois fort mal à l'alinéa qui les suit (p. 132); on ne sait pas toujours où commencent, où finissent les citations d'autres auteurs (p. 59). Dans tous les cas aucune préface ne plaide pour l'ouvrage les circonstances atténuantes; ces 242 pages, imprimées sur beau papier et accompagnées de 28 gravures, ont bien la prétention de former un livre; mais, à notre humble avis, c'est un livre qui ne fera point avancer la science et ne contribuera guère à la vulgariser.

J. Balteau.

Annales de l'Enseignement supérieur de Grenoble. Paris, Gauthier-Villars, et Grenoble, Allier.

Les Facultés de droit, des sciences, des lettres et de médecine de Grenoble ont décidé de fonder une revue commune; cette publication témoigne de l'activité scientifique du corps professoral grenoblois; elle constitue en même temps comme un signe matériel et visible de la solidarité qui unit dans cette cité les divers ordres d'enseignement. Les *Annales de l'Est* souhaitent la bienvenue à ce nouveau recueil; le premier fascicule qui vient de paraître en montre la très haute valeur; nous y avons admiré les savantes dissertations de MM. Collet et Paul Janet, les curieuses observations médicales des docteurs Galloz et Montaz, une solide étude juridique de M. Raoult sur l'article 419 du Code pénal, la dissertation historique de M. Beaudouin sur la *Recommandation et la justice seigneuriale*, enfin la fine comparaison littéraire faite par M. E. Dugit entre Oreste et Hamlet.

C. P.



RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

1° Meuse.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC, deuxième série, tome VIII, premier fascicule [1], 1 vol. in-8° de XXIV-220 pages. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1889.

Si l'on met à part les poésies de MM. J. Forget et de Pimodan, les notices nécrologiques consacrées par M. A. Jacob à M. Alfred Weil et à Mgr de Briey, évêque de Saint-Dié, on ne trouve dans ce volume que trois mémoires, concernant tous trois les antiquités meusiennes.

Dans une curieuse *Étude sur les armoiries de Ligny-en-Barrois,* l'érudit M. Léon Germain recherche les origines de ce singulier blason, qui porte « d'azur, à trois croissants d'argent entrelacés, en chef, et trois chardons d'or en pointe, feuillés et tigés de même », avec la devise : *En mes peines je vais croissant*. Pour l'ingénieux archéologue, les chardons d'or ne seraient point des chardons, mais de vulgaires *peignes de loup* ou chardons à foulon, qui entouraient jadis les trois croissants entrelacés. Cela formait assez convenablement le rébus *croissants en peignes* (prononcez *pène*), c'est-à-dire *croissant en peine,* d'où l'on aura fait plus tard : *En mes peines je vais croissant*. Cette hypothèse, qui peut sembler, au premier abord, assez hardie, est appuyée sur la mode si répandue des armes parlantes, qui donnent un *corps* à l'*âme* de la devise et sur des considérations de linguistique fort bien présentées.

Les armoiries de Ligny remontent probablement au XVIe siècle. Les princes de la maison de Luxembourg, qui avaient déjà fait sculpter sur les murailles de leur ville la salamandre de François Ier, auront, peut-être après le terrible siège de 1544, emprunté à Henri II les trois croissants entrelacés.

1. Nous avons vainement attendu jusqu'à présent, pour en rendre compte, l'apparition du second fascicule, qui contiendra probablement l'intéressante étude de M. Konarski sur *Bar-le-Duc au XVIIIe siècle,* et dont un avis annonçait la publication comme prochaine.

M. Bonnabelle, dans son travail intitulé : *Saint-Mihiel, son abbaye, ses dépendances et aperçu sur le canton,* n'a pas voulu reprendre un sujet amplement traité par Dumont et Dom de l'Isle. Aussi bien le laborieux auteur ne nous donne là qu'un fragment d'une œuvre de longue haleine, qu'il a entreprise sur le département de la Meuse et que nous souhaitons vivement lui voir mener à bonne fin.

Ce n'est donc pas une histoire ordonnée, une description suivie de Saint-Mihiel et de ses monuments, mais plutôt une réunion, une accumulation de notes et d'extraits, classés sous certaines rubriques et rangés dans l'ordre chronologique. L'abondance des faits, la multiplicité des renseignements, puisés dans de nombreux ouvrages et dans les archives, témoignent d'un zèle infatigable, d'une patience à toute épreuve ; mais un semblable travail, à cause de la méthode annalistique qui a été suivie, échappe complètement à l'analyse et même à la critique. M. Bonnabelle ne laisse passer aucun détail ; après avoir longuement rapporté les origines et les éphémérides de Saint-Mihiel jusqu'au début du xive siècle, il revient à l'abbaye bénédictine, au château, à l'atelier monétaire ; expose ensuite l'organisation judiciaire avec les grands jours et le bailliage ; énumère les communautés religieuses, les établissements charitables ; décrit les églises, fait la statistique de la commune, de son industrie, de son commerce. Il n'oublie pas le collège, les écoles, les cimetières, les ponts, les casernes, le budget municipal, les personnages marquants, et termine enfin par des notices sommaires sur les dépendances de la cité et les communes du canton. Somme toute, avec ses documents, ses listes, ses catalogues, le mémoire de M. Bonnabelle constitue un répertoire énorme, plein de recherches et probablement complet, mais consciencieux jusqu'à la minutie et passablement confus. Les futurs historiens de Saint-Mihiel en tireront largement profit.

Sous ce titre : *Coup d'œil sur le Clermontois,* M. A. Benoit publie des fragments d'un manuscrit tiré de la bibliothèque de Metz. Ce travail est l'œuvre de Dupré de Geneste, receveur des domaines à Metz et secrétaire perpétuel de l'Académie de cette ville ; il date du siècle dernier. Les notes de l'éditeur donnent quelque intérêt à ce résumé, légèrement décousu, de géographie et de statistique. E. B.

2° Revues françaises.

I. — *Bulletin de la Société Belfortaine d'émulation.* N° 8, 1886-1887, 1 vol. in-8°, de 116 pages, Belfort, Spitzmuller, 1887. — II. Ville de Belfort. *Catalogue de la Bibliothèque municipale,* publié sous la direction

du Comité de la Société Belfortaine d'émulation, 1 vol. in-8° de 242 pages, Belfort, Spitzmuller, 1887. — III. *Société Belfortaine d'émulation.* Supplément au Bulletin de 1889. Notice sur l'Histoire militaire de Belfort, jointe à des vues et plans du xv° au xix° siècle, 1 broch. grand in-8° de 40 pages, avec un atlas in-f° de 8 planches, Belfort, Devillers, 1889.

Le *Bulletin* renferme, outre un *Recueil des dictons populaires sur le temps,* par M. le docteur Corbis, où les amateurs de traditions locales trouveront peut-être quelque intérêt, des fragments d'une *Histoire de Belfort,* restée manuscrite et attribuée à l'abbé Descharrières. La description de l'ancien château, tel qu'il existait en 1228, pas plus que celle des deux bourgs, de la ville neuve et vieille, de 1307 à 1687, n'ajoutent rien à nos connaissances. Cependant cette œuvre de vulgarisation ne laisse pas que d'être utile aux habitants de la ville moderne qui, pour la plupart sans doute, ignorent l'histoire de Belfort.

Les documents trouvés dans les archives de la place et publiés par M. le lieutenant-colonel Papuchon, sont assez curieux. Au premier rang figure une série de mémoires, fort remarquables, rédigés en 1774 par l'ingénieur en chef du roi, Taverne de Longchamp. Viennent ensuite une description sommaire de la place de Belfort, faite par Vauban dans un mémoire du 1er mars 1687 ; une note sur les divers sièges soutenus par la ville de Belfort depuis 1347 jusqu'en 1870 ; enfin, une notice sur la défense de la Haute-Alsace par le général Lecourbe et le blocus de Belfort en 1815, extraite du journal du chef de bataillon du génie Bizot-Charmois.

Citons encore, pour être complet, un état des droits et redevances perçus à Bourogne par les seigneurs de Delle au xvii° siècle et une courte biographie de M. Ed. Rencker, ancien notaire à Colmar, mort membre du Comité de la Société d'émulation.

Le *Catalogue de la Bibliothèque municipale* a été composé trop vite et sans soin. Tout y est à critiquer : le classement des ouvrages et l'impression, qui fourmille de fautes ; le *Polybiblion* [1] en a relevé un grand nombre. Passons, avec lui, condamnation sur ce travail qui est à refaire en entier.

M. le lieutenant-colonel Papuchon a écrit sa *Notice sur l'Histoire militaire de Belfort* avec une simplicité qui n'est pas sans charme et une parfaite précision. Il ne prétend pas épuiser un sujet si vaste et se borne à énoncer les faits les plus saillants, les épisodes les plus caractéristiques. Après avoir rappelé l'importance historique de la *trouée de Belfort,* il montre rapidement comment la ville s'est formée sous la protection du château. La seigneurie ne tarde pas à être incorporée au comté de Ferrette et au

1. *Tome* LII (6e livr., juin 1888), p. 551.

domaine Landgravial de la maison d'Autriche, qui la cède un moment au duc de Bourgogne, Charles le Téméraire. Enfin, la guerre de Trente ans nous donne Belfort. La ville, prise en 1636 par le comte Louis de la Suze, fut transformée par son fils Gaspard en une forteresse inexpugnable. Gaspard de la Suze s'étant rangé au parti de la Fronde, Belfort fut bloqué d'abord par le duc d'Harcourt, puis par le maréchal de la Ferté, qui l'enleva le 23 février 1654.

La place fut modifiée et agrandie par Vauban ; depuis, ses fortifications ont été complétées de 1817 à 1870. Le camp retranché date de l'époque révolutionnaire.

M. Papuchon revient ensuite sur les différents sièges soutenus par Belfort, en insistant particulièrement sur les blocus de 1814 et de 1815, sur le siège de 1870-1871.

Depuis longtemps, il est question de raser une partie des vieilles fortifications. M. Papuchon a pensé avec raison qu'il serait utile de conserver le souvenir « d'une place forte dont l'histoire se confond avec celle des grandes luttes nationales et dont la belle défense a sauvé un lambeau du sol de la patrie. » De là cette intéressante étude, illustrée de fort belles planches, admirablement exécutées et qui nous montrent les transformations successives de Belfort de 1579 à 1870. E. B.

3° Revues alsaciennes.

Bulletin du Musée historique de Mulhouse, 1888. Mulhouse, Bader et Cie. 1 vol. in-8°, 126 pages.

MM. Bleicher et Mathieu Mieg ont reproduit dans ce volume une note qui avait déjà paru au *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar.* Elle est consacrée aux *Sépultures anciennes de Tagolsheim,* près d'Altkirch, d'une disposition fort curieuse, qu'on n'avait jusqu'à présent pas encore trouvée en Alsace et en Lorraine. Des niches, creusées dans un talus de lehm, les unes au-dessus des autres et sur plusieurs rangées horizontales, ont reçu les cadavres : ceux-ci sont placés soit directement sur la terre, soit dans une sorte de construction formée de deux petits murs en cailloux de rivière et que surmontent des dalles. A côté des corps, on a posé des vases en terre cuite, d'un travail fort grossier. A quelle époque remontent ces tombeaux ? Les auteurs, qui sont de vrais savants, ne veulent pas faire de conjecture téméraire ; ils inclinent pourtant à croire qu'ils appartiennent soit à la période néolithique, soit au premier âge du bronze.

M. Fritz Kessler a fourni au Bulletin une étude intéressante sur le *châ-*



teau du Hohnack. Sans doute les lignes qu'il écrit sur les temps les plus anciens du château sont bien hasardées; après les travaux de d'Arbois de Jubainville et d'Alexandre Bertrand, il n'est plus permis d'écrire : « Le caractère *druidique* de cette pierre à cuvettes, de forme tabulaire, est incontestable. » Sans doute encore la partie consacrée au moyen âge est un peu confuse. Les *Annales Rappolsteinenses* de Luck, que l'auteur cite souvent, n'ont pour cette période qu'une très faible valeur historique. En revanche, tout ce que M. Kessler dit de l'époque moderne est d'une lecture agréable et appuyé sur des documents sûrs.

Encore cette fois-ci, la plus grande partie du Bulletin est occupée par une étude de M. X. Mossmann. L'article de cette année : « *Le commerce et l'industrie à Bâle* », n'est pas un article original, en ce sens qu'il n'est qu'une analyse d'un gros ouvrage, fort savant et fort touffu, que M. Traugott Geering a publié en 1886 à Bâle sous le titre : *Handel und Industrie der Stadt Basel, Zunftwesen und Wirthschaftsgeschichte bis zum Ende des XVII. Jahrhunderts.* Mais que de fines remarques, que d'observations judicieuses appartiennent en propre à M. Mossmann! Dans ces questions si compliquées et si obscures, il a su mettre de l'ordre et de la clarté. Nous n'oserions affirmer avec lui que toutes les corporations soient issues des *officia,* groupe de serfs épiscopaux, ayant appris le même métier et travaillant sous la direction d'un *ministerialis* de l'évêque, encore qu'il ne soit pas bien certain qu'elles procèdent des anciens *collegia* romains. Mais nous sommes complètement d'accord avec lui sur la manière dont, à Bâle, en dehors du vieil organisme des corps de métiers et des corps de marchands, s'est formée au XVIIe et au XVIIIe siècle, une classe ouvrière. Les pages qu'il a écrites à ce sujet sont tout à fait convaincantes. Le premier et le dernier chapitre traitent de ces grandes questions d'origine : dans l'intervalle, l'auteur nous a appris comment les corporations et les institutions communales de Bâle se sont développées d'une façon simultanée ; il nous a raconté les luttes entre les tribus des marchands et les métiers ; il nous a énuméré les principaux objets de commerce ; il nous a dit comment l'industrie du coton, la papeterie, l'imprimerie, la fabrication de la soie, le tissage du velours, la passementerie ont été introduits et se sont développés dans la ville.

Nous devons encore signaler, dans ce volume, l'acte de constitution de la société qu'on a nommée la *Société du nouveau-quartier de Mulhouse.* C'est elle qui a donné à l'ancienne cité ses beaux quartiers neufs, vers 1827. Deux articles nécrologiques sont consacrés au comte Egbert-Frédéric de Mülinen, l'auteur de l'*Helvetia sacra,* et au pasteur Jean Ringel, qu ela découverte des cromlechs et des bains romains de Mackwiller ont fait connaître.

Ch. Pfister.

La Revue nouvelle d'Alsace-Lorraine, 8e année, juin 1888-mai 1889, 1 vol. in-8°, 480 pages. Strasbourg, Schaaf-Ammel, et Colmar, veuve Decker.

Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit précédemment (voir *Annales de l'Est*, t. III, p. 303) sur le caractère et sur la valeur de cette revue ; cette année encore, la plupart des articles d'histoire sont dus à M. A. Benoit et ont trait à la région de la Saar et de la Seille. Nous signalons les plus importants.

L'hôtel de ville de Vic. La mairie. Le couvent des Carmes (fin). — L'auteur donne d'assez curieux détails sur les armoiries, attribuées en 1696 aux différents corps de métiers de Vic ; il passe aux établissements religieux que possédait la ville avant la Révolution : une collégiale avec six chanoines, des Capucins, des Cordeliers établis au xve siècle, des Carmes déchaussés, introduits dans la petite cité sous Louis XIV. Il insiste surtout sur ces derniers qui, avant la Révolution, ont possédé une riche bibliothèque.

Notes sur la ville de Boulay. — Au moyen âge, Boulay avait des seigneurs particuliers ; la dernière héritière céda ses droits, en 1502, au duc de Lorraine René II, et, à partir de ce moment, la ville suivit les destinées du duché. On trouvera, dans les articles de M. Benoît, une foule de renseignements, un peu pêle-mêle, sur l'ancien château de la ville, sur la condition des Juifs, sur les hommes remarquables nés dans la localité, etc. L'auteur aurait dû faire justice de la singulière étymologie proposée par Terquem pour Bolchen, nom allemand de Boulay. Bolchen n'est qu'une altération du mot Boulay, et Boulay vient de *Betuletum,* un endroit planté de bouleaux.

Quelques inscriptions lapidaires dans la vallée de la Haute-Seille (suite). — M. Benoît reprend ici ses études commencées au tome VI et il s'occupe de Marsal. Il publie un peu inexactement la dédicace faite par les *vicani Marosallenses* en l'honneur de l'empereur Claude ; il cite le petit bronze sur lequel un *vestiarius* a fait graver le nom de Mercure [1] ; il reproduit certaines inscriptions du cimetière de la ville. Mais ce n'est là qu'un prétexte pour nous raconter l'histoire de la petite cité depuis les origines jusqu'au siège de 1870, et pour semer en route une foule d'anecdotes sur le briquetage de la Seille et sur les prétendues cornes de renne ; sur le ligueur Fouquet de la Roulte, commandant de la place, tué par les mal pensants ; sur

1. Ce bronze a été trouvé en réalité en haut de la côte de Fresnes-en-Saulnois par M. l'abbé Merciol. Cf. *Journal de la Société d'archéologie de Meurthe-et-Moselle*, t. XXVI, 1877, p. 229. Un moulage de cette inscription est au musée de Nancy : n° 248 du catalogue. Il y est dit à tort que la plaque de bronze a été trouvée à Naix.

les Capucins établis dans la cité et le poème héroï-comique que dirigea contre eux Duclos, seigneur de Juvrecourt, etc.

Les visites épiscopales de Mgr d'Aubusson de la Feuillade, évêque de Metz dans le Saargau, 1669-1679. — En 1669, Georges de la Feuillade, archevêque d'Embrun, fut élevé au siège de Metz ; depuis d'assez longues années, l'évêché était privé de pasteur, la cour de Rome ayant refusé l'investiture au cardinal Mazarin et aux deux frères de Fürstenberg. Aussi le nouveau prélat eut-il beaucoup à faire et il fut à la hauteur de sa tâche. Il entreprit de nombreuses visites dans son diocèse, notamment dans le Saargau. Un miracle marqua l'une de ces visites. Comme les habitants protestants, excités par le duc de Lorraine, lui refusaient l'entrée de Saarwerden, deux cloches sonnèrent d'elles-mêmes : Mgr fit grand bruit autour de cet événement extraordinaire. L'étude de M. Benoit est restée inachevée, nous ne savons pas pour quelles raisons.

Les Israélites en Alsace sous le Directoire et sous le Consulat. — Dans l'*Almanach du département du Bas-Rhin pour l'an VIII,* Sébastien Bottin exhorte les Juifs à imiter l'exemple de leur coreligionnaire Hirzelbloch, de Diegolsheim, au canton de Markolsheim, et à employer désormais leurs bras au travail des champs. A propos de ce document, M. Benoît rapporte une série d'anecdotes sur la situation des Juifs avant la Révolution et sous le premier Empire ; il publie un décret de 1807, par lequel il est sursis pendant un an aux jugements rendus au détriment des cultivateurs alsaciens en faveur des Juifs ; il se livre aussi à des déclamations de goût douteux contre les Israélites et contre la *Société de la Révolution* de Strasbourg, « peuplée des opportunistes du temps ».

Un don du duc de Lorraine à l'église d'Eschery. — Au début du xvie siècle, Guillaume de Ribeaupierre ordonna la construction d'une église, sur une petite hauteur dite Surlatter, à un kilomètre d'Eschery, au val de Lièvre. Tous les habitants de la vallée contribuèrent aux frais de construction ; à la requête des mineurs, le duc de Lorraine Antoine accorda en 1522 une somme de cent francs pour l'achat d'une cloche. M. Benoit publie quatre pièces inédites relatives à ce don.

De quelques livres rares alsaciens. — A propos du *Trésor du bibliophile lorrain,* de M. Favier, M. Benoît insiste sur quelques ouvrages rares, imprimés à Strasbourg : les *Dialogues des troys Estatz de Lorraine,* l'*Historia Mediani Monasterii,* de Belhomme ; sur quelques autres livres encore, comme la *Vita S. Leonis,* de Wibert, Paris, 1615 ; sur l'*Histoire et recueil de la glorieuse victoire du duc Antoine ;* sur les six livres de la *Rusticiade* de Laurent Pilladius, etc.

A côté de ces articles de M. Benoit, nous trouvons, dans ce volume, une

étude en allemand, signée Th. Nartz et intitulée : *Ein bischöfliches Städtchen in früheren Zeiten. Verwaltungsskizzen.* C'est l'une des plus sérieuses qui ait paru dans le recueil, bien qu'on puisse reprocher à l'auteur un véritable abus de citations de Gœthe et de Schiller qui, en vérité, n'ont rien à faire ici. Il s'agit de l'état de la ville de Benfeld au xvie siècle. Benfeld, après avoir été engagé à la ville de Strasbourg de 1394 à 1537, était retombé, à cette dernière date, sous la domination de l'évêque. Celui-ci ordonna aussitôt de renouveler les anciens statuts ; le travail, commencé immédiatement, fut interrompu à différentes reprises; il fut achevé enfin en 1557 ; les statuts furent consignés dans un *Stadtbuch.* M. Nartz extrait de ce document tout ce qui a rapport à l'administration de la petite cité. A sa tête est le *Vogt* (bailli), fonctionnaire direct de l'évêque, et le *Schultheiss* (prévôt), nommé de même par le seigneur temporel, quoiqu'il représente souvent les intérêts de la communauté. Dans l'administration de la ville, il est assisté d'un conseil ou sénat (*Rat*) composé de neuf membres, nommés pour deux ans et se renouvelant par moitié chaque année : à la tête du conseil sont deux stettmeistres, qui sont comme les consuls de ce petit sénat. Un *Heimburger* veille aux finances de la ville et fait rentrer les revenus de la caisse municipale. Bailli, prévôt, stettmeistres et *Heimburger* nomment chaque année les nouveaux conseillers ; les stettmeistres à leur tour sont choisis pour un an par les *Stettmeistres* sortants, le prévôt et le conseil ; le *Heimburger* est désigné par le prévôt, le conseil et les deux *Stettmeistres* en exercice. Outre ces hauts fonctionnaires, il y avait à Benfeld une série de petits employés (*Stadtschreiber, Zoller, Salzmieter,* etc.), sur lesquels M. Nartz donne de curieux détails. Il nous montre aussi quelle était dans la ville la condition des différents métiers (boulangers, bouchers, aubergistes, pêcheurs). Il cite quelques règlements curieux de justice et de police ; puis, dans un appendice, et d'après un autre document, les comptes des *Heimburger* de 1544 à 1596, il montre quels étaient les revenus et les dépenses de la petite cité. Cette étude mériterait d'être complétée ; M. Nartz devrait nous renseigner sur la situation ecclésiastique de Benfeld : qui avait la nomination du curé et qui touchait la dîme ?

Outre ces articles, la *Revue* a publié un certain nombre de pièces rares ou inédites. Tous les historiens de l'Alsace connaissent le mémoire, présenté en 1697 au roi Louis XIV par l'intendant de Lagrange sur la situation de la province. Ce document n'a jamais été imprimé ; mais il en existe un assez grand nombre de copies manuscrites. La *Revue* en extrait le chapitre où Lagrange énumère les familles nobles qui possédaient dans la contrée des terres plus ou moins considérables ; elle accompagne cette édition de quelques remarques sur le rôle de la noblesse alsacienne dans les armées royales ; elle dresse la liste des officiers généraux fournis par

elle à la France monarchique ; mais elle croit à tort que la milice ne fut décrétée en France qu'en 1762; la milice existait dans le reste du royaume comme en Alsace, depuis la guerre de la Ligue d'Augsbourg.

Les lignes de Wissembourg avaient été forcées au mois d'octobre 1793 ; les Autrichiens, sous le commandement de Wurmser, occupaient la Basse-Alsace autour de Reichshoffen, Hochfelden et Brumath. Les Prussiens, sous les ordres du duc de Brunswick, étaient adossés, du côté de la Lorraine, à la Bliese et à la Saar. La forteresse de Bitche coupait les communications entre les deux armées. Brunswick résolut de s'en emparer par une surprise ; mais l'alarme fut donnée à temps dans la petite garnison, et les assaillants furent repoussés avec perte dans la nuit du 17 novembre 1793. En 1795, il parut à Francfort une relation allemande de cet événement faite à un point de vue prussien ; cette plaquette était devenue fort rare et la direction de la *Revue nouvelle* a jugé à propos de la réimprimer.

Signalons, en outre, l'impression de deux chansons révolutionnaires, et celle d'une lettre adressée, le 16 juin 1793, par les citoyennes de Colmar à la Convention nationale; elles annoncent qu'elles envoient plusieurs caisses d'ouvrages nécessaires pour le pansement des blessés à l'armée du Rhin. — On trouvera enfin, dans ce tome, la généalogie de la famille messine Le Goullon, à propos d'une visite que le roi Louis XIII fit, le 21 décembre 1631, au château de Jérémie Le Goullon à Borny.

Ce volume sera le dernier du recueil qui, depuis le mois de mai 1889, a cessé de paraître[1]. Un appel fait au public est resté sans réponse, et la *Revue nouvelle d'Alsace-Lorraine* a sombré au bout de huit années d'existence. Nous ne partagions point les opinions de ses rédacteurs ; nous jugions leurs tendances mauvaises ; néanmoins, nous ne pouvons voir sans regret disparaître une collection où ont été publiés quelques bons articles, et où ont été livrés à la presse des documents assez nombreux sur notre chère Alsace.

Ch. Pfister.

1. Nous apprenons au dernier moment qu'on cherche des souscripteurs pour que le Recueil puisse de nouveau paraître en janvier 1891.

CHRONIQUE DE LA FACULTÉ

Nomination. — Par arrêté ministériel du 21 novembre 1889, M. Debidour, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Nancy, est nommé pour trois ans, à partir du 1er décembre 1889, doyen de ladite Faculté.

Prix. — L'association pour l'encouragement des études grecques a partagé le prix Zographos entre MM. Sp. Lambros et Diehl, auteurs, l'un d'un catalogue des manuscrits grecs de l'Athos, l'autre d'un volume intitulé : *Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne*. Voici en quels termes le rapporteur, M. Paul Girard, apprécie l'ouvrage de notre collègue : « M. Diehl a passé par les écoles de Rome et d'Athènes. Son *Étude sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne* est une thèse récemment soutenue devant la Faculté des lettres de Paris, où elle a recueilli les éloges des juges compétents. Sous ce titre modeste, l'auteur a tracé un tableau très complet et fort intéressant du régime politique de l'Italie byzantine depuis le VIe siècle jusqu'au VIIIe. Le sujet, sans être absolument neuf, n'avait encore suscité aucun travail d'ensemble. Les difficultés, en effet, n'y manquent pas ; les documents, relativement rares, sont souvent d'une interprétation malaisée : les mêmes noms, à trente ans d'intervalle, ne désignent plus les mêmes objets ; les institutions ont quelque chose de mouvant et d'insaisissable qui fait qu'en voulant préciser on risque d'en dénaturer le caractère. Tel est presque toujours l'embarras qu'on éprouve quand on s'attaque aux périodes de transition ; rien n'y est stable. Avec son vice-roi ou exarque et ses fonctionnaires militaires, ducs et tribuns, qui peu à peu relèguent au second plan les anciens magistrats civils, avec ses grands propriétaires fonciers et son clergé, dont la prépondérance croît chaque jour, le régime byzantin de l'Italie nous apparaît comme un état confus et provisoire entre la civilisation impériale et le morcellement de la féodalité. Mais quelle tentation pour un esprit sagace de démêler dans de pareilles époques les nouveaux éléments de civilisation, de suivre pas à

pas les transformations politiques et morales et de fixer dans une langue exacte et mesurée le spectacle de cette réalité changeante ! C'est ce qu'a fait M. Diehl. Son livre est un modèle de prudente et pénétrante exposition. ».

Cours et conférences. — Les conférences du premier semestre 1889-1890 se sont ouvertes le lundi 4 novembre et les cours publics le lundi 25. Nous en dressons ici le tableau :

Philosophie : M. Victor Egger, professeur. — Le *jeudi,* à 4 heures. Cours public : *La Science et la philosophie* (*principaux systèmes de métaphysique*).

Le *mardi,* à 4 heures 1/4. Conférence préparatoire à la Licence : *Questions de psychologie, de logique et de morale.*

Le *samedi,* à 4 heures 1/4. Conférence préparatoire à l'Agrégation : *Questions d'histoire de la philosophie.*

Histoire moderne : M. Debidour, professeur. — Le *mercredi,* à 4 heures. Cours public : *La Diplomatie et la Révolution en Europe depuis 1848.*

Le *jeudi,* à 10 heures et à 11 heures. Explication d'un auteur du programme de l'Agrégation d'histoire. Exercices pratiques pour la Licence et l'Agrégation d'histoire.

Histoire du moyen âge : M. Pfister, professeur. — Le *mardi,* à 2 heures. Conférence pour la Licence et l'Agrégation d'histoire : *Les Institutions de la France depuis l'avènement de Hugues Capet jusqu'à la mort de saint Louis.*

Le *même jour,* à 5 heures. Exercices pratiques pour la Licence historique.

Le *jeudi,* à 2 heures. Explication d'un auteur du programme de l'Agrégation d'histoire.

Histoire ancienne et Archéologie : M. Diehl, maître de conférences. — Le *lundi,* à 4 heures. Cours public : *Les Fouilles d'Herculanum et de Pompéi.*

Le *mardi* et le *jeudi,* à 9 heures. Explication d'auteurs et exercices pratiques pour l'Agrégation d'histoire.

Le *mercredi,* à 11 heures. Conférence pour la Licence ; *Institutions romaines.*

Géographie : M. Auerbach, maître de conférences. — Le *vendredi,* à 2 heures. Conférence pour l'Agrégation d'histoire et la Licence historique : *Étude de la région lorraine.*

Le *samedi,* à 10 heures. Explications d'auteurs du programme de l'Agrégation d'histoire.

Le *même jour,* à 2 heures. Exercices pratiques pour la Licence historique : *Questions de géographie générale.*

Langue et littérature françaises : M. Krantz, professeur. — Le *vendredi,*

à 4 heures. Cours public : *Histoire du romantisme français* (suite) ; *Musset, Béranger.*

Le *même jour,* à 9 heures. Exercices de dissertation française pour la Licence.

Le *lundi,* à 10 heures. Mêmes exercices pour l'Agrégation.

Le *jeudi,* à 8 heures 1/4. Explication des auteurs français du programme de la Licence.

Grammaire des langues classiques : M. Cousin, maître de conférences. — Le *mercredi,* à 10 heures 1/2. Cours de *Grammaire* pour l'Agrégation.

Le *vendredi,* à 10 heures 1/4. Cours de *Grammaire* pour la Licence.

Le *samedi,* à 10 heures 1/4. Cours de *Grammaire* pour la Licence.

Langue française du moyen âge : M. Étienne, chargé d'un cours complémentaire. — Le *mardi* à 10 heures 1/4. Explication et commentaire d'auteurs français (programme de l'Agrégation de grammaire).

Le *vendredi,* à 10 heures 1/4. — Conférence pour l'Agrégation de grammaire: *Histoire de la langue française.*

Langue et littérature latines : M. Thiaucourt, professeur. — Le *jeudi,* à 2 heures. Cours de littérature latine : *Tite-Live.*

Le *même jour,* à 3 heures. Critique de textes et exercices pratiques pour l'Agrégation de grammaire.

Le *vendredi,* à 2 heures 1/4. Explication du *IIIe livre* des *Histoires* de Tacite. Correction de dissertations latines (Licence littéraire).

Littérature latine : M. Collignon, maître de conférences. — Le *mercredi,* à 8 heures 1/4. Explication d'un auteur du programme de la Licence. Exercices de dissertation latine.

Le *lundi,* à 9 heures. Explication d'un auteur du programme de l'Agrégation. Exercices pratiques.

Le *samedi,* à 9 heures 1/4. Cours de littérature latine (pour la Licence) : *depuis Auguste jusqu'aux Antonins.*

Langue et littérature grecques : M. Decharme, professeur ; M. Albert Martin, professeur adjoint, chargé du cours. — Le *mardi,* à 4 heures. Cours public : *Histoire de la Comédie grecque* (suite).

Le *mercredi,* à 2 heures 1/2. Cours de paléographie grecque pour la Licence et l'Agrégation.

Le *jeudi,* à 10 heures et à 11 heures. Explication d'auteurs et exercices pratiques pour l'Agrégation de grammaire.

Philologie grecque : M. Lemercier, maître de conférences. — Le *lundi,* à 2 heures 3/4. Explication du *XVe chant de l'Iliade* (Licence).

Le *mardi,* à 9 heures. Leçons de littérature grecque (*Poètes lyriques*).

Le *même jour,* à 10 heures. Exercices pratiques pour la Licence.

Langues et littératures étrangères : M. Grucker, professeur. — Le *mardi,* à 2 heures 1/2. *Questions de littérature allemande.*

Le *jeudi,* à 2 heures et à 3 heures. Conférences préparatoires à l'Agrégation d'allemand, à la Licence d'allemand et au certificat d'aptitude à l'enseignement de la langue allemande. Exercices pratiques.

Philologie allemande : M. Lichtenberger, maître de conférences. — Le *vendredi,* à 8 heures 1/4. Exercices pratiques pour la Licence et le Certificat d'aptitude.

Le *samedi* à 1 heure 1/2. *Histoire de la langue allemande.*

Le *même jour,* à 2 heures 1/2. Exercices pratiques.

Rapport de M. le Doyen. — M. le doyen Debidour a présenté au Conseil général et au Conseil académique le rapport sur les travaux et la situation de la Faculté des lettres pendant l'année scolaire 1888-1889. Nous en publions l'extrait suivant :

Monsieur le Recteur, Messieurs,

Chargé de vous exposer sommairement l'état et les travaux de la Faculté des Lettres pendant la dernière année scolaire, je dois tout d'abord relater les modifications qu'a subies, depuis le mois de novembre 1888, le personnel de cette corporation et quelques faits nouveaux intéressant particulièrement certains des membres qui la composent.

La Faculté possède, vous le savez, sept chaires magistrales. L'une d'elles, celle de langue et littérature grecques, a pour titulaire M. Decharme, qui m'a précédé dans l'exercice des fonctions décanales. Mais cet honorable professeur a cessé depuis trois ans de l'occuper. Appelé à la Sorbonne comme chargé de cours en novembre 1886, il a été attaché, il y a quelques mois, comme professeur adjoint, à ce grand établissement. Il devient donc de moins en moins probable qu'il revienne jamais parmi nous. Sa place dans l'enseignement continue à être tenue à Nancy par M. Albert Martin, chargé de cours, qui est lui-même professeur adjoint à notre Faculté. La chaire de langue et littérature latines a été déclarée vacante, par suite de la retraite du vénéré M. Campaux, dont je vous faisais part l'année dernière à pareille époque. Deux candidats ont sollicité l'honneur de succéder à ce maître si apprécié et si regretté : M. Thiaucourt, qui, depuis la rentrée,

occupait déjà la place à titre de chargé de cours, et M. Barberet, professeur au lycée de Dijon, que nous recommandaient des services distingués dans l'Université et deux thèses intéressantes sur Lesage et sur Columelle. Sans méconnaître les titres et le mérite de ce dernier postulant, nous ne pouvions, mes collègues et moi, refuser la préférence à son compétiteur qui, après avoir été un de nos meilleurs élèves, était depuis six ans pour nous un collaborateur remarqué, particulièrement compétent en matière de philologie latine, et qui s'était fait connaître du monde savant non seulement par la solidité de son enseignement, mais par la publication d'importants travaux de critique et d'érudition. La section permanente du conseil supérieur a confirmé notre choix. M. le ministre de l'Instruction publique l'a consacré. M. Thiaucourt a donc été nommé professeur titulaire. Nous en avons été heureux pour lui, qui le souhaitait, pour la Faculté, qui désire le conserver bien longtemps au nombre de ses membres, et pour les élèves, dont il continuera de diriger les travaux, sinon avec plus de sollicitude, du moins avec plus d'autorité encore que par le passé.

Il y a un an, je vous annonçais qu'il allait être remplacé dans son ancien emploi de maître de conférences par M. Collignon, professeur de rhétorique au lycée de Nancy. Ce dernier, vous le savez, n'était pas pour nous un étranger, un nouveau venu. Précédemment, et au grand profit de nos étudiants, il avait été notre auxiliaire pendant plusieurs années. Il n'était pas un de nous qui n'eût depuis longtemps son opinion faite sur cet esprit si cultivé, si délicat, si fin, et sur l'influence pénétrante, vraiment suggestive de son enseignement. Aussi avions-nous demandé qu'il nous fût rendu. Nous sommes reconnaissants à l'administration de l'avoir fait rentrer, avec un titre supérieur à celui qu'il y portait autrefois, dans une Faculté où ses qualités d'humaniste et d'historien littéraire peuvent se manifester tout à l'aise, pour le charme de ses auditeurs et pour le profit de ses disciples.

Vous connaissez, Messieurs, d'assez longue date nos autres maîtres de conférences. Nul d'entre eux ne s'est séparé de nous. Et nous nous en félicitons, car il n'en est pas un dont le concours ne nous soit précieux et dont le zèle se soit un instant ralenti. Jeunes, laborieux et possédés de la plus légitime ambition, ils ont tous le souci non seulement de former de bons élèves, mais d'augmenter par leurs travaux personnels la notoriété de bon aloi que leur ont déjà valu leurs premiers succès. L'an dernier, l'un d'entre eux, M. Auerbach, avait déjà conquis avec honneur en Sorbonne le grade de docteur ès lettres. Deux autres cette année ont eu le même mérite. Ce sont MM. Diehl et Lemercier. Le premier, dans ses deux thèses historiques (1° *Études sur l'administration byzantine sous l'exarchat de Ravenne* [568-751]; 2° *Quo tempore, qua mente scriptus sit Xenophontis libellus qui* Πόροι *inscribitur*), et le second dans ses deux thèses littéraires (1° *Étude littéraire*

*

et morale sur Jean Vauquelin de la Fresnaye; 2° de Platonis Phædro dialogo) ont fait preuve non seulement d'une érudition solide et d'un jugement sûr, mais d'un art très réel de composition et montré qu'ils sont à la fois des professeurs sérieux et des écrivains de talent. Deux de leurs collègues, MM. Lichtenberger et Cousin, s'apprêtent également à affronter, dans un avenir peu éloigné, les épreuves du doctorat. Ce dernier, chargé par le ministère de l'Instruction publique d'une mission archéologique en Turquie d'Asie (Carie), nous a quittés au mois de juin et nous revient à cette heure avec une ample moisson de découvertes dont la science fera son profit.

Nous sommes donc heureux de conserver nos maîtres de conférences. Mais combien de temps les garderons-nous? Nous ne pouvons nous dissimuler que la condition matérielle qui leur est faite (à eux comme à leurs collègues des autres Facultés) n'est ni pour les séduire ni pour les retenir. Ils ne sont ni assurés de l'avenir, puisque leurs nominations doivent être renouvelées chaque année, ni certains d'une amélioration de traitement qu'aucune loi, aucun décret, aucun arrêté ministériel ne leur garantit. Et ce que je dis là d'eux s'applique également aux professeurs adjoints, qui sont exposés à vieillir dans une Faculté sans pouvoir jamais compter, au point de vue pécuniaire, sur un avancement régulier.

Ce n'est pas la première fois que nous appelons l'attention de l'administration sur les plaintes qu'inspire à tous ces fonctionnaires une situation si peu en rapport avec leurs mérites et avec leurs travaux. J'aurai sans doute, en d'autres occasions, à revenir sur ce sujet. Pour aujourd'hui, sans énoncer une fois de plus les arguments que j'ai dû faire valoir en leur faveur, je me bornerai à renouveler ici mes conclusions. On ne doit pas oublier que les maîtres de conférences sont en grande partie d'anciens professeurs de lycées, qui abandonnent, pour des emplois précaires dans notre enseignement, des places sûres et des traitements supérieurs à ceux que les Facultés leur offrent. Nous souhaiterions qu'ils fussent nommés sinon à titre définitif, du moins pour une période de plusieurs années. Nous désirerions surtout que leur avancement fût réglé par décret et que, rendant les mêmes services que les professeurs titulaires (surtout depuis qu'ils sont autorisés à participer aux examens du baccalauréat), ils fussent assurés, après cinq ou six années d'exercice, d'atteindre le traitement attribué aux chargés de cours. A plus forte raison pensons-nous que ces derniers ne devraient pas avoir d'avantage, quant aux appointements, sur les professeurs adjoints, qui sont, vous le savez, assimilés en droit, par le décret du 28 décembre 1885, aux professeurs titulaires.

Pour en revenir aux travaux de la Faculté, vous constaterez, je l'espère, avec satisfaction, que notre enseignement, déjà très actif et très varié, l'a été plus encore cette année que pendant les précédents exercices. J'ai déjà

exposé, dans mon dernier rapport, les raisons qui nous ont déterminés, mes collègues et moi, à remettre en honneur la tradition des cours ouverts, qui avait quelque temps paru tendre à se perdre dans l'Université, et cela sans négliger cet enseignement plus familier, plus pratique, plus professionnel que recherchent de préférence les aspirants à certains examens ou à certains concours. Je ne reviendrai pas sur ce sujet. Je me bornerai à vous dire que jamais, depuis bien longtemps, nous n'avions appelé le grand public à autant de cours que durant la dernière année scolaire et à vous indiquer brièvement le sujet des leçons auxquelles nous avons cru devoir le convier. M. Krantz a continué, avec le talent que vous lui connaissez et avec le brillant succès dont il est coutumier, son *Histoire du romantisme français,* et s'est attaché surtout à analyser et juger l'œuvre dramatique de Victor Hugo. M. Thiaucourt a débuté dans la chaire de langue et littérature latines par une sérieuse et instructive étude, pleine d'aperçus personnels, sur *Tacite et les Césars.* M. Martin a inauguré son enseignement public en appelant, avec son autorité particulière d'helléniste, l'attention de ses auditeurs sur l'*Histoire de la comédie grecque.* M. Egger a traité cette année de *la Logique,* avec sa rigueur et sa solidité d'exposition habituelle. M. Diehl, dans des entretiens où l'intérêt du fond n'avait d'égal que la distinction de la forme, a fait connaître les *Grandes découvertes de l'Archéologie classique au* XIX[e] *siècle.* Le talent souple et nerveux de M. Auerbach a rendu saisissant son tableau de *la Colonisation européenne en Océanie.* M. Pfister a poursuivi, avec sa sûreté de méthode et sa lucidité ordinaires, en s'arrêtant sur la période carolingienne, sa magistrale *Histoire de la Lorraine et de l'Alsace.* Enfin, pour ma part, je me suis efforcé de retracer avec clarté, sous ce titre : *la Sainte-Alliance et la Révolution,* l'histoire diplomatique de l'Europe de 1814 à 1848.

Tous les cours que je viens d'indiquer ont été régulièrement suivis par le public d'un bout à l'autre. Le nombre des auditeurs a varié de 50 à 300 ; il eût été parfois supérieur à ce dernier chiffre, si notre grand amphithéâtre ne se fût, à certains jours, trouvé trop exigu. Mais en dehors des séries de leçons consacrées à de simples auditeurs, plusieurs d'entre nous ont entrepris et mené à bonne fin des cours fermés, consacrés spécialement à des élèves et d'un caractère sinon plus sérieux, du moins plus technique et, par là, plus profitable peut-être à des étudiants qui, pour la plupart, se destinent au professorat. C'est ainsi que durant la dernière année scolaire ont été traités les sujets suivants : 1° *Littérature et esthétique allemandes* (par M. Grucker) ; 2° *Grammaire allemande* (par M. Lichtenberger) ; 3° *Littérature latine, depuis les origines jusqu'à Auguste* (par M. Collignon) ; 4° *Histoire de la conjugaison française* (par M. Étienne) ; 5° *Grammaire des langues classiques* (par M. Cousin) ; 6° *Institutions françaises sous les Valois*

(par M. Pfister); 7° *Institutions romaines* (par M. Diehl). Et à cette énumération je dois joindre le cours libre de *Paléographie, de diplomatique et de bibliographie* que M. Émile Duvernoy, agrégé d'histoire, archiviste de Meurthe-et-Moselle (un de nos anciens élèves), avait été autorisé à ouvrir et qu'il a fait pendant le premier semestre, avec une réelle compétence, au grand avantage de nos étudiants en histoire. Cet auxiliaire vaillant et dévoué a été chez nous le bienvenu, et nous gardons de sa collaboration le meilleur souvenir.

Tout le temps qui n'a pas été pris par les cours publics et par les cours fermés dont je viens de faire mention (c'est-à-dire à peu près la moitié de nos heures de service) a été comme d'habitude employé en conférences proprement dites, sur lesquelles je ne m'étendrai pas, me bornant à rappeler qu'elles sont généralement consacrées à des explications critiques d'auteurs, à la correction des compositions que nous remettent chaque mois nos élèves et aux leçons par lesquelles ils s'exercent au professorat, sous notre direction et notre contrôle.

Vous trouverez, Messieurs, à la suite de ce rapport, la notice complète et détaillée des publications effectuées par chacun de nous depuis le mois de novembre 1888. Je vous y renvoie et vous y verrez que, cette année, comme les précédentes, la Faculté n'a pas moins manifesté son activité par la plume que par la parole. Je me bornerai à signaler ici cette œuvre collective que nous avons entreprise il y a près de trois ans et qui, sous le titre d'*Annales de l'Est,* fait déjà, nous osons le croire, quelque honneur à l'Université de Nancy. Cette Revue trimestrielle, dont je vous ai déjà fait connaître le but, le programme et le caractère, jouit toujours de l'estime du public sérieux auquel elle est spécialement destinée. Des collaborateurs d'un grand mérite, comme MM. Mossmann, Mathieu, Nerlinger, Le Monnier, etc., n'ont pas peu contribué cette année à son succès. Il va sans dire qu'elle continue à être alimentée principalement par les membres de la Faculté. Ses dernières livraisons doivent à certains d'entre eux plusieurs articles qui ont été justement remarqués. Je signalerai notamment le travail de M. Auerbach sur la *Question d'Alsace à la diète de Ratisbonne,* les études de M. Pfister sur les *Légendes de saint Dié et de saint Hidulphe* (morceaux précieux en ce qu'ils nous donnent une idée de ce que sera cette histoire de Lorraine et d'Alsace que prépare si laborieusement depuis plusieurs années notre savant collègue), l'aperçu de M. Diehl sur les *Sujets de genre dans l'archéologie classique* (leçon d'ouverture de son dernier cours) et l'éloge si ému, si touchant du pasteur Oberlin, le bienfaiteur du Ban-de-la-Roche, par M. Grucker, membre de l'Académie de Stanislas. Qu'il me soit permis de mentionner aussi deux articles dus à d'anciens membres de la Faculté, savoir la fin de l'étude de M. Basch sur *Wilhelm Scherer et la*

philologie allemande, et les pages si instructives, si lumineuses, consacrées par M. Campaux à la *Critique du texte d'Horace.* Notre respecté collègue, dans les studieux loisirs de sa retraite, ne nous oublie pas ; il semble avoir renouvelé un sujet que l'on pouvait croire épuisé ; il nous promet la suite de son important travail et nous le remercions à l'avance cordialement de vouloir bien nous en donner la primeur.

Licence. — La session de novembre, pour la licence ès lettres, s'est ouverte le lundi 18 et a été terminée le vendredi 22. Sept candidats se sont présentés, dont quatre pour la licence littéraire, un pour la licence historique, un pour la licence philosophique, un pour la licence d'allemand. Trois d'entre eux ont été admissibles, et deux ont été définitivement reçus : M. Wolfromm, agrégé d'allemand, avec la mention *bien* (*allemand*), et M. Rollin, maître répétiteur au lycée de Chaumont (*lettres*).

Voici les sujets de composition traités par les candidats :

1° *Épreuves communes.*

Dissertation latine : *Inquirendum erit quas ob causas M. Tullius Cicero et Horatius, de veteribus Romæ poetis judicantes, inter se ita dissentiant, ut eosdem ille laudibus extollat, hic autem acerbius detractet.*

Dissertation française. Étudier la tragédie de Nicomède du point de vue indiqué par Corneille lui-même dans son avis au lecteur : « Mon principal but a été de peindre la politique des Romains au dehors, et comme ils agissaient impérieusement avec les rois leurs alliés, leurs maximes pour les empêcher de s'accroître, et les soins qu'ils prenaient de traverser leur grandeur, quand elle commençait à leur devenir suspecte à force de s'augmenter et de se rendre considérable par de nouvelles conquêtes. »

2° *Épreuves spéciales.*

a) *Lettres.* — Thème grec.

Grammaire et métrique. 1° Morphologie de l'infinitif en grec, en latin et en français. Rapports de l'infinitif et du substantif ; 2° Conjonctions de temps en grec et en latin ; leur syntaxe ; 3° Syntaxe historique du participe présent en français équivalant au gérondif en *do* latin ; 4° Trois vers de Plaute à déterminer et à scander. Indiquer les principales règles du système de vers auquel ils appartiennent ; 5° Deux strophes saphiques à construire avec deux phrases données.

b) *Philosophie.* — Histoire de la philosophie : Philosophie de Platon.

Philosophie : Quelle peut être ou quelle doit être la logique interne d'une morale sans libre arbitre ?

c) *Histoire.* — Histoire ancienne : Jules César.

Histoire moderne et géographie : 1° le Congrès de Vienne ; 2° Étude comparée des grands ports français, de leur situation géographique, de leur valeur économique.

d) *Allemand.* — Thème : le lever du soleil dans J.-J. Rousseau.

Version : texte tiré de Fr. Vischer, *Faust,* p. 220.

BACCALAURÉAT. — La session du baccalauréat, au mois de novembre, a été ouverte le 4 et s'est terminée le 14. 70 candidats étaient inscrits pour la seconde partie ; 32 ont été éliminés pour la faiblesse de leurs compositions ; 8 ont été refusés à la suite des épreuves orales, 30 ont été admis définitivement, dont 2 avec la mention *bien*, 7 avec la mention *assez bien.* Proportion : 43 p. 100.

Voici les sujets de composition philosophique donnés dans les quatre séries :

1° Définir et distinguer le spiritualisme, le panthéisme et le matérialisme.

2° Rôle de la déduction dans les différentes sciences.

3° Quel est l'objet de la logique ? Est-elle une science purement spéculative ou une science pratique ?

4° La volonté ; sur quels faits de l'âme et sur quels organes du corps son empire s'exerce-t-il ?

Sur 93 aspirants à la première partie, 44 ont été éliminés à la suite des épreuves écrites, 10 à la suite des épreuves orales ; 39 ont été admis définitivement, 7 avec la mention *bien,* 7 autres avec la mention *assez bien.* Proportion : 42 p. 100.

Nous publions les sujets de composition française donnés dans les 5 séries :

I. — On supposera que Voltaire écrit à messieurs de l'Académie française, pour les prier de recevoir dans le Dictionnaire le mot *Bienfaisance* récemment inventé par l'abbé de Saint-Pierre.

II. — Convoqué avec la plupart des seigneurs par le roi Louis IX, qui s'était résolu à entreprendre une seconde croisade, Joinville, dans une réponse émue mais ferme, refuse de partir et accuse les funestes conseillers qui ont inspiré un projet fatal au roi, aux sujets, à la France.

III. — Lettre de Cospéan, évêque de Lisieux, à Bossuet.

On sait que Bossuet, âgé de quinze ans seulement et sortant de rhétorique, fut introduit chez la marquise de Rambouillet, y prêcha un soir et s'y fit applaudir.

« De tels succès obtenus avant le temps et sans effort offraient sans doute quelque danger. Bossuet en fut averti. Un jour qu'il venait de renouveler à l'hôtel de Vendôme une épreuve dont il était certain de sortir toujours à son honneur, il reçut de l'évêque de Lisieux un conseil qui valait mieux que tous les éloges. Cospéan, jaloux pour la seule gloire de l'Église d'un talent que des applaudissements frivoles pouvaient détourner de sa voie, l'exhorta paternellement à se laisser oublier, à étudier et à méditer beaucoup avant de paraître dans la chaire. » (E. Gandar, *Bossuet orateur,* p. 4.)

Vous composerez la lettre de Cospéan.

Usant du droit que lui donnent son âge et son caractère, il écrit au jeune Bossuet moins pour le féliciter de ses premiers succès que pour lui montrer la voie qui convient à son talent.

Objet et haute mission de l'éloquence de la chaire. — Études approfondies qui s'imposent à celui qui doit prêcher la parole de Dieu.

Que Bossuet développe par un patient labeur les grandes qualités qu'il a reçues du ciel et il sera un jour une des gloires de la chaire française.

IV. — Dans sa lettre à Diane de Foix, sur l'*Institution des enfants,* Montaigne avait indiqué comme un excellent moyen de s'instruire les *Voyages aux pays étrangers*. Vous supposerez que Diane de Foix lui ayant demandé de développer ses vues sur ce point, Montaigne, dans une seconde lettre, explique et précise par des raisons et par des exemples cette partie, la plus neuve alors, de son système d'éducation.

V. — Dès le début de la Révolution, l'Académie française avait été vivement attaquée par les partisans des idées nouvelles qui lui reprochaient surtout son esprit monarchique et aristocratique. A l'Assemblée nationale même, un certain nombre de membres demandaient la suppression de ce corps littéraire privilégié.

Dans la séance du 19 août 1790, Lebrun, le traducteur de la *Jérusalem délivrée* et de l'*Iliade,* qui était rapporteur du comité des finances, prit la défense de l'Académie et proposa de lui continuer le fonds annuel de 25,217 livres qui était affecté à ses dépenses.

Vous composerez le discours de Lebrun dont voici les idées principales :

Richelieu, en créant l'Académie, n'a pas cherché seulement à se faire des panégyristes ; il a voulu constituer un corps qui veillât à la pureté de la

langue et en fixât le bon usage. L'Académie n'a pas manqué à cette tâche.

Elle a d'autres droits à la reconnaissance publique ; car elle a contribué d'une manière très marquée aux progrès de l'esprit philosophique. Plusieurs de ses membres ont été des apôtres de la liberté.

Il est étrange d'attaquer comme aristocratique une institution qui, plus que toute autre, a confondu les rangs et mis l'intelligence de niveau avec la noblesse de race.

Au moment où un nouvel ordre de choses commence en France, il est plus nécessaire que jamais d'honorer les lettres, car elles font l'homme vraiment libre.

Le Gérant,

Ch. PFISTER.

DE LA CRITIQUE DU TEXTE D'HORACE

AVANT PEERLKAMP

DU Ier AU XVIIIe SIÈCLE

La question du texte d'Horace, qui depuis tantôt cinquante ans fait tant de bruit dans les Écoles allemandes, ne date pas de ce siècle, tant s'en faut; elle ne date pas davantage du XVIIIe et du XVIIe siècle, ni même du XVIe où elle a pris tout son essor; elle remonte au temps même d'Auguste et de Tibère, ou tout au moins de Claude et de Néron.

La question de ce texte et son histoire, — car il en a une et qui mérite d'être racontée, — seraient donc bien vieilles. Cela doit sembler étrange au premier abord, une histoire du texte d'Horace, d'un poète aussi consacré par l'admiration universelle que l'auteur des poésies lyriques, des Satires et des Épîtres. Ce texte n'a donc pas été fixé dès l'origine, ou, s'il l'a été, comment s'est-il altéré, à quelle époque, et quel est le nombre, quelle la nature de ces altérations? Quelle en est la cause? Le temps ou les hommes? L'ignorance ou l'inintelligence et l'étourderie des copistes, ou encore l'outrecuidance et la témérité des recenseurs? Par où nous est venu le texte d'Horace? Quelles en sont les sources? Combien en avons-nous de manuscrits? Par quelle voie nous ont-ils été transmis? De ceux qui sont venus jusqu'à nous quels sont les plus anciens? Y a-t-il des moyens de constater la valeur respective de ces manuscrits, et d'en instituer pour ainsi dire la contre-épreuve? Quels secours à cet effet peut-on tirer des scholiastes ou commentateurs et des écri-



vains latins, principalement des grammairiens, des métriciens et des rhéteurs, antérieurs à l'invasion des barbares et à la chute de l'empire romain? En dehors des transcripteurs de manuscrits, qui s'est, avant le XVIe siècle, occupé du texte d'Horace et a travaillé à sa révision? Quelle est la date et aussi la valeur de l'édition *princeps*, ou du premier texte d'Horace imprimé? Depuis cette édition, quelles sont celles qui ont le plus marqué, quels sont, à partir de cette époque, les érudits qui se sont le plus distingués dans la recension du texte d'Horace, soit par leur intelligence et leur sagacité, soit par l'audace de leurs conjectures et de leurs corrections? Quelle est enfin la méthode la plus sûre pour établir un bon texte d'Horace?

Ce sont là autant de points que je voudrais successivement étudier et éclaircir pour l'instruction de ceux qui seraient désireux de connaître toutes les vicissitudes par lesquelles a passé le texte d'un poète aussi universellement goûté qu'Horace, ainsi que les discussions, parfois homériques, auxquelles il a donné lieu. Je n'aurais du reste à cœur de le faire que dans la mesure propre à l'esprit français qui de tout temps s'est mal accommodé de tout ce qui n'est que vaine curiosité et pur étalage d'érudition, ou du moins ne s'en est pas accommodé longtemps.

Principales sources du texte d'Horace : les manuscrits, les scholiastes, les grammairiens.

Les sources du texte d'Horace, comme celles de tous les textes de l'antiquité grecque et latine, sont de trois sortes :

Les manuscrits plus ou moins anciens par lesquels il nous a été directement transmis avant l'invention de l'imprimerie;

Les scholiastes de l'époque romaine qui l'ont commenté;

Les écrivains de l'antiquité latine et, entre tous, les grammairiens et les métriciens qui au cours de leurs ouvrages en ont cité des fragments plus ou moins étendus.

Le manuscrit d'Horace; comment il s'est formé; les premières révisions.

Si nous avions encore du texte d'Horace les copies que l'esclave, qui lui servait de secrétaire, transcrivait par ses ordres[1], et que, selon toute probabilité il revoyait lui-même, car comme celui de Villon, le secrétaire d'Horace pouvait être un étourdi[2]; si du moins, quelque enfumé d'ailleurs et maltraité qu'il pût être par le temps, nous possédions un des élégants exemplaires polis à la pierre ponce, que du vivant même du poète les frères Sosies étalaient à la porte de leur librairie, sous les arcades de Janus, non loin du temple de Vertumne, comme lui-même le rappelle au début de l'Épître à son livre[3], nous ne serions pas embarrassés pour établir un texte aussi pur qu'authentique de notre poète, un texte pris à la source même.

Pur et authentique sans doute, puisqu'il aurait passé par les mains mêmes d'Horace; mais complet, pourrait-on le dire? Car il n'est pas du tout certain qu'il ait de son vivant vidé son portefeuille; le contraire même est plus que probable.

Le recueil entier de ses œuvres n'aurait donc paru qu'après sa mort; par les soins de qui? On aimerait à croire, comme le rapporte un rhéteur anonyme, que c'est Tibulle qui se serait chargé de cette pieuse tâche dans laquelle un certain Tharsus l'aurait aidé. Et qui mieux que Tibulle, le confident d'Horace, « le juge sincère de ses écrits », ainsi qu'il l'appelle lui-même[4], pouvait être préparé à nous donner dans sa pureté comme dans son intégralité l'œuvre de son ami? Mais Tibulle a-t-il survécu à Horace?

Une note trouvée par Théodore Mommsen dans un manuscrit parisien, bien connu sous le n° 7530, et publiée par Bergk

1. *I, puer, atque meo citus hæc subscribe libello.* (Sat. I, 10.)
2. Enregistrer jay faict ces dictz
   Par mon élève Fremin l'estourdiz. (Grand Test., XLVII.)
3. *Vertumnum Janumque liber spectare videris,*
   Scilicet ut prostes Sosiorum pumice mundus. (Ép. II, 20.)
4. *Albi, nostrorum sermonum candide judex.* (*Id.*, 4.)

en 1845[1], nous apprend qu'un grammairien du nom de Valérius Probus, qui florissait sous Claude et Néron, avait tenté une révision du texte d'Horace. Il n'en est d'ailleurs absolument rien resté ; et il n'y en a pas d'autre trace que cette note.

Il y avait donc une question du texte d'Horace au lendemain même de sa mort, puisque ce texte était déjà discuté. Il l'était sûrement au temps de Suétone. Cet historien nous apprend en effet qu'il lui était venu dans les mains, sous le nom de notre poète, des élégies et une épître en prose où il se recommandait à Mécène ; mais de la vulgarité des unes comme de l'obscurité de l'autre, ce qui était le moindre défaut d'Horace, Suétone concluait que ces compositions étaient apocryphes.

Horace, du reste, nous le savons par Juvénal[2], Horace avec Virgile, à la fin du Ier siècle, faisaient partie de l'instruction classique et étaient journellement dans les mains des élèves. C'était une raison pour que les maîtres ne leur donnassent que des textes aussi purs que possible.

Recension de Mavortius.

Il faut sauter brusquement d'Adrien à Théodoric le Grand, c'est-à-dire du Ier au Ve siècle, pour retrouver trace, avant les temps modernes, d'une nouvelle révision du texte d'Horace ; c'est celle de Mavortius, qui nous est attestée par la suscription suivante que reproduisent, à la suite des Épodes, non moins de sept manuscrits[3] : « *Vettius Agorius Basilius Mavortius, V. « C. et int. ex com. dom. ex cons. ord., legi et ut potui emendavi, « conferente mihi magistro Felice, oratore urbis Romæ* », c'est-à-dire : « moi, Vettius Agorius Basilius Mavortius, personnage

1. *His solis (scilicet XXI notis criticis, quales sunt obolus, asteriscus, antisigma, coronis, etc.) in adnotationibus Ennii, Lucilii et scænicorum usi sunt Vargunteius (Varro,* L. Müller) *Sinnius, Ælius æque et postremo Probus qui illas etiam Virgilio et Horatio et Lucretio apposuit, ut Homero Aristarchus.* (Codex Parisinus, 7530.)

2. *Dummodo non pereat totidem olfecisse lucernas,*
Quot stabant pueri, cum totus decolor esset
Flaccus et hæreret nigro fuligo Maroni. (Juvén., *Sat.*, VII, 225.)

3. Voir Bentley dans sa Préface.

« illustre de l'entourage et de la maison du Prince, de l'ordre « consulaire, j'ai lu et, comme j'ai pu, j'ai corrigé ce texte, « avec l'aide de Félix, mon maître, orateur de la ville de Rome, « qui l'a collationné avec moi. »

Bentley et Peerlkamp n'ont pu, de leur aveu, ni personne du reste après eux, arriver à connaître au juste ce que pouvait bien être ce Félix, orateur de la ville de Rome, qui dans la révision du texte d'Horace avait prêté son aide à Mavortius. Quant à ce dernier, on n'est guère mieux renseigné sur son compte. On sait seulement qu'il fut consul en 527 après Jésus-Christ, et consul unique à l'époque des empereurs Justin et Justinien, au lendemain de la mort de Théodoric, roi d'Italie. Il aurait aussi donné ses soins à la recension du texte du poète chrétien Prudence, ce qu'atteste le manuscrit 8034 de la Bibliothèque nationale, où l'on retrouve sa suscription. Peut-être aussi serait-il l'auteur de deux petits poèmes d'un caractère bien différent, mais tous les deux composés de centons de Virgile, et intitulés, l'un *De Ecclesia*, l'autre *Judicium Paridis*.

Si, comme le dit Peerlkamp, nous possédions le manuscrit même qui contenait les corrections de Mavortius, comme nous possédons le manuscrit de Virgile, corrigé de la main d'Astérius, consul en 494 — et il faut remarquer cet honneur, qu'ont obtenu les deux poètes amis, d'avoir, chacun pour leur compte, un consul pour recenseur, — on saurait ce que la critique du texte d'Horace doit à Mavortius, mais nous sommes loin de posséder l'original de cette révision, qui ne nous est arrivée, comme le dit très bien M. Eugène Benoist, qu'à travers plusieurs générations de manuscrits, c'est-à-dire altérée de toute façon.

Nous le posséderions d'ailleurs dans son intégrité, ajoute Peerlkamp, suivi en cela par Lucien Mueller, que nous n'en serions pas plus avancés, Mavortius et Félix étant d'une époque où le sens de la vraie latinité était perdu, et par suite se trouvant incapables d'une tâche aussi délicate que celle de re-

voir le texte d'un poète tel qu'Horace. Aussi pensent-ils tous les deux que le travail de Mavortius se bornait à des corrections de peu d'importance, et qu'il était plus capable d'ajouter de nouvelles fautes au texte qu'il avait entre les mains, que d'en découvrir et d'en retrancher les vers apocryphes ou altérés qui pouvaient s'y trouver.

Pour deux raisons donc, c'est-à-dire, comme nous l'avons dit, pour son peu d'importance en elle-même et à cause des nombreuses altérations qu'elle a contractées à travers les générations de manuscrits par lesquelles elle a passé, la recension de Mavortius, suivant Peerlkamp et Lucien Mueller, à qui nous laissons la responsabilité de cette opinion, après tout assez hasardée, ne nous serait pas d'un grand secours pour la constitution du texte d'Horace.

Les manuscrits d'Horace, leur origine, leur nombre.

Les manuscrits d'Horace sont au nombre de 250, la plupart d'origine gallo-romaine. Ils ont été transcrits, comme on le sait, dans les monastères du moyen âge, par les soins des moines bénédictins. Les plus anciens ne remontent guère au delà du VIIIe ou du IXe siècle ; aucun genre d'altérations ne leur a été épargné. Ils sont beaucoup plus rares en Italie ; le plus ancien de cette provenance date seulement du XIe siècle. Il n'y a pas de manuscrits qui nous aient été directement transmis depuis le IVe ou le Ve siècle ; aucun de ceux d'Horace n'est écrit dans ce caractère en capitales qui est le type de la bonne époque. Il y a sans doute une tradition qui se rapproche de ces temps, c'est la recension, dont nous avons déjà parlé, dite de Mavortius Agorius ; mais cette recension, comme le rappelle M. Eugène Benoist dans le numéro de septembre 1883 du *Journal des savants*, est une recension altérée pour diverses causes, et qui a traversé plusieurs générations de manuscrits. Keller croit en effet reconnaître à certains indices que plusieurs des textes sur lesquels se lit la suscription de Mavor-

tius dérivent d'un manuscrit écrit en onciales. Il croit aussi retrouver dans d'autres manuscrits la preuve que l'archétype primitif de tous nos textes était écrit en capitales. Mais ce ne sont que des hypothèses.

Parmi les manuscrits d'Horace, dans quelques-uns, une main assez ancienne — Keller attribue ce genre de corrections à Mavortius — s'est efforcée de modifier le texte pour le rendre plus clair et plus conforme à l'idée qu'on se faisait alors de la régularité ; ce sont des changements d'un caractère esthétique. D'autres, au contraire, proviennent d'une recension faite par des copistes ignorants qui semblent avoir eu un assez bon texte entre les mains, mais y avoir introduit de fâcheuses altérations qui se sont ensuite perpétuées dans les manuscrits issus de leur leçon. Enfin, ce qui vient encore embarrasser la critique, c'est que les anciens possesseurs des textes les ont corrigés les uns à l'aide des autres, et que des ratures, des surcharges et des grattages perpétuels substituent sans cesse une leçon à une autre, tellement qu'il est souvent difficile de voir si l'on est en présence d'une correction du premier scribe émendant une faute qu'il a commise dans sa copie, ou d'une modification suggérée par la vue d'un autre manuscrit quelquefois inférieur au premier.

Nous indiquerons d'ailleurs plus loin les essais qui ont été tentés de nos jours, particulièrement par Kirchner, Keller et Holder, pour se reconnaître au milieu de la masse des 250 manuscrits d'Horace et pour en établir le classement d'après leur valeur respective.

Causes des altérations et des interpolations du texte d'Horace.

Il faut se souvenir d'abord que, si l'on en excepte quatre, les quatre connus sous le nom de *Codices Blandinii* — nous dirons pourquoi plus tard, — les manuscrits les plus anciens d'Horace ne remontent pas, nous l'avons déjà dit, de l'aveu des

critiques les plus compétents, au delà de la fin du VIIIe ou du IXe siècle et du commencement du Xe. On peut de là conjecturer par quelles vicissitudes ce texte a dû passer à travers les générations de manuscrits qui l'ont transmis depuis le premier siècle, où ont été transcrits les premiers mis en circulation, jusqu'au XVIe, qui marque la date du dernier, connu sous le nom de *Manuscrit de Gotha*. Celui-ci d'ailleurs, comme nous le verrons, quand nous en serons là, n'est que la reproduction du plus vieux des manuscrits blandiniens.

La distance qui sépare ces manuscrits de leur source première est déjà, on le comprend sans peine, une cause des défigurements qu'a dû subir le texte d'Horace ; une autre, qui par parenthèse a été depuis supprimée par l'imprimerie, c'est la multitude et la diversité des copies manuscrites. On n'en compte pas en effet, nous l'avons déjà dit, moins de *deux cent cinquante* environ. Quel est le texte dont l'intégrité pourrait résister à une épreuve pareille? Deux cent cinquante copies avec toutes les chances d'erreur qui devaient résulter d'une telle diversité de mains !

Si encore les manuscrits anciens, dont ceux de la fin du IXe siècle étaient la transcription, avaient été eux-mêmes purs de toute altération ; mais il est loin d'en être ainsi ; et ce qui le prouve, ce sont les révisions qu'avaient déjà tentées de ce texte, ainsi que nous l'avons vu, Probus au Ier siècle, Mavortius au Ve ; ce sont encore et surtout les pièces apocryphes circulant sous le nom d'Horace et ajoutées à son recueil, dont Suétone signale de son temps l'existence ; c'est enfin la façon dont fut publiée l'œuvre de notre poète.

Horace a publié à diverses époques les Satires, les Épodes, les poésies lyriques, les Épîtres. Surpris par la mort, il n'a pas mis la dernière main à son œuvre et ne l'a pas rassemblée en un seul recueil. Ses amis après lui ont publié ce qu'il avait encore en portefeuille. Ce qui se rapportait à chaque genre et à chaque espèce de vers y a été ajouté ; les hexamètres l'ont été aux hexamètres, les pièces lyriques aux poésies lyriques.

C'était ce qu'on pourrait appeler l'ordre métrique ; c'est celui qui a été le plus généralement suivi, de préférence à l'ordre chronologique, fort difficile souvent à établir, et surtout à l'ordre esthétique adopté en vue de piquer et de soutenir l'intérêt par l'habile disposition des pièces. Quel est celui qu'Horace avait choisi dans la publication qu'il fit lui-même de ses compositions ? Probablement l'ordre métrique, tout naturellement indiqué par la profonde différence qui sépare les poésies lyriques des Satires et des Épîtres, mais combiné aussi avec l'ordre esthétique dont Horace a dû certainement se préoccuper, et auquel il pouvait, dans l'une et l'autre partie de son œuvre, donner satisfaction.

Nous ne pouvons d'ailleurs avancer sur ce point rien de certain, car les indications qu'on pourrait tirer de la 30e ode du livre III des poésies lyriques, ainsi que de la 13e et de la 20e épître du livre Ier des Épîtres, sont toutes conjecturales et ne peuvent mener à rien de bien précis. Un fait acquis, toutefois, c'est qu'à l'époque du grammairien Diomède les odes se suivaient dans l'ordre où le texte généralement adopté aujourd'hui nous les donne.

Maintenant, pour en venir à ce qui fait le sujet même de ce chapitre, il faut bien distinguer entre les simples altérations de texte et les interpolations, entre les mots défigurés d'une façon quelconque, soit par suite de l'ignorance et de l'inintelligence ou encore de l'inadvertance des copistes, et les passages apocryphes introduits dans le texte, soit de dessein prémédité, soit inconsciemment et par suite d'une méprise.

Les premières, auxquelles il est bien difficile qu'échappe aucun manuscrit, si intelligent et si attentif qu'en ait pu être le transcripteur, sont innombrables. En voici quelques exemples : tantôt c'est une lettre pour une autre, comme *nobilium* pour *mobilium, poscis* pour *possis, secreta* pour *decreta ;* ou transposée, comme *partibus* pour *patribus;* ou omise, comme *defuit* pour *defluit ;* ou ajoutée comme *tenebris* pour *teneris*,

ou jointe à un mot auquel elle n'appartient pas, comme *tum avis* pour *tu mavis ; durare fugimus* pour *dura refugimus*. Tantôt c'est un mot répété comme *una una*, genre de faute plus fréquent qu'on ne pense dans les manuscrits; ou un mot passé, comme *sub rege Medo* et *Apulus* pour *Marius* et *Apulus ;* ou un mot pris pour un autre dont le commentateur avait donné la glose ou bien le synonyme dans la langue vulgaire, comme *Argivo* pour *Argeo, tauri* pour *monstri, surripuerat* pour *surpuerat, surrexisse* pour *surrexe, impende* pour *redde, regis* pour *tenes, resecantem* pour *purgantem*.

Une altération plus grave en ce genre, c'est celle qui provient de ce que le copiste a sauté des lignes, trompé qu'il a été par la ressemblance des syllabes qui commencent ces lignes. Parfois aussi, enfin, il a changé l'ordre des mots, comme dans les exemples suivants : *de magno flumine mallem*, pour *magno de flumine mallem ; filius uxorem cum grandi dote recuset* pour... *grandi cum dote recuset ; si tu modo recte dispensare velis* pour *tu si modo recte*, etc. ; *quo fertur rara securis* pour *fertur quo rara securis ; parva decent parvum* pour *parvum parva decent*.

Toutes ces variantes et bien d'autres que nous pourrions citer, et qui constituent autant d'altérations, proviennent, comme on le voit, les unes de la négligence ou de l'ignorance des copistes, les autres des explications des grammairiens cherchant tantôt à préciser par des synonymes ou des mots plus ou moins équivalents la pensée du poète, tantôt à l'éclaircir par des transpositions de mots. Il faut bien le remarquer, si l'on ne veut s'exposer, en les confondant, à appliquer aux unes et aux autres les mêmes procédés de correction, et par suite à marcher au hasard dans un genre d'opération qui demande une méthode si sûre.

Venons maintenant aux interpolations, c'est-à-dire à l'introduction dans le texte ou de vers isolés, ou de passages plus ou moins étendus qui y sont étrangers, ou enfin de pièces

entières fabriquées et glissées frauduleusement ou par mégarde au milieu des autres pièces authentiques dont se forme le recueil. Si l'on en croyait les interprètes les plus hardis de la critique moderne, Peerlkamp, Lehrs et Gruppe, les interpolations du texte d'Horace atteindraient, suivant les deux premiers, près d'un quart, suivant le troisième, un peu plus de la moitié de ce texte. Il n'est pas besoin de dire que cette critique radicale est loin d'être celle du plus grand nombre des commentateurs d'Horace. En somme, jusqu'ici, de la vulgate ou du texte courant ils ne sont unanimes à retrancher que les huit premiers vers qui, dans une bonne partie des manuscrits, — quelques-uns du xe siècle, — figurent en tête de la dixième satire du Ier livre[1]. On ne comprend pas en effet, ainsi que dit Walckenaer dans son *Histoire de la vie et des poésies d'Horace,* que des hommes de goût et de savoir aient pu se méprendre au point de lui attribuer cette insipide addition.

En dehors de ces vers évidemment apocryphes, il faut citer parmi ceux qui soulèvent des doutes sur leur authenticité, le passage de la 4e ode du IVe livre, où Horace, dans une parenthèse, tout à fait inattendue par le contraste quelle offre avec le ton de l'ode entière, semble se jouer de son lecteur et de son inspiration[2]; la 9e, la 10e, la 11e et la 12e strophe de la 12e ode du Ier livre, où l'inobservation de l'ordre chronologique dans l'énumération des grands hommes de Rome antérieurs à César met de l'embarras et de la confusion ; et enfin, pour me borner aux passages le plus généralement frappés de suspi-

1. *Lucili quam sis mendosus, teste Catone*
Defensore tuo, pervincam, qui male factos
Emendare parat versus, hoc lenius ille,
Quo melior vir et est longe subtilior illo,
Qui multum puer et loris et funibus udis
Exhortatus, ut esset opem qui ferre poetis
Antiquis posset contra fastidia nostra
Grammaticorum equitum doctissimus. Ut redeam illuc.

2. *Vindelici quibus*
Mos unde deductus per omne
Tempus Amazonia securi
Dextras obarmet quærere distuli.

cion, les vers 15, 16, 17 et peut-être même 18 de la 8e ode du IVe livre ; vers dont le sens est assez obscur.

Les savants qui relèvent le plus d'interpolations dans le texte d'Horace, Peerlkamp entre autres, qui en a fait le fond de sa *Critique horatienne,* donnent diverses causes de ces interpolations. Tous s'accordent à les expliquer par les imitations que les grammairiens, qui considéraient les poètes et les orateurs comme des modèles à imiter, en essayaient au profit de leurs élèves sur les marges mêmes des auteurs, objet de leurs études, d'où elles se glissaient avec le temps dans le texte même. Ils les expliquent encore par les développements et les éclaircissements qu'ils croyaient devoir donner à la pensée de l'auteur pour le mettre davantage à la portée de leurs élèves ou des lecteurs. Et c'est ainsi, selon eux, qu'ils auraient procédé particulièrement avec Horace.

Les scholiastes.

Mais il y a d'autres moyens de contrôle du texte d'Horace, comme d'ailleurs de tous les auteurs anciens, que les manuscrits.

Ce sont en premier lieu les commentaires ou scholies dont ce texte a été l'objet ; en second lieu, les citations plus ou moins longues que nous en trouvons dans les autres écrivains latins et particulièrement dans les grammairiens et les rhéteurs.

Parlons d'abord des commentaires. Les commentaires d'Horace qui nous sont parvenus sous le nom d'Hélénius Acro et de Pomponius Porphyrio et dont une des éditions les plus récentes est due à Frédéric Hauthal, qui l'a publiée à Berlin en 1864, les commentaires d'Horace surpassent de beaucoup en ancienneté les manuscrits purs et simples. Seulement les notes qui en forment la masse sont bien inégales, tant au point de vue de la valeur qu'à celui de la date.

Le texte de ces notes a en effet lui-même subi des interpo-

lations. Elles se composent de deux éléments qu'il ne faut pas confondre : l'un est représenté par les notes authentiques de Porphyrion et d'Acron qui y ont mêlé des extraits de commentateurs plus anciens, tels que C. Æmilius, Julius Modestus Claranus et T. Scaurus, élément qui date du second siècle et du commencement du troisième ; l'autre par les remarques qu'y ont ajoutées les commentateurs du moyen âge. Par l'effet de ce mélange, qui nous met dans l'impossibilité de distinguer les notes d'Acron et de Porphyrion de celles de ces derniers commentateurs, les scholies sont loin d'avoir pour nous, on n'a pas de peine à le comprendre, le prix qu'elles auraient pu avoir, si elles n'avaient pas été elles-mêmes altérées.

Il faut ajouter que, de même que nous savons par Acron l'existence des trois plus anciens commentateurs, ainsi nous savons par Porphyrion, qui en fait mention deux fois à l'occasion de la satire troisième du 1er livre, que certains auteurs latins avaient composé des ouvrages sur les personnes qui figurent dans les écrits du poète. Avons-nous besoin de dire combien la perte de ces ouvrages est regrettable, quand on pense à tous les détails qu'ils auraient pu nous fournir sur ce qu'on pourrait appeler le monde d'Horace ?

Les grammairiens, les métriciens.

Un troisième moyen de contrôle à employer dans la vérification du texte des poètes anciens et particulièrement de celui qui nous occupe, c'est, nous l'avons dit, le recours aux écrivains latins, grammairiens, métriciens, rhéteurs et autres qui au cours de leurs ouvrages en ont fait çà et là des citations. Si, en effet, parmi les vers d'Horace suspects à bon droit d'avoir été interpolés, il en est que ces écrivains reproduisent, c'est un indice que ces vers l'ont été avant l'époque où ont vécu ces écrivains.

De tous les grammairiens ou métriciens latins, comme Priscien, Servius, Donat, Charisius, Terentianus Maurus, chez les-

quels on rencontre un assez grand nombre de vers d'Horace, et quelques-uns parfois tout autres que ceux que nous lisons maintenant dans les éditions les plus répandues, le plus digne d'être consulté est Diomède, qui selon toute probabilité a vécu au v[e] siècle, et qui a consacré le III[e] livre de son *Ars grammatica* aux mètres d'Horace. Ce qui rend surtout son livre précieux pour la collation du texte, c'est qu'il a cité le premier vers de toutes les odes. On peut juger par là du secours qu'il offre pour le contrôle de ce texte.

Diomède a suivi dans la liste de ces odes l'ordre adopté aujourd'hui. Il ne s'écarte de nos éditions ordinaires que par l'omission volontaire ou involontaire de quelques odes dans le I[er], le II[e] et le III[e] livre[1]. Le IV[e] livre est complet.

La liste des odes d'Horace dans Diomède est donc tout à fait d'accord avec la nôtre. Le premier vers cité par lui de chacune est bien le même que celui de nos éditions courantes, et l'on peut affirmer avec Gruppe que, selon toute probabilité, le recueil fait par Diomède des poésies lyriques était absolument identique à celui que nous avons maintenant[2]. Il y a plus : du témoignage certain des écrivains antérieurs à Diomède, comme Suétone, il résulte que ces poésies présentaient à la fin du I[er] siècle après Jésus-Christ la forme qu'elles offrent aujourd'hui.

Quintilien de son côté est également à consulter pour la recension de certains vers de notre poète, lui qui dans son *Institution oratoire* n'a pas cité moins de vingt-quatre passages d'Horace, de mémoire, il est vrai ; et c'est ce qui explique les

1. La 22[e], la 25[e], la 35[e] du I[er] livre, la 16[e] du II[e], la 2[e], la 6[e], la 8[e] du III[e].

2. Si Diomède n'a pas indiqué expressément par des chiffres les odes du III[e] livre qui suivent la 1[re] jusqu'à la 6[e] inclusivement, ce n'est pas qu'il les ait ignorées, mais à l'exemple de Porphyrion, au moins pour la 3[e], que ce scholiaste rattachait à la précédente, il les avait réunies à la première, avec laquelle elles n'auraient fait qu'une seule et même pièce. C'est l'opinion de Peerlkamp, qui attribue aux copistes cette division en plusieurs parties d'un long poème gnomique, et qui rappelle que Cruquius, dans le plus ancien des manuscrits Blandiniens, constate que la 3[e] ode du III[e] livre n'est distinguée de la précédente ni par un titre, ni par des lettres majuscules.

différences des vers cités par lui avec ceux du texte des autres manuscrits.

Si d'ailleurs l'authenticité d'un texte avait besoin d'être vérifiée, c'est bien celle du texte d'Horace, particulièrement dans la partie lyrique, altérée et corrompue de toutes les façons. Ces altérations sont, comme nous l'avons déjà dit, de deux sortes : les leçons ou variantes défectueuses, et les interpolations; les premières qui donnent un texte fautif, les secondes qui se glissent frauduleusement dans le texte et y ajoutent soit des passages, soit des pièces entièrement supposées ou apocryphes.

Il n'est guère de textes d'auteurs qui n'aient subi de ces altérations; mais après Térence, chez lequel Bentley aurait relevé près de vingt mille vers de cette sorte, et Manilius dont les variantes seraient deux fois en aussi grand nombre que les vers du texte, Horace est un de ceux qui en ont le plus souffert.

Le texte d'Horace depuis l'imprimerie.

Nous avons étudié jusqu'ici la transmission du texte d'Horace dans les temps qui ont précédé l'imprimerie, et nous avons signalé et à la fois apprécié, autant du moins qu'il nous a été possible, les monuments où elle s'est faite à cette époque, telles que la double recension de Probus et de Mavortius, les commentaires des scholiastes, et particulièrement de Porphyrion et d'Acron, et enfin et surtout les causes des altérations que le texte d'Horace avait subies.

Nous avons dit quels étaient le nombre et la provenance des principaux de ces manuscrits, sur lesquels d'ailleurs Keller et Holder avec Kirchner achèveront de nous renseigner dans la description et les essais de classement qu'ils en ont tentés.

Il nous reste maintenant à suivre l'histoire de ce texte avec toutes les vicissitudes par lesquelles il a passé dans les temps modernes, c'est-à-dire depuis l'invention de l'imprimerie, et à signaler parmi les éditions sans nombre qui en ont été données, à partir de cette époque jusqu'à nos jours, celles qui ont mar-

qué, soit par leur valeur véritablement critique, soit par l'audace et la témérité des recenseurs. Ce ne sera pas la partie la moins curieuse ni la moins intéressante de notre étude.

Le texte d'Horace au XVe *siècle.*

Bien qu'elles n'aient aucune valeur critique ou bien peu, du moins, il faut signaler, entre toutes les éditions d'Horace au XVe siècle, l'*édition princeps*, c'est-à-dire celle qui a passé généralement pour avoir été imprimée la première. On n'en connaît pas la date, pas plus d'ailleurs que le lieu de l'impression, ni le nom de l'imprimeur qui a cependant exécuté, au témoignage de Brunet, plusieurs autres livres avec les mêmes types ou caractères que ceux de cet Horace. Elle ne remonte pas, selon toute probabilité, au delà de 1470.

Le second catalogue de Van Praet, II, p. 60, décrit un exemplaire sur vélin de cette précieuse édition d'Horace qui est un véritable monument ; nous reproduisons ici cette description.

Elle consiste en 157 feuilles imprimées en lettres rondes d'une forme assez grossière, sans chiffres, réclames, signatures, ni initiales, à vingt-six lignes par page. Elle commence au recto du premier feuillet par le titre suivant :

Quinti Oratii Car-
minum liber primus.

Le premier vers des odes est imprimé en lettres capitales et disposé ainsi :

(*Mecœnas atavis edite*
regibus.

A la fin du *Carmen seculare*, au verso du 74e ou 75e feuillet selon Van Praet, on lit le mot

Finis

et les quatre vers suivants :

Hoc quicumque dedit Venusini carmen Horati
Et studio formis correctum effinxit in istis,
Vivat et æterno sic nomine sæcula vincat
Omnia, ceu nunquam numeris abolebitur auctor.

Souhait par parenthèse assez étrange à propos d'un homme qui avait eu soin de cacher son nom.

Les Épîtres commencent sur le recto du feuillet suivant de cette manière :

Quinti Oratii Flacci Epi
stolarum liber PRIMUS.

Elles occupent 30 feuillets, au recto du dernier desquels elles sont terminées par le mot *finis*.

L'Art poétique qui vient ensuite contient 10 feuillets et commence ainsi au recto du premier :

Quinti Oratii Flacci POETRIA.

Les Satires occupent 42 feuillets et finissent sur le recto du dernier par ces deux vers :

Ut nihil omnino gustaremus. Velut illis
Canidia afflasset pejor serpentibus Aphris.

Tous les exemplaires ne sont pas disposés dans le même ordre.

En somme cette édition contient : les Odes, le Carmen seculare, les Épîtres, l'Art poétique, les Satires.

Quoique assez généralement peu correcte, elle a fourni à Gessner quelques bonnes leçons que l'on trouve dans l'Horace publié par lui en 1752.

Il existe une autre très ancienne édition d'Horace, format grand in-4°, également sans indication de lieu, ni de date, et sans nom d'imprimeur ; elle est sans chiffres, réclames, ni signatures, à longues lignes (au nombre de trente-trois et même souvent de trente-cinq sur les pages entières), en beaux carac-

tères, ronds, semblables à ceux dont Philippe de Lavagnia a fait usage à Milan en 1472 et dans son Horace de 1476. Ce volume est en totalité de 133 feuillets et il commence par ce sommaire :

Quinti Horatii Flacci Venusini carminum liber primus ad Mecœnatem.

Les Épîtres finissent au verso du 123e feuillet par sept vers suivis du mot *finis*.

Après ces deux éditions sans date, il faut noter d'abord la première qui ait paru avec une date, c'est la première édition de Milan, publiée par Antonius Zarotus, de Parme, en 1474, in-fol., sous ce titre : *Anno a natali Christiano MCCCCLXXIV, die XVI Martii; Ant. Zarotus Parmensis cuncta opera Quinti Horatii Flacci Venusini non indiligenter emendata, eleganter atque fideliter impressit. Quisquis hæc coemerit nunquam pœnitebit.*

Quel était l'auteur de cette recension si soignée, et que jamais, à l'en croire, on ne pourrait se repentir d'avoir achetée ? Nous ne le savons pas.

Il faut noter ensuite la seconde édition de Milan, publiée la même année, par le même Antoine Zarot, mais avec le commentaire d'Acron, puis l'édition de Caen avec le commentaire d'Acron et de Porphyrion, publiée en 1480, par Jacques Durandas et Egidius Quijone.

De cette époque à la fin du xve siècle, on doit relever encore l'édition de Florence, sortie des presses d'Antoine Miscomin en 1482, avec le commentaire de Landinus, et publiée de nouveau par celui-ci à Venise en 1483, 1484, 1486, 1490. L'édition de Venise en 1486 est plus fautive que celle de Florence en 1482[1].

On doit relever surtout la première l'édition de Strasbourg[1]

1. Grâce à l'obligeance de M. le Bibliothécaire en chef de l'Université de Strasbourg qui a bien voulu nous les envoyer en communication, nous avons pu examiner et comparer ensemble ces deux éditions.

donnée en 1498 par Locher, poète lauréat et professeur à l'Académie de Fribourg, sous ce titre :

Horatii Flacci Venusini poete lirici opera cum quibusdam annotationibus, imaginibusque pulcherrimis aptisque ad odarum concentus et sententias. Elaboratum impressumque est hoc..... opus..... in urbe Argentina opera et impensis Johannis Rheinardi, cognomento Gürninger, quarto idus Marcii absolutum vero anno Domini MCCCCXCVIII, in-folio de CCVII feuillets, chiffrés, non compris 6 feuillets préliminaires et 6 feuillets d'index avec des ligatures.

Cette édition publiée par J. Locher peut, dit Brunet, être mise au nombre des éditions princeps, n'ayant point été faite sur des textes imprimés, mais sur des manuscrits trouvés en Allemagne ; elle est ornée de gravures sur bois, offrant des sujets tirés des poésies d'Horace. La plus remarquable de ces gravures est au second feuillet ; elle représente les neuf Muses, parmi lesquelles Calliope, assise sur un trône, couronne Horace et lui adresse des vers qui sont imprimés à côté.

Le texte d'Horace au XVIe *siècle.*

Le texte d'Horace au XVIe siècle est l'objet de nombreux travaux qui sortent tour à tour des presses célèbres des Aldes à Venise, des Junta à Florence, des Ascensius à Paris, des Plantin à Anvers, et d'autres presses encore, mais moins renommées.

De ces diverses éditions, ainsi que le fait observer le savant professeur de la Sorbonne, M. Eugène Benoist[1], la troisième Aldine, publiée en 1519, est la première des éditions du XVIe siècle qui s'écarte notablement des anciennes, à la différence des Juntines et des Ascensiennes qui se traînent en général dans l'ancienne ornière. La seconde Aldine, d'ailleurs, était

1. *Journal des savants*, numéro de septembre 1883. Nous possédons de cette troisième Aldine un très bel exemplaire que nous devons à notre jeune et savant collègue M. Cousin.



déjà très corrigée, ainsi que nous l'apprend lui-même Alde Manuce dans la préface de cette édition qui est de 1509.

Cette troisième Aldine a cela de remarquable que, refaite probablement à l'aide de manuscrits, bien que les sources n'en soient pas connues, elle servit de point de départ à des éditions qui devaient avoir une importance de premier ordre dans l'histoire du texte d'Horace.

Parmi la légion des recenseurs de ce texte au XVIe siècle, légion où figurent tous les érudits du temps, comme Alde Manuce, Badius Ascensius, Scaliger, Érasme, Antoine Muret, Dousa, Torrentius, Pulmann, pour ne citer que les plus connus, trois noms se détachent par l'importance des contributions qu'ils ont apportées à la critique du texte de notre poète ; ce sont les noms de Georges Fabricius, de Chemnitz, un Allemand, de Denis Lambin, le plus illustre des savants français, à cette époque, avec Antoine Muret, et de Jacques Cruquius, de Messine, professeur à l'université de Bruges.

L'originalité de l'édition que Fabricius [1] donna du texte d'Horace, à Bâle, en 1555, consistait dans la correction qu'il avait entreprise du texte des commentateurs de ce poète, Hélénius Acron et Porphyrion. C'était une tâche on ne peut plus difficile, eu égard à l'état de désordre et de confusion où se trouvait le texte de ces commentateurs. C'était, dit Fabricius dans l'introduction qu'il a mise en tête de son édition, un véritable travail d'Hercule à exécuter ; il l'entreprit à l'aide de deux manuscrits, l'un de médiocre importance qu'il dut à l'obligeance d'un chevalier de Thuringe, du nom de Wolfgang Werther ; l'autre, beaucoup plus précieux, dont lui fit cadeau Georges, prince d'Anhalt ; et il se tira de cette tâche, sinon à la complète satisfaction des érudits, du moins à son honneur.

Denis Lambin, qui professa au Collège de France sous

1. *Opera Q. Horatii Flacci et Venusini Grammaticorum antiquiss. Helenii Acronis et Porphyrionis commentariis illustrata, admixtis interdum C. Æmilii, Julii Modesti et Terentii Scauri annotatiunculis : edita auctius et emendatius, quam unquam antea per Georgium.*

Charles IX, à qui il avait dédié sa première édition [1], fut le premier qui donna une recension sérieuse du texte d'Horace. Il la fit en deux fois, la première à l'aide de onze manuscrits, la seconde à l'aide de six nouveaux, en tout dix-sept. Il raconte lui-même, dans la préface de sa première édition, comment dans un voyage à Rome, à la suite du cardinal de Tournon, il avait eu communication des onze premiers, dont il avait trouvé cinq à la bibliothèque du Vatican, cinq dans des bibliothèques particulières, un à Lyon, dû à un imprimeur de cette ville, Tornésius. Il a raconté également, dans la préface de la seconde édition, comment les six derniers lui vinrent dans les mains à Paris, par l'obligeance de plusieurs particuliers.

On peut voir dans ce récit tout ce qu'il apporta de conscience et de soin à cette édition, et aussi, ce qui est à signaler de la part d'un philologue, et surtout d'un philologue du XVIe siècle, tout ce qu'il a mis de loyauté comme de courtoisie dans ses procédés à l'égard des autres savants ses confrères. Il a eu toujours à cœur, en effet, d'indiquer les noms de ceux des travaux desquels il profitait, et, d'autre part, de ne jamais relever avec aigreur les erreurs des autres, là où ils avaient pu se tromper, s'interdisant toutes représailles à l'égard de ceux qui n'avaient pas gardé avec lui la même retenue.

Denis Lambin ne se contenta pas de reviser le texte d'Horace ; il accompagna ce texte ainsi émendé d'un commentaire abondant, clair et bien ordonné. Aussi la leçon de Lambin devint-elle, comme le remarque M. Eugène Benoist, le fond de toutes les éditions subséquentes. Elle fut reproduite partout sous le nom de l'auteur, ou bien encore, plus ou moins déguisée ou altérée par des conjectures de tout genre, et elle finit par être la vulgate qui s'imposa à tout le XVIIe siècle.

Pulmann, nous dit encore M. Eugène Benoist, Pulmann qui

1. *Q. Horatius Flaccus. Ex fide atque auctoritate decem librorum Mss., opera Dionysii Lambini Monstrol. emendatus; ab eodemque commentariis copiosissimis illustratus, nunc primum in lucem editus per Jo. Tornæsium Lugdun.*

d'abord reproduisit la troisième Aldine, n'offre à partir de 1564 qu'un mélange de Muret, des autres éditeurs et de Lambin. Bersmann, souvent réimprimé depuis 1602, n'est que Lambin mélangé à des souvenirs de la troisième Aldine. Le travail célèbre de Daniel Heinsius reproduit plus d'une fois chez Plantin et les Elzévir, c'est Lambin défiguré par des conjectures hasardeuses. Lambin est aussi le premier canevas, continue M. Eugène Benoist, sur lequel travaillent, avec des mérites divers d'ailleurs, Bond, Torrentius, Tanneguy Lefèvre, par conséquent Dacier, puis Desprez, dans l'édition officielle *ad usum Delphini*, je dis officielle, car le Père Rodeille, de la Compagnie de Jésus, en avait aussi entrepris une de son chef. L'influence de Lambin s'étend encore indirectement sur une grande partie du XVIII[e] siècle, par les remaniements de la Vulgate du XVII[e] à laquelle il sert de fond et qui, dus à l'Anglais Baxter, 1701, et à l'Allemand Gessner, 1752, vont inspirer les livres de Zeune, 1788, et, dans des temps plus rapprochés de nous, ceux d'Oberlin et de Bothe.

Jacques Cruquius, de Messine, professeur à l'université de Bruges, occupe une place à part parmi les reviseurs du texte d'Horace. C'est à lui, à lui exclusivement, que nous devons les variantes des quatre manuscrits connus sous le nom de manuscrits Blandiniens.

C'est toute une histoire que la destinée de ces manuscrits. De Rome, leur premier siège, ils avaient été transportés à Gand dans la bibliothèque du couvent des Bénédictins de Saint-Pierre, situé au pied du mont Blandin ; d'où le nom de Blandiniens sous lequel ils sont désignés. Cruquius avait demandé à François d'Helfaut, abbé de Saint-Pierre, communication des manuscrits de son couvent ; celui-ci ayant accédé à sa demande, Cruquius trouva parmi ces manuscrits quatre manuscrits d'Horace, dont un, le *Vetustissimus*, comme on l'appelle, lui parut mériter une attention particulière ; et il en tira des leçons qu'il mit à profit dans les éditions successi-

ves d'Horace qu'il donna d'abord partiellement en 1565, 1567, 1571, intégralement enfin en 1578[1].

Ces manuscrits, avons-nous dit, étaient au nombre de quatre; quelques recenseurs et, entre autres, Duntzer, en ont imaginé un cinquième qui, au jugement de Zangmeister suivi en cela par Fritzsche, n'a réellement jamais existé, à moins que, par une erreur facile à expliquer, ce cinquième manuscrit ne soit autre que le manuscrit de Gotha qui reproduit le texte du *Vetustissimus*, et qu'à ce titre on aurait rangé parmi les manuscrits Blandiniens.

Bien avait pris à Cruquius de consulter ces manuscrits et d'en extraire les variantes; car ils furent détruits dans l'incendie qui consuma en 1566 la bibliothèque du monastère de Saint-Pierre, à la suite des guerres de religion dont la Belgique fut alors le théâtre; de sorte qu'il n'en reste d'autres traces que les notes dont Cruquius accompagna les éditions successives que, de 1565 à 1578, il donna du texte d'Horace.

Mais quel degré de confiance méritent les leçons tirées par Cruquius du texte de ces manuscrits, quelque peu fantastiques, puisqu'on n'a d'autres preuves de leur existence que son témoignage, et particulièrement du *Vetustissimus?* Les savants là-dessus sont partagés et semblent former comme deux camps. Dans l'un, où nous trouvons Bentley et Lachmann, tout en reconnaissant la prudence et la conscience de Cruquius, on regrette que bien des fois il n'ait pas montré plus de jugement et de savoir; dans l'autre, à la tête duquel figurent Bergk et Keller, on prétend que Cruquius a poussé le défaut d'exactitude jusqu'à mériter le reproche d'avoir altéré sciemment et de dessein prémédité le texte des manuscrits dont il se servait.

Il en résulte que Bentley a reconnu en plus d'un endroit le *Vetustissimus* comme le meilleur de tous les manuscrits et

1. *Q. H. F. ex antiquissimis XI libris Mss. et schedis aliquot emendatus et plurimis locis cum commentariis antiquis expurgatus et editus opera Jac. Cruquii Messenii, apud Bruganos politioris litteraturæ prof. publ. Ejusdem in eumdem enarrationes, observatt. et variæ lectt. cum quibusdam aliis, et ind. locupletissimo. Ex off. Ch. Plantin. Antv. 4.*

s'en est surtout rapporté à son autorité dans sa révision du texte d'Horace. Il a été suivi en cela non seulement par Lachmann, mais encore par Meynecke, Haupt, Lucien Mueller, Zangemeister et Mewes qui tous, au jugement de Fritzsche, ont bien mérité du texte d'Horace. Bergk et Keller en ont jugé tout autrement, et particulièrement le dernier, qui dans son animosité, refusait d'abord — il a en effet cédé depuis sur quelques points — toute espèce de valeur aux manuscrits Blandiniens. Keller, de plus, et Zangemeister est de son avis, prétend que le texte de ces manuscrits, qui ne nous est toujours connu que par Cruquius, il ne faut pas l'oublier, ne renferme pas une seule leçon qui ne se retrouve dans un ou deux de la masse des autres manuscrits, comme, par exemple, dans le manuscrit de Gotha. D'ailleurs, le plus ancien de ces manuscrits ne remonterait pas, suivant Lucien Mueller, au delà du VIIIe siècle après Jésus-Christ, et suivant Ribbeck, au delà du Ve. Quoi qu'il en soit, au jugement de Fritzsche, ils dériveraient tous les quatre des mêmes sources que les autres manuscrits d'Horace.

En somme, comme le dit très bien M. Eugène Benoist, on peut conclure qu'il y a une part de vérité dans chacune des opinions soutenues par les adversaires comme par les défenseurs du *Vetustissimus* de Cruquius. Ce texte est certainement d'une grande valeur, et il faut en tenir grand compte dans la constitution de la leçon d'Horace. Mais il ne semble pas qu'il faille lui donner cette préférence exclusive que proposait Haupt, et dont l'idée a servi de base à l'édition de Pauly en 1856. M. Mewes reconnaît avec assez de bonne grâce qu'il y dans le *Vetustissimus* des leçons indubitablement fausses, et il en donne une liste assez longue. On peut admettre avec lui que la perte de ce manuscrit dans les troubles des Pays-Bas est extrêmement fâcheuse, mais en même temps que, si l'on doit se féliciter de l'heureuse inspiration que Cruquius a eue d'en recueillir les leçons, on peut regretter le défaut d'exactitude et de pénétration de ce savant.

Le texte d'Horace au XVIIe *siècle.*

Plusieurs savants au XVIIe siècle, bien qu'en moins grand nombre qu'au XVIe, ont donné leurs soins, soit à la correction, soit au commentaire du texte d'Horace. Ce sont Jean Bond, Schrevelius, Tanaquil Faber, ou Tanneguy Lefèvre, Daniel Heinsius, le Père Rodeille, de la Compagnie de Jésus, Desprez et François Guyet.

Jean Bond, 1550-1612, du Somerset, recteur de l'école de Taunton, puis médecin, a publié un texte d'Horace dont le fond, nous l'avons déjà dit, est tiré de Lambin, et fort estimé pour son commentaire sobre, clair et précis; aussi a-t-il été réimprimé jusqu'à quarante-six fois et dispute-t-il à Lambin l'honneur de servir de base à la Vulgate.

Ce qui fait le prix de l'édition d'Horace donnée par Schrevelius Cornelius de Harlem, en 1653, dans la collection connue sous le nom de *Variorum* à laquelle il a travaillé avec d'autres savants hollandais, c'est le choix varié de commentaires antérieurs au sien qu'il y a joints avec l'intégralité de celui de Jean Bond.

Daniel Heinsius de Gand, 1580-1675, professeur d'histoire et de politique à Leyde, dont il fut aussi bibliothécaire, a donné avec commentaire, en 1605, chez Plantin, un texte d'Horace qui jouit de son temps d'une grande réputation. Mais, nous avons déjà eu l'occasion de le dire, ce travail célèbre, reproduit plus d'une fois chez Plantin et les Elzévir, n'est que le texte de Lambin défiguré par des conjectures hasardeuses, ce qu'exprime l'auteur de la notice littéraire sur les recensions du texte d'Horace mise en tête de l'édition Bipontine, par ces paroles; *præceps ingenio tentator musæ Horatianæ asseclas invenit.*

On reproche encore à Heinsius d'avoir porté dans son travail un esprit trop systématique, et d'avoir souvent prodigué l'érudition sans motif.

Tanneguy Lefebvre, 1615-1675, dans le texte d'Horace qu'il donna chez Péan à Saumur, en 1671, essaya des corrections sur ce texte, mais dans ses tentatives consulta plutôt son goût que les règles d'une exacte critique.

Quant à Dacier, son gendre et son disciple, qui publia, de 1681 à 1689, un texte et une traduction d'Horace, on lui reproche d'avoir suivi de trop près les traces de son maître et d'avoir abusé de l'allégorie dans ses interprétations, cherchant sans cesse à expliquer la mythologie par la Bible. Il avait d'ailleurs une immense érudition, mais il ne résiste pas à la tentation de l'étaler.

Nous pourrions encore citer, pour ne rien oublier, l'édition du Père Rodeille, de la Compagnie de Jésus, et celle de Desprez, toutes deux *ad usum Delphini,* avec cette différence toutefois que Desprez avait mission de publier son travail sous ce titre, tandis que le Père Rodeille publia le sien de son chef. Ces éditions sont estimées toutes les deux. Le commentaire de Rodeille particulièrement est court, mais plein de sens et ne laisse pas d'offrir quelquefois des conjectures ingénieuses. C'est du moins le sentiment de Vanderbourgh.

Mais j'ai hâte d'en venir à François Guyet et au P. Hardouin, qui tous deux, entre les recenseurs du texte d'Horace au XVII[e] siècle, méritent une mention spéciale, l'un pour la hardiesse de ses conjectures, l'autre pour la témérité de ses opinions sur l'intégrité de ce texte.

François Guyet, né en 1575 à Angers, mort en 1655 à Paris, avait été précepteur du fils du duc d'Épernon. Ce fils fut depuis le cardinal de La Valette; après l'avoir suivi à Rome, où il fit la connaissance du poète Mathurin Régnier qui s'y trouvait en même temps que lui, Guyet, pourvu, grâce à la protection de son ancien élève, du prieuré de Saint-André, se retira à Paris, où il se consacra entièrement à l'étude des poètes latins.

Sans rien publier, il se plaisait dans ses lectures à mettre en

marge des auteurs qu'il étudiait tout ce qui lui venait à l'esprit, corrigeant et commentant son texte tour à tour. Il avait annoté son exemplaire d'Horace, où il biffait tous les vers qui lui semblaient indignes du poète. Ses suppressions n'étaient pas d'ailleurs si nombreuses. Il biffait dans la 2e ode du livre Ier les vers 5-12, 21-24, 37-40; dans la 13e du IIe livre, les vers 1-4; dans la 8e du IIIe livre, les vers 25-28; dans la 23e du même livre, les vers 17-20; dans la 4e du IVe livre, les vers 18-22. A sa mort, sa bibliothèque fut vendue et achetée par son ami Ménage. La bibliothèque de Ménage ainsi augmentée de celle de Guyet, et enrichie, entre autres livres, de l'exemplaire d'Horace annoté par ce dernier, passa elle-même, soit par acquisition, soit par donation, dans la bibliothèque des Jésuites de Paris. En 1763, à l'approche de la tempête qui menaçait ces Religieux et qui allait bientôt les disperser, leur bibliothèque fut vendue à Paris, aux enchères; et l'on ne sait entre les mains de qui passa l'exemplaire de l'Horace de Guyet. Cependant l'abbé de Marolles, qui était un fureteur, avait pu en prendre connaissance, lorsqu'il se trouvait encore dans la bibliothèque de Ménage. Il le mit à profit dans une édition du poète qu'il donna en 1660. C'est de cette édition que le P. Sanadou à son tour put tirer et utiliser, dans l'édition que lui-même en donna plus tard, les corrections de Guyet dont Peerlkamp, de nos jours, a eu connaissance par cette voie.

Fénelon, qui possédait à fond l'antiquité grecque et latine et avait un sentiment si vif de ses beautés, Fénelon n'a pas fait d'édition d'Horace, mais il a dit en passant son mot sur deux endroits du texte d'Horace, qui choquaient son goût délicat. Sans prétendre qu'ils fussent interpolés, car il admettait très bien avec Quintilien et le même Horace qu'un poète ne fût pas toujours égal à lui-même, il regrettait de les trouver dans l'œuvre de l'ami de Mécène. C'est la satire VII tout entière du livre Ier des Satires, et la parenthèse si étrange et si froide dont, par une sorte de gaminerie, Horace inter-

rompt l'essor d'un des plus beaux mouvements lyriques de la 4e ode du IVe livre. Voici comment il s'exprime, car je me reprocherais, ayant la bonne fortune de rencontrer Fénelon sur mon passage, de ne pas le citer tout au long :

« Je ne retrouve point Horace dans la petite satire

Proscripti Regis Rupili pus atque venenum.

« En la lisant, on bâillerait, si on ignorait le nom de son « auteur.

« Quand je lis cette merveilleuse ode du même poète :

Qualem ministrum fulminis alitem,

« je suis toujours attristé d'y trouver ces mots, *quibus mos* « *unde deductus,* etc. Otez cet endroit, l'ouvrage demeure en- « tier et parfait. Dites qu'Horace a voulu imiter Pindare par « cette espèce de parenthèse qui convient au transport de « l'ode ; je ne dispute point, mais je ne suis pas assez touché « de l'imitation pour goûter cette espèce de parenthèse qui « paraît si froide et si postiche. J'admets un beau désordre qui « vient du transport et qui a son art caché ; mais je ne puis « approuver une distraction, pour faire une remarque cu- « rieuse sur un petit détail ; elle ralentit tout. »

Antoine Campaux.

(*A suivre.*)



LE GÉNÉRAL FABVIER

SA VIE ET SES ÉCRITS

(*Suite*[1].)

V

Situation politique et militaire de Fabvier de 1815 à 1816. — La *Terreur blanche*. — Premiers rapports de Fabvier avec les *indépendants*. — Les *ultras*, Canuel et les événements de Lyon. — Mission du duc de Raguse.

1815-1817.

Vers la fin de septembre 1815, Fabvier rentrait à Paris. Il y retrouva les *Alliés*, ivres encore de leur victoire de Waterloo et ne prenant plus la peine de dissimuler, comme en 1814, leur arrogance, leur avidité, leurs exigences. Ils étaient en train de dépouiller nos musées. Louis XVIII, pour complaire à l'empereur de Russie, venait de renvoyer Talleyrand et d'appeler aux affaires le duc de Richelieu. Un soldat sans reproche, qui n'avait voulu ni suivre les Bourbons à Gand, ni prêter serment à Napoléon pendant les Cent-Jours, un bon Français qui, jusqu'au bout, avait combattu pour la patrie et pour elle seule, ne put constater sans indignation que la famille royale et ses plus chauds partisans, loin de rougir de l'avilissant appui de l'étranger, semblaient au contraire s'en glorifier. Les princes, d'autre part, n'avaient ni le cœur assez haut, ni l'esprit assez large pour comprendre ce que sa conduite, au milieu des derniers événements, avait eu de noble et de glorieux. S'il ne put

1. Voir les *Annales de l'Est*, numéros de janvier et de juillet 1887, d'avril et de juillet 1888.

leur cacher entièrement son dégoût, ils ne cherchèrent pas à lui dissimuler leur colère.

« Tout va au plus mal, écrivait-il à son frère le 30 septembre. Ce premier besoin de la France, le départ des étrangers, est encore fort incertain. Leur insolence accroît à tel point qu'on ne sait raisonnablement que penser des excès auxquels ils veulent enfin arriver. Ils insultent le roi dans son palais, la nation dans tous ses souvenirs, sa richesse, son existence et son honneur. Et le pis de tout, c'est encore la démence qui dirige toute la conduite de la maison régnante. Rien ne peut la peindre. Il n'y a plus de ministère, plus de roi. C'est un Directoire informe. Les princes se livrent à tous leurs caprices, à ceux de leurs flatteurs et toujours ils paraissent unis aux étrangers, malgré leur mépris, et le public ne leur en fait pas grâce. Tu peux m'en croire sur parole, tout cela finira mal. Je ne suis que trop malheureux dans mes prophéties. Si tu voyais ce qu'on emploie ici, si tu pouvais t'y transporter, tu verrais quels malheurs se préparent pour cette pauvre France. Pour ma part, voici où j'en suis. J'ai été parfaitement accueilli. Le ministre m'a porté pour le commandement de la légion de la Moselle[1]. C'était une chose arrêtée. Mais depuis ce dernier bouleversement, je ne sais sur quoi compter. M. le duc de Berry m'a reproché fort vivement que j'avais combattu les étrangers et que je n'avais pas été à Gand, etc... J'ai répondu d'après ma façon de penser. Il a prétendu que c'était du bonapartisme. Je lui ai dit que s'il appelait bonapartistes ceux qui haïssaient les étrangers, il y en avait beaucoup en France et que je me mettais du nombre. Cela a fait une scène assez vive. Je l'ai prié de se rappeler qu'il parlait à un homme dont la réputation était assez solide pour ne pas beaucoup s'effrayer de son opinion ; que j'avais combattu avec quel-

1. L'armée de la Loire venait d'être dissoute. La France n'avait plus de troupes. Le Gouvernement cherchait à s'en procurer de nouvelles en organisant des *légions* départementales. Il n'y travaillait que mollement, et, en fait, il ne parvint pas à les mettre au complet. C'est seulement à partir de 1818 et grâce à la loi Gouvion Saint-Cyr que l'armée fut solidement rétablie.

que honneur. — Il n'y a pas de quoi se vanter, m'a-t-il dit, dans l'armée de Bonaparte, une armée de bandits, de traîtres, etc. Je l'ai quitté là sans vouloir en entendre davantage, quoiqu'il me rappelât. Tu vois que cela sent la demi-solde. »

On n'a pas de peine à croire qu'après une pareille altercation avec un prince qui avait sur la direction du personnel militaire une grande influence, Fabvier n'obtint pas le commandement qu'on lui avait fait espérer. C'est ce dont il informait quelques semaines plus tard son correspondant ordinaire, sans témoigner, du reste, le moindre regret de la conduite et du langage qu'il avait tenus.

« Je te dirai que je n'ai point la légion de la Moselle. Je m'en console d'autant plus facilement que je n'ai pas la façon de penser que l'on exige et que je ne veux pas la feindre. Il ne tenait qu'à moi de l'avoir cette légion. Je n'avais qu'à faire une platitude ou ne pas me conduire comme je l'ai fait, rester aux eaux [1], j'étais parfait. Ce n'est pas par ignorance que je me conduis mal, c'est par choix. C'est ce qui me rend plus coupable. J'ai pourtant de beaux exemples : tant de gens que j'ai vus sollicitant de l'emploi chez le maréchal Davout [2] et que je retrouve ici jurant qu'ils sont la pureté même... Tu n'es encore guère avancé si tu te gênes de ce qu'on te dit. Pour moi, les propos de toute la chrétienté ne me feraient pas perdre un quart d'heure de sommeil. Ce qui me touche amèrement, ce sont les maux passés, présents et surtout futurs de mon pays [3]... Ah ! je me ferais tambour, si je pouvais battre le ralliement par toute la France et ensuite la charge contre nos ennemis, que j'abhorre chaque jour davantage. Il n'est sorte de trame qu'ils n'ourdissent. Chaque jour et dans tous les lieux qu'ils occupent ils cherchent à détruire dans le peuple le respect dû à la bonté et aux malheurs du roi. On cherche l'origine des cris séditieux [4], eh !

1. Pendant l'été de 1815.
2. Ministre de la guerre pendant les Cent-Jours.
3. Lettre de Fabvier à son frère. Paris, 25 octobre 1815.
4. La Chambre introuvable discutait alors cette loi sur les cris et discours séditieux, dont la police royale et les tribunaux d'exception allaient peu après faire un si abominable usage.

bien, c'est encore eux... Voilà le malheur qu'il faut déplorer. C'est l'amitié de telles gens. Qu'ils enlèvent nos tableaux, nos millions. Mais ils bravent la justice céleste en jetant au milieu d'un peuple abattu tant de semences de discorde. J'attends la crise du désespoir. Il n'y a plus qu'elle pour nous. Que le roi et la France en pleurs se jettent dans les bras l'un de l'autre; que tout soit anéanti ou que nous soyons délivrés... Je t'ai mandé ce qui m'est arrivé; cela me touche peu, quoique véritablement cela soit injuste et nuisible, car on trouvera peu de gens plus que moi asservis au devoir et à l'honneur. Tu sais que je me suis fait des règles fort étroites. Ce qui m'arrive en est la preuve. Je n'avais qu'à biaiser, j'étais parfait. La vérité m'a fait tort. Ah! dût-elle me conduire au fond de son puits, je ne la quitterai pas. Je ne quitterai pas davantage la partie, du moins volontairement, et s'il y a quelque danger, je montrerai d'une manière honorable qu'on s'est trompé en me jugeant[1]... »

Les nobles sentiments exprimés par Fabvier dans ces dernières lignes ne l'empêchaient pas d'être suspecté par le gouvernement. Il eût été dès lors disgracié sans réserve si son ancien protecteur, le maréchal Marmont, qui lui portait toujours la plus vive affection, ne se fût fait un devoir de le défendre. Ce personnage, qui avait suivi le roi en Belgique, avait, après la seconde Restauration, repris auprès du trône

1. Lettre de Fabvier à son frère. Paris, 30 octobre 1815. — Le colonel se félicite encore dans plusieurs lettres subséquentes du parti qu'il a pris et qui lui a valu, dit-il, l'estime de tous les honnêtes gens. « Je suis sorti de ces événements, écrit-il le 8 novembre, avec une satisfaction et une considération qui me suffit. Je vois partout des mains qui viennent au-devant de la mienne. Les gens passionnés sont les seuls qui ne m'approuvent pas en tout. Mais aucun ne me blâme... » Et un peu plus tard, le 4 décembre, il ajoute : « ... J'ai eu à discuter froidement avec des puissants la marche que j'ai suivie, que j'aurais suivie devant Dieu. Plusieurs m'ont blâmé, en prenant pour base des principes que nous ne voulons plus. D'autres, de mauvaise foi, ou faibles, l'ont fait en prenant pour considérations que j'avais nui volontairement à ma fortune, que le parti que j'avais pris était le plus mauvais, puisqu'il me mettait mal avec les deux factions extrêmes. Tu sais si j'ai fait cette réflexion quand j'ai pris cette détermination. Eh! bien, mon cher ami, j'en ai retiré ces avantages : D'abord, je ne me reproche rien, je suis content de moi. J'ai acquis estime et amitié de gens qui avant ceci ne savaient pas même mon nom. J'ai accru l'amitié des gens qui m'en portaient et je suis recherché de plus de gens que je ne puis en fréquenter. »

un rang important. Il était maintenant un des quatre majors-généraux de la garde royale. A ce titre, lui et ses trois collègues avaient à exercer à tour de rôle le commandement supérieur de cette garde et de la division militaire de Paris. Il demanda que son ex-aide de camp fût attaché à son état-major et l'obtint, mais, à ce qu'il nous semble, avec un peu de peine, car la nomination du colonel à ce nouvel emploi ne fut signée que le 24 novembre 1815.

Le duc de Raguse a conservé toute sa vie pour Fabvier la plus haute estime. Dans ses *Mémoires,* écrits à une époque où ce dernier était depuis longtemps et pour jamais séparé de lui, il le représente comme un « officier de la plus grande distinction », comme un « homme d'un esprit remarquable, d'un caractère fort élevé et du plus grand courage », mais, ajoute-t-il, « d'une nature ardente et emportée[1] ». Le colonel, de son côté, tout en déplorant les égarements et les faiblesses du maréchal, ne pouvait se défendre d'une sympathie respectueuse pour une âme qui, malgré de regrettables défaillances, n'était, en somme, devenue ni basse ni méchante. « Il s'est mis en avant de toute sa force, écrivait-il le 4 décembre[2], pour sauver ses amis dans le malheur. Sa conduite est très honorable. J'espère qu'il continuera. » Effectivement, on sait que Marmont, après avoir essayé de préserver les deux généraux Faucher[3] et d'autres victimes de la réaction royaliste, employa tout son crédit et risqua sa faveur pour obtenir la grâce du comte Lavalette. Il y a même tout lieu de croire que ni lui ni Fabvier ne furent sans contribuer au salut de ce condamné qui s'échappa, on le sait, presque miraculeusement de prison le 20 décembre 1815 et fut recueilli dans un endroit où la police ne pouvait guère s'aviser d'aller le chercher, c'est-à-dire à l'hôtel des affaires étrangères, habité par le duc de Richelieu, président du conseil des ministres[4].

1. *Mémoires* du duc de Raguse, t. VII, p. 255.
2. Lettre de Fabvier à son frère.
3. Exécutés à Bordeaux le 27 septembre 1815.
4. Voir sur cette évasion célèbre les *Mémoires* de Lavalette et ceux du duc de

Le colonel n'entendait pas se lier sans restriction à la fortune du maréchal. Il l'aimait; mais il y avait, en 1815, plus encore qu'en 1814, des limites au delà desquelles son dévouement se refusait à le suivre. « J'ai fait, lisons-nous dans une de ses lettres, les conditions que tu penses bien. La patrie, toute malade qu'elle est, avant tout[1]. . » A certains moments, sans doute quand son chef lui semblait pactiser trop ouvertement avec le parti ultra-royaliste et avec la contre-révolution, il avait à son égard des accès de franchise un peu brusque; il était tenté de rompre. Mais il ne s'y pouvait résoudre. « Il y a entre cet homme-là et moi, écrivait-il à son frère le 2 juillet 1816, une amitié de guerre qui subsiste et se renoue malgré tout. Je le connais bien. Je le plains souvent. Mais il y a en lui tant d'âme et d'affection qu'avec toutes ses fautes il est encore préférable à tous ces égoïstes de salon qui s'occupent à dénigrer et qui n'ont jamais su exposer ni eux, ni la plus légère parcelle de leur fortune pour leur pays ni pour l'humanité. » Le duc de Raguse, pour sa part, semblait ne pouvoir se passer de lui. S'il allait, par exemple, passer quelques semaines dans ce magnifique domaine de Châtillon-sur-Seine, où il était en train de se ruiner en embellissements et en entreprises industrielles, il emmenait Fabvier, qui, du fond de cette retraite, envoyait à Nancy les lignes suivantes : « Je suis ici avec le maréchal et trois ou quatre hommes, toujours très bien avec le maître de la maison. Il me montre une amitié que rien n'altère, pas même des torts inévitables que j'ai envers lui. Eh bien, il fait toutes les avances avec une bonté qui me rend confus. Du reste, il sait à n'en pouvoir douter que mon amitié est bien désintéressée et que je souffre le premier quand je me vois obligé de lui dire des choses qui ne sont pas de son goût[2]... »

Raguse. Le prisonnier fut caché pendant plusieurs semaines par M. Bresson, chef de la division de la comptabilité au ministère des affaires étrangères. Ce fonctionnaire, qui ne l'avait jamais connu avant cette époque, était un ancien député des Vosges à la Convention et aux Cinq-Cents.

1. Lettre de Fabvier à son frère. Paris, 4 décembre 1815.

2. Lettre de Fabvier à son frère. Châtillon-sur-Seine, 18 juillet 1816.

Chose singulière, Fabvier n'inspirait pas moins de confiance et d'amitié à la duchesse de Raguse qu'à son mari, ce qui doit surprendre au premier abord, car on n'ignore pas qu'une radicale incompatibilité d'humeur séparait depuis longtemps le maréchal de sa femme et que, dès cette époque, ils vivaient d'ordinaire loin l'un de l'autre. Le colonel était fort lié avec les Perregaux, parents de la maréchale. Il allait aussi chez eux en villégiature. Il s'efforçait loyalement et consciencieusement de ramener la paix dans le ménage troublé de Marmont. Mais la tâche était par trop difficile, et il eût fallu pour la remplir des talents diplomatiques qu'il n'avait pas. Aussi ne réussissait-il guère et le constatait-il parfois avec quelque tristesse[1].

On doit bien penser que, dans la position nouvelle qu'il occupait, les loisirs ne lui manquaient pas. Son emploi près du maréchal n'était guère, à vrai dire, les trois quarts de l'année, qu'une sinécure. Aussi son activité cherchait-elle sans cesse quelque aliment qui la pût satisfaire. Il passait, par exemple, de 1815 à 1816, plusieurs mois à apprendre l'anglais et défiait amicalement son frère, qui parlait fort bien cette langue[2]. Il travaillait aussi à la rédaction des *Victoires et conquêtes des Français*. Entre temps, le démon des aventures et des lointains voyages tentait de nouveau son âme belliqueuse. Fabvier faisait par exemple connaissance avec sir Sidney Smith et se demandait un moment s'il ne le suivrait pas comme volontaire dans son expédition contre les Barbaresques[3]. Mais des préoc-

1. « J'ai entamé l'affaire que tu désirais voir, écrivait-il un jour à son frère. Elle était bien acheminée. Mais tu sais que près des gens riches et puissants, il y a toujours des flatteurs qui cherchent à faire leurs affaires et qu'il y en a de grandes à faire en les tenant séparés. Je n'y renonce pourtant pas. Mais j'y mets peut-être trop de discrétion... » Marmont avait épousé la fille du fameux banquier Perregaux. Dans ses *Mémoires* (t. VII) il lui reproche fort amèrement son orgueil, son caractère acariâtre et peu généreux. Après avoir profité sous l'Empire de ses prospérités, elle lui rendit, s'il faut l'en croire, la vie insupportable, quand elle le vit, sous la Restauration, réduit à un revenu modique, et fit ostensiblement cause commune avec ses ennemis politiques.

2. On se rappelle que Fabvier aîné, émigré pendant la Révolution, avait habité Londres près de dix ans.

3. « C'est un homme curieux, lisons-nous dans sa lettre à son frère du 4 février

cupations douces et cruelles à la fois, qui, pour la vingtième fois, renaissaient dans son cœur, ne contribuaient pas peu à le retenir. Il avait encore revu la duchesse de Frioul, la *petite dame*, comme il l'appelait dans ses lettres. Sa passion pour la veuve du grand-maréchal Duroc était bien loin d'être éteinte. Il s'indignait à la pensée que cette *femme parfaite* pût devenir l'épouse d'un autre. Il parlait avec mauvaise humeur d'un *plan conjugal* qu'il lui supposait, d'*un gringalet, qu'il voyait fort bien chez elle*, de l'embarras qu'elle témoignait à son égard. Il allait la voir fréquemment et se plaignait d'être *toujours au même point* avec elle. Sans doute Mme de Frioul montrait toujours de l'attachement pour lui et pour sa famille. Mais elle s'occupait tant de sa fille qu'on ne trouvait guère le moyen de lui parler d'autre chose. Pourtant le colonel, dans une lettre du 14 mars 1816, se disait décidé à « avoir une explication avec elle ». L'eut-il effectivement? Nous ne savons. En tout cas elle ne tourna pas au gré de ses désirs. A ce moment, la duchesse ne voulait sans doute pas se remarier. On peut croire aussi qu'elle hésitait à unir son sort à celui d'un officier plus qu'à demi disgracié et dont l'avenir militaire semblait à ce moment fort compromis. Quoi qu'il en soit, à partir de juin 1816, il n'est plus question d'elle dans la partie de la correspondance de Fabvier que nous avons sous les yeux. En revanche nous y voyons que, cette année et la suivante, il paraissait souhaiter vivement un autre mariage. Il voulait épouser une jeune Polonaise, dans la famille de laquelle il avait été recueilli et soigné en 1812, après la terrible blessure qu'il avait reçue à la Moskowa. Mais ses parents à lui, nous ignorons pour quels motifs, s'opposaient à cette union. Le colonel maugréait. Mais, à ce qu'il semble, il ne maugréa pas longtemps. Son âme énergique avait de quoi se distraire

1816. Mais il ne me fait pas du tout l'effet d'un Anglais, plutôt d'un Portugais, d'un Napolitain. Il m'a assez intéressé par ses récits de toutes ses aventures. Il m'a sondé pour savoir si je voudrais être des siens pour l'expédition contre les nations barbaresques. Je ne m'en suis pas soucié. Cependant si on était bien tranquille en France sur les étrangers, cela me plairait assez. Je n'ai jamais vu d'expédition maritime. Celle-là ne serait pas longue... »

de pareilles contrariétés. Les passions politiques y avaient déjà pris place. Elles allaient pour longtemps lui faire oublier des sentiments plus tendres, auxquels il ne s'était, du reste, jamais abandonné sans réserve.

On était en pleine *Terreur blanche*. En présence de l'étranger qui occupait notre territoire, le parti ultra-royaliste se vengeait sans courage et sans pitié de la Révolution. Après les assassinats politiques qui avaient ensanglanté le midi de la France et dont le plus connu est celui du maréchal Brune, après les exécutions de Labédoyère, des frères Faucher et du maréchal Ney, la Chambre *introuvable* avait jugé bon *d'organiser* la réaction par une série de lois draconiennes que les autorités civiles et militaires, investies de pouvoirs à peu près illimités, appliquaient dans tout le royaume avec une rigueur parfois sauvage. La presse était depuis longtemps bâillonnée. Grâce aux mesures nouvelles sur la liberté individuelle[1] et sur les cris et discours séditieux[2], la France voyait renaître le régime des *suspects*. La délation était partout. Plus de cent mille citoyens, dénoncés comme bonapartistes ou républicains, étaient sous les verrous. Grâce aux cours prévôtales, instituées le 15 décembre 1815, chaque département avait une sorte de tribunal révolutionnaire qui jugeait sans appel et dont les procédés expéditifs rappelaient fort 1793. Grâce à la prétendue amnistie de janvier 1816, les personnages les plus marquants de la Révolution et de l'Empire étaient proscrits. Ceux qui demeuraient en France étaient traqués, mis en prison, traduits en justice, menacés de la guillotine ou de la fusillade. La Restauration ramassait les blessés de Waterloo pour les conduire à l'échafaud, aux applaudissements de nos vainqueurs[3].

1. 29 octobre 1815.
2. 9 novembre 1815.
3. On sait que le duc de Wellington non seulement ne fit rien pour sauver le maréchal Ney, mais contribua au contraire à ce que sa sentence de mort fût exécutée. Le comte de Rochechouart, qui commandait la place de Paris et qui dut présider à l'exécution, raconte dans ses *Mémoires*, récemment publiés, qu'un officier étranger se donna le plaisir d'assister à cheval et en grand uniforme à la mort du

Si les juges n'osaient condamner le vertueux Drouot, si le génie naissant de Berryer arrachait Cambronne à l'échafaud, d'autre part les vaincus de la Vendée ne rougissaient pas de prononcer la peine capitale contre Travot, leur loyal adversaire de la veille[1]. Le général Debelle était traité avec la même rigueur. Le général Chartran était exécuté à Lille. Le général Bonnaire, vieux et irréprochable militaire, était dégradé sur la place Vendôme par un ancien soldat de l'armée de Condé et en mourait de douleur. Le général Mouton-Duvernet subissait le dernier supplice à Lyon; des femmes du grand monde allaient danser sur la terre encore humide de son sang et, peu après, des royalistes, célébrant par un banquet la mort de ce vaillant homme, trouvaient de bon goût de se faire apporter un foie de mouton, qu'ils criblaient sans péril de coups de couteaux. Les généraux Lefebvre-Desnouettes, Rigaud, Gilly, Drouet d'Erlon, Lallemand aîné, Lallemand jeune, Clausel, Brayer, Ameilh, etc., étaient condamnés à mort par contumace. Si, au milieu de la consternation générale, quelques âmes hardies rêvaient d'appeler la nation à la liberté, malheur à elles! Le zèle de la répression, chez certains représentants de l'autorité royale, dépassait toutes limites. Dans le département de l'Isère, à la suite de l'insignifiante échauffourée de Didier, le général Donnadieu faisait en quelques semaines tomber vingt-cinq têtes (mai-juin 1816). Aussi se vantait-il d'avoir sauvé le trône et recevait-il, en retour, d'éclatantes récompenses. Réprimer des complots ne suffisait pas à la sollicitude de la police. Des agents provocateurs étaient répandus partout. Ils ravivaient les regrets et les espérances, aigrissaient les mécontentements et livraient à des juges qui n'ignoraient pas leurs menées les victimes de leurs perfides incitations. C'est ainsi, par exemple, que Pleignier, Carbonneau et Tolleron,

brave des braves, et, la victime une fois tombée, de faire sauter sa monture pardessus le cadavre encore chaud du prince de la Moskowa.

1. La peine de ce général fut commuée en vingt ans de détention. Il en fut de même de celle de Debelle.

dits *les Patriotes de* 1816, coupables seulement d'avoir rédigé une proclamation au peuple français, furent, le 27 juillet de cette année, conduits à l'échafaud.

Un patriote, un homme de cœur comme Fabvier, ne pouvait rester froid devant ces basses vengeances. Aussi le colonel n'avait-il que pitié pour les victimes et que dégoût pour les bourreaux. Il ne prenait, du reste, nul soin de déguiser ses sentiments. Tant que le général Drouot, son compatriote et son ami, était demeuré en prison, il n'avait cessé de lui rendre visite et de s'employer pour lui. L'acquittement de cet homme de bien le transporta de joie. « Je veux, écrivit-il aussitôt à son frère[1], t'annoncer une nouvelle qui te fera sans doute plaisir. Tu as vu la procédure du général Drouot. Elle lui a fait le plus grand honneur du monde et à moi un plaisir égal. Il part demain matin pour Nancy, où il va rester le plus obscurément qu'il pourra. Il est utile pour lui qu'on ne lui fasse pas un trop brillant accueil. L'estime publique est à lui à un trop haut titre pour qu'il ait besoin de témoignages et cela lui nuirait sans doute. C'est un homme fait pour servir de modèle à toutes les vertus. »

Fabvier aîné était fait pour comprendre les sentiments nobles et délicats de son correspondant. S'il était plus foncièrement royaliste que son cadet, si son âge et son caractère le préservaient des emportements de ce dernier, que désapprouvait parfois son affectueuse sollicitude, il n'en détestait pas moins l'affreux régime que les ultras faisaient alors peser sur la France. Lui aussi était un homme de cœur et il le prouvait chaque jour, dans l'exercice de sa profession d'avocat, par son dévouement souvent heureux pour les accusés dont la Terreur blanche, à Nancy comme ailleurs, remplissait les tribunaux. Son éloquence grave, émue, pénétrante avait déjà sauvé beaucoup d'innocents, rendu la liberté et le repos à beaucoup de bons citoyens. Le colonel l'en félicitait de toute son âme et prenait la peine de l'informer, avec une douce malice,

1. Lettre du 9 avril 1816.

que ses triomphes oratoires étaient connus en haut lieu et qu'il était déjà plus suspect que lui-même aux Tuileries. « J'ai appris avec beaucoup de plaisir, lisons-nous dans une de ses lettres[1], tous tes succès depuis quelque temps. Je t'en fais bien mon compliment. Cela t'a fait dénoncer. Ton nom a été plus haut que tu ne penses. Il a rencontré le mien. Cela a fait un drôle d'effet. Madame[2] elle-même a daigné s'occuper de moi, il y a quelque temps, mais comme il y a de bonnes âmes partout, il s'en est justement rencontré une qui a fait de moi un éloge beaucoup trop beau. Quand il a été prouvé que j'étais loin d'être un bonapartiste, on a conclu que j'étais un jacobin, un élève de l'École polytechnique... Du reste, on a dit que j'étais dans les bons principes en sortant de Paris à l'usurpation, que c'est mon séjour en Lorraine qui m'a gâté. Ainsi prends-en ta part. Et si j'avais pris un régiment, comme tu le voulais[3], je serais en prison à l'heure qu'il est et peut-être pendu. »

Vu ce qui précède, on doit bien penser que Fabvier ne fréquentait guère les salons des princes. On ne le voyait non plus que fort peu au faubourg Saint-Germain. Il y eût entendu des propos qui l'eussent fait bondir d'indignation et il y eût trouvé des renégats et des intrigants dont la vue lui faisait horreur. « Je ne vais pas beaucoup dans le monde, écrivait-il un jour. On s'y tue de politique et on y rencontre trop de canaille. Mais j'ai quelques sociétés intimes où on me reçoit avec la plus aimable amitié et cela vaut mieux que ces grands salons qui sont de vrais cloaques... »

Quelles étaient les *sociétés intimes* dont il est question dans ce passage ? Au début, le colonel se contentait sans doute de fréquenter ceux de ses anciens chefs et de ses camarades de la Grande-Armée qu'il pouvait encore rencontrer à Paris. Il est, par exemple, souvent question, dans ses lettres de ce temps-là,

1. Datée du 25 mai 1816.
2. La duchesse d'Angoulême.
3. Pendant les Cent-Jours.

des généraux Miollis et Bourcier, qui avaient été ses protecteurs et avec lesquels il s'honorait, malgré leur disgrâce, d'entretenir encore les plus cordiales relations. Ces deux vieux officiers se tenaient à l'écart de la politique. Il n'en était point tout à fait ainsi du colonel Victor de Tracy et du général Foy, qu'il avait connus, le second en Espagne, le premier à l'École polytechnique, puis à Constantinople. Ces deux personnages étaient du parti des mécontents *actifs,* qui ne se contentaient pas de haïr les *ultras,* mais qui s'apprêtaient à les combattre. En attendant que la Chambre des députés s'ouvrît devant eux, ils travaillaient obscurément, mais avec une énergie singulière, en compagnie des Manuel, des Benjamin Constant, des Laffitte, des Chauvelin, et sous la direction morale de La Fayette, à la formation de ce groupe des *indépendants* (appelés *libéraux* à partir de 1819) qui est devenu si célèbre dans l'histoire et dont l'opposition devait à la longue amener la chute de la Restauration. C'est probablement par leur entremise que Fabvier fut mis en rapport avec ce monde, où l'on ne conspirait pas encore, mais où l'on voulait par tous les moyens légaux contraindre les Bourbons à l'observation loyale de la Charte. Il y trouva grand accueil, car s'il n'était ni orateur, ni écrivain de marque, il était homme d'action et l'on savait que, le cas échéant, en face du péril, le cœur ne lui manquerait pas. Il ressort de sa correspondance que, dès le milieu de 1816, La Fayette lui témoignait déjà non seulement de l'estime, mais de l'amitié, puisqu'il l'invitait à venir passer quelque temps avec lui dans son château de Lagrange[1]. Bientôt, ses relations avec les *Indépendants* devinrent tout à fait cordiales. Il en arriva à penser comme eux à peu près sur tous les points. Pas plus qu'eux-mêmes il ne songeait alors aux complots dont il devait être plus tard un des organisateurs les plus résolus et les plus dévoués. Mais il était déjà bien décidé, quoi qu'il pût lui en coûter, à mettre son nom et sa voix au service d'un parti dont le programme se résumait à ses yeux en ces deux

1. Lettre de Fabvier à son frère. Paris, 25 mai 1816.

articles : Libération du territoire[1], triomphe de la liberté constitutionnelle.

Lui et ses nouveaux amis applaudirent de grand cœur à l'ordonnance royale du 5 septembre 1816 qui, en dissolvant la Chambre introuvable et en garantissant que la Charte ne serait pas modifiée, semblait ouvrir à la France terrorisée une ère nouvelle de réparation et de sécurité. La loi du 5 février 1817, qui assurait à la bourgeoisie, c'est-à-dire à la classe la plus attachée aux droits constitutionnels, la prépondérance dans les élections, les remplit de joie et d'espérance. Mais, par contre, l'évolution si sage que venait d'exécuter Louis XVIII sur les instances de son favori du moment, le comte Decazes, exaspéra les ultras, qui jurèrent la perte de ce ministre et la ruine du cabinet Richelieu, dont il était l'âme. Cette faction ignorante et haineuse, qui rêvait le rétablissement des privilèges nobiliaires et ecclésiastiques et qui le croyait possible, sentait la France lui échapper peu à peu sous une administration nouvelle, qui tendait à la suppression ou à l'adoucissement des lois d'exception. Encouragée par ses chefs, qui n'étaient autres que le comte d'Artois, héritier présomptif de la couronne, les fils de ce dernier, la duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI, les principaux dignitaires de l'Église et les coryphées de l'émigration, elle jugeait sans doute que la fin justifie les moyens. Aussi n'hésita-t-elle pas à en employer de fort coupables pour reconquérir le pouvoir. D'une part, elle usait de tout son crédit sur les souverains étrangers pour les déterminer à retarder l'évacuation du sol français jusqu'à ce que Louis XVIII se fût livré de nouveau et sans réserve à la politique et aux hommes de 1815 ; de l'autre, elle ne cessait, par des provocations de tout genre, d'entretenir à l'intérieur un malaise, un désordre moral, qu'elle dénonçait à chaque instant et à grand bruit comme l'effet des

1. On sait qu'en vertu du traité du 20 novembre 1815, nos places fortes du Nord et de l'Est devaient être occupées pendant cinq ans au plus, mais pendant trois ans au moins, par les troupes de la coalition.

menées révolutionnaires. Un de ses procédés habituels consistait à fomenter elle-même, par d'infâmes agissements de police, le mécontentement public, à susciter des complots bonapartistes ou républicains pour les noyer ensuite dans le sang et s'attribuer le mérite d'avoir sauvé l'État. C'est ainsi notamment que la servait en 1817 un misérable renégat qui, par l'excès de son royalisme de fraîche date, pensait faire oublier ses excès révolutionnaires d'autrefois et dont Fabvier allait avoir le courage de révéler au grand jour l'ignominie.

Ce personnage, nommé Canuel, avait été jadis, en Bretagne et en Vendée, le lieutenant le plus zélé du général républicain Rossignol. On se rappelait l'avoir vu en bonnet rouge au club populaire de Lorient et l'avoir entendu dénoncer avec violence les *ci-devant* et les *brigands,* c'est-à-dire les royalistes. L'ostentation de son dévouement à la Convention lui avait valu d'être nommé général de division dès 1793, à l'âge de vingt-six ans. Pourvoyeur de la guillotine, il ne s'était guère signalé par d'autres exploits personnels que par des exécutions sommaires de chouans; certain massacre de prisonniers et de blessés, qui avait eu lieu à l'hôpital de Fougères, lui était imputé en grande partie, et non sans raison. Après la Terreur, il était rentré dans l'obscurité. Le Directoire et l'Empire avaient dédaigné ses services. Relégué à l'intérieur ou dans des places fortes insignifiantes, il n'avait jamais eu l'honneur, au temps de Napoléon, de marcher à l'ennemi. Aussi, aigri par sa longue disgrâce, s'était-il rallié, en 1814, avec le plus bruyant empressement aux Bourbons, qui avaient eu le tort de le tirer de l'oubli. Pendant les Cent-Jours, on l'avait revu en Vendée, mais cette fois dans les rangs de l'insurrection royaliste et à côté de La Rochejacquelein, dont il s'était constitué le chef d'état-major. Vaincu par Travot, il avait pris sa revanche en présidant sans pudeur le conseil de guerre qui, le 18 mars 1816, condamnait à mort ce vaillant soldat. Aussi était-il fort bien en cour, j'entends au pavillon de Marsan, dans le monde des *ultras.* Il exerçait maintenant un grand commandement.

Placé à la tête de la 19e division militaire, dont Lyon était le chef-lieu, il pouvait à son gré terroriser la seconde ville du royaume. Il ne faillit pas à cette tâche.

Le lieutenant-général Canuel, voyant certains de ses collègues se vanter d'avoir sauvé la monarchie légitime par leur vigilance et par leur rigueur, rêvait de terrasser à son tour la Révolution. Mais encore fallait-il qu'elle levât la tête. Les lauriers de Donnadieu l'empêchaient de dormir. Il ne lui manquait qu'une insurrection à réprimer, que des conspirateurs à châtier[1]. Il était homme à y pourvoir et ne s'en fit pas faute. Il était à Lyon depuis quelques mois à peine et déjà il avait organisé pour son compte une police secrète qui, d'accord avec certaines sociétés catholiques, alors très actives dans cette ville, avait pour principal but non pas seulement l'espionnage, mais la provocation directe à la révolte. Ses agents (presque tous militaires) avaient en général pour mission de s'aboucher avec les anciens soldats de l'Empire, avec les officiers à demi-solde, fort nombreux à Lyon et aux alentours, avec des paysans propriétaires qu'alarmaient les menaces des émigrés et des prêtres, de raviver leurs colères et leurs alarmes, de les leurrer d'espérances folles, de les entraîner enfin jusqu'à ce commencement d'exécution nécessaire pour qu'il pût sévir et signaler avec fracas l'existence d'un complot. Les bruits les plus absurdes, les promesses les plus décevantes étaient répandus dans la ville et dans les campagnes par ces provocateurs : Napoléon, par exemple, avait passé de Sainte-Hélène en Afrique; il allait apparaître avec deux cent mille nègres ; ou bien encore il allait arriver des Antilles ; ses principaux lieutenants étaient réunis en Suisse ; ils franchiraient la frontière au premier signal ; plusieurs grandes puissances favoriseraient la Révolution. Dès le mois d'octobre 1816, Canuel rapportait ces bourdes, — en affectant d'y croire — et dénonçait l'insurrection

1. On lui attribuait ce mot atroce : « J'ai marché dans le sang jusqu'à la cheville pour la République ; pour les Bourbons, ce sera jusqu'aux genoux. » (*Mémoires* du duc de Raguse, t. VII, p. 235.)

comme très prochaine au préfet du Rhône et au lieutenant-général de police de Lyon. Mais ces deux fonctionnaires, qui, eux aussi, et par devoir, avaient leurs agents, lesquels prenaient souvent ceux du général en flagrant délit de provocation, se montraient fort incrédules. Le second surtout, vieux Lyonnais[1], fort bon royaliste et qui l'avait été dans un temps où il y avait quelque mérite à l'être, ne cessait de nier la réalité ou la gravité du danger et mettait loyalement le comte Decazes[2], son chef hiérarchique, en garde contre les prétendues alarmes de l'ancien terroriste. Il s'appelait Charrier-Sainneville. Canuel, il est vrai, vingt fois confondu, ne se tenait jamais pour battu. En février 1817, il signalait encore une effroyable conjuration. Mais le lieutenant de police et le préfet démontraient qu'elle était l'œuvre d'un certain Brunet, son émissaire. Trois mois après, en mai, le commandant de la 19e division, grâce à la maladresse d'un autre espion à ses gages, le capitaine Cormeau, subissait encore pareille déconvenue.

Il y avait de quoi se décourager. Mais Canuel ne lâcha pas prise. Ses agents redoublèrent d'efforts dans la ville et dans les villages avoisinants. Ils tirèrent parti de la cruelle disette dont souffrait alors la France et qui augmentait le mécontentement des ouvriers et des paysans. Ils parvinrent à fanatiser deux pauvres diables, le capitaine à demi-solde Oudin et le cultivateur Garlon, qui avait commandé une compagnie de fédérés pendant les Cent-Jours. Ces deux infortunés, convaincus, sur l'assurance des provocateurs, que Lyon se soulèverait à leur exemple, que l'armée tournerait comme en 1815, convinrent de donner le 8 juin le signal de la prise d'armes qui devait combler les vœux du général. Rien n'était plus facile à

1. Il était né à Grenoble (en 1768). Mais il y avait plus de vingt ans qu'il habitait Lyon. Il avait été, de 1805 à 1815, adjoint au maire de cette ville, à laquelle il avait rendu de grands services tant en cette qualité que comme administrateur des bureaux de bienfaisance. Il était lieutenant-général de police depuis la fin de 1815.

2. Alors ministre de la police générale, et que les *ultras* accusaient de pactiser avec le parti révolutionnaire, simplement parce qu'il ne s'associait pas à leurs fureurs.

ce dernier que de les en empêcher, puisqu'il était au courant de tout et qu'Oudin se présenta chez lui deux jours avant cette date. Mais il fallait qu'ils tombassent dans le piège; aussi ne prit-il aucune mesure préventive. Sainneville aurait pu, comme précédemment, déjouer ses desseins. Mais ce fonctionnaire avait besoin de se rendre à Paris, et, convaincu, sur la parole de Canuel lui-même, que la tranquillité publique ne courait pour le moment aucun risque dans le département du Rhône, il était parti le 2 juin. Son absence fut singulièrement mise à profit par l'ex-lieutenant de Rossignol.

Effectivement le 8 juin l'échauffourée si péniblement préparée par Canuel eut lieu à point nommé. Échauffourée misérable et qui serait risible si, par ses conséquences, elle n'avait fait couler tant de sang et tant de larmes. A Lyon, il n'y eut pas un mouvement, pas un coup de fusil; quatre régiments gardaient la ville et la gardaient bien. A peine put-on signaler, le soir, quelques altercations de cabaret et un meurtre, celui du capitaine Ledoux, agent provocateur du général, tué dans la rue par quelques amis de Garlon et d'Oudin, qui avaient la preuve de sa trahison. Quant aux deux chefs de *l'insurrection*, ils firent sonner le tocsin dans onze petites communes situées au nord-ouest et au sud-ouest de Lyon et formant deux groupes séparés l'un de l'autre de plusieurs lieues. La population, étonnée, ne bougea pour ainsi dire pas. Le nombre des volontaires qui accoururent à leur appel ne dépassa pas, en tout, deux cent cinquante, dont cinquante ou soixante à peine avaient des fusils. Deux détachements de vingt à trente hommes, envoyés par Canuel, suffirent à les disperser. Il n'y eut d'essai de résistance nulle part, si ce n'est à Saint-Genis-Laval, où fut tué un gendarme, victime unique de la révolte. Dès le matin du 9 juin, il n'y avait plus nulle part trace de soulèvement. La victoire, on le voit, avait été facile.

Le général ne la célébra pas moins comme le plus signalé service qu'eût depuis longtemps reçu la royauté. Le préfet du

Rhône, M. de Chabrol [1], soit qu'il voulût maintenant complaire aux *ultras*, soit que son opinion fût vraiment modifiée, parut persuadé que la monarchie venait d'échapper à un grand péril. On le crut aussi à Paris dans le premier moment et Canuel, le sauveur, reçut comme récompense, en attendant mieux, le titre de baron.

Mais pour prouver qu'il méritait vraiment de la reconnaissance, il lui fallait bien prouver qu'il y avait eu de grands coupables et qu'il y en avait eu beaucoup. Fort peu de jours après le 8 juin, grâce au zèle du général, du préfet et du maire de Lyon [2], plus de trois cents personnes étaient arrêtées dans les villages; deux cent quinze l'étaient dans la ville. Des colonnes mobiles parcouraient le département du Rhône, pillant et réquisitionnant comme en temps de guerre; les maires de campagne dénonçaient leurs administrés et aidaient à les dépouiller. A Lyon, les maisons d'arrêt étaient pleines; les sentinelles tiraient parfois à bout portant sur les prisonniers; on entassait dans les caves de l'Hôtel de ville de pauvres gens qui demandaient vainement quel était leur crime. La cour prévôtale était chargée de le leur apprendre. Dès le 13 juin ce tribunal expéditif faisait tomber deux têtes. Puis les jugements se multiplièrent rapidement et le sang continua de couler. Par un raffinement abominable d'iniquité, Canuel, qui prétendait rattacher tous les faits du 8 juin à un même complot, divisa les accusés ruraux en onze séries différentes, correspondant aux onze communes *insurgées;* il semblait ainsi qu'il y eût eu onze conspirations; c'était le moyen de trouver

1. Chabrol de Crouzol (André-Jean, comte), né à Riom le 16 novembre 1771; d'abord oratorien; incarcéré pendant la Révolution (1794-1795); — auditeur (1803), puis maître des requêtes (1809) au Conseil d'État; — chargé d'une mission en Toscane (1809); — président de chambre à la cour d'appel de Paris (mars 1811); — intendant général des provinces illyriennes (août 1811); — conseiller d'État (5 juillet 1814); — préfet du Rhône (22 novembre 1814); — sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur (24 septembre 1817); — député du Puy-de-Dôme (1820); — directeur général de l'enregistrement (1821); — pair de France (1824); — ministre de la marine (1824-1827); — ministre des finances (8 août 1829-18 mai 1830); — mort à Chabannes le 7 août 1836.

2. C'était ce même de Fargues, qui, déjà maire en 1815, avait accueilli Napoléon par une proclamation enthousiaste.



et de punir plus *de chefs*. Quant aux Lyonnais, on les réservait pour une douzième série. De fait, les juges prévôtaux exécutèrent leur mandat avec tant de zèle qu'ils trouvèrent presque autant de chefs que d'accusés. Dans l'espace de deux mois (juin-août 1817), ils eurent à se prononcer sur 155 insurgés, ou prétendus tels, dont 122 seulement étaient présents. Tous ces malheureux, ou à peu près, furent frappés. Quarante-cinq furent soumis à une longue surveillance et à un cautionnement qu'ils étaient pour la plupart hors d'état de payer; quarante-deux furent condamnés à un emprisonnement plus ou moins long, trente-quatre à la déportation, six aux travaux forcés, enfin vingt-huit à la peine de mort. Parmi ces derniers seize étaient contumaces. Onze subirent le dernier supplice. Deux mois durant, la guillotine fut promenée, pour l'exemple, de village en village. D'horribles incidents accompagnèrent certaines exécutions. Les soldats qui protégeaient celle du capitaine Oudin étaient ivres, comme leur chef; l'un d'eux dépouilla le cadavre de la victime de son pantalon et de ses souliers. A Saint-Genis-Laval un enfant de seize ans, le jeune Dumont, coupable seulement de menaces, fut décapité devant la maison de sa mère, et cette pauvre femme fut peu après contrainte de payer 150 fr. pour les frais de l'exécution de son fils.

Pendant ces tristes procès, la police de Canuel, toujours ingénieuse et toujours active, continuait à provoquer les pauvres et les ignorants et fournissait au général les éléments de nouvelles dénonciations. Les rapports de ce dernier se succédaient à Paris, plus sombres et plus alarmants de jour en jour. A l'en croire, l'insurrection devait se reproduire, mais avec des forces bien plus imposantes, le 14 juillet. Cette date passée, c'était le 25 août, disait-il, que devait éclater la révolte. Ce bruit, répandu à Lyon, y causa une telle panique qu'à cette époque plus de six mille habitants quittèrent précipitamment la ville. Le commerce et l'industrie étaient alors presque paralysés dans le chef-lieu du Rhône et aux alentours.

Les trois quarts des métiers étaient abandonnés. La délation et, par suite, la terreur étaient partout. Et l'abominable régime inauguré par le *vainqueur* du 8 juin menaçait de se prolonger et de s'aggraver.

Fort heureusement il y avait auprès de Canuel un homme de cœur qui se donna pour tâche d'éclairer le gouvernement, de hâter l'heure d'une réparation nécessaire, et dont les efforts allaient être couronnés de succès. C'était Sainneville. Renvoyé à Lyon par le ministre de la police à la première nouvelle de l'échauffourée, il y était rentré dès le 13 juin. Le préfet, le maire et surtout le général avaient tout d'abord voulu l'empêcher d'interroger les prisonniers. Ils eurent beau faire, le lieutenant de police acquit bientôt la preuve que le vaste complot qu'ils se vantaient d'avoir déjoué se réduisait à bien peu de chose, et que Canuel était, en somme, le principal coupable. Les menées auxquelles se livrait encore ce dernier en juillet et en août ne lui échappèrent pas. S'il ne put arrêter les procès dont nous avons fait plus haut connaître les tristes résultats, il s'efforça du moins et avec succès de prévenir le retour de pareils holocaustes. Les renseignements accablants pour le général qu'il fournit à M. Decazes convainquirent sans peine ce ministre que le gouvernement avait été trompé par Canuel. Mais les ministres de l'intérieur et de la guerre, qui étaient en correspondance avec ce dernier et avec le préfet, et le duc de Richelieu, chef du ministère, qui ne voulait pas pousser à bout les ultras, ne savaient trop ce qu'ils devaient croire ou décider. Le roi lui-même était fort incertain, fort hésitant. Cependant les plaintes, les dénonciations en règle contre Canuel se multipliaient ; elles émanaient non plus seulement de Sainneville, mais de personnages notables appartenant à la ville de Lyon ou au département du Rhône. Il était temps de tirer l'affaire au clair et, vers la fin d'août, le roi se résolut enfin à ordonner une enquête et à charger un des plus hauts dignitaires de l'État du rétablissement de l'ordre dans la partie du royaume où il venait d'être si cruellement troublé.

C'est au maréchal Marmont, dont le caractère généreux et conciliant, non moins que l'autorité militaire, lui paraissaient convenir parfaitement à une pareille tâche, qu'il voulut confier cette importante mission. Mandé tout exprès de Châtillon, ce personnage se rendit à Paris pour recevoir les ordres du souverain et les instructions du ministère. Le titre de lieutenant du roi lui fut conféré et, avec lui, un pouvoir à peu près discrétionnaire sur les territoires formant la 19ᵉ et la 7ᵉ division militaire. A Grenoble comme à Lyon toutes les troupes étaient mises à sa disposition sans réserve ; tous les dépositaires de l'autorité publique étaient placés sous ses ordres. Il était, en un mot, investi d'une véritable dictature.

Il partit sans délai et, dès le 3 septembre, il arrivait à Lyon, accompagné du colonel Fabvier, qu'il avait pris pour chef d'état-major et qui, plus que jamais, jouissait de son amitié, de sa confiance. C'est à ce dernier que revient principalement dans l'histoire l'honneur des mesures réparatrices qui furent prises peu après par le duc de Raguse. Mais, comme on le verra plus loin, c'est un honneur qu'il devait payer bien cher.

Tout d'abord et durant quelques jours, le maréchal fut à tel point circonvenu par le général Canuel, le préfet de Chabrol, le maire de Fargues, enfin par tous les *ultras* de Lyon, qu'il parut disposé à leur donner entièrement raison. Leur habileté à le flatter, non moins que leur accord et leur aplomb, lui firent illusion au point qu'il reçut assez mal Sainneville, qui persistait à les accuser, et qu'au début il ne sembla tenir que médiocrement compte de ses informations. Bientôt il est vrai, Fabvier, qui ne fréquentait pas exclusivement, comme lui, le *monde officiel* et qui était plus facilement abordable, Fabvier qui tenait, pour se faire une opinion sur les derniers événements, à interroger des Lyonnais de tous partis et de toutes classes, acquit la conviction que les assertions du lieutenant de police étaient d'une exactitude absolue. Son âme généreuse s'enflamma aussitôt. Il n'eut plus de repos qu'il n'eût dessillé les yeux du maréchal. Marmont, détrompé peu à peu par lui, mis

par lui en présence de témoignages accablants pour Canuel et pour ses complices, regarda dès lors comme un devoir d'honneur d'éclairer le gouvernement sur la conduite de ce misérable et de réparer, dans la mesure du possible, le mal qu'il avait fait. Au commencement, il avait sollicité pour lui une récompense. Au bout de quelques semaines, au contraire, il écrivait au duc de Richelieu : « En faisant tomber la tête du général Canuel, supplice qu'il a mérité mille fois pour les victimes qu'il a immolées et l'ébranlement qu'il a fait subir à l'ordre social, le roi acquerrait un pouvoir plus grand, une autorité plus forte que celle que lui donneraient cent mille soldats dévoués, car sa puissance serait fondée sur la reconnaissance et la confiance de ses sujets[1]. »

C'est Fabvier qui, de toutes parts, recueillit les plaintes, longtemps comprimées, que motivait l'odieuse politique du général. Chargé de porter à Paris les premiers résultats de son enquête, il fit, par la chaleur et la vivacité de ses récits, une impression profonde sur les ministres. De là date sans doute l'amitié que M. Decazes lui témoigna par la suite et dont il devait lui donner encore des preuves trente ans plus tard[2]. De retour à Lyon, le colonel poursuivit sa tâche avec un redoublement d'énergie. C'est lui qui, assisté d'un avocat, ancien membre de la Chambre des représentants, dépouilla pièce par pièce l'inique procédure de la cour prévôtale[3] et rédigea le rapport lumineux qui en faisait ressortir les scandaleuses illégalités[4]. Ne pouvant rendre la lumière aux morts, il concluait du moins à ce que justice fût faite aux condamnés vivants. Il demandait que les amendes et les cautionne-

1. *Mémoires* du duc de Raguse, t. VII, p. 249-250.

2. C'est M. Decazes qui le désigna, en 1849, au roi de Danemark comme le militaire le plus capable de réorganiser son armée, qui allait avoir pour la seconde fois à subir l'attaque des troupes allemandes.

3. Les accusés de la douzième série ne furent jugés que le 29 octobre. L'un d'eux fut condamné à mort. Mais, grâce à Marmont, il ne fut pas exécuté.

4. Dans tous ses arrêts, la Cour avait outrepassé sa compétence ; dans la plupart elle avait fait application abusive de la loi ; nombre d'accusés avaient été condamnés pour des crimes ou des délits qui n'étaient même pas énoncés dans les actes d'accusation.

ments fussent remis, que la peine de la déportation, prononcée contre certains accusés, fût commuée en un emprisonnement de deux ans, celle des travaux forcés en un emprisonnement d'un an, enfin que grâce entière fût accordée à ceux qui n'avaient été condamnés qu'à la détention simple.

Ces conclusions furent adoptées par le duc de Raguse, qui se les appropria et signa le rapport en question[1]. Le Gouvernement lui donna pleine satisfaction. Aussi les prisons s'ouvrirent-elles bientôt et les populations terrorisées par le général Canuel commencèrent-elles à reprendre quelque assurance. En outre, le maréchal ne voulut pas quitter Lyon sans faire justice de certains militaires ou fonctionnaires qui s'étaient particulièrement fait remarquer par leurs violences pendant la dernière crise. Il destitua sept des maires ruraux les plus compromis et purgea l'état-major de la 19e division de six officiers qui l'avaient déshonoré. Il va sans dire qu'il avait déjà exigé et obtenu le rappel de Canuel et même celui de Chabrol[2]. Mais il dut consentir, d'autre part, au déplacement de Sainneville qui, nommé lieutenant général de police à Strasbourg, reçut comme compensation le titre de maître des requêtes au Conseil d'État[3]. Le Gouvernement se serait honoré en frappant rigoureusement le grand coupable du 8 juin de la peine qu'il méritait. Mais l'affaire de Lyon n'avait fait, à son sens, que trop de bruit. Il redoutait le scandale de certaines révélations, il ne voulait pas exaspérer les ultras. Bref, il tenait à ce que l'affaire qui avait motivé la mission de Marmont fût étouffée, à ce qu'on n'en parlât plus. Il y réussit bien mal, comme on va le voir.

Pour en revenir à Fabvier, on comprend qu'il éprouvât une certaine fierté au souvenir du rôle qu'il venait de jouer. Aussi n'était-il guère disposé à faire silence. Rentré à Paris au mois de novembre 1817, il écrivait à son frère : « Personne n'est plus en état que moi de donner la vérité sur les événements de

1. Il l'a joint comme pièce justificative au tome VII de ses *Mémoires*.
2. Il est vrai que peu après Canuel devint inspecteur général d'infanterie et Chabrol sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur.
3. Marmont fut, pour sa part, nommé ministre d'État.

Lyon. J'y suis arrivé rempli d'impartialité, avec un cœur ferme, dévoué à la patrie et à l'humanité. J'ai passé deux mois dans le travail et les recherches les plus assidues et les plus cruelles. Ce n'est pas en vain, car je sais la vérité. Mais nous sommes trop loin et c'est une chose trop compliquée. Si j'étais seul cependant, si les fonctions que j'ai remplies n'étaient pas trop secondaires, rien ne m'arrêterait et ce serait au public que je parlerais... Quoi qu'il en soit des peines que cette mission m'a causées, j'y ai trouvé pour consolation le bien que j'ai pu faire, et certes je n'ai pas à me plaindre sous ce rapport. Si jamais tu vas à Lyon, que tu entres ailleurs que dans un salon, il y a à parier que tu n'entendras pas de mal de moi... Il est probable que les rapides trompettes des ultras feront parvenir bien du mal de moi jusque là-bas (*à Nancy*). Que cela ne t'effraye pas et ne t'empêche pas de dormir. »

A. Debidour.

(*A suivre.*)

PIERRE DE HAGENBACH

ET LA

DOMINATION BOURGUIGNONNE EN ALSACE

(1469-1474) [*suite*[1].]

CHAPITRE IV

GUERRES EXTÉRIEURES. — DIFFICULTÉS INTÉRIEURES (1472-1473)

Expédition en Champagne (1472). — Retour en Alsace et établissement de l'impôt dit *mauvais denier*. — Révoltes de Thann, Ensisheim et Brisac. — Le duc de Bourgogne vient en Alsace. — Son séjour à Brisac. — Négociations pour mettre sur le siège épiscopal de Bâle un évêque partisan de la Bourgogne.

L'année 1472 fut la plus paisible pendant la courte durée du gouvernement de Pierre de Hagenbach. Les interminables démêlés avec Mulhouse continuaient toujours, mais aucune complication sérieuse n'était à redouter pour le moment. Les Suisses n'avaient pas encore rompu avec le duc de Bourgogne. En Alsace, dans les domaines bourguignons, la paix était profonde; les habitants pouvaient se livrer en toute sécurité à leurs transactions commerciales et réparer les dévastations causées dans les campagnes par des guerres continuelles. Hagenbach donna lui-même l'exemple et effaça du mieux qu'il put tout vestige rappelant ces temps troublés[2]. La noblesse

1. Voir les *Annales de l'Est*, numéros d'avril et d'octobre 1889 et de janvier 1890.
2. Cela résulte du rapport de Contault de l'année 1473 (Arch. Côte-d'Or, B. 1051), qui parle longuement des réparations faites ou à faire dans la Haute-Alsace. Au fol. VI, v°, nous trouvons une preuve que Hagenbach lui-même s'occupait d'effacer les traces de la guerre. On y lit : « *et y a* (à Thann) *un chaffault appellé la bergerie*

avait renoncé à ses habitudes invétérées de pillage et vint se grouper autour du puissant grand-bailli auquel elle formait un brillant entourage en attendant qu'elle lui fournît une vaillante armée.

L'occasion d'utiliser ces forces ne tarda pas à se présenter. Le duc de Bourgogne avait fait publier, le 13 février 1472, une ordonnance convoquant le ban et l'arrière-ban sous peine de

de Herbencham qui a este destruit et bruslé par la guerre des Suisches, sont environ quatre ans depuis lequel temps mesmement depuis ung an environ ledit messire Pierre de Hacumbacq la fist reparer et reedifier a ses propres frais et despens et y tient du nourriaige de berbis et moutons... » La *Reimchronik*, chap. 23, fait également allusion à cette possession du grand-bailli, qui avait en outre une maison en ville, dans la « grant rue » près de la maison de ville. (Rapp. de Contault, fol. XI, v°.) Au château d'Ensisheim « *bruslé de feu de fortune quand le dalphin fut es Allemaigne* » il dépensa 200 livres tournois en réparations parce qu'il « *estoit necessaire de la faire pource qu'il ne savoit ou soy logier quant il venoit audit Anguessey* ». (Rapp. Contault, fol. 57, v°.) Quant à la restauration complète, elle était évaluée à 4000 fl. (*Ibid.*, fol. 58, v°.) Au château de Thann, il fit faire des réparations plus considérables, car il le trouva dans un état lamentable, comme on le verra plus loin. Et quand le duc lui en conféra la garde avec 400 florins par an, sa nomination ne fit point de jaloux, car un jour Bernard de Bollwiller déclara hautement qu'à cause du « *grant despens que comme est faict pour les gens de guerre que ont garde dudit chastel de Tanne, tant pour leurs vivres comme pour leurs gaiges et salaires, comme aussi pour leur chauffaige qui est de grant peine et de grans fraiz pour la grante montre qui y est et quil comment aler querre ledit bois loin dillec, il ne vouldroit point avoir la charge de la garde dudit chastel de Tanne pour lesdiz quatre cens florins.* » (*Ibid.*) Une visite au château faite le 8 janvier 1473 nous donnera un tableau très net du triste état dans lequel il se trouvait : « ... *Le VIII° jour dudit mois de janvier je appelé et présent avec moy ledit Laurens, me suis transporté avec ledit messire Pierre de Hacambach et aussi ledit receveur au chastel dudit Tanne pour veoir, visiter et scavoir les réparacions qui y sont nécessaires a faire oultre celles qui désia y ont este faictes et que ledit receveur par son compte a prins en despens; auquel chastel a une belle petite chappelle garnie dornemens dautel nécessaires et fondée d'une messe par chascun jour, qui est de la collacion de Monditseigneur et en présence desdits messire Pierre de Hacambacq et receveur, et appellez aucuns ouvriers, maçons, charpentiers et recouvreurs, jay visité les édifices et maisonnemens dicellui chastel qui sont grans et de grant maintenue mesmement en couverture, pource que ledit chastel est assiz bien hault sur ung rocq contre bien haultes montaignes et de grant peine et bien long chemin a monter et que la plus grant partie des couvertures est de thieulle* (tuiles) *et lautre daissannes de sapins, que de legier vient en pourriture et ny a gaires maisonnement tant en chambres, sales, chappelles, greniers, que autres, ou il ne pleve par plusieurs goutieres qui pourrissent les murailles et charpenteries ; et ainsi lay veu car a leure que je y suis ale, il plevoit tres fort, par quoy ladite place pourroit cheoir en ruyne qui seroit un tres grant dommaige, car ladite place est merveilleusement forte, car il y a quatre fors et regardant sur ladite ville de Tanne...* » (Rapport de Contault, fol. 22-23.) On sait dans quel état Hagenbach trouva le château où les gens du duc d'Autriche n'avaient laissé que « *quatre soilloz de cuyr et deux vieilles selles de jouste qui ne vaillent pas deux blans* ». (*Ibid.*, fol. 25, v°.) Pour remettre le château en bon état, il aurait fallu y consacrer 380 fl. d'or (*Ibid.*). — La *Reimchronik*, chap. 23, parle d'un jardin et d'une maison que le grand-bailli aurait possédés près du château et où il aimait beaucoup à recevoir.

confiscation de corps et de biens[1]. La guerre avait éclaté entre le duc et Louis XI. Cette campagne fut marquée par le sanglant échec de Charles le Téméraire devant Beauvais. Hagenbach convoqua lui aussi tous les hommes d'armes de son gouvernement et leur assigna comme rendez-vous le camp près de Dannemarie[2]. Le 10 septembre 1472 ils s'y trouvèrent réunis. La petite armée alsacienne et badoise ne comprenait guère plus de 800 hommes. Elle fut placée sous le commandement de son chef naturel, le grand-bailli, qui se trouvait lui-même sous les ordres d'Antoine de Luxembourg, comte de Roussy, gouverneur général du duché et comté de Bourgogne. Le 9 octobre celui-ci la passa en revue à Ravières[3].

1. Bibl. nat. Coll. de Bourgogne, vol. 104, fol. 276-277. — A la fin du mois de février, Bernard de Ramstein, un des lieutenants de Hagenbach, était déjà prêt et à la tête de 100 lances (Arch. Nord, B. 2037). Si de février à septembre on ne trouve plus de mention de Pierre de Hagenbach en Alsace, cela tient à ce que pendant ce temps il avait été envoyé par le duc son maître en mission auprès de Sigismond d'Autriche. Bernard de Ramstein, maître Liénard Despotot, conseiller et maître des requêtes, maître Jean Joly, licencié en lois, conseiller du duc et gouverneur du bailliage de Dijon, l'accompagnaient. Ils avaient reçu comme frais de route la somme de 222 florins 2 gros, monnaie de Flandres (Arch. Doubs, B. 106, fol. 86 ; Arch. de la Côte-d'Or, B. 1770 *bis*, fol. VII ; Bibl. nat. à Paris, coll. de Bourg, vol. 100, fol. 307-308 ; vol. 104, fol. 276, r° et v°). Ces deux dernières mentions ne sont qu'une analyse du registre de Dijon.

2. Arch. Côte-d'Or, B. 11814. « Monstres faites à Dannemarie-lez-Tanne de 51 demies-lances à cheval, 48 cranequiniers à cheval, 324 longues lances à pied, 116 coulevriniers, 160 cranequiniers à pied, 68 hallebardiers. Les hommes d'armes à 3 chevaux avoient 15 fr. à 32 gros le franc, monnaie de Flandre, par mois, et les hommes de pied 3 fr. et demi. » Dans la liste des demi-lances on trouve une foule de noms de la noblesse alsacienne, comme Louis d'Andlau, Werner de Morimont, Antoine de Montreux, Jean de Rougemont, Thiébaut de Jungholz, Jean de Willer, Ulric de Ribeauvillé, etc... Dans un « Estat de la recepte generale de Bourgogne pour l'an fini à la fin de septembre 1473 », préparé par la Chambre des comptes et par Jacques Pourcellot, trésorier ducal, on lit : « Pour le paiement des picquenaires et autres piétons « de Ferrette que messire Pierre de Hacquembach doit faire mener devers monsei- « gneur XVI mille livres. » (Arch. Doubs, B. 106, fol. 2.) Le 12 mai 1472, le duc de Bourgogne écrivit de Gand à la Chambre des comptes de Dijon pour qu'elle envoie un de ses membres vers son conseiller, maitre d'hostel et grand-bailli des pays de Ferrettes et d'Auxois Pierre de Hagenbach. Il la prévient qu'il a nommé ledit bailli conducteur de cent lances de son ordonnance et que dans le cas où la guerre éclaterait, il l'a autorisé à lever de 3000 à 4000 hommes de pied et de cheval pour la garde des pays de Bourgogne. (Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, édit. Gachard, II, Preuves, p. 707.)

3. Arch. Côte-d'Or, B. 11814. Cette montre d'armes ne mentionne qu'une demi-lance, c'est-à-dire 9 hommes d'armes à cheval et 55 hommes de pied. Par contre, une autre montre passée par Jacques Pot, sire de Thorey et de Nesles, à Moustier, le 21 novembre, donne le chiffre constaté à la montre faite à Dannemarie. (Arch. Côte-d'Or, *Ibid.*)

Le duc de Bourgogne était entré en France par la vallée de la Somme et allait se briser contre les fortes murailles de Beauvais et l'héroïsme de Jeanne Hachette. Antoine de Luxembourg avait pénétré par la Champagne et le Langrois[1]. Il avait repris successivement sur l'armée royale le Tonnerrois, le Châtillonnais et la vallée de la Seine[2]. Pendant cette campagne, la troupe commandée par Pierre de Hagenbach s'empara de Montiéramey et d'autres villages voisins, menaçant de brûler l'église et l'abbaye si les moines ne payaient pas une forte rançon. L'abbé et les religieux ne consentirent à un arrangement qu'avec l'approbation du gouverneur de Champagne. Celui-ci, se trouvant à Troyes le 13 novembre 1472, donna son consentement à un traité avec Hagenbach, sauf à l'abbé et aux moines à obtenir les conditions les plus avantageuses. L'abbé obtint donc « congié et licence d'envoyer au dit d'Archambach et à ses gens de bonnes bourses, merceries et autres choses qu'il voudra..., pour garder de brusler l'abbaie dessusdite comme il s'en est vanté[3] ».

Une trêve avait été signée sur ces entrefaites à Senlis entre le roi de France et le duc de Bourgogne et Hagenbach revint dans son gouvernement d'Alsace[4].

1. Boutiot, *Histoire de Troyes* (Troyes, 1873, 3 vol. in-8°), III, p. 103-104.

2. C'étaient dans le Tonnerrois les localités de Rougemont, Ravières, Ancy-le-Franc, Ancy-le-Serveux, Argenteuil, Pacy, Lésines, Saint-Martin, Molôme, Thorey, Cruzy, Gigny ; dans le Châtillonnais et la vallée de la Seine, il allait s'emparer de Laignes, Molêmes, Bagneux, Gyé, Jally, Mussy, Pothières, Montigny, Rouvres, Grancey, Villiers et Montieramey (Boutiot, *Hist. de Troyes*, III, 104 ; Poinsignon, *Histoire générale de la Champagne et Brie* [Châlons-sur-Marne, 1885], I, 441). Cette expédition de Hagenbach en Champagne a été absolument niée par M. Witte : *Zur gesch*... 159, note 4. La *Reimchronick*, chap. 22, en parle cependant, mais cela ne signifie rien aux yeux de l'auteur, qui déclare qu'une pareille expédition est plus que douteuse et que si le chroniqueur fait parvenir Hagenbach jusqu'à Troyes, cela doit être une erreur qui proviendrait de la mauvaise orthographe d'un nom de lieu français. Les documents donnent tort à M. Witte. Mone, dans ses notes, au chapitre 22 de la *Reimchronick*, place par erreur ces événements en mai-juillet 1471.

3. « Loys Delavalle, seigneur de Chastillon et de Gael, grant-maistre et general réformateur des eaues et foretz du royaume de France, lieutenant general du roy nostre seigneur et gouverneur de Champagne, Sens et Langres. » (Vallet de Viriville, *les Archives historiques du département de l'Aube et de l'ancien diocèse de Troyes*, Troyes, 1841, in-8°, p. 438-439). Je dois la communication de cette pièce à l'obligeance de mon maître M. J. Roy, professeur à l'École des Chartes.

4. H. Martin (éd. Furne-Jouvet, VII, p. 75). Michelet, *Hist. de Fr.*, VI, p. 168 (éd. Lacroix, 1874) donne comme date de la trêve le 23 octobre et H. Martin le 3 novembre

L'année 1472 se termina ainsi sans incident notable ; mais la suivante allait être grosse d'événements. C'est dans les premiers mois de cette année, sans doute, qu'il faut placer l'introduction de l'impôt dit le *mauvais denier*. Les renseignements que nous avons sur cette mesure se résument à fort peu de chose et en outre sont fort vagues. La seule chose que l'on sache est qu'il pesait sur le vin. On payait un denier par mesure de vin, dit un continuateur de Kœnigshoven, mais on ne sait si le vendeur ou l'acheteur était frappé par cet impôt. Nos chroniqueurs ne sont d'accord que pour témoigner du mécontentement et de l'irritation provoqués par cette mesure[1].

Ce qui mécontenta surtout les populations, ce n'était pas la lourdeur de l'impôt, c'était plutôt son arbitraire et son illégalité. En l'instituant, on allait contre les clauses du traité de Saint-Omer qui interdisaient au duc de Bourgogne toute atteinte portée aux privilèges des habitants, tout changement opéré dans les pays cédés, à moins qu'ils n'eussent été consentis par les trois États d'Alsace convoqués à Ensisheim[2]. Le duc eut tort de ne point recourir à ce moyen légal, ce qui lui valut d'apprendre à ses dépens que les Alsaciens « sont gens de forte nature et de petite obéissance[3] ».

Peut-être aussi crut-il, avec son lieutenant Pierre de Hagenbach, que le moment était venu d'opérer une prompte incorporation des nouveaux pays au duché de Bourgogne. Il n'y avait qu'un seul moyen pour parvenir à ce but, c'était de supprimer l'un après l'autre tous les privilèges que les villes et la noblesse d'Alsace avaient su arracher à la faiblesse séculaire des Habsbourg. Le premier auquel on devait s'attaquer était l'exemption de l'impôt. Le duc de Bourgogne, qui avait de pressants besoins d'argent, ne pouvait pas voir de fort bon

1. Schilter-Kœnigshoven, p. 371. *Arch. Chronik*, dans le *Code hist. et dipl. de Strasbourg*, II, 185. La *Chronique strasbourgeoise de* J. J. Meyer (éd. R. Reuss, Strasbourg, 1873, in-8°) ne parle pas du tout de cet impôt. *Reimchronik*, chap. 31. Voir aussi les hypothèses de M. Witte : *Der Zusammenbruch...*, p. 6-8 (*Zeitschrift für die Gesch. des Oberrheins*, Neue Folge, II).

2. Witte, *ibid.*, 7-8.

3. Arch. Côte-d'Or, B. 1051, rapport de Contault, f° 58, r°.

œil un pays riche comme la Haute-Alsace exempt de toute charge, alors que toutes les autres provinces de ses États étaient obligées de lui fournir de grosses sommes [1]. Il donna sans doute alors ordre à son grand-bailli de faire cesser un pareil état de choses et Hagenbach ne suivit que trop à la lettre les ordres ou les désirs de son maître. A partir de ce moment, nous assistons à un changement complet dans la politique du grand-bailli. Désormais il s'attaquera à tout privilège et le ruinera partout où il le pourra.

Mais ce changement de ligne de conduite politique inaugurée par l'introduction du mauvais denier ne devait pas se faire sans de vives protestations et révoltes de la part des villes. Parmi celles qui s'y opposèrent le plus résolûment, nous trouvons Thann, Ensisheim et Brisac.

Thann était à cette époque une ville forte assez importante. Placée sur la Thur, à l'endroit le plus resserré de la vallée de Saint-Amarin, dominée d'un côté par le Stauffen et de l'autre par le Rangen dont un contrefort portait le château d'Engelbourg [2]. La ville occupait toute la largeur de la vallée; elle affectait la forme d'un grand carré enclos de fortes murailles, dont il reste encore aujourd'hui des fragments, ainsi que deux

1. La situation financière de la Bourgogne était alors loin d'être florissante. L'argent était rare et l'on ne savait plus où en trouver. Les plaintes étaient générales. En voici un écho, venu de la Franche-Comté : « Et soient advertiz, messieurs le chancellier et des finances, que lon ne scet plus a qui emprunter pour ce quon ne fait autre chose passé tantost a trois ans et sans riens rendre, dont tout le pays est vexé et travaillié et ny court point marchandise ; et si a esté et est encore pillié et mangié de gens darmes ; et dautre part quand lon trouveroit aucuns destat et faculté pour prester dont y a peu, sy ny a point dofficier qui ait credit pour baillier ses obligations et seurtez de rambourser, car a faire obligier les officiers en leur propre noms, lon ne scet si lon en seroit content, et d'autre part iceulx officiers ne quierent estre deschargiez de leurs offices. » Ce document porte la date de 1472 (Arch. du Doubs, B. 106, fol. 19).

2. Voici la description de Thann au XVe siècle faite par un contemporain. C' « est une gent et bonne petite ville bien close et fermée de fossés, glacis garniz de eaue de fontenys et de bonne muraille bien deffensable et couverte sur les alées dicelle ; en laquelle ville est commencée et fort advencée une mout belle et somptueuse église en honneur de Dieu et de mons. saint Thiébault ou il a grant apport fondée d'un prévost et de XII chanoines qui sont a la collacion de monditseigneur et peult valoir chacune prébende XXX l. balois chascun an et ainsi est lune des principales bonnes villes dudit comté de Ferrates comme lon dit. » (Rapp. de Contault. Arch. Côte-d'Or, B. 1051, fol. XXII, v°).

des quatre tours qui défendaient les angles. La population n'était guère nombreuse, elle comptait à peine 500 feux[1], mais elle était parfois trop turbulente ; le vin du Rangen, aujourd'hui bien déchu[2], n'était peut-être pas étranger à la vivacité de leur caractère.

A la première nouvelle du mouvement insurrectionnel qui venait d'éclater à Thann, Hagenbach prit rapidement les mesures nécessaires pour l'étouffer. Le château d'Engelbourg, qui dominait la ville d'une centaine de mètres à peine, avait été garni d'une assez nombreuse artillerie qui pouvait réduire la ville en quelques heures[3]. Toutefois, avant de recourir aux moyens extrêmes, le grand-bailli envoya en toute hâte des courriers au duc de Bourgogne et à l'empereur pour les informer des événements qui venaient de se produire. Ils lui répondirent en lui donnant toute latitude pour réprimer la révolte promptement et efficacement.

Le 3 juillet il arriva devant la ville avec une petite armée[4]. La résistance fut de courte durée. Pendant que l'artillerie bourguignonne la foudroyait du haut de l'Engelbourg, lui-

1. *Ibid.*. fol. XVII, v°.)

2. « C'était, dit M. Ch. Gérard (*l'Ancienne Alsace à table*, éd. 1878, p. 320 et suiv.) le plus chaud et le plus violent vin de notre pays. Quand les Bourguignons de Charles le Téméraire vinrent à Thann, en 1469, ils y trouvèrent du *Rangwein* des plus exquis, surtout dans la maison du sire de Reinach et dans plusieurs autres ; ce bon vin remonta vigoureusement leur courage. » (Diebold-Schilling, *Burgunder Kriege*, p. 20). Ichtersheim, dans sa *Topogr. des Elsasses*. II, 41, affirme qu'un homme peut difficilement en boire un pot sans être renversé, bien qu'il s'insinue dans le corps aussi doucement que le lait. De son côté, le franciscain de Thann ajoute malicieusement : « Que celui qui abuse de ce vin se garde de l'air et de la promenade ; il vaut mieux le croire que d'en faire l'expérience ; après tout, ceux qui en ont fait l'épreuve peuvent en porter le plus sûr témoignage (*Kleine Thanner Chronick*. 1766, p. 78). Voir, pour d'autres détails caractéristiques sur les effets de ce vin, Ch. Gérard, *l. c.*, p. 320-321.

3. Hagenbach y avait fait mettre « deux grosses serpentines, environ XX couleuvrines et huit ou dix arbalestes de pas comme de traict de tarrois et de cranieillie avec plusieurs tonnelez de poudre de canons et harnois de guerre ». Toute cette artillerie appartenait non pas au duc, mais à Pierre de Hagenbach, qui l'avait achetée avec ses propres ressources. (Rapport de Contault, fol. 25, v°. Arch. Côte-d'Or, B. 1051.)

4. *Reimchronick*, chap. 31. *Archiv-Chronik de Strasbourg*, p. 185. La date de cette expédition a été fixée par Witte (*Der Zusammenbruch*..., p. 9, note 2) qui signale une pièce des archives de Strasbourg du 4 juillet qui dit que Hagenbach s'était rendu la veille avec des soldats à Thann, y avait fait décapiter 4 bourgeois, emprisonné 20 et banni d'autres. (Arch. comm. de Strasbourg, A.A. 267.)

même attaqua la ville du côté de la plaine d'Alsace et la prit d'assaut le même jour. Le lendemain commença la justice du grand-bailli. De bon matin il fit arracher de leurs lits la plupart des bourgeois notables, fit conduire les uns à l'hôtel de ville ; les autres, au nombre d'une trentaine, il les fit enchaîner et conduire sur la place publique pour les y faire décapiter. Les autres bourgeois furent tous désarmés et durent jurer de ne point chercher à sortir de la ville sans la permission de P. de Hagenbach.

Malgré ces menaces, le grand-bailli ne fit subir la peine capitale qu'à quatre bourgeois les plus compromis[1] ; il se laissa fléchir par les prières des assistants, parmi lesquels se trouvaient le comte Oswald de Thierstein et le sire Jean-Ehrard de Reinach[2]. Mais s'il leur laissa la vie, il les condamna à payer chacun une forte amende. Quant aux cadavres des suppliciés ils restèrent exposés pendant plusieurs jours au lieu de leur exécution avant d'être enterrés.

Ensisheim avait également protesté contre l'institution du mauvais denier et un de ses habitants, plus compromis sans doute que les autres, paya de sa tête ce mouvement de révolte[3]. Brisac, de son côté, avait suivi l'exemple de Thann en refusant d'acquitter l'impôt du mauvais denier, mais sans recourir à la révolte ouverte[4]. Aux remontrances très vives que Pierre de Hagenbach vint faire lui-même aux magistrats de la ville, ils se contentèrent de répondre que cet impôt était contraire aux clauses du traité de Saint-Omer, que son établissement était incompatible avec leurs droits et privilèges. Ils lui rappelèrent qu'il avait juré lui-même de sauvegarder ces privilèges.

1. La *Reimchronik*, chap. 31, ne parle que de trois suppliciés, tandis que l'*Archiv-Chronik* parle de cinq. La pièce citée par Witte (voir note précédente) doit donner le chiffre exact, c'est-à-dire quatre. Voir encore Stoeber : *Peter von Hagenbach, burgundischer Landvogt im Sundgau und Elsass*, 1469-1474, dans *Alsatia*, 1850, p. 11, sqq.

2. Diebold Schilling, *Burgunder Kriege*, p. 81.

3. Witte, *Dar Zusammenbruch...*, p. 9, note 2.

4. *Reimchronik*, chap. 34-36, 45-47. Une date rigoureusement exacte au jour le jour de ces événements ne sauraitêtre donnée.



Il ne put obtenir d'autre réponse malgré la violence de langage et les menaces dont il fit preuve à cette occasion. La ville tint bon dans son refus et ne se laissa pas intimider. Ce que voyant, le grand-bailli s'apaisa et conseilla à la ville d'aller demander au duc l'exemption de cet impôt, lui promettant même d'intervenir en sa faveur. Mais il n'entendait pas tenir ce qu'il promettait; il résolut de s'emparer de la ville par surprise et de renouveler la sanglante tragédie de Thann. Il organisa une grande chasse aux environs et sous ce prétexte réunit 300 hommes. Mais son plan fut éventé. Un chevalier en eut connaissance et s'empressa d'avertir ceux de Brisac qui firent bonne garde [1].

La ville, bien qu'elle fût dans son droit en refusant d'acquitter le nouvel impôt, suivit néanmoins alors le conseil de Hagenbach et envoya une députation au duc de Bourgogne qui le trouva à Sedan [2]. Ils présentèrent agenouillés leur requête à Charles le Téméraire, qui leur promit une lettre pour son grand-bailli lui enjoignant de les laisser tranquilles jusqu'à ce que lui-même vînt en Alsace. Ils devaient alors se présenter incontinent devant lui pour arranger l'affaire.

En revenant, les députés rencontrèrent Hagenbach à Worms. Ils lui exposèrent le résultat de leur entrevue, mais le grand-bailli déclara qu'ils ne pouvaient avoir obtenu une telle réponse du duc qu'à force de mensonges et qu'il n'en tiendrait nul compte. Brisac n'avait qu'une chose à faire, c'était d'envoyer de nouveaux députés à Charles le Téméraire. C'est ce qu'elle fit. Quand la députation vint à Trèves auprès du duc, Hagenbach s'y trouvait aussi. Sa conduite à leur égard fut tout le contraire de ce qu'elle avait été précédemment. Les

1. A en croire le chroniqueur, originaire lui-même de Brisac, Hagenbach aurait eu soin d'amener avec lui deux bourreaux qui n'auraient probablement pas manqué d'ouvrage, si le grand-bailli avait pu à ce moment s'emparer de la ville (*Reimchronik*, chap. 86, vers 60-70).

2. Bien que Sedan ne soit pas mentionnée dans l'itinéraire de Charles le Téméraire (Lenglet du Fresnois, édition de Commines, II, p. 207), il n'y a pas de raison de rejeter cette indication du chroniqueur, car à cette époque le duc passa dans cette contrée en se rendant de Gueldre à Trèves.

députés reçurent de sa part un accueil des plus aimables. Il leur promit que le mauvais denier ne serait pas perçu à Brisac avant la venue du duc en Alsace et s'engagea à agir auprès de son maître pour tout arranger à la satisfaction commune. Sans doute en ménageant ainsi Brisac, Hagenbach voulait éviter au duc de Bourgogne un mauvais accueil de la part de la ville qui aurait pu lui refuser l'entrée. Pour se prémunir contre une surprise de ce genre, il donna aux députés le conseil d'envoyer quatre des leurs à la rencontre du duc lorsqu'il viendrait vers Brisac. Leur vie lui répondait de la soumission des autres[1].

Au mois de juin, quelque temps avant les événements qui précèdent, le duc de Bourgogne avait consenti à payer une vieille dette due par Sigismond d'Autriche à Marc de Baldeck[2]. Charles semble s'être refusé longtemps à payer ces 10,400 florins et Hagenbach échangea à ce propos des paroles très vives avec le duc d'Autriche. Pour mettre fin à ces querelles, le duc de Bourgogne envoya son maître des comptes, Antoine de Coisy[3], à Thann, auprès du grand-bailli pour s'informer exactement de la somme à payer, et, sur son rapport, les 10,400 florins furent payés au chevalier Marc de Baldeck le 5 juin 1473, à Bâle[4].

L'automne de l'année 1473 fut un des plus célèbres que l'histoire ait enregistrés. Les chroniqueurs ont célébré à l'envi la température printanière qui ne cessa de régner, même au cœur de l'hiver, et qui se prolongea jusqu'au mois de février. Dès le 1[er] octobre, les arbres se couvrirent de feuilles nou-

1. Witte, *Der Zummenbruch...*, p. 12.

2. Witte, *Zur Gesch. der burg...*, p. 137, note 2, d'après des documents conservés aux archives d'Innsbrück.

3. Instructions de par messeigneurs les presidens de Bourgongne, seigneurs des chambres et gens des comptes de monseigneur le duc de Bourgongne a Dijon a maistre Antoine de Coisy touchant le paiement quest a fere par ordonnance de monditseigneur le duc a messire Marc de Baldegk, chevalier, demourant a Basle, de la somme de XXIIII C florins darreraiges de VIII M florins de Rin a lui deuz par monseigneur le [duc] dautheriche. (Arch. Côte-d'Or, B. 1051.)

4. Arch. Côte-d'Or, B, 1050. Publié aussi dans Chmel, *Mon. Habsb*, I, 17-20, et dans Zellweger, *Schweizerisches Museum*, 1838, p. 328-331, mais ces transcriptions sont souvent incorrectes. (Arch. Nord, Ch. des comptes, 16241, copie.)

velles et les fleurs reparurent. Les arbres fruitiers fleurirent et la floraison des vignes ne tarda pas à se produire à son tour. On put cueillir en plein octobre des cerises et des fraises et faire des bouquets de roses[1].

Mais pendant ce même mois d'octobre où la nature s'était faite si extraordinairement belle, de sourdes et inquiétantes rumeurs commencèrent à circuler en Alsace[2]. On venait d'apprendre que Mulhouse avait été sommée par le duc de Bourgogne de se soumettre à lui sous peine de se voir anéantir[3]. On avait appris aussi que le comte palatin, le vieil allié de Charles, inquiet des négociations de Trèves entre le duc et l'empereur son ennemi implacable, entamait des négociations avec les Suisses[4]. Des préparatifs militaires ordonnés dans les domaines bourguignons ajoutèrent encore à ces inquiétudes[5]. Les délégués des villes suisses, les membres de la Basse-Union

1. Knebel, p. 17, 18, 20, 64 ; Mone, *Quellensammlung*, II, 152 ; Chronique de Berler dans le *Code hist. de Strasbourg*, 91 ; Jean de Troyes, *Chroniques de Louys de Valois* .., éd. Godefroy ; Lenglet, II, 105. La neige ne fit sa première apparition que le 22 février 1474 et le froid devint rigoureux (*ibid*, p. 64). Avant la venue du duc en Alsace, il importe de mentionner un événement qui nous montre une fois de plus avec quelle rigueur Pierre de Hagenbach exerçait la police dans son gouvernement. L'évêque de Strasbourg avait lancé un mandement ordonnant à tous ceux qui vivaient en adultère de se séparer et de rentrer en bonne voie. Or, un bourgeois de Soulz ne voulait pas s'y conformer malgré deux sommations successives de l'autorité ecclésiastique. Prévoyant les poursuites dont il allait être l'objet, il se réfugia sur territoire bourguignon, à Jungholz, pensant bien que le grand-bailli le prendrait sous sa protection. Il se fit recevoir bourgeois de Jungholz, puis revint tranquillement à Soulz où l'autorité ecclésiastique le fit arrêter malgré ses protestations. Quand la nouvelle en parvint à Hagenbach, il donna aussitôt l'ordre de s'emparer de tous les bourgeois de Soulz que l'on pourrait trouver et de les incarcérer à Ensisheim. Cinq d'entre eux subirent ce sort. Grâce à l'entremise de plusieurs nobles, l'affaire finit par s'arranger par la remise en liberté des prisonniers. (Knebel, 17.)

2. Knebel 16.

3. Le 28 octobre, le grand-bailli écrivit aux magistrats de Mulhouse de se présenter dans le délai de 8 jours à Thann et de prêter foi et hommage au duc de Bourgogne. Ils répondirent à cette sommation qu'il ne pouvaient pas se rendre à sa demande parce que ils étaient « *civitas regia* » et qu'il leur fallait le consentement de leur avoué, le comte palatin, et des confédérés suisses. (Knebel, 19.) Le 11 novembre, le comte Oswald de Thierstein vint à Mulhouse et la somma d'acquitter toutes ses dettes dans le délai d'un mois, sous peine d'être détruite de fond en comble. (*Ibid.*, 21.)

4. Witte, *Der Zusammbruch*..., p. 19-20.

5. *Eidg. Absch.*, II, n° 722 des mois d'octobre et novembre. Dès le 17 septembre déjà, Bâle avait informé les confédérés et les villes de Strasbourg, Colmar, Sélestat, des préparatifs du duc de Bourgogne. Elle croyait qu'elles étaient dirigées contre Mulhouse. (Knebel, 24, note 1, qui donne à ce sujet plusieurs extraits des Archives de Bâle.)

et les envoyés du comte-palatin se réunirent à Mulhouse pour délibérer sur la situation présente. On décida que, si le duc de Bourgogne attaquait l'un ou l'autre membre de la confédération, tous les autres enverraient leur contingent militaire, qui serait placé sous les ordres du comte-palatin[1]. Les articles de cet accord furent tenus secrets, mais on n'eut pas l'occasion de les appliquer. La rupture des négociations de Trèves supprima leur raison d'être. Frédéric le Victorieux, tranquillisé, put de nouveau se rapprocher de Charles le Téméraire. Mais par contre, ce qui n'avait été qu'un bruit sans consistance s'affirma tout à coup comme une menaçante réalité. Le duc Charles s'avançait vers l'Alsace à la tête d'une forte armée pour visiter les acquisitions qu'il n'avait pas encore vues[2].

Hagenbach avait devancé son maître pour lui préparer une réception digne de lui. Il ordonna à tous les vassaux bourguignons de se tenir prêts à toute éventualité, de se procurer les armes qui pouvaient leur manquer, de se faire faire des cottes d'armes et des souliers de feutre à ses couleurs, gris et blancs[3]. Aux paysans, il ordonna de tenir prêts des pioches, des caisses et des tombereaux, le tout nécessaire aux travaux de terrassements. Au lieu d'obéir, ceux-ci, nous raconte Knebel, se sauvèrent à Bâle. Aux prélats, et particulièrement au puissant abbé de Murbach, Barthélemy d'Andlau, il ordonna de se trouver en personne auprès de lui avec le plus grand nombre possible de soldats armés de mousquets et de bombardes.

1. Knebel, 24-25. Dans le Cart. de Mulhouse et dans les *Eidgen-Absch.* on ne trouve aucune mention de cette conférence. Mais Knebel est le plus souvent un auteur assez digne de foi pour qu'on puisse le croire sur parole. Il est fort possible aussi que les actes aient été perdus.

2. Il n'est guère possible de déterminer rigoureusement le chiffre des soldats dont se composait l'armée du duc. Les renseignements que nous avons là-dessus sont très contradictoires. On peut admettre qu'elle se composait de 3,000 à 5,000 hommes. Voir Witte, *Der Zusammenbruch...*, 22, note 2. Dorlan, *Notices historiques sur l'Alsace et principalement sur Schlestat* (Colmar, 1843, 2 vol. in-8°) va jusqu'à dire (II, 80) que l'armée se composait de 8,000 hommes, et l'avant-garde, commandée par Hagenbach, de 1,000 ; mais il ne le prouve pas. Knebel, p. 37, parle de 16,000 hommes. D'après un continuateur de Kœnigshoven, c'est Hagenbach qui aurait engagé vivement le duc à faire ce voyage (Bibl. nat. fds. allemand, n° 83, fol. 461 verso, col. 2.)

3. Knebel, 36, 56-57.

Tous étaient persuadés que ces préparatifs étaient dirigés contre Mulhouse. On savait que Hagenbach manifestait le désir de racheter la charge de prévôt qui avait été engagée à la ville[1]. Ce rachat eût livré Mulhouse au pouvoir du grand-bailli. C'est ce que les autres villes d'Alsace voulurent éviter à tout prix. Le 11 décembre, des délégués de Zurich, Berne, Soleure, Bâle, Colmar, Strasbourg, Sélestat, Obernai, Kaisersberg et du comte-palatin se réunirent à Bâle pour délibérer sur cette grave question. Leur décision fut que Mulhouse engagerait aux villes la prévôté pour la somme de 1,800 florins, dont Strasbourg paierait 600, Berne et Soleure 500, Colmar, Sélestat, Obernai et Kaiserberg 400 et Bâle 300. Le 3 janvier 1474 tous ces députés devaient se réunir de nouveau à Bâle pour donner communication des décisions des villes qu'ils représentaient[2].

Pendant ce temps, le duc de Bourgogne venant de Nancy, était entré en Alsace par le col de Sainte-Marie-aux-Mines. Le grand-bailli était venu au-devant de lui le 20 décembre et avait pris le commandement de l'avant-garde, forte d'environ 800 hommes[3]. Il traversa avec elle tout le val de Villé et arriva devant Châtenois[4] où ses troupes commirent de nombreux excès. Les habitants se défendirent mais durent céder devant le nombre et se retirèrent dans leur cimetière fortifié[5]. Dans la bagarre deux Bourguignons furent tués[6].

1. Dès le 12 juin 1473, Hagenbach s'était déclaré autorisé par l'empereur à racheter la prévôté. (Cart. Mulh., IV, n° 1676.)

2. Cart. Mulh., IV, n° 1707. *Eidg. Absch.* II, 725.

3. Knebel, 38-39, *Reimchronik*, chap. 48. En enregistrant la venue du duc en Alsace, le pieux chapelain bâlois se signe dévotement et écrit : « *Deus protegat nos a suis malis incursibus* » (p. 39).

4. Le 11 décembre, un inconnu prévient Châtenois que le duc de Bourgogne se dispose à marcher de son côté. (Mone, *Quellensammlung*, III, p. 430.) Cette pièce est tirée des archives de Strasbourg. Le 17 décembre Adam Kelber, de Châtenois, informe Strasbourg de l'approche du duc. (*Ibid.*)

5. D'après une lettre de Bernard Wormser à Strasbourg, du 21 décembre, les troupes bourguignonnes auraient incendié Châtenois, et le grand-bailli serait intervenu alors pour rétablir la paix entre les habitants et les soldats. (Mone, *ibid*, 30, col. 2.)

6. Ce fait est relaté dans la lettre du duc à Strasbourg datée du 30 décembre. (Mone, *ibid*, 431.)

Charles le Téméraire ne tarda pas à arriver lui-même et s'arrêta à Châtenois où il reçut la visite de Jean de Landsberg, maître d'hôtel de l'évêque de Strasbourg, qui venait le saluer au nom de l'évêque, du chapitre, de la noblesse et de la ville de Strasbourg. Le duc quitta Châtenois avant la nuit et alla coucher à Bergheim (21 décembre). Le lendemain il se dirigea vers Colmar, mais la ville ne voulut accorder l'entrée qu'à 200 hommes de son escorte[1]. Néanmoins elle envoya au duc une délégation pour le saluer. Hagenbach était allé à Colmar en personne pour tâcher de faire revenir les magistrats sur leur décision; il essaya même de s'emparer de la ville par ruse, rien n'y fit. Il ne restait qu'à faire prendre une autre direction à l'armée qui campa dans les environs[2].

Le duc établit son quartier général à Kienzheim où vinrent le trouver les députés de l'évêque de Strasbourg, des villes de Strasbourg, Sélestat et de la commune de Châtenois pour intercéder auprès de lui en faveur des habitants de cette dernière localité[3]. Charles le Téméraire exigea la remise immédiate des coupables et, lorsque les députés lui répondirent qu'ils ne pouvaient lui accorder sa demande sans avoir consulté leurs commettants, il se mit dans une grande colère et menaça de prendre d'assaut le cimetière de Châtenois. On finit par l'apaiser et il fut convenu que les Bourguignons auraient le droit de pénétrer dans le cimetière et de rechercher ceux qui

1. Knebel, 39, *Reimchronik*, chap. 49-50; voir aussi Witte, *Der Zusammenbruch*, qui utilise une lettre de Colmar à Strasbourg, conservée aux archives de cette ville, AA, 263-269. Le duc s'était présenté avec une suite de mille chevaux et en même temps de petites troupes de soldats bourguignons cherchaient à se rapprocher des portes de la ville et à s'en emparer par surprise. Mais leur manœuvre fut déjouée, les bourgeois faisaient bonne garde.

2. Une partie des troupes de 3,000 chevaux environ s'établit dans les domaines du comte de Lupfen, à Kienzheim et à Sigolsheim, le reste comprenant environ 2,000 chevaux alla camper dans la plaine à Sundhofen et à Andolsheim. (*Knebel*, 39, *Reimchronik*. chap 50.)

3. Witte, *Der Zusammenbruch*, 24, cite le rapport des députés strasbourgeois du 21 décembre. (Arch. Strasbourg, AA, 266.) Voir aussi la réponse du duc du 30 décembre dans Mone, *Quellensammlung*, III, 431 : « *Et quanquam hoc egre feramus* (le meurtre des deux soldats), *ut par est, tamen precibus vestris permoti, voluimus illis nostram gratiam impertiri, pepercimus itaque eis, ut cognoscant, ipsas preces vestras apud nos vulgares non fuisse...* »

avaient tué deux des leurs. S'ils les trouvaient et qu'alors l'évêque et la ville de Strasbourg, ainsi que Sélestat, s'entremissent en leur faveur, le duc promettait de les gracier. Les deux coupables vinrent se livrer eux-mêmes et, comme il fut convenu, ils obtinrent leur pardon.

Le lendemain 24 décembre, le duc fit son entrée solennelle à Brisac[1]. Il se montra dans toute la splendeur usitée en pareil cas et fit une impression profonde sur les populations accourues de toutes parts. L'accueil que le duc reçut des bourgeois de Brisac fut très cordial ; il s'y mêlait un peu de crainte, — et elle fut justifiée par les événements postérieurs, — pour le maintien de leurs privilèges. Charles le Téméraire prit quartier dans la maison de Jean de Pforr, un de ses plus fidèles serviteurs, qui devint plus tard prévôt de la ville[2]. Le duc de Clèves s'installa dans le couvent des Augustins[3]. Pierre de

1. Knebel, 40. La *Reimchronik*, chap. 52, s'étend avec complaisance sur la bonne réception que reçut le duc et sur la splendeur de son entrée dans la ville. A l'en croire, Charles le Téméraire déploya une pompe inouïe. En même temps que lui, 1,500 hommes étaient entrés en ville et le reste de l'armée se logea dans les environs et jusque dans le domaine épiscopal, près de Rouffach. Leurs bandes commirent les plus grands excès. « Partout ils firent beaucoup de mal aux pauvres gens auxquels ils mangèrent et burent toutes leurs provisions sans les payer. Ils prirent tout ce qui leur semblait bon, outragèrent les femmes et les filles, sans compter les autres attentats dont ils se rendirent coupables et qui sont pratiqués en Lombardie. » (Witte, *Der Zusammenbruch*, 25.) En note, cet auteur remarque avec complaisance que le crime auquel il est fait allusion dans ce passage ne fut connu en Alsace en particulier et en Allemagne en général que vers cette époque et qu'il ne fut introduit que par la domination bourguignonne. Il se trompe certainement. La meilleure preuve en est dans l'information faite en janvier 1473 par le conseiller bourguignon Contault sur la situation des nouvelles acquisitions bourguignonnes et remise au duc quelque temps après. On y lit ce qui suit : « Dit encoires (le receveur général de Thann interrogé par Contault) que monditseigneur par sesdits officiers, sans auctorite deglise a accoustumé en ladite seignoirie (de Thann) et en tout le conté de Ferrates de faire prendre toutes gens sorciers, ramasseurs, sodomites et faire leur procès, les condempner et faire brusler. Et de tous les cas dessusdits monditseigneur ou sondit bailli peult faire grace s'il lui plaist, excepté seulement en regard des multriers, espieurs de chemins, sodomites, ramasseurs, sorciers, faulx monnoyeurs auxquelz ni a point accoustumé de faire grace audit pays. » (Arch. Côte-d'Or, B, 1050, fol. X, v°.) On voit donc que si la coutume du pays punissait très sévèrement ce crime, sa connaissance et sa diffusion étaient bien antérieures à la domination bourguignonne et surtout à la venue du duc en Alsace ; autrement on n'en trouverait nulle trace dans la législation criminelle du pays.

2. Knebel, 46, dit que c'était la seule maison où « *fuerunt camini juxta morem gallicanum.* »

3. Ce couvent faillit être détruit par le feu communiqué par les grands brasiers qu'on alluma dans les salles pour se chauffer.

Hagenbach et le comte de Thierstein dans le Vieux-Château. Pour loger les troupes, on divisa la ville en 4 quartiers, commandés chacun par un capitaine responsable des désordres qui se commettraient; mais cette mesure sagement prévoyante n'empêcha pas des rixes assez fréquentes de se produire. Les portes de la ville durent être laissées ouvertes et l'on construisit un second pont sur le Rhin pour relier le Brisgau à l'Alsace[1].

C'est pendant son séjour dans cette ville, séjour qui se prolongea jusqu'au 31 décembre, que le duc de Bourgogne reçut la visite des évêques de Bâle et de Spire, du margrave de Bâle, sans compter une foule d'autres princes et seigneurs dont les riches armures côtoyaient les brillants costumes des ambassadeurs du pape et de Venise[2]. Mais dans cette foule empressée le duc constatait avec beaucoup d'humeur l'absence d'un homme dont il aurait bien voulu s'assurer[3]. Cet homme qui n'avait pas jugé à propos de venir était le duc Sigismond d'Autriche, nominalement encore l'allié et le vassal de Charles, mais de fait déjà parjure à son serment de fidélité. Il n'avait que trop conscience de sa culpabilité, de ses négociations avec Louis XI et les Suisses. En allant à Brisac, il pouvait s'attendre sans doute au sort de son royal protecteur enfermé quelques années auparavant au vieux château de Péronne, au sort tout pareil que subit le duc de Gueldre et à celui qu'allait subir le comte Henri de Montbéliard-Wurtemberg[4]. La prudence exigeait qu'il n'allât pas se jeter aveuglément dans la gueule du lion. Une faible compensation fut donnée au mécontentement du duc de Bourgogne par l'arrivée des députés de Colmar[5]. Ils venaient implorer son pardon, pour lui avoir refusé l'entrée de leur ville et l'assurer que désormais ils la

1. Knebel, 40 *Reimchronik*, chap. 52.
2. Commines-Lenglet, II, p. 210.
3. Witte, *Der Zusammenbruch...*, 27.
4. *Reimchronik*, chap. 68 : « *Wer er gen Brisach komen, die Walhen hetten in genommen* ». Voir aussi la longue note que donne Mone à ce sujet. (*L. c.*, 316, col. 2)
5. *Reimchronik*, chap. 51.



tiendraient ouverte à son bon plaisir. En même temps, ils lui remettaient comme cadeau un gobelet rempli de 300 florins d'or du Rhin.

Ce qu'il eût été intéressant de connaître, ce sont les affaires qui furent traitées entre le duc et Hagenbach pendant leur séjour à Brisac. Mais rien ne nous en est parvenu. On peut supposer, dit M. Witte, que Pierre de Hagenbach, en fidèle serviteur, rendit à son maître un compte exact de la situation et des périls dont il était menacé. Il s'agissait d'une part de mettre quelques adversaires hors d'état de nuire, de briser la coalition qui avait commencé à se former, de trouver une place forte dans laquelle on pût tenir tête à l'orage quand il éclaterait, d'autre part de rechercher les moyens par lesquels on pourrait étendre davantage les possessions bourguignonnes[1].

C'est cette dernière partie du programme que l'on s'efforça de réaliser d'abord en cherchant à donner l'évêché de Bâle à un partisan du duc et en essayant de s'emparer par surprise de la ville elle-même[2]. On savait en effet que l'évêque Jean de Venningen manifestait de longue date l'intention de se démettre de la dignité épiscopale. Il avait déjà offert de se désister en faveur d'un prince bavarois, mais les négociations n'avaient pas abouti. Hagenbach devait connaître ces faits et il dut penser avec raison que rien ne serait plus profitable à l'extension de la domination bourguignonne que d'avoir sur un siège épiscopal de cette importance un homme tout dévoué à sa politique, et cet homme était tout trouvé ; c'était le prévôt Haneron de Bruges.

Si les désirs du duc se réalisaient par ce seul fait, ses possessions allaient s'étendre jusqu'au lac de Bienne, touchant

1. Witte, *Der Zusammenbruch*.... 28.

2. Witte, *ibid.* ; Ochs, *Gesch. von Basel*, IV, 227 ; Knebel, 25. C'est en 1466 que l'évêque, lassé par une longue querelle avec Bâle, manifesta pour la première fois son intention de se retirer. En 1473, ce bruit courut de nouveau et l'on ajouta qu'il avait désigné comme son successeur éventuel le prévôt Haneron de Bruges. A cette nouvelle, le bourgmestre Jean de Bärenfels, Pierre Rot et Jean Bremenstein eurent une entrevue avec l'évêque qui leur fit part qu'il avait été invité à envoyer des plénipotentiaires à Colmar pour négocier son abdication de l'évêché, mais qu'il avait réfléchi et n'en ferait rien. (Knebel, 25 et note 2.)

la Savoie, enserrant Berne dans un cercle de fer; on ne peut prévoir ce qui serait arrivé alors. Mais, pour mener cette entreprise à bonne fin, il aurait fallu un autre que Pierre de Hagenbach; il aurait fallu un diplomate qui eût attiré les voisins et leur eût imposé doucement et sans heurt la domination bourguignonne, et non un homme d'action, d'une rudesse et d'une franchise trop dangereuses, incapable de s'adonner à de longues et tortueuses menées souterraines et qui, trop franc et trop peu diplomate, faisait ce qu'il disait. Hagenbach n'avait jamais dissimulé sa haine contre les Suisses et ceux-ci le redoutaient. L'évêque de Bâle n'était pas non plus de ses amis et avait eu à maintes reprises maille à partir avec lui. Aussi lorsque du côté bourguignon on entama les négociations, Jean de Venningen déclara qu'il n'avait plus aucune envie de quitter son siège épiscopal. Ce furent surtout les instances de la ville de Bâle qui le poussèrent à prendre cette résolution. On s'y souvenait trop bien du récent exemple fourni par Liège et le sort terrible de cette ville faisait frémir les bourgeois bâlois et méditer un pareil avertissement.

Une fois rassurée par le refus de son évêque, la ville prit ses mesures pour se mettre à l'abri d'un coup de main. Tous les gens suspects furent expulsés de son enceinte, toute voiture qui entrait soigneusement visitée, les herses bien entretenues et tous les postes doublés. Le pont sur le Rhin fut éclairé la nuit et après l'angélus personne ne put circuler dans les rues sans lumière. Chaque bourgeois devait avoir ses armes soigneusement préparées et avait reçu des instructions détaillées pour le cas d'un incendie ou d'une surprise de l'ennemi. La garnison fut augmentée de 800 hommes et la ville en demanda encore 800 autres aux confédérés[1].

Toutes ces précautions ne furent pas inutiles. Le 1er janvier 1474, une troupe de 800 soldats, commandée par les capitaines Guillaume Herter et Hermann Truchsess, venant des Waldstädten, se présenta devant les portes du Petit-Bâle. Ils deman-

1. Ochs, *l. c.*, IV, 227.

dèrent la permission de passer afin de se rendre par le chemin le plus court à Ensisheim où le duc les avait convoqués. On la leur refusa et ils furent obligés de faire un long détour[1]. Le 8 janvier, cette même troupe revint d'Ensisheim pour rentrer dans ses quartiers. Il pensèrent cette fois obtenir le droit de passage et comptaient s'emparer du Petit-Bâle. Mais leur projet fut déjoué et on leur refusa de nouveau la permission de passer[2]. Ils durent franchir le Rhin près de Huningue.

Bâle avait réussi avec beaucoup de bonheur à maintenir son indépendance contre les tentatives du duc de Bourgogne. Elle ne les oublia ni ne les pardonna. Elles vinrent s'ajouter aux nombreux griefs dont elle tenait registre avec un soin méticuleux et dont elle allait se venger avec une joie féroce quatre mois plus tard.

Ch. NERLINGER.

(*A suivre.*)

1. Knebel, 41-42. Ils durent passer par Wil, Richen et Haltingen.
2. Leur projet aurait été le suivant : Dès que la tête de colonne serait arrivée au pont du Rhin, elle aurait commencé à le démolir ; l'arrière-garde serait demeurée sous la porte et l'aurait maintenue ouverte, tandis que le gros de la troupe aurait massacré tout ce qui se serait présenté. Tel était le projet que leur prêtait Knebel (p. 48).

L'ÉVÊQUE FROTHAIRE DE TOUL

En l'année 1636, au second volume des *Historiæ Francorum Scriptores*, André Duchesne publia pour la première fois, « d'après d'anciens parchemins de Chartres », des lettres de l'évêque Frothaire[1]. L'édition de Duchesne fut reproduite en 1749 au tome sixième[2] du *Recueil des Historiens des Gaules et de la France* auquel dom Martin Bouquet a donné son nom, et depuis elle a encore trouvé place dans la *Patrologie latine* de Migne[3]. Comment le *Codex* de Chartres est-il venu au monastère de Saint-Germain-des-Prés, à Paris? C'est ce qu'il nous est impossible de dire. Certainement, dans cette abbaye, on le relia avec des pages détachées, empruntées à d'autres manuscrits, d'origine différente et renfermant les sujets les plus divers : extraits de canons, vies de saints, sermons, lettres d'Ives de Chartres, etc.[4]. Le volume ainsi formé est de moyen format; il contient 180 feuillets; les lettres de Frothaire occupent les feuillets 80 à 91. A la Révolution, ce tome devint, avec toute la bibliothèque de Saint-Germain, propriété de l'État; il se trouve de nos jours à la Bibliothèque nationale, où il est coté n° 13090 du fonds latin (autrefois n° 980 du fonds Saint-Germain).

1. *Frotharii episcopi Tullensis epistolæ, ex antiquis membranis Carnotensibus nunc primum editæ*, p. 712-724.
2. P. 386-398.
3. T. CVI, col. 863-882.
4. L. Delisle, *Inventaire des manuscrits latins de Saint-Germain-des-Prés*. Bibliothèque de l'École des chartes, 6e série, t. III, 1867, p. 554.

Le *Codex* renferme 32 lettres[1] écrites par Frothaire, adressées à lui ou bien se rapportant à des affaires dans lesquelles il fut mêlé. Mais le recueil est visiblement incomplet. La dernière lettre qui termine le folio est inachevée. Il est certain que la fin était écrite au folio suivant du manuscrit, et il me semble non moins évident que la missive était suivie de beaucoup d'autres. Retrouvera-t-on un jour ces lettres perdues? Nous n'osons l'espérer; nous avons parcouru sans succès les catalogues publiés des grandes bibliothèques de l'Europe.

Notre manuscrit remonte au IX[e] siècle; par suite, il a été écrit peu de temps après la mort de Frothaire. Néanmoins il est fort incorrect; des fautes grossières le déparent; des mots essentiels ont été parfois oubliés. A quelques pages de distance, la même lettre (le n° XII des éditions) a été copiée deux fois[2]. Mais il importe surtout de remarquer que le scribe qui a transcrit ce *Codex* n'a pas voulu laisser à la postérité un souvenir de la gloire littéraire de Frothaire. Son dessein était plus pratique. Il voulait donner à ses contemporains des modèles épistolaires; il voulait leur montrer comment l'on devait s'adresser, dans telle circonstance, à tel personnage, empereur, archichapelain, évêque, abbé, etc. Il en est résulté qu'il s'est surtout attaché aux parties générales; souvent il a laissé de côté les noms propres[3], soit dans les suscriptions, soit dans le corps de la lettre; c'est dire qu'il a retranché ce qu'il nous importerait le plus de savoir. Nous sommes évidemment en présence de fragments d'un antique formulaire auquel se rat-

1. Les anciens éditeurs n'en comptent que 31 ; mais ils ont réuni à tort deux lettres fort différentes sous le n° 20. Nous conserverons néanmoins leur manière de compter, nous bornant à désigner la seconde lettre du n° 20 de cette manière XX *bis*.

2. Je note comme particularité paléographique qu'à la fin de beaucoup de ces lettres, on trouve des signes ·,· ·,· ·,· ou encore ·, ·,· ·,·. J'ignore s'il faut y voir simplement quelque chose d'analogue à notre point final ou si ce sont des notes tironiennes mal exécutées, représentant la souscription de l'auteur de la lettre.

3. Parfois les éditeurs ont eu le tort de rétablir le nom laissé de côté sur le manuscrit. La lettre VIII porte pour suscription : *Nobilissimo viro et toto mihi affectu colendo, id est nomine illis* (sic) *gratia cooperante divina Mettensis sedi antisti* (sic). Duchesne a substitué à tort à *id est nomine illis*, le nom de Drogon. La lettre est probablement adressée à ce prélat ; mais il n'est pas absolument impossible qu'elle ait été écrite pour son prédécesseur Gundulf.

tachaient encore les deux feuillets suivants (92 et 93) du manuscrit de Saint-Germain, où l'on lit des formules provenant de Gorze[1]. Heureusement, dans ce travail de réduction, le scribe a été maladroit ; il a laissé subsister bien des détails ne se rapportant qu'au diocèse de Toul et qu'à Frothaire ; ce qui lui a échappé nous permet de deviner le reste. Nous croyons qu'il est possible, à l'aide de ces lettres, si incomplètes et si obscures qu'elles soient, et à l'aide de certaines chartes, de dessiner la physionomie de Frothaire et de faire voir quelles étaient, au temps de Louis le Pieux, les fonctions d'un évêque. Nous recueillerons tous les renseignements qu'il est possible d'extraire de ces pièces[2], et nous montrerons tour à tour quel fut le rôle de Frothaire dans son diocèse, dans l'Église de France, dans le royaume.

I

Nous ignorons la date et le lieu de naissance de Frothaire, mais nous savons que, jeune encore, il fut placé au monastère de Gorze et qu'il grandit à l'ombre du cloître[3]. Il y reçut, selon toute apparence, une bonne instruction. L'abbaye de Gorze avait été créée par les évêques de Metz et les prélats fort distingués qui se succédèrent sur ce siège, Chrodegang, Angilram, tout en veillant sur les intérêts matériels de leur maison, n'en négligeaient point les intérêts moraux : les écoles de Gorze ont toujours joui d'une grande réputation. De Gorze,

1. Les formules de Gorze ont été publiées par E. de Rozières, *Recueil général*, III, p. 236, et par Zeumer, *Formulæ* (dans les *Monumenta Germaniæ*, in-4°), p. 528. Les quatre formules éditées par Zeumer en cet endroit, ainsi que celle de la *lettre formée*, se trouvent aux folio 92 et 93 du manuscrit latin 13090. Le commentaire de Zeumer devra par suite être entièrement modifié. Ces deux feuillets n'ont pas été écrits de la même main que les lettres de Frothaire ; mais, comme le montre une ancienne pagination qui les unissait aux feuillets précédents, ils ont appartenu au même manuscrit.

2. Nous discuterons en note la date de chaque lettre : un tableau placé à la fin de cet article résumera nos conclusions. Dans nos citations, nous reproduirons toujours le texte du manuscrit.

3. *Quia me constat adolevisse in cenobio Gorzensi.* Lettre X.

Frothaire se rendit à Toul ; il devint abbé du monastère de Saint-Evre[1], situé aux portes de cette ville. Il s'efforça d'en reconstituer le domaine, fort dilapidé, et d'y faire refleurir la règle monastique, tombée en décadence. Le temps lui manqua pour mener à bonne fin ce double dessein ; déjà de nouveaux honneurs l'attendaient. A la mort de l'évêque de Toul, Wannicus (27 décembre 813)[2], il fut désigné pour lui succéder. Le vieil empereur Charlemagne, que ni le poids de l'âge ni ses malheurs domestiques ne détournèrent de remplir ses fonctions de souverain, approuva cette élection et même, pour donner plus de solennité à la cérémonie de la consécration, il ordonna qu'elle eût lieu dans un synode, qui devait réunir les évêques des deux provinces de Trèves et de Reims. Charlemagne mourut sur ces entrefaites (28 janvier 814) et le synode ne s'ouvrit que sous le règne de son fils Louis le Pieux, dans la ville de Noyon. Là, le 22 mars 814[3], Frothaire fut sacré évêque de l'antique cité des Leuques : on remarquait, dans l'assistance, outre son métropolitain Amalaire de Trèves, l'évêque Hériland de Verdun, un prélat du nom d'Adalmatus, dont les auteurs du *Gallia christiana* font un chorévêque de Trèves, mais dans lequel nous préférons voir un évêque de Metz, Wulfaire de Reims et ses suffragants, de nombreux abbés et prêtres. Tous ces hauts personnages souscrivirent un accord qui mettait fin à une vieille querelle entre l'évêque de Beauvais et celui de Noyon au sujet des limites de leurs deux diocèses[4].

1. *Gesta episcoporum Tullensium* dans les *Monumenta Germaniæ, Script.* t. VIII, p. 637. Cet ouvrage ne date que du début du XIIe siècle, mais l'auteur avait à sa disposition des documents aujourd'hui perdus.

2. Le jour est donné par les *Gesta* ; l'année résulte de ce qui suit.

3. Les *Gesta* disent qu'il fut consacré le 11 des kalendes d'avril ; M. l'abbé Guillaume (*Histoire du diocèse de Toul*, I, 221) a traduit à tort cette date par le 11 avril.

4. Flodoard, *Historia ecclesiæ Remensis*, livre II, chap. XVIII (éd. Sirmond, 1611, fol. 135), rapporte d'abord l'histoire du synode de Noyon réuni sous Louis le Pieux, en 814. Puis il ajoute : « *Nec suæ tantum diœceseos, quin etiam Trevericæ urbis archiepiscopum Amalarium cum Adalmato, ipsius coepiscopo, et Herilando, jussione imperatoris magni Karoli, ab eodem scilicet Vulfario metropolitano convocatum ad ordinationem cujusdam Frotharii præfatæ Treverensis ecclesiæ presbyteri, eidem paruisse reperimus.* » Il me semble que cette phrase se rattache immédiatement à

Quand Frothaire revint de Noyon à Toul, il trouva dans son diocèse une rude tâche à remplir. Il lui fallait veiller sur les biens de son église, rappeler à son clergé l'observation des préceptes du Christ, diriger les âmes de ses paroissiens dans la voie du salut, les secourir dans leurs misères physiques; il lui fallait en plus exercer une surveillance active sur les abbayes situées en son ressort, faire respecter des moines son autorité et montrer aussi aux prélats voisins qui auraient été tentés de l'oublier qu'il entendait être seul maître chez lui. Frothaire fut à la hauteur de sa tâche; sans doute parfois il est pris de découragement; il annonce qu'il veut quitter la lutte[1]; mais bientôt il se ressaisit; il puise de nouvelles forces dans le sentiment du devoir accompli et il reste sur la brèche.

Le premier souci de Frothaire devait être de reconstituer le domaine de son église. Ces soins matériels tenaient à cette époque une grande place dans la vie de nos prélats, et on ne saurait les en blâmer. En général, ils n'obéissaient à aucune pensée de lucre; ils ne cherchaient pas à s'enrichir eux-mêmes; en veillant sur les possessions ecclésiastiques, ils accomplissaient un acte de charité. C'était avec le produit de ces terres qu'ils nourrissaient leur clergé, qu'ils bâtissaient et ornaient leurs temples, qu'ils faisaient leurs aumônes. Dès lors n'était-il pas de leur devoir de défendre ces biens contre toute convoitise et, une fois qu'ils avaient été usurpés, d'en poursuivre avec énergie la restitution? Ainsi agit Frothaire. Des rois francs avaient enlevé un jour six manses à l'église de Toul,

ce qui précède; Flodoard continue le récit du synode de Noyon. Il en résulte sûrement qu'Amalaire était présent à la consécration de Frothaire; or, en l'année 813, Amalaire s'était rendu comme ambassadeur à Constantinople : cette consécration doit donc être reportée après 813. Mabillon (*Annales ordinis sancti Benedicti*, t. II, p. 406) a cherché à expliquer par cette absence d'Amalaire le fait que la consécration eut lieu dans la province de Reims; nous avons préféré recourir à une autre hypothèse. Les mots « *Treverensis ecclesiæ presbyter* » signifient « prêtre de la *province* de Trèves », non pas « prêtre de la *cité* de Trèves ». Les auteurs du *Gallia Christiana* ont lu *Adalmatus chorepiscopus* au lieu de *Adalmatus coepiscopus*. Nous voyons dans cet Adalmat un évêque de Metz; nous ne pouvons croire qu'après la mort d'Angilram, en 791, l'évêché de Metz resta vacant 27 années, comme le veut le *Catalogus episcoporum Metensium*.

1. Voir surtout la lettre XXIII sur laquelle nous reviendrons.

un autre jour quarante manses, et les avaient donnés en bénéfice viager ou en précaire à des fidèles qu'ils voulaient s'attacher par des liens étroits. Ces vassaux du souverain restaient d'ailleurs soumis à certaines obligations vis-à-vis du prélat de Toul; ils lui devaient acquitter un cens (*decimæ et nonæ*). Mais qu'arriva-t-il? Ils payèrent d'abord irrégulièrement, puis ils ne payèrent plus du tout. Frothaire s'en plaignit auprès du ministre qui était spécialement chargé de prendre en mains les intérêts ecclésiastiques, à celui que par pédantisme Hincmar appelle l'apocrisiaire[1], mais dont le titre officiel était l'archichapelain[2]. Il écrivit à ce sujet une longue lettre à Hilduin, abbé de Saint-Denis, qui exerçait cet office de 818 à 830[3]; il n'osa pourtant pas trop insister; il lui parla en termes plus pressants de deux autres manses, livrés, ce semble, en toute propriété à un vassal de l'empereur, mais qui, déjà accablé de maux, ne pouvait plus rendre aucun service au palais ni s'en aller à l'ost; il le pria, pour assurer le retour de ces terres à la cathédrale Saint-Étienne de Toul, de lui enlever la nue propriété et de ne plus lui en laisser que la possession, à titre de précaire ou de bénéfice.

Une seconde lettre de Frothaire nous offre un curieux exemple de ces usurpations des biens ecclésiastiques. Des *missi dominici* venaient de parcourir le diocèse de Toul; il semblerait que leur mission n'eût amené à sa suite que d'heureux résultats. Et pourtant Frothaire se plaignit qu'ils avaient augmenté le mal, loin d'y avoir porté remède. « Ils ont soustrait, dit-il, aux églises ce qui leur appartenait selon toute justice et selon toute raison. Ainsi ils ont enlevé à

1. *De ordine palatii*, éd. Prou, p. 52.
2. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. III (2e édition), p. 517. Frothaire donne à Hilduin le titre de *pater* et de *magister*.
3. Simson, *Jahrbücher unter Ludwig dem Frommen*, t. II, 232-233. C'est la lettre IX de Frothaire, dont nous connaissons ainsi la date approximative. Les manses dont il est question ici avaient été cédés par la cathédrale de Toul à des églises paroissiales (d'où l'expression *ad basilicam beati id est pertinentes*, dépendant de la basilique de saint un tel); les revenus devaient être affectés aux besoins de la paroisse; c'était en réalité à ces basiliques locales qu'ils avaient été enlevés.

l'église du prêtre un tel un demi-manse et la moitié de la dîme qu'elle possédait et ils ont livré ces biens à un laïque, contre toute disposition des canons et malgré notre volonté formelle. » Le prélat porta ses plaintes aux pieds de l'impératrice, sans doute Judith, dont l'influence sur son mari était si considérable et qui l'exerçait d'ailleurs dans l'intérêt des humbles. Il lui écrivait : « Sérénissime impératrice, défendez toujours l'Église de Dieu ; exaltez toujours la loi ecclésiastique, pour que le Seigneur vous défende de tout mal et vous exalte à son tour dans le royaume céleste[1]. » Nous ne saurions dire si cet appel si touchant fut entendu et si la décision des *missi* fut cassée.

Un autre jour, Frothaire s'était adressé à l'*ostiarius* du palais, qui était probablement Gérung, pour obtenir la restitution d'un bien dérobé à son église. La charge d'*ostiarius*, encore que le nom soit bien humble, était en réalité une des plus importantes de la cour. Le titulaire servait d'introducteur aux délégués des puissances étrangères et à tous ceux qui avaient une faveur à demander au souverain[2] ; comme les lettres de Frothaire sont surtout des pétitions, on devine pourquoi un grand nombre d'entre elles sont adressées à ce personnage. Dans le cas présent, Frothaire expédia d'abord à Gérung, qui se trouvait à Châlons-sur-Marne, des instructions orales par un de ses vassaux[3] ; puis il revint encore à la charge, suppliant l'*ostiarius* d'intervenir énergiquement auprès du seigneur qui détenait une terre de sa cathédrale[4].

Ce n'était pas tout que de reconstituer le domaine dilapidé ;

1. Lettre VII. Louis le Pieux épousa Judith en 819 et sa femme lui survécut. La lettre a donc été écrite entre 819 et 840.

2. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. III (2e édition), p. 505.

3. Dans la lettre IV, il est dit : « *Ad vos Catallonis vassalum nostrum direxi.* » Nous pensons que le petit billet insignifiant qui occupe le no V a servi à ce vassal d'introduction auprès de Gérung. Le nom de la personne à qui ce billet était adressé a disparu.

4. Lettre IV. Gérung exerça sa charge au début du règne de Louis : il se retira plus tard au monastère de Prüm. En 833, il était remplacé par Richard, qui trahit son maître au champ du mensonge. Cf. Simson, *Ludwig der Fromme*, II, 51. Nos deux lettres doivent donc être datées 814-833.

il était nécessaire de l'administrer sagement. Sur ce domaine vivaient des serfs, des colons, des hommes libres même qui étaient tenanciers de l'église ; ils formaient ce qu'on appelait alors « la famille de Saint-Étienne ». Selon leurs conditions, ils payaient à l'évêque des redevances variées et lui devaient par an un nombre déterminé de journées de travail. Frothaire, qui aimait tous ses diocésains, avait pour sa *famille* une affection spéciale ; il prenait part à ses maux et cherchait à y porter remède. La charité du prélat trouva de l'emploi, car la misère de tous ses tenanciers fut grande durant un certain nombre d'années. Ils eurent à souffrir de la faim et pouvaient à peine se procurer les vivres nécessaires pour soutenir leur existence. Frothaire leur fit remise de leur cens ; il n'exigea d'eux que des travaux manuels, en échange desquels il les nourit, puisant à larges mains dans le cellier où s'entassaient chaque an les moissons de la cathédrale. Mais voici que la jalousie d'un serf mit le feu à ce grenier ; un autre lui avait été préféré dans les fonctions de cellérier, et, pour satisfaire sa rage, il priva de leur pain quotidien des milliers de personnes et plongea son évêque et son bienfaiteur dans la désolation [1].

Tandis que Frothaire gérait avec tant de zèle les biens de son église et s'efforçait de soulager la misère de ses hommes, un autre malheur était venu le frapper. La ville de Toul fut la proie d'un vaste incendie et la cathédrale fut complètement détruite par les flammes. C'était la seconde fois, depuis moins d'un demi-siècle, que semblable désastre fondait sur l'église. Déjà sous l'épiscopat de Bornon (vers 788), elle avait été dévastée par le feu et elle sortait à peine de ses ruines qu'elle fut frappée derechef [2]. Frothaire dut songer d'abord à secourir les maux les plus pressants autour de lui ; sans nul doute, il procura un asile à ceux qui en étaient privés et les aida à recons-

1. Lettre XI. Nous démontrerons plus loin que cette lettre a été écrite à la fin de 828.
2. *Gesta episcoporum Tullensium*. Pertz, *Script*. VIII, p. 637.

truire leurs demeures. Puis il songea à rétablir la cathédrale ; son ambition était d'élever à Dieu une maison digne de sa souveraine Majesté. Il n'épargna nul effort et, pendant d'assez longues années, ce semble, ce fut là sa principale préoccupation. Il chercha partout des architectes et d'habiles ouvriers. Nous possédons de lui une lettre par laquelle il remercie un abbé de lui avoir envoyé « un homme fidèle, fort apte dans les arts sacrés ». « Son talent, continue-t-il, nous plaît beaucoup et sa dignité religieuse remplit d'admiration tous ceux qui le voient. Dès qu'il aura accompli son office, nous vous le renverrons, et, avec la grâce de Dieu, nous le représenterons tout joyeux à vos regards[1]. » Cet artiste était, selon toute apparence, l'un de ces moines architectes, dont la renommée augmentait celle de leur couvent ; son abbé voulait bien pour quelque temps le mettre à la disposition des évêques qui bâtissaient de belles cathédrales et avaient besoin de ses services. Sur quel plan l'église de Toul fut-elle édifiée? Sur celui des églises d'Aix-la-Chapelle et d'Ottmarsheim qui, à cette époque même, furent élevées dans nos régions? Cela est probable ; mais nous ne savons rien de certain ; car la construction de Frothaire fut renversée lors des invasions des Normands et des Hongrois ; saint Gauzelin et saint Gérard rebâtirent une nouvelle basilique qui, à son tour, fit place, au XIIIe siècle, au magnifique édifice encore debout de nos jours[2]. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que Frothaire prodigua les couleurs, pour la décoration intérieure de son temple. Il écrivit à un abbé, nommé Aglemare : « Nous vous prions de nous envoyer diverses couleurs, pour orner nos parois : de l'orpiment, de la feuille d'Inde, du vermillon, de l'azur, du vert et du vif-argent, autant que vous pourrez. Adressez-nous-les et exigez de nous en échange un service qui nous permettra de nous acquitter[3]. »

1. Lettre XXII. Le nom de l'abbé a disparu dans la suscription de la lettre.

2. Voir Morel. *Notice historique et descriptive de la cathédrale de Toul*, Toul, 1841. — Guillaume, *Notice sur la cathédrale de Toul*, Nancy, 1863.

3. Lettre XX*a*. Le manuscrit de Frothaire porte non pas *prusinum*, mais *prasinum*, et l'on sait que ce mot désigne la couleur verte, semblable à celle du poireau. Nous

En même temps que la cathédrale, les archives de l'église furent détruites. Elles ne devaient d'ailleurs pas comprendre un grand nombre de pièces; car déjà les chartes les plus anciennes, remontant à la période des Mérovingiens, avaient péri, lors du premier incendie; mais elles renfermaient un diplôme fort précieux de Charlemagne, par lequel, à la demande de Bornon, toutes les possessions et tous les privilèges de l'église avaient été confirmés[1]. Des diplômes de ce genre, qu'on nommait *apennes* ou *pancartæ,* étaient accordés aux établissements religieux ou aux particuliers, à la suite d'une enquête minutieuse, quand une catastrophe avait fait disparaître leurs anciens titres de propriété ; à l'origine même, ces actes, avant d'être souscrits, étaient affichés en un endroit public, pour qu'ils fussent bien connus de tout le monde et ne soulevassent dans la suite aucune objection ; de là le nom d'*apennes*[2]. Comme le diplôme obtenu par Bornon s'était évanoui en fumée, Frothaire ne manqua point, comme bien l'on pense, de se procurer une pièce semblable ; elle lui fut accordée par l'empereur Louis et par son fils Lothaire[3], qui avait été associé à l'empire et dont le nom apparaît par faveur spéciale dans les diplômes à côté de celui de son père, depuis la fin de l'année 825 jusqu'en l'année 830[4]. Cette dernière remarque nous permet de dater d'une manière approximative le diplôme aujourd'hui perdu ; nous pouvons aussi en conclure que l'incendie de Toul eut lieu entre les années 826 et 830, probablement en 826[5].

Frothaire n'obtint pas seulement des empereurs le renouvellement des anciens privilèges ; il rapporta de son voyage à

ignorons de quel monastère Aglomare était abbé. Nous montrerons plus loin que l'incendie de la cathédrale eut lieu vers 826; c'est, par suite, peu de temps après cette date que furent écrites les lettres XXII et XX *a*.

1. *Gesta episcoporum Tullensium, l. l.*

2. Voir sur les *apennes* l'article de Zeumer, *Ueber den Ersatz verlorener Urkunden* dans la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung*, I, *Germ. Abth.* p. 89.

3. *Gesta episcoporum Tullensium, l. l.*

4. Sickel, *Die Urkunden der Karolinger*, I, 267-268.

5. Nous trouverons plus loin une lettre que nous datons de la fin de 828 et où il est question de la reconstruction de la nouvelle cathédrale. Voir p. 304, n° 4.

la cour des faveurs nouvelles pour son église. Les souverains lui cédèrent la forêt d'*Ermundies* qui appartenait au fisc[1]; il y devait trouver le bois nécessaire pour la reconstruction de son temple. Cette forêt est sans doute celle de Mondon, qui s'étend au sud-est de la commune de Moncel-les-Lunéville[2]; elle dépendit de l'évêché de Toul, avant d'être la propriété de l'abbaye de Beaupré. Louis et Lothaire lui donnèrent de plus, comme écrivent les *Gesta episcoporum Tullensium*, « *immunitatem comitatus et thelonei* ». Que faut-il entendre par ces mots? Frothaire aurait-il déjà obtenu le comté de Toul ? Nous ne le pensons pas. Il obtint seulement que le comte de Toul ne pût plus pénétrer sur le domaine particulier de l'église, soit pour y rendre la justice, soit pour y lever les impôts, et que, par suite, cette justice serait rendue, ces impôts seraient levés par l'église; en un mot, il obtint l'immunité telle qu'elle avait été accordée à l'évêché de Metz, le 22 janvier 775[3]. En outre, tous les hommes de l'église de Toul devaient être exempts de payer aucun impôt indirect sur toute l'étendue du royaume; leurs marchandises pourraient être débarquées dans les ports, circuler sur les fleuves ou sur les routes, sans qu'ils eussent à acquitter pour elles aucun droit de douane ou aucun péage; tel fut, avec certaines restrictions, le privilège conféré aux hommes de l'évêché de Strasbourg, en décembre 775[4]. Un texte justifie tout à fait notre interprétation. Avant de se rendre au palais pour solliciter ces faveurs, Frothaire s'était procuré des modèles d'actes semblables. Wicard, qui avait succédé à saint Benoît d'Aniane dans la direction du monastère d'Inden, situé aux portes d'Aix-la-Chapelle, écrit à notre prélat : « Nous envoyons à Votre Grandeur la copie d'une donation, celle de la charte par laquelle le seigneur empereur nous exempte de tout droit

1. *Gesta episcoporum Tullensium, l. l.*
2. Pour nos identifications, nous nous servirons surtout de l'excellent *Dictionnaire géographique de la Meurthe*, publié par M. Lepage, avec une carte du département au xe siècle. Nancy, Wiener, 1860.
3. Sickel, K, n° 36.
4. Sickel, K, n° 55.

de douane, et enfin celle de l'immunité donnée à notre monastère[1]. » C'est bien là la nature des trois privilèges accordés à Frothaire; don d'une forêt, exemption de droits de douane, immunité; selon toute apparence, les diplômes de Toul, aujourd'hui perdus, furent calqués mot pour mot sur ceux d'Inden, dont l'un au moins subsiste : c'est la charte d'exemption datée du 8 février 821[2]. Beaucoup plus tard seulement, le comté de Toul sera réuni à l'évêché : ce sera un cadeau fait par le roi d'Allemagne, Henri Ier, à saint Gauzelin[3], et, à partir de cette date, les prélats leuquois exerceront, outre leur autorité sur les hommes du domaine direct, une suprématie sur tous les habitants du comté; leur puissance temporelle sera créée. Frothaire jeta les premiers fondements de cette souveraineté. Certes, les malheurs de l'église de Toul, ces terribles incendies qui consumèrent et la ville et la cathédrale, ne furent pas inutiles.

Attentif à saisir toutes les occasions pour augmenter les biens temporels de son évêché, Frothaire ne négligeait point le soin des âmes; il surveillait d'un œil vigilant son clergé, lui rappelait sans cesse ses devoirs et combien est étroite la voie qui mène au ciel.

En l'année 816, un grand concile réuni à Aix-la-Chapelle s'occupa de réformer les désordres qui s'étaient glissés dans l'Église[4]. Il rappela d'abord aux moines la stricte observation de la règle de saint Benoît; puis il entreprit de tracer au clergé des villes la liste de ses devoirs. Un prêtre de l'église de Metz, Amalaire, fut chargé de recueillir dans les Pères et dans les anciens canons les principaux passages où il était traité de ces devoirs; et aux 113 articles qu'il compila, on ajouta le statut par lequel jadis l'évêque de Metz Chrodegand avait réuni son

1. Lettre XII. Cette lettre a dû être écrite peu de temps après l'incendie de la cathédrale, soit 827-828.

2. Sickel, L, n° 164.

3. Lepage, *les Communes de la Meurthe*, Nancy, 1853, p. 560.

4. Simson (*Ludwig der Fromme*, I, 90) place à tort ce concile en 817. Il a été suivi par Héfélé (*Histoire des conciles*, trad. Delarc, t. V, p. 201). Mais Borétius, dans son édition des *Capitulaires*, p. 264, a démontré qu'il eut lieu en 816. Cf. Böhmer-Mühlbacher, *Die Regesten unter den Karolingern*, p. 235.

clergé en congrégation [1]. Le concile approuva cette œuvre; l'empereur Louis en rendit les prescriptions obligatoires; c'était décréter qu'auprès de chaque église cathédrale il y aurait une congrégation de chanoines. Un exemplaire des décisions prises par le concile fut adressé par le souverain à tous les prélats du royaume; il leur fut enjoint d'en surveiller avec soin l'exécution, et pendant trois années on renouvela l'ordre[2]. Les *missi*, envoyés dans les différentes cités, devaient rechercher si l'on s'y conformait. Enfin, dans une assemblée générale qui devait se réunir à Aix après le jour de Noël 818[3], Louis résolut de se faire rendre directement compte par chaque évêque des réformes introduites dans son diocèse et de celles qui restaient encore à accomplir. L'archevêque de Trèves, Hetti, qui occupait ce siège depuis 815[4], en prévint Frothaire[5]; il le pria de faire une enquête diligente, pour que la vérité fût annoncée à l'empereur; il lui recommanda surtout de rechercher si, dans son église et dans les monastères de son ressort, on avait bâti des *officinæ*, c'est-à-dire des édifices où l'on conservait les vivres nécessaires à l'entretien des religieux.

Nous ne doutons point que Frothaire ne pût présenter à Louis un rapport favorable. Les réformes que l'empereur voulait faire triompher dans l'Église trouvaient en lui un fervent adepte. Sûrement, sous son pontificat, le clergé de Toul était réuni en congrégation et menait la vie commune. Les lettres de Frothaire sont souvent écrites « au nom de l'église de Toul, de la troupe des chanoines, des vierges consacrées au Seigneur, et de tous les autres fidèles[6] ». Grâce aux souscriptions de deux diplômes[7], nous connaissons quelques-uns des membres de son

1. Voir l'édition reproduite par Migne, *Patrologie latine*, t. CV, col. 821.
2. *Per triennium enim hec monitio facta est*. Lettre de Hetti à Frothaire.
3. *Annales Einhardi*, anno 818.
4. *Gallia christiana*, XIII, col. 390-391.
5. Lettre XXVIII. La date de cette lettre ne saurait par suite être douteuse; elle se place en 818.
6. Voir lettres IV, IX, XXIII, etc.
7. C'est le diplôme de réformation de Saint-Evre, publié dans Mabillon, *De re diplomatica*, p. 521, et le diplôme par lequel est terminé le différend entre Saint-Evre et la paroisse de Saint-Jean. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. I, pr. col. 485.

clergé. En tête se trouvait le primicier Leutmond. Son rôle était de veiller à la discipline du chapitre, d'instruire les diacres dans les principes de la religion, de présider aux finances qui, à ce moment, ce semble, n'étaient pas encore partagées entre le prélat et les chanoines. Puis venait Gautsarius, le *custos* de l'église ; son office consistait à surveiller tous les détails matériels du culte et à fermer chaque soir, à l'heure indiquée, les portes du cloître. Nous connaissons aussi le nom d'Arengaud, le bibliothécaire; mais comme nous voudrions savoir de quels livres se composait sa bibliothèque et si les jeunes diacres feuilletaient avec empressement ces vénérables volumes! Derrière eux se plaçaient une foule de prêtres, de diacres ou lévites, de sous-diacres. L'un de ces sous-diacres, Achérius, portait le titre de notaire; il était chargé de copier les actes dans lesquels l'Église était partie et de les conserver dans les archives. A côté de ces prêtres formant le chapitre, d'autres étaient préposés aux différentes paroisses de la ville et des faubourgs, car dès cette époque Toul était divisé en cinq paroisses. Près de la cathédrale, saint Mansuy avait fondé, d'après la légende, un baptistère en l'honneur de saint Jean ; ce fut l'origine de la paroisse de Saint-Jean [1]; le nom de la paroisse de Sainte-Geneviève, située aussi dans l'intérieur des murs, apparaît peu de temps après l'épiscopat de Frothaire, à l'époque de Charles le Chauve [2] ; enfin les trois faubourgs renfermaient chacun une basilique ; le faubourg Saint-Mansuy avait l'église Saint-Pierre ; le second tirait son nom de l'église Saint-Amand ; enfin, de l'autre côté de la ville, au Sud, au faubourg Saint-Evre, se dressait l'église de Saint-Maximin. Saint-Pierre appartenait aux moines de Saint-Mansuy [3] ; Saint-Amand relevait directement du souverain; mais le 16 jan-

1. Voir le diplôme cité plus haut. Cf. *Vita Mansueti* dans Calmet, *Histoire de Lorraine*, I, preuves, col. 93.
2. Lepage, *les Communes de la Meurthe*, II, p. 587.
3. La courte vie de saint Mansuy placée en tête des *Gesta episcoporum Tullensium* attribue à Mansuy la fondation de l'église Saint-Pierre. Voir *Monumenta Germaniæ*, *Script*. VIII.

vier 845 l'empereur Lothaire l'abandonna au chorévêque Bérard, que Frothaire, dans sa vieillesse, s'était adjoint pour l'aider dans sa lourde tâche[1]; enfin Saint-Maximin fut donnée aux moines de Saint-Evre[2]. Entre ces paroisses, il y eut parfois des luttes de frontières et de juridiction; nous aurons à revenir sur une querelle de ce genre qui éclata entre Saint-Jean et les moines de Saint-Evre.

Frothaire s'efforça de maintenir entre les membres de son clergé la paix et la concorde; il chercha aussi à ranimer l'ardeur de sa foi par de touchantes cérémonies. Des actes de saint Amon, aujourd'hui perdus, mais que cite Benoît Picard dans son *Histoire de Toul,* nous apprennent que ce pieux successeur de Mansuy fut inhumé à l'église Saint-Pierre; vers l'année 820, Frothaire, qui professait pour lui une pieuse admiration, leva ses restes, et les déposa dans un reliquaire. Mais plus tard, par crainte des Normands, ils seront de nouveau cachés aux regards et enterrés dans un souterrain, avec les corps d'autres prélats de Toul, Alchas, Celcinus, Ursus; au xe siècle, Gauzelin en fera une seconde translation[3]. Frothaire ne rendait pas de moindres hommages aux reliques de saint Evre, déjà levées du sépulcre et déposées dans l'abbaye de ce nom. A ceux qu'il voulait spécialement honorer, il ne pouvait faire de cadeau plus précieux que quelques parcelles de ces saints ossements. Quand l'un des fils bâtards de Charlemagne qu'il avait élevés se fut éloigné de lui pour prendre la direction de l'abbaye de Saint-Quentin, il lui adressa quelques-unes de ces reliques[4]. Il envoya un semblable présent à l'abbé d'Inden, Wicard, qui lui avait rendu les plus signalés services, et il l'accompagna d'une vie de saint Evre. Avec quelle joie Wicard lui répond : « Vous avez voulu mettre le comble à votre charité et vous avez daigné nous faire un envoi plus riche que tout l'or du monde.

1. Dom Bouquet, *Recueil des Historiens de France,* t. VIII, p. 381, n° 23.
2. Cf. *infrà.*
3. Benoit, *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul,* p. 207. Cf. Bollandistes, octobre, X, p. 908.
4. Lettre XXI. Cf. *infrà.*

Celui pour l'amour de qui vous agissez de la sorte n'oubliera pas de vous rendre le fruit de vos bienfaits; quant à nous, nous ne pouvons qu'offrir à la divine Majesté nos humbles prières pour votre salut. Pour toutes les affaires temporelles, commandez et nous serons toujours à votre disposition, en serviteur dévoué[1]. »

Frothaire veillait avec une égale attention sur le clergé de la campagne. Il réprimandait avec douceur les prêtres qui avaient commis une faute; il encourageait ceux qui étaient remplis de zèle pour la cause divine. Il voulait avoir l'avis de son clergé tout entier sur toutes les questions importantes qui étaient soulevées dans son ressort, et voilà pourquoi il réunit fort souvent le synode diocésain (*synodus parochiæ*[2]). Tantôt il invite les membres de ces assemblées à discuter quelque point de dogme ou de discipline, tantôt il leur soumet les litiges qui ont éclaté entre des abbayes ou des paroisses[3], tantôt enfin tous les clercs confondent leurs prières, disent des messes ou chantent des psaumes pour le salut d'un puissant protecteur, qui vit à la cour et prend en main les intérêts du diocèse[4].

Mais déjà au IX[e] siècle, les attributions de l'évêque s'étaient étendues. Charlemagne avait rendu obligatoire le mariage religieux[5]; les parties qui voulaient contracter une union furent tenues, par suite d'une prescription des capitulaires, à recevoir la bénédiction nuptiale. Dès lors, on fut tenté de voir exclusivement dans le mariage un acte de religion. L'évêque devenait garant de la validité des unions; c'était lui qui certifiait à l'occasion que tel ou tel mariage avait été conclu. Nous en trouvons un curieux exemple dans la correspondance de Fro-

1. Lettre XXI. La vie de saint Evre qui nous est parvenue est d'époque postérieure : elle a pour auteur Adson, moine de Saint-Evre, futur abbé de Montier-en-Der, qui vivait à la fin du x[e] siècle. Cf. Bollandistes, septembre, V, 55.

2. *Synodum parochiæ nostræ plene convocavi.* Lettre IV. *Sciat itaque celsitudo vestra, nos his diebus concilium nostrorum subditorum convocasse.* Lettre IX, etc.

3. Ainsi fut jugé le différend entre les deux paroisses de Saint-Jean et de Saint-Maximin. Cf. *infrà*.

4. Voir passages cités n° 2.

5. Cf. l'étude de M. Beauchet. *Les formes de la célébration du mariage*, dans la *Nouvelle Revue historique du droit*, 1882, p. 380.

thaire. Il écrit à Drogon, évêque de Metz : « Leutfrid est venu nous demander que nous t'attestions que son mariage a été conclu devant nous ; nous n'avons pas le temps pour l'instant de tirer l'affaire au clair ; mais nous t'en reparlerons quand nous nous rencontrerons au palais[1]. » Il résulte encore de cette petite phrase une autre conclusion. Les mariages ne devaient être consignés dans aucun registre, puisque Frothaire a besoin de faire une enquête pour donner une réponse à son collègue.

L'évêque n'était pas seulement le chef spirituel de son troupeau; il prenait à cœur d'assurer le bien-être matériel de tous ceux qui étaient placés sous ses ordres. Quand un danger les menaçait, il était prêt à l'affronter avec eux ; quand une catastrophe avait éclaté, il leur apportait, avec des paroles de consolation, des secours plus efficaces[2]. Peu de temps après la promotion de Frothaire à l'épiscopat, les loups causèrent de grands ravages dans le pays ; notre prélat se fit louvetier ; il organisa de grandes battues dans les forêts de son diocèse, entre autres dans les vastes bois de la Haye, qui appartenaient à l'empereur, et il extermina un nombre considérable de ces fauves. Il écrivit d'une façon assez agréable à Louis le Pieux[3] : « Votre Providence m'a confié la bergerie de la sainte Église, pour que j'aille au-devant des morsures des loups cruels, et pour que, par mon courage, autant qu'il en est en moi, je les anéantisse. Il n'est pas encore temps de vous rendre compte de ces combats spirituels ; mais je puis dire dès aujourd'hui à Votre Grandeur les luttes que j'ai livrées contre des loups en chair et en os. Depuis que vous m'avez confié cet évêché, j'ai tué dans

1. Lettre VIII.
2. *Quoties vero vel vos ac plebem vestram ad diocesim nostram pertinentem utcunque infirmari vel periclitari audio, ingenti merore ac doloris ancxietate afficior, et velut pro filiis karissimis adque ovibus propriis undique contristor.* Lettre XXVI.
3. Lettre XX *b*. Cette lettre a été confondue à tort par les éditeurs avec le billet adressé à Aglemare. Elle ne peut avoir été envoyée qu'à l'empereur Louis. Des mots : « *Sed quia adhuc de eodem certamine tempus rationem reddendi non est* », nous tirons la conclusion qu'elle a été écrite peu de temps après que Frothaire eut été élevé à l'épiscopat.

vos forêts 240 loups. Je dis : j'ai tué, parce qu'ils ont été exterminés sur mes ordres. » A quelque temps de là, de graves malheurs fondirent sur la vallée supérieure de la Meurthe. Là, pendant plusieurs années, la récolte fit défaut, soit par suite de la sécheresse du sol, soit par suite de la grêle ; enfin, une année, la moisson et la vigne donnaient les plus belles espérances et promettaient aux cultivateurs une récompense bien méritée de tant de travaux, lorsque fit irruption une véritable armée de souris qui rongèrent le blé en herbe et les bourgeons des sarments[1]. Pour comble d'infortune, les loups descendirent des montagnes couronnées de sapins dans la vallée, ils pénétrèrent dans les villages et firent leur pâture d'un certain nombre d'habitants. Frothaire fut informé assez tard de ces maux ; il gourmanda deux abbés du pays, Théodéric, qui avait la direction de Moyenmoutier, Réginard, qui commandait selon toute apparence à Saint-Dié[2], de ne pas l'avoir prévenu plus tôt : « Je suis fortement surpris que vous ne m'ayez pas donné avis auparavant. Je serais venu auprès de vous ; j'aurais rassuré le cœur troublé des hommes, et en leur prêchant le salut et en leur donnant le sacrement de confirmation. Puisque je ne l'ai pas fait jusqu'ici, je viendrai très prochainement, si Dieu m'accorde la vie. » Et, en attendant, il montre que ces misères ont été envoyées par le Seigneur en punition des péchés

1. Lettre XXVI. Nous ne savons pourtant pas au juste si dans ces phrases Frothaire parle d'une manière générale, ou de la vallée supérieure de la Meurthe d'une manière spéciale.

2. Lettre XXVI. La lettre de Frothaire ne nous dit pas à la tête de quels monastères étaient placés Théodéric et Réginard. Mais nous connaissons, d'après le *Libellus de successoribus Hildulfi* (Belhomme, *Historia Mediani monasterii*, p. 168) la liste des abbés de Moyenmoutier au IXe siècle : Fortunat, Waldon, Hismond, Théodéric, Réginard, Hubert. Il est donc loisible de voir, soit dans Théodéric, soit dans Réginard, un abbé de Moyenmoutier. Nous nous sommes prononcé pour le premier ; car toutes ces lettres de Frothaire ont été écrites en un intervalle de temps assez court, et Frothaire a déjà parlé dans une de ses missives, rédigée après 821 (cf. *infrà*), de l'abbé Ismond. La présente a suivi sans nul doute, à peu d'années d'intervalle et a été adressée, selon toute apparence, au successeur immédiat d'Ismond. Dès lors, il fallait attribuer Réginard à une autre abbaye vosgienne. Nous avons écarté Senones où, au temps de Frothaire, commandait Erlefroi et nous nous déclarons, timidement il est vrai, pour Saint-Dié. Cette lettre a été certainement écrite après les trois premières du recueil, qui datent de 825 à 830. V. *infrà* p. 289, n° 3. Nous la plaçons par suite entre 830 et 840.

des hommes; il engage les moines et les prêtres de la région à se retirer au fond des monastères pendant trois jours, à chanter des litanies, à se couvrir de cendres et de cilices, à observer un jeûne rigoureux. Qu'après cela, ils exhortent tout le peuple à la confession et à la pénitence, pour que soient effacées les fautes qui ont soulevé la colère divine.

Les deux abbés obéirent-ils à leur prélat? Nous aimons à le croire. Il y avait déjà, au IX[e] siècle, entre les grandes abbayes vosgiennes et l'évêque de Toul bien des dissensions; pourtant les luttes étaient loin d'être aussi vives qu'au XVIII[e] siècle où les monastères réclamèrent une indépendance complète. Nous sommes persuadé que la lettre de Frothaire causa moins de mauvaise humeur à Théodéric et à Réginard, qu'elle n'en a donné, à sept cents années de distance, à Dom Calmet: « La manière dont Frothaire y parle, écrit l'abbé du XVIII[e] siècle, insinue que son autorité épiscopale n'était pas fort reconnue en ces monastères, et l'affectation avec laquelle il marque que ces lieux étaient de son diocèse et soumis à sa juridiction, rend la chose assez douteuse et peut servir pour prouver le contraire[1]. »

Nous avons exposé comment Frothaire veillait sur son clergé et sur ses diocésains; mais le clergé régulier, comme le séculier, fut placé sous sa vigilante direction et il eut toujours l'œil ouvert sur les abbayes situées dans son ressort; il en surveillait les biens comme ceux de sa propre église et empêchait que les revenus n'en fussent affectés à des usages profanes. Il s'appliquait à faire fleurir la règle monastique et sans cesse il prêchait aux moines l'obéissance à leurs devoirs. Il garda une prédilection spéciale pour Saint-Evre. Quand il était abbé du monastère, il y avait fait régner une discipline rigoureuse; mais il renonça à ce titre, lors de sa promotion à l'épiscopat, et ses successeurs ne montrèrent pas la même ferveur que lui. Ils furent négligents dans l'administration des biens, et, avec

1. Dom Calmet, *Histoire de l'abbaye de Senones*, éd. Dinago, p. 45.

le revenu temporel, la ferveur diminua, le nombre des moines décrut; l'abbaye fut en pleine décadence. Frothaire résolut de porter remède à la situation; il alla trouver l'empereur Louis et, de connivence avec lui, il rappela l'abbaye aux vieux usages, il y mit des moines qui « pussent vaquer aux affaires spirituelles ». Le diplôme de Louis est aujourd'hui perdu[1]; mais nous possédons une longue charte de Frothaire, par laquelle il confirme à ces moines réformés une série de biens et leur en accorde de nouveaux[2]; il ne voulait pas, disait-il, que faute de ressources terrestres, leur zèle religieux se refroidît. Il leur confirme la possession même du village de Saint-Evre, qui était groupé autour du monastère, formant comme un faubourg de la ville de Toul. De ce village dépendaient une série d'annexes : le village de Choloy, canton de Toul (*Camiacum*[3]), et divers biens, pâturages ou vignes portant encore le nom d'anciens propriétaires (*Auronis mansum, Alnodi vineæ*), sis sur la montagne de Bar, à laquelle un ermitage, construit en l'honneur de saint Michel, donnera plus tard son nom. Outre ces terres, la charte de Frothaire mentionne des vignes à Bruley (canton de Toul, *Briviriacus*), un manse à Savonières (*Saponiariæ*), village où siégeront peu après de nombreux conciles et qui est aujourd'hui détruit; — le nom n'est resté qu'à une simple ferme, dans la banlieue de Foug (canton de Toul); — un manse à Jaillon (canton de Domèvre-en-Haye, *Gavalongæ*); un moulin à Naix (chef-lieu de canton, Meuse, *Na-*

1. Sickel, *Acta Karolinorum*, II, p. 361. Le diplôme de Louis rétablissait la règle à Saint-Evre, puis confirmait les possessions énumérées dans la charte de Frothaire. Les termes du diplôme doivent être à peu près répétés dans le diplôme de Charles le Chauve de 869 (Dom Bouquet, t. VIII, p. 620, n° 222) et dans celui de Charles le Gros de 885 (*ib.*, t. IX, p. 340, n° 10). Dans ces deux diplômes, nous trouvons cette phrase caractéristique : « *quia consistentibus nobis in Gundulfi villa palatio delata est causa monachorum monasterii sancti Apri* ». Dès lors n'est-il pas permis de supposer que cette même phrase se trouvait dans le diplôme, prototype des deux autres? Cette observation nous permet de dater le diplôme de Louis et la charte de Frothaire de l'année 828, où, comme nous le démontrerons bientôt, l'empereur se trouvait à Gondreville.

2. Mabillon, *De re diplomatica*, p. 524, n° 79. Mabillon a publié cette charte d'après l'original, qui semble aujourd'hui perdu.

3. Dans le diplôme de 869, on lit *Caviacum*. Le nom est certainement mal écrit et l'identification demeure incertaine. Toutes les communes nommées sont de l'ancien département de la Meurthe, à moins d'indication contraire.

sium), qui était autrefois une grande cité romaine et qui déjà alors était bien déchue de son ancienne splendeur. Le village de Saint-Evre possédait une église paroissiale dédiée à saint Maximin et à laquelle étaient rattachés des biens : église et biens furent assurés au monastère. Il en fut de même de la *villa* de Villey-le-Sec (canton de Toul, *Vitiliacus*), de Velaine-en-Haye (canton de Nancy, *Villenæ*), d'Allain-aux-Bœufs (canton de Colombey, *Alanum*). Pourtant l'évêque se réservait la chapelle de Colombey (*Columbarium*) qui relevait du domaine d'Alain et un certain nombre de serfs qui restaient hommes de pote de la cathédrale, tout en étant tenus à des services envers l'abbaye, en raison des terres qu'ils détenaient; par une anomalie singulière, leurs personnes (*capita*) continuaient d'appartenir à l'évêché, tandis que leurs biens avaient le monastère comme propriétaire éminent; au premier, ils devaient des services personnels, au second des services réels. Ce fut aussi la condition de certains hommes à Saulxures-les-Vannes (canton de Colombey, *Salsariæ*) dont la propriété était garantie à Saint-Evre. A ces biens déjà anciens, Frothaire en ajoutait de nouveaux. Il céda aux moines le village de Viterne (canton de Haroué, *villa Stephani*) à l'exception toutefois de sa basilique — l'église de Toul avait reçu en échange Bainville-aux-Miroirs (canton d'Haroué, *Baboni villa*[1]). Il lui donna en outre le domaine de Selaincourt (canton de Colombey, *Siglini curtis*) se réservant dans le voisinage Germiny (*Grimaldi vicinium*) et la basilique de Crépey (*Crepiacum*); puis sont nommés dans la charte Void-le-Sec (?) (*Siccum-vidum*[2]), Manoncourt-en-Voivre (canton de Domèvre, *Manonis curtis*), Atton (canton de Pont-à-Mousson, *Stadonis*); Blénod-les-Pont-à-Mousson (*Bladenaco*); Mazelay (canton de Châtel, Vosges, *Masellos*); Ourches (canton de Void, Meuse, *finis Orchadensis*). Le bien de Martigny (probablement Martigny-les-Gerbonvaux, Vosges)

1. Le texte porte à tort *Boniriacus*: cf. le diplôme de Charles le Gros.
2. Nous ne savons pas où se trouve cette localité; nous n'osons l'assimiler à Void, chef-lieu de canton au sud de Commercy, où coule une rivière, la Méholle.

était tenu en précaire; mais, à la mort du possesseur, il devait faire retour à Saint-Evre qui en demeurerait propriétaire. Il en était de même d'un manse à Bovée (canton de Void, Meuse, *Bauviaco*) et que détenait un certain Sylvestre. Les moines reçurent en outre deux manses à Moyenvic (canton de Vic, *Medianus vicus*). Presque toutes les abbayes avaient de la sorte quelques propriétés dans la vallée de la Seille; elles en tiraient le sel nécessaire à la consommation de leurs tenanciers. De tous ces villages, Bainville-aux-Miroirs étant excepté, la moitié de la dîme du blé et des animaux était livrée à l'abbaye[1]; elle devait être apportée à la porte même du couvent. En plus, à Bruley, la dîme des vignes, tant de celles que les propriétaires cultivaient eux-mêmes que de celles qui étaient concédées en bénéfice, appartenait tout entière aux moines. Les tenanciers du monastère étaient tenus de construire le cloître et les autres bâtiments des moines, chacun en proportion de sa tenure; les moines possèdent sur eux, dit notre charte, *clausuras et ædificia tectorum*. L'évêché avait un droit exclusif de pêche à Pierre-la-Treiche (canton de Toul, *Petra*); il céda aux moines le privilège de pêcher en cet endroit deux nuits par semaine, et cette faveur devait être bien accueillie à une époque où les jours maigres étaient multipliés et où le poisson constituait la principale nourriture des moines. Tels furent les avantages accordés à l'abbaye; Frothaire de plus confirma d'avance la possession des terres qui lui pourraient être données dans la suite. Mais, en échange de ces bienfaits, il veut que l'abbaye reste toujours soumise au prélat de Toul; elle sera une abbaye épiscopale. Pour preuve de cette soumission, chaque année, à la fête de saint Evre (15 septembre), elle offrira à l'évêque un banquet, un cheval du prix de trente sous, ou à défaut, trente sous; un bouclier et une lance, deux peaux tannées et deux cilices. Aux temps de guerre, quand l'évêque est obligé de se rendre aux armées du roi, l'abbaye lui fournira des moyens de transport (*angariæ*)

1. La seconde moitié de la dîme demeurait évidemment à l'évêché.

nommément des chariots attelés de bœufs. Les bœufs seront nourris aux frais du prélat; mais s'ils sont encore vivants au retour de l'expédition, ils seront restitués aux moines. L'abbaye est ainsi dotée de biens les uns situés à sa porte, les autres disséminés sur toute la surface du pays qui sera plus tard appelée la Lorraine; elle est placée sous la suzeraineté étroite de l'évêque, qui empêchera la dilapidation de ses propriétés; mais il faut aussi songer à la pratique des devoirs monacaux et voilà pourquoi Frothaire stipule que la règle de saint Benoît y sera toujours pratiquée. L'abbé devra veiller à l'observance rigoureuse de cette règle qu'un autre saint Benoît, saint Benoît d'Aniane, le fondateur d'Inden, a récemment remise en honneur. L'évêque choisira lui-même l'abbé dans le sein du monastère, ou même, s'il n'y trouve aucun moine digne de cette fonction, dans une autre congrégation. L'évêque ne reprendra aucune de ces propriétés à l'abbaye; en revanche, les moines promettent de ne point se soustraire à l'autorité de l'évêque. L'acte lie les deux parties; si par hasard l'une ou l'autre tentait de le violer, les rois de la terre seraient priés de s'interposer et de rappeler le coupable à la foi jurée.

Parmi les biens dont l'empereur Louis et l'évêque Frothaire confirmaient la possession à Saint-Evre, se trouvait une *villa* accordée jadis au couvent par le roi Pépin, mais que Louis lui-même avait donnée en bénéfice à un Espagnol, du nom de Joseph[1]. Il y avait alors un très grand nombre d'Espagnols sur le territoire de la France; c'étaient des fugitifs qui s'étaient soustraits à la domination des Sarrazins; la plupart s'étaient établis en Septimanie, où on leur avait donné des terres du fisc; ils les cultivaient à titre de bénéficiers ou de colons; souvent les comtes et les autres fonctionnaires de ce pays avaient essayé de les molester et d'exiger d'eux diverses redevances;

1. Nous pensons que ce bien est celui de Martigny dont il est question dans la charte de Frothaire : « *Martiniacum quoque, post discessum ejus, a quo per precariam tenetur.* » Les deux termes de précaire et de bénéfice étaient encore synonymes à cette époque.



mais le souverain les prit sous sa protection et empêcha qu'ils ne fussent tourmentés[1]. D'autres, avec l'appui du prince, avaient cherché fortune plus loin ; tel était le cas de ce Joseph qui reçut un bénéfice, aux dépens des terres de Saint-Evre. Comme les bénéfices à cette époque étaient encore viagers, il dilapida son bien ; il en diminua de beaucoup la valeur et, par sa tyrannie, il réduisit les tenanciers à la misère ; quelques-uns même périrent par ses mauvais traitements. A la mort de ce vassal, ses terres devaient, comme nous venons de l'indiquer, faire retour au domaine de Saint-Evre ; mais déjà alors, quand on avait de puissants protecteurs, la règle était souvent violée, et précisément tous ces Espagnols étaient considérés comme appartenant à la famille de l'empereur[2], c'est-à-dire comme hommes dépendant directement du souverain. La veuve de Joseph et son fils pouvaient par suite espérer en l'appui de Louis le Pieux. Frothaire le savait et il leur offrit une transaction ; il leur laisserait dix manses et une vigne, rapportant bon an mal an quarante mesures de vin ; mais le reste du domaine, soit vingt manses, serait rendu aux moines. La veuve refusa ; elle se rendit elle-même au palais et réclama à l'empereur le bénéfice tout entier. Frothaire s'adressa alors à Hilduin pour le prier d'intervenir encore une fois en sa faveur et de soutenir les droits de l'abbaye[3]. Nous avons lieu de croire que la prière de Frothaire ne fut pas écoutée[4]. Nous voyons ainsi comment, par la force naturelle des choses, ces bénéfices donnés sur les biens ecclésiastiques à titre viager tendaient à devenir héréditaires.

Ce ne fut pas la seule difficulté que les moines de Saint-Evre

1. Voir sur la situation de ces Espagnols deux capitulaires de Louis le Pieux, l'un du 1er janvier 815, l'autre du 10 février 816. Borétius, p. 261.

2. Dans la lettre de Frothaire, il est dit de la femme de Joseph et de son enfant : « *qui sunt ex familia domni imperatoris* ».

3. Lettre XIV. La lettre a été écrite après le diplôme qui confirmait à l'abbaye ses biens, soit après 828, et avant que Hilduin n'eut quitté sa charge d'archichapelain, soit avant 830.

4. Nous lisons dans le diplôme de Charles le Chauve pour Saint-Evre : « *Martiniacum, quam Amalberta per prestariam tenebat* ». Cette Amalberte ne serait-elle pas la veuve de Joseph ?

eurent à vaincre pour rentrer dans leurs droits : « Il n'est pas commode, dit Frothaire, de déraciner une mauvaise habitude, ni de détourner de la cupidité les ravisseurs de biens ecclésiastiques[1]. ». Toute la paroisse de Saint-Maximin, située au faubourg de Saint-Evre, avait été restituée aux moines ; mais voici qu'on n'était plus d'accord sur les frontières de cette paroisse. La paroisse de Saint-Jean, située dans l'intérieur de la cité, voulait empiéter sur son domaine. La contestation fut portée devant un synode qui se réunit à Toul le 15 octobre 838 ; des clercs et des laïques, fort avancés en âge, vinrent déclarer que Saint-Maximin avait toujours été considérée comme une église-mère ; que ses limites s'étendaient entre les murs de la ville et la porte du Sud[2], le petit ruisseau de Lingressin (*Lingruscia*) et le haut du village Saint-Evre. Mais on ne put fixer la borne du quatrième côté, en dehors du faubourg. Le synode adjugea à la paroisse Saint-Maximin la dîme dans les limites indiquées et décida que les choses resteraient en l'état en dehors du faubourg[3].

Après tous les anathèmes prononcés dans la charte de Frothaire, il semblait que des liens éternels attacheraient l'abbaye de Saint-Evre à l'église de Toul. Or, il n'en fut rien. Quand Frothaire fut mort, l'empereur Lothaire Ier, qui cherchait par tous les moyens à se créer des partisans, livra l'abbaye en bénéfice à un seigneur ; sur son lit de mort, il fut pris de remords, et il en ordonna la restitution à la cathédrale. Mais son fils, le roi Lothaire II, suivit les mêmes errements. Il laissa Saint-Evre au seigneur bénéficier et ne rendit l'abbaye à l'évêché qu'au bout d'un certain temps[4]. En 869, quand Charles le Chauve eut conquis la Lorraine, il confirma la possession de l'abbaye à la cathédrale[5] ; Louis le

1. Charte citée ci-dessous dans la note 3.
2. Ce détail nous montre qu'au temps de Louis le Pieux Toul était fortifié et que la ville avait au moins deux portes.
3. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, I, Preuves, col. 484.
4. Dom Bouquet, *Recueil des Historiens de France*, VIII, 404 ; Böhmer - Mühlbacher, n° 1250.
5. Dom Bouquet, t. VIII, 620.

Bègue, et plus tard Charles le Gros, imitèrent son exemple[1]. Par les diplômes des deux Charles, l'on voit que dans l'intervalle les biens du monastère se sont augmentés; les moines n'ont pas seulement des vignes sur le mont Bar (Saint-Michel), mais encore sur le mont Barine; à Bruley, ils ont joint un verger à leurs anciennes possessions; près d'Ourches, ils ont acquis des terres à Naives-en-Blois (canton de Void, Meuse; *finis Navensis*). Ils possèdent un nouveau manse à Chaudeney (canton de Toul; *Cadiniacum*), où est établi un pêcheur du nom d'Archantecus; c'est un serf du monastère qui doit fournir le poisson à la table des moines. Enfin la dîme du vin leur appartient non seulement à Bruley, mais encore sur les monts Bar et Barine. On a précisé en outre ce que l'évêque pouvait exiger pour son repas annuel : 10 muids de pain, 10 muids de vin, 5 cochons de lait et 2 porcs, 1 porc fumé garni de ses jambons[2], 5 brebis, 1 vache, 12 poules et 8 poulets. Certes, voilà un repas bien ordonné, et néanmoins je soupçonne que les religieux acceptèrent avec plaisir cet arrangement ; ils n'étaient plus obligés de se soumettre aux caprices du prélat qui auparavant devait commander une table encore plus copieusement servie[3].

D'autres abbayes appelèrent aussi l'attention de Frothaire, et, parmi elles, spécialement celle de Moyenmoutier, la glorieuse création de Hidulphe. L'histoire de ce monastère, au temps de Charlemagne et de Louis le Pieux, est assez curieuse pour que nous insistions un peu. En 803, était arrivé à la cour de Charles le patriarche de Grado, Fortunat, originaire de Trieste. Son prédécesseur, Jean, avait été tué par les doges de Venise, et lui-même, craignant un sort semblable, avait cherché refuge

1. Dom Bouquet, IX, 398, et I, 340.
2. *Bacco uno cum siccamine*. Sur le sens de ce mot, voir Ducange, article *Siccamen*.
3. Plus tard encore, en l'année 936, saint Gauzelin, évêque de Toul, rétablit la discipline dans l'abbaye (Calmet, *Histoire de Lorraine*, I, Pr., col. 343) et les biens du monastère furent de nouveau confirmés par le roi d'Allemagne Othon I[er], dans un diplôme daté de Thusy, du 3 août 947. Sickel, *Diplomata regum* (dans les *Monumenta* in-4°), p. 174.

au palais de l'empereur d'Occident[1]. Celui-ci cherchait depuis longtemps à intervenir dans les affaires intérieures de ces cités situées au fond de l'Adriatique, pour les soustraire à l'influence de Constantinople et les rattacher insensiblement à la domination franque. Aidé de Fortunat, il fomenta à Venise une révolution ; les anciens doges furent précipités du pouvoir ; et les nouveaux élus reconnurent la suprématie carolingienne (805)[2]. Mais l'empereur de Byzance Nicéphore ne pouvait tolérer un changement qui lui était aussi défavorable ; il envoya dans l'Adriatique une flotte, et une seconde fois Fortunat dut se sauver en France (806)[3]. Le patriarche fut reçu par Charles à bras ouverts ; il obtint de lui un bénéfice important, qui n'était autre que l'abbaye même de Moyenmoutier[4]. Les moines, comme bien l'on pense, accueillirent avec défaveur cet étranger dont la conduite légère avait déjà

1. Voir sur ces événements : Abel et Simson, *Jahrbücher des fränkischen Reichs unter Karl dem Grossen*, II, p. 292 et ss.

2. *Id.*, II, p. 334 er 335.

3. Cf. *Johannis Chronicon Venetum* dans Pertz, *Scriptores*, VII, p. 14.

4. Nous savons que Fortunat avait reçu de Charles un bénéfice en France par une lettre du pape Léon III à l'empereur « *in partibus Franciæ ubi eum beneficiastis.* » (Jaffé, *Codex carolinus*, au tome IV de la *Bibliotheca rerum germanicarum*, p. 322.) Nous ne doutons pas, pour notre part, que ce bénéfice ne fût l'abbaye de Moyenmoutier, et que le Fortunat auquel fait allusion la lettre de Frothaire ne soit le patriarche de Grado. Mabillon (*Annales ordinis sancti Benedicti*, II, 340) cite un calendrier de l'abbaye de Saint-Grégoire au val de Munster, où l'on mentionne, au 12 mars, la mort de *Fortunatus episcopus ;* dans un nécrologe de Senones, l'on trouve à la même date : *Fortunatus patriarcha Jerosolymitanus*. Fortunat était bien évêque et patriarche ; mais le mot de *Hierosolymitanus* nous indique qu'autour de ce personnage s'est formée une légende. On conservait dans les abbayes vosgiennes le souvenir d'un Fortunat patriarche ; et comme de tous les patriarches le plus connu était celui de Jérusalem, l'on fut poussé à attribuer à Fortunat ce siège. La légende a pris corps dans le *Libellus de successoribus Hildulfi*, où l'on trouve le récit suivant : « L'abbé de Moyenmoutier Madalwin venait de mourir ; les moines ne purent s'entendre sur l'élection de son successeur ; ils se partagèrent en deux camps, et les chefs de l'un et l'autre parti allèrent trouver le prince Charles. Précisément était arrivé à la cour le patriarche Fortunat, venu de Jérusalem. Il était depuis longtemps déjà en relations avec le souverain ; par un de ses diacres, il lui avait adressé des reliques de la sainte Croix ; il avait obtenu de son maître Haroun que la protection des lieux saints fût accordée au roi des Francs et une seconde fois il lui avait député ce diacre avec le diplôme du roi mahométan. Enfin il s'était mis en route lui-même, et les moines de Moyenmoutier le trouvèrent au palais. Charles le pria de se mettre à la tête du couvent et de rétablir la concorde parmi les religieux. Après de longues hésitations, il accepta, et ce petit homme chauve, aux jambes grêles, mais à la figure angélique, réussit tout à fait dans sa tâche ; les moines n'eurent plus qu'une âme. Fortunat enrichit de biens nombreux son monastère ; il lui donna des reliques de saint Étienne, de saint Lazare le Ressus-

causé plus d'un scandale [1]; leur mécontentement augmenta encore quand leur abbé alla vivre loin d'eux; car après qu'en 810 Charles eut rendu à l'empire byzantin Venise et la Dalmatie [2], Fortunat retourna à Grado et il dépensa en Italie les revenus d'une abbaye sise dans une vallée des Vosges. Les moines qui, semble-t-il, étaient privés même du nécessaire, se plaignirent à Louis le Pieux, qui venait de succéder en 814 à son père; le nouvel empereur chargea le célèbre abbé de Saint-Mihiel, Smaragde, de calmer le différend, en faisant des biens du monastère deux parts, l'une dont les revenus seraient livrés à Fortunat, l'autre qui serait réservée à l'usage exclusif des moines [3]. Il y eut désormais une mense abbatiale et une mense monachale. Rien ne fut changé du vivant de Fortunat. On lui retira sans doute sa part de revenus, après qu'en 821 il eut favorisé une rebellion des Slaves du Sud contre Louis le Pieux, et qu'il se fut refugié à la cour de Constantinople [4]. Mais il les recouvra en 824, quand il fut revenu en France comme ambassadeur du souverain byzantin, et il alla terminer sa vie à Moyenmoutier [5]. Son successeur dans la direction de l'abbaye,

sité, de saint Georges, de saint Pancrace, etc. En son temps, un roi de l'Orient nommé Lazare, vint chercher une retraite à Moyenmoutier avec sa fille Aza. Lazare s'enferma dans une cellule près de l'oratoire Saint-Pierre; Aza vécut en récluse dans un ermitage situé sur le Rabodeau, près de la basilique Saint-Evre. Par une fenêtre étroite que l'on montrait encore au temps où fut composé le *Libellus*, on lui faisait passer sa nourriture. Lazare et Aza furent, après leur mort, enterrés dans les cellules mêmes où ils avaient vécu; plus tard on réunit leurs ossements. » (Belhomme, *Historia Mediani monasterii*, p. 150 et sq.) L'on voit comment, dans le *Libellus*, l'histoire a été altérée : Fortunat, qui en réalité avait été fort mal vu des moines de Moyenmoutier, est devenu un saint! Je note encore qu'en 803, au moment où Fortunat vint pour la première fois trouver Charles, il y avait à la cour des députés du patriarche Georges de Jérusalem (voir Abel et Simson, II, p. 291). Peut-être cette coïncidence a-t-elle donné lieu à la confusion.

1. Léon III dit de lui à Charles (Jaffé, *Codex carolinus*, 322) : « *Non audivimus de eo sicut decet de archiepiscopo.* »

2. Abel et Simson, II, 444.

3. Frothaire, Lettre III. Comme Mabillon l'a montré, il faut lire : « *tempore Fortunati Medianensis monasterii abbatis* », au lieu de « *Mediolacensis monasterii* ». Cet arrangement eut lieu au temps de Louis le Pieux, comme l'indiquent les mots : « *per jussionem vestram* ».

4. Simson, *Ludwig der Fromme*, I, p. 173.

5. *Johannis Chronicon Venetum* (Pertz, *Scriptores*, VII, 14) dit formellement que Fortunat mourut en France : « *ibique, aliquamdiu moratus, diem finivit extremum.* » Cf. Simson, *Ludwig der Fromme*, I, 218 et 222.

Waldon, laissa les choses en l'état[1]; mais après son gouvernement éphémère, la situation fut modifiée. Le nouvel abbé, Hismond, qui avait autrefois occupé un siège épiscopal, se proposant de rester dans son abbaye, jugea l'ancien arrangement inutile et même dangereux ; il reprit la portion des moines, revendiqua l'administration de tous les biens et promit de pourvoir aux besoins des religieux. Mais il ne tint pas sa promesse; il garda pour lui tous les revenus; les moines tombèrent bientôt dans le dénûment le plus complet. Ils s'adressèrent à leur évêque Frothaire; ils lui représentèrent qu'ils manquaient de vivres à l'intérieur du couvent et que la règle leur défendait de manger au dehors. Frothaire se rendit à Moyenmoutier; il fit de vives remontrances à l'abbé infidèle, qui s'engagea à être désormais plus généreux. Mais ses moines avaient appris à se défier; ils demandèrent la division des biens, comme à l'époque de Fortunat, jurant qu'ils aimaient mieux vivre en pèlerins et en mendiants que d'être de nouveau trompés par d'indignes mensonges. L'empereur seul pouvait faire droit à une pareille demande et engager, par un diplôme, l'avenir. Aussi Frothaire donna-t-il à quelques religieux l'autorisation de se rendre à la cour[2], pour implorer le redressement de leurs griefs. Il prévint lui-même Louis de leur arrivée par une longue lettre où il exposait l'affaire de façon fort nette[3]. En même temps, il priait l'archichapelain Hilduin, en son nom et en celui de Smaragde, d'être bienveillant à la cause des moines et de remettre sa lettre au souverain[4]. Il s'adressa aussi à l'*ostiarius* Gérung, lui demandant, en cas d'absence de Hilduin, d'intervenir auprès du prince et de lui faire parvenir les justes réclamations des religieux[5]. On voit par cet exemple

1. *Libellus de successoribus Hildulfi* (Belhomme, *Historia Mediani monasterii*, p. 168).

2. Les moines ne pouvaient quitter leur monastère sans une permission spéciale de l'évêque du diocèse.

3. Lettre III. Cette lettre a été écrite après la mort de Fortunat, par suite après 824. Il en est de même des billets suivants adressés à Hilduin et à Gérung. Mais comme Hilduin cessa d'être archichapelain en 830, on peut affirmer que les trois missives ont été composées entre 825 et 830.

4. Lettre I.

5. Lettre II.

combien de précautions l'on était obligé de prendre pour qu'une lettre adressée au roi arrivât à destination ; il était nécessaire de se concilier préalablement les bonnes grâces des personnages influents à la cour. Nous ignorons d'ailleurs la fin de cette histoire ; il ne nous reste qu'à supposer que les vœux des moines reçurent entière satisfaction.

L'abbaye de Senones, située à quelque distance à l'est de Moyenmoutier, causa aussi d'assez graves embarras à Frothaire. Cette abbaye, fondée jadis par Childéric II[1], était d'origine royale ; mais Charlemagne l'avait cédée à son archichapelain Angilram, évêque de Metz[2]. Les successeurs de celui-ci continuèrent de la revendiquer ; et ainsi Senones releva au temporel des prélats messins, tandis que les prélats de Toul en demeuraient les chefs spirituels. De cet état de choses devait sortir plus d'un conflit, et il en éclata de forts vifs, dès l'époque de Frothaire, à un moment où un certain Erlefroi gouvernait l'abbaye[3]. Les moines de Senones refusèrent obéissance à Frothaire et ils allèrent porter leurs réclamations à Drogon, évêque de Metz. C'était violer les canons de l'Église qui interdisaient aux moines de quitter leur diocèse sans la licence de leur chef spirituel ; néanmoins Drogon leur prêta une oreille favorable. D'où des plaintes fort vives de l'évêque de Toul : « Après avoir reçu ces moines, écrit-il à son collègue, vous auriez dû au moins me faire connaître leurs griefs et nous aurions cherché ensemble le moyen d'y porter remède. » En même temps, il s'éleva contre les délégués envoyés par Drogon à Senones : « Au lieu de rétablir la paix et la concorde, dit-il, ils n'ont fait qu'augmenter le mal et la division et rendre les religieux encore plus méchants[4]. » Il est bien probable

1. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 119.
2. Richer, *Gesta ecclesiæ Senoniensis*, II, 1 (*Monumenta Germaniæ, Script.*, XXV, 269).
3. Ce nom n'est connu que par la lettre X de Frothaire. Cf. Dom Calmet, *Histoire de l'abbaye de Senones*, éd. Dinago, p. 45.
4. Lettre X. Comme Drogon fut consacré évêque de Metz le 12 juin 823 à l'assemblée de Francfort (Simson, *Ludwig der Fromme*, I, 196), la lettre est nécessairement postérieure à cette date.

que, malgré cette lettre, les querelles continuèrent; les moines de Senones profitèrent de leur situation pour secouer le joug tout à la fois de l'évêque de Toul et de l'évêque de Metz et se créer, au fond de la vallée du Rabodeau, une seigneurie indépendante.

D'autres domaines, situés au diocèse de Toul, relevaient de Drogon. C'est ainsi que sa grande abbaye de Gorze y possédait, sur les bords de la Meurthe, le prieuré de Varangéville. Quand Chrodegang avait transporté de Rome à Metz le corps de saint Gorgon, il s'était arrêté à Varangéville; un miracle y avait prouvé de façon éclatante la vertu des reliques et, en mémoire de ce fait, le prieuré avait été construit[1]. Mais les moines que Gorze y envoyait n'avaient pas obtenu de l'évêque de Toul la permission de résider dans son diocèse; Frothaire le rappela à Drogon, sans pourtant insister, parce qu'il avait été élevé à l'abbaye de Gorze; il insinua pourtant qu'on dût se mettre en règle pour l'avenir. Il fut plus net sur un autre point. Quelques paroisses de son diocèse dépendaient de l'évêque de Metz; mais elles étaient complètement délaissées par lui; elles n'avaient pas un revenu suffisant en terres; quelques-unes manquaient même de prêtre. Frothaire pria Drogon de lui envoyer un délégué, pour que de concert avec lui il portât remède au mal, laissant entendre qu'il agirait seul, si le prélat de Metz ne faisait droit à sa demande[2]. On voit quels inconvénients présentaient ces possessions d'un évêque en dehors de son diocèse propre; et de semblables possessions étaient nombreuses dès cette époque; nous en trouvons encore un exemple dans la correspondance de Frothaire.

L'un des prédécesseurs de notre prélat, Jacob, qui vivait à l'époque de Pépin le Bref, s'était rendu en pèlerinage à Rome. A son retour, il s'était arrêté aux portes de Dijon, à l'abbaye de Saint-Bénigne; saisi par la fièvre, il n'avait pas tardé à mourir. On l'avait enterré dans l'église du monastère, au

1. *Miracula sancti Gorgoni* (*Monumenta Germaniæ, Script.*, IV, 238.)
2. Tous ces détails nous sont fournis par la lettre X.

pied du tombeau de Bénigne[1]. Pour récompenser les moines, sa sœur Liliosa leur avait accordé de grands biens, entre autres un vaste domaine nommé le Betignicourt (*Bertinina curtis*)[2] : les religieux y élevèrent un prieuré qui prit le nom de leur patron saint Bénigne et qui depuis, par corruption, s'est appelé Saint-Blin (arrondissement de Chaumont, Haute-Marne). D'autres terres furent concédées à cette maison ; une femme du nom de Nathalie lui donna des propriétés à Busson (canton de Saint-Blin ; *in fine Bussiniaca*) et en un endroit nommé *Branticiana* (peut-être Bracancourt, commune de Blaise, canton de Vignory, Haute-Marne)[3] ; enfin on lui accorda le domaine de Bouzancourt (canton de Doulevant)[4]. Avec ces biens, les églises devinrent la propriété des moines ; ils y préposèrent des prêtres, et, dans chacune de ces localités, ils touchèrent la dîme. Mais tout ce territoire relevait du diocèse de Toul, qui jadis s'étendait très loin du côté de l'Ouest et comprenait quatre-vingt-quatorze communes, englobées aujourd'hui dans le département de la Haute-Marne[5]. On devine dès lors qu'il y eut des conflits entre le prélat de Toul et les moines de Saint-Bénigne, dépendant de l'évêché de Langres. Il s'en éleva sûrement au temps de Frothaire. Celui-ci fit consacrer des chapelles au village de Bouzancourt et affecta à leur service une partie des revenus appartenant aux religieux. Albéric, évêque de Langres, qui avait pour saint Bénigne un culte tout particulier, prit aussitôt en mains la cause de son abbaye. Il menaça Frothaire de porter le différend devant le convent ecclésiastique, « car, écrit-il, si notre église perd ses anciens droits, vous n'êtes pas exempt de faute et moi certainement je suis coupable[6] ». Frothaire céda-t-il ou bien les évêques de la ré-

1. *Gesta episcoporum Tullensium*, *l. l*, p. 637.
2. *Chronique de Saint-Bénigne* dans d'Achery, *Spicilège* (2e édition), t. II, p. 336 *b*.
3. *Chronique de Saint-Bénigne*, *l. l*.
4. Bouzancourt s'appelle dans les anciennes chartes *Bosonis curtis*. Nous croyons que c'est là le *Bosonis monasterium* dont il est question dans la lettre XXX de Frothaire.
5. Carnandet, *Géographie historique de la Haute-Marne*. Chaumont, 1860, p. 66.
6. Lettre XXX. Comme Albéric mourut en décembre 838 (*Gallia christiana*, IV, col. 531), la lettre a été sûrement écrite avant cette date.

gion furent-ils appelés à trancher la querelle? Nous ne saurions nous prononcer; dans tous les cas, les moines de Saint-Bénigne conservèrent longtemps encore leurs possessions au diocèse leuquois, et même, au XIe siècle, un disciple du célèbre Guillaume de Saint-Bénigne, nommé Arnoul, en se retirant à Saint-Blin, donna un nouvel essor à la pratique monastique et rattacha encore d'une façon plus étroite le prieuré à la grande abbaye dijonnaise[1].

Ainsi en toute occasion Frothaire a défendu ses droits d'évêque et contre son clergé régulier et contre les prélats voisins qui y possédaient des biens. Avec ces derniers détails, nous avons achevé de recueillir les renseignements que ses lettres nous fournissent sur son activité, dans les limites de son diocèse; mais nous devons rappeler, en terminant ce chapitre, que la plus grande partie de sa correspondance a péri. Les billets que nous possédons ont été écrits à des intervalles assez rapprochés; aussi, si nous pouvons juger par eux quelle énergie Frothaire déploya dans la pratique de ses devoirs, ils ne nous permettent pas de donner un tableau complet de ses travaux multiples, de faire une énumération fidèle des soucis qui l'accablèrent; ils nous font aimer et estimer l'homme; ils ne nous le font pas connaître tout entier.

II

Nous avons étudié jusqu'à présent le rôle de Frothaire dans l'intérieur de son diocèse. Mais la cité de Toul avait nécessairement de nombreuses relations avec les cités voisines; elle faisait partie de la grande Église de France. Son prélat en dirigea la politique extérieure, si j'ose dire, et la représenta dans les conciles de la province et du royaume.

Il arrivait parfois qu'un clerc d'une cité voulait se rendre dans un diocèse voisin, soit pour y faire un pèlerinage, soit

1. *Chronique de Saint-Bénigne* (d'Achery, *Spicilège*, II, 386 *b*.)

pour y fréquenter une école célèbre, soit enfin pour y exercer le saint ministère. Il devait toujours en demander la permission à son évêque et celui-ci ne manquait jamais de le recommander à son collègue par une lettre qu'on nommait *lettre formée*[1]. Sans ce billet, il était interdit à tout clerc de quitter son diocèse propre; il constituait comme une sorte de passeport. Grâce à cette précaution, on empêchait de devenir plus nombreux les prêtres errants et vagabonds (*girovagi*) contre lesquels l'Église ne cessait de lancer ses foudres. Nous trouvons dans la correspondance de Frothaire un de ces billets; il est adressé au prélat de Langres, en faveur d'un clerc nommé Bertigang; Frothaire prie son collègue de lui donner assistance et de l'élever à l'ordre de la prêtrise[2].

Souvent de petites difficultés de frontières s'élevaient entre deux diocèses voisins; les prélats essayaient de les résoudre, en satisfaisant au mieux les intérêts de chacun. Ainsi, un jour le serf d'un vassal de Toul enleva une serve appartenant à l'évêché de Bâle. Frothaire écrivit à ce sujet à Hatton, évêque de Bâle[3], et, selon toute apparence, la serve fut rendue à son maître et on lui paya, en plus, une indemnité. Cette petite histoire est, en elle-même, assez insignifiante; mais elle nous apprend qu'au IX[e] siècle, les deux diocèses de Bâle et de Toul étaient voisins, par suite que l'évêché de Bâle s'étendait sur la Haute-Alsace. Aux temps mérovingiens, semble-t-il, l'évêque de Strasbourg exerçait son autorité sur les deux côtés du *landgraben;* il créa Munster au val Saint-Grégoire[4], et Murbach[5]; mais à l'époque

1. Voir sur les lettres formées, Lœning, *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, II, 327.

2. Lettre XXIX. Le nom du prélat a disparu dans la suscription. Mais nous soupçonnons que la lettre est adressée à Albéric qui mourut en décembre 838 (v. p. 292, n° 6). La lettre a donc été écrite avant cette date.

3. Lettre XXXI. C'est la dernière du recueil et elle est incomplète. Hatton fut évêque de Bâle de 806 à 822; à cette dernière date, il se retira à l'abbaye de Reichenau où il mourut le 17 mars 836. Cf. *Annales Augienses*, Pertz, *Script.*, I, 49. Voir aussi Vautrey, *Histoire des évêques de Bâle*, I, 166.

4. Pardessus, *Diplomata*, II, p. 125 : « *Per consilium apostolici viri Rotharii, Strazburgensis episcopi.* »

5. *Ib.*, *ib.*, II, p. 353 : « *infra nostra parrocia, in loco qui antea vocabatur Muarbaccus, nunc Vivarius peregrinorum.* »

carolingienne, l'évêque de Bâle lui enlèva les pays du Sud, et, à partir de ce moment, Colmar dépendit de la cité de Bâle et de la province de Besançon.

Mais deux prélats voisins cherchaient avant tout à se rendre service; ils entretenaient entre eux des relations amicales et s'entr'aidaient. Ainsi en agirent Frothaire et l'archevêque de Sens, Jérémie. « Vous m'avez promis, écrit un jour Jérémie à son collègue de Toul, d'être généreux envers nous; quand même votre sincérité m'eût assuré du contraire, je ne vous aurais pas cru; car je vous connais à fond, et de façon très-manifeste, vous m'êtes manifeste. » Et en même temps, il lui demanda de lui témoigner sa complaisance une fois de plus; il le pria de veiller à ce que des charrois qu'il avait expédiés arrivassent à destination « au lieu où tous deux avaient reçu l'ordre de se rendre ». Ces charrois contenaient sans doute les présents que l'empereur exigeait à chaque assemblée de ses fidèles. Ce ne fut pas tout. Par suite des pluies continuelles, on n'avait pas pu, sur les côtes de l'Océan, faire évaporer l'eau salée et recueillir le sel; Jérémie redouta par suite que cette denrée ne devînt fort chère dans sa cité, et, comme Frothaire recueillait du sel gemme dans la vallée de la Seille, il l'invita à en charger les voitures, quand elles retourneraient à Sens: « car, dit-il, sans la saveur du sel, la vie chrétienne est bien fade ». Il envoya à son ami en paiement une livre d'argent, le priant de la garder, quand même il ne pourrait lui envoyer la marchandise demandée[1].

L'archevêque Jérémie mourut le 7 décembre 828[2] et, lors de la nomination de son successeur, éclatèrent des troubles auxquels Frothaire fut mêlé. L'empereur accorda d'abord aux habitants de Sens pleine liberté de choisir leur pasteur dans le sein de leur église; mais comme le candidat qu'ils élurent avait le

1. Lettre XXVII. La lettre, écrite du vivant de Jérémie, est antérieure à décembre 828.

2. Le jour est donné par Clarius (*Chronicon sancti Petri vivi*, Spicilège, t. II, p. 461). Les *Annales sanctæ Colombæ* (*Monumenta Germaniæ, Script.*, I, 103) portent à tort la date de 829. Voir Pertz, *Leges*, I, 324, n. 1).



malheur de lui déplaire, il ne voulut pas le confirmer ; il permit pourtant aux habitants de procéder à une nouvelle élection, toujours « en toute liberté ». Mais cette fois-ci l'élu était en mauvaise grâce auprès des *missi dominici*, envoyés dans la région ; ceux-ci demandèrent à Louis le Pieux de refuser derechef sa confirmation. Les Sénonais étaient au désespoir et supplièrent Frothaire d'intervenir. Celui-ci écrivit en leur nom trois lettres. Il leur fait dire à l'archichapelain Hilduin : « Nous venons de faire une seconde élection, et nous avons trouvé un homme des nôtres, que nous connaissons depuis son enfance, dont la famille est distinguée, dont les mœurs sont pures, qui par son âge comme par sa science, est propre à cet office. Et voici qu'à notre grande surprise, par suite du rapport des *missi*, nous n'avons point mérité d'obtenir ce que nous souhaitions. Nous vous demandons à genoux de suspendre votre jugement, jusqu'à ce que nous vous ayons présenté notre élu et que vous ayez pu juger vous-même de ses mérites[1]. » Il envoya une demande analogue à Einhard[2], qui jouissait encore d'une grande influence à la cour, bien qu'il n'y fît que d'assez courtes apparitions, tout occupé déjà en ce moment de la construction d'une abbaye à Seligenstadt, où il voulait abriter les précieuses reliques de Pierre et de Marcellin. Les termes mêmes de la lettre adressée à Einhard sont répétés dans un troisième billet que reçut l'impératrice Judith[3]. Mais toutes ces démarches furent inutiles. Le parti de Louis le Pieux était pris. Il avait son candidat que recommandaient d'ailleurs la science et les bonnes mœurs et qui avait été son auxiliaire dévoué dans la réforme monastique. C'était Aldric, né dans le Gâtinais, élevé comme moine à l'abbaye de Ferrières, puis notaire de Charlemagne, enfin abbé du monastère où s'était écoulée son enfance. Il avait introduit la réforme à Ferrières, fait connaître de nou-

1. Lettre XV.
2. Lettre XVI. La suscription porte : « *Inlyuto* (sic) *et omni nobilitate preclaro Ehinardo.* »
3. Lettre XVII. Ces trois lettres ont été évidemment écrites assez peu après la mort de Jérémie, par suite dans la première moitié de 829.

veau aux moines de Saint-Amand la règle bénédictine, apaisé des différends à Flavigny. Il avait surtout assuré la réputation des écoles de son abbaye où étudiaient alors Loup Servat et Marckward, le futur abbé de Prüm [1]. Louis l'obligea de quitter son monastère et d'occuper le siège de Sens [2]. Aldric fit, ce semble, tous ses efforts pour se concilier les sympathies de ses diocésains qui l'avaient d'abord repoussé; il écrivit à Frothaire une lettre fort humble où il s'excuse d'avoir réussi et où il lui demande le secours de ses prières. « Je vous ai souvent réclamé l'aide de vos oraisons; mais aujourd'hui plus que jamais j'en ai besoin; car l'on m'a imposé, à moi indigne, le fardeau de l'épiscopat, et cet honneur ne m'a pas trouvé prêt. Déjà autrefois j'ai été obligé par les moines, mes frères, de me charger de la direction de leur abbaye; et l'on n'a pu me suspecter d'avoir recherché ce qu'on m'a forcé de prendre. Priez par suite Dieu pour moi, afin que je me garde moi-même, et afin qu'avec sa miséricorde je veille avec diligence sur le troupeau qui m'est confié [3]. » Cette humilité était sincère; Aldric était sur le point de déposer le fardeau de l'épiscopat quand la mort le vint saisir, le 10 octobre 840 [4].

Ce sont là les vestiges des relations de Frothaire avec les diocèses voisins, tels que nous les avons pu découvrir dans ce qui nous reste de sa correspondance. Le prélat de Toul assista aussi aux nombreux conciles qui se tinrent à cette époque et nous pouvons supposer qu'il contribua pour sa part à la réforme de l'Église. Seulement il est resté fort peu de traces de son labeur. On a signalé parfois sa présence à un concile qui se serait tenu à Thionville en 821 et où l'on aurait pris diverses dispositions pour protéger les clercs et les évêques contre

1. Voir la *Vita Aldrici*, publiée par Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti seculi* IV, I, 66. Cf. Sickel, *Die Urkunden der Karolinger*, I, 84. Simson, *Ludwig der Fromme*, II, 259.

2. *Quin etiam decessor vester beatæ memoriæ Aldricus, qui præfati Cæsaris* (Lugdovici) *jussu et mirabili bonorum annisu nobis, cum esset abbas, ablatus, et ecclesiæ Senonicæ pontifex factus est.* Lettre de Loup à Guénilon, éd. Desdevises du Dezert, p. 195.

3. Lettre XIII. La lettre date évidemment de l'année 829.

4. *Vita Aldrici*, dans Mabillon, *l. l.*, p. 71, n.

les insultes, les blessures et l'assassinat[1] ; mais il est démontré aujourd'hui que ces canons sont faux, et que fort probablement il n'y eut aucun synode à Thionville cette année[2]. A coup sûr, Frothaire assista, en 829, au synode régional qui se tint au cloître Saint-Alban, de Mayence ; les archevêques de Cologne, de Mayence, de Besançon, de Salzbourg avec tous leurs suffragants y étaient présents[3], à un moment où d'autres synodes régionaux étaient réunis à Paris, à Lyon et à Toulouse. Louis le Pieux avait convoqué ces assemblées, comme un remède à tous les maux dont le royaume était accablé, à tous les vices dont souffrait l'Église[4]. Malheureusement les canons de Mayence ont été perdus, et il nous est impossible de mettre en lumière le rôle de Frothaire dans ce concile. Un peu plus tard, au début de 835, le prélat de Toul figura avec quarante-trois de ses collègues et de nombreux abbés à un concile réuni à Thionville[5]. L'empereur Louis, après avoir été dépouillé de son pouvoir par son fils Lothaire, à la suite de l'odieuse trahison du Champ du mensonge, venait d'être rétabli sur son trône ; le concile de Thionville confirma cette restauration et chaque évêque présent signa une déclaration personnelle d'obéissance ; puis, dans la cathédrale de Metz, l'empereur fut solennellement couronné une seconde fois le dimanche 28 février[6]. Louis, déposé jadis par son clergé, était rétabli par lui ! Après cette cérémonie, toute l'assemblée revint à Thionville et obligea l'archevêque de Reims Ebbon, qui jadis s'était déclaré avec âpreté

1. Voir entre autres Guillaume, *Histoire du diocèse de Toul*, I, 228.

2. Les soi-disant canon de Thionville ont été publiés en dernier lieu par Borétius (*Capitularia regum Francorum*, I, 360). Philips (*Berichte der Wiener Akademie*, ph. hist. Cl., t. XLIX, p. 755) a le premier prouvé que ces canons, qui rappellent ceux de Tribur en 895, avaient été falsifiés vers la fin du IXe ou au début du Xe siècle. Héfélé, dans sa seconde édition de la *Conciliengeschichte*, IV, 29, a adopté son avis et les remarques de Borétius, *l. l.*, l'ont corroboré.

3. Les centuriateurs de Magdebourg connaissaient encore les actes du synode de Mayence ; mais ils se sont bornés à en extraire les noms des évêques présents et parmi eux nous relevons celui de Frothaire. Voir t. IX, c. 9 et 10.

4. Pertz, *Leges*, I, 330.

5. Ces 43 prélats signent avec Frothaire l'acte de déposition d'Ebbon. Hincmar, *De prædestinatione*, c. 36, dans Migne, *Patrologie latine*, t. CXXV, col. 390.

6. *Annales Bertiniani*, année 835.

contre l'empereur et qui avait présidé à sa honteuse confession publique au cloître de Saint-Médard de Soissons, d'abdiquer son siège[1]. Il est vrai qu'après la mort de Louis, quand Lothaire revendiqua le souverain pouvoir, les mêmes évêques s'assemblèrent à Ingelheim, au mois d'avril 840, et rétablirent Ebbon dans ses honneurs. Frothaire signa l'acte de rétablissement, comme jadis il avait souscrit à l'abdication[2]. Le clergé, dans les deux circonstances, se plia aux nécessités de la politique, et, en flattant le maître, sauvegarda les intérêts supérieurs de l'Église.

III

Nous avons dit quel fut le rôle de Frothaire dans son diocèse et dans l'Église; mais notre prélat fut aussi sans cesse mêlé aux affaires temporelles qui agitaient son époque. Il y fut mêlé malgré lui. S'il vint souvent à la cour, ce ne fut point pour y rechercher des honneurs ou pour y soutenir quelque plan de réformes; il s'y rendit toujours pour accomplir un devoir, pour s'acquitter de sa part dans les charges qui incombaient à la nation. Dans sa correspondance, nous ne trouvons point l'histoire de son époque; mais nous y trouvons une énumération précise des services que le prince exigeait de ses sujets, tant laïques qu'ecclésiastiques.

L'empereur Louis le Pieux eut souvent recours à lui, et cela dans les circonstances les plus délicates. Charlemagne avait laissé des bâtards, Drogon et Hugue, fils de Régina, Théodoric, fils d'Adallinde[3]. Au début de son règne, Louis se souvint des promesses qu'il avait faites à son père; il traita avec honneur ses demi-frères, qui n'étaient encore que des enfants; il leur fit donner à l'école du palais une éducation soignée; il

1. Voir sur ces événements, Simson, *Ludwig der Fromme*, II, 227 et ss.

2. L'acte se trouve dans Flodoard, *Historia ecclesiæ Remensis*, éd. Sirmond, f. 150. Böhmer-Mühlbacher, n° 1038. Sur ces faits, voir Dümmler, *Geschichte des ostfränkischen Reichs* (2e édition), I, 142.

3. Simson, *Ludwig der Fromme*, I, 22.

les admit à sa table[1]. Mais sa conduite changea après la révolte de son neveu Bernard en Italie. Il se souvint alors que dans les veines de ces adolescents coulait du sang de Charlemagne; il craignit qu'un jour ils ne cherchassent à faire valoir des droits à la couronne; aussi il les contraignit à embrasser l'état ecclésiastique[2], et après les avoir tonsurés, il les confia, ce semble bien, à l'évêque Frothaire, qui devait à la fois stimuler leur zèle religieux, achever leur instruction et les surveiller. Probablement l'abbaye de Saint-Evre leur servit de retraite (818)[3]. Quelques années plus tard, l'empereur fut pris de remords d'une telle action. Après qu'il eut fait pénitence publique de la mort de Bernard, il voulut combler d'honneurs ses demi-frères; ils restèrent, il est vrai, confinés dans la vie religieuse ; mais au moins les dignités les plus élevées les attendaient dans l'Église. Le 12 juin 823, Drogon, à peine âgé de vingt-deux ans, fut élevé sur le siège de Metz[4]; Hugue reçut à quelque temps de là l'abbaye de Saint-Quentin, à laquelle vinrent s'ajouter dans la suite celles de Lobbes et de Saint-Omer. Théodoric seul demeura à Toul où il acheva obscurément ses jours. Frothaire apprit la nomination de Hugue à Saint-Quentin avec quelque déplaisir. Il lui écrit : « Je ne puis me féliciter d'être privé aussi vite de votre présence. Je pensais et je désirais que de cette race si illustre il nous resterait au moins deux flambeaux (Hugue et Théodéric), dont la lumière nous eût éclairés et dont les mérites nous eussent améliorés, nous et nos voisins[5]. » Il nous est d'ailleurs permis de supposer que Frothaire demeura dans les meilleures

1. Nithard, I, 2, *Monumenta Germaniæ, Scriptores*, II, 651.

2. Nithard, *l. l, totondit ac per monasteria sub libera custodia commendavit.*

3. Nous nous appuyons sur ces mots de la lettre de Frothaire à Hugue : « *Illud autem quod vestræ industriæ charius ac dicius fuit, reliquias videlicet sancti Apri confessoris Christi vobis dirigimus.* »

4. *Annales Einhardi*, année 823.

5. Lettre XXI. Nous ignorons l'année exacte de la nomination de Hugue à Saint-Quentin ; il occupait certainement cette charge lors des événements de 833 ; en récompense de la fidélité gardée à l'empereur, il devint en 834 chancelier (Simson, II, 85). La lettre a donc été écrite avant 833 ; d'autre part, elle a été composée après la promotion de Drogon au siège de Metz, c'est-à-dire après 823.

relations avec son ancien élève. Partisan fidèle de l'empereur Louis, celui-ci vit grandir ses dignités, devint chancelier du royaume, puis alla mourir, en 844, en Aquitaine, où il portait secours à son neveu Charles le Chauve contre la population révoltée[1].

L'empereur Louis avait un jour fait de Frothaire son geôlier; mais combien plus lourdes étaient les charges ordinaires qu'il faisait peser sur notre prélat, comme sur toute la nation. Chaque année, l'évêque devait se rendre aux assemblées que le prince convoquait, au printemps, souvent encore en automne; ces réunions, qu'on a représentées comme le principe du régime parlementaire, constituaient la plus lourde des servitudes. Ceux qui y étaient convoqués étaient obligés de s'y rendre, de supporter sans compensation les fatigues d'un voyage souvent dangereux, de sacrifier au roi leur temps, leurs conseils, parfois même leur santé. Avec quelle amertume Frothaire se plaint de ces *itinera,* de tous les ennuis qu'ils lui causent, de tous les maux qu'ils lui font souffrir[2]. Mais ce n'est pas tout. On ne pouvait point se présenter devant l'empereur les mains vides; il fallait lui offrir des dons, et ces présents, volontaires dans le principe, ne tardèrent pas à constituer le plus redoutable des impôts[3]. C'étaient des sommes d'argent, des joyaux, des chevaux, des armes, des vivres, etc. Quand Hugue s'apprêta à se rendre à Saint-Quentin, Frothaire s'excusa de ne pas lui fournir des chevaux; car, écrit-il « nous avons été forcés de disposer de toutes nos bonnes bêtes, pour les dons royaux que nous envoyons au palais. Celles qui nous restent ont servi jusqu'à présent à la reproduction, et elles sont dans un état de maigreur tel qu'elles ne pourraient vous faire honneur[4] ».

Ces dons n'étaient point l'unique impôt qui pesait à cette

1. Une complainte populaire célébra cette mort. Voir Duméril, *Poésies populaires latines antérieures au* XIIe *siècle,* p. 252-253.

2. *Ad horum itinerum incommoda quæ vel nunc egimus vel acturi sumus.* Lettre XXI.

3. Voir Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte* (2e édit.), IV, 107-110.

4. Lettre XXI. Pour la date, voir plus haut.

époque sur la population et spécialement sur l'Église. En une année de mauvaise récolte, un roi franc avait invité l'abbaye de Saint-Denis à fournir à la villa royale de Verneuil deux cents mesures de vin; l'année suivante il avait exigé la même livraison ; puis il était encore revenu à la charge ; ce fut bientôt un impôt ordinaire qui frappa les moines et dont ils ne furent délivrés que par une générosité des empereurs Louis et Lothaire[1]. Frothaire était tenu, ce semble, à livrer de même trois charrois de vin à Aix-la-Chapelle ; ce vin était embarqué sur la Moselle et sur le Rhin jusqu'à Bonn et de là expédié au palais par voie de terre. Notre prélat écrivit un jour à son ami Wicard, abbé d'Inden : « Je vous prie de nous aider à faire transporter de Bonn au palais nos trois charrois de vin et de nous demander ce que nous vous devons pour ce service[2]. »

D'autres obligations étaient plus pénibles parce qu'elles étaient encore plus mal définies : nous voulons parler des corvées. Jamais peut-être des princes n'ont demandé aux bras de leurs sujets plus de travaux que les souverains carolingiens. Charlemagne avait été un grand bâtisseur ; il avait fait sortir du sol églises et palais ; mais c'étaient les gens de son empire qui avaient élevé ces maisons à Dieu et à l'empereur. Son fils Louis continua la tradition paternelle ; et pourtant un de ses maîtres, l'abbé de Saint-Mihiel, Smaragde, lui avait adressé un jour une solennelle exhortation. En lui décrivant la *voie royale* — cette voie étroite que doivent suivre les rois de la terre pour acquérir le royaume des cieux, — il lui avait dit : « O roi, le Seigneur tout-puissant t'a donné des royaumes vastes, florissants, pleins de richesses ; il t'a accordé de nombreux patrimoines, il t'a enrichi des dons de beaucoup de fidèles sujets, avec ton argent tu peux reconstruire tes palais ; mais ne les élève point avec les larmes des pauvres, aux frais

1. Tardif, *Monuments historiques*, p. 93. Sickel, L. 265.
2. Lettre XIX. Wicard était devenu abbé d'Inden à la mort de saint Benoît d'Aniane, en 821, et il occupa ce poste jusqu'à sa mort en 842. La lettre a été évidemment écrite sous le règne de Louis ; nous lui assignons par suite comme date approximative 821-840.

des misérables[1]. » Cet appel ne fut point entendu. Un jour, Frothaire reçut l'ordre de venir avec ses tenanciers à Aix-la-Chapelle pour faire des réparations au palais ; il dut envoyer des excuses, sans que nous sachions si elles ont été admises. Il prétexta qu'en ce moment même il exécutait au palais du roi, à Gondreville, d'importants travaux[2].

Gondreville est de nos jours un assez grand village du canton de Toul ; il s'étage sur une petite hauteur qui domine les eaux de la Moselle. La rue qui, par une pente assez raide, mène au sommet porte aujourd'hui encore le nom de rue du Château-des-Princes ; c'est là l'unique souvenir qui soit demeuré des séjours qu'y ont faits Louis le Pieux et ses successeurs en terre lorraine. Nous devinons fort bien pour quels motifs la résidence a plu à ces descendants de Charlemagne. Gondreville est à proximité de la cité de Toul, située à l'Ouest, et où pouvaient loger les seigneurs et les évêques mandés à la cour ; la Moselle fournissait à la table royale le poisson que souvent le prince se plaisait à pêcher lui-même ; du côté de l'Est s'étend le plateau de Haye, couvert d'épais fourrés où le gibier trouve un refuge, et la chasse a toujours été le grand amusement des Carolingiens. Voilà pourquoi Louis le Pieux vint habiter cette résidence qui autrefois déjà avait été choisie par des rois de la première race, entre autres par Thierry IV[3]. Le palais, au sommet de la hauteur, n'était du reste qu'une vaste maison en bois, entourée de bâtiments secondaires pour les personnes de la suite ; puis, à proximité du palais, peut-être à l'emplacement de l'église moderne, un peu en contre-bas, était une chapelle, car toujours la maison de Dieu se dressait à côté de celle du prince. Selon toute vraisemblance, Louis vint pour la première fois à Gondreville

1. Smaragdus, *Via regia*, col. 27, dans d'Achery, *Spicilegium* (2e édit.), I, 252. Voir la belle étude de M. Hauréau sur Smaragde, *Singularités historiques*, p. 113 et ss.

2. Lettre XI à Hilduin. Nous en discuterons la date un peu plus loin. Les historiens de l'église de Toul, entre autres Guillaume, p. 221, ont conclu à tort de ce passage que Frothaire avait des connaissances spéciales en architecture.

3. Voir un diplôme de 727 que Thierry IV souscrit dans cette *villa*. Pardessus, *Diplomata*, II, p. 351-352.

en l'année 828, peu après l'incendie de la cathédrale[1]; dans l'automne de cette année, nous le trouvons sûrement à Thionville, puis à Commercy, dont le nom fait vers cette époque son apparition dans l'histoire[2]. Le pays lui parut agréable; il promit d'y revenir, il laissa entendre que son archichapelain Hilduin y ferait de longs séjours[3]; mais il jugea quelques réparations nécessaires à l'antique palais et il ordonna à Frothaire de les faire exécuter par les hommes de l'évêché. Aux parois en bois, il voulut qu'on ajoutât des parois en pierre. Il demanda aussi qu'une sorte de promenoir (*solarium*) mît directement en communication le palais avec la chapelle, pour qu'il pût se rendre de l'un dans l'autre sans s'exposer aux intempéries de l'air[4]. Une pareille galerie, en forme de portique, existait à Aix-la-Chapelle, reliant l'église à la demeure impériale; elle s'était même écroulée sous Charlemagne en 813, et ce malheur avait été considéré comme un présage de la mort imminente du grand empereur[5].

Ces travaux ne furent pas les seuls soucis que le séjour de l'empereur dans son diocèse devait causer à notre prélat. C'était sans doute un grand honneur que de recevoir le souverain; mais cet honneur était fort coûteux. Il fallait sans cesse se tenir aux ordres du roi, pourvoir parfois à sa nourriture et à celle de sa nombreuse suite[6]. Le souverain faisait prévenir assez longtemps d'avance ceux à qui il se propo-

1. Dans la lettre XI, où il est question de travaux à faire au palais de Gondreville, nous trouvons aussi une allusion à la reconstruction de la cathédrale : « *Et tamen adhuc tertius labor nostræ ceptæ bassilicæ adhibendus.* »

2. Voir les *regestes* de Böhmer-Mühlbacher, p. 302. Le nom de Commercy est cité un peu auparavant, à l'année 823, dans les *Annales*, dites *Annales Einhardi* (Pertz, *Script.*, I, p. 211 et 214). L'auteur raconte qu'à Pâques 823 une jeune fille de Commercy fit sa première communion; puis elle s'abstint de tout aliment et de toute boisson i· 'en novembre 825 ; à cette date elle reprit de la nourriture et vécut à la ma- 'es autres mortels.

's lisons dans la lettre à Hilduin : « *Adjecit quoque quod quempiam illic plenere sivisset, vestri personam tacite innotescens.* »

XI. La lettre a été écrite l'année même où l'empereur s'était trouvé à « *cum in palatio Gundumvillæ domnus imperator hoc anno staret.* » Elle le novembre ou décembre 828.

'a *Caroli*, c. 32.

utsche Verfassungsgeschichte (2e édit.) IV, 11-15.

sait de demander l'hospitalité, afin qu'ils prissent toutes les dispositions nécessaires pour son service. Ainsi, si nos conjectures sont exactes, dès 827 Frothaire fut averti que son seigneur viendrait gîter à Gondreville l'année suivante; comme, en même temps, il avait reçu l'ordre de se rendre en Espagne pour une expédition militaire, il demanda à être exempté de l'ost. Il fit dire cent messes et réciter cinquante psaumes en l'honneur de l'*ostiarius* Gérung et il lui écrivit : « Veuillez m'excuser auprès de Sa Majesté, si je ne me rends pas en Espagne ; mais l'année prochaine elle veut visiter notre ville, et, si vous ne me déchargez point de ces fonctions militaires, je ne pourrai point le servir comme je le désire[1] ». Cette phrase ne montre-t-elle pas que notre évêque n'était qu'à moitié flatté de recevoir, si près de sa cité, son souverain seigneur ? Louis revint encore une fois à Gondreville ; en 837, il s'y arrêta lors d'une expédition qu'il s'apprêtait à faire en Italie ; il y apprit que des Normands venaient d'envahir la Frise et il rebroussa chemin pour faire face à ce nouvel adversaire ; mais, avant son départ, il souscrivit, le 15 juin, un diplôme par lequel il confirmait ses possessions à l'abbaye de Neuville-sur-Sarthe[2]. L'empereur fit aussi quelques séjours à Remiremont, au diocèse de Toul[3] ; mais là il fut, selon toute apparence, logé et servi par l'abbaye que saint Romaric avait fondée.

Il fallait loger de la sorte non seulement le roi, mais encore les députés qu'il envoyait aux puissances étrangères et ceux qui lui étaient adressés. Une année, des ambassadeurs qui venaient du côté de l'Italie, avaient demandé audience à l'empereur. Celui-ci invita l'évêque de Toul à aller à leur rencontre jusqu'au *mons Jovius* (aujourd'hui mont Saint-Bernard) et à les

1. Lettre XXIV. Nous la plaçons en l'année 827.
2. Böhmer-Mühlbacher, p. 354 et 355. Sickel, L. 350.
3. Il est à Remiremont en 821 et en 825 (*Annales Einhardi*) ; il s'y trouve encore en 831 et après la Pentecôte de 834 (*Vita Hludovici*, c. 52) ; il y chassa dans l'hiver de 836 (*Annales Bertiniani*). Cf. Gaston Save, *les Carolingiens dans les Vosges* (*Bulletin de la Société philomathique vosgienne*, 11e année, 1885-1886, p. 166 et ss.).

accompagner à Aix-la-Chapelle. Sur tout le parcours, il devait leur procurer un gîte et veiller à ce que rien ne leur manquât. Les sujets du roi étaient du reste tenus à obtempérer à ses ordres ; à toute réquisition, ils étaient obligés d'ouvrir leurs demeures aux députés qui se rendaient vers le prince, de leur fournir des vivres en assez grande quantité, de leur livrer des chevaux et des voitures. Certes la tâche de Frothaire fut pénible; il sacrifia au roi son temps; car parti au milieu d'octobre, il n'espérait être de retour à Toul que le jour de la Saint-André (30 novembre)[1] ; il supporta les fatigues d'un voyage difficile, parfois même dangereux, à un moment où les rigueurs de l'hiver commencent à se faire sentir; enfin il fit couler sans doute bien des larmes dans les maisons où il était obligé de frapper. Ainsi Frothaire personnellement, et les gens de son domaine étaient tenus à de nombreux services. Et pourtant, comme nous l'avons dit, ils se trouvaient dans une situation privilégiée, puisqu'ils avaient reçu l'immunité. Combien plus triste était la condition de ceux qui n'avaient pas reçu cette faveur. Ils acquittaient au fisc des impôts plus nombreux, et ils étaient exposés à toutes les vexations des fonctionnaires publics, qui sans cesse pouvaient pénétrer sur leurs terres et leur enlever leurs biens.

Nous avons réservé pour la fin le service le plus onéreux de

1. Lettre XVIII adressée à l'archevêque de Trèves Hetti. Nous soupçonnons que cette lettre date de l'année 827. Le pape Eugène II venait de mourir à Rome et, après le pontificat éphémère de Valentin, Grégoire IV avait été élu. Il s'empressa d'envoyer à l'empereur des ambassadeurs qui, dans l'automne de 827, passèrent à Pavie (Einhard, *Translatio sanctorum Marcellini et Petri*, éd. Teulet, II, 198-200). Frothaire aurait été envoyé à la rencontre de ces députés. Un autre raisonnement nous conduirait plutôt à l'année 825. L'évêque de Toul demande à Hetti quand il viendra dans son diocèse (*pro legatione vobis injuncta*). Or nous savons qu'en 825 l'archevêque Hetti et le comte Adalbert furent *missi dominici* dans nos régions (Pertz, *Leges*, I, 246. Böhmer-Mühlbacher, n° 775) ; ils rendirent la liberté à un certain Ingelbert, que l'*actionarius* du domaine royal à Remiremont avait revendiqué comme esclave (Rozière, *Formulæ*, II, p. 546). Mais il n'est pas impossible que Hetti, qui avait déjà été *missus dominicus* en 817 (cf. *infrà*) le fût de nouveau en 827. Je note encore qu'on commençait à parler en ce temps de synodes provinciaux (*quando synodale concilium juxta modernam constitutionem debeatis convocare*). Louis fixa la date de ces synodes en décembre 828 et, comme nous l'avons vu, les prélats de la province de Trèves se réunirent à Mayence en 829.

tous: le service militaire. Sans doute les canons de l'Église interdisaient à l'évêque de prendre part à la guerre; mais, sous Charlemagne et ses successeurs, ce service pesait sur la terre; chaque homme qui possédait ou cultivait un nombre déterminé de manses (le chiffre variait et, ce semble, était fixé à chaque printemps selon les besoins de l'expédition projetée) devait partir à la première réquisition; toute désobéissance entraînait une amende très forte. Or, l'Église possédait de nombreuses propriétés; le prince ne pouvait exempter de l'ost les tenanciers qui les habitaient; ceux-ci venaient se ranger sous la bannière de l'évêque ou de l'abbé; et, bien souvent, évêque et abbé partaient à leur tête[1]. Frothaire fut ainsi à diverses reprises présent aux guerres du roi. Le prélat n'avait pas seulement charge de convoquer les hommes qui étaient manants sur ses terres, vassaux ou tenanciers; mais bien souvent il appelait sous les armes tous les sujets valides de son diocèse, jouant l'un des principaux rôles dans ce que nous appelons de nos jours la mobilisation. Quand un danger pressant menaçait l'État, voici comment, pensons-nous, les choses se passaient. L'empereur faisait immédiatement prévenir ses *missi dominici;* ceux-ci étaient en général au nombre de deux, un laïque et un ecclésiastique; le premier prévenait aussitôt les comtes, le second les évêques dont le ressort se trouvait dans leur légation; prélats et comtes, concourant à la défense nationale comme à toute l'administration de la cité, envoyaient des émissaires dans chaque village et donnaient à tous l'ordre de partir immédiatement. Il en fut ainsi en 817; on apprit tout à coup que Bernard, roi d'Italie, s'était révolté contre Louis le Pieux. On put craindre que la rébellion ne fût très sérieuse; car les Lombards n'avaient accepté qu'à contre-cœur la domination des Francs. Il fallait par suite l'étouffer très vite; c'est à ce moment que Frothaire reçut la lettre suivante de Hetti, archevêque de Trèves, agissant en qualité de *missus* dans sa

1. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte* (2e édit.), p. 592 et ss.

province[1] : « Nous vous faisons savoir qu'un commandement terrible du seigneur empereur est venu jusqu'à nous. Nous devons informer tous ceux qui habitent notre légation qu'ils s'apprêtent à partir pour la guerre en Italie ; car le roi Bernard, à l'instigation du diable, se dispose à se révolter contre le souverain. Aussi nous te mandons et nous t'ordonnons de la part du seigneur empereur d'avertir avec diligence, en toute hâte, les abbés, les abbesses, les comtes, les vassaux du roi, tous ceux de ton diocèse qui doivent le service d'ost à la puissance royale, pour que tous soient immédiatement prêts. Si cet ordre leur arrive le soir, qu'ils partent pour l'Italie sans tarder le lendemain matin ; s'il leur arrive le matin, qu'ils soient en route le soir ; car l'empereur prépare son expédition et il veut être en Italie le plus vite possible[2]. » Ainsi, de concert avec le comte, Frothaire leva l'ost et probablement il partit en personne pour l'Italie. En 827, comme nous l'avons déjà dit, il fut convoqué en Espagne ; des révoltes avaient éclaté parmi les seigneurs goths, dans la marche créée au sud des Pyrénées par Charlemagne ; les rebelles n'avaient pas craint d'appeler à leur secours les musulmans du royaume de Cordoue ; le pays entre Barcelone et Girone fut cruellement ravagé ; Hugue de Tours et Matfrid d'Orléans, envoyés contre eux, ne réussirent pas à empêcher ces déprédations et laissèrent les Sarrazins se retirer gorgés de butin[3] ; à l'approche de l'hiver, Louis voulut envoyer des seigneurs francs pour garder contre une nouvelle invasion ce malheureux pays[4], et il désigna, entre autres, Frothaire ; celui-ci s'excusa près de Gérung, prétextant que l'empereur devait visiter, l'année suivante, son diocèse[5]. Ces excuses furent-elles admises ? Nous ne

1. Dans la suscription de la lettre on lit : « *Hetti archiepiscopus nec non et legatus.* » Plus loin encore on lit : « *omnibus qui in nostra legatione manere videntur* ». Waitz, *Verfassungsgeschichte* (2e édit.), IV, 550, a fort bien compris le caractère de la lettre et montré que Hetti agit ici en qualité de *missus dominicus.*

2. Lettre XXV. La date de la missive ne saurait être douteuse ; elle est de 817.

3. *Annales Einhardi,* 827.

4. On lit dans la lettre de Frothaire : « *Si in partes Hispaniæ propter custodiam et sollicitudinem me senior noster isto hieme futuro destinare voluerit.* »

5. Lettre XXIV. Voir p. 305.

saurions le dire. Certainement Frothaire prit part à l'une des expéditions de l'empereur en Espagne. Il écrivit un jour à l'évêque de Metz, Drogon : « Je voudrais bien jouir de votre présence et de votre conversation, si douce qu'elle est à la fois un aliment et une boisson pour les entrailles de celui qui l'entend. Mais je pense que mon désir sera bientôt satisfait, si Dieu nous prête vie ; nous nous verrons, soit quand nous partirons tous deux pour l'Hespérie, à cause du ban de guerre qui a été proclamé (*pro denuntiata militia*), soit quand, le combat terminé, nous nous rendrons au palais, pour l'assemblée générale[1]. »

En parcourant les lettres de Frothaire, nous avons ainsi découvert quelles charges écrasantes pesaient sur la nation et, si nous ne nous abusons, nous avons saisi l'une des causes de la chute de l'empire carolingien, peut-être la plus importante. Sans doute, cet empire était composé d'éléments hétérogènes qui aspiraient à se séparer[2] ; sans doute encore, en ce temps, les esprits limités s'accommodaient mal d'un royaume si vaste et ils ne concevaient qu'un État limité comme eux[3]. Mais, à côté de ces causes profondes de dissolution, il y en a une autre plus immédiate. L'empire carolingien a sombré, parce qu'il pesait sur ses sujets d'un poids trop lourd ; il exigeait d'eux trop de sacrifices. Jamais pour eux aucune tranquillité. Tantôt arrivait l'ordre de se rendre au palais pour y accomplir de fatigantes corvées ; tantôt celui de s'équiper sans retard, pour marcher, soit sur les rives de l'Elbe, soit sur celles de l'Ebre, soit dans les plaines de l'Italie, soit sur les côtes de la Frise. Puis l'empereur exigeait sans cesse de nouveaux dons ; quand il s'arrêtait près de votre porte, il le fallait loger lui et sa suite ; toujours on était tenu de pourvoir au faste de sa cour. Mille fois mieux eût valu une armée régulière que ces convocations annuelles de l'ost, qui tenaient toujours les

1. Lettre VIII. Louis envoya encore une armée en Espagne en l'année 828 ; elle était commandée par ses fils Lothaire et Pépin (*Annales Einhardi*, 828). La lettre de Frothaire à Drogon se place donc en 827 ou 828.

2. Augustin Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, 5e édition, 1836, p. 191.

3. Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, 12e éd., 1872, p. 256-257.

habitants sur le qui-vive; mille fois mieux un impôt régulier que ces soi-disant dons et cette infinie variété de redevances, d'autant plus redoutables qu'elles étaient plus inégalement réparties. L'État fondé par Charlemagne a disparu faute d'institutions régulières. Oh ! l'on conçoit que souvent le désespoir se soit emparé des hommes de cette génération, et, au milieu des difficultés de tous genres dont il est assailli, l'on s'explique cette lettre adressée par Frothaire à l'*ostiarius* Gérung : « Que Votre Grandeur sache que, moi qui vous parle, je suis accablé de beaucoup de maux; ils me forcent de me rendre en présence du seigneur empereur, et de me jeter à ses pieds, pour que, par sa miséricorde et par votre aide, je sois délivré des soucis qui m'assiègent. Mandez-moi secrètement quel sera le moment le plus favorable pour venir et exposer au souverain ma misère[1]. » Deux cents années environ plus tard, un autre prélat, Fulbert de Chartres, fera entendre un semblable cri de détresse; il écrit à son souverain Robert : « Si vous ne nous venez pas en aide, il ne nous restera d'autres ressources que de nous exiler, car nous ne voulons pas voir plus longtemps l'Église de Dieu foulée aux pieds[2]. » L'église de Chartres, en butte aux violences des seigneurs féodaux, souffrait à ce moment du morcellement du pays qui enlevait au roi toute force; au temps de Frothaire, l'église de Toul, accablée de services et de redevances, souffrait de la grandeur même de la monarchie.

Les lettres de Frothaire nous ont fait connaître ce qu'aux temps carolingiens l'empereur demandait à ses sujets; le prélat de Toul ne prenait guère part aux affaires publiques, sinon pour se montrer serviteur obéissant du prince et acquitter ses redevances. Il fuyait, ce semble, les distinctions. Un jour pourtant, si notre conjecture est exacte, il accepta l'honneur d'être *missus dominicus* du roi au diocèse de Cologne. Il fit une enquête sur les possessions du monastère d'Inden, sis en ce dio-

1. Lettre XXIII. La lettre a été écrite entre 814-833. Voir p. 267, n° 4.
2. *Patrologie latine*, t. CXXXI.

cèse, et contraignit de rentrer dans le devoir les hommes qui cherchaient à secouer le joug de l'abbaye. L'abbé Wicard le lui avait recommandé dans une lettre qui nous est parvenue : « Faites donner des gages de leur servitude à tous les serfs qui essaient de se soustraire à notre domination, pour que, contraints par votre justice, ils ne puissent perpétrer leur fraude[1]. »

Nous ne pensons point que Frothaire ait revêtu un autre honneur public. Nous ignorons quel parti il embrassa lors des dissensions qui naquirent sous le règne de Louis le Pieux. Nature timide, il se laissa sans doute guider par les événements ; il refoula en son âme ses sentiments secrets et en public il se déclara pour le vainqueur. S'il ne fut pas du nombre des évêques qui, à la veille de la bataille dans le *Rothfeld,* abandonnèrent le camp du vieil empereur, à coup sûr il se soumit au fils ingrat et le reconnut pour son unique empereur. Une de ses lettres nous semble dater de cette époque. Elle est adressée à maître Sichard, un prêtre de la cour, qui, en l'année 827, avait représenté Louis et Lothaire au synode de Mantoue et y avait obtenu la subordination du siège de Grado à celui d'Aquilée[2]. Sichard, ce semble, jouissait des bonnes grâces de Lothaire, victorieux de son père, et notre évêque implora sa protection en faveur du fils du comte Haudulf. « Introduisez ce jeune homme auprès de notre seigneur Lothaire et faites connaître sa détresse à l'empereur, pour qu'il lui vienne en aide[3] ». Le comte Haudulf se serait-il compromis en faveur de Louis le Pieux et aurait-il envoyé son jeune fils à Lothaire pour se faire pardonner cet excès de zèle? Frothaire revint

1. Lettre XII. Évidemment Frothaire ne pouvait agir sur le territoire du monastère d'Inden et rendre de pareils jugements qu'en qualité de *missus dominicus*. Nous avons vu plus haut que cette lettre datait environ de 823. Nous possédons une formule de jugement, restituant à leurs propriétaires des serfs qui avaient tenté de se soustraire à leur condition (*Formulæ salicæ Bignonianæ*, nº 7, dans Zeumer, p. 230). « *Sic ei in præsente fuit judicatum, ut ipso servicio sancto illo, ipso avocato sancto rewadiare debet ; quod ita et fecit, et sibi ad ipso servicio sancto illo ibi se in præsente recredidit.* »

2. Voir sur lui Simson, *Ludwig der Fromme*, I, 283, et II, 251. Dom Bouquet (note) voit en ce Sichard l'abbé de Farfa qui dirigea ce monastère de 829 à 843.

3. Lettre VI. A noter que Frothaire appelle Lothaire *senior noster*. Si notre hypothèse est juste, la lettre a été écrite à la fin de 833 ou au début de 834.

au parti de Louis, quand ce prince fut rétabli sur son trône; nous avons déjà vu qu'il souscrivit, en 835, la déposition d'Ebbon, et qu'à l'avènement de Lothaire, il n'hésita point à prendre en mains la cause du nouveau prince. A sa prière, il rétablit Ebbon dans ses dignités[1].

C'est le dernier témoignage que nous possédions sur Frothaire. Nous ne savons point quelle fut sa conduite lors des événements si considérables qui bouleversèrent l'empire carolingien de 840 à 843. Il était probablement déjà âgé lors de la signature du traité de Verdun et, à partir de ce moment, il se déchargea en partie sur le chorévêque Berard du fardeau de son office[2]. Les *Gesta episcoporum Tullensium* assignent à son pontificat une durée de 35 années et placent sa mort au 31 mai[3]; consacré en 814, il se serait ainsi éteint dans le Seigneur en l'année 849 ou 850. Il fut enterré au cimetière de Saint-Evre en dehors du cloître, à l'entrée même du couvent[4]. Plus tard, on transporta ses restes derrière l'autel de Sainte-Croix. La grande abbaye de Saint-Evre a été renversée en 1552, au moment où Charles-Quint s'apprêtait à arracher à la France la cité de Toul, et avec elle a disparu toute trace du tombeau de notre prélat[5].

Quand, en 814, Frothaire était devenu évêque de Toul, l'empire carolingien jetait tout son éclat; c'était un splendide édifice aux gigantesques proportions. Quand Frothaire mourut, cet empire avait cessé de subsister; au lieu d'un État unique, il y avait trois royaumes impuissants, et, dans l'intérieur de chacun d'eux, s'agitaient de nombreuses petites ambitions. La correspondance de notre prélat nous a livré les causes de cette chute; elle nous a montré que même les plus dévoués trouvaient trop onéreux l'entretien d'un si grand empire.

Ch. PFISTER.

1. Cf. *suprà*, p. 299.
2. Voir plus haut, p. 275.
3. *Monumenta Germaniæ, Script.* VIII, 637.
4. *Ib.*, *ib.*
5. Guillaume, *Histoire du diocèse de Toul*, p. 229.

Date approximative des lettres de Frothaire.

NUMÉROS des éditions.	DATE.	VOIR DANS NOTRE ÉTUDE Pages.	Notes.
1, 2, 3	825-830	289	3
4, 5	814-833	267	4
6	833-834	311	3
7	819-840	267	1
8	827 ou 828	309	1
9	818-830	266	3
10	après 823	290	4
11	fin de 828	304	4
12	827-828	272	1
13	829	297	3
14	828-830	284	3
15, 16, 17	début de 829	296	3
18	825 ou 827 (?)	306	1
19	821-840	302	2
20	827-828	269	3
20 *bis*	après 814	277	3
21	823-833	300	5
22	827-828	269	3
23	827-828	310	1
24	827	305	1
25	817	308	2
26	830-840	278	2
27	814-828	295	1
28	818	273	5
29	814-838	294	2
30	814-838	292	6
31	814-822	294	3

VARIÉTÉS

UNE LETTRE DE SAINT VINCENT DE PAUL

C'est en 1625 que saint Vincent de Paul fonda la congrégation des *Prêtres de la mission,* destinée avant tout à instruire le peuple des campagnes. Son intention primitive avait été de réserver à la France le fruit de ces prédications ; mais les circonstances en décidèrent autrement. L'Italie fut le premier pays étranger où les missionnaires poursuivirent l'œuvre commencée en France. « Dès les premiers temps de l'établisse-
« ment à Saint-Lazare[1], dit M. A. Loth[2], les affaires de la
« congrégation avaient obligé saint Vincent de Paul à envoyer
« à Rome plusieurs de ses prêtres. Sur son ordre, les premiers
« négociateurs se firent missionnaires. Ils s'en allaient le soir
« attendre sous la cabane les pâtres de la campagne romaine,
« pour leur donner à leur tour la pâture spirituelle..... Ce fut
« là le commencement des missions étrangères ; leur premier
« ouvrier, Le Breton, eut la gloire d'y succomber de fatigue. »

La bienveillance particulière du pape Urbain VIII, témoin des heureux effets de cette prédication, permit à Vincent de Paul d'établir ses prêtres au centre de la catholicité (1642). La maison de la mission fut fondée à Rome par la duchesse d'Aiguillon, qui lui fit plusieurs riches donations. M. Codoing en fut le supérieur. La lettre inédite[3] que nous publions ici lui est adressée. Né à Agen en 1610, M. Codoing avait été d'abord

1. La congrégation des *Prêtres de la mission* avait été établie à Paris dans une ancienne maison des hospitaliers de Saint-Lazare.
2. *Saint Vincent de Paul et sa mission sociale.* Paris, Dumoulin.
3. Elle appartient à la collection d'autographes de la Bibliothèque de Nancy.

missionnaire à Romans en Dauphiné (1637), puis supérieur des prêtres de la mission à Annecy (1640). Il y a dans le recueil des lettres de saint Vincent de Paul, publiées par un prêtre de la congrégation de la mission (Paris, Dumoulin, 2 vol., 1882), 19 lettres qui sont adressées à M. Codoing. Dans plusieurs, saint Vincent s'applique à modérer le zèle de ce prêtre, à le mettre en garde contre l'impétuosité des mouvements de son esprit. Il l'exhorte à agir avec prudence, à pratiquer l'humilité et la simplicité : « Monsieur, lui écrira-t-il encore le 14 avril 1644, oh ! que je souhaite que la discipline reluise chez nous ! que la douceur, l'humilité et la mortification y paraissent particulièrement ! Au nom de Dieu, Monsieur, que ce soit là votre principale étude et celle de toute la maison ! et ne nous empressons point pour l'extension de la compagnie, ni pour les apparences extérieures. »

Ailleurs il lui rappelle que, à Rome surtout, il faut une merveilleuse retenue et circonspection : car « les Italiens sont les gens du monde les plus considérants, et qui se méfient le plus des personnes qui vont vite. »

La lettre que nous donnons ici exprime les mêmes conseils de prudence :

De Paris ce 28 juillet 1642.

A Monsieur
Monsieur Codoing superieur des prebstres de la mission de Rome, a Rome
M. Marc Gand.

Monsieur

La grace de nostre Seigneur soit avecq vous pour jamais. Je vous previens en vous escrivant pour la seconde fois sans que jaye reçu de vos lettres, de la terre, tandis que dans vostre retraite vous en avez envoié plusieurs au ciel pour mobtenir miséricorde des abominations de ma vie.

Cest pour vous dire ce que lon me vient de faire scavoir que la Compagnie a publié dans Rome que vous estes envoiez de dela pour reformer les Eclesiastiques qui ont droict de former et de reformer tout Eclesiastique, et que cela nuict beaucoup, un qui en revient la dict icy.

A cela, après sestre beaucoup humilié, il faut beaucoup de prières et

sacrifices jusques a ce qu'il aie pleu a Dieu que nous aions purger la complaisance que nous avons prinse en ceste entreprinse.

C'est Monsieur ce que l'embarras de mes petites occupations me permet de vous dire pour le present, à quoy jadiouste que je suis du cœur que Dieu scait et en son amour.

Votre tres humble et obeissant serviteur

Monsieur

VINCENT DEPAUL

Prebstre de la Mission.

Cette lettre provient sans doute de la collection des lettres de saint Vincent qui fut faite, dès sa mort, par M. Alméras, supérieur général des prêtres de la mission. Lors du pillage de Saint-Lazare, dans la nuit du 12 au 13 juillet 1789, beaucoup de ces lettres furent dispersées ou détruites. Celle-ci avait été primitivement classée. On lit au verso : *Actes d'humilité et de sagesse pour réparer une indiscrétion dans les paroles de ses inférieurs.*

A. COLLIGNON.

BIBLIOGRAPHIE

G. Bleicher. — *Les Vosges, le sol et les habitants.* Paris, Baillière et fils, 1890, viii-220 pp. in-12.

M. Bleicher connaît les Vosges de longue date, et il les aime autant qu'il les connaît. Ce n'est pas le premier travail qu'il consacre à ses chères montagnes et, quoiqu'il résume dans cet élégant volume tout ce qu'on en sait et tout ce qu'on en ignore, ce n'est pas non plus, nous l'espérons, le dernier. L'auteur n'a pas eu l'ambition, qui ne lui messiérait point d'ailleurs, de faire œuvre de géographe professionnel. Il envisage son sujet en naturaliste : il se révèle tour à tour, et avec la même maîtrise, géologue, botaniste, zoologiste, anthropologiste, préhistorien et à l'occasion historien. Suivons-le à travers ces compétences variées.

Les profanes s'imaginent, à la vue des cartes, qu'il est aisé de délimiter un soulèvement orographique ; M. Bleicher met plus de prudence à fixer les contours des Vosges ; il adopte, à la vérité, certaines démarcations conventionnelles. Mais il en rejette une qui a fait foi longtemps sous l'autorité d'Élie de Beaumont. Il se refuse à retrancher du système vosgien l'arête qui borde la rive gauche de la haute Moselle et qui porte encore indûment le nom de Faucilles. M. Bleicher attribue aux géographes la responsabilité de cette erreur : les géologues ne sont pas tout à fait hors de cause. Après l'argumentation de M. Bleicher qui confirme les observations antérieures, la confusion n'est plus ni possible ni permise.

Ayant tracé les frontières des Vosges, l'auteur ne les isole pas. Il considère le massif, non seulement comme jumeau de la Forêt-Noire, mais aussi comme apparenté aux chaînes qui forment l'ossature de l'Europe. A l'appui de sa thèse, il invoque les géologues de la nouvelle loi, dont le prophète est le professeur Suess. Il n'est que juste de rappeler que le professeur Suess révère en M. Bleicher un précurseur.

On voit que les problèmes surgissent à chaque pas. Un des plus délicats, sans conteste, est la méthode orographique elle-même. M. Bleicher en formule en excellents termes les difficultés (p. 38). Aussi prend-il comme *traits* de la chaîne tantôt les dépressions et tantôt les saillies. Le procédé est empirique, on n'en saurait faire un reproche à l'auteur : car les règles

de l'orométrie édictées par Sonklar ne le sont pas moins. L'on regrettera seulement qu'un croquis plus topique n'illustre pas la démonstration.

M. Bleicher opère avec plus d'aisance dès qu'il aborde la géologie. Il raconte les destinées des Vosges ; il se les représente non telles qu'elles apparaissent aujourd'hui, dénudées, disloquées, mais recouvertes encore, dans leur adolescence, d'un manteau de sédiments qui rendait leur masse plus compacte et plus homogène. M. Bleicher a le premier eu la conception, l'intuition de cet état primitif des montagnes, hypothèse dont les géologues se sont émus. La dénudation ne fut pas seulement un phénomène local ; elle se répercuta au loin sur le plateau lorrain et jusqu'aux confins de la Champagne, elle modifia même la configuration du bassin parisien. Elle est due en partie à l'action glaciaire. M. Bleicher n'admet pas que cette action se soit manifestée en une seule fois ; il professe avec M. Fliche la théorie de plusieurs périodes glaciaires. Quoi qu'il en soit, si sous des influences diverses les Vosges ont perdu leur majestueuse virginité, M. Bleicher s'en console en assurant qu'elles ont de beaux restes, et ces restes, il les décrit en quelques pages de géologie géographique qui sont des plus remarquables dans ce genre de littérature (p. 118 et suiv.).

Quels êtres peuplaient le milieu vosgien ? La flore, la faune, les hommes sont-ils appropriés au sol, au climat ? C'est une question à laquelle l'auteur ne répond pas immédiatement. Il lui importe bien davantage de connaître les ancêtres de ce qu'il englobe sous le nom générique d'*habitants*, quitte à déclarer ensuite que ces ancêtres se sont éteints sans descendants directs. Ainsi les flores préhistoriques « n'ont que des liens de parenté éloignés avec la flore actuelle » (p. 156) ; tout au plus découvre-t-on dans deux gisements de lignite et de tourbe « les origines de *quelques* espèces qui font partie intégrante de la flore vosgienne » (p. 158). Cela n'empêche que l'auteur dépeint comme s'il les avait vus, et avec plus de précision peut-être, les paysages de l'ère tertiaire et quaternaire. Il ne dédaigne pas cependant la flore actuelle et pour une bonne raison, c'est qu'il a contribué à en enrichir la liste. C'est pourquoi il glorifie les botanistes comme les véritables *conquistadores* des Vosges, et se fait l'historien de l'école des botanistes vosgiens, tant d'Alsace que de Lorraine[1]. C'est pourquoi il énumère, sans ménagement pour les non-initiés, tout le catalogue de l'herbier vosgien. Parmi les faits d'un intérêt plus moderne et plus pratique, M. Bleicher signale le boisement des montagnes et l'envahissement du hêtre ; il affirme que les Chaumes n'ont jamais supporté de végétation sylvestre et ont toujours eu, suivant la prud'hommesque définition d'un M. de Bazelaire, leurs crêtes « dépouillées comme le front d'un homme consumé par les veilles

1. A propos de Mougeot, à relever une petite faute d'impression : Mougeot, né en 1796, « fit en *1795* sa première excursion aux chaumes du Hohneck ».

et les chagrins » ; il détermine enfin les limites et les conditions des cultures qui règnent sur les deux versants.

M. Bleicher déploie, en discourant de la faune, avec la même science, la même prédilection pour la paléontologie. Cette prédilection se justifie sans doute ici par un motif tout personnel. L'auteur a la bonne fortune de servir de parrain à « un petit poisson qui vivait en bandes, à l'époque tertiaire, dans les eaux saumâtres des embouchures de rivières se déversant des Vosges dans le large bras de mer de la vallée du Rhin », le *Paralates Bleicheri*. Quoiqu'il préfère peut-être *in petto* à son filleul des eaux saumâtres de l'époque tertiaire la truite des lacs et torrents actuels, c'est pour la faune disparue que M. Bleicher montre le plus de tendresse; toutefois il avoue qu'il faut arriver à la période quaternaire pour essayer de lui rattacher, « avec quelque chance de succès », les animaux de nos jours (p. 210) ; il n'en donne pas moins la nomenclature et inventorie les ossuaires, tels que celui de Vogtlingshoffen. Il ne se désintéresse pas des espèces qui ont survécu. Quelques indications d'un caractère plus général ressortent de son exposé : le refoulement du chevreuil par le cerf, du cerf par le cheval, la présence de certains insectes méridionaux que n'expliquent ni l'état physique, ni la nature chimique du terrain, l'harmonie de la faune entomologique avec le bois rabougris, les pâturages, les escarpements des Hautes-Vosges, etc.

Il est inutile d'ajouter que M. Bleicher étudie les hommes dans le même esprit que les plantes et les bêtes. Il est « paléo-ethnologiste ». Un crâne préhistorique le captive plus qu'un de ses contemporains de pied en cap. L'on connaît de reste les services rendus par l'auteur à l'anthropologie de la région vosgienne.

La recherche des origines, voilà en effet tout le programme de M. Bleicher. « C'est la tendance, dit-il, à laquelle nous comptons obéir dans cet ouvrage. » Cette tendance qui le domine et à laquelle il sacrifie suffit à distinguer sa méthode de celle du géographe. Il est plus jaloux de suivre l'évolution de chaque catégorie de phénomènes que de constater leurs rapports mutuels et actuels. Aussi a-t-il pu recourir à d'éminentes collaborations, sans crainte que son livre perdît de son unité, mais avec la certitude qu'il gagnerait encore en attrait et en valeur : M. Millot a traité de la météorologie vosgienne, M. Pfister de la limite des langues. En dépit des collaborateurs nombreux derrière lesquels M. Bleicher se plaît à s'effacer, son œuvre est très personnelle : elle est, dit-il, « un essai dans une voie nouvelle pour l'auteur, et aussi peut-être (et ce doute fait honneur à sa modestie) pour la science. »

B. A.

Henri Lepage. — *Inventaire-sommaire des archives départementales de Meurthe-et-Moselle. Table des noms de personnes.* Nancy, 1888-1890. Un fascic. in-4° de 165 pages. Prix : 6 fr.

Il y a deux ans, en annonçant ici même l'apparition de la *Table des matières de l'Inventaire sommaire des archives de Meurthe-et-Moselle,* nous exprimions l'espoir que le laborieux auteur, M. Henri Lepage, pût à bref délai faire paraître les deux autres tables, la *Table des noms de personnes* et la *Table des noms de lieux.* Notre vœu n'a pas été exaucé. L'impression de la première de ces deux tables était à peine commencée quand M. Lepage mourut. Mais il avait eu le temps de les rédiger complètement ; son manuscrit était tout prêt pour l'impression, il est donc de toute équité de lui laisser tout l'honneur de ce long et minutieux travail, et de constater que l'inventaire des archives de Meurthe-et-Moselle avec ses tables est entièrement l'œuvre de M. Lepage.

Aujourd'hui, la *Table des noms de personnes* vient de paraître. Elle porte deux dates différentes : 1888 et 1890 sur sa couverture et sur son titre ; ce sont les dates extrêmes de l'impression du volume, qui, on le voit, a été lente. On s'efforcera de faire paraître dans un plus bref délai la *Table des noms de lieux* de façon à compléter ce volume des tables qui est le tome sixième de l'inventaire. Mais on n'imprime pas vite un volume presque entièrement composé de chiffres, à moins de sacrifier, ce qui serait fâcheux, l'exactitude à la rapidité ; puis les formalités administratives et toutes sortes d'autres causes s'unissent pour retarder encore un travail déjà si lent par lui-même.

Cette seconde table est rédigée d'après les mêmes principes que la première : on a divisé les renvois qui suivent un nom de personne en un certain nombre de catégories bien déterminées. Prenons par exemple le nom du duc Antoine. On comprend qu'il est fréquemment question de ce prince dans l'Inventaire, et que son nom pourrait être suivi d'une colonne entière de numéros. Ce serait à faire reculer l'érudit le plus patient. On a réparti cette masse sous un certain nombre de rubriques : accords, négociations et traités, acquisitions de terres, emprunts, guerre des Rustauds, voyages, etc. De la sorte, on trouve aisément ce dont on a besoin. Inutile de dire qu'on distingue aussi par leurs prénoms, et très soigneusement, les divers membres d'une même famille. Aussi cette table des noms de personnes peut presque tenir lieu d'un tableau généalogique. Elle est dans tous les cas appelée à rendre les plus grands services à tous ceux qui se livrent à des recherches biographiques ou nobiliaires. Ce que nous avons dit de la façon dont sont rédigés les articles relatifs aux ducs de Lorraine, montre qu'elle

sera également fort utile aux personnes qui s'occupent d'histoire politique ou d'histoire des institutions. L'histoire générale aussi bien que l'histoire locale trouvera des indications précieuses dans cette table. Qu'on se reporte par exemple aux articles Louis XI, Louis XIII, Louis XIV, Philippe II (d'Espagne), Henri IV, etc., on y trouvera de longues files de chiffres. Grâce à cette table, l'usage de l'Inventaire deviendra plus facile et par conséquent les recherches dans les archives départementales seront chose très simple. Et les archives de Meurthe-et-Moselle sont assez riches pour qu'on soit assuré d'y trouver longtemps encore de l'inédit.

Émile Duvernoy.

(Ch. Schmidt.) *Strassburger Gassen- und Häuser-Namen im Mittelalter*, 2te Auflage. Strassburg, Friedrich Bull, 1888, in-8° (vi)-207 pages.

Ch. Schmidt. — *Michael Schütz genannt Toxites, Leben eines Humanisten und Arztes aus dem 16. Jahrhundert*. Strassburg, Friedrich Bull, 1888, in-8°, vii-131 pages.

Contre l'âge qui vient et contre les déceptions de la vie, le travail est le grand consolateur. Pour tous ceux qui vieillissent sans avoir encore rempli leur tâche, rien n'est plus réconfortant que l'exemple de M. Ch. Schmidt. Du temps qu'il était professeur à la Faculté de théologie de Strasbourg, tout en faisant honneur à sa chaire, tout en ouvrant des voies nouvelles à son enseignement par ses études sur les mystiques, il s'est livré, à travers nos archives et nos bibliothèques, du temps où rien ne manquait encore à leurs trésors, à des recherches qui nous ont valu d'abord une magistrale histoire du chapitre de Saint-Thomas, plus tard l'histoire d'un intérêt plus général de l'humanisme en Alsace. Il faut être du métier pour se représenter tout ce que ces deux monuments représentent de préparation. Tout y est de première main, sincère, réfléchi, consciencieux, achevé ; rien ne trahit la hâte du pseudo-savant, qui pille, compile et ne vise qu'à éblouir un moment le *vulgum pecus*. Avant tout M. Schmidt cherche à se contenter lui-même : il ne se livre que quand il est certain d'avoir épuisé son sujet, de l'avoir mené au delà du point où il l'avait trouvé. Faire un sort à ses livres, se faire valoir lui-même, n'a jamais été son affaire. Il lui suffit de s'être rendu utile, d'avoir déblayé un terrain jusque-là resté en friche, et ne semble même pas se soucier de l'estime où les bons juges le tiennent.

Tout en dépouillant ses textes d'après un plan préconçu et dans un but déterminé, le principal ne lui faisait pas négliger l'accessoire, et rien qu'avec ses glanes et les rognures de ses grands ouvrages, il a pu écrire l'histoire des rues et des maisons de Strasbourg au moyen âge. Le pre-

mier en Alsace, il a compris l'intérêt de ces recherches, qui ouvrent des perspectives si neuves sur l'origine des propriétés, des familles, des noms de lieux, sur le régime de la terre, sur les arts et métiers. D'autres l'ont suivi et je ne suis pas éloigné de croire que, si en France, le ministre de l'instruction publique a inscrit ce sujet d'études au programme des sociétés savantes, c'est que des mémoires venus d'Alsace lui avaient révélé tout ce qu'on pouvait apprendre, rien qu'en faisant l'histoire d'une maison de ville ou d'un domaine rural.

Il est certain que ces modestes études répondent à une curiosité générale, que les esprits les moins cultivés partagent et qui fait même naître spontanément des légendes et des fictions populaires. Le succès du livre de M. Schmidt, publié pour la première fois en 1871, a été tel, qu'à la prière de son éditeur, il vient d'en donner une seconde édition.

Presque simultanément, l'auteur publiait le fruit de ses recherches sur l'un des originaux les moins connus du XVI[e] siècle. Michel Schütz qui, plus tard, par amour pour le grec, prit le nom de Toxitès, était né, vers 1515, à Sterzing, dans le Pulsterthal. Il fit ses études à la grâce de Dieu, tantôt à Dillingen, tantôt à Tubingue, tantôt à Pavie, tantôt à Wittenberg. En tout grand ami des nouveautés, il devint protestant. Poète à ses heures, on le retrouve, en 1535, maître d'école à Urach, où il lui arriva la plus fâcheuse de ses aventures. Accusé à tort d'être l'auteur de vers satiriques contre le premier pasteur de la ville, il fut mis à la torture et dut se reconnaître coupable. On lui fit grâce de la vie; mais exilé à perpétuité du Würtemberg, le bourreau le reconduisit à coups de verges jusqu'à la porte de la ville. Dans sa détresse il trouva un refuge à Strasbourg, où, grâce à la bienveillance de Jean Sturm, il obtint une chaire au gymnase nouvellement fondé; mais il se négligea bientôt et fut congédié. Il se procura quelques ressources en adressant des vers à des princes plus ou moins généreux et en publiant le cours de Sturm. Il n'y avait pas là de quoi le retenir à Strasbourg. L'Intérim, qui lui parut un recul dans la Réforme, le décida à se retirer à Bâle, où il entreprit l'étude du droit, dans l'espoir de s'en faire un gagne-pain plus avantageux que la grammaire et la poésie. Mais il y renonça bientôt pour accepter à Brugg l'emploi de *ludimagister*. Là non plus il ne put rester en place et revint à Strasbourg, où il retrouva près de Sturm le même accueil que précédemment. Sous ses auspices il entra en relations avec l'Anglais Roger Asham, secrétaire pour le latin du roi Édouard VI, ce qui lui donna occasion d'adresser au jeune rejeton de Henri VIII une longue épître sur les devoirs d'un prince chrétien. Parmi ses mécènes, on cite encore l'abbé de Murbach, Jean-Rodolphe Stoer de Stoerenbourg, et l'ancien général des troupes impériales Lazare de Schwendi. En même temps Sturm l'employa dans ses négociations entre le roi

Henri II et les princes protestants d'Allemagne. Peu à peu le pauvre hère était devenu un personnage : déjà pourvu du titre de poète lauréat, il obtint en outre celui plus lucratif de comte palatin.

A Pavie, Toxitès avait acquis quelques notions de médecine : pour les utiliser, il convertit sa demeure à Strasbourg en maison de santé. Il hébergea entre autres un capitaine recruteur, qui fit du logis son quartier général, ce qui mit le maître de céans aux prises avec les voisins et la police. Tel était son goût pour les innovations, qu'il entreprit de propager les appareils, la *Holzkunst* d'un inventeur, qui cherchait dès lors à économiser le bois dans les cuisines et pour le chauffage des appartements.

De plus en plus recherché par la noblesse et par les savants, Toxitès ne pouvait oublier cependant qu'en Würtemberg il était toujours noté d'infamie. Le duc Ulric VI, qui l'avait fait condamner, n'était plus; son fils Christophe lui avait succédé. Tout d'un coup l'on apprit que l'auteur des vers, attribués naguère à Toxitès, s'était fait connaître. Dès qu'ils en furent informés, ses amis s'employèrent pour obtenir la révision de son procès. La réparation fut complète. Nommé professeur de poésie à l'université de Tubingue, doyen de la Faculté des arts, consulté sur la réorganisation de l'enseignement, il fut investi de plus, sous le titre de pédagogarque, de la surintendance de l'instruction publique dans le Würtemberg. Cette fois-ci, il semblait avoir atteint le port; mais en voulant trop réformer, il s'attira de tels ennuis, qu'au bout de trois ans il ne put y tenir davantage et donna sa démission.

Ce fut l'occasion d'un dernier avatar et non le moins surprenant. Toxitès se fit médecin. Depuis son séjour en Italie, il avait toujours cherché à étendre ses connaissances dans l'art de guérir. A Strasbourg il s'était lié avec Gonthier d'Andernach, qui lui en avait appris la pratique. A Tubingue il suivait parfois les cours de la Faculté de médecine. Lui-même s'occupait d'alchimie, non pour transmuer les métaux, mais pour trouver de nouveaux médicaments. Il n'en fallait guère plus pour que le ci-devant humaniste pût prétendre au titre de docteur. A cette époque la science ne jurait que par les anciens. Encore ne connaissait-elle Hippocrate et Galien que par les Arabes. Cependant elle commençait à ressentir ce besoin de renouvellement, qui fut comme le grand ressort de la Renaissance. Dans la première moitié du siècle, Paracelse avait mis l'étude de la nature et l'expérience au-dessus de la tradition, et essayé à la fois de simplifier et d'élargir la pharmacopée surannée du moyen âge. Il l'avait enrichie de médicaments tirés du règne minéral, qu'elle avait négligé jusque-là. Il avait fait école à Bâle, où il avait enseigné, et en Alsace où il comptait un proche parent parmi les dignitaires de l'ordre de Saint-Jean. Toxitès, qui n'avait jamais admis que les anciens eussent eu la science infuse et qui croyait qu'après

eux, il y avait encore beaucoup de découvertes à faire dans les arts et notamment en médecine, s'éprit des doctrines du novateur. Paracelse avait laissé des écrits inédits : son nouveau disciple entreprit de les publier. Il obtint pour dix ans un privilège de l'empereur et se mit à l'œuvre avec une telle ardeur, qu'en 1578, il ne comptait pas moins de 32 volumes à son actif. Cette fois il resta fidèle à sa tâche. En quittant Tubingue, il avait d'abord repris son domicile à Strasbourg ; en 1572, il se retira à Haguenau, où il mourut en 1581.

Toxitès doit à M. Schmidt d'avoir été tiré de l'oubli. Son biographe a reconstitué cette vie étrange avec une ampleur d'informations qui lui donne presque la valeur d'une autobiographie. L'homme et le savant sont pris sur le vif et rappellent beaucoup Thomas Platter, un autre original de la même époque. Ce dernier-né des loisirs de l'auteur se lit avec un plaisir extrême. Mon seul grief, c'est le peu de sympathie qu'il témoigne parfois pour son personnage. Le manque de suite dans ses idées, l'irrégularité de sa carrière et les défaillances accidentelles dans sa conduite l'ont peut-être empêché d'apprécier l'homme à sa valeur. M. Schmidt n'aurait-il pas dû s'inspirer de cette indulgence dont les amis et les patrons de Toxitès ne se sont jamais départis et que sans doute il méritait au fond ?

X. Mossmann.

R. Kæppelin. — *Colmar de 1814 à 1871.* Récits d'un vieux Colmarien. Paris, Schlæber, 1889 ; 1 vol. in-12, xii-305 pages.

M. Kæppelin a vécu de la vie même de Colmar, pendant presque tout le xix[e] siècle, jusqu'au moment où cette ville fut arrachée à la France. En décembre 1827, à peine âgé de dix-huit ans, il est nommé à la chaire de physique, de chimie et d'histoire naturelle que la municipalité vient de créer au collège ; le 31 juillet 1830, il est du nombre des jeunes gens qui les premiers déploient le drapeau tricolore ; en 1848, il est élu chef de la compagnie d'artillerie, organisée par la garde nationale, et peu s'en faut qu'il ne soit compromis dans la fameuse affaire du 15 juin 1849 qui amène devant la cour d'assises de Besançon les libéraux du Haut-Rhin. Sous l'Empire, son rôle est plus effacé ; il devient néanmoins commandant du corps des sapeurs-pompiers et garde, au début de la guerre de 1870, cette haute situation. Ainsi il a été mêlé à tous les événements, grands ou petits, dont la ville de Colmar a été le théâtre en ce siècle ; il a vu à l'œuvre tous les administrateurs qui se sont succédé à la préfecture ; il a été en relations avec tous les Colmariens qui se sont conquis un nom dans l'armée, dans la magistrature, dans les lettres et les sciences ; et aujourd'hui, à l'âge de

plus de quatre-vingts ans, il nous parle de ces choses et de ces hommes, avec ce charme particulier qui rend si attrayante pour les jeunes gens la conversation des vieillards. Nous avons lu son livre avec un plaisir extrême. Sans doute par-ci par-là nous pourrions reprendre quelque assertion sur l'histoire ancienne de notre pays. Nous ne croyons pas que « lors de la conquête romaine, la race indigène de l'Alsace ne fut altérée que légèrement, sauf dans la partie la plus méridionale, par la présence des légions et des chefs militaires et civils venus d'Italie » (p. 293). Mais à quoi bon ces mesquines chicanes à propos de petites phrases qu'excuse l'ardent patriotisme de l'auteur? Sans doute encore nous pourrions relever pour le XIXe siècle même quelques lacunes; le récit nous a tellement intéressé que nous l'eussions désiré plus long : M. Kæppelin par exemple nous parle rarement des élections et des candidats en présence. Mais l'auteur n'a pas voulu faire un livre complet; c'est un causeur qui se laisse emporter par le cours de ses souvenirs; il a écrit moins une histoire que des mémoires. Ces mémoires sont ceux d'un fort honnête homme qui a aimé Colmar de toute son âme. Aussi tous les Colmariens les liront-ils avec une respectueuse sympathie et un vif intérêt, comme l'a dit avec raison M. Jean Macé dans une courte préface placée en tête du volume. L'ouvrage de M. Kæppelin rendra encore un autre service. Il apprendra à nos descendants ce qu'ont pensé les vrais Colmariens de 1870, à une époque si décisive dans leur histoire.

Ch. Pfister.

A. Debidour. — *Les Chroniqueurs*. 2e série : *Froissart, Commines*, dans la collection des classiques populaires édités par Lecène et Oudin. Paris, 1890; 1 vol. in-8°, 236 pages.

Il y a un an, nous signalions ici même la première partie de l'ouvrage de M. Debidour et nous disions tout le bien que nous en pensions. La seconde partie ne s'est pas fait attendre. Après Villehardouin et Joinville, M. Debidour nous fait connaître Froissart et Commines : en suivant le même plan que précédemment (il eut été difficile d'en trouver un meilleur), il nous raconte la vie de ces deux chroniqueurs, il analyse leur œuvre, il discute leur autorité historique et morale, il met en lumière leur mérite littéraire. Nous retrouvons ici les qualités que nous avons déjà signalées et qui ont valu à la première série un si légitime succès : grande sûreté dans les informations, justesse pénétrante dans le jugement, verve éclatante dans l'exposition et le style.

M. Debidour a puisé ses informations aux meilleures sources, c'est-à-dire dans Froissart et dans Commines eux-mêmes, dont il connaît à fond

les œuvres. Mais il n'a point négligé les travaux considérables que des érudits, comme Kervyn de Lettenhove, Siméon Luce, Chantelauze, ont consacrés en ces derniers temps aux deux historiens : il a tiré de leurs livres un assez grand nombre de renseignements nouveaux. Si ces travaux ne modifient pas l'idée qu'on se fait d'ordinaire de Froissart, ils nous montrent un Commines un peu différent de celui que l'on s'était représenté ; ils le font descendre quelque peu de son piédestal. Nous savons maintenant que le sire d'Argenton, sous le gouvernement d'Anne de Beaujeu, fomenta des troubles, pour conserver sa principauté de Talmont ; nous savons aussi qu'ambassadeur de Charles VIII à Venise, il envoya des avis secrets à Pierre de Médicis, l'invitant à ne pas ouvrir ses places aux Français : il ne fallait pas, lui disait-il, fournir au parti populaire un prétexte de le renverser. Cette chute n'eût du reste laissé aucune valeur à une créance que Commines possédait sur la banque des Médicis ! Pour la première fois, avec M. Debidour, ces résultats sont sortis des gros ouvrages des érudits et sont exposés de façon claire dans un livre à la portée de tous ; le volume que nous analysons est tout à fait au courant de la science.

Les jugements que l'auteur porte sur Froissart et Commines, sur la confiance qu'ils méritent comme historiens, sur leur autorité morale, sur leur valeur littéraire, sont d'une grande finesse, et l'on ne saurait pas ne pas les approuver. Comment mieux apprécier Froissart que par ces mots : « Fasciné par l'éclat d'une société vicieuse, mais élégante, Froissart trouvait poétique ses excès les plus condamnables. Aussi n'osait-il trop la blâmer. Au contact d'un monde si violent et si corrompu, le sens du bien et du mal s'était, à certains égards, affaibli en lui. Il rapportait l'un comme l'autre, presque sans les distinguer. Cette espèce d'indifférence lui a permis de retracer avec une fidélité parfaite la physionomie de son époque. Mais sans être envers lui d'une sévérité outrée, nous avons bien le droit de dire que son autorité morale n'est pas à la hauteur de son autorité historique. » Et les lignes suivantes, où le chanoine de Chimay est comparé avec le sire d'Argenton, ne nous montrent-elles pas d'une façon fort pittoresque en quoi consistait le génie de Commines? « Froissart est un artiste, Commines est un philosophe. L'un fait agir et l'autre fait penser devant nous les hommes du passé. Le premier ressuscite, le second dissèque. Le confident de Louis XI est peu frappé des paysages, des costumes, du bruit des fêtes ou des combats. S'il nous conte Montlhéry et Fornoue, il est exact et rien de plus. Il a visité la moitié de l'Europe, mais il n'a pas l'âme d'un touriste.... Il n'a pas voyagé pour son plaisir, aussi ne raconte-t-il pas pour amuser. Il a étudié les mœurs, sondé les caractères, scruté les consciences. »

Ces extraits nous montrent en même temps avec quel bonheur d'expres-

sions M. Debidour sait rendre sa pensée. Il la résume en des phrases, toutes pleines de choses et pourtant très colorées, qui se gravent aisément dans la pensée et que la mémoire n'a pas peine à retenir. Aussi ne saurions-nous assez recommander la lecture de ce volume aux jeunes étudiants comme à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire. Nous ajoutons qu'ils y trouveront non seulement appréciés Froissart et Commines ; mais deux chapitres sont consacrés aux chroniqueurs français qui relient Joinville à Froissart, Froissart à Commines ; le trouvère Cuvelier, la chronique des quatre premiers Valois, Christine de Pisan, Olivier de la Marche, etc., y sont jugés avec grande équité.

Ch. Pfister.

Ch. Graux et Albert Martin. — *Notices sommaires des manuscrits grecs de Suède* (extrait des *Archives des missions,* 3e série, t. XV). Paris, Leroux, 1889 ; 1 vol. in-8°, 88 pages.

En l'année 1877, l'éminent helléniste, M. Charles Graux, obtint du ministre de l'instruction publique une mission en Danemark et en Suède, pour examiner les manuscrits grecs que possèdent ces deux pays. Il publia immédiatement le catalogue de ces manuscrits qui sont déposés à la grande bibliothèque de Copenhague ; mais différents travaux l'empêchèrent de mettre en ordre les notes qu'il avait prises en Suède ; il remit ce travail à plus tard ; et la mort le vint enlever avec une rapidité foudroyante à ses parents, à ses amis, à la science. Personne n'était mieux désigné pour reprendre son œuvre que M. Albert Martin, connu depuis longtemps déjà du public lettré par ses belles études sur les manuscrits d'Aristophane. M. A. Martin ne s'est pas borné à publier l'inventaire laissé par M. Graux ; il l'a complété au moyen de renseignements que les savants suédois lui ont envoyés ; il a ainsi pu donner une description fort minutieuse des 80 manuscrits grecs, qui se trouvent en Suède et qui sont répartis de la façon suivante : 66 à la bibliothèque universitaire d'Upsal, 8 à Linköping, 3 appartenant au comte de Brahé, au château de Skokloster, sur le lac de Mälar, 3 à la bibliothèque royale de Stockholm.

Ce n'était là qu'une partie de sa tâche. Dans une préface fort substantielle, M. A. Martin nous donne les plus curieux détails sur l'enseignement du grec dans la péninsule scandinave depuis le xvie siècle jusqu'à nos jours ; il nous explique aussi comment se sont formés ces fonds de manuscrits. Nous y relevons un fait qui intéresse directement l'histoire littéraire de l'Alsace. 16 des manuscrits grecs d'Upsal proviennent d'un Strasbourgeois,

Jean Scheffer, qui fut attiré à l'Université suédoise par la reine Christine et qui y exerça pendant quelque temps les fonctions de bibliothécaire. Scheffer tenait lui-même la plupart de ces manuscrits d'un autre Strasbourgeois, Sébastien Mieg; celui-ci les avait en partie copiés sur des originaux qui depuis sont entrés à la bibliothèque de Strasbourg et ont péri dans la nuit à jamais néfaste du 24 août 1870; d'autres lui venaient de Conrad Dasypodius, érudit et mathématicien fort distingué du XVIe siècle, auteur de la célèbre horloge astronomique de la Cathédrale (ce sont les n°s 45 et 46 de la bibliothèque d'Upsal, renfermant les *Harmoniques* de Ptolémée et la *Géométrie* de Jean Pédiasime). Ainsi, depuis la dernière guerre, l'on ne trouve plus qu'en Suède des documents précis, attestant que dans la vieille cité strasbourgeoise l'étude de la langue grecque a été pratiquée aux XVIe et XVIIe siècles[1].

Cet ouvrage fait grand honneur à M. Albert Martin et à la Faculté des lettres de Nancy.

Ch. PFISTER.

Gabriel THOMAS. — *Du Danube à la Baltique. — Allemagne, Autriche-Hongrie, Danemark.* — Descriptions et souvenirs. — Nouvelle édition. — Berger-Levrault et Cie, libraires-éditeurs, 1890. 1 fort vol. in-12, de 590 pages.

Notre intention n'est ni d'analyser ni de critiquer l'ouvrage de M. Thomas. Il a vu et retenu beaucoup plus que nous, et il raconte trop bien, avec trop d'intelligence, d'esprit et de chaleur de cœur, voire d'imagination et de poésie, pour qu'on refasse son récit après lui. Son livre est de ceux qui rendent de plus en plus fausse la fameuse définition du Français : « Un Monsieur décoré qui ne sait pas la géographie. » M. Thomas n'est peut-être pas décoré, mais il sait la géographie. Il la sait même depuis longtemps. Avant la guerre de 1870, il avait déjà parcouru et étudié cette Allemagne, que nous ne connaissions pas, et d'où nous est venu tout le mal, parce que nous ne la connaissions pas. Il le fit sans doute alors en amateur, en artiste, en rimeur même, car M. Thomas est un versificateur délicat : son petit poème sur *La Valse* est d'une vivacité et d'une souplesse charmantes (p. 125-127). Mais il rapporta de cette juvénile excursion plus d'une impression, plus d'une crainte que l'avenir devait trop cruellement justifier. J'avoue que ce qui m'intéresse surtout dans ces pages c'est moins ce qui concerne l'Allemagne légendaire, poétique, romantique,

1. Un troisième manuscrit grec de Dasypodius se trouve toutefois à Paris; il appartenait jadis à Brunck et est ainsi arrivé à la Bibliothèque nationale; c'est le n° 335 du supplément grec.

cette Allemagne tant vantée jadis par nos imprudents devanciers, que tant de détails sur l'Allemagne commerciale, industrielle, militaire, sur l'Allemagne réaliste avant tout ; c'est cette vérité partout présentée avec force que cette Allemagne-là ne s'est pas endormie sur ses lauriers, qu'elle n'a pas cessé de travailler, à quoi et contre qui, on le sait, et que non seulement elle fond des canons, mais creuse des ports, trace des canaux, élève des gares, multiplie les voies ferrées. Et, pour s'en convaincre, il n'est nul besoin de passer le Rhin ; il suffit de regarder par-dessus cette frontière si jalousement fermée. M. Thomas le dit à ceux qui ne peuvent l'aller voir, et on ne saurait trop le redire avec lui. Il le dit d'ailleurs en excellents termes, sans déclamer, sans s'emporter. Voilà pourquoi ce livre est un très bon livre.

L.

Le véritable almanach lorrain de Nancy et Metz pour 1890,
1 vol. in-4°, 56 pages.

On a adressé aux *Annales de l'Est* cet almanach dont les opinions ne sont pas tout à fait les nôtres. Nous y relevons pourtant avec plaisir un article intitulé la *Bravoure des Lorrains ;* il renferme des notices biographiques sur Houchard, Ney, le capitaine Riston, etc. On y trouvera aussi une liste des victimes de la Révolution dans la région de Nancy : elle a été faite à l'aide du *Dictionnaire des hommes marquants de la Lorraine,* de Michel.

C. P.



RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

La paroisse de Longuyon et son église collégiale Sainte-Agathe; Briey, E. Blanchard, 1888, in-8° de 111 pages et 6 pl. (Extrait à 150 exemplaires des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle,* section de Briey.)

Ce travail mérite d'être examiné assez attentivement, car il est fort attrayant et, d'autre part, l'histoire de Longuyon offre beaucoup d'intérêt. Les origines de cette petite ville remontent aux temps les plus lointains; l'importance relative qu'elle avait au moyen âge fit qu'on la choisit pour la capitale d'un doyenné ecclésiastique et d'un très vaste archidiaconé, duquel dépendaient entre autres les célèbres « décanats wallons » de l'archidiocèse de Trèves.

Aucun nom d'auteur ne figure sur le titre de la brochure; mais, l'emploi constant du pronom *je,* le style très personnel et la signature des planches, prouvent que le rédacteur est M. Ch. Abel, l'un des membres les plus actifs, les plus autorisés, de l'Académie de Metz et de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle.

L'ouvrage donne plus que ne le promet le titre : il va bien au delà de l'époque où le christianisme s'établit dans le pays; les temps préhistoriques et gallo-romains, dont il reste de notables vestiges, fournissent la matière d'une vingtaine de pages, qui ne sont pas des moins curieuses, mais sur lesquelles j'aurais, comme sur tout le reste, plus d'une réserve à faire.

Sans tarder davantage à le dire, ce qui, à mon avis, constitue le grand mérite et le principal défaut du travail, c'est la facilité de sa rédaction. D'un côté une narration généralement simple, claire et agréable, rappelle une surprenante quantité d'événements et de souvenirs matériels; elle est assez précise et locale pour être bien reçue de l'historien ou de l'archéologue, tandis que la marche animée et légère du récit convient parfaitement au plus grand nombre des lecteurs. Par contre, l'absence presque totale de notes et de références bibliographiques enlève à cet ouvrage beaucoup de sa valeur sérieuse et de son utilité comme instrument d'étude. Sans doute, cet allègement de tout appareil scientifique est fort commode pour un auteur, fort alléchant pour les gens pressés et frivoles. Mais ceux qui désirent

savoir que les faits exposés reposent sur des fondements solides, ceux qui voudraient parfois vérifier certaines allégations singulières ou particulièrement remarquables, ne manqueront pas, après réflexion, de s'étonner de cette façon de procéder et l'estime qu'ils s'étaient formée du travail diminuera nécessairement à cet examen. Une brochure tirée à cent cinquante exemplaires ne peut pas être considérée comme un ouvrage de vulgarisation ; sans surcharger le texte d'annotations et sans déployer une érudition affectée, il y avait moyen d'en rehausser la portée et de rappeler des services antérieurs ; on voudrait être informé des motifs qui disposent l'auteur à présenter telle ou telle opinion, et des lieux où existent tant de chartes mentionnées. Une seule fois, M. Abel indique les archives de Coblentz comme possédant un document cité, parce que c'est lui qui l'y a trouvé ou copié ; il néglige même de rendre hommage à feu l'abbé Clouët qui, dès 1846, a découvert dans les mêmes archives et a publié savamment le fameux testament du diacre Grimon ou Adalgise, de l'an 634, l'une des plus anciennes et des plus précieuses pièces qui soient relatives à la région[1].

Il est difficile et peu nécessaire d'analyser un travail qui a pour fond la suite des principaux événements, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours ; tout en y traçant plusieurs divisions, l'auteur a omis d'inscrire des titres de chapitres et de composer une table ; on voit se développer latéralement l'histoire municipale, — avec l'affranchissement de la commune à la loi de Beaumont en 1270, les terribles misères de la guerre de Trente ans, les plus importants des événements modernes, — et les annales ecclésiastiques, — nourries de contestations entre le chapitre et le curé ou la commune, de difficultés relatives à l'entretien des bâtiments et à la destination du casuel, — puis aussi l'exposé de la construction et des remaniements de l'église, classée au nombre des monuments historiques, dont la plus grande partie de la nef date du XIII[e] siècle, et dont la lourde tour carrée paraît plus ancienne encore.

Les circonstances n'ont pas porté particulièrement mon attention vers les époques antérieures au christianisme, cependant je ne puis m'empêcher de présenter à leur sujet quelques observations. Je m'étonne de voir l'auteur parler encore des « sacrifices sanguinaires » offerts par les Gaulois sur les dolmens (p. 13) ; il n'y a plus possibilité, après les beaux travaux de MM. H. d'Arbois de Jubainville, Ernest Desjardins, Alexandre Bertrand et autres, de méconnaître que la religion des Druides était spiritualiste et que les dolmens, menhirs et cromlechs remontent à des époques beaucoup plus reculées ; aussi la science leur a-t-elle enlevé leur faux nom de *pierres*

1. *Mémoires de la Société philomathique de Verdun*, t. III, p. 529.

druidiques, pour le remplacer par celui de *monuments mégalithiques*, dont l'élasticité répond à la connaissance trop imparfaite que l'on a de leur date précise et, à certains égards, de leur véritable destination.

Il parait vrai que Longuyon, particulièrement vers l' « enclos de Mazel », était habité à l'époque gallo-romaine, et je suis même persuadé que les camps prétendus romains de la région remontent à des temps antérieurs. Toutefois, de là à faire de *Mazel* un vaste abattoir central militaire pour le pays de la Woivre (p. 17-19), il y a loin. Je n'ai pas le loisir de rechercher si les nombreux auteurs qui ont écrit sur l'histoire de Metz pensent, comme M. Abel, que le *macellum* de cette ville était une boucherie ; mais, pour ce qui regarde Verdun, l'abbé Clouët dit que « la place Mazel » tire son nom « du *macellum*, MARCHÉ AUX COMESTIBLES des Romains[1] », et telle est bien l'étymologie qui nous a été enseignée sur les bancs du collège[2].

Dans presque toute la contrée, les traditions les plus lointaines du christianisme se rapportent à saint Martin ; à lui se rattache une légende dont M. Abel rapporte l'une des variantes (p. 14), mais il paraît admettre certains itinéraires du saint évêque de Tours qui sont bien contestables[3].

Je ne puis m'arrêter à discuter le récit dramatique, presque théâtral, que l'auteur fait des actions de quelques grands personnages mérovingiens, notamment d'Adalgise (touchant lequel je renvoie le lecteur au beau travail de l'abbé Clouët), et du roi Dagobert, dont il est parlé comme *de visu* (p. 29) : « Affaissé sur le trône légendaire fabriqué par saint Eloy, la couronne en tête, le vieux roi des Francs donna lecture de son testament, » *etc.*

M. Abel ajoute : « Dagobert II[4] reçut la sépulture dans l'église de l'abbaye de Saint-Denys, où les archéologues admirent encore aujourd'hui son tombeau et son trône en bronze doré... » Il eût été bon d'ajouter que le monument funéraire cité ne date que du XIII[e] siècle ; ensuite, on ne voit à Saint-Denis qu'un *fac-simile* du trône, dont l'original est conservé au cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale et dont le dossier paraît avoir été renouvelé à une époque très postérieure.

Une seule fois l'auteur signale le lieu de dépôt d'un des titres qu'il mentionne (p. 35) : « J'ai découvert, aux archives de Coblentz, une charte de l'archevêque Alnulf qui confirme en 1175 aux religieux d'Orval leur domaine de *Billancia* avec ses *appenditia*, un pré à *Rutha* et deux prés à *Villeyum.* » Il ne dit pas s'il s'agit de l'original. Mais, outre que ce document a dû être publié par les Allemands, le texte en a été imprimé en Belgique, d'après le cartulaire manuscrit d'Orval, il y a passé dix ans[5].

1. *Histoire de Verdun :* t. I, p. 43.
2. L. Quicherat, *Dictionnaire latin-français.*
3. Je doute que l'auteur ait lu le *Saint Martin* de M. Lecoy de la Marche.
4. Lisez : *Dagobert I[er]*. C'est une erreur typographique.
5. Hipp. Goffinet, *Cartulaire d'Orval :* 1879, p. 57.

Deux autres chartes indiquées par M. Abel ont été publiées l'une en entier, l'autre en partie, par M. G. Kurth [1].

La plus grande partie de l'église de Longuyon paraît dater du XIIIe siècle ; mais une portion de la grande nef peut remonter un peu plus haut. M. Abel met cette construction première au XIe siècle (p. 37) et donne, de l'église de cette époque, une description précise, singulièrement aventurée. L'édifice, dit-il, n'avait alors qu'une seule nef composée de deux travées ; il se terminait, à l'orient, par un chœur en cul-de-four et, à l'occident, par un pignon surmonté d'un clocher carré à double batière ; ce pignon comportait un *oculus*, et l'auteur ose affirmer que l'on y voyait des « vitraux peints représentant un soleil [2] » ! Il ne manque pas de placer dans ce clocher un autel dédié à saint Michel, citant en note son peu louable article « sur les gargouilles de la cathédrale de Metz [3] ».

Il pense que la tour était un beffroi séparé de l'église (p. 39) ; cela me semble tout à fait invraisemblable.

La reconstruction partielle et augmentation de l'église aurait été faite après l'affranchissement de la commune (p. 42) et plus précisément vers 1275 (p. 47). Cette église, ajoute M. Abel, « fait l'objet de l'admiration des connaisseurs, qui pensent qu'elle fut consacrée... en 1287, le dimanche que l'on chante *Misericordia*, en l'honneur de la Trinité ». Il est naturel que *les connaisseurs* admirent l'église de Longuyon et qu'ils en fixent l'époque à un demi-siècle près ; mais non pas qu'ils spécifient, sans bonnes preuves écrites, la date de sa consécration ! Comment concilier le mot *misericordia* avec la fête de la Trinité, dont l'introït commence par *Benedicta ?* J'ai retrouvé dans les archives communales, il y a quelque dix ans, une note qui porte : « La nouvelle église de Sainte-Agathe de Longuyon fut consacrée le dimanche où l'on chante (*Misericordiâ*), 2e dimanche après Pâques, l'an du Seigneur 1287 [4]. » Or l'introït de ce dimanche, vulgairement dit du Bon-Pasteur, commence exactement par *Misericordiâ ;* en l'année 1287, Pâques tomba le 6 avril : l'église aurait donc été consacrée le 20 avril de cette année.

On remarque, auprès de la porte d'entrée, un grand bénitier en fonte, affectant la forme d'une cuve posée sur quatre pieds et munie, le long du bord, de quatre têtes d'animaux fantastiques, dans lesquelles passent des anneaux. Mgr X. Barbier de Montault estime ce bénitier du XIIIe siècle [5].

1. *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg* (Arlon) ; 1885, p. 295 et 313.
2. Un soleil à l'occident ; est-ce assez invraisemblable !
3. Voir ce que j'en ai dit dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine;* 1886, p. 101.
4. Anciennement, on employait les parenthèses en guise de guillemets ; c'est pour quoi *Misericordiâ* est ainsi placé entre deux parenthèses.
5. *Journal de la Société d'archéologie lorraine ;* 1886, p. 153.

M. Abel se trompe donc lorsqu'il le qualifie (p. 43) « un océan en fonte, espèce de cloche renversée, *baptisterium,* très ancien, puisqu'il remonte aux temps où l'on baptisait par immersion », et lorsqu'il dit que les têtes d'animaux sont « censées représenter les quatre fleuves de l'Apocalypse[1] ».

L'auteur ne regarde pas comme certaine l'existence d'une maison des chevaliers de l'ordre du Temple à Longuyon, desquels, dit-il (p. 49), la venue « n'est établie que par la tradition ». Il ne fait même pas allusion à l'opinion d'Aug. Digot, spécifiant qu'en 1226 Agnès de Bar, veuve de Ferri II, duc de Lorraine, donna aux Templiers de Longuyon le moulin de Longwy, à charge d'en employer les revenus à secourir les chrétiens de Syrie[2]. Il me semble que l'on invoque trop légèrement (p. 50) une confusion possible avec les *frères pontifes* d'Italie et d'Avignon, qui sont, si je ne me trompe, fort inconnus en Lorraine.

Je crois aussi qu'il y a erreur à dire (p. 63) que le curé-doyen de Longuyon était « le chef de l'archidiaconat de Sainte-Agathe », et qu' « en cette qualité il avait la haute main sur les archiprêtrises ou doyennés ». L'archidiacre était, non pas le doyen du chef-lieu, mais un haut dignitaire ecclésiastique de la capitale diocésaine, c'est-à-dire de Trèves ; je pourrais citer des actes de 1175, 1554 (anc. st.) et 1716 qui le prouvent.

Au même endroit, M. Abel dit que « la paroisse de Longuyon..., jusqu'en 1789, ne cessa de dépendre du diocèse de Trèves ». Il aurait cependant dû faire allusion à la fameuse question des décanats wallons, qui a tant préoccupé l'abbé Clouët et bien d'autres. Le concile provincial de Trèves de 1548-1549 déclara retenir le *séquestre* des décanats wallons entre les mains du métropolitain, en conservant néanmoins, dans ces décanats, les rits, les usages et la discipline du diocèse de Verdun, *pour preuve qu'ils en avaient été séparés*[3]. On voit qu'il y a quelque témérité à affirmer, sans production de preuves et sans spécification de date, que les chanoines de Longuyon récitaient leur office « suivant le rituel de Trèves » (p. 64).

Les contestations du XVIII[e] siècle, relatives à l'entretien et aux réparations de l'église mettent en évidence (p. 82) la règle adoptée en Lorraine et qu'il eût été bon de faire ressortir : la nef était à la charge des gros-décimateurs, le chœur à celle du curé ; le clocher et le cimetière à celle des paroissiens. De là vient que par toute la Lorraine, de même qu'à Longuyon, on trouve si souvent des clochers plus anciens que le reste de l'édifice.

1. L'auteur veut sans doute dire les quatre fleuves du Paradis terrestre, c'est-à-dire, suivant l'opinion du moyen âge, le Phison, le Géon, le Tigre et l'Euphrate. Mais encore ce symbolisme n'est-il pas admissible.

2. Aug. Digot, *Mémoires sur les établissements de l'ordre du Temple en Lorraine,* dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* de 1868, p. 289.

3. Voir *Revue de l'art chrétien;* 1886, p. 227.

C'est avec raison que l'auteur a montré (p. 93) la nullité des armoiries attribuées au chapitre par l'Armorial de 1696, mais je ne crois pas qu'il en ait compris la description : *un écusson d'azur à un chef d'or coupé d'argent*. Prenant le mot *chef* dans le sens de *tête* (humaine), il dit que ces armoiries « représentaient sur un fond bleu une tête, un chef en or avec un buste d'argent ». Rien n'autorise à prendre le mot *chef* dans un sens différent de celui qu'il a en blason. Ces armoiries offrent une certaine analogie avec celles, non moins ridicules, que le même Armorial attribue à l'abbaye de Bouxières et qu'un auteur récent a eu le tort de prendre au sérieux [1].

M. Abel, qui est un dessinateur habile, a eu l'excellente pensée de joindre à son travail six planches relatives à l'église et la fontaine, autrefois munie d'un autel, qui existe à proximité. Tout en reconnaissant leur grande opportunité, je dois dire que celles-ci ne compteront point parmi les meilleures de l'auteur ; on croirait qu'il les a faites, non d'après nature, mais en s'aidant de croquis d'un dessinateur moins expérimenté que lui. J'aurais même des réserves à formuler sur l'exactitude de quelques détails.

Prenons, par exemple, l'inscription que la Révolution a fait peindre sur le tympan de la porte, dépouillé de la statue qui l'ornait. Le dessinateur a représenté cette inscription comme si elle était intacte, tandis qu'on a peine à distinguer la moitié des lettres qui la composaient. Elle n'affecte pas la disposition qu'il lui a donnée et ne commence certainement pas par les mots insolites LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE RECONNAIT L'EXISTENCE... ; je l'ai lue ainsi :

LE PEUPLE
FRANÇOIS
RECONNOIT
LETRE SU
PREME ET LIMM
ORTALITÉ DE LAME
17 ..[2]

Cette formule officielle : *Le peuple français reconnaît l'Être suprême et l'immortalité de l'âme* se voit encore sur quelques autres édifices de la Lorraine : cathédrale de Nancy ; églises de Briey, de Fresnes-en-Woëvre, de Saint-Avold, de Vic, etc.

En résumé, la brochure de M. Abel rendra service parce que son allure dégagée devra plaire aux profanes et les intéresser au passé de la localité dont il s'agit ; de plus, les faits évoqués en grand nombre fourniront des

1. Cette erreur a été relevée par M. A. Benoit, *Journal de la Société d'Archéologie lorraine* de 1888, p. 205, et par M. A. Bourgeois, *Annales de l'Est*, 1889, p. 133.

2. Les deux derniers chiffres de la date (omise par M. Abel) ne sont plus lisibles. Je crois que cette formule remplaça en 1794 celle de l'année précédente : TEMPLE DE LA RAISON.

renseignements à ceux qui voudront s'occuper de l'histoire de Longuyon ; ils pourront, en les vérifiant, s'en aider dans la suite de leurs recherches. Mais les hommes instruits ne sauraient manquer d'adresser des reproches sérieux à ce travail ; même le grand public s'apercevra vite que le manque de preuves enlève beaucoup à l'autorité dont une telle publication aurait dû jouir et à la considération dont il lui eût convenu de se rendre digne.

Léon Germain.

CHRONIQUE DE LA FACULTÉ

Légion d'honneur. — Sur la proposition du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts et vu la déclaration du conseil de l'Ordre en date du 30 décembre 1889, a été nommé dans l'Ordre national de la Légion d'honneur au grade de chevalier, M. Grucker, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, 36 ans de services.

Distinction honorifique. — Par arrêté ministériel du 31 décembre 1889, a été nommmé officier de l'instruction publique, M. Martin (Albert), professeur adjoint à la Faculté des lettres de Nancy.

Boursier d'études. — Par arrêté ministériel du 6 janvier 1890, M. Lamarche est nommé boursier d'études près la Faculté des lettres de Nancy, du 1er janvier au 30 octobre 1890.

Le Gérant,

Ch. Pfister.



ALFRED DE MUSSET[1]

Messieurs, « La Poésie française au XIX[e] siècle : Alfred de Musset », tel est le titre du cours que j'ouvre aujourd'hui. Après Lamartine et Victor Hugo qui nous ont retenus pendant ces trois dernières années, Alfred de Musset se présente et s'impose. Par ordre de dates, sans doute aussi par rang de valeur et de gloire, il est le troisième de notre incomparable trio de lyriques : c'est le plus jeune et le plus demeuré jeune, le dernier venu à la renommée, le premier disparu de la carrière et de la vie.

On ne peut aborder Musset sans ressentir je ne sais quel attendrissement inquiet ; il enchante et il trouble, il séduit et il fâche tout ensemble ; il y a dans sa personne, son existence et son œuvre, un mélange déconcertant de choses délicieuses et de choses attristantes qui gêne singulièrement l'ambition, qu'on prend avec l'âge, d'une impression justifiée par la réflexion, et d'un jugement arrêté et définitif. On sent que si on l'admire c'est parce qu'on l'aime, et qu'on l'aime surtout par la raison qu'on a commencé de l'aimer et que l'on continue, sans se demander pourquoi, ayant inauguré la vie littéraire par cette première adoration-là. Quant à chercher les motifs de cette passion de jeunesse, ce n'est pas à dix-huit ans qu'on s'en est soucié ; et si plus tard — longtemps après — on a l'obligation de s'en aviser, on craint d'en trouver moins et de moins bons qu'on ne croyait et qu'on ne voudrait. Quel nous paraîtrait Musset lu pour la première fois seulement après la trentième année ? Ne bénéficie-t-il pas auprès du critique mûr

1. Ouverture du Cours de littérature française, décembre 1889.

d'avoir été le dieu du rhétoricien fervent? ou si le critique se défie par conscience du prestige de ce culte de jadis, cette défiance même ne va-t-elle pas infliger au poète un injuste déchet? Voilà la première difficulté de mon sujet et qui fait qu'autant il est aisé et doux de goûter Musset seul à seul, de retrouver pour lui l'enthousiasme prime-sautier de l'adolescence dans l'intimité de la lecture solitaire, autant il me semble ingrat et périlleux, j'allais dire même contradictoire, d'en faire ce qu'on appelle une étude, de lui appliquer comme aux autres la méthode analytique et de prendre la responsabilité de donner publiquement une formule de son génie.

C'est pour cela que je viens de dire qu'il s'impose; si j'avais cru pouvoir choisir, ce n'est pas lui que j'eusse choisi, et je ne puis m'empêcher, je l'avoue, de penser en ce moment même, avec préférence, à un Musset *ésotérique*, comme on dit aujourd'hui, lu et commenté, mais plutôt lu, devant une vingtaine de jeunes gens, dans une petite salle, portes closes. C'eût été là comme la célébration discrète et proportionnée d'un mystère en l'honneur de ce poète de la jeunesse; chacun y eût contribué à son tour librement, et l'office eût gagné ainsi à être fermé, improvisé et mutuel. Mais Alfred de Musset, ici, dans ce grand amphithéâtre ouvert, dressé en pied devant un auditoire nombreux et divers, eh bien, cela me préoccupe et m'alarme pour lui, pour vous et surtout pour moi.

I

Cette difficulté d'une étude sur Musset, quelles qu'en soient d'ailleurs les conditions et la forme, tous ceux qui l'ont tentée l'ont sentie. On peut dire que d'instinct la critique a évité Musset, même la critique amie, car il ne paraît pas prêter au développement, fût-ce au développement de la louange. De Gustave Planche, de Vinet, de Paul Albert, rien ou presque rien. Sainte-Beuve, qui d'abord lui avait fait fête, qui avait si-

gnalé son talent naissant avec une généreuse clairvoyance et semblait promettre et se réjouir de le suivre dans sa carrière, se retira bientôt de lui. Après bien des années de silence, il lui accorda seulement au lendemain de sa mort un court article qui n'est guère qu'un adieu, où les réticences et les prétéritions attestent une piété contrainte dans les embarras de cette nécrologie. Récemment, M. Émile Faguet, dans un excellent livre, a consacré à Musset une trentaine de pages si pleines de vues originales, d'une allure si personnelle et si distinguée, qu'on regrette qu'il ne se soit pas mis plus au large et n'ait pas fait aussi bonne mesure à ce poète délaissé qu'à Lamartine et à Victor Hugo. Enfin, un éminent impressionniste en littérature, d'une franchise endiablée, qui fait souvent au public des confidences séduisantes de hardiesse et de nouveauté, mais terribles pour ses collègues demeurés professeurs, — M. Jules Lemaître, — a jeté un sort sur mon sujet en quelques lignes désespérantes que voici : « Si je faisais de la critique un métier, je dirais que Musset n'est pas un *bon sujet* pour la critique. Cela vient sans doute de ce que, chez lui, l'homme et le poète ne font qu'un, et que l'homme n'a vécu que pour une seule chose qui est l'amour. Quoi qu'il en soit, quand on a dit de Musset qu'il est le « poète de l'amour et de la jeunesse », cela paraît court et pourtant il n'y a pas grand'chose à y ajouter. » Jeunesse et amour, ce serait donc tout, et ce serait fini. Il y a là, Messieurs, de quoi faire réfléchir au début d'un cours qui doit durer tout un semestre. Pourtant M. Lemaître ajoute en manière de consolation et d'encouragement : « Il est vrai qu'on peut alors développer le contenu de ces mots jeunesse et amour et que cela ne laisse pas d'être long. » Ce n'est point cependant ce que je me propose de faire et je ne me sens point condamné, avec vous, à remplir les heures par des généralités. J'estime au contraire que ce qu'il y a de très individuel dans l'œuvre de Musset, n'est pas si pauvre ni si monotone qu'il le semble à première vue : la psychologie du poète n'est point rétive à l'analyse et à la méthode commune; sous cette appa-

rence d'une simplicité qui la livrerait du premier coup, la nature de Musset est assez riche, fuyante et diverse, son œuvre assez variée et suggestive en tous sens pour nous assurer une matière qui ne sera pas si vite, et sans artifice, épuisée.

Nous pouvons prendre pour point de départ cette formule : « Poète de l'amour et de la jeunesse », laquelle, comme la plupart des formules littéraires, est juste en gros, mais insuffisamment instructive et trop peu analytique. Elle aurait été trouvée, il y a une quarantaine d'années, du vivant de Musset, par le peintre Chenavard. Mme Jaubert, celle que le poète appelait marraine, nous apprend en quelle circonstance. On discutait chez elle sur la durée éphémère de la gloire, sujet qui attirait particulièrement Musset et sur lequel il fut, ce jour-là, très brillant. Mais déjà atteint au cœur et fatigué par la véhémence maladive qu'il avait mise à soutenir sa thèse favorite « que la vraie et durable gloire peut s'acquérir par un seul chef-d'œuvre », il sortit au bras de son ami le major Frazer pour aller fumer dehors une cigarette.

« Me tournant alors, dit Mme Jaubert, vers le philosophe dont la sagacité prend parfois la puissance d'une seconde vue :

« Dites-nous, Chenavard, demandai-je, quelle sera l'idée représentative qui consacrera le nom du poète qui nous quitte ?

— « A tout jamais, Madame, Alfred de Musset sera la personnification de la jeunesse et de l'amour. »

S'il mérite d'en être et s'il en est vraiment la personnification, c'est qu'il a donné à ces deux choses, partout et depuis toujours chantées par les autres poètes, une expression personnelle, une nouveauté et peut-être aussi, à son époque, un à-propos qui en ont fait comme sa propriété et, entre ses mains, des créations. Voyons donc ce que sont la jeunesse et l'amour, mais la jeunesse et l'amour selon Musset.

II

Et d'abord il n'a été enfant qu'à peine, jamais vraiment homme : il n'a été et n'a voulu être que jeune homme. Il a simplifié sa vie et, par suite, la vie humaine, en en retranchant pour ainsi dire l'enfance et l'âge mûr, et en la condensant toute dans l'âge de l'amour. Cela s'est d'abord fait tout seul en lui, par la croissance hâtive de son tempérament; puis cela s'est prolongé, avec conscience, par volonté, par effort même, jusqu'à ses derniers jours. Il s'est bien connu lui-même et bien dépeint quand il a dit :

> Mes premiers vers sont d'un enfant,
> Les seconds d'un adolescent,
> Les derniers à peine d'un homme.

Victor de La Prade, qui lui succédait à l'Académie française et qui ne ressemblait guère à ce prédécesseur dont l'éloge était pour lui particulièrement difficile, a indiqué ce trait dominant du caractère de Musset avec une heureuse précision : « Sa poésie est jeune, non pas seulement pour avoir été l'œuvre de ses plus vertes années et parce qu'elle répond à tous les instincts, à toutes les séductions, à tous les défauts de cet âge heureux ; elle est jeune par cet éclat de la nature et de la vie, qui semble mettre certains esprits comme certains visages à l'abri du temps et donne à chaque imperfection le charme séduisant d'une promesse. »

Voilà donc chez Musset une conception bien particulière de la vie humaine; elle n'est possible, vraisemblable, vivable, si vous me passez l'expression, qu'avec et pendant la jeunesse. Et comme ces sculpteurs grecs qui fixaient la beauté virile dans des Apollons et des Bacchus de vingt-cinq ans, Musset s'est donné vingt-cinq ans toute sa vie, non seulement après les avoir dépassés, ce qui n'est pas tout à fait rare, mais même bien avant d'y être arrivé. Les autres hommes, y com-

pris les poètes, tout en regrettant de vieillir, s'y attendent pourtant, s'y résignent et finissent même par le désirer, quand ils ne peuvent plus faire autrement. Il semble que lui se soit toujours refusé, par son imagination, par son cœur et même par sa tournure et jusque dans son être physique, à subir ces marques du temps, que les classiques ont nommées des outrages. Quand il lut son discours de réception à l'Académie, il étonna l'assistance par la persistance de ses grâces juvéniles. Né en 1810, mort à 47 ans, il conserva jusqu'au bout sa taille fine et sa belle chevelure blonde. Son frère Paul qui, par piété, s'est fait son biographe, nous apprend que « jeune homme il paraissait adolescent; dans l'âge viril, on le prit souvent pour un très jeune homme..... Au moment de sa mort, il n'avait pas un cheveu gris. »

Cette jeunesse, à laquelle Byron faisait ses adieux à trente-six ans, que Châteaubriand voyait si loin déjà le jour de ses quarante ans quand il disait : « Il m'arrive aujourd'hui, Madame, un grand malheur, il m'arrive d'avoir quarante ans »;—cette jeunesse, que Musset a voulu faire durer jusqu'à la tombe, il l'a fait commencer aussi le plus près possible de son berceau. Il a été effroyablement précoce, précoce pour l'amour comme pour le talent. Son frère nous parle sérieusement d'une première passion qui lui serait née à quatre ans pour une cousine Clélie, qui en avait dix-huit, et à laquelle il se fiança. C'était une vraie flamme, au point que quand la jeune fille épousa, peu après, un monsieur Moulin, on dut cacher son mariage au bambin ombrageux et jaloux. A l'âge où les autres font leur rhétorique et ne se risquent guère au delà de petits romans superficiels, ingénus et successifs, Musset, lui, aspire à la passion, à la grande passion; il appelle les orages du cœur, comme on disait alors; il devine leurs effets, il les envie chez ses grands amis, témoin ce vers d'une petite pièce adressée, en 1829, à Ulric Guttinger :

Moi si jeune, enviant ta blessure et tes maux.

Il est encore au collège que déjà s'ouvre pour lui le cénacle où il prend pied, comme parmi ses pairs, dans la pléiade romantique des Nodier, des Hugo, des Vigny, des Merrimée, tous déjà connus, quelques-uns illustres, la plupart ses aînés de dix ans. Sainte-Beuve, qui assistait à son entrée, est émerveillé de lui comme d'un Mozart de la poésie : « Quel début! s'écrie-t-il, quelle bonne grâce aisée! C'était le printemps même, tout un printemps de poésie qui éclatait à nos yeux! Il n'avait pas dix-huit ans. Le front mâle et fier, la joue en fleur et qui gardait encore les roses de l'enfance, la narine enflée du souffle du désir, il s'avançait le talon sonnant et l'œil au ciel, comme assuré de sa conquête et tout plein de l'orgueil de la vie. Nul, au premier aspect, ne donnait mieux l'idée du génie adolescent. »

Mais cette précocité, qui n'est pas une caractéristique durable et qui cesse quand les années sont venues, elle persiste chez Musset en se transformant et se manifeste jusqu'à la fin par une sorte d'équivalent, je veux dire une impatience constante et extrême qui donne aux vers du poète je ne sais quelle vie nerveuse d'une subtilité et d'une intensité exceptionnelles. Il ne sait pas, il ne peut pas attendre; il n'attend ni l'amour, ni la gloire, ni la douleur; il va au-devant de tout; il lui faut en tout la possession immédiate, la jouissance soudaine, la victoire instantanée. Le moindre délai lui cause un froissement douloureux, souvent même un accès de souffrance physique qui le met au lit avec la fièvre et le délire.

Écoutez comment l'arrange une réponse raisonnable à une déclaration ardente, réponse qui pourtant n'était peut-être qu'une invitation décente à prendre patience et non une condamnation à désespérer. C'est lui-même qui dépeint son état à sa marraine : « Et savez-vous ce que cette pauvre tête a commencé par faire en recevant cette réponse immortelle, ou qui désire de l'être? Il (c'est moi) a commencé à pleurer comme un veau pendant une bonne demi-heure. Oui, marraine, à chaudes larmes, comme dans mon meilleur temps, la tête dans

mes mains, les deux coudes sur mon lit, les deux pieds sur ma cravate, les genoux sur mon habit neuf, et voilà, j'ai sangloté comme un enfant qu'on débarbouille, et, en outre, j'ai eu l'avantage de souffrir comme un chien qu'on recoud (métaphore chasseresse)..... Sacrebleu! marraine, que ça fait de mal ces petites plaisanteries-là! »

Certes, voilà un élément de la psychologie universelle : nous ressentons tous plus ou moins cette impatience du délai et cette mortification de l'échec; mais pour la plupart des hommes, c'est avec des degrés, des intermittences. La raison, la volonté, les convenances, les leçons de l'expérience, l'âge enfin, leur sont un frein et un contrepoids. Chez Musset, l'exigence du désir n'admet aucun modérateur, je ne dis pas un modérateur moral comme le devoir, mais pas même seulement les lois de la vie mondaine et le désir de plaire qui auraient pu lui tenir lieu de vertu.

M[me] de Girardin l'avait défini un jour à lui-même : « Un élégant qui n'est pas mondain », et sa marraine, qui l'avait baptisé *Prince café, Prince phosphore de cœur volant,* pour exprimer son excitation chronique et sa vaporeuse mobilité, l'appelait aussi *Prince grognon.* Il était souvent insupportable dans le monde; il le savait et il en convenait sans avoir jamais rien fait pour s'en corriger, car, disait-il, « *prendre sur soi*... très juste! mais que prendre quand on n'a rien?... Tout le monde est d'accord du désagrément de mon abord dans un salon. Non seulement j'en suis d'accord avec tout le monde, mais ce désagrément m'est plus désagréable qu'à personne. » Il en donne pour causes l' « orgueil » et la « timidité »; mais c'est aussi et surtout cette impatience égoïste et maladive qui le faisait souffrir dès qu'on tardait à s'occuper de lui, à le deviner, à le satisfaire. Peut-être aussi cette manière d'être un peu puérile d'homme qui a ses nerfs pour la moindre contrariété n'était-elle que la dégénérescence et l'avortement de quelque chose de plus grand et de plus fort : c'est lui-même, si pénétrant psychologue à l'égard de soi, qui nous propose

cette explication : « Je me suis regardé et je me suis demandé si, sous cet air rude, grognon et impertinent, peu sympathique, si là-dessous, dis-je, il n'y avait pas primitivement quelque chose de passionné et d'exalté à la manière de Rousseau. C'est possible. » George Sand était de cet avis, et pour cause, elle qui a écrit : « Dans tout ce qu'il dit, il y a toujours un peu de délire. »

Cette impatience d'enfant volontaire et gâté, qui veut tout de suite ce qu'il désire, qui frappe du pied pour l'avoir, fût-ce même la lune — surtout si c'est la lune, — Musset l'a portée partout avec lui et en a subi les accès même en face des objets les plus élevés, les plus inaccessibles, de ceux qui ont le plus habitué les hommes raisonnables de tous les temps à la résignation de ne les point atteindre. Si, par exemple, il s'avise un jour de penser à Dieu, de se demander s'il existe et quel il est, croyez-vous qu'il se dise qu'après tout ce problème ne se résout pas en deux temps, qu'il a fait pâlir le front des penseurs et des sages, et que les poètes qui se sont attaqués à l'idée de Dieu, Lamartine et Hugo, par exemple, ses grands contemporains, pour ne citer que ces deux-là, ont chanté le mystère de la cause première avec le patient respect de l'inconnaissable. Point du tout ; Musset veut Dieu tout de suite, comme il voudrait le « oui » de la princesse Belgiojoso : qu'on le lui montre, qu'on le lui donne ; cela le fait souffrir d'y penser et de ne pas le voir ; qu'il apparaisse donc par une crevasse du ciel :

> Brise cette voûte profonde
> Qui couvre la création ;
> Soulève les voiles du monde
> Et montre-toi, Dieu juste et bon !

Que c'est naïf et puéril! pourra-t-on dire. Quelle pauvreté de raisonnement, quelle théodicée de bébé! Soit ; mais aussi comme cet état d'âme est vrai, humain et pathétique! Comme cette crise d'impatience est naturelle! Comme nous sentons qu'elle est un moment commun sans doute et fatal à tous les

hommes, même à ceux des philosophes et des saints qui n'en ont rien laissé paraître, l'ayant dissimulée comme une défaillance de la raison ou vaincue comme une tentation de la foi. N'est-elle pas digne alors d'être rendue en beaux vers par un vrai poète, comme une forme, singulière si l'on veut, mais possible, mais réelle, mais dramatique de la prière? Ces beaux vers-là, Musset a été unique peut-être à avoir en lui ce qu'il fallait pour les écrire et les ajouter au trésor poétique de l'humanité, c'est-à-dire la persistance d'une sensibilité raisonneuse d'enfant qui avait à sa disposition, pour s'exprimer toute neuve et toute vive, les plus riches ressources de la grande poésie, la virilité d'un talent fait, la possession d'une langue achevée.

III

Alfred de Musset nous apparaît donc comme le champion de la jeunesse, le paladin de la résistance au temps. Vaincre le temps, quelle chimère! mais qu'elle est humaine! Sa vie se passe, son activité cérébrale se consume, ses nerfs s'exaspèrent à le vouloir arrêter ou précipiter tour à tour, sous la seule loi de son caprice, à souffrir, à s'indigner, à se désoler de n'en être pas le maître; et ce qui domine dans ses chants, qui sont parfois « de purs sanglots immortels », c'est cette note opiniâtre de l'impuissance humaine à rendre éternelles les choses dont l'essence est de passer, impuissance qui est notre lot à tous tant que nous sommes, mais qui, chez lui, ne trouvant ni divertissement ni compensation d'aucun côté, devient un tourment chronique, une obsession impitoyable d'une prodigieuse acuité.

En effet, cette sorte de rage de n'être que jeune, cette horreur, je ne dirai pas de la vraie vieillesse, mais seulement de l'âge mûr qui est, pour lui, la vieillesse de la jeunesse, si je puis ainsi dire, soumet tout son être à l'empire d'une sensation familière, toujours présente, que partout et à propos de tout il

éprouve avec une douloureuse continuité, et qu'il exprime avec un accent et par des cris poétiques qui ne sont qu'à lui : c'est la *sensation de la fuite du temps*. Certes, cette sensation-là nous l'avons tous à nos heures ; ne va-t-elle pas avec la conscience de notre condition mortelle ? Sans doute aussi de grands écrivains, avant Musset, l'ont analysée et décrite ; Pascal entr'-autres en a trouvé une incomparable formule. Mais personne autant que Musset n'en a souffert, sans trêve, la poignante tyrannie. Tandis que la plupart ne comptent que par années — tout au plus par mois — on dirait que, lui, c'est par minutes, par secondes qu'il sent s'écouler la vie. Au bal, dans les fêtes, au plus fort du plaisir, partout où il est convenu que l'on oublie le plus facilement que l'horloge marche, il avait, nous dit son frère — et ses vers nous le disent mieux encore, — il avait la perception cruelle de la fuite irréparable du moment présent.

Paul de Musset raconte qu'un soir d'octobre 1831, l'ayant trouvé soucieux, la tête dans les mains, il lui demanda à quoi il songeait : « Je songe, répondit-il, que j'approche de ma majorité. Dans deux mois à pareil jour j'aurai vingt et un ans, et *c'est un grand âge... !* » C'est à son frère aussi qu'il disait : « Je suis le poète de la jeunesse, je dois m'en aller jeune avec le printemps. Je ne voudrais pas passer l'âge de Raphaël, de Mozart, de Wéber, de la divine Malibran ! » Cette sensation du *vieillissement*, un de ses mots d'enfant nous prouve qu'elle faisait bien partie de sa nature et qu'elle s'était emparée de lui pour toujours dès son entrée en ce monde. Il avait trois ans lorsqu'on lui apporta une paire de petits souliers rouges qui lui parut admirable. On l'habillait, et il avait hâte de sortir avec sa chaussure neuve. Tandis que sa mère lui peignait ses longs cheveux bouclés, il trépignait d'impatience ; enfin il s'écria d'un ton larmoyant : « Dépêchez-vous donc, maman ; *mes souliers neufs seront vieux !* »

Il faut que j'indique ici, et j'y reviendrai plus tard, un trait de sa constitution intellectuelle qui expliquera le caractère et

la forme de beaucoup de ses compositions littéraires. Son imagination avait une faculté presque maladive de dédoublement qui lui faisait voir, mais voir comme avec les yeux, en dehors et à côté de lui, un second lui-même, tantôt meilleur, tantôt pire, ou plus jeune et plus beau ou flétri et caduc ; cette apparition coutumière lui servait comme de conscience visible et parlante. Beaucoup de ses pièces ne sont qu'un dialogue avec cette image : de là des apostrophes, des demandes et des réponses, des interpellations très fréquentes, qui paraissent même fastidieuses et tourner au procédé de rhétorique, et qui sont, au contraire, à y regarder de plus près, des formes parfaitement ingénues et spontanées. C'est là une originalité de Musset : ce qui est de l'art chez les autres, ou même de la rhétorique, est chez lui naturel et prime-sautier. Ainsi la *Nuit de Décembre,* qui peut sembler le développement excessif d'un thème un peu artificiel, est très sincère, je crois, à cause de ce fonctionnement, normal chez lui, de l'imagination et de la conscience psychologique qui doublaient le poète à lui-même, comme certains miroirs donnent deux images. Ce « jeune homme vêtu de noir qui lui ressemblait comme un frère » n'est pas une fiction, mais une vision, presque une perception ; Musset était toujours *deux,* pour ainsi dire, et cette vision de soi a été parfois jusqu'à l'hallucination. (Rappelez-vous quel emploi étonnant, quand on y prend garde, et même fatigant, il fait du mot spectre : *spectre de ma jeunesse, spectre de ma maîtresse,* le *blanc spectre du tremble,* les *spectres inquiets des prêtresses infâmes de la nuit, Muse, spectre insatiable,* etc., etc.). Eh bien, il a employé souvent cette faculté de dédoublement à se donner le spectacle affreux d'une projection de sa propre personne dans l'avenir, avec vingt ans de plus ; et il reculait d'horreur, et il se serrait, comme un enfant épouvanté, contre cette jeunesse, qui cessait alors d'être une abstraction pour prendre à ses yeux la figure d'une divinité riante et protectrice, la *Muse* de la *Nuit de Mai* par exemple, sa *fleur,* son *immortelle,* sa *sœur chérie,* sa *fidèle amie,* sa *gloire et son amour.*

Dans le roman *Elle et lui* dont je sais bien qu'il faut prendre et laisser, George Sand nous peint une de ces crises de dédoublement, dont les circonstances sont arrangées peut-être, mais dont le fond est vrai. C'est la fameuse scène de la nuit dans la forêt, aux environs de Paris. Laurent (Musset), un instant séparé de Thérèse (George Sand), est pris d'un accès de délire qu'il lui raconte ainsi, lorsqu'elle est accourue à ses cris et qu'elle l'a calmé : « Cet homme que j'ai vu passer... c'était moi ! Oui, c'était mon *spectre,* Thérèse ! Ne sois pas effrayée, ne me crois pas fou, c'était une vision... Qu'elle était nette, horrible, effrayante ! C'était moi avec vingt ans de plus, des traits creusés par la débauche ou la maladie, des yeux effarés, une bouche abrutie et, malgré tout cet effacement de mon être, il y avait dans ce fantôme un reste de vigueur pour insulter et défier l'être que je suis à présent. Je me suis dit alors : « O mon « Dieu ! est-ce donc là ce que je serai dans mon âge mûr ?... »

Nous n'avons pas le droit et je me garderai bien de donner à cette narration romanesque la valeur d'un document historique. Toutefois, après avoir fait la part, aussi large qu'on voudra, aux exagérations intéressées ici de George Sand, il reste la donnée incontestable d'une particularité psychologique, que Musset a d'ailleurs reconnue et attestée lui-même, et qui a certainement concouru en quelque chose à sa manière si originale de concevoir, de sentir et de chanter la jeunesse.

Ce serait surtout par comparaison que cette originalité se prouverait. Vous ne trouveriez rien de pareil ni chez Villon, dont la mélancolie à la pensée des belles années qui fondent comme les neiges d'antan est plus douce, plus coupée d'insouciance et de résignation ; — ni chez Régnier — l'un des premiers modèles préférés de Musset — Régnier qui, « à trente ans, se voyait tout vieux » et, au marquis de Cœuvres « comme à un confesseur », ouvrait

sa pensée
De jeunesse et d'amour follement insensée,

mais qui « s'égayait en son mal », savait en rire franchement, à la gauloise, en disserter avec le sang-froid d'un moraliste antique, et qui, tout à la fin, en eut « la repentance » avec un sincère espoir en Dieu ; — ni chez La Fontaine, un persévérant, s'il en fut, dans la jeunesse et dans l'amour, mais qui se garde bien d'appuyer sur son chagrin de vieillir et que son imagination épicurienne, sa sensibilité nonchalante et distraite, son humeur philosophe préservent des souvenirs aigus, des attendrissements prolongés, des vains regrets. Quelle différence aussi avec Lamartine et Victor Hugo ! Lamartine est autant le chantre des choses qui durent que Musset celui des choses qui passent : il nous donne surtout la sensation et l'émotion de l'infinitude et de l'éternité. Aussi quand un soir, sur un lac, il est pris à son tour, comme tous les hommes, du désir d'arrêter le temps :

O temps suspends ton vol !...

quelle paisible et majestueuse prière il lui adresse, — pour la forme seulement, ce semble, — et comme son âme patiente et sereine est d'avance toute consolée d'implorer en vain cette nuit qui refusera, c'est convenu, d'être plus lente. Quelle incompatibilité de tempérament poétique entre lui, le « musicien du temple », et Musset, le « ménétrier du plaisir », dont il qualifie l'œuvre « un perpétuel lendemain de fête ! »

Quant à Victor Hugo, il est aussi peu qu'on puisse l'être le poète de la passion et de la jeunesse ; songez qu'il composait sur des sujets très impersonnels, à dix-huit ans, des vers très graves qui en portaient pour le moins quarante et que ses premières amours — j'entends amours chantées — ont été le duc de Bordeaux, la statue de Henri IV et l'Arc de Triomphe de l'Etoile.

Par contre, vous ne trouverez pas dans tout Musset un seul souvenir attendri de son enfance, rien, absolument rien dans la note de *Milly ou la terre natale,* ni de *Ce qui se passait aux*

Feuillantines vers 1813; et sur la vieillesse, que les autres vénèrent de cette douce métaphore : le soir de la vie, rien que des irrévérences impardonnables d'écolier caricaturiste dans le goût de cette apostrophe de *Portia :*

> O vieillards décrépits ! têtes chauves et nues,
> Cœurs brisés dont le temps ferme les avenues !
> Centenaires voûtés, *spectres* à chef branlant
> Qui pâles, au soleil, cheminez d'un pied lent...

La méconnaissance, l'omission absolue des autres âges de la vie qui ont aussi leur dignité et leur poésie, voilà en fin de compte la conséquence de son idolâtrie exclusive et effrénée pour cette jeunesse dont il a fait son tout, sa seule raison de vivre et, il faut bien le dire, sa loi morale. Car il lui attribue une sorte d'autonomie et de privilège impérieux à qui tout doit se subordonner et céder : c'est son *impératif catégorique* à lui ; il dirait volontiers : « Je veux le bonheur, qu'on me le donne, j'y ai droit, — au nom de ma jeunesse ! » comme d'autres diraient : « au nom de l'effort, du mérite, du devoir accompli, de la justice ! » Dans la philosophie d'Alfred de Musset, s'il en a une, la plus haute situation morale de l'homme n'est rien de plus que la souffrance du chagrin d'amour ; et il est le premier qui ait osé faire de Don Juan, non pas seulement un héros, « une grande ombre », mais une victime de l'idéal, — un martyr !

IV.

S'il réduit la vie à l'âge de l'amour, c'est que l'amour est le but unique de la vie. Telle est sa logique. Il y a donc un amour selon Musset, très particulier et très complexe malgré son apparence de simplicité, dont nous devrons tenter également l'analyse.

Un premier trait qui nous frappera tout d'abord, c'est

qu'Alfred de Musset a contribué à rendre à l'amour sa forme française, vraiment humaine, que l'école de Chateaubriand lui avait ôtée. En rapprochant *Rodrigue* de *Hernani,* nous avons eu l'occasion de constater comme les romantiques nous avaient changé, à le rendre méconnaissable, cet amour naturel, viril, classique en un mot, des jeunes premiers traditionnels — héros antiques modernisés, chevaliers, gentilshommes ou mousquetaires ; ces amoureux-là qui sont de vrais hommes, ont le caractère commun d'être des conquérants et d'agir en conquérants ; ils se remuent, se risquent, se lancent, poursuivent, donnent l'assaut : le vocabulaire de l'amour, du XVI[e] siècle au XVIII[e], n'est composé, même chez les plus grands écrivains, que d'expressions militaires, de métaphores stratégiques. L'homme attaque, la femme se défend ; c'est l'ordre même de la nature. Les *Phèdres* comme les *Hippolytes* sont des exceptions, ou, selon les rigoristes, des monstres.

Or, les romantiques, dans leur ambition de nouveauté, avaient mis les choses à l'envers. Entre leurs mains, le conquérant se métamorphose en une sorte d'attracteur olympien, un dieu immobile, pareil à celui d'Aristote qui donne le mouvement sans l'avoir; presque impassible, mystérieux, superbe, il attend Attala, Elvire ou Doña Sol qui marchent fatalement vers lui et viennent tomber, ou mieux encore se briser, à ses pieds. Dans cet amour, qu'ils veulent immense et vague (*le vague des passions*), ils font entrer tout ce qu'ils peuvent, l'infini, la nature, l'océan, les forêts, la lune, l'architecture ogivale, que sais-je encore? mille éléments panthéistiques, naturalistes, pessimistes et mystiques. Eh bien, cet amour démesurément métaphysicien et théâtral, Musset, esprit très critique et très psychologue, l'a dénoncé et raillé ; il lui a fait une guerre opportune et heureuse de satirique clairvoyant et sincère, au nom de ce pauvre éternel cœur humain, dénaturé par Chateaubriand, voilé de célestes vapeurs par Lamartine, machiné en féeries dans la forge fantastique de Victor Hugo. « Au diable les poseurs ! » Voilà sa devise et son cri. Et il se mit à « anato-

mizer » à la Montaigne la passion romantique, à faire tomber les draperies et les panaches, non sans avoir essayé lui-même l'uniforme espagnol du Cénacle, mais seulement pour voir, pour s'amuser, comme en carnaval, pour prouver qu'avec sa jolie figure et sa gracieuse souplesse de page, tous les costumes lui allaient. C'est dès 1832, c'est-à-dire à vingt-deux ans, qu'il déclare sa haine pour

> les pleurards, les rêveurs à nacelles,
> Les amants de la nuit, des lacs, des cascatelles,
> Cette engeance sans nom...

Et il nous rend l'amour classique, celui de La Fontaine, de Molière, de Racine même, moitié gaulois, moitié chevaleresque, à la fois spirituel et tendre. Dans cet éternel duo dont les autres avaient interverti les termes, il remet l'homme à sa place, la femme à la sienne :

> ...la femme est le clocher.
> Prenez garde au torrent, prenez garde au rocher;
> Faites ce qui vous plaît, le but est immobile.
> Mais croyez que c'est prendre une peine inutile
> Que de rester en place et de crier bien fort :
> Clocher ! clocher ! je t'aime, arrive ou je suis mort !

Mais Musset ne serait qu'un imitateur de premier ordre s'il n'avait fait que restituer à l'amour ses airs d'autrefois ; il est créateur en ce sens qu'il a trouvé une combinaison personnelle de l'idéal classique et de l'idéal romantique, dont je ne sais par quelle formule vous donner l'idée : je dirais volontiers que c'est du marivaudage Shakspearien ou du Shakspeare marivaudé ; ou encore du La Fontaine et du Voltaire merveilleusement fondus avec du Léopardi ; et cependant cela n'est point éclectique et ne sent pas la fabrication ; cela a jailli tel quel de la source vive comme une eau naturelle, qu'on peut décomposer sans doute, mais qui n'a pas été composée. Lamartine a dit de Musset : « Le badinage poétique était vacant, il prit le

badinage... » Non, ce qui était vacant c'était plus et mieux que le badinage ; ce qui était vide dans la poésie française c'était la place de l'esprit, c'est-à-dire de toute une moitié de l'âme humaine, dont l'autre moitié, l'imagination et le cœur, s'était arrogé le droit d'envahir et de représenter l'âme tout entière ; — l'esprit auquel le romantisme avait fait porter tous les péchés de Voltaire, qu'il avait condamné comme incompatible avec les pensées graves, l'émotion profonde, qu'il avait proscrit comme le meurtrier de toute poésie — toute poésie ayant été réduite par les romantiques au seul lyrisme. Musset en rendant l'esprit à l'amour n'a pas, certes, élevé la poésie française — en hauteur, on ne pouvait pas dépasser Lamartine ; — mais il l'a élargie en lui rouvrant d'anciens domaines d'où l'école de Chateaubriand l'avait chassée.

Il avait infiniment d'esprit et il s'en est servi en enfant prodigue, sans être gêné par une doctrine qui le lui eût défendu. Car ce don naturel, aussi naturel que la faculté d'imaginer ou de rêver, ou bien les romantiques ne l'avaient guère, ou bien, quand ils l'avaient, leur esthétique leur en interdisait l'emploi.

Chateaubriand, qui avait beaucoup d'esprit, n'a commencé d'en montrer que dans les *Mémoires d'outre-tombe*.

Lamartine se félicitait de n'en avoir pas comme d'une perfection, d'une supériorité sur ceux qui en avaient autour de lui : « L'esprit, dit-il, rapetisse tout, même le génie. »

Victor Hugo ne s'occupa d'en avoir qu'à partir de l'époque où il écrivit pour le théâtre et parce que son système dramatique en réclamait pour mêler le rire aux pleurs : on sait lequel il trouva.

Mais quel esprit Musset a-t-il donné à l'amour? De toute sorte et de toute qualité. Il va de Rabelais et Régnier jusqu'à Chamfort et Henri Heine. Il n'a pas choisi, et le délicat c'est qu'ici il nous faudra choisir. Je me rassure pourtant avec cette consultation de Sainte-Beuve, lequel se porte garant, dès 1850, que notre poète n'effarouche ni ne scandalise plus guère per-

sonne : « Il est le favori du jour ; le boudoir a renchéri sur l'École de droit. Quand on est très jeune, d'une date très récente, c'est par Musset qu'on aborde volontiers la poésie française. La mère n'en conseille pas encore la lecture à sa fille, mais le mari le fait lire à sa jeune femme dès sa première année de mariage. Je crois, un jour, avoir vu un volume de ses poésies se glisser dans une corbeille de noces. »

Heureux Musset ! Serait-il donc le poète de tous ? Il est le poète des jeunes gens ; il est aussi le poète avec qui les hommes mûrs se rajeunissent ; il est celui des nouvelles mariées ; il serait même, à en croire M. Jules Lemaître, qui doit bien le savoir, le poète du clergé ! « Les prêtres aiment Musset ; ils le citent dans leurs sermons ; c'est par eux que j'ai connu pour la première fois quelques-uns de ses vers : le début de *Rolla, l'Espoir en Dieu, Tristesse,* même les *Nuits*... » Il n'y aurait donc que les jeunes filles dont Alfred de Musset ne serait pas ou pas encore le poète ; après tout, depuis 1850, peut-être l'est-il devenu.

V

Cette forme poétique de l'amour, sinon nouvelle de toutes pièces dans la littérature française, du moins renouvelée avec une incontestable originalité par Alfred de Musset, répond à une conception propre, différente de celle des classiques, de celle aussi des romantiques, et qui pourtant participe des deux. Nous aurons à dégager et à déterminer cette conception, — je dirais volontiers cette métaphysique de l'amour — mais la *métaphysique* de *Namouna?*... la *métaphysique* de *Mardoche?*

L'amour, chez Musset, est solidaire en tout de la jeunesse ; ils sont complémentaires ; il est comme elle absolu, exclusif, intolérant ; il est la seule fonction acceptable de l'homme en ce monde, lui seul donne un sens à la vie ; c'est le *souverain bien :*

L'amour même l'amour, le seul bien d'ici-bas !

Il est aussi le seul objet de certitude contre quoi le scepticisme se brise :

....Doutez de tout ce qu'il vous plaît,
De la clarté des cieux, du parfum de la rose,
Doutez de la vertu, de la nuit et du jour,
Doutez de tout au monde et jamais de l'amour !

Le poète a répété en cent endroits et en cent manières cette espèce d'axiome qui donne à son œuvre, au fond, ce qui lui manque le plus en apparence, la consistance et l'unité. C'est le fil qui relie ses fantaisies. Si j'osais, à son exemple, me servir d'une « métaphore chasseresse », je dirais que le poète revient presque toujours à ce point fixe comme un chevreuil à son lancer, même après les détours les plus capricieux et les courses les plus lointaines. C'est là qu'il faut l'attendre quand on ne peut plus le suivre ; car ses écarts trop imprévus lassent quelquefois, et on l'abandonne parce qu'on le perd à cause de ce quelque chose de « successif » dont parle Sainte-Beuve qui dans ses mauvais moments devient, il faut en convenir, du décousu et de l'incohérent.

Cette simplification sophistique de sa psychologie qui ramène toute l'âme à la seule faculté d'aimer, il la pousse si loin qu'il va jusqu'à se calomnier, j'aime à le croire, pour soutenir par des arguments d'expérience personnelle l'incompatibilité de l'amour avec toute autre affection, même avec l'amitié ! « J'ai tenté une seule fois, écrit-il à sa marraine, de me livrer à l'amitié ; c'est un sentiment étrange, inouï pour moi, une excitation peut-être plus forte que le désir dans l'amour, car ce désir ne se satisfait pas. D'après ce que j'en sais, ce doit être un sentiment terrible, très dangereux, très doux, qui doit faire le malheur ou le bonheur de toute la vie et je comprends que Rousseau soit devenu fou des secousses que cette passion lui a données. Or, bien décidément, je n'en veux pas ; c'est assez de l'amour, c'est assez de vous, mesdames..., et puis je n'ai pas le temps. » Quelle étrange profession de foi ! si elle est

sérieuse (et croyez bien qu'elle l'est malgré son air de mystification paradoxale) : l'amitié elle-même — le sentiment le moins contesté et le plus honoré du cœur humain, qui a trouvé grâce auprès de tous les scepticismes et accompli ce miracle de rendre jusqu'à Montaigne tendre et attendrissant — l'amitié défigurée, pervertie, repoussée enfin au nom des exigences souveraines de l'amour !

« Il fallait toujours, nous dit Paul, qu'Alfred fût amoureux ; quand je ne le dis pas, on doit le sous-entendre. » Qu'il fût amoureux, soit ! mais le rare et le terrible c'est qu'il ne fut jamais qu'amoureux et professa en vers quelquefois irrésistibles que l'homme ne doit être que cela. Si donc il est le poète de l'amour, et j'y consens avec le suffrage universel qui semble s'être prononcé là-dessus, vous voyez de quel amour il est le poète et que le bref et large oracle de Chenavard a besoin d'être interprété. Cet amour-là ne serait-il pas rien d'autre ni de plus que le péché d'amour ?

Et voilà pourquoi sans doute Musset est moral sans l'avoir voulu et sans le paraître, j'entends que sa vie et ses vers renferment une moralité qui peut figurer dans une instruction à des jeunes gens, voire dans un sermon. C'est que cet éternel amoureux est un pécheur qui a cruellement souffert de ses fautes : il a trouvé, peut-on dire, dans la douleur le châtiment immédiat du plaisir — *empta dolore voluptas* — ; et cette sanction terrestre sera toujours un argument plus frappant sinon plus efficace que la sanction dans l'autre monde, hypothétique ou lointaine. Chez Musset la conscience morale n'est pas moins aiguisée que la conscience psychologique. Il accepte toutes les traditions du spiritualisme courant par aristocratie, si l'on veut, ou par paresse, mais enfin il les accepte : âme immortelle, providence, infini, nature œuvre de Dieu... On est presque effrayé du nombre de fois qu'il emploie le mot *Dieu* et des endroits où il le met. Tout ce que disent, tout ce que font ses personnages et lui-même, — et l'on sait quoi le plus souvent — c'est toujours *devant Dieu*. Pour certains esprits ce serait

plutôt scandaleux, mais pour d'autres c'est rassurant. Est-ce là le sentiment vrai de la présence de Dieu et de l'ubiquité divine? Je ne sais; mais on peut l'admettre et le soutenir, d'autant que si ce n'était pas cela, ce ne pourrait être alors qu'un pauvre cliché littéraire; à moins encore qu'on n'explique ce cas de religiosité incrédule par la formule très subtile, peut-être très profonde, que *Thérèse* met dans la bouche de *Laurent :* « J'aime Dieu et je ne crois pas en lui ! »

Quoi qu'il en soit, on sent en Musset la conscience du péché, la virtualité du repentir et l'estime théorique de la pénitence. Je ne voudrais pas chercher mes preuves dans les anecdotes; mais sa biographie est si dénuée d'événements significatifs qu'il faut bien se contenter de documents très menus. J'emprunte donc encore à son frère l'attestation de cette extrême sensibilité morale qui s'est manifestée dès le jeune âge : « Une mauvaise place le mettait au désespoir ; s'il n'avait pu apprendre ses leçons jusqu'au dernier mot, il partait pour le collège tremblant de frayeur ; le remords d'une faute même légère le poursuivait à ce point qu'il venait s'accuser lui-même... il ne put jamais se défaire de sa disposition à l'inquiétude. » Plus tard, les lendemains de fête, il se punissait en prenant pour une demi-journée une manière de cilice qui n'était autre qu'un « vieux carrick jaune à six collets » dans lequel il s'enveloppait; couché sur le tapis de sa chambre, il criait aux visiteurs, en se voilant la face, de le laisser « dans ses haillons et dans son désespoir ». C'était une parodie de l'expiation, mais qui prouve qu'il y pensait. Il ne faudra donc pas oublier que chez Musset ce souverain bien, qui est l'amour, a ceci de particulier qu'il fait toujours souffrir celui qui le possède ou, plus exactement, en est possédé. C'est un *bien* qui est un *mal,* ou, si l'on préfère, *un mal* qui est le *seul vrai bien ;* qu'on arrange les termes de la proposition dans l'ordre qu'on voudra, il faut que ces deux termes contradictoires y soient.

Nous touchons par là à l'essence de l'amour ; c'est un dualisme, je dirais une *antinomie* si cette grave expression kan-

tienne convenait au plus gracieux, au plus ailé des poètes. (Après tout la métaphysique n'effrayait pas Musset et l'auteur de l'*Espoir en Dieu* avait commencé par être un second prix d'honneur de philosophie au concours général de 1817.) Voici les grands traits de sa théorie de l'amour qui n'est autre chose que l'histoire même de son cœur, abstraite et généralisée.

Si vous dressez la liste des amoureux — aux noms le plus souvent exotiques ou fantastiques — qui sont les premiers rôles de ses élégies, de ses romans et de ses drames, et si vous essayez de mettre de l'ordre dans ce papillonnement des *Fantasio,* des *Rolla,* des *Fortunio,* des *Sylvio,* des *Perdiccan,* des *Octave* et de tous ces autres personnages imaginaires dont l'original réel est toujours Alfred de Musset lui-même, vous arrivez nécessairement à une classification bien simple : deux catégories, symétriques et opposées, représentant l'une l'amour ingénu et l'autre l'amour blasé, l'amour croyant et l'amour sceptique; d'un côté les *Chérubin* et en face les *Don Juan;* entre ces deux extrêmes, pas de classe intermédiaire qui représenterait l'amour viril, sain, normalement puissant, paisible et heureux. Ce milieu-là manque chez Musset et c'est encore une raison qui fait qu'il n'est pas le poète de *tout* l'amour. Notons en passant que ces deux types ne sont pas des créations de Musset : ils ont été à tout le monde avant d'être à lui et lui sont venus de Beaumarchais, de Byron, de Molière et même de Frère Gabriel Tellez, dit Tirso de Molina. Mais il les a fait siens et nous verrons plus tard comment.

Ces deux types contraires ne sont chacun que la personnification de deux formes de l'amour qui coexistent à l'état potentiel dans l'âme humaine et de deux moments possibles de son développement. Dans tout homme il y a un Fortunio qui sous l'influence de certaines conditions devient fatalement un Rolla. Si l'on admet, et c'est ce que fait Musset, que ces conditions sont *toujours* données dans la vie telle qu'elle est actuellement, il s'ensuit que l'amour est nécessairement la transformation de Chérubin en Don Juan, de Fortunio en Rolla, et

que par conséquent, le psychologue n'a pas autre chose à constater, ni le poète autre chose à chanter que cette invariable évolution. Elle présente des variétés accidentelles, sans contredit, et c'est ce qui fait que Rolla est différent de Don Juan et Fortunio de Chérubin ; mais la diversité n'est que dans l'accident ; le fonds est fixe et identique.

Quel est l'état d'âme de Fortunio ? C'est la candeur, c'est une virginité de cœur qui aspire à se donner pour ainsi dire sans pourtant se perdre, c'est la foi naïve et ardente dans la réalisation présente et définitive de l'amour idéal :

> ...j'étais encore
> Aussi simple qu'un enfant ;
> Comme une fleur à l'aurore
> Mon cœur s'ouvrait en t'aimant !

Mais cette foi est trompée, vous savez comment : c'est toujours la femme qui est responsable et coupable :

> Certes ce cœur sans défense
> Put sans peine être abusé ;
> Mais lui laisser l'innocence
> Était encor plus aisé.

La foi trompée se change du coup en son contraire, le scepticisme, mais un scepticisme d'autant plus cruel qu'il ne détruit pas le besoin d'aimer ; loin de là, il l'excite et l'exaspère. L'homme devient alors la proie de cette antinomie absurde et douloureuse : il veut aimer, il faut qu'il aime, et il ne croit plus à l'amour. Que faire ? Y renoncer ? Mais puisqu'il est la seule raison de vivre, il faudrait logiquement faire cesser la vie avec lui. C'est une solution : le suicide. Musset l'a employée à plusieurs reprises comme dénoûment et quelques-uns de ses personnages se tuent. Mais il y en a une autre : c'est que Fortunio ou Sylvio continue de vivre et se fasse Don Juan.

Voilà donc l'adolescent candide et tendre qui devient le roué sans illusions et sans scrupules,

> Grand seigneur au palais, voleur aux carrefours
> . . . .
> Et *se* souciant peu de laisser ici-bas
> Des larmes et du sang aux traces de *ses* pas !

Mais ne vous y trompez point : cette transformation n'est pas aux yeux de Musset une fantaisie de poète : elle s'explique par des raisons profondes ; elle se justifie même par une invincible logique. N'ayant point atteint l'amour idéal sous la forme où il lui était apparu d'abord, Don Juan se condamne à le poursuivre sous la forme contraire : il avait cru que l'essence de l'amour c'était la constance ; — Sylvio dit :

> Et j'aimerai dix ans comme le premier jour ;

l'esprit de sacrifice ; — Fortunio dit :

> Et je puis, s'il lui faut ma vie,
> La lui donner ;

enfin la durée infinie ; — Musset dit dans *Namouna :*

> L'amour, en l'approchant, jure d'être éternel ;

il croit maintenant que le seul amour qu'il puisse trouver, il le trouvera dans l'inconstance systématique, dans l'égoïsme tout subjectif du plaisir sensuel, dans le perpétuel changement et la brièveté de la possession. De là cette poursuite de l'insaisissable idéal à travers ces « trois mille objets » successivement désirés, atteints, possédés et délaissés, poursuite vaillante et méritoire dont Musset fait une noble mission et une sublime pénitence. N'est-ce pas que, si nous consentons à subir la fascination poétique de cette merveilleuse poussée de strophes qui préparent l'apothéose du héros, voilà Don Juan, à l'instant du coup de foudre, glorieux et touchant comme un martyr ?

Comment Musset rend-il ainsi au « candide corrupteur » cette dignité morale qui manque au roué vulgaire ? C'est par un sophisme psychologique, j'en conviens, mais enfin un sophisme qui a encore son prix, celui qui fait de la douleur une vertu. En Don Juan, Sylvio survit, Sylvio qui est le souvenir sans cesse présent du premier bien perdu et la conscience du bonheur impossible ; ce souvenir et cette conscience sont un tourment, et ce tourment est une purification et une rédemption. Il n'y a pas dans Musset de plus haute situation morale que celle-là ; c'est celle qu'il a atteinte, sans jamais la dépasser, dans *Souvenir* et dans la *Nuit d'octobre*. Ce n'est pas la plus haute, tant s'en faut — et heureusement — sur l'échelle de l'âme, mais c'est peut-être la plus pathétique.

Si le romantisme dramatique est, comme le veut l'école, le dualisme naturel, mis en relief par l'artiste, de l'esprit et du cœur, du rire et des larmes, de l'ironie du réel et de l'enthousiasme ému de l'idéal, certes Alfred de Musset est le plus vraiment romantique de tous, car nul n'a été serré plus douloureusement dans l'antinomie du cœur et de l'esprit, nul n'a plus franchement pleuré de son rire et ri de ses larmes, antithèse autrement vivante, puisqu'elle a vécu, que les oppositions systématiques et les combinaisons arbitraires du blanc et du noir moral qui sont un jeu prodigieusement puissant mais littéraire chez Victor Hugo. Le charme de Musset, charme inquiétant parfois parce qu'il n'est pas simple, vient de ce que son esprit et son cœur chantent ensemble quelque chose de pareil à cette sérénade du *Don Juan* de Mozart que lui-même a si finement caractérisée et où il a reconnu avec amour sa propre harmonie :

Une mélancolique et piteuse chanson
Respirant la douleur, l'amour et la tristesse...
...Tandis que l'air moqueur de l'accompagnement
Tourne en dérision la chanson elle-même
Et semble la railler d'aller si tristement.
Tout cela cependant fait un plaisir extrême ; —

C'est que tout en est vrai, — c'est qu'on trompe et qu'on aime,
C'est qu'on pleure en riant...

Pour achever cette théorie de l'amour, il resterait à étudier ce que j'ai appelé ses conditions. Deux mots seulement sur cette partie qui nous paraîtra faible. L'amour devant naître du rapprochement de deux êtres exige-t-il, comme le voulaient généralement les anciens et les classiques, la présence en ces deux êtres de qualités et de convenances préétablies? Nullement. La réponse de Musset est brutale, on pourrait dire naturaliste :

Qu'importe le flacon, pourvu qu'on ait l'ivresse!

L'amour est donc instantané, accidentel, improvisé : c'est une étincelle divine qui peut jaillir par la communication fortuite de deux pôles quelconques, même ignobles. Perdiccan développe ainsi le sens de ce vers fameux qu'on pourrait prendre à tort pour une boutade sans portée : « Tous les hommes sont menteurs, inconstants, faux, bavards, hypocrites, orgueilleux ou lâches, méprisables et sensuels ; toutes les femmes sont perfides, artificieuses, vaniteuses, curieuses et dépravées ; le monde n'est qu'un égout sans fond où les phoques les plus informes rampent et se tordent sur des montagnes de fange ; mais il y a au monde une chose sainte et sublime, c'est l'union de deux de ces êtres si imparfaits et si affreux. »

Enfin l'amour est devenu rare, presque impossible au XIX[e] siècle. Frank, le Don Juan tyrolien, nous dit pourquoi dans une imprécation dont la forme poétique est très belle, malgré des taches de déclamation, mais dont le fond n'est que l'accumulation désordonnée des arguments d'un pessimisme banal et superficiel : ce qui a tué l'amour, c'est Voltaire d'abord, bien entendu, c'est la libre-pensée et la révolution française, c'est la négation de l'immortalité et l'attente du néant, c'est la philosophie et la science, « les analyseurs » enfin qui « égorgent la nature... » Mais laissons ces tirades qui sont un

effet de la mode et portent la marque commune de l'époque, — le pur Musset n'est pas là ; — elles prouvent néanmoins que si indépendant qu'il ait voulu rester il n'a pas échappé à l'influence du milieu romantique; nous aurons donc à faire la part dans son œuvre et du pessimisme ambiant et des doctrines littéraires contemporaines.

Aussi bien il nous y aidera lui-même, car il est critique autant qu'il est poète. En outre du chantre de la jeunesse et de l'amour, il y a en Musset — et c'est ce que je tiens à dire en terminant pour n'omettre aucune des ressources de mon sujet — il y a un esthéticien, un moraliste, un actualiste enfin d'un brillant et ferme bon sens qui ne se rencontre pas d'ordinaire avec le don poétique. C'est un cas unique, en ces temps de lyrisme universel, que cette alliance d'un tel esprit d'analyse avec un tel génie élégiaque. Ni Lamartine, ni Victor Hugo n'ont comme Musset la clairvoyance critique, et Sainte-Beuve cesse d'être un poète quand il devient un maître dans l'art de comprendre et de juger. Il est presque incroyable que le poète des *Nuits* soit l'auteur des *Lettres de Dupuis et Cotonnet*. Quels délicieux fragments d'une histoire des idées littéraires au XIX[e] siècle que cette correspondance de La Ferté-sous-Jouarre, et en quelle forme spirituelle ! Cette dissection du romantisme en pleine vie et en pleine gloire, vaut, pour la sûreté de main, le meilleur Boileau, avec la grâce en plus et une dextérité artiste que Boileau n'a pas.

Alfred de Musset est donc encore un satirique de la bonne souche française. Il n'a pas la couleur et il a bien fait de renoncer à l'attraper, après ses premiers essais de peinture orientale. Mais quel coup de crayon ! Comme il saisit les profils, les silhouettes, le mouvement et la vie des contours et comme il les fixe en ses croquis prestes et légers ! Il tient de Gavarni et de Grandville. Il dessinait d'ailleurs très joliment ; il avait pour la caricature un faible irrésistible qui lui joua plus d'un mauvais tour. Quand les émotions violentes étaient passées, il

en faisait la charge ; on en tira souvent contre lui la conclusion que ses émotions n'étaient pas sérieuses, et que si son esprit se moquait de son cœur, son cœur se moquait du monde.

Par exemple, revenu de cette terreur nocturne dont je vous parlais tout à l'heure, il en plaisanta le lendemain, au grand soleil, dans un crayonnage grotesque où l'on voyait Thérèse et Laurent errant tous deux dans la forêt, au clair de lune, lui avec son air effaré et distrait, elle avec sa robe déchirée et le corps brisé de fatigue. Il écrivit sous sa figure : *Perdu dans la forêt et dans l'esprit de sa maîtresse,* et sous la figure de Thérèse : *Le cœur aussi déchiré que la robe.* La composition fut intitulée : *Lune de miel dans un cimetière.*

Une autre fois, c'était dans le salon de Mme Jaubert, à l'époque où il faisait à la princesse Belgiojoso une cour très pressante, la princesse le défia de réussir sa caricature en alléguant que personne n'y était jamais parvenu. Piqué au jeu, l'imprudent dessinateur oublia sa flamme et les intérêts de son cœur au point de tracer en quelques traits « un petit trois-quarts où l'œil immense était placé de face », et un corps d'une maigreur exagérée. C'était, malheureusement pour lui, trop ressemblant : la princesse le lui fit bien voir.

Cet esprit et cet art de la charge nous les retrouverons dans les scènes comiques du poète : il y a un chapitre à écrire sur Musset caricaturiste.

Ajoutez-en un autre encore sur Musset parisien. On l'a dit, je crois, il a été un chroniqueur en vers. Il a vécu plus qu'aucun de ses grands contemporains de la vie artiste, de la vie littéraire et de la vie mondaine. Avec Lamartine la poésie est toujours élyséenne, ou biblique, ou rustique ; avec Victor Hugo, en ce temps-là du moins, gothique ou cosmopolite : elle n'est guère nationale qu'avec Béranger, mais alors elle est populaire. Musset représente le parisianisme distingué, le « dandysme » littéraire, comme dit Théophile Gautier ; il a le sens des choses du jour, des grandes comme des petites ; c'est un gentilhomme dilettante, paresseux même, il le confesse, mais qui reste moins

étranger qu'il ne le paraît et qu'on ne l'a dit à tout ce qui se passe dans l'âme de la France. Il saisit les mouvements d'opinion avec une sagacité presque toujours infaillible, quand il veut s'en donner la peine. Le jour où les couplets provocateurs de l'Allemand Becker appellent la fière riposte d'un Français, c'est lui qui la trouve et qui lance comme une sonnerie de trompettes les cinq strophes du *Rhin allemand,* tandis que Lamartine tombe à côté de la note juste avec sa magnifique mais inopportunément humanitaire *Marseillaise de la paix*. Lamartine enregistre non sans quelque dépit que, lui, fut qualifié de « rêveur et Musset déclaré poète national. »

Enfin cet enfant de Paris est aussi par excellence l'enfant du siècle. Il en a fixé le type dans ce personnage d'Octave qui n'est autre que lui-même. Il a décrit ce mal étrange qui sévissait sur la jeunesse de 1830 et qui n'était déjà plus celui de René ; bien plus, il est le premier, ou je me trompe fort, qui ait tenté de l'expliquer par l'histoire et la philosophie, c'est-à-dire par ce qui serait de nos jours l'hérédité et le milieu. Les premiers chapitres de la *Confession d'un enfant du siècle* sont l'inauguration de cette psychologie générale des races, des générations, des époques qui a fait fortune depuis et qui est devenue la forme presque nécessaire du roman et de la critique. Entre Schopenhauer, qui est Allemand, et Léopardi, qui est Italien, Alfred de Musset personnifie le pessimisme français avant qu'il soit descendu à ce qu'il est aujourd'hui.

Tel est, Messieurs, avec bien des omissions que nous réparerons et des à peu près que nous corrigerons en route, le sommaire de mon sujet. J'espère vous avoir donné l'idée, que j'ai moi-même, et confirmée par une lecture récente, de sa variété et de sa richesse. Je crains bien que l'étude que j'entreprends, loin de tourner court, ne dépasse notre temps et mes forces. Toutefois si je ne réussis pas à conjurer ces fâcheux augures que je vous avouais en commençant, soyez sûrs que ce ne sera pas la faute d'Alfred de Musset, mais la mienne.

Émile KRANTZ.

LE GÉNÉRAL FABVIER

SA VIE ET SES ÉCRITS

(*Suite*[1].)

Le colonel Fabvier et le général Canuel; guerre de brochures. — Les préliminaires du procès et l'affaire *du bord de l'eau.* — Les élections de 1818. — Le procès de Fabvier en première instance et en appel.

1817-1819.

Fabvier ne devait pas résister bien longtemps à la tentation de révéler au grand jour ce qu'il savait. En France, partout ailleurs qu'à Lyon, l'on connaissait fort mal les événements dont cette ville avait été le théâtre. Mais l'on n'ignorait pas que de monstrueuses iniquités y avaient été commises. De toutes parts on demandait que la lumière fût faite et que les coupables fussent châtiés. Ce n'était pas seulement le vœu des libéraux ardents dont le colonel faisait sa société habituelle. C'était le vœu des doctrinaires comme le duc de Broglie qui, depuis trois ans, défendait avec tant de fermeté les principes constitutionnels à la Chambre des pairs et comme l'éloquent Camille Jordan[2], que sa qualité de conseiller d'État n'empêchait pas de dénoncer avec indignation à la Chambre des députés des crimes à son sens depuis trop longtemps impunis.

1. Voir les *Annales de l'Est*, numéros de janvier et juillet 1887, d'avril et juillet 1888 et d'avril 1890.

2. Né à Lyon le 11 janvier 1771; compromis dans la révolte de Lyon en 1793; — réfugié en Suisse, puis en Angleterre (1793-1796); — député du Rhône au Conseil des Cinq-Cents (1796); proscrit après le 18 fructidor (1797); — rappelé en France (1800); — occupé de littérature et de philosophie pendant le Consulat et l'Empire; — député de l'Ain (1816); — conseiller d'État; — mort à Paris le 19 mai 1821.



Lyonnais de naissance et de cœur, ce dernier mettait son honneur à venger ses compatriotes. « Ces tribunaux extraordinaires, s'écriait-il à la tribune le 13 décembre, ... la jeunesse, l'ignorance, le malheur ont-ils trouvé devant eux toutes les excuses et tous les égards qu'ils eussent rencontrés dans le cœur pitoyable et juste d'un véritable jury français? Ces formes elles-mêmes, qu'ils devaient mieux entendre, ont-elles été suivies et respectées par eux? Nulle voix plaintive pour la justice méconnue, pour l'humanité profanée ne s'élèverait-elle du sein de ces campagnes désolées, qu'a récemment et si lentement parcourues le tombereau fatal, chargé de l'instrument du supplice, allant frapper de malheureux cultivateurs, coupables sans doute, mais encore plus égarés que coupables, tandis que les premiers auteurs, les perfides instigateurs de ces mouvements funestes tiennent encore leurs têtes cachées dans l'ombre d'où n'a pas su les tirer le bras d'une justice si inquisitive et si sévère?... »

A ces honnêtes réclamations répondaient, il est vrai, les clameurs furieuses des ultras qui, exaspérés par la demi-disgrâce de Canuel, vomissaient mille injures non seulement contre le ministre Decazes, mais aussi et surtout contre le duc de Raguse et contre son chef d'état-major. Leurs journaux menaient contre Marmont et Fabvier une campagne de calomnies et de menaces qui tout d'abord ne les émurent guère, mais qui, à la longue, finirent par les piquer au vif. Le maréchal et le colonel se turent quelque temps. Il n'était pas de leur dignité de répondre aux diatribes anonymes et ridicules dont ils étaient quotidiennement assaillis. Mais pouvaient-ils rester muets quand du haut de la tribune du Palais-Bourbon un député de l'extrême droite, Crignon d'Auzoer, accusait solennellement l'ex-lieutenant du roi d'*avoir abusé de son pouvoir pour suspendre des maires qui n'avaient d'autres crimes à se reprocher que leur dévouement à la légitimité, pour punir des officiers qui n'avaient d'autres torts que d'avoir prévenu les effets de la sédition et de s'être rendus trop redoutables aux ennemis du trône?*

Cette justice est due à Marmont qu'en présence de telles attaques, son premier mouvement fut de se découvrir et d'attirer l'orage sur lui seul. Les ministres se refusaient à parler. Il leur représenta qu'il était juste au moins qu'ils lui permissent de réfuter publiquement, pièces en mains, les imputations outrageantes dont il était l'objet. Le duc de Richelieu le lui interdit au nom du roi. Que faire? Une âme plus ferme eût franchement désobéi. Le duc de Raguse, qui voulait ménager la faveur du souverain, jugea plus politique de se faire défendre par son chef d'état-major qui, on l'a vu, ne demandait qu'à prendre la parole. C'était de sa part une grande légèreté, car Fabvier s'exposait à une irrémédiable disgrâce et le maréchal n'était rien moins que sûr de pouvoir le sauver.

Le colonel n'eut pas une minute d'hésitation. Prié par son chef, encouragé par ses amis du parti libéral, soutenu par l'opinion publique et fort de sa conscience, il prit la plume et, vers la fin de janvier 1818, écrivit cette retentissante brochure : *Lyon en 1817*[1], qui en quelques jours fit le tour de la France entière. Il s'y expliquait sans déclamation, mais sans ménagements, en homme sûr de son fait, sur les événements du 8 juin, sur l'insignifiance du péril qu'avait couru la monarchie, sur les violences et les illégalités commises par les pouvoirs publics et sur la légitimité des mesures prises par le duc de Raguse. Sans citer les pièces officielles qu'il avait eues entre les mains et qu'il n'était pas autorisé à publier, il ne laissait pas ignorer qu'il pouvait prouver ce qu'il avançait. Sans dénoncer formellement Canuel, il faisait comprendre que tout le mal était venu de lui. Il ne dissimulait pas, du reste, que, s'il fallait parler encore plus clairement, il saurait mettre les points sur les *i*. Après avoir exposé les effets de la mission de Marmont : « Quand on a concouru de tous ses moyens, disait-il en terminant, à un aussi heureux résultat, on peut, certes, dédaigner de répondre à de vils pamphlétaires, à des orateurs inconsidérés. On peut dire, appuyé sur sa conscience, que ce sont d'ho-

1. Paris, Delaunay, 1818, in-8°.

norables injures que celles qu'on reçoit pour avoir fait du bien à son pays; la haine des méchants n'effraie que les faibles et le caractère du duc de Raguse garantit qu'il n'hésitera pas à la braver quand il s'agira pour lui d'acquérir quelques droits de plus à l'estime des gens de bien. — Je suis loin d'avoir tout dit, mais je ne m'étais pas proposé davantage. »

Le brave officier s'exagérait un peu le courage civique du maréchal. Pour lui, il était prêt à tout. Son cœur se gonflait d'orgueil. La France, heureuse de savoir enfin la vérité sur cette mystérieuse affaire de Lyon, applaudissait presque entière à son énergie et à sa loyauté. Aussi n'admettait-il pas que ses parents, effrayés comme d'ordinaire par son audace, lui adressassent la plus timide remontrance sur son dernier coup de tête. « Je te préviens une fois pour toutes, écrivait-il par exemple à son frère, que n'étant pas assez près de toi pour te demander des conseils avant d'agir, je te dispense de m'en donner après coup. Rappelle-toi qu'il n'y a rien de plus *inconsidéré* que de parler de choses que l'on ne connaît pas...[1]. »

Il va sans dire que les ultras redoublèrent d'outrages et de menaces à son égard après la publication de son opuscule. Ils criaient au scandale, à la trahison. Ils s'inscrivaient en faux contre toutes ses assertions. Les fonctionnaires qui avaient joué un rôle personnel dans les événements de Lyon s'essayaient les uns après les autres à le réfuter et publiaient contre lui, coup sur coup, des brochures dont la violence maladroite prouvait combien ses coups, à lui, avaient porté juste. Ce fut d'abord M. de Chabrol qui entra en lice et s'efforça de prouver la réalité, en même temps que la gravité de la conspiration du 8 juin[2]. Le maire de Fargues se donna la même tâche[3]. Le président de la Cour prévôtale, Desuttes, en fit autant. Un député de Lyon M. de Cotton, écrivit pour son compte un libelle frénétique, dans lequel il comparait Camille Jordan à Collot

1. Lettre du 19 février 1818.
2. *Sur les événements de Lyon en* 1817. Paris, 1818, in-8°.
3. *La Vérité sur les événements de Lyon en* 1817. Paris, 1818, in-8°.

d'Herbois. Quant à Canuel, on attendait sa réplique avec impatience. Elle ne tarda guère à paraître[1]. Elle était, ce qui ne surprit personne, pleine de morgue et de mauvaise foi. Il commençait par déclarer que le colonel Fabvier lui faisait pitié. Il niait hardiment ses menées policières et les preuves qui en existaient. A l'entendre, c'était lui et lui seul qui avait rétabli le calme à Lyon; c'était Marmont qui l'avait troublé. Les conspirations qu'il avait dénoncées étaient toutes vraies; mais il n'avait trouvé chez Sainneville que mauvais vouloir et même trahison; ce fonctionnaire était sans doute d'accord avec les ennemis du trône; pour lui, il avait bien réellement sauvé la monarchie; s'il y avait eu des violences commises dans la répression, elles ne lui étaient pas imputables; les agents provocateurs signalés n'étaient pas les siens; bref, le colonel était un calomniateur et un infâme; pour lui Canuel, non seulement il ne craignait pas la lumière, mais il voulait qu'on la fît sans réserve. « J'ai demandé, disait-il, formellement au ministre de la guerre, j'ai supplié le roi de me faire traduire avec mes dénonciateurs devant un conseil de guerre. C'était la première réponse que je dusse faire à l'écrit de M. Fabvier. Là, on saura si la conspiration a été imaginaire. J'attends les ordres du roi; qu'il daigne dire un mot et je suis aux pieds de sa justice. »

En s'exprimant ainsi, Canuel se conformait au mot d'ordre de son parti. Les ultras, bien assurés que le roi ne voulait pas de procès et que les ministres avaient ordre de ne pas s'expliquer sur les événements de Lyon, demandaient maintenant à grands cris que tout fût révélé. Un de leurs porte-paroles les plus écoutés, le comte de La Bourdonnaye, ne craignait pas de s'exprimer en ces termes à la Chambre des députés, dans la séance du 31 mars: « ...Si, longtemps après ces événements, lorsque les artisans de ces troubles, condamnés à mort, ont subi leur jugement, des écrits avoués, distribués aux Cham-

1. *Réponse à l'écrit intitulé : Lyon en* 1817. Paris, 1818, in-8°.

bres, répandus avec profusion jusque dans les lieux témoins de ces désordres, viennent en présenter les auteurs comme des malheureux de l'ignorance et de la misère desquels on a abusé, dénoncer à l'opinion publique, comme dictés par la haine et l'esprit de parti, les arrêts de la cour prévôtale qui les ont frappés, accuser d'avoir elles-mêmes préparé ces mouvements les autorités civiles et militaires qui les ont comprimés, la société tout entière en est ébranlée; elle s'épouvante de voir disparaître à la fois toutes les garanties placées dans les magistrats établis pour la protéger, dans la force publique organisée pour la défendre, dans les tribunaux institués pour la venger, et reste agitée jusqu'à ce qu'une décision suprême, fixant l'opinion, ait puni les coupables ou flétri les accusateurs. Seuls impassibles dans ces graves circonstances, les ministres du roi garderont-ils plus longtemps un silence qui ne fait qu'accroître le mal?... Qui osera désormais lutter contre les ennemis du trône, si le Gouvernement abandonne ceux qui l'ont défendu?.... »

A cette mise en demeure, les ministres de l'intérieur et de la police répondaient en termes vagues et apprêtés, se bornant à dire que la vérité était suffisamment connue, que le Gouvernement avait fait son devoir et exprimant le vœu que les événements regrettables dont il était question fussent à jamais ensevelis dans l'oubli. On conçoit leur embarras. Comment désavouer et frapper Marmont? Comment flétrir publiquement et punir Canuel, qui avait pour protecteurs les chefs de l'émigration, ceux de l'Eglise et presque tous les membres de la famille royale?

Mais le silence ne convenait pas au colonel Fabvier. Outré d'indignation contre un adversaire qui l'insultait et qu'il ne pouvait déterminer à se battre avec lui, il voulait du moins le confondre en démontrant son imposture et se préparait à publier un nouvel exposé des affaires de Lyon, où tous les faits eussent été prouvés par d'irréfragables documents. Charrier-Sainneville lui en épargna presque toute la peine en lançant

à son tour, au commencement de mai, une brochure[1] où les desseins et les menées de la faction ultra-royaliste, depuis l'ordonnance du 5 septembre, étaient mis au jour avec une rare lucidité, où la culpabilité de Canuel était démontrée jusqu'à l'évidence, où ses provocations secrètes étaient établies par des témoignages et des rapports de police qui ne permettaient pas à cet égard le moindre doute. Fabvier ne voulut pourtant pas s'en tenir à sa première attaque, son cœur trop plein débordait. La patience n'était point, on le sait, sa vertu maîtresse. Aussi crut-il devoir publier, le 25 mai, sous ce titre: *Lyon en 1817, seconde partie*[2], un nouvel écrit, beaucoup plus vif que le premier et qui eut un succès encore plus retentissant.

Au début de ce mémoire, l'auteur, *qui rougissait*, disait-il, *de voir son nom à côté de celui du général Canuel*, mettait son amour-propre à justifier l'initiative qu'il avait prise et sa persistance dans la lutte. « On s'étonne, déclarait-il, que, du grade que j'occupe, je ne craigne pas d'élever la voix; je ne sais, mais si je juge de ce grade par les travaux qu'il m'a coûtés; si je me rappelle que, pour l'atteindre, il m'a fallu escalader les rochers de Diernstein, les redoutes de la Moscowa, traverser bien des fois le Tage, le Danube, le Dnieper et l'Euphrate, et verser plus d'une fois mon sang, il n'est pas sans importance. Je sais que d'autres sont arrivés plus loin en moins de temps, par des chemins plus fleuris. Je ne les envie pas. Nous autres soldats, nous avons appris à n'estimer les grades que quand la gloire les accompagne. On demande quel était mon mandat: Je suis homme et citoyen. En prenant l'habit militaire, je savais que je contractais quelques devoirs de plus; mais aucune loi ne m'a appris que j'avais perdu un de mes droits. On a demandé quels étaient mes motifs, mon but: je l'ai dit; je suis indigné de voir mon pays en proie à la discorde et cela

1. *Compte rendu des événements qui se sont passés à Lyon depuis l'ordonnance royale du 5 septembre* 1816 *jusqu'à la fin d'octobre de l'année* 1817. Paris, 1818, in-8°.
2. Paris, 1818, in-8°.



pour les passions et les intérêts de quelques individus; de le voir présenter au monde, qui l'a admiré si longtemps, comme un foyer de troubles éternels; de penser que ces troubles, si peu réels et dont on fait tant de bruit, peuvent servir de prétexte pour appesantir encore le fardeau qui nous accable; et le plus grand de tous ces maux, à mes yeux, serait que le Roi pût hésiter à se confier au peuple français[1]. Quant aux motifs d'intérêt personnel, je ne suis pas assez jeune pour ignorer que ce que je fais n'est et ne sera jamais un moyen de faveur.... »

Un peu plus loin Fabvier s'élève avec énergie contre cette théorie que l'obéissance passive est le premier devoir du soldat. On peut déjà pressentir en lui le conspirateur résolu qui, poussant à l'excès la théorie contraire, ne reculera pas devant l'idée d'une révolution militaire. L'amour de la liberté, en même temps que celui de la patrie, l'exalte et le rend parfois éloquent. Il relève avec hauteur les mots de *canaille,* de *classes obscures,* appliqués au peuple. « Les classes obscures, je n'en connais point dans la nation française; toutes ont brillé du même éclat; et, il faut l'avouer, la palme du patriotisme et de l'humanité est demeurée généralement à celles qu'on appelle inférieures. On les voit supporter tous les fardeaux qu'impose la patrie et aller au delà, quitter leurs moissons pour aller à la frontière. Mais toujours nobles, toujours fières, on ne les voit pas aux fêtes des étrangers vainqueurs...[2]. »

Le chef d'état-major de Marmont exposait ensuite, avec de nouveaux détails et de nouvelles preuves, les provocations grâce auxquelles la police de Canuel avait pu produire un semblant d'insurrection, et les excès d'une répression dont la brutalité était à tous égards inexcusable. Il démontrait longuement par l'analyse des arrêts de la cour prévôtale combien ce tribunal avait commis d'illégalités et d'injustices. Puis il terminait en proclamant la nécessité de ramener à la pudeur, au

1. C'est-à-dire à se passer du concours des troupes étrangères, qui occupaient encore une partie de notre territoire.
2. *Lyon en* 1817 ; *seconde partie,* p. 20.

respect des lois et de la constitution, par une publicité vengeresse, les mauvais citoyens qui avaient abusé de leur autorité civile ou militaire pour assouvir les haines de parti les plus basses et les plus misérables ambitions. Ses dernières lignes étaient ainsi conçues : « J'ai fini ma tâche ; j'ai tenu la plume plus longtemps, peut-être, qu'il n'appartenait à un militaire ignoré. Quand j'ai embrassé ma noble carrière, j'ai promis à ma patrie de la défendre contre ses ennemis partout où je les trouverais. C'est avec hésitation, avec répugnance que je suis entré dans une carrière nouvelle pour moi ; j'ai écrit pour ceux qui aiment la vérité ; pour ceux qui la repoussent avec horreur, des écrits ne servent à rien : si je leur ai déplu, si je me suis attiré leur haine, je les engage à se rappeler que je suis militaire[1]. »

Le courageux écrivain trouva sa récompense dans les applaudissements qui, d'un bout à l'autre de la France, répondirent au nouveau cri d'indignation qu'il venait de pousser. Des milliers de lettres de félicitation lui furent adressées. Du Rhône et des départements voisins, où la fureur de Canuel s'était particulièrement exercée, lui furent envoyées des dénonciations nouvelles et des documents de toute sorte qui devaient achever d'accabler l'ancien commandant de la 19e division militaire. Mais ce dernier était plus que jamais résolu à payer d'audace. Son parti lui faisait un devoir de ne pas lâcher pied. Aussi, peu de jours après (au mois de juin), poussa-t-il l'effronterie jusqu'à intenter un procès de calomnie en police correctionnelle à Fabvier, en même temps qu'à Charrier-Sainneville. Bien conseillé par ses amis, il se disait qu'il obtiendrait presque à coup sûr la condamnation de ses adversaires, vu qu'à raison du caractère public dont il était revêtu en 1817, et en vertu de la législation de l'époque, les prévenus ne pouvaient être admis à justifier leurs allégations que par des *preuves légales*, c'est-à-dire par des *jugements* ou par des *actes authentiques*, et qu'ils

1. *Lyon en* 1817 ; *seconde partie*, p. 55, 56.

n'avaient pas de pièces semblables à produire. Mais son excès d'audace s'explique par une raison bien meilleure encore. Les ultras, dont il était maintenant un des meneurs les plus influents, se croyaient à la veille de remonter au pouvoir. L'un d'entre eux, l'intrigant Vitrolles[1], l'âme damnée de Monsieur, venait de rédiger au nom de ce prince et de faire parvenir à l'empereur de Russie la fameuse *Note secrète* par laquelle, au moment où le duc de Richelieu allait enfin obtenir l'évacuation de notre territoire, ces mauvais Français suppliaient les étrangers d'imposer à Louis XVIII, comme condition *sine quâ non* de leur départ, un changement de ministère et de politique conforme à leur désir. Et comme le czar n'avait pas fait grand accueil à cette prière, ils préparaient mystérieusement un coup de main qui, dans leur pensée, devait avoir pour résultat de faire renaître les beaux jours de la *Chambre introuvable*. Une partie de la garde royale était sourdement travaillée par les conspirateurs. Grâce à son concours, ces derniers se proposaient d'arrêter, à un moment donné, tous les ministres, de les enfermer au fort de Vincennes et d'arracher à Louis XVIII non seulement l'approbation de leur conduite, mais la formation d'un nouveau cabinet. Canuel deviendrait ministre de la guerre; La Bourdonnaye aurait le portefeuille de la police, Donnadieu, le héros de Grenoble, commanderait la division militaire de Paris. Si le roi résistait, par une fiction légale on le déclarerait incapable de gouverner et on ferait de son

1. Vitrolles (Eugène-François-Auguste d'Arnaud, baron de), né à Vitrolles, près d'Aix-en-Provence, le 11 août 1774; — émigré en 1789; — soldat de Condé de 1792 à 1799; — inspecteur des bergeries impériales sous Napoléon Ier; — agent secret de Talleyrand auprès des *Alliés* au commencement de 1814; — nommé secrétaire d'État par le comte d'Artois (16 avril 1814); — relégué au second plan par Louis XVIII et nommé secrétaire des conseils du roi sans fonctions réelles; — proscrit par Napoléon (12 mars 1815); — chef d'une ligue ultra-royaliste dans le Midi après les Cent-Jours; — secrétaire d'État et membre du conseil privé (19 sept. 1815); — député des Basses-Alpes (1815), non réélu en 1816; — rayé de la liste des ministres d'État à cause de la *Note secrète* (24 juillet 1818); — réintégré, mais sans faveur réelle (7 janvier 1824); — ministre plénipotentiaire en Toscane (décembre 1827); — pair de France (27 janvier 1830); — envoyé par Charles X à l'Hôtel de Ville (29 juillet 1830); — compromis dans l'agitation légitimiste de 1832; — auteur de *Mémoires* publiés dans ces dernières années; — mort à Paris le 1er août 1854.

frère un lieutenant-général du royaume ou un régent. Si ce programme s'exécutait, la Terreur blanche allait évidemment renaître; et l'on pense bien que Fabvier, comme Charrier-Sainneville, ne devait pas être épargné.

En apprenant que son chef d'état-major était traduit en justice pour une initiative que lui-même avait non seulement approuvée, mais encouragée, le maréchal Marmont crut devoir protester et couvrir moralement son subordonné. Aussi adressa-t-il le 1er juillet au duc de Richelieu, président du Conseil, une lettre à laquelle il donna la plus grande publicité et dans laquelle il affirmait sans réserve la vérité des assertions incriminées par Canuel. « Aujourd'hui, disait-il, que la résolution généreuse que prit dans le temps le colonel Fabvier est un motif d'accusation contre lui; aujourd'hui que l'on veut mettre en question la véracité de ses récits, lorsque ses récits lui ont été inspirés par son amour du bien public et son attachement pour moi, je dois prendre la parole, et par mon assertion y ajouter tout le poids que je puis leur donner. Les rapports que vous avez reçus de moi, Monsieur le Duc, lorsque toute la vérité m'a été connue, établissent tous les faits dont le colonel Fabvier a publié le tableau... Le général Canuel attaque en calomnie le colonel Fabvier; il doit me comprendre dans son accusation, car je déclare ici solennellement que l'écrit qu'il attaque ne renferme que la vérité. Au surplus, si le général Canuel appelle devant les tribunaux tous ceux qui professent hautement la même opinion, il y fera comparaître la France entière... »

Au moment même où le duc de Raguse écrivait ces lignes, le loyal officier qu'il s'efforçait de défendre était brutalement frappé d'une disgrâce qui ne pouvait avoir pour effet que de l'exaspérer et de l'amener à se jeter sans réserve dans l'opposition libérale. Les ultras avaient juré sa perte et, depuis la publication de sa première brochure, demandaient à grands cris qu'il fût destitué de son emploi dans l'état-major. Le ministère, qui les ménageait toujours, n'eut pas le courage de le

protéger. Le 1er juillet 1818, le colonel Fabvier, dont la conduite méritait non seulement des éloges, mais des récompenses, était purement et simplement mis à demi-solde et, dans toute la force de l'âge (il avait trente-six ans), comme des plus nobles ambitions, condamné à vieillir inutile, impuissant, obscur. Quant à Marmont, on n'osa pas le frapper d'une peine aussi rigoureuse, mais il reçut défense de se présenter aux Tuileries jusqu'à nouvel ordre. Le duc de Richelieu lui infligea un blâme sévère. Disons à sa louange qu'il ne l'accepta pas en silence et qu'il riposta par une seconde lettre au président du Conseil, lettre qui ne fut pas publiée, il est vrai, mais dans laquelle le maréchal protestait, avec une certaine noblesse de langage, qu'il n'avait fait, en écrivant la première, qu'exercer un droit et remplir un devoir sacré.

« Au moment où le colonel Fabvier est attaqué en calomnie devant les tribunaux, lisons-nous dans cette pièce, devais-je garder le silence? Il y aurait eu de la lâcheté et, grâce à Dieu, il n'est pas dans ma nature de pouvoir m'en rendre coupable... Dans toutes les circonstances, ma démarche en faveur du colonel Fabvier était conforme aux convenances et aux règles de la plus stricte équité; mais elle est devenue un devoir impérieux pour moi, aujourd'hui que le colonel Fabvier éprouve une injustice qu'il n'avait nullement méritée et qui lui fait perdre son emploi et, par conséquent, tout son avenir. Il ne peut y avoir certainement que l'intention de le punir de la conduite qu'il a tenue, quoiqu'il n'ait été mû que par des sentiments louables et généreux, qui puisse expliquer l'éloignement du corps de l'état-major d'un des officiers les plus distingués de l'armée française, d'une haute capacité, couvert de blessures, et qui a aussi donné des preuves irréfragables de sa fidélité au roi, puisqu'il est du très petit nombre de ceux qui, quels qu'aient été les moyens de pouvoir et de séduction employés auprès d'eux, ont refusé toute espèce de serment pendant les Cent-Jours... [1]. »

1. Lettre du 30 juillet 1818. *Mémoires* du duc de Raguse, t. VII, p. 411, 412.

Cette lettre ne faisait pas moins d'honneur que la précédente à son auteur. Le roi ne tarda guère à rendre justice aux sentiments qui la lui avaient dictée. Marmont fut, en effet, dès le mois d'octobre, autorisé à reparaître en sa présence. Mais Fabvier ne devait plus reprendre son service auprès de lui. Sa disgrâce à lui était définitive. On ne lui pardonnait pas, au pavillon de Marsan, l'attitude résolue qu'il gardait vis-à-vis de Canuel. De fait, le procès que venait de lui intenter ce dernier ne l'effrayait nullement. Il se réjouissait, au contraire, que l'ancien commandant de Lyon lui fournît une nouvelle occasion de le confondre et de le flétrir. Si son frère, moins fougueux, plus prudent, lui représentait la gravité de sa situation, il lui répondait avec son entrain de soldat : « ...Je n'ai pas attendu tes exclamations pour savoir que c'était une immense et terrible affaire. J'ai déjà vu d'immenses et terribles affaires et j'en suis revenu. D'autres personnes mieux instruites pensent que je courrais plus de dangers sous tous les autres rapports et ont bien voulu me témoigner quelque satisfaction pour les efforts que j'ai osé faire... [1]. » Il ajoutait que tous ses amis lui offraient leur concours, qu'il n'était presque pas de départements d'où ne lui vinssent chaque jour des témoignages de sympathie et des encouragements. Quant à la sentence que rendraient les juges, il déclarait s'en soucier fort peu. « ...Le jugement est fort indifférent, écrivait-il, en ce qu'il ne pourra pas toucher au fond de la question. J'ai bien compris leur intention dès le commencement. Il m'a fallu plus d'audace que tu ne penses pour commencer l'attaque, car je sais à qui j'ai affaire. Le tribunal se retranchera sur cette faculté de ne pas admettre de preuves, etc., et dans tous les cas ne pourra juger sur le fond. Ainsi sa sentence ne changera rien à l'opinion. Si je suis condamné, tout le monde en sera révolté. Si je ne le suis pas, on dira : Parbleu, il faut qu'ils aient dix fois raison... Je ne suis pas si mal en point que si

1. Lettre de Fabvier à son frère. Paris, 28 juin 1818.

j'avais voulu accepter de belles conditions pour abandonner la partie. Je serais presque un grand seigneur... [1]. »

Nous n'avons pas de peine à croire qu'il fut l'objet de tentatives de corruption. Le ministère craignait que le procès n'amenât des divulgations compromettantes pour de très hauts personnages. Quant aux ultras, c'étaient eux qui, à cette heure, étaient véritablement mal en point. La *Conspiration du bord de l'eau* venait d'avorter misérablement. Le projet de coup de main dont il a été question plus haut avait été éventé par la police de Decazes. Ce ministre était parvenu à se procurer une copie de la *Note secrète*. Il la publiait à ce moment même, à la confusion de Vitrolles et de ses protecteurs. Louis XVIII, indigné qu'on eût songé à le violenter, ordonnait des poursuites contre les conjurés. Plusieurs des complices de Canuel étaient arrêtés dans les premiers jours de juillet. Aussitôt ce général, prenant peur, disparaissait et, bien caché dans la maison d'un ami, faisait répandre le bruit qu'il avait quitté la France. Son procès contre Fabvier devant être appelé au tribunal le 22 juillet, il semblait très probable qu'il n'y assisterait pas.

Ces incidents, on le conçoit, mettaient le colonel de fort belle humeur. « ...Le malin ne m'avait pas mal ajusté sa botte, écrivait-il à son frère. Il espérait qu'avant le 21 leur affaire aurait réussi et que, si j'étais assez adroit pour ne pas être étranglé avec ceux qu'on avait honorés d'une inscription sur la liste des proscrits, il me trouverait... [2]. Si l'affaire échouait, il se moquait bien d'avoir cela de plus ou de moins sur le corps. Tu vois quel honnête homme, aussi loyal que brave... On prétend que mon pendard est parti pour la Suisse. D'autres disent qu'il est caché. Tous les pauvres niais qui trouvaient que j'avais entamé une trop forte affaire m'accablent de visites et de lettres de compliments, et il n'y a pas de quoi.

1. Lettre de Fabvier à son frère. Paris, 8 juillet 1818.
2. Ici une déchirure de sa lettre a fait disparaître un mot.

J'aimerais mieux qu'il fût présent, malgré la chance; il m'est égal d'être condamné, je suis prêt à tout souffrir pour la vérité et l'humanité méconnues et outragées... [1]. »

Cependant, au bout de quelques jours, les amis et les protecteurs de Canuel lui firent comprendre qu'il pouvait et qu'il devait sortir de sa cachette; que les poursuites dont il serait l'objet pour la conspiration du bord de l'eau ne seraient point sans doute poussées à fond et qu'il se ferait le plus grand tort en laissant le champ libre aux adversaires qu'il avait lui-même cités en justice. Au jour fixé pour les débats, une foule énorme se pressait au Palais de Justice de Paris. Le public se passionnait, on le comprend, pour cette affaire. Les intérêts privés qu'il mettait en jeu disparaissaient à ses yeux sous l'éclat d'un scandale politique auquel nul en France ne demeurait indifférent. C'était le procès de la Terreur blanche qui allait commencer. On se demandait si la partie plaignante aurait le courage de se présenter devant ses juges. Fabvier et Sainneville étaient à l'audience. Ce dernier venait d'intenter à Canuel une action reconventionnelle, à raison des attaques calomnieuses que ce dernier s'était permises envers lui dans sa brochure. Le colonel et son ami avaient pour défenseurs deux avocats jeunes, mordants, sur lesquels le parti libéral fondait les plus hautes espérances et qui devaient à des succès précoces une réputation déjà brillante. C'étaient, pour le premier, François Mauguin [2], et pour le second Dupin aîné [3]. De son côté le général était représenté par deux orateurs de premier rang, c'est-à-dire par Me Couture, qui était depuis longtemps

1. Lettre du 8 juillet 1818.

2. Né à Dijon le 26 février 1785; — licencié en droit (1804); — avocat à Paris (1813); — député de la Côte-d'Or de 1827 à 1851; membre de la Commission municipale pendant les Journées de Juillet 1830; mort à Saumur le 4 juin 1854.

3. Frère aîné du baron Charles Dupin et de l'avocat Philippe Dupin; né à Varzy (Nièvre) le 1er février 1783; avocat à Paris sous l'Empire; — secrétaire de la commission *de la classification des lois* (1813); — membre de la Chambre des représentants (1815); — conseil judiciaire du duc d'Orléans (1817); — député de 1826 à 1851; rapporteur de l'adresse des 221 (1830); — procureur général à la Cour de cassation (août 1830); — président de la Chambre des députés (1832); — président de l'Assemblée législative (1849); sénateur (1857); mort à Paris, le 10 novembre 1865.

une des gloires du barreau français, et par Berryer[1], dont les débuts, dans les procès politiques, en 1815 et 1816, avaient déjà fait pressentir la prestigieuse éloquence. Ce dernier se présentait non seulement pour Canuel, mais pour la famille du capitaine Ledoux, qui avait la prétention de venger cet officier des imputations dont sa mémoire avait été l'objet de la part des deux prévenus.

A la surprise générale, l'ancien commandant de Lyon parut devant les juges. Il vint avec arrogance lire un factum violent dans lequel il insinuait, en termes aussi vagues que perfides, que ses ennemis avaient inventé de toutes pièces une conspiration pour le perdre, ajoutant que la police avait saisi ses papiers (ce qui n'était vrai qu'à demi, car il avait mis en sûreté les plus précieux), et que le tribunal ne pouvait prononcer sur Fabvier, comme sur Sainneville, avant qu'il les eût recouvrés et qu'il se fût purgé de l'accusation récemment portée contre lui. Mauguin s'éleva vivement contre ses allégations. « Voudrait-il dire, s'écria-t-il, qu'on peut fabriquer des conspirations? Si on avait pu en fabriquer une à Paris, on aurait pu sans doute en fabriquer une à Lyon. La conséquence ne serait pas en sa faveur[2]. » Ce n'était là qu'une boutade sans conséquence. Le tribunal ne pouvait s'empêcher d'accorder la remise demandée par le général. L'affaire fut donc renvoyée au 1er août. Ce jour arrivé, les prévenus se présentèrent de nouveau, accompagnés de leurs avocats, auxquels Fabvier aîné qui, depuis longtemps s'était offert comme défenseur à son frère, avait tenu à se joindre. Mais Couture et Berryer sollicitèrent un nouveau délai, motivé par ce fait que Canuel venait d'être mis en arrestation, qu'il était au secret, et que l'instruction relative au complot *du bord de l'eau* pouvait obliger l'autorité judiciaire à l'y maintenir assez longtemps encore. Leurs con-

1. Berryer (Antoine-Pierre), fils de Pierre-Nicolas Berryer, qui fut lui-même un avocat célèbre ; né à Paris le 4 janvier 1790 ; — avocat en 1811 ; — député de 1830 à 1851, et, de nouveau, de 1863 à 1868 ; — mort à Augerville, le 29 novembre 1868.
2. *Moniteur universel* du 22 juillet 1818.

clusions furent adoptées et la cause fut, cette fois, remise au 7 novembre suivant.

Pendant les trois mois de suspension que subit l'instance de Canuel contre Fabvier, ce dernier fut en butte, plus encore que précédemment, aux attaques des ultras. Il ne prenait pas, en général, la peine d'y répondre. « Il faut mépriser de pareilles sottises », écrivait-il à son frère le 20 septembre. A certains jours, pourtant, il bondissait sous l'outrage. Entre autres bruits injurieux pour lui, ses ennemis faisaient courir qu'il allait entrer au service de l'empereur de Russie et qu'il lui vendrait sans doute les notes et renseignements qu'il avait pu recueillir sur la Perse au cours de sa mission dans ce pays. Il crut devoir déclarer par une lettre publique que c'était là une invention outrageante pour lui et dénuée de tout fondement[1]. On conçoit sans peine que, quoi qu'il en dît, de semblables insultes l'aigrissaient chaque jour davantage. Il glissait de plus en plus dans le *libéralisme*, c'est-à-dire dans l'opposition militante au gouvernement établi. Il eût fallu, à vrai dire, qu'il eût, pour agir autrement, une résignation angélique (et ce n'était point, on le sait, sa vertu maîtresse). Le ministère, qu'il avait servi, non seulement ne l'avait pas défendu, mais venait de le sacrifier. Le duc de Raguse se croyait quitte envers lui. Réconcilié avec la Cour, il ne songeait qu'à obtenir des faveurs pécuniaires pour payer ses dettes[2]. Aussi le colonel s'abandonnait-il de plus en plus à l'influence des hommes politiques dont il faisait depuis deux ans sa société habituelle. Il allait à Lagrange voir La Fayette. Il demandait conseil à Manuel et lui soumettait les mémoires que son frère lui envoyait de Nancy pour sa défense. Il n'est donc pas étonnant qu'il s'intéressât passionnément au mouvement électoral dont la France était alors le théâtre.

1. *Moniteur universel* du 11 octobre 1818.

2. « Le maréchal, écrivait Fabvier le 29 octobre, a déjà repris ses habitudes et ses goûts d'ultra. Il est incorrigible. » Pour l'aider à sortir de ses embarras financiers, le roi Louis XVIII lui donna, vers cette époque, deux cent mille francs, et, en 1819, le recommanda vivement à l'empereur d'Autriche, qui, au lieu et place de ses anciennes dotations de Dalmatie, lui assura une pension de cinquante mille francs.



La loi du 5 février commençait à porter ses fruits. Le premier renouvellement partiel de la Chambre des députés, qui avait eu lieu à la fin de 1817, avait déjà éclairci les rangs de l'extrême droite au profit du parti *indépendant*. Le second, qui devait s'effectuer en octobre 1818, préoccupait tous les esprits. La France, terrifiée en 1815 et 1816, reprenait visiblement conscience de sa force et de ses droits. Elle avait maintenant une armée nationale. Elle obtenait à ce moment même des alliés, malgré les intrigues des ultras[1], l'évacuation de son territoire. Un courant constitutionnel et libéral, que l'affaire de Lyon et ses conséquences n'avaient pas peu contribué à former, entraînait la classe moyenne, qui tenait la plus grande place dans le corps électoral. Le Cabinet, tout en combattant la faction forcenée de 1815, craignait maintenant d'être débordé par un parti qui, sans exclure la royauté de son programme, se réclamait avant tout de la Révolution. « Le ministère, écrivait Fabvier, se donne bien du mouvement pour écarter nos libéraux. Les efforts qu'on fait pour écarter MM. La Fayette, Benjamin Constant, Manuel, etc., sont énormes. On ne peut savoir encore qui l'emportera. Mais il sera difficile d'arrêter ce mouvement universel dans toute la France vers les idées nationales[2]... » « Il paraît, lisons-nous un peu plus loin dans sa correspondance, que la majorité sera patriote; il est bien temps...[3]. On est enfin parvenu à créer un comité. L'agitation est grande partout, mais surtout en Seine-et-Marne pour le général La Fayette. Les efforts des patriotes sont admirables. Ils effacent toutes les ressources de l'autorité. Les préfets courent comme des dératés. Il paraît certain que Manuel sera nommé ou dans la Vendée ou dans le Finistère, peut-être aussi à Paris. Il paraît que nous avons

1. « Tout le monde, écrivait Fabvier peu de jours avant la convention d'Aix-la-Chapelle qui amena cet heureux événement, tout le monde espère, excepté ces brigands-là. On peut juger du but de toutes ces conspirations. » (Lettre à son frère 20 septembre 1818.)

2. Lettre de Fabvier à son frère. Paris, 29 août 1818.

3. *Ibid.*, Paris, 20 septembre 1818.

échappé de peu de chose l'armée d'observation à la frontière. Les ultras ne se consolent pas de cette perte. Ils disent qu'après ce départ et l'ordonnance des gardes nationales[1], le trône est à bas. Nous autres, nous croyons que c'est le seul moyen de se consolider. Voilà où en est la fusion.... On menace toujours d'assassinats, et, au fait, M. Durand (de Nîmes) a été galopé de près il y a peu de jours. Du reste, on ne doute pas de leurs bonnes intentions, mais de leur courage à exécuter...[2]. » Enfin, au moment où l'on commençait à connaître le résultat des opérations électorales, qui avaient dû se terminer le 26 octobre, le colonel écrivait à son correspondant ordinaire : « Nous sommes tous en feu pour les élections. Benjamin Constant nous donne beaucoup d'inquiétude à cause des manœuvres du ministère. Imagine qu'on fait courir, entre autres sottises, une où on lui reproche d'être entré en France en 1814, à la suite des armées du roi de Suède. Si une fois on touche à ce chapitre!... On assure que M. de La Fayette est nommé dans la Sarthe; j'en ai tant de joie que je n'ose m'y livrer. Ce serait une digne vengeance des infamies qu'on a faites dans le département de Seine-et-Marne[3]. »

Les espérances de Fabvier et de ses amis furent, en somme, dépassées. Les 55 sièges législatifs auxquels la France avait à pourvoir, avaient été occupés jusque-là par 16 ultra-royalistes, 36 ministériels et 3 indépendants. Les élections nouvelles donnaient 4 ultra-royalistes, 28 ministériels et 23 indépendants. Et parmi ces derniers se trouvaient, outre La Fayette, Manuel, nommé dans deux départements, et le général Grenier, ancien membre de la commission exécutive de 1815.

Le colonel se réjouit particulièrement du succès de Camille

1. Le roi qui, depuis l'affaire du *bord de l'eau*, suspectait non sans raison Monsieur, ou plutôt sa coterie, venait, par ordonnance du 30 septembre, de donner au ministre de l'intérieur la haute main sur les gardes nationales de France, si bien que son frère, qui en était commandant en chef, ne conservait plus guère qu'une dignité honorifique.

2. Lettre de Fabvier à son frère. Paris, 14 octobre 1818.

3. Lettre de Fabvier à son frère. Paris, 29 octobre 1818.— Voir sur cette campagne électorale, Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, t. VII, p. 113-137. La Fayette, qui avait échoué à Melun, était effectivement élu au Mans.

Jordan, qui, sans se livrer entièrement au parti qu'il servait, venait d'accentuer encore son opposition à la politique des ultras par son éloquente brochure sur la *Session de 1817*[1]. « Le plus important pour notre cause particulière, lit-on dans sa lettre du 29 octobre, c'est la nomination de Camille Jordan. Sur 1,100 voix, il en a eu 740 au premier tour[2] de scrutin. C'est moins pour lui, qui a montré de la mollesse et qui est déjà nommé dans l'Ain, que pour servir d'un jugement par jury sur la conspiration... »

C'est peu de temps après ces batailles électorales que s'ouvrit enfin le procès de Fabvier devant le tribunal correctionnel de Paris. Canuel et ses codétenus, qui avaient été renvoyés devant la Chambre des mises en accusation comme inculpés de complot contre la sûreté de l'État, obtinrent, comme on pouvait s'y attendre, un arrêt de non-lieu. Le Gouvernement voulait étouffer l'affaire *du bord de l'eau,* pour prévenir un scandale qui eût rejailli sans doute sur plusieurs membres de la famille royale; et la Cour de Paris, fort dévouée aux ultra-royalistes, ne voulait pas déplaire à ses amis. Bref, le général fut remis en liberté le 4 novembre et, après un nouveau délai qui lui fut accordé pour préparer ses moyens d'attaque et de riposte, l'affaire Canuel contre Fabvier et Charrier-Sainneville fut solennellement appelée (28 novembre).

Depuis longtemps, nul procès n'avait, autant que celui-ci, excité la curiosité publique. Les débats si impatiemment attendus remplirent sept longues audiences et ne se terminèrent qu'en janvier 1819. On les trouve tout au long dans le *Moniteur* et dans une volumineuse brochure qui parut peu après le procès[3]. Nous nous abstiendrons de les analyser ici en détail, car du commencement à la fin, l'on n'y trouve guère que le récit, dix fois recommencé, des événements de Lyon, et nous les avons assez longuement exposés plus haut. Nous nous bor-

1. Paris, 1818, in-8°.
2. Le parti adverse avait porté sur sa liste dans le Rhône le général Canuel et le comte de Chabrol, qui n'obtinrent qu'une faible minorité.
3. *Procès du général Canuel, etc.* Paris, Lhuillier, 1819, in-8°.

nerons à faire connaître par quelques citations le rôle qu'y jouèrent Fabvier et ses défenseurs.

Comme on s'y attendait, le tribunal, docile aux inspirations du ministère, refusa d'admettre les preuves testimoniales[1]. Les plaidoiries commencèrent donc dès la première audience. Après un long exposé de la cause, que Couture fit à sa façon, le colonel demanda la parole et prononça une allocution courte, nerveuse, dans laquelle il affirmait n'avoir fait qu'user de son droit, que remplir un devoir d'honneur; il déclarait qu'il avait les mains pleines de preuves, qu'il était prêt à les ouvrir; et il terminait par ces fières paroles : « Le général Canuel a dit, il y a quelque temps, dans ce même lieu que, depuis vingt-cinq ans, ses ennemis employaient les mêmes moyens contre lui. Je ne suis pas son ennemi. Cette phrase de parti va mal dans sa bouche. Il y a vingt-cinq ans, en 1793, dont le nom seul nous est terrible, j'étais âgé de neuf ans, près de mes parents emprisonnés, frappés dans leur fortune, menacés dans leur existence, privé de mon frère émigré. Que faisait alors M. Canuel? Je veux bien lui en épargner le détail; j'ai repoussé ce qu'on m'a adressé à ce sujet; mais enfin c'est à cette époque qu'il a obtenu le grade de général de division [2]. »

Le 5 décembre, Dupin et son client Sainneville se firent successivement entendre. Puis ce fut le tour de Fabvier aîné qui, avec une émotion facile à comprendre, prit la défense de son frère et qui, par l'élévation de son langage et la solidité de son argumentation, ne se montra pas inférieur à ses confrères du barreau de Paris. C'est en termes indignés qu'il flétrit les cours prévôtales. « Sera-t-on coupable, s'écria-t-il, en détestant l'affreuse souveraineté de ces tribunaux qui, créés dans des jours de trouble, entourés de toutes les causes d'erreur, jugent et frappent à la fois, et dont les irréparables méprises ne laissent aux amis de l'humanité que le triste et dan-

1. Les avocats de Canuel demandèrent à faire entendre des témoins. Ils savaient bien que le tribunal n'accorderait cette faculté ni à eux, ni surtout à leurs adversaires.

2. *Moniteur universel*, 19 novembre 1818.

gereux devoir de les révéler, afin d'en prévenir à jamais le retour? » Se tournant vers Canuel, il retraça sa vie, ses intrigues, ses mensonges et lui lança cette sanglante apostrophe : « Nous direz-vous, général, comment il se fait que vous ne vous soyez jamais battu que contre des Français? » Et il termina sa péroraison par cette invocation à Camille Jordan, le nouvel élu du Rhône : « Illustre et vertueux citoyen, quelques jours encore et la tribune nationale va s'ouvrir pour vous. Vous aurez pour ainsi dire à choisir entre deux palmes civiques. Nous avons marché dans les mêmes voies, et cependant tandis que vous triomphez, on nous force à descendre sur les bancs de la police correctionnelle, on nous menace d'un arrêt flétrissant. Que dis-je? Ah! le motif même de notre conduite serait pour nous une consolation; quand on a combattu pour la cause publique, qu'importe à l'honneur un triomphe ou des revers [1]? »

Dupin revint à la charge dans l'audience suivante (12 décembre), et, grâce à cette dialectique serrée dont il avait le secret, pas un seul argument de l'accusation ne resta debout. Les défenseurs de Canuel ne se tenaient pas pourtant pour battus. Après Berryer, qui prononça, pour laver la mémoire du capitaine Ledoux, un discours peu probant, mais d'une grande vigueur oratoire, Couture prit la parole pour sa réplique, qui dura une audience entière (19 décembre). Le vieil avocat ne se borna pas à reprendre un à un les faits de la cause, à rejeter sur Sainneville l'accusation de provocation, à démontrer que les pièces produites par les plaignants n'étaient pas des *preuves légales*, au sens de l'article 368 du Code pénal; il accusa ses adversaires de faire fi de la justice et de ses arrêts; puis, élevant et passionnant le débat, il fit entendre que les juges avaient à se prononcer entre le parti de la révolution, c'est-à-dire l'anarchie, l'impiété, et le parti vraiment monarchique, c'est-à-dire la religion, l'ordre, la paix. On avait parlé, di-

1. *Moniteur universel*, 6 décembre 1818.

sait-il, de patrie et de liberté, mais en dénaturant la signification de ces mots. « La patrie, s'écria-t-il, est dans les institutions; son salut dans le respect qu'on leur porte; son danger dans l'audace de ceux qui conspirent contre elles et de ceux surtout qui dressent des autels aux conspirateurs et veulent que par le pied du criminel soit foulé le fonctionnaire qui a réprimé le crime... Le siège des magistrats, ajouta-t-il après avoir retracé les progrès menaçants de ce qu'il appelait les *fausses maximes*, le siège des magistrats est-il vide, le parquet du ministère public désert, la langue des défenseurs des vrais principes glacée? Non, non, tout vit, tout se meut, tout parle en cette enceinte en faveur des saines doctrines. Nous ne les abandonnerons jamais; la justice, divinité de nos pères, est toujours notre divinité; et si quelques impies parvenaient à incendier son temple, la sauvant au travers des flammes, comme Énée sauva ses dieux, nous chercherions des bords inaccessibles à leurs superbes lumières[1]. »

Un tel langage appelait une riposte. A l'audience du 26 décembre, Fabvier aîné se leva et repoussa avec hauteur l'identification que Couture avait essayé d'établir entre la cause de Canuel et celle de la loi et de la royauté. Lui non plus, du reste, ne se refusait pas à élargir le procès. « Vous nous avez dit, déclara-t-il, que la patrie est dans les institutions; c'est-à-dire que vous vous réservez de la méconnaître et de l'outrager si ses institutions vous déplaisent. Ainsi la terre paternelle, l'air natal, la langue commune, la vue de vos compatriotes, le doux nom de la France enfin, ne sont rien pour vous. Le cri de notre Henri IV au fort de la mêlée : « Sauvez les Français, « main basse sur l'étranger », m'en dit plus que vos discours. Quoi qu'il en soit, cette patrie est la France; respectez-la; cessez de l'insulter dans vos notes, dans vos écrits, dans vos plaidoiries... » Enfin, rejetant le reproche d'avoir manqué de respect à la justice, l'avocat lorrain s'exprimait ainsi dans sa

1. *Moniteur universel*, 20 décembre 1818.



péroraison : « Est-il vrai que j'aie paru devant vous moins pour attendre votre décision que pour la braver? Où donc aurais-je puisé cette audacieuse indifférence? dans mes opinions, dans mes habitudes? Interrogez ma vie. Dans la nature de la cause? Elle est celle de mon frère, de ma famille; elle est donc plus que la mienne; et s'il y a quelque mérite dans la résolution qui m'a conduit devant vous, quelque intérêt dans les paroles que je vous adresse, c'est celui d'une sollicitude bien éloignée de la témérité dont on m'accuse. Il est vrai que j'ai osé dire que le tribunal suprême de l'homme était placé dans sa conscience; mais il faut être bien mal avec la sienne pour trouver un crime dans cette pensée. »

Il restait à entendre Mauguin, qui, dans ce procès, eut vraiment la palme de l'éloquence et qui, par sa verve sarcastique, son émotion communicative, produisit sur le tribunal et principalement sur le public plus d'effet encore que ne l'avait fait Dupin. Cet avocat, qui devait plus tard briller longtemps à la tribune, était par-dessus tout un homme politique. C'est en politique qu'il retraça à son tour et qu'il flétrit les intrigues, les vilenies, les impostures de Canuel et de ses complices. Prenant ensuite à partie la faction ultra-royaliste tout entière, montrant qu'elle ne rêvait que le rétablissement de l'ancien régime et des privilèges, il en réprouva solennellement les tendances. « Vous connaissez maintenant, Messieurs, dit-il, ces *hommes monarchiques* dont on a parlé avec tant d'emphase; ces hommes qui, timides dans l'adversité, se montrent audacieux dans la fortune; qui alors n'obéissent qu'en menaçant, ne s'abaissent que pour s'élever, et dont le but unique, comme l'ont trop prouvé les débats de la Chambre de 1815, est d'envahir à la fois les droits du peuple et les pouvoirs du trône... Toujours en opposition avec leurs discours, ils nous parlent de religion, et ils ne rêvent que catégories et vengeance; de morale, et ils protègent la délation, qui tend à démoraliser les peuples; de patrie, et ils veulent retenir l'étranger sur notre territoire; de dévouement au Roi, et ils attaquent toutes les

institutions que le Roi a consacrées... Qu'on cesse d'argumenter de nos derniers orages : s'ils ont emporté la monarchie, peut-être est-ce parce qu'elle prêta un imprudent appui à la cause des privilèges [1]. »

Le principal défenseur de Fabvier continua longuement encore son argumentation. Quand il l'eut terminée, il se tourna vers Canuel : « Oui, général, s'écria-t-il, il demeurera toujours pour constant, quoi que vous puissiez dire, que, sous votre gouvernement, une ville française s'est trouvée, au milieu de la paix, soumise à la rigueur du régime militaire ; que la délation a été encouragée ; que le domicile des citoyens a été violé ; que les opinions ont été regardées comme des crimes ; que des agents provocateurs ont organisé la révolte ; que des citoyens ont péri sans accusation, sans jugement, et que leur mort est restée sans vengeance. Ah ! cessez d'invoquer pour vous le témoignage des habitants du Rhône. Leur voix, si elle pouvait être entendue, serait accusatrice, j'en jure par les maux qu'ils ont soufferts ; j'en jure par les mânes de ces victimes qui ont payé de leur vie des forfaits que d'autres avaient conçus. Tôt ou tard l'opprimé, secouant ses chaînes, appelle des dieux vengeurs. L'instant est arrivé, général, et c'est vous qui l'avez fait naître. Votre nom restera pour toujours attaché à deux époques fatales. La ville de Fougères n'oubliera point 1793 ; Lyon, cité généreuse, 1817 ne sortira jamais de ta mémoire ! — Quant à vous, Messieurs, ajoutait Mauguin pour terminer, ne craignez pas que ces débats aient des effets funestes pour l'opinion publique : ils peuvent être douloureux, mais ne sauraient être nuisibles. On parle avec tranquillité des orages quand on est arrivé au port. La France tout entière y puisera de grandes et utiles leçons : les uns y verront la preuve que leurs criminelles manœuvres, pour être impunies, ne restent pas ignorées ; les autres y apprendront à se rattacher franchement au régime constitutionnel, à se défier surtout de ces

1. *Moniteur universel*, 27 décembre 1818.



hommes qui n'affectent tant de violence dans leurs opinions que pour mieux s'assurer le prix du sang qu'ils ont vendu. Le Gouvernement enfin y puisera la conviction que la masse des Français est tranquille; que la paix publique est assurée; qu'elle n'est troublée que par ceux-là seuls qui se disent ses amis. Il apprendra à distinguer le dévouement calme et désintéressé, mais qui n'est pas toujours exempt de résistance, d'une obéissance prétendue, qui ne se prosterne que pour commander et qui ne parle de ses anciens services que pour parvenir au pouvoir. Ah! sans doute arrive à grands pas l'instant où toutes les passions modifiées, perdant de leur mutuelle aigreur, nous viendrons nous réunir sous l'ombrage sacré du trône constitutionnel. O France, alors seront assurés ton bonheur et ta gloire! Libre désormais du joug de l'étranger, lève, lève ta tête! Marche dans la route d'une sage liberté; de hautes destinées t'y attendent, et l'avenir est déjà plein de ta grandeur[1]. »

A la suite de cette retentissante harangue, il s'engagea un vif débat, une sorte de combat corps à corps entre Mauguin et Berryer. Ce dernier, dans une réplique nerveuse, essaya de rétorquer les arguments sous lesquels Canuel était moralement écrasé. En royaliste ardent qu'il était, il releva, non sans émotion, les attaques dont son parti venait d'être l'objet. « Pourquoi, demanda-t-il, avons-nous entendu une voix prodiguer l'outrage à ceux qu'elle nommait des *hommes monarchiques?* Quand la Charte consacre le pardon en faveur d'une autre classe d'hommes qui ne furent point *monarchiques,* ceux qui ont toujours été fidèles ne pourront-ils aussi se faire pardonner leurs malheurs[2]? »

L'avocat de Fabvier obtint encore la parole. Mais cette fois il fut bref. Les juges n'avaient plus rien à apprendre de lui. L'affaire ne fut reprise que quinze jours plus tard, le 14 janvier 1819. Après les parties contendantes, c'était au tour du

1. *Moniteur universel,* 31 décembre 1818.
2. *Ibid.*

ministère public de se faire entendre. L'avocat du roi, M. Mars, sans s'occuper particulièrement des faits ni des personnes, n'examina la cause que sous le rapport juridique. Il se donna d'abord comme tâche de démontrer que le tribunal correctionnel était régulièrement saisi de l'affaire et compétent pour la juger. Il soutint ensuite longuement que les imputations lancées tant contre Canuel que contre Sainneville étant dirigées contre des fonctionnaires et à raison de l'exercice de leurs fonctions, elles ne pouvaient être, aux termes du Code pénal, justifiées que par des *preuves légales;* que ces preuves, bien qu'on eût prétendu le contraire, faisaient défaut de part et d'autre; qu'il y avait donc eu calomnie et contre le général et contre le lieutenant de police. Il concluait à ce que Fabvier, Sainneville et Canuel fussent tous les trois condamnés. Mais, admettant en leur faveur des circonstances très atténuantes, il ne demandait contre eux que des peines fort légères. « Notre cœur, disait-il en terminant, voudrait vous absoudre; l'intérêt de l'État ordonne que vous soyez punis... Si nous ne pouvons, si nous ne devons même désarmer entièrement la justice, du moins la supplierons-nous de vous traiter comme le ferait une mère, qui, ne pouvant pardonner sans faiblesse, ne sait châtier avec rigueur : heureux si notre prière est exaucée ! Mille fois plus heureux si des débats aussi prolongés ne devaient pas montrer en vous des hommes qui sacrifient à leurs passions la tranquillité de leurs concitoyens et l'intérêt sacré de leur patrie[1] ! »

Mauguin, qui prit une fois de plus la parole après l'avocat du roi, essaya, pour la forme et sans beaucoup d'espoir, de combattre ces conclusions. Les débats furent enfin déclarés clos et l'affaire fut mise en délibéré. Fabvier avait, en somme, moralement gagné sa cause. Le public était en très grande partie pour lui. Les juges ne pouvaient point ne pas le condamner. La lettre rigoureuse d'une loi inique leur en faisait

1. *Moniteur universel,* 15 janvier 1819.

un devoir. Mais on sentait bien qu'ils seraient cléments et que leur sentence serait une sorte d'acquittement. Les ultras frémissaient de rage; ils eussent voulu que Fabvier et Sainneville subissent une lourde condamnation et que Canuel fût déchargé de toute prévention. Leurs journaux étaient, plus que jamais, remplis d'injures à l'égard du colonel. Une sorte de bravache, non moins connu pour son vieux dévouement au drapeau blanc que pour le cynisme qu'il affectait dans sa mise et dans sa façon de vivre, Chodruc-Duclos, le provoqua si brutalement que Fabvier dut le conduire sur le terrain. Le duel eut lieu le 18 janvier, au Bois de Boulogne. Le colonel, qui devait faire feu le second, eut tout d'abord l'épaule droite effleurée par la balle de son adversaire. Pour lui, il se contenta de tirer en l'air. Aussi la plupart des feuilles publiques donnèrent-elles de grands éloges à sa générosité.

Le lendemain, le tribunal rendait enfin son jugement sur le double procès qui, depuis deux mois, occupait Paris. Comme on s'y attendait, les juges avaient adopté presque entièrement les conclusions du ministère public. Ils déboutèrent les héritiers du capitaine Ledoux de leur demande. Quant à Fabvier, à Sainneville et à Canuel, ils les condamnèrent le premier à 100 fr., le second et le troisième chacun à 50 fr. d'amende.

IX

Les amis du colonel regardèrent une telle sentence comme une victoire, et c'en était une effectivement. Par contre, son adversaire et le parti qui le soutenait jetèrent les hauts cris et se mirent aussitôt en tête de faire réformer la sentence du tribunal correctionnel. A la fin de janvier, le général interjetait appel. Il se montrait plein d'espoir dans cette nouvelle instance; et il n'avait pas tort, car la Cour de Paris était alors notoirement composée de royalistes passionnés, tout dévoués à la politique du pavillon de Marsan et sachant, à l'occasion,

malgré le mot de Séguier, rendre des services en même temps que des arrêts.

Sa confiance ne devait pas être trompée. La chambre d'appel de police correctionnelle, appelée à reviser le jugement du 19 janvier, montra tout d'abord, par la rapidité avec laquelle elle expédia l'affaire, que son siège était fait et qu'elle ne croyait pas avoir besoin d'éclaircissements nouveaux. Après avoir entendu, non sans une impatience visible, d'abord Mᵉ Couture, ensuite Mᵉˢ Mauguin et Dupin, après eux Mᵉ Berryer, enfin l'avocat général Colomb, qui conclut à la confirmation du jugement (selon lui plein de sagesse), elle prononça, dès sa seconde audience (le 28 avril 1819), une sentence aux termes de laquelle Canuel était déclaré non coupable de calomnie envers Sainneville et était déchargé de toute amende; Fabvier et Sainneville étaient au contraire condamnés chacun à 3,000 fr. de dommages-intérêts envers le général; ce dernier était autorisé à faire imprimer et afficher cent exemplaires de l'arrêt à leurs frais; enfin il était fait réserve au procureur général de les poursuivre pour outrages envers la Cour prévôtale et les autres autorités de Lyon.

Ainsi se termina ce procès mémorable, auquel, pendant près d'une année, la France entière avait pris un intérêt si passionné. Le premier mouvement des condamnés fut de se pourvoir en cassation. L'arrêt qui les frappait leur était d'autant plus dur qu'à ce moment même les Chambres votaient, après de retentissantes discussions, des lois nouvelles qui, restituant à la presse une liberté et des garanties légitimes, abrogeaient les articles du Code pénal dont il leur était fait une si rigoureuse application [1]. Malheureusement pour eux, ces lois ne furent promulguées que dans le courant de mai et de juin 1819, et elles ne pouvaient avoir d'effets rétroactifs. Les avocats de Fabvier et de Sainneville leur remontrèrent, du reste, que les irrégularités de forme que pouvait présenter l'arrêt n'étaient

1. Lois du 17 mai, du 26 mai et du 9 juin 1819. — Voir notamment la seconde, qui est relative à la répression des crimes et délits commis par la voie de la presse.



pas de nature à en entraîner l'annulation par la Cour suprême. Aussi ne tardèrent-ils pas à se désister de leur pourvoi par une lettre qui fut imprimée et dans laquelle ils déclaraient qu'ils n'étaient plus *justiciables que de l'opinion publique.*

C'était, vu les circonstances, le meilleur parti qu'ils eussent à prendre. L'opinion publique n'avait pas, du reste, attendu leur appel pour se prononcer en leur faveur. Des souscriptions populaires furent organisées à Paris et à Lyon pour les décharger des frais considérables de leur procès et de leur condamnation. Fabvier, l'avocat, toujours circonspect, craignait que son frère, en encourageant ces manifestations, ne se compromît davantage. Mais le colonel, qui ne les avait pas provoquées, n'était pas disposé à s'en effrayer. Aussi écrivait-il, le 21 mai, à son aîné : « La passion que la cour royale a montrée dans cette affaire a révolté. C'était un coup d'éperon, et nous avions besoin d'un coup d'éperon..... Quant à ton inquiétude, je ne la partage pas. Je n'aime pas ce mot de parti et cette subdivision continuelle en diverses classes de gens dont la totalité est mue par les mêmes sentiments. Du reste, tu me dis : vois et juge. Je n'ai rien à voir ni à juger. Je ne me suis occupé en rien ni de la souscription d'ici ni de celle de Lyon. Tu aurais bien pu le penser sans que je te le dise. Pour les moyens de subvenir à ces dépenses, j'en viendrai à bout. On me doit quelque argent. Je ne me soucie pas d'avoir recours à mon père..... L'affaire du coup de pistolet est vraie. Mais est-ce à moi qu'on en voulait ? Je n'en sais rien..... »

A quel incident nouveau faisait-il allusion dans ces dernières lignes ? C'est ce que nous ne savons au juste, n'ayant pu trouver aucun éclaircissement sur cette affaire. Peut-être Fabvier avait-il failli être victime de quelque agression nocturne de la part d'un ennemi politique. Quoi qu'il en soit, il n'était point nécessaire qu'il fût provoqué davantage pour devenir un adversaire déclaré d'un gouvernement que, depuis 1815, on l'a vu, il n'avait jamais servi qu'à regret. Froissé dans son patriotisme, arrêté dans sa carrière militaire, atteint dans sa

plus légitime ambition, puni quand il méritait d'être récompensé, il portait maintenant à la Restauration la haine vigoureuse d'un homme de cœur qui, tout en se vengeant, avait la conviction de servir son pays. Attaqué, maltraité, sacrifié sans raison, il allait entrer résolûment en guerre contre ceux qui l'avaient méconnu. Il n'avait été jusque-là que mécontent, il allait devenir conspirateur.

A. Debidour.

(*A suivre.*)



PIERRE DE HAGENBACH

ET LA

DOMINATION BOURGUIGNONNE EN ALSACE

(1469-1474) [*suite*[1].]

CHAPITRE V

LES DERNIERS BEAUX JOURS

Le duc quitte Brisac. — Abolition des privilèges de la ville et nouvelle organisation. — Tentative du duc sur Mulhouse. — Le duc quitte l'Alsace. — Rapprochement entre les Suisses et Sigismond d'Autriche. — Diète de Lucerne (4 février 1474); le rachat de la Haute-Alsace y est décidé. — Mariage de Pierre de Hagenbach. — Démêlés avec l'évêque de Bâle. — Les fêtes du carnaval à Brisac.

Le 31 décembre 1473, aux premières lueurs d'une terne journée d'hiver, les rues de Brisac entendirent battre la générale et sonner les cloches des églises convoquant soldats et bourgeois, les uns pour la prestation du serment de fidélité au duc de Bourgogne[2], les autres pour se tenir prêts à accompagner leur maître dans ses États héréditaires. Les bourgeois se réunirent en hâte devant le poêle des nobles. Vers huit heures le duc parut et reçut le serment qu'ils lui prêtèrent à genoux. On s'attendait à ce que de son côté il promît, selon l'usage, de respecter tous les droits et privilèges de ceux qui

1. Voir *Annales de l'Est*, numéros d'avril et d'octobre 1889, de janvier et d'avril 1890.

2. La *Reimchronik*, chap. 60, place la scène devant le poêle des nobles « *Zum Juden* ». Knebel, au contraire, dit que la cérémonie a eu lieu devant l'hôtel de ville de Brisac et se fonde sur le témoignage d'un prieur de Brisac, Nicolas, évêque *i. p.* de Tripoli. C'est la version donnée par la *Reimchronik*, dont l'auteur était bourgeois de Brisac et sans doute témoin oculaire, qui semble être vraie.

venaient de se remettre ainsi entre ses mains. Mais Charles resta silencieux et laissa les bourgeois interdits se relever et disparaître mornes et soucieux derrière les rangs serrés des soldats qui entouraient la place de tous côtés.

Un seul d'entre eux osa élever la voix et s'adressant au duc lui demanda, au nom de ses concitoyens, au moins l'abolition du mauvais denier [1]. La réponse fut un refus catégorique, puis, montant à cheval, Charles le Téméraire quitta la ville de Brisac, où la cérémonie qui venait d'avoir lieu, jetait une grande et légitime inquiétude. Toute son armée le suivit, mais les derniers soldats avaient à peine franchi les portes que Pierre de Hagenbach revint avec 60 cavaliers, reçut les clefs de la ville que lui remirent les notables encore réunis et fit entrer une troupe de 800 Picards [2]. Brisac était livrée sans défense aux mains du grand-bailli qui allait lui faire expier son récent refus d'acquitter le mauvais denier.

La première mesure qu'il prit, fut de loger les soldats chez les habitants et, pour semer la division entre la noblesse et la bourgeoisie, il exempta la première de cette charge [3]. Le bourgmestre représenta vainement au grand-bailli tout l'arbitraire et lourdeur de cette mesure sous laquelle succomberaient les habitants déjà épuisés par le séjour du duc. P. de Hagenbach la maintint, se contentant de diviser la ville en quatre quartiers, chacun sous la surveillance d'un capitaine, puis il rejoignit son maître [4].

Son départ fut le signal des excès que les bandes de soudards allaient commettre dans la ville. La nuit même qui suivit, un soldat avait maltraité la femme d'un bourgeois. Le

1. *Reimchronik*, chap. 60, vers 10-20.

2. *Ibid.*, chap 61. V. surtout la lettre de Jean de Bärenfels, bourgmestre de Bâle, adressée le 2 janvier à Berne et à Soleure, qui relate, avec beaucoup de détails, cette rentrée des troupes wallonnes et les excès auxquels elles se livrèrent. (*Basler Chron.*, t. III, p. 366-7, addition de M. Ch. Bernouilli.) — Knebel, p. 49. Le chiffre exact des troupes est, comme toujours, fort difficile à établir, les indications étant fort variables.

3. *Reimchronik*, chap. 62, vers 20-25.

4. *Reimchronik*, chap. 62.



mari, accouru à ses cris, abattit à ses pieds le Picard. Mais les camarades de ce dernier avaient entendu ses cris d'appel et s'étaient précipités à son secours. De leur côté les bourgeois s'étaient rapidement armés, décidés à soutenir énergiquement leur concitoyen, et bientôt les deux partis se trouvèrent face à face, prêts à en venir aux mains. Une mêlée générale ne put être évitée qu'avec les plus grandes peines et après bien des efforts tentés par les capitaines et le bourgmestre[1].

Le lendemain, ceux de Brisac envoyèrent à Ensisheim une députation auprès du duc pour lui soumettre leurs plaintes. La réponse qu'ils rapportèrent fut tout autre qu'ils ne l'espéraient. Charles donna pleins pouvoirs à Pierre de Hagenbach et l'envoya à Brisac avec le comte de Lupfen et 200 cavaliers pour rétablir l'ordre. Les troupes wallonnes durent, il est vrai, quitter la ville, mais les bourgeois furent obligés eux aussi de s'armer et de partir avec eux pour marcher contre Mulhouse, tandis que les nouveaux venus étaient logés dans les maisons des absents dont les femmes et les enfants se trouvaient ainsi livrés à la merci d'une brutale soldatesque. Toutes ces mesures vexatoires ne firent que précéder et préparer une dernière rigueur, l'abolition de ses privilèges, qui allait atteindre la cité dans son cœur, dans sa vie même[2].

Elle dut remettre toutes ses chartes de liberté et de privilèges au grand-bailli qui nomma prévôt de la ville un partisan dévoué de la Bourgogne, Jean-Werner de Pforr[3]. En somme, cette nomination n'avait absolument rien d'inique ; la charge avait été rachetée par le duc à la ville le 24 janvier[4], rien

1. *Reimchronik*, chap. 63.

2. Knebel, p. 47. — *Reimchronik*, chap. 64-67.

3. Knebel, p. 47 et 49. D'après la *Reimchronik*, Hagenbach n'aurait pris ces mesures qu'après les fêtes du carnaval 1474 (chap. 87).

4. Arch. Côte-d'Or, B. 1773, fol. 87-89, v°. Elle est mentionnée également dans la Coll. de Bourgogne, vol. 100, f° 311, vol. 104, f° 278, r°. (B. Nat.) La prévôté de Brisac avait été engagée dès 1406 par le duc Léopold d'Autriche à Haneman et Guillaume de Grunnenberg pour la somme de 5,400 fl. du Rhin, dont 2,000 furent : *berait zu unsern grossen notdurfft gelihen*... En 1407, G. de Grunnenberg fait faire pour 200 fl. de réparations au château ; en 1440, pour 73 livres 8 schilling 10 pf. En 1445. il meurt, et Albert d'Autriche engage la prévôté aux bourgmestre, conseil et com-

n'était plus juste que de voir Hagenbach en disposer en faveur d'une personne dont le dévouement lui était connu. Il n'en fut pas de même des mesures qui suivirent. Le conseil de la ville était composé de 7 membres nobles et de 6 bourgeois auxquels semblent avoir été adjoints quelques chefs de corporations [1]. Le grand-bailli, dans une séance extraordinaire, chassa les membres bourgeois, et les nobles assistèrent impassibles à cette expulsion, car eux étaient entièrement gagnés à la cause bourguignonne [2]. Le bourgmestre bourgeois qui, conjointement avec le bourgmestre noble, présidait ce conseil, fut destitué. P. de Hagenbach en nomma un autre dont nous ignorons le nom et qui dut prêter le serment d'obéissance pur et simple sans pouvoir faire la moindre réserve. Il lui remit la liste des nouveaux conseillers qu'il avait choisis lui-même et que le bourgmestre fut contraint d'aller chercher pour prêter serment à leur tour [3]. Le frère du grand-bailli, Étienne de Hagenbach [4], fut nommé bailli de la ville. Enfin il supprima les corporations de métiers. Cette abolition fut très mal accueillie par les bourgeois de Brisac dont elle brisait le pouvoir politique et militaire. Elle mit fin à l'indépendance de la cité qui dès lors se trouvera entièrement à la merci du duc et de son grand-bailli.

Brisac en pays de Bade était matée. Ses habitants avaient sourdement protesté, pas trop haut cependant. Ils étaient trop de la race germanique pour résister longtemps ouvertement à un plus fort ; ils se courbèrent bientôt sous la rude main de P. de Hagenbach qui les étreignait, mais ils attendaient patiemment et sournoisement l'heure de leur revanche. Elle devait sonner bientôt ; ils se redressèrent alors et se vengèrent, ne respectant

mune de Brisac. Il fallut entreprendre de nouvelles réparations en 1458 et 1459. En 1460, Sigismond emprunta encore à la ville 800 fl., ce qui porta la dette totale à 6,420 fl. d'or. (Arch. Côte d'Or, B., 1047 [orig., copies et trad.].)

1. Mone, *Quellensammlung*, III, p. 238.

2. *Reimchronik*, chap. 89.

3. *Ibid.*, chap. 90, 91, 92.

4. *Reimchronik*, chap. 92.



ni droit ni loi ; ils furent sans générosité, sans pitié pour leur ennemi vaincu.

Si Brisac fut aisément soumise, il n'en fut pas de même de Mulhouse. Charles le Téméraire dut reconnaître que les Alsaciens et les Badois n'étaient point de même race et les paroles d'un de ses conseillers, envoyé l'année précédente dans les terres d'Alsace pour dresser un rapport sur le pays et les gens, dut lui revenir souvent à la mémoire. « Les Alsaciens sont gens de forte nature mais de petite obéissance », avait dit son conseiller Mougin Contault[1]. Charles avait dû s'en apercevoir déjà et la justesse de cette observation fut confirmée encore par les rapports qu'il allait avoir avec Mulhouse. Il essaya personnellement de mettre fin aux embarras financiers de la ville et de reconquérir du même coup l'alliance chancelante des Suisses. Le 27 décembre 1473, il avait envoyé son conseiller Antoine Haneron, prévôt de Saint-Donatien de Bruges, avec une lettre à Mulhouse pour informer la ville qu'il ne pouvait plus apaiser les réclamations des vassaux bourguignons créanciers de la ville et la priait de s'entendre à ce sujet avec son envoyé[2]. Le fit-elle? C'est ce que nous ignorons, mais le résultat que provoqua cette lettre fut une demande de secours adressée par la ville à Berne et à Soleure.

Berne n'avait pas attendu cette démarche pour envoyer auprès du duc de Bourgogne des députés qui devaient terminer avec lui les affaires de Mulhouse[3]; elle lui avait préalablement demandé pour eux sa protection. Le 31 décembre, le duc répondit par une lettre fort courtoise et amicale et accorda la demande de Berne. Il parlait de son amitié pour la ville qui l'empêcherait toujours de lui causer le moindre dommage ; si de leur part ils éprouvaient une affection semblable pour lui, il était convaincu qu'ils ne voudraient point qu'il subît du

1. Arch. Côte-d'Or, B. 1051, f° 58, r°.
2. Cart. Mulh. IV, n° 1740. De cette députation faisaient partie le frère du grand-bailli, Étienne de Hagenbach, et le greffier de Brisac.
3. Cart. Mulh. IV, n° 1713.

tort du fait de Mulhouse[1]. Le premier devoir en amitié, disait-il encore, était d'être justes les uns envers les autres.

Il est probable qu'en tenant ce langage, Charles le Téméraire avait à cœur de séparer la puissante cité de Berne de la coalition qui commençait à se former contre lui. Mais si tel était son projet, il devait à tout jamais renoncer à s'emparer de Mulhouse liée par des liens aussi étroits à cette ville et il devait savoir sans doute que toute tentative contre son alliée allait jeter Berne dans le camp de ses ennemis. Il est certain aussi qu'elle ne pouvait prendre au sérieux les protestations d'amitié du duc tant que le pire adversaire des Suisses, Pierre de Hagenbach, restait à la tête du grand-bailliage de la Haute-Alsace[2]. Le mépris du baron alsacien pour ces *vachers* des Alpes et la haine que lui portaient ceux qu'il traitait ainsi étaient incommensurables de part et d'autre.

Les députés de Berne[3] firent une allusion très claire à cet obstacle qui les séparait du duc en se plaignant de nombreux méfaits commis à leur égard par le grand-bailli[4]. Mais, si Charles le Téméraire les écouta, il ne s'en préoccupa guère. Et cependant la ligne de conduite de la politique bourguignonne était toute tracée en cette occurrence. Le duc aurait dû sacrifier Pierre de Hagenbach et le remplacer par un homme d'un caractère moins entier, plus souple et surtout mieux vu des Suisses. Ce successeur était tout trouvé, c'était le margrave Rodolphe de Hochberg, bourgeois de Berne, l'ancien président de la Commission Provisoire, qui pendant son court passage au pouvoir avait su se concilier bien des sympathies. Mais la révocation du grand-bailli n'aurait jamais pu être arrachée au duc, il n'aurait jamais cédé devant une influence étrangère, son entêtement hautain n'eût jamais souffert un pareil échec. Et puis, il tenait trop à Pierre de Hagenbach qu'il con-

1. *Ibid.*, IV, n° 1717.
2. Witte, *Der Zusammenbruch...*, p. 37-38.
3. C'étaient Nicolas de Scharnachthal, Petermann de Wabern et le député, greffier de Soleure, Jean de Stall.
4. *Eidg. Absch.*, II, n° 729.

naissait de longue date comme un serviteur d'un attachement et d'une fidélité sans bornes. Que lui importait qu'il fût désagréable à ses voisins, pourvu que lui fût content de ses services[1] ! Mais rendait-il bien un service à son maître en lui aliénant les Suisses ?

Cependant, si le duc avait été réellement au courant des affaires du landgraviat, il est probable qu'il eût forcé son grand-bailli à adopter une autre conduite à l'égard des Confédérés. A l'époque où nous sommes parvenus, il eût été temps encore de changer de politique. La catastrophe de Brisac du mois de mai eût pu être évitée aisément. Le duc serait resté paisible possesseur des riches terres qu'il avait acquises et qui sous le gouvernement de Hagenbach commençaient à prospérer remarquablement. On s'était plié assez rapidement au nouveau régime, à part les faibles murmures isolés de quelques privilégiés trop habitués encore au régime d'anarchie des Habsbourg et qui ne voulaient reconnaître d'autre souverain fors Dieu. Avec le temps, tout le reste de l'Alsace se fût rallié fatalement à la Bourgogne et eût fait retour avec elle à la couronne de France. Le pays n'aurait pas eu alors à souffrir les atroces misères que lui infligèrent les querelles de l'Empire aux XVIe et XVIIe siècles.

Quoi qu'il en soit, le duc, après avoir quitté Brisac, résidait à Ensisheim où l'avaient reçu tous ceux, nobles ou roturiers, qui lui devaient le service militaire et qui restèrent auprès de lui pendant douze jours. C'est là aussi que vinrent le trouver les députés de Mulhouse munis d'une liste de toutes les réclamations qu'ils pouvaient avoir à faire à des sujets bourgui-

1. Charles le Téméraire ne se souciait nullement que son grand-bailli fût agréable à ses voisins, comme le prouve le document suivant : « Alors messire Adrien de Bubenberg a raconté à messieurs les XIII, en présence des députés de Zürich, Berne, Lucerne et Schwitz, qu'il a vu et entendu Besançon, secrétaire de monseigneur le duc de Bourgogne, raconter audit monseigneur les actions et exactions dont messire Pierre de Hagenbach a usé envers nous et que le duc a répondu à tout ce que disait ledit Besançon qu'il ne voulait pas que messire Pierre de Hagenbach fît quelque chose pour l'amour et la volonté de ses voisins, mais qu'il devait être simplement son grand-bailli qui ne fît que ce qui lui était agréable et nécessaire. » (*Eidgen. Absch.*, II, n° 650.)

gnons, et des documents concernant la charge de prévôt de la ville[1]. Mulhouse eut recours une fois de plus à sa politique expectative, certainement habile, mais aussi singulièrement irritante à la longue, de demandes de délais. Elle déclara ne rien pouvoir conclure sans l'assentiment de ses alliés les Suisses qui devaient venir d'un moment à l'autre. Dans l'entourage du duc, on ne crut pas sans doute à la véracité de ces excuses. Ceux-là surtout qui faisaient partie du conseil du grand-bailli, étaient si habitués à de pareilles réponses qu'ils n'étaient guère disposés à y ajouter foi et ils y virent bien plutôt la continuation de la politique que la ville n'avait cessé de suivre en ces dernières années. On résolut de l'intimider, et les troupes bourguignonnes se concentrèrent peu à peu autour de Mulhouse et s'en rapprochèrent tous les jours davantage. Le duc lui-même établit son quartier général le plus près possible de la ville[2]. Ces mouvements de troupes produisirent les craintes les plus vives dans la ville et elles ne disparurent qu'avec l'arrivée à Ensisheim des députés suisses[3].

1. Cart. Mulh. IV, nos 1714-1715. La prévôté de Mulhouse ne fut pas rachetée par le duc de Bourgogne, puisque nous trouvons une note du 2 février déclarant que ce jour-là la ville de Colmar a prêté à Mulhouse contre l'engagement de sa prévôté 200 fl., Schlestadt 100, Obernai, Kaysersberg et Munster, chacune 30, Rosheim, 10, et que le titre obligatoire était déposé à Bâle. (Cart. Mulh. IV, n° 1734.) Le lendemain, 3 février, eut lieu la cession de la prévôté aux villes de Bâle, Soleure, Berne, Colmar, Schlestadt, Kaysersberg, Obernai, Munster et Rosheim, moyennant 1,500 fl. du Rhin, mais avec droit de rachat. (Cart. Mulh. IV, n° 1736.) On prit immédiatement toutes les mesures rendues nécessaires par cet engagement. (*Ibid.*, IV, n° 1737.)

2. Mais sans aller au delà d'Ensisheim.

3. On ne sait pour quelle raison le duc de Bourgogne fit abandonner tout à coup le siège de Mulhouse en retirant ses troupes. Cette retraite fournit à Pétri la matière d'une légende des plus curieuses et qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Selon lui, les troupes bourguignonnes auraient été mises en fuite par une subite inondation que Dieu envoya pour exaucer les prières des fidèles de la ville. (Pétri, éd. Mieg-Kœchlin, *Der Stadt Mülhausen Geschichten*, I, p. 103 ; Pétri, *Der Stadt Mülhausen Geschichten*, édit. Graf, 1838, p. 186 ; Math. Graf, *Gesch. der Stadt Mülhausen*, I, 256-257.) Les chroniqueurs contemporains ne savent absolument rien de cette délivrance miraculeuse. Ni Knebel, ni la *Reimchronik* ne la mentionnent, et ces deux ennemis acharnés du régime bourguignon n'eussent pas passé sous silence un fait de cette importance, s'il... s'était produit. Il n'y en a pas trace non plus dans le cart. de Mulhouse. Pétri a peut-être confondu intentionnellement le blocus de Mulhouse avec le siège de Vesoul par Bernard de Bollwiller en 1557, où un pareil phénomène se produisit en effet. Près de cette ville se trouve une source dite de Frais-Puits dont les éruptions sont intermittentes et qui causent de grands ravages quand elles se produisent. Dom Grappin,



Pendant ce temps, les députés de Bâle, Berne, Lucerne, Soleure, Fribourg (Suisse), Colmar et Strasbourg s'étaient réunis de nouveau à Bâle, munis du consentement de leurs villes, pour chercher un remède qui mît fin aux embarras financiers de Mulhouse[1]. Le 4 janvier, les députés de Berne et de Soleure se rendirent auprès du duc de Bourgogne où ils reçurent un accueil très cordial. Ils étaient venus pour tâcher d'obtenir pour Mulhouse une prolongation du délai de paiement des créanciers. Dans son désir d'entretenir de bons rapports avec les Suisses, Charles le Téméraire ordonna aux commissaires qu'il délégua pour conférer avec les députés de Berne et de Soleure, d'accorder une prolongation jusqu'au 3 février. A cette date Berne et Soleure devaient convoquer à Bâle les créanciers de Mulhouse et les contenter. Après quoi les bourgeois de cette dernière ville auraient le droit de faire rentrer les créances qu'ils pouvaient avoir sur des vassaux bourguignons. Mais jusque-là, il était interdit à tous de molester de quelque manière que ce fût les habitants de Mulhouse, qui obtenaient libre circulation sur le territoire bourguignon[2].

Le 8 janvier 1474, Charles le Téméraire, accompagné de Pierre de Hagenbach, se rendit à Thann, où il séjourna pendant deux jours avant de se diriger sur Montbéliart[3]. Il ap-

dans son *Almanach historique de Besançon et de Franche-Comté pour l'année* 1784, p. 461-462, nous en a laissé une description. Je dois cette dernière communication à l'aimable obligeance de M. X. Mossmann.

1. Cart. Mulh., IV, n° 1725.

2. Cart. Mulh., IV, n° 1728. Les députés envoyés étaient ceux de Berne et de Soleure seulement. Rodt y ajoute par erreur ceux de Fribourg en Suisse. (*Feldzüge*, I, p. 191.) L'accueil que Charles fit aux députés fut extrêmement cordial. Knebel, qui, certes, n'est pas favorable à la Bourgogne, se plaît à le constater. D. Schilling (p. 95) soutient le contraire, et à tort. L'historien moderne Daendliker se range à son avis (p. 49-51). M. de Mandrot, *Études sur les relations*... (p. 108) critique, avec raison, cette assertion. — Mulhouse commença dès lors à payer ses dettes, car le 4 février le chevalier Hermann Waldner de Freundstein, lieutenant du grand-bailli, donne quittance au bourgmestre et au conseil de Mulhouse des sommes qu'ils devaient depuis plusieurs années à divers vassaux du duc de Bourgogne. Ce premier paiement s'éleva à 1,908 1/2 fl. Pour le détail, voir Cart. Mulh. IV, n° 1738. De plus, la ville et Jean Richesheim conviennent de tenir pour compensés tous les frais et dommages auxquels ces difficultés ont donné lieu des deux côtés et s'interdisent réciproquement toute réclamation à ce sujet. (*Ibid.*, n° 1739.)

3. Knebel, p. 51.

prouva la sévère répression que son grand-bailli avait été obligé d'exercer quelques mois auparavant. Il rendit sur la demande de Hagenbach leur liberté et leur parole à ceux des bourgeois qui avaient été forcés de jurer de ne point sortir de la ville. Ils reconnurent ce service en offrant au duc 1,200 fl. et au grand-bailli 300[1]. C'était là un acte de clémence inattendu de la part du destructeur de Liège et de Dinant.

Le duc avait déjà quitté l'Alsace depuis plusieurs jours et les délibérations des députés suisses et alsaciens continuaient encore à Bâle[2]. La question de Mulhouse était momentanément réglée, mais le récent voyage de Charles le Téméraire et le grand déploiement de troupes qui avait eu lieu à cette occasion inspiraient des craintes sérieuses et l'on résolut de prendre des précautions contre un danger probable du côté de la Bourgogne. On remit à l'étude le projet d'union élaboré l'année passée. Cette fois le comte palatin promit son adhésion. Les débats de la diète furent subitement suspendus par une nouvelle extraordinaire qui se propagea avec la plus grande rapidité. On apprit que Sigismond d'Autriche, cédant aux instances de Louis XI, consentait à se réconcilier avec les Suisses. Il acceptait le projet de réconciliation déjà élaboré en 1472 par l'évêque de Constance. Cette décision fut communiquée le

1. Ochs, *Gesch. der Stadt Basel*, IV, 240 ; Knebel, p. 52, dit expressément que c'est sur l'intervention de Hagenbach que le duc leur pardonna leur revolte. On lit sur un incunable de 1477, conservé à Donauoschingen et publié par Mone, *Quellensammlung*, I, p. 226 : « Item ee *daz* dis beschach in demselben jor was ich leszmeyster zu Danne in dem jor do man zalt 1474 in octavo epiphaniae domini (14 janvier), *tunc in Tan venit dux Burgundiae et mansit tres dies in eodem loco*, und schatz die stat umb 15 hundert guldin und musten im sweren und berufft die funf stet die ym verpfend woren *ad videndam potentiam eorum et multitudinem in armis*, etc.... *et pluviae erant cottidie. Depost in quadragesima facta est præsens historia.* » Les dates ne concordent pas avec l'itinéraire donné par Lenglet Dufresnois (Commines, II, 210-211). Le 11, le duc était déjà à Belfort. Gollut-Duvernoy (*l. c.*, p. 1241, note 2) donne aussi la fausse date du 12 comme date du départ. — D. Schilling (p. 80-100) prétend que cette amende leur fut infligée par le duc sur les conseils de P. de Hagenbach, qu'il traite à cette occasion avec peu d'aménité de : *Wüthendes Schwein* (cochon enragé). Voir aussi Rodt, *Feldzüge*, I, p. 197. C'est à Thann que les envoyés de Berne vinrent trouver Charles le Téméraire et en reçurent un accueil fort aimable ainsi que de Hagenbach qu'ils qualifièrent dans leur rapport de *brave homme*, expression qui contraste singulièrement avec celle de Schilling. (Rodt, *Feldzüge*, t. I, p. 195 ; Foster Kirk, t. III, p. 167.)

2. Cart. Mulh. IV, n° 1730.

21 janvier à la diète de Lucerne par un envoyé français, mais les Suisses ne voulurent se prêter à cette réconciliation que si le duc s'engageait à racheter les terres d'Alsace engagées à la Bourgogne. Le duc souscrivit d'autant plus volontiers à cette condition qu'elle allait au-devant de ses désirs[1].

L'accord était donc fait et semblait devoir se maintenir longtemps. Le 4 février, une nouvelle diète se réunit à Lucerne[2]. Les résolutions qui y furent prises étaient d'une gravité exceptionnelle et allaient provoquer une conflagration générale. On fut dès l'abord résolument hostile à la Bourgogne, on défendit sous les peines les plus sévères tout enrôlement sous la bannière de Charles le Téméraire ou de Pierre de Hagenbach. Les députés réunis à Lucerne ordonnèrent à Berne d'attaquer les mercenaires italiens qui venaient de Naples et de la Lombardie pour servir sous le duc de Bourgogne. La plupart des députés consentirent aussi à faire la paix avec la maison de Habsbourg et à adhérer à la ligne nouvellement formée qui prit le nom de « Basse-Union », mais ils rejetèrent énergiquement la participation à cette ligue du comte palatin du Rhin et du margrave de Bade. C'est alors que commencèrent, par l'intermédiaire des envoyés français le prévôt Jost de Silinen et le comte Jean d'Eberstein, les négociations entre les Suisses et Sigismond au sujet du rachat du landgraviat de la Haute-Alsace. La somme nécessaire à cet effet fut fixée à 80,000 fl., mais le duc d'Autriche n'avait point d'argent et les Suisses n'avaient point l'habitude d'en prêter. Après de longues discussions et de longues négociations, les villes d'Alsace consentirent à lui avancer les 80,000 fl. Mais il dut s'engager formellement à racheter ses possessions et les Suisses de leur côté durent lui promettre aide et secours.

Pierre de Hagenbach devait être certainement au courant de ce qui se tramait contre lui et son maître à la diète de Lucerne, mais il semble s'en être inquiété fort peu. Mieux que

1. De Mandrot, *l. c.*, p. 118-119. — Witte, *Beziehungen...*, p. 39.
2. *Eidgen. Absch.*, II, n° 732.

personne il connaissait l'indigence perpétuelle de Sigismond d'Autriche et la rapacité des Confédérés. Il ne pensait donc pas que les négociations entamées aboutiraient jamais, et sa surprise devait être grande en apprenant que les villes d'Alsace allaient fournir la somme nécessaire au rachat. Cet événement dut lui donner quelque peu à réfléchir, mais sans l'épouvanter outre mesure. Il méprisait beaucoup trop les ennemis ouverts ou cachés qui l'entouraient pour les craindre beaucoup, il avait pour cela une trop grande confiance dans la puissance de son maître qui ne le laisserait jamais sans secours[1].

Un auteur contemporain, arrivé à cette période de l'histoire de Pierre de Hagenbach, prétend que le grand-bailli se sachant entouré d'ennemis de toutes parts, se soit abandonné à la brutalité de son caractère et à la violence désordonnée de ses passions; il aurait mis alors en pratique cette féroce devise des empereurs romains : *Oderint dum metuant*[2]. Il est vrai que les chroniqueurs placent dans cette dernière période de sa vie les excès monstrueux dont il se serait rendu coupable. Quels que fussent les vices du grand-bailli, ils ne purent aller jusqu'à l'oubli ou l'ignorance complète de tout sens moral dont il aurait fait preuve alors. Tous les chroniqueurs sont du parti adverse; ils haïssaient Hagenbach autant qu'on peut haïr un homme et ils l'ont trop chargé. Les faits qu'ils nous racontent sont d'une immoralité tellement révoltante qu'il est bien difficile d'en admettre la véracité. Leur haine peu clairvoyante infirme singulièrement leur témoignage, car ils ne reproduisent que des on-dit, des bruits populaires et l'on sait ce que valent des bruits de ce genre. Tous les historiens ont fidèlement emboîté le pas après eux et M. de Barante nous a tracé de Pierre de Hagenbach l'abominable portrait que chacun connaît. Mais c'est de la haute fantaisie et non de l'histoire. Il ne faudrait pas non plus tomber dans un excès contraire et vouloir réhabiliter complètement le grand-bailli. Il ne fut pas

1. Witte, *Der Zusammenbruch...*, p. 44-45.
2. Witte, *Der Zusammenbruch*, p. 43.

un saint, il l'a confessé lui-même. Il était de son temps bien plus rude et plus brutal que le nôtre, il en avait les mœurs, mais la dépravation était partout. Ce fut un des principaux griefs qu'on releva contre lui dans son procès, et les juges, fort embarrassés de sa justification nette et claire, au lieu de communiquer au peuple assemblé les aveux arrachés à l'accusé par la torture, déclarèrent avec une mauvaise foi insigne qu'il avait révélé des choses monstrueuses, offensant Dieu et les hommes, mais ils se gardèrent bien de les dire et pour cause.

Un fait qui donna matière aux plus scandaleux propos, fut le mariage de Pierre de Hagenbach avec la comtesse Barbe de Montfort ou de Thengen [1]. Il fut célébré à Thann le 24 janvier 1474, et le chapelain bâlois Knebel nous raconte que le grand-bailli le célébra avec un très grand éclat et y convia les évêques de Strasbourg, de Bâle, de Constance et une foule d'autres dignitaires ecclésiastiques, les plus grands seigneurs et les villes du pays [2].

1. Il est assez difficile de connaître son nom exact. Les uns l'appellent comtesse de Montfort, les autres comtesse de Thengen. Knebel lui donne indifféremment les deux noms, et dit de plus qu'elle était sœur de feu Marc de Baldeck (p. 58, 59). — *Kleine Thanner Chronik*, p. 31. D'après le chroniqueur, les fêtes auraient duré huit jours. — D'après Knebel, le grand-bailli aurait lancé ces invitations, non pour qu'ils vinssent, *sed ut munera secum deferant, hiis quidem injungens ut thauros, aliis vero ut vitulos, aliis autem gallinas, aliis ut avenam et frumentum et vinum secum portent, et sic grande convivium fecit, non quidem sumptibus suis sed aliorum.* » Knebel, en écrivant ces lignes, a été égaré par sa haine. On ne trouve que chez lui mention de ces cadeaux obligatoires et spécifiés. Ces présents étaient volontaires et étaient une coutume encore en usage aujourd'hui. Bâle, il est vrai, en fait mention dans la liste de ses griefs contre le grand-bailli dans les termes suivants : *Uber das wir im am ersten, als er in das landt kam und lantvogt ward, hundert gulden schanckten. Item sinem vetteren Zschan Monyattin* (Jean de Montjustin, sans doute, car la mère de Hagenbach, Catherine de Belmont, avait épousé en premières noces Jean de Montjustin) *zur hochtzyt wol 25 gulden. Item aber dem landvogt zu siner hochtzyt uff 46 gulden wert* (*Basler Chroniken Beilagen*, III, p. 380). Comme on le voit, il n'y a pas mention de contrainte exercée par P. de Hagenbach. Bâle ne fit que se conformer à l'usage, mais elle en garda rancune au grand-bailli et regarda ces dons comme un grief de plus à ajouter aux autres. — Schœpflin, *Als. ill.*, II, p. 598, suit le témoignage de Knebel. — Rodt. *Feldzüge...*, I, p. 214, l'admet également, et voit dans l'ordre donné par P. de Hagenbach à ses invités d'apporter des cadeaux et de participer aux frais du festin, la tentative faite par le grand-bailli d'établir à son usage une prérogative royale et souveraine.

2. Il envoya des invitations, même aux villes d'Alsace, et entre autres à Mulhouse, qui nous a été conservée (Cart. Mulh., IV, nº 1733), et qui est d'une courtoisie et d'une correction parfaites. Il va sans dire qu'il n'y est nullement question des fameux cadeaux obligatoires. Mulhouse répondit à la politesse du grand-bailli en se faisant

Ces réjouissances cependant ne lui firent pas oublier de veiller à l'exécution de ses ordonnances. C'est ainsi que quelques seigneurs qui tenaient en gage des fiefs non encore rachetés, refusèrent d'acquitter l'impôt sur le vin dit le mauvais denier. Hagenbach leur enleva leurs droits seigneuriaux et leur droit de justice [1]. Il voulut même percevoir cet impôt, mais indûment, sur le territoire de l'évêché de Bâle. Mais là, il se heurta à une résistance énergique de l'évêque. Le grand-bailli ne fit qu'aggraver ses torts en faisant saisir à Cernay trois bourgeois de Porrentruy qui étaient venus avec des charrettes faire des achats de vin. Ils furent emprisonnés à Ensisheim [2]. L'évêque Jean de Venningen protesta contre cette mesure arbitraire et exigea leur mise en liberté immédiate. P. de Hagenbach répondit que tout cela avait eu lieu sans qu'il le sût et contre son gré, mais il ne consentait à les relâcher que si leurs seigneurs se présentaient devant lui à Ensisheim. L'évêque convoqua alors ses vassaux les bourgeois de Bâle, les prévôts et les baillis de ses villes et villages et leur soumit l'affaire. Ils demandèrent d'abord à connaître l'opinion de l'évêque qui leur dit avec véhémence : « Je ne voudrais plus me nommer Jean de Venningen ni être évêque de Bâle, si je n'obtiens pas réparation de ce brigandage et si je ne me venge pas de cet homme pervers qui devrait au lieu de me molester me protéger comme il en a fait le serment. »

Les assistants approuvèrent et lui accordèrent pleins pouvoirs pour terminer le différend à sa guise. Jean de Venningen écrivit alors à Pierre de Hagenbach, lui ordonna de mettre les prisonniers en liberté et de l'indemniser des pertes subies. Le grand-bailli ne répondit point. L'évêque de Bàle commença alors les préparatifs militaires et écrivit au duc de Bourgogne, alors à Besançon, pour lui faire part des événements qui venaient de se produire. La réponse fut un ordre formel à Pierre

représenter par son bourgmestre, Dagsberger, et son greffier, J. J. Simler. (Mieg, *Der Stadt Mulhausen Geschichten*, I, p. 105. — Rodt, *Feldzüge*, I, 214.)

1. Knebel, II, p. 58.
2. *Ibid.*, II, p. 60-61.



de Hagenbach de tout restituer et de ne plus inquiéter à l'avenir l'évêque de Bâle [1].

Le grand-bailli céda, mais son insuccès sur ce point lui fit prendre des mesures prudentes pour l'avenir. Afin d'être prêt à toute éventualité et avoir une place forte dans laquelle il pût tenir tête aux premiers agresseurs; il renforça la garnison de Brisac de soldats dont il était parfaitement sûr [2].

Ces dispositions prises, il se disposa à fêter le carnaval de la plus joyeuse manière du monde, sans trop se préoccuper de l'orage qu'il voyait se former lentement contre lui. De fort bonne heure il avait lancé des invitations pour cette fête aux nobles, aux prélats et aux villes [3]. Elle devait avoir lieu à Brisac le dimanche précédant le mardi-gras. Pierre de Hagenbach arriva de Thann [4] avec sa femme, accompagné d'une foule de seigneurs et de dames aux brillants et somptueux costumes. Hommes et dames portaient des surcots blancs et les femmes en outre de longues robes à traîne, largement décolletées aux épaules. Chacun avait sur sa coiffure une branche de sapin [5] et sur la manche gauche les trois dés avec les points 6. 5. 5. et la devise « *J'épie* ». Les troupes étaient allées à sa rencontre jusqu'à la porte du Rhin et lui firent une réception princière. Une députation de bourgeois reçut le cortège à l'entrée de la ville et se mit à la disposition des nouveaux arrivés pour indiquer à chacun le logis qui lui avait été assigné [6]. Les magistrats de la ville reçurent le grand-bailli et sa femme et

1. Knebel, p. 63-64.

2. L'auteur de la chronique rimée prétend même qu'il leur fit jurer de s'emparer de quiconque lui résisterait, fût-il pape ou empereur (*Reimchronik*, chap. 70). Ses soldats étaient habillés à ses couleurs, de brun, de gris et de blanc et portaient sur leur manche gauche trois dés au nombre de points très élevé. Par-dessus tout était sa devise : « J'épie. » (Knebel, p. 62 et la note 1 de Vischer, qui donne tous les détails nécessaires.)

3. Mulhouse ne fut pas oubliée non plus, et l'invitation du 8 février n'est pas moins polie que celle qui invitait la ville à assister au mariage du grand-bailli. (Cart. Mulh., IV, n° 1740. — Mieg, *Der Stadt Mülhausen Geschichten*, I, p. 105.)

4. *Reimchronik*, ch. 71.

5. D'après Mone, *Quellensammlung*, III, p. 320, cette branche de sapin placée sur les coiffures aurait signifié que la guerre était commencée, car la branche de sapin était un ornement des casques bourguignons en temps de guerre.

6. *Reimchronik*, chap. 71.

leur offrirent le vin d'honneur[1]. Dans les rues les bourgeois plantèrent devant leurs maisons des sapins et bientôt la ville revêtit un aspect inaccoutumé de fête. Sur une proposition, partie on ne sait d'où, on créa une caisse où chacun, noble et bourgeois, versa sa cotisation, les uns 4 fl. les autres 2 dont la somme devait être consacrée aux fêtes projetées[2].

Elles débutèrent par un tournoi comique qui eut lieu au poêle des nobles ayant pour enseigne « Au Juif ». Les chevaliers montaient de petits chevaux de bois, habillés de housses de soie, leurs boucliers étaient en pains d'épice et se brisèrent aux premiers coups, à la grande joie des assistants, dont beaucoup ramassèrent les morceaux et les mangèrent[3].

La veille du mardi-gras eut lieu un grand bal dans le même local. Les invités portaient le même costume que lors de l'entrée en ville. Pierre de Hagenbach, précédé de pages portant des torches, conduisait les danses qui semblent avoir eu quelque ressemblance avec notre cotillon moderne. Les figures, auxquelles le vieux chroniqueur brisachois prête un sens politique, se déroulaient lentement et dans le plus grand silence, aux sons d'une musique un peu primitive et barbare, composée d'une flûte et d'un tambour[4].

1. *Ibid.*, chap. 72.
2. *Reimchronik*, chap. 73.
3. *Ibid.*, chap. 75.
4. Le chroniqueur nous donne une description fort complète et curieuse de ce bal officiel donné à la fin du XVe siècle : « Pierre de Hagenbach conduisait par la main une noble dame avec des gestes décents et s'avança lentement, à petits sauts, suivi de chevaliers et d'écuyers, de dames et de demoiselles, tous dans le plus grand silence, car telle était sa volonté. » Puis le grand-bailli sauta avec sa danseuse sur les bancs qui garnissaient tout le long de la salle et les autres le suivirent. « Cela dura fort longtemps, et, dit le chroniqueur, maintes lèvres rouges en devinrent pâles, et la toux secoua les poitrines. A la troisième figure, Hagenbach mit sa main gauche sur la hanche. Sa dame, derrière lui, prit la même attitude et tous les suivirent dans la même pose et le même ordre. A la quatrième figure, il mit les deux mains sur les hanches, geste immédiatement suivi par tout le monde ; à la cinquième, ils mirent la main gauche sous leur ceinture, voulant dire par là qu'ils étaient prisonniers, puis, aux figures suivantes, ils mirent successivement une main devant un œil, firent des signes de la main et mirent en bouche des branches de sapin. A la dernière figure, ils étendirent tous la main en guise de menace, et dames et cavaliers finirent la danse en se noircissant réciproquement la figure. Le bal avait duré bien longtemps, et, ajoute mélancoliquement le chroniqueur, plus d'une de celles qui y avaient pris part n'y survécut pas d'un an ». (*Reimchronik*, chap. 76-85.)

Les fêtes prirent fin par un spectacle militaire qui fut donné le mercredi des Cendres. Soldats et bourgeois devaient prendre d'assaut le château défendu par les chevaliers. Les dames assistèrent en spectatrices à la lutte. La mêlée fut très vive, sanglante même, car plus d'un sentit le sang lui couler sur la figure ou bien quitta la place en boitant.

Ce furent les derniers beaux jours que vécut le grand-bailli.

CHAPITRE VI

LES PRÉLIMINAIRES DE LA CHUTE

(1474, février-avril.)

L'assassinat d'Ottmarsheim. — Brisac tente de se soulever. — Pierre de Hagenbach essaie de reprendre Saeckingen. — Il demande des secours au duc de Bourgogne. — Sigismond d'Autriche fait la paix avec les Suisses. — Le grand-bailli essaie en vain de reprendre possession de Thann et d'Ensisheim. — Mutinerie des lansquenets qui dégénère en révolte ouverte. — P. de Hagenbach est gardé prisonnier dans sa maison.

Pierre de Hagenbach marcha dès lors d'un pas rapide vers une chute retentissante. L'orage se formait rapidement contre lui et, en éclatant, allait l'emporter. Le grand-bailli se doutait-il des complots qui commençaient à se tramer contre lui ? Se doutait-il que les ténébreuses menées de Louis XI, des Suisses et de Sigismond d'Autriche l'enserraient lui et son maître dans une impénétrable toile d'araignée qui allait les étouffer tous deux ? Il devait savoir à n'en point douter qu'il s'était fait des ennemis irréconciliables des Suisses. Il les avait traités avec un dédain trop hautain et trop méprisant dans les relations qu'il avait eues jusqu'alors avec eux. Les insultes dont il les avait comblés, avaient allumé en eux une haine

sourde, irréconciliable et le moment était venu où ils allaient en tirer vengeance. L'heure allait sonner où la prédiction de Henri Hassfurter, le député de Lucerne, devait s'accomplir dans toute sa rigueur[1]. Il ne devait pas se dissimuler la gravité de sa situation. Presque abandonné par le duc de Bourgogne, qui le laissait, malgré ses pressants appels, sans argent et presque sans troupes, il allait se trouver seul en face de la coalition. Un moment, il semble avoir eu une vision nette de la position désespérée dans laquelle il se trouvait. C'est lorsque Thann refusa de laisser entrer ses troupes et n'ouvrit les portes qu'à lui-même, accompagné seulement de quelques-uns des siens. Il se hâta de faire enlever de la ville tout ce qu'il y avait en biens meubles et l'envoya dans un de ses châteaux en Lorraine, où sa femme se trouvait déjà[2].

Le mouvement insurrectionnel commença à Neubourg dans le pays de Bade[3]. Les habitants de cette ville avaient pris en haine particulière un fonctionnaire bourguignon du nom de Martin Bromann, dont la résidence se trouvait sur la rive alsacienne, à Ottmarsheim. Le 27 février, une troupe de 200 hommes sortit de la ville, franchit le Rhin et, arrivée devant la demeure de Bromann, la cerna de toutes parts. Au moment où ce dernier, après avoir solidement barricadé toutes les issues de son logis, s'approchait d'une fenêtre pour reconnaître la situation, une lance lui fracassa la tête. La maison fut alors envahie et saccagée de fond en comble. L'un des fils du mort fut entraîné

1. Witte, *Der Zusammenbruch...*, p. 16, et plus haut, *Annales de l'Est*, p. 134.

2. Knebel, p. 66.

3. Les démêlés entre le gouvernement bourguignon et la ville badoise de Neubourg avaient commencé dès 1470. La ville contestait aux habitants des villages alsaciens le droit d'usage des îles du Rhin. Lorsque P. de Hagenbach acquit la seigneurie de Landser, ces contestations ne firent que s'envenimer et l'on en vint des paroles aux actes. Le grand-bailli voulut y mettre fin avec son énergie habituelle et fit enlever le bourgmestre, Louis Sigelmann, que les siens parvinrent à délivrer de nouveau. Après ce coup de force, la ville vit le péril de sa situation et mit en toute hâte ses fortifications en état de soutenir un siège. Le duc Sigismond d'Autriche prit fait et cause pour eux et se plaignit à P. de Hagenbach. Des négociations furent alors entamées pour mettre fin à cette querelle, des diètes furent tenues, mais aucun résultat ne fut obtenu. Telle était la situation en février 1474. Les gens de Neubourg n'avaient point pardonné au grand-bailli la capture de L. Sigelmann. (Witte, *Zur Gesch.*, p. 162.)



captif malgré ses blessures, l'autre parvint à se sauver à Ensisheim auprès du prévôt de la ville, auquel il rendit compte des événements qui venaient d'avoir lieu et lui demanda aide et secours contre les assassins de son père. Mais celui-ci, fort découragé, se contenta de lui répondre : « De jour en jour, je m'attends à subir le même sort, aide-toi donc toi-même. » Cependant, il consentit à le mener devant P. de Hagenbach qui lui fit une réponse encore moins consolante : « Le duc mon maître, lui dit-il, conduit souvent une armée de 30,000 hommes dont bien souvent 6,000 à 8,000 sont tués. Qu'est-ce que cela fait ? Rien. Et aujourd'hui on n'en a tué qu'un seul. Je déplore que les gens de Neubourg aient commis une telle action, ainsi va donc, aide-toi toi-même. »

Malgré cette réponse fort dure, le grand-bailli n'était pas disposé à abandonner l'affaire, d'autant plus que la ville persistait dans son hostilité. Le 9 mars, P. de Hagenbach se rendit à Ottmarsheim à la tête de 600 hommes et réunit une assemblée judiciaire sur le lieu même où l'attentat avait été commis. La ville de Neubourg fut citée devant ce tribunal, mais elle se garda bien de comparaître. Les habitants furent qualifiés de brigands et on les condamna comme tels. Mais on en resta là [2].

C'était un grave échec pour le grand-bailli et qui eut une portée morale considérable. C'était le premier coup de hache porté à l'édifice bourguignon. Désormais les coups se succéderont sans relâche jusqu'au moment où tout croulera en enterrant P. de Hagenbach sous les décombres. L'hésitation du grand-bailli bourguignon en face de l'assassinat d'Ottmarsheim, son impuissance à punir les meurtriers, eurent un grand retentissement sur la rive droite du Rhin. Les terres badoises qui avaient été cédées au duc de Bourgogne commencèrent à s'agiter sourdement. On vit avec étonnement le tout-puissant bailli dont on connaissait la conduite énergique et

1. Knebel, p. 63 ; *Reimchronik*, chap. 14.
2. *Reimchronik*, chap. 100.

impitoyable envers tous ceux qui troublaient la tranquillité et la sécurité du pays, s'avouer impuissant devant de petits bourgeois souillés d'un crime. Les gens du Brisgau et des Waldstetten, encouragés par cette impunité de Neubourg, relevèrent la tête et commencèrent à espérer.

Brisac fut la première des villes qui essaya de secouer le joug du grand-bailli[1]. Pierre de Hagenbach voulait faire de la ville un solide rempart contre l'Allemagne et le bruit se répandit même que le grand-bailli était décidé à la conserver à son maître, même si le duc d'Autriche rachetait les terres engagées. Les magistrats de Brisac, émus par ces rumeurs[2], encouragés surtout par l'impunité dont jouissaient les meurtriers de Neubourg, résolurent de se soulever. Ils s'adressèrent à leur voisine Fribourg[3] et au bailli autrichien en Brisgau, Thierry de Rumelang, et leur demandèrent aide et secours pour leur tentative. Leur demande fut accueillie avec empressement[4].

Dans la nuit du 14 au 15 mars[5], les Fribourgeois devaient arriver en trois bandes distinctes devant les murs de Brisac dont les portes devaient rester ouvertes. Elles devaient pénétrer

1. *Reimchronik*, chap. 100.

2. On prêtait à P. de Hagenbach les propos les plus invraisemblables dont l'auteur de la Chronique rimée se fait le narrateur complaisant. D'après lui, le grand-bailli aurait répondu à ses soldats qui lui réclamaient leur solde, car les bourgeois ne voulaient plus leur faire de crédit, d'assommer chacun leur hôte (chap. 100). Le même chroniqueur raconte encore que le grand-bailli aurait fait venir à Brisac un grand navire dans lequel il voulait embarquer toutes les femmes de la ville et les noyer au milieu du Rhin (chap. 101). D'après un manuscrit qui se trouvait à la bibliothèque de Strasbourg, incendiée le 24 août 1870 par les bombes prussiennes, et dont Mone (*Quellensammlung*, I, p. 258) a reproduit des parties, contient la mention suivante : *Do ving der von Hagenbach ettelich der von Breisach und schuf in der stat gross ungemach und teilet die rotes herren von der stat ettelich sinen dineren fur den solt der in werden solt von ym und do noch in kurtzem do wurden sin fussknecht ettlich stessig mit ym daz waz den von Brisach gut.* Cette dernière phrase fait allusion à un événement postérieur à la mutinerie des lansquenets le 6 avril. — Knebel, si hostile cependant à P. de Hagenbach, ignore tous ces racontars.

3. *Reimchronik*, chap. 103; Knebel, p. 65; Witte, *Der Zusammenbruch...*, citent encore une lettre de Fribourg à Colmar du 16 mars.

4. Knebel, p. 64-65; *Reimchronik*, chap. 103 et 104. V. aussi la lettre précédemment citée de Fribourg à Colmar du 16 mars 1474 (Arch. de Colmar, A.-A., guerres de Bourgogne) dont une copie m'a été communiquée par M. Mossmann. V. aussi : Schreiber, *Urkundenbuch der Stadt Freiburg*, II, p. 528, ainsi que l'excellente note 1, p. 65, de l'édition de Knebel par Vischer.

5. Bader, *Gesch. von Freiburg*, I, p. 431, donne la fausse date du 13 mars.

dans la ville toutes les trois à la fois, s'emparer de Pierre de Hagenbach et mettre fin à son gouvernement, mais non à celui du duc de Bourgogne, que l'on continuerait à reconnaître comme souverain légitime. Mais l'une des troupes arrivant devant la ville trouva bien les portes ouvertes, mais les deux autres bandes n'avaient point encore paru. Elle ne voulut point s'aventurer seule dans les rues de Brisac et attendit les autres. Sur ces entrefaites, les bourgeois chargés de la garde des portes ne voyant rien venir, l'heure fixée étant depuis longtemps écoulée, abandonnèrent leurs postes pour rentrer chez eux. Une ronde vint à passer et, trouvant les portes grandes ouvertes, se hâta de les fermer et donna l'alarme. Le complot avait échoué complètement et Brisac allait se trouver exposée à la terrible colère de Pierre de Hagenbach.

Une enquête eut lieu immédiatement. La ville eut beau envoyer une délégation auprès du duc d'Autriche, pour lui exposer l'affaire et réclamer son intervention en sa faveur auprès du grand-bailli, celui-ci agit avec son énergie habituelle et prit des mesures pour empêcher le renouvellement d'une pareille tentative. Les promoteurs du complot purent sans doute se soustraire à leur châtiment, mais P. de Hagenbach confisqua leurs biens et fit vendre à l'encan tous leurs meubles et jusqu'aux robes de leurs femmes[1]. On put saisir trois bourgeois qui avaient été mêlés au complot. On les mit à la torture et ils avouèrent que le bourgmestre et quelques autres conseillers de la ville y avaient pris part. On ne sait comment se termina l'affaire[2].

La rapidité avec laquelle Pierre de Hagenbach avait étouffé cette révolte, lui rendit toute sa confiance un moment forte-

1. Knebel, p. 65. A en croire Bader (*Gesch. von Freiburg*, I, 431-434), P. de Hagenbach aurait fait saisir et pendre deux bourgeois dans une espèce de cage avec des poids très lourds aux pieds et aux mains et les aurait ainsi laissés exposés aux regards de la garnison et des habitants.

2. *Reimchronik*, chap. 12. Knebel parle de deux seulement. Hagenbach s'était plaint vivement au duc d'Autriche de la tentative de Fribourg. Il répondit évasivement, tout en donnant ordre à son landvogt du Brisgau de tenir ses troupes prêtes, car il craignait une surprise tentée contre Fribourg. (Bader, *Gesch. von Freiburg*, I, 431-434.)

ment ébranlée après l'odieux assassinat d'Ottmarsheim. Il résolut de profiter de la terreur produite par la vigoureuse répression de la conjuration de Brisac pour remettre les Waldstetten sous son obéissance. Elles lui avaient dénoncé leur serment de fidélité après la tentative faite par le grand-bailli de leur imposer une augmentation d'impôt sur le vin. Elles refusèrent de l'acquitter parce que cette mesure était contraire aux stipulations du traité de Saint-Omer que le grand-bailli avait juré d'observer. Puisqu'il violait le premier sa parole, elles ne se croyaient plus engagées non plus à tenir la leur. Rheinfelden avait été la première à formuler ce langage, et Saeckingen, Waldshut, Lauffenbourg, le Hauenstein et la Forêt-Noire le tinrent également peu de temps après, se groupèrent autour d'elle, nommèrent un capitaine général et refusèrent l'obéissance au lieutenant du duc de Bourgogne[1].

P. de Hagenbach résolut alors de tenter un coup de main sur Saeckingen. Le 15 mars, dans la nuit, il sortit secrètement de Brisac avec 80 chevaux et quelques hommes de pied. Il avait de nombreux partisans dans la ville qui devaient lui en ouvrir les portes. Mais les magistrats eurent connaissance de son projet et réunirent les bourgeois en armes et dans le plus grand silence. Ils espéraient que P. de Hagenbach allait entrer sans défiance en ville et qu'ils pourraient aisément s'en emparer. Leurs prévisions ne se réalisèrent point. Les partisans du grand-bailli qui devaient massacrer les gardiens des portes, assistant à ce déploiement inusité de forces, restèrent chez eux. Le grand bailli eut soupçon de ce qui se passait en ne les voyant pas apparaître et rebroussa chemin. De part et d'autre le coup était manqué. Mais le vrai vaincu était P. de Hagenbach qui perdait ces quatre villes importantes sur le Rhin, qui toutes

1. Knebel (p. 59-60) raconte que c'est à la fin des fêtes du carnaval à Brisac que P. de Hagenbach informa les députés de Rheinfelden qui y assistaient qu'il allait augmenter le *mauvais denier*. Le grand-bailli s'était étendu longuement sur les bienfaits qui étaient résultés, pour Brisac et pour Thann, de l'abolition des corporations de métiers, et il se proposait d'agir de même dans les Waldstetten.

allaient bientôt ouvrir leurs portes aux Suisses, ses pires ennemis[1].

Il revint s'enfermer à Brisac dont la fidélité était bien chancelante et qui n'attendait qu'un échec éprouvé par le gouverneur bourguignon pour se soulever à nouveau. Hagenbach ne pouvait plus répondre de la soumettre aussi aisément que la première fois. La garnison qui occupait la ville était relativement faible et, de plus, fort mécontente de l'irrégularité avec laquelle elle touchait sa solde. Il dut éprouver alors des appréhensions assez vives pour l'avenir. Se voyant entouré d'ennemis de toutes parts, il ne lui restait qu'une seule ressource, c'était d'aller auprès du duc de Bourgogne, lui exposer l'état dans lequel il se trouvait et de lui demander argent et soldats[2]. Il se résigna à tenter cette démarche vers la fin du mois de mars et se rendit à Dijon. Que se passa-t-il entre les deux hommes? P. de Hagenbach montra-t-il au duc, avec sa rude franchise habituelle, combien sa situation était périlleuse dans ses possessions d'Alsace et du Brisgau, ou bien le duc refusa-t-il de croire à l'exactitude du rapport que lui faisait son gouverneur ? Toujours est-il que Pierre de Hagenbach revint à Thann, le 26 mars, n'ayant pu obtenir de l'argent pour payer ses troupes, mais emportant du moins avec lui la promesse de recevoir bientôt un renfort de mercenaires, mais dont le nombre allait être insuffisant.

Le lendemain, 27 mars, il fit sa rentrée dans Brisac. Un grand changement semble s'être opéré en ce moment-là chez cet homme au caractère si entier, si fier et si violent. Knebel, le chroniqueur bâlois, qui cependant n'est guère susceptible

1. Knebel, p. 65-66. Le même jour, les habitants des campagnes s'unirent avec ceux de la ville pour ne plus payer aucun impôt au grand-bailli bourguignon et motivèrent leur résolution en disant que P. de Hagenbach avait violé son serment à leur égard. (*Ibid.*, p. 67.)

2. Knebel, p. 66. C'est à ce séjour de Pierre de Hagenbach auprès du duc que se rapporte une lettre du Magistrat de Strasbourg à celui de Fribourg du 1er avril 1474. Le grand-bailli aurait demandé 400 chevaux de renfort et le duc lui en aurait promis 1,000. (Schreiber, *Urkundenbuch der St. Freiburg*, II, 532-533.) V. au surplus la note de Vischer (p. 66, note 2) de son édition de Knebel. D'après lui, P. de Hagenbach aurait été du 25 au 28 mars auprès de Charles le Téméraire.

de sympathie pour lui, constate ce changement : « Beaucoup de ceux, nous dit-il, que Hagenbach avait repoussés auparavant avec violence, il les écoutait maintenant avec patience, car il craignait cette vérité de l'Évangile : la porte est close ! Il redoutait que les portes se fermassent devant lui et qu'il fût contraint d'aller parmi les étrangers[1]. »

Mais cette mansuétude et cet abattement ne furent que de courte durée. Il se ressaisit bientôt en reprenant possession de la solide forteresse de Brisac, dans laquelle il comptait tenir tête à la coalition qui se formait contre lui. Il fit avec une grande activité de nombreux préparatifs militaires en vue d'un siège. Il établit une batterie de trois gros canons sur le cimetière, derrière l'église de Saint-Étienne. Quand il essaya leur portée, la violence de la détonation fit éclater les vitraux de l'église, ce qui ne l'empêcha pas d'y continuer les travaux de défense. Pour assurer la sécurité de la ville, il organisa de fréquentes patrouilles à cheval et pour entretenir la bonne harmonie entre ses capitaines, il créa pour eux une sorte de cercle militaire au poêle des seigneurs qui portait l'enseigne « Au Juif[2] ».

Ces mesures prises, il ne lui restait plus qu'à trouver de l'argent pour payer ses soldats. Il fit de nouvelles démarches auprès de Rheinfelden, pour se faire remettre l'impôt du mauvais denier ; par deux fois ses envoyés furent éconduits[3]. Il eut recours alors à une tentative bien peu honorable. Il résolut de s'emparer de la somme qui avait été payée à Brisac pour racheter au profit du duc de Bourgogne la prévôté de cette ville. Mais il échoua[4]. Il fit publier alors à son de trompe que tous ceux qui avaient connaissance de biens cachés devaient

1. *Multos quos antea a se repulit cum furia, jam pacienter audit, quia timet hanc evangelicam veritatem : « et clausa est janua » ; timet ut precludantur sibi omnes porte et quod ad exteros ire cogatur.* (Knebel, p. 68.)

2. *Reimchronik*, chap. 113.

3. V. le récit détaillé de ces deux tentatives dans Knebel, p. 67 et 71. Les Waldstetten se trouvaient déjà alors en révolte ouverte. La narration de Knebel le dit clairement.

4. *Reimchronik*, chap. 110.

le lui déclarer sous peine de punition corporelle. Il espérait par ce moyen se rendre maître de cette somme. Ce fut en vain encore[1].

Sur ces entrefaites, une nouvelle qui semblait incroyable se répandit avec une rapidité extraordinaire. Sigismond d'Autriche avait fait la paix avec les Suisses. L'argent destiné au rachat des pays engagés au duc de Bourgogne était prêt[2]. L'annonce de cet événement provoqua à Bâle un enthousiasme très grand. Toutes les cloches de la ville furent sonnées à la fois, des feux de joie furent allumés partout et les habitants, nous raconte le chroniqueur, levant les mains et les yeux vers le ciel, remercièrent Dieu en pleurant presque de joie, d'avoir délivré leur ville de la fureur du grand-bailli[3]. Ce mouvement populaire qui eut lieu à Bâle, le 2 avril, se comprend aisément. Plus que toute autre, elle avait eu à subir des vexations et des humiliations sans nombre de la part du gouverneur bourguignon, qui avait tout fait pour s'en rendre maître et la soumettre à son souverain.

Cette nouvelle qui mettait la cité en joie ne devait guère préoccuper Pierre de Hagenbach. Mieux que personne, il savait de combien de difficultés cette question du rachat du Sundgau, de Ferrette et des Waldstetten était hérissée. Il connaissait les clauses secrètes du traité de Saint-Omer et pouvait prévoir facilement que des complications sans fin se produiraient avant que la rétrocession à Sigismond d'Autriche ne fût définitive[4]. De plus, le renfort si longuement et si impatiemment

1. *Ibid.*, chap. 108.

2. C'est le traité connu sous le nom de Convention perpétuelle (*Ewige Richtung*). V., pour plus de détails, K. Daendliker, *Gesch. der Schweiz*, II, p. 183 ; Daguet, *Hist. de la Conf. suisse*, I, p. 347.

3. Knebel, p. 69. *Unde tota Basilea commota in gaudium fecerunt omnes campanas tocius civitatis in laudem Dei compulsari, facientes etiam ignes et levantes in cœlum oculos et manus, laudantes Deum et pre gaudio lacrimantes, ut tota patria a tyrannica rabie liberaretur.*

4. Bien qu'il ne soit pas très facile de donner le chiffre exact des sommes consacrées au rachat par P. de Hagenbach des domaines engagés par Sigismond et ses prédécesseurs, il n'en est pas moins certain qu'elles dépassaient 30,000 fl. Les quelques documents qui sont parvenus à notre connaissance nous permettent de porter ce chiffre à 56,400 fl., ce qui, avec les 50,000 fl. versés en conséquence du traité de

attendu venait de lui arriver[1]. Une fois encore il se crut maître de la situation. Dans son fol aveuglement sur la valeur militaire des confédérés, il ne redoutait aucun danger de la part de gens en qui il affectait de ne voir que des gardeurs de bœufs. C'est ce qui le perdit.

Le renfort qui venait de lui arriver de Bourgogne était composé en majorité de Lombards et de Picards, routiers dont les excès ne connaissaient nul frein et qui étaient particulièrement abhorrés en Alsace. A leur tête il se rendit à Thann. Arrivé devant les portes de la ville, il fut bien étonné de voir tous les bourgeois en armes et leurs chefs refuser l'entrée à sa troupe. Lui seul put y pénétrer et voir les rues remplies d'habitants également armés. Quoique seul au milieu d'eux, il ne perdit point contenance et, dissimulant la colère qui grondait en lui, il ressortit en remerciant les bourgeois de garder avec tant de soins la ville à leur souverain[2].

Avant que le bruit de cet insuccès ne se répandît, Pierre de

Saint-Omer, donne 106,400 fl. Nous sommes donc loin du compte établi par Sigismond. Encore est-il fort probable que ce n'est pas tout, et là-dedans ne sont point comprises les dépenses faites par le gouvernement bourguignon pendant la période d'occupation et que, suivant les clauses du traité de Saint-Omer, Sigismond devait rembourser également au duc de Bourgogne *semel et una vice*. Ces 56,000 fl., consacrés au rachat, se décomposent ainsi : Rachat de Rheinfelden, 18,000 fl., rachat de Thann, 12,000 fl., Masevaux, 7,000 (arch. Côte-d'Or, B., 1050), rachat de la prévôté de Brisac, 6,420 fl., paiement d'une dette de Sigismond à Marc de Baldeck, 10,400, et 200 fl. consacrés à la restauration du château d'Ensisheim. A ces sommes, Witte (*Beziehungen*, p. 50) ajoute 1,800 fl. payés par le marquis de Hochberg à Schafhouse (*Eidg. Arsch.*, II, n° 644, en février 1470). Ce dernier historien, malgré les longues et savantes recherches auxquelles il s'est livré, ne trouve que 9,600 fl. (Witte, *Beziehungen*, p. 50-51. V. aussi Vischer, II, p. 80, note 2). Ce sont les documents originaux qui nous permettent de fixer à 106,400 fl. cette somme, car on a pu voir dans le cours de ce travail combien peu les chroniqueurs méritent créance quand il s'agit de chiffres. Jusqu'au jour où la découverte de nouveaux documents viendra apporter une lumière nouvelle dans cette obscure question, on peut évaluer à une centaine de mille florins la somme totale des rachats. Quant au chiffre de 80,000 fl., il est à rejeter absolument. Peut-être sommes-nous là en présence d'un nouvel acte de la mauvaise foi coutumière à Sigismond d'Autriche.

1. D'après un rapport que Frédéric Kappler adressa à Guillaume de Ribeaupierre sur les événements de Brisac en avril 1474, on voit que les troupes du renfort arrivèrent le 6 avril et se composaient de 430 chevaux. Mone (*Quellensammlung*, III, p. 432) reproduit ce rapport, qui nous a été conservé dans un manuscrit provenant de l'abbaye de Murbach et aujourd'hui à la bibliothèque de Colmar.

2. Knebel, p. 71. D'après le chroniqueur bâlois, P. de Hagenbach n'aurait même pas pu entrer en ville. La *Reimchronik* (chap. 116 et 117), au contraire, dit qu'il put y pénétrer, mais seul.



Hagenbach voulait s'assurer au moins de la possession d'Ensisheim, la capitale des domaines bourguignons[1]. Il s'y rendit le 6 avril et, pour ne pas subir un nouvel échec, il eut recours à la ruse pour s'emparer de la ville. Accompagné seulement de quatre seigneurs de sa suite, il se présenta devant Ensisheim, laissant derrière lui ses soldats qui devaient s'approcher rapidement pendant que lui-même restait sous la porte pour en empêcher la fermeture. On lui ouvrit, mais lorsque, restant sous la herse, il commença à demander aux gardiens ce que signifiaient une pareille mesure et un tel déploiement de forces, ajoutant que nul autre, sauf lui, n'avait pouvoir d'ordonner telles choses, les gardiens, voyant apparaître dans le lointain la troupe de P. de Hagenbach, lui dirent : « Messire bailli, si vous voulez entrer, entrez ; sinon ne demeurez plus longtemps car cela ne serait bon ni pour vous ni pour nous ; nous allons baisser la herse et fermer les portes. »

Pierre de Hagenbach entra et vit toute la population masculine rangée en armes dans les rues et sur les places. Près de l'église, les bourgeois s'étaient groupés autour de la bannière autrichienne portée par le noble Jean de Hirzbach, qui avait à ses côtés le chevalier Lazare d'Andlau. C'était un acte de rébellion ouverte que d'arborer la bannière autrichienne, alors que la ville se trouvait encore sous domination bourguignonne. Le grand-bailli devait méditer dès lors de tirer une vengeance éclatante d'une pareille audace. Néanmoins il refoula la colère qui grondait en lui, à laquelle devait s'ajouter encore une vague appréhension de se voir livré sans défense aux mains des mutins et il se contenta de leur demander : « Qu'est-ce à dire, chers amis, que vous soyez ainsi réunis ? ». — On lui répondit : « C'est pour le bien de la ville. » Vous faites bien, leur dit-il à son tour et passa outre pour se rendre au château. Il dut souffrir une escorte qui le suivit pas à pas.

1. Tout ce récit est emprunté à Knebel (p. 72-73). La *Reimchronik* (chap. 118) ne donne que des renseignements très secs. Le récit de la chronique de Guebwiller, publié par M. Mossmann, concorde avec celui de Knebel, mais il est beaucoup plus court.

A son approche, le gardien s'avança vers lui et lui dit: « Messire bailli, cela va mal. — Pourquoi? — Les seigneurs d'Ensisheim m'ont enlevé les clefs et fermé le château. — Mais n'as-tu pas les clefs de la porte de derrière? — Non, et même les eussé-je, vous ne pourriez sortir par là, car on a démoli le pont qui conduisait à la ville. » Cette dernière précaution renversait de fond en comble le plan de Hagenbach. A défaut de la grande porte de la ville, c'est par là qu'il avait projeté de faire entrer ses soldats. P. de Hagenbach, dit le chroniqueur, fit, comme le renard, de nécessité vertu et, revenant auprès de ceux qui se tenaient autour de la bannière d'Autriche, il leur dit: « Chers amis, faites bonne garde et au revoir[1]. »

Les sentiments qui devaient agiter un homme du caractère de P. de Hagenbach se peuvent aisément figurer après un pareil échec. On peut ajouter foi au récit de l'auteur de la Chronique rimée, quand il nous raconte qu'arrivé devant Brisac, la seule ville où sa domination fût encore fortement établie, et voyant la vieille forteresse rhénane étinceler sous les feux du soleil couchant, le grand-bailli aurait dit avec un rire féroce: « Je veux arranger le petit miroir de telle sorte que les lièvres y puissent nicher[2]. » Puis, au moment d'entrer en ville, il aurait dit en s'arrêtant sous la porte et désignant les mercenaires qui le suivaient: « Je n'amène ici que des chenapans et des meurtriers qui devraient depuis longtemps déjà être attachés sur la roue[3]. » C'était bien connaître et bien juger les bandits qui l'accompagnaient.

Les bourgeois de Brisac ne durent être que médiocrement rassurés en les voyant entrer en ville[4]. Autant ils s'étaient

1. Knebel, p. 72 et 74.
2. *Reimchronik*, chap. 95 :

Er sprach : Ich will das spiegelin
Gar bald zu rusten
Das die hasen werden in dem nusten.

Witte (*Der Zusammenbruch...*) donne à tort le chapitre 118.
3. *Reimchronik*, chap. 119.
4. V. le rapport de Kappler (Mone, *Quellensammlung*, III, 432) : *darab die Gemein zu Brisach einen grossen unwillen hatten und sy den armen luten vil schaden zufugen wollen.*



plaints à maintes reprises des mercenaires qui servaient jusqu'alors sous P. de Hagenbach et qui, malgré les excès qu'ils commettaient, n'inspiraient pas la même terreur que ces redoutables bandes de routiers lombards, wallons et picards, autant ils allaient regretter maintenant ces soldats levés dans le pays de Bade et en Alsace, commandés par des chefs pris parmi la noblesse alsacienne. P. de Hagenbach commit une faute très grande en laissant côte à côte des hommes qui se détestaient et parmi lesquels les rixes étaient journalières. Il l'aggrava encore en obligeant les mercenaires alsaciens à quitter leurs quartiers chez les bourgeois et à céder leurs places aux nouveaux arrivés[1]. Cette mesure provoqua un mécontentement général des plus vifs et amena directement le mouvement insurrectionnel qui mit fin à la domination du gouverneur bourguignon[2].

Le grand-bailli eut connaissance de ces sourdes rumeurs ; il fit appeler le capitaine Frédéric Kappler et les autres chefs et les avertit assez rudement que quiconque ne cédait la place aux Lombards ne toucherait plus de solde et que tous ceux à qui cela ne convenait point, n'avaient qu'à s'en aller. En vain ceux-ci lui firent voir le danger qu'il y avait à exécuter de pareils ordres, Hagenbach tint bon. En présence de cette obstination, les capitaines demandèrent alors leur congé. Cette demande exaspéra P. de Hagenbach qui les traita de fous. F. Kappler lui répondit qu'en ce cas, il avait eu grand tort d'avoir pris des lieutenants incapables de le conseiller. Il s'aperçut trop tard qu'il était allé un peu loin. Il se calma et les pria de rester auprès de lui, mais rien n'y fit. Le grand-bailli leur avait fourni inconsciemment un prétexte de rupture, ils en étaient trop aises[3].

En ville les bourgeois et l'ancienne garnison se rapprochè-

1. Witte, *Der Zusammenbruch...*, p. 205.
2. *Reimchronik*, chap. 120.
3. *Reimchronik*, chap. 120. Knebel ignore tous ces détails, mais ils sont hors de doute, car le rapport de Kappler est beaucoup trop précis pour être récusé et concorde parfaitement, quoique plus bref, avec ce que nous dit la chronique rimée.

rent[1]. Sur la prière des gens de Brisac, celle-ci consentit à rester, malgré l'ordre de P. de Hagenbach, et ils convinrent ensemble de se soulever dans la nuit du samedi au dimanche de Pâques, de surprendre les Wallons et les Lombards, de les massacrer ou de les chasser hors de la ville[2]; le projet ne fut point exécuté, car précisément ce soir-là, P. de Hagenbach fit une dernière tentative pour surprendre Ensisheim. Il comptait sur les sonneries de cloches, convoquant les fidèles à la célébration de la fête de Pâques, pour escalader sans bruit les remparts de la ville. Mais les bourgeois faisaient bonne garde. Quelques-uns d'entre eux se rendirent en toute hâte aux églises, les magistrats appelèrent tout le monde aux armes et l'on put repousser les soldats du grand-bailli[3].

Il revint à Brisac, battu il est vrai, mais son indomptable énergie ne l'avait pas encore abandonné. Il ignorait sans doute l'existence du complot que son infructueuse tentative sur Ensisheim avait fait avorter, mais qui n'était qu'ajourné et non abandonné. Les esprits étaient trop tendus de part et d'autre pour qu'une catastrophe ne fût point prochaine et cette catastrophe, un rien pouvait la produire. P. de Hagenbach lui-même allait la provoquer.

Ce rien qui allait renverser avec une rapidité effrayante, dans l'espace d'une seule nuit, la domination du gouverneur bourguignon, fut un ordre qu'il rendit le dimanche de Pâques. Il fit annoncer du haut de la chaire, pendant le service divin et dans les rues, à son de tambour, que le lendemain lundi tous, hommes et femmes, vieillards et enfants, nobles et roturiers, devaient sortir de la ville et élever des retranchements. Seuls les mercenaires lombards et wallons de-

1. Rapport de Kappler, *ibid.* — *Reimchronik,* chap. 121.
2. Rapport de Kappler, *ibid.*
3. Knebel, p. 74. Cette dernière tentative sur Ensisheim n'est pas parvenue à la connaissance de l'auteur de la Chronique rimée. Knebel raconte qu'une centaine de soldats avait déjà escaladé les murs de la ville quand les bourgeois s'en aperçurent et parvinrent à les repousser en en tuant une vingtaine. — Paradin de Cuyseaulx (p. 960) ne connaît que cette dernière expédition, qu'il place par erreur dans la nuit de Noël.



vaient rester à Brisac et la garder contre une attaque imprévue[1].

Cette ordonnance provoqua les craintes les plus vives parmi les bourgeois. On crut, peut-être avec raison, que le dessein de P. de Hagenbach était de fermer les portes dès que tout le monde serait sorti, afin de pouvoir défendre plus facilement la ville avec ses troupes wallonnes, sur la fidélité desquelles il pouvait compter. Parmi les troupes alsaciennes, le mécontentement était plus grand encore. Elles se concertèrent avec ceux de Brisac pour courir sus au gouverneur dès qu'il ferait battre la générale, le tuer et chasser les Wallons de la ville[2].

La générale fut battue effectivement dans la soirée[3], convoquant les lansquenets alsaciens et badois, non pas, comme ceux-ci le croyaient, pour recevoir l'ordre d'aller travailler le lendemain aux retranchements, mais pour entendre communication d'une lettre du duc de Bourgogne. Jean de Montaigu venait en effet d'arriver porteur d'une missive de Charles le Téméraire à Pierre de Hagenbach, dans laquelle il l'exhortait à avoir bon courage et à ne pas redouter un siège, car alors il viendrait en personne pour le secourir. C'est à la suite de la réception de cette lettre que P. de Hagenbach, ayant repris toute sa confiance, fit convoquer les troupes devant sa maison. Mais les lansquenets ne voulurent rien entendre, leur surexcitation croissait de minute en minute. Ils exigèrent, avec une violence de paroles extrême, paiement de leur solde arriérée. Le grand-bailli attendit vainement l'apaisement du tumulte. A la fin, perdant patience, il leur ordonna rudement de déposer leurs cuirasses[4]. A cet ordre imprévu, l'exaspération des lansquenets parvint à son comble. Un de leurs chefs, Frédéric Vœgelin, qui était de Brisac, s'avança résolûment vers le bailli et lui déclara nettement et insolemment qu'ils n'en feraient

1. *Reimchronik*, chap. 123.
2. Witte, *Der Zusammenbruch...*, p. 209.
3. Jour de Pâques, c'est-à-dire 10 avril. V. le rapport de Kappler, qui devient très important pour tout ce qui suit. (Mone, III, 432.)
4. *Reimchronik*, chap. 124.

rien, aussi longtemps que les Wallons porteraient leurs cuirasses et qu'ils ne travailleraient pas davantage aux retranchements, tant que les autres en seraient dispensés. Pierre de Hagenbach s'était contenu jusque-là, mais, devant l'audacieuse insolence de Vœgelin, sa colère éclata avec une violence inouïe. Il accabla les mutins d'outrages et menaça Vœgelin de le faire noyer. La colère l'aveuglait à tel point qu'il ne vit pas que la mutinerie tournait à la révolte ouverte. Aux insultes qu'il leur lançait, les soldats répondirent par des cris sauvages et se ruèrent sur lui, les poignards levés pour le massacrer. En un instant le tumulte fut à son comble, la ville retentissait de toutes parts du roulement des tambours, des cris des soldats et des bourgeois se précipitant vers la maison du grand-bailli [1]. Celui-ci fut à grand'peine arraché aux mains des révoltés par les capitaines accourus en toute hâte et qui le forcèrent à rentrer chez lui en protégeant sa retraite de leurs corps [2].

Déçus de ce côté, les rebelles tournèrent leur fureur contre les Wallons. Une chasse sauvage commença contre eux ; on les traqua comme des bêtes fauves. Les maisons dans lesquelles ils s'étaient réfugiés et où ils se défendaient, furent assaillies et prises de haute lutte [3]. Dès la première heure les bourgeois s'étaient empressés d'occuper en force toutes les issues de la ville [4].

En présence de l'extension si rapide du mouvement insurrectionnel, P. de Hagenbach se rendit compte de la gravité de la situation ; il sentait le pouvoir lui glisser des mains. Kappler, que le grand-bailli avait fait appeler en toute hâte, était aussi

1. *Ibid.*, chap. 125.

2. Rapport de Kappler (Mone, III, p. 432). P. de Hagenbach poussa en ce moment le courage jusqu'à la témérité. Il ne broncha point en voyant les poignards des mutins se lever vers lui et il fallut que les capitaines l'entraînassent dans sa maison pour le préserver du danger qu'il courait. La Chronique rimée insinue donc à tort que le grand-bailli eut peur et se sauva dans la maison. Le récit de Kappler est un démenti formel.

3. *Reimchronik*, chap. 125.

4. Il semble qu'aucun des soldats étrangers tant détestés ne dût échapper et cependant, malgré l'acharnement inouï déployé contre eux, le chroniqueur prétend qu'il n'y en eut qu'un seul de blessé (*Reimchronik*, chap. 125). Les Wallons ne furent sauvés que grâce à l'intervention énergique de Kappler. V. son rapport.



surpris que les autres nobles de la rapidité des événements. Il oublia généreusement l'altercation qu'il avait eue quelques heures auparavant avec P. de Hagenbach, pour n'épargner aucune peine, payant bravement de sa personne pour faire rentrer les rebelles dans l'obéissance[1].

Mais tout fut en vain. La tempête était déchaînée, elle allait suivre son cours que nulle puissance humaine n'eût pu arrêter. P. de Hagenbach avait beau promettre lui-même, du haut d'une fenêtre de sa maison, qu'il ferait sortir les Wallons le lendemain. Le peuple et les soldats étouffèrent ses déclarations pacifiques sous leurs clameurs sauvages. « Non, non, criaient-ils, on ne peut se fier ni à toi ni aux Wallons! Hagenbach, il faut que les Wallons sortent ou bien ils mourront tous et dussions-nous tous le payer de notre vie[2]. »

Frédéric Kappler vit que la ténacité du grand-bailli allait rendre la situation extrêmement critique, aussi l'adjura-t-il lui-même de se rendre aux demandes des révoltés et de donner l'ordre aux Wallons de sortir de la ville. P. de Hagenbach y consentit, mais il exigea des bourgeois promesse formelle de ne point rompre le serment de fidélité prêté récemment au duc de Bourgogne. Mais ceux-ci ne voulurent s'en tenir qu'aux conventions jurées par le duc et son grand-bailli. Ce n'était pas autre chose que le rétablissement de la situation avant la suppression des privilèges de la ville par le duc Charles[3].

Pierre de Hagenbach dut céder cette fois encore. Il envoya aux Wallons, de maison en maison, l'ordre de partir. Les bourgeois, massés autour de l'étendard autrichien, se placèrent d'un côté de la rue et en face d'eux s'établirent les lansquenets révoltés. Les troupes étrangères durent défiler entre eux sans cuirasses, sans chevaux et sans bagages. On les conduisit hors la ville, on leur fit franchir le Rhin où ils craignirent un moment qu'on allait les précipiter, puis on les abandonna sur la

1. *Reimchronik*, chap. 126.
2. *Ibid.*, vers 30-40.
3. *Reimchronik*, chap. 126, vers 60-70.

rive alsacienne. Ils y passèrent la nuit, non sans avoir toutefois reçu des bourgeois de Brisac du pain et du vin. Le lendemain on leur envoya leurs armes et leurs bagages[1].

Pendant ce temps, d'autres événements bien plus graves s'accomplirent dans la ville. Bien que débarrassés des Wallons, les mutins ne désarmèrent point. Ils se réunirent autour de brocs de vin ; les libations furent copieuses et les têtes, déjà fort échauffées, le furent davantage encore. D'un accord unanime, ils rendirent le grand-bailli responsable de ce qui venait d'arriver. Se laissant entraîner par quelques meneurs plus exaltés que les autres, comme il s'en trouve toujours dans de pareils déchaînements populaires, la foule tumultueuse se rua vers la maison de P. de Hagenbach, chacun voulant le poignarder le premier. Le grand-bailli était entouré de quelques amis, des capitaines et autres officiers et des membres du conseil de Brisac. Ceux-ci essayèrent de calmer la foule, mais sans y réussir. Témoin de cet insuccès, P. de Hagenbach, cet homme si courageux, semble avoir succombé à un moment d'égarement. Il promit d'accorder tout ce que les rebelles lui demanderaient. Il s'engageait à les délier de leur serment, de rétablir les corporations de métiers supprimées, d'abolir l'impôt du mauvais denier et toutes les autres mesures établies par le duc de Bourgogne. Il offrait même de renoncer à sa charge de grand-bailli et d'obtenir de son maître ratification de toutes ces mesures. Mais rien n'y fit. Les soldats pénétrèrent dans la maison et en arrachèrent Pierre de Hagenbach. C'en était fait de lui si les nobles présents ne s'étaient courageusement opposés aux rebelles et ne l'avaient tiré de leurs mains meurtrières. Les mutins exigèrent qu'il fût jeté en prison, mais ses défenseurs refusèrent et promirent de le laisser dans sa maison gardé par 4 chevaliers, 4 bourgeois et autant de lansquenets[2].

1. *Ibid.*, chap. 127, et le rapport de Kappler (Mone, III, 432). — Thomas Basin, II, p. 331.
2. Rapport de Kappler (Mone, III, 432-433). — En cet endroit, le récit de Knebel

Le premier acte du drame de Brisac était fini.

est tout à fait fantaisiste. Il prétend que P. de Hagenbach avait essayé de sortir de la ville en même temps que les Wallons et les Picards, mais qu'il avait été reconnu et fait prisonnier par Richard de Zaesingen. Kappler ne dit pas un mot de tout cela, et le caractère de P. de Hagenbach, tel que nous le connaissons, ne permet guère de supposer une pareille lâcheté. — B. de Montfaucon (*Monuments de la Monarchie française,* III, p. 318) dit faussement que c'est le duc Sigismond qui s'empara de Pierre de Hagenbach une nuit. — Th. Basin (II, p. 331), de son côté, ne distingue pas que le grand-bailli ait été d'abord prisonnier dans sa maison. Il le fait conduire tout de suite en prison.

(*A suivre.*)

Ch. NERLINGER.

LE DUCHÉ MÉROVINGIEN D'ALSACE

ET LA LÉGENDE DE SAINTE ODILE

On ne peut gravir la montagne de Sainte-Odile sans éprouver une émotion profonde. Que l'on vienne du côté de Barr ou du côté d'Obernai, l'on est saisi d'admiration par ces vastes bois qui ornent les flancs de la colline sainte; l'on reste en extase, selon les paroles d'un grand écrivain, devant « l'immensité et la liberté de cette vie pullulante ». « A perte de vue, continue M. Taine, des arbres, rien que des arbres, toujours des arbres, chênes et pins hérissés en frange sombre contre le ciel; nul intervalle, sauf de loin en loin un morceau de prairie qui étincelle; on n'imaginait pas une pareille foule[1]. » L'admiration augmente quand on atteint le sommet où le couvent se dresse sur un rocher à pic. Car, tout d'un coup, s'étale devant vos yeux toute la plaine d'Alsace, depuis Bâle jusqu'à Wissembourg, couverte de moissons, noyée de soleil. La vue se porte sur environ deux cents villages, situés de façon coquette derrière les arbres qui les protègent contre les ardeurs de l'été[2]. C'est bien ici le centre de l'Alsace, l'ὀμφαλός de la contrée, comme auraient dit les Grecs[3].

1. Taine, *Sainte Odile et Iphigénie en Tauride* (*Essais de critique et d'histoire*, 1874, p. 397).

2. Schœpflin (*Alsatia illustrata*, t. I, p. 6) compte 200 villages; dans la description qu'il fait de Hohenbourg, son latin est tout rempli d'images poétiques. Silbermann, dans l'ouvrage cité dans la note suivante, parle même de 300 villages.

3. Les descriptions du mont Sainte-Odile et de ses monuments sont fort nombreuses; sans avoir la prétention de donner une bibliographie complète, nous citons ici les principaux ouvrages parus à ce sujet: Silbermann, *Beschreibung von Hohenburg oder dem St-Odilienberge sammt umliegender Gegend*. Strassburg, 1781, avec 20 planches gravées par Weiss. Nouvelle édition, in-8°, avec atlas, par A.-W. Strobel, Strassburg,

L'émotion devient plus forte encore, lorsqu'on évoque les souvenirs attachés à la montagne. Au sommet est toujours debout ce gigantesque mur païen, construit par des populations inconnues. Dans ce cadre sauvage se déroulent les divers épisodes de la vie de sainte Odile : la légende le remplit et communique au paysage un peu sévère quelque chose de sa grâce. Au milieu de ces forêts de sapins, « véritables armées de barbares », elle place l'histoire d'une vierge dont toute la vie ne fut que dévouement et qu'abnégation. Puis, des savants nous ont raconté que les parents de cette sainte ont été les ancêtres vénérés de presque toutes les familles qui ont régné sur l'Europe. D'eux seraient descendus et les ducs de Lorraine et les margraves de Bade et les Habsbourg et les Carolingiens et les Capétiens. Ici auraient poussé les racines d'un arbre généalogique dont les branches se seraient étendues sur l'Europe ; d'ici seraient sorties les puissances les plus considérables qui ont rempli le monde du bruit de leurs exploits. Comment, dès lors, ne pas songer, dans ces bois, à leurs destinées glorieuses et tragiques ? Ces pensées agitent l'esprit de l'homme lettré qui visite le Sainte-Odile ; mais en quels termes exprimer

1835. Les mêmes planches ont été reproduites par A. Reinhard, *Le Mont Sainte-Odile et ses environs*. Strasbourg, Fischbach, 1888, in-4°. — Pfeffinger, Johann, *Hohenburg oder der Odilienberg sammt seinen Umgebungen*, mit 15 Planen und Abbildungen. Strassburg, 1812, in-8°. (Un manuscrit du même, traitant le même sujet, se trouve à la bibliothèque de l'université de Strasbourg ; catalogue Heitz, n° 1320.) — Imlin, *Vogesische Ruinen und Naturschönheiten*, Strassburg, 1821. 14 planches. — [Karth, V. N.], *Der Odilien-Berg und seine Umgebungen*. 15 planches lithographiées. Strassburg, Heitz, s. d. Douze de ces planches ont paru aussi sous ce titre : *Vues pittoresques des environs de la montagne de Sainte-Odile*. — Rey, Lucien, *Notice historique sur la montagne de Sainte-Odile*, Strasbourg, 1834. — Lovrault, *Sainte-Odile et le Heidenmauer, traditions, monuments et histoire*. (Tirage à part de la *Revue d'Alsace*, 1853 et 1854.) Colmar, 1855. Cf. du même, deux articles intitulés : *Sainte-Odile et ses monuments*, parus les 17 et 18 mars 1853 dans le journal *l'Alsacien*. Le premier ouvrage a été traduit en allemand par Schwab, Offenburg, 1856. — Roth, *Der Odilienberg*, paru dans l'*Alsatia* de Stœber. 1856-1857, p. 65 et suiv. — Schir, *Le Guide du pèlerin au mont Sainte-Odile*. Colmar, 1856. 2e édition, 1864. 3e édition, Strasbourg, 1885, in-12. — Du même, *Album de la montagne de Sainte-Odile et de ses environs* (20 vues), Strasbourg, 1859. 2e édition, 1864. — J. Gyss, *Der Odilienberg, Legende, Geschichte und Denkmäler*. Rixheim, Sutter, 1874. — (Schricker Aug.) *Der Odilienberg*. Aus dem *Vogesenführer* erweitert und ergänzt, mit einer Karte, von J. Euting. — Kraus (Fr.-X.), *Kunst und Alterthum in Elsass-Lothringen*, t. I, p. 219 et suiv. — Ch. Grad, *L'Alsace*. Paris, 1889, etc.

celles de la foule dont la longue théorie franchit la montagne, le lundi de la Pentecôte, s'agenouille devant le tombeau de la sainte, puise dans ses prières des consolations et de l'espérance[1] ?

La beauté du paysage, le charme de la légende, la gloire qu'elle fait rejaillir sur notre pays, les croyances populaires : tout cela a contribué à rendre sacrée, même pour l'Alsacien non catholique, l'histoire de sainte Odile; il semble que ce soit un crime que de l'examiner et de la soumettre à la critique. Jadis, un professeur de Bâle, M. Roth, avait tenté de le faire, dans un essai, imparfait à notre avis, mais fort curieux[2]; on s'est soulevé contre lui. M. l'abbé Winterer a écrit : « La main de la démolition s'est attachée à la mémoire de sainte Odile ; mais, hâtons-nous de le dire, ce n'est pas un Alsacien, c'est un Suisse qui a tenté contre l'histoire de notre sainte ce que les hordes sauvages ont entrepris contre le monastère de Hohenbourg...; il a enlevé sainte Odile à notre vénération, à nos annales, au ciel même[3]. » Et M. Aimé Reinhard a commencé une description du Sainte-Odile par ces mots : « La légende de la sainte est pour tout Alsacien qui se respecte un article de foi, sinon religieuse, du moins patriotique, malgré les efforts tentés par les savants en *us* pour la reléguer dans le domaine des fables[4]. »

En dépit de ces protestations, l'historien ne saurait abdiquer ses droits. Il soumet aux lois de sa critique même la plus vénérable des légendes; il recherche en toute sincérité quels éléments réels elle recouvre ; il se demande comment elle s'est formée et transformée, sans arrière-pensée comme sans souci

1. Voir une magnifique description de ces processions au Sainte-Odile dans Gœthe, *Dichtung und Wahrheit*.
2. Article de l'*Alsatia* cité plus haut.
3. Winterer, *Histoire de Sainte-Odile ou l'Alsace chrétienne au* VIIe *et au* VIIIe *siècle*. Rixheim, 1869, p. 3. Le même a publié à Rixheim en 1871 : *Die heilige Odilia, oder das christliche Elsass im siebenten und achten Jahrhundert ;* ce n'est pas tout à fait une traduction du précédent. Une seconde édition de ce dernier ouvrage a paru en 1883.
4. *Le Mont Sainte-Odile*, p. 2.

des conséquences auxquelles ses études le conduisent. Il recherche le vrai et rien que le vrai, et il n'est permis à personne de suspecter son patriotisme et de prétendre qu'il ne « se respecte » pas. L'histoire de la Suisse s'ouvre aussi par une légende ; est-il donc mauvais Suisse, celui qui ne croit pas à la merveilleuse adresse de Guillaume Tell ?

Ce sont ces sentiments qui nous ont guidé au cours de ce travail. Quant à la méthode que nous suivrons, elle peut se résumer en quelques mots. Nous commencerons par examiner tous les documents qui remontent à la fin du VIIe ou au début du VIIIe siècle et qui nous ont conservé quelque souvenir de l'histoire alsacienne de cette époque. Nous raconterons, en nous appuyant sur eux et sur eux seuls, les faits tels qu'ils se sont passés. Nous ne limiterons pas notre étude à Adalric qui fut, d'après la légende, le père de sainte Odile ; nous remonterons un peu plus haut, à l'origine même du duché d'Alsace ; nous descendrons un peu plus bas, jusqu'au moment où ce duché disparut. Puis nous examinerons les documents postérieurs dans l'ordre chronologique où ils ont été rédigés ; nous verrons quels éléments nouveaux chacun d'entre eux a ajoutés à l'histoire. Nous montrerons comment de fausses inductions ont donné naissance à ces éléments et dans la *Vita Hildulfi* et dans la *Vita Otiliæ,* publiée par Mabillon, et dans la chronique d'Ebersheim et dans le cartulaire de Honau et dans une vie de sainte Odile en vers que connaissait encore Peltre et qui est aujourd'hui perdue. Nous étudierons, en temps et lieu, les prétendus testaments de sainte Odile et les deux sculptures qu'on voit encore de nos jours au cloître de Hohenbourg. Nous pousserons plus loin : nous indiquerons comment Jérôme Guebwiller ajoute de son propre fonds quelques données à celles qu'il a recueillies dans le cartulaire de Honau ; enfin, nous ferons toucher du doigt la plus impudente des falsifications ; nous verrons comment Jérôme Vignier a été amené à composer de toutes pièces des fragments d'une soi-disant vie de sainte Odile, qui ont trompé jusqu'à ce jour

les meilleurs historiens de l'Alsace, Schœpflin, Grandidier et Strobel. Ainsi notre méthode consiste à analyser à part chaque document qui nous parle de sainte Odile ; nos devanciers combinaient en général en un récit unique tous les renseignements qu'ils trouvaient dans les anciens écrits, sans s'être assurés de la valeur relative de ces pièces.

I

Dans les anciens temps, les différentes parties de la contrée qui, plus tard, prit le nom d'Alsace, n'étaient point réunies : elles ne constituaient point un tout. A l'époque de la Gaule indépendante, la Basse-Alsace appartenait aux Médiomatrices et relevait de la Belgique ; la Haute-Alsace était la propriété des Séquanes et dépendait de la Celtique. Sous la domination romaine, deux cités se partageaient notre pays : celle des Triboques qui, peu à peu, avaient pris la place des Médiomatrices relégués de l'autre côté des Vosges, et celle des Rauriques qui, du voisinage de la ville actuelle de Bâle, avaient débordé sur le sud de l'Alsace ; l'une et l'autre cité appartenaient, il est vrai, à la province de Germanie supérieure, mais le lien provincial était fort lâche, et la cité était toute-puissante avec son sénat particulier et ses duumvirs.

Au IIIe siècle de notre ère, *Argentoratum* et *Argentovaria*, Strasbourg et Colmar, restent compris dans deux États municipaux différents, et ils cessent de se trouver dans la même province : *Argentoratum* dépend de la Germanie première dont *Moguntiacum* (Mayence) est la métropole, *Augusta Rauricorum* (Augst, près de Bâle), chef-lieu de ces Rauriques, qui sont maîtres de la Haute-Alsace, est englobé dans la *Maxima Sequanorum* avec *Vesontio* (Besançon) pour capitale[1]. Le christianisme adopte les divisions de l'empire romain ; il place un

1. Nous donnerons plus tard, dans notre premier volume de l'*Histoire d'Alsace*, les preuves des faits que nous avançons ici.

évêque dans la cité, un métropolitain dans la province. Il met ainsi un évêque à Strasbourg qui a au-dessus de lui le métropolitain de Mayence; un autre à Augst qui relève du métropolitain de Besançon. Ce dernier évêché est bientôt transporté à Bâle, quand Augst a succombé sous les coups des Barbares.

Pour la première fois, les deux parties de notre pays se trouvèrent réunies après les grandes invasions: la communauté du malheur les rapprocha. La cité des Triboques et celle des Rauriques devinrent également la proie des Allamans; sur leurs ruines s'établit une domination unique: celle des conquérants. La langue latine disparut vers cette époque au nord comme au sud, pour faire place à un idiome germanique, et cet autre changement acheva de souder l'un à l'autre les deux morceaux auparavant disjoints. Quand une nouvelle circonscription s'est formée, on crée bien vite un nom pour la désigner. Alors, selon toute apparence, fut inventé le nom d'Alsace, mot qui évoque en nous tant de souvenirs ou doux ou tragiques, qui est fait du sang versé sur les champs de bataille, des souffrances endurées par nos ancêtres, comme aussi de leurs joies et de leurs pacifiques travaux. Que signifie ce mot dont on ne pouvait prévoir alors les destinées? Il veut dire sans doute le pays de ceux qui habitent à l'étranger. Les Allamans restés sur la rive droite du Rhin désignèrent par l'expression *Alesaciones* (ceux qui sont établis au dehors) leurs compatriotes de la rive gauche; le nom passa à la contrée et le terme *Alisatia,* d'où vient *Alsace* et *Elsass,* entra dans l'usage [1].

1. On a beaucoup discuté sur l'origine de ce nom. Il faut écarter tout de suite un certain nombre d'étymologies fantaisistes. D'après Jérôme Guebwiller (*Panegiris Carolina,* Argentinæ, 1521), le mot viendrait de l'*Alsa,* l'Auxois, au pays des Éduens, et de cette étymologie il tire la conclusion que jadis l'Alsace était une colonie des Éduens. Beatus Rhenanus (*Rerum germanicarum* libri III, p. 16) fait venir ce nom de celui de la ville d'Ἔλκηβος, que cite Ptolémée et qui se dressait là où est aujourd'hui le hameau d'Ehl, près de Benfeld. Mais cette forme Ἔλκηβος provient probablement d'une erreur du manuscrit; l'Itinéraire dit d'Antonin appelle la même ville *Helvetus* et la Table de Peutinger *Hellelus;* du reste, même d'Ἔλκηβος, il serait fort difficile de tirer la forme *Alsatia.*

Dès le moyen âge on avait proposé une autre étymologie. Dans la *Descriptio Teu-*

La domination des Allamans n'eut qu'une durée éphémère : en 496, ils furent vaincus par Clovis et l'Alsace fit partie du royaume franc. Les Mérovingiens se servirent, pour leur administration, des cadres que fournissaient les divisions ecclésias-

toniæ qui précède les Annales des dominicains de Colmar, on lit : *Dicitur hic locus Alsatia latine ab Alsa fonte seu fluvio, teutonice vero illa dicitur Elsase et ab incolis nominatur.* (*Monumenta Germaniæ, Script.* XVII, 239.) Le nom de l'Alsace viendrait de l'Ill, qui traverse la contrée. Schœpflin et presque tous les érudits modernes ont accepté cette explication. Mais, pour rechercher l'origine d'un mot, il faut raisonner sur les formes les plus anciennes et non sur les dérivés récents. Or, la forme ancienne n'est pas *Illisacia* ou même *Helisac,* mais bien *Alsacius,* et les habitants du pays sont appelés *Alesaciones* dans la chronique dite de Frédégaire, à propos d'événements de 596 et de 610. Dans les chartes de Wissembourg, on lit ensuite *Alsacinse, — in pago Alsaciorum, — in Alisacia* (Zeuss, *Traditiones possessionesque Wizenburgenses*). L'Ill, au contraire, s'appelle dans les plus vieux documents : *Ille* (817), *Illa* (845), *Hilla* (849 et 1004). — Voir Stoffel, *Dictionnaire topographique du département du Haut-Rhin.*

Il fallait donc chercher ailleurs. C'est alors qu'on a proposé comme origine du mot Alsace le gothique *Alis* signifiant « autre » (cf. *alilandi,* le pays étranger) et *sâzo,* l'habitant. Cf. Hertz, *Deutsche Sage im Elsass,* 1872, p. 179. Cette étymologie nous semble la plus vraisemblable. Ce mot aurait été donné, selon nous, à la fin du ve siècle, à tout le pays entre le Selzbach au nord et la vallée de Masevaux au sud. Nous savons que M. Aug. Schricker a soutenu dans les *Strassburger Studien* (t. II, p. 304 et suiv.) une opinion différente ; selon lui, le terme d'Alsace ne se serait à l'origine appliqué qu'au diocèse de Strasbourg, à la contrée limitée par le Selzbach, les Vosges, le Rhin, le *Landgraben* qui sépare aujourd'hui à peu près la Basse-Alsace et la Haute-Alsace. Les contrées du Haut-Rhin auraient porté des noms différents. Frédégaire nous apprend qu'en 610 le roi de Bourgogne Thierry fut contraint de rendre à son frère Theudebert, roi d'Austrasie, *Alsatius, etiam et Suggentensis et Turensis et Campanensis.* Selon Schricker, le *Suggentensis* serait le Sundgau ; le *Turensis,* le pays arrosé par la Thur qui se jette dans l'Ill près de Colmar, soit le nord de la Haute-Alsace ; le *Campanensis,* le pays qui longe le Rhin autour de l'ancienne ville romaine de *Cambetes* (Kembs). Mais le mot Sundgau ne s'explique que par son opposition avec le mot *Nordgau :* l'un de ces mots suppose l'autre. Puis il est question, en deux autres endroits, de Frédégaire, du *Suggetensis.* En 640 (ch. 87) il nous cite un *comes Sogiontinsis;* en 608 (ch. 25), il nous parle d'une entrevue que Brunechilde devait avoir avec Blichilde, femme du roi d'Austrasie, *inter Colerinse et Sointense. Sointense* est évidemment le même mot que *Suggetensis,* c'est notre Saintois de Lorraine, le pays autour de Pont-Saint-Vincent. Quant à *Turensis,* c'est le Thurgau, la Thurgovie actuelle. Ce pays, redevenu austrasien en 610, servit de retraite à saint Colomban, chassé à ce moment de Bourgogne. Le *Campanensis* est la Champagne méridionale. Ainsi l'explication de Schricker est défectueuse. Mais il insiste et nous dit : « Montrez-nous une seule charte antérieure à 750 touchant la Haute-Alsace et où ce pays porte le nom d'*Alisatia.* » Nous lui répliquons : « Montrez-nous une seule charte où il soit nommé *Suggentensis, Turensis* ou *Campanensis.* » Vous nous dites que dans les *Traditiones Wizenburgenses* on ne place *in pago Alsaciorum* que des villages au nord du *Landgraben ;* le fait est exact ; mais Wissembourg possédait-il des biens au sud ? Nous avons avant 750 très peu de chartes concernant le Haut-Rhin ; mais encore ces chartes donnent tort à M. Schricker. En 727, Thierry IV confirme les possessions de Murbach *in pago Alsacinse* (Pardessus, p. 351), et 2 autres chartes de 728 et 731 (*ibid.,* p. 352 et 363) nous répètent que Murbach est au pays d'Alsace.

Ainsi, dès l'époque mérovingienne, le mot Alsace s'applique au Haut-Rhin aussi bien qu'au Bas-Rhin.

tiques: dans chaque cité, ils placèrent un représentant de leur pouvoir absolu, un *comes* ou *graf*, qui cumulait tous les pouvoirs, judiciaire, militaire, financier. En vertu de ce principe, il y eut sans doute deux comtes en Alsace, l'un dans la cité de Strasbourg, l'autre dans celle de Bâle. Le pays fut de nouveau partagé entre deux circonscriptions.

Mais, au VIIe siècle, on créa, par-dessus ces deux comtés, une nouvelle puissance: un duc exerça son commandement des deux côtés du *landgraben*, et la constitution de ce duché eut sur l'histoire de notre pays une influence décisive. C'est alors que furent définitivement rapprochées les deux parties de la contrée; c'est alors que se propagea ce nom d'Alsace, créé par les Allamans; il devint, pour ainsi dire, un terme officiel, *ducatus Alisatiæ*, et, comme nous le verrons, le nom survécut à la chose: sans ce duché, il n'y aurait pas eu d'Alsace. Avant sa formation, le nord et le sud du pays obéissaient à des fonctionnaires différents; le nord regardait du côté de Mayence, le sud du côté de Besançon. Après sa disparition, l'Alsace se subdivise en une série de principautés et de seigneuries; ce terme n'est presque plus qu'une expression géographique.

Le duché d'Alsace comprenait, on vient de le voir, les deux cités de Strasbourg et de Bâle. Par suite, il avait pour limites[1]: à l'est, le Rhin; au nord, le Selzbach et la Sauer; les villes ou villages de Selz, Hatten, Soulz-sous-Forêts, Preuschdorf, Lembach, en marquaient l'extrémité septentrionale. Tout l'espace entre ces localités et la Lauter ne dépendait plus de l'Alsace, mais bien de la cité de Spire; Wissembourg, dont l'abbaye était déjà alors célèbre, se trouvait en dehors de notre contrée. A l'ouest, la frontière ancienne est d'abord assez sensiblement différente de la frontière actuelle de la Lorraine et de l'Alsace; la commune de Bærenthal avec ses deux annexes de Lieschbach et de Philippsbourg, sur la Zinzel du nord, au canton actuel de Bitsche (Lorraine), appartenait jadis au dio-

1. Évidemment, nous n'avons pas, au sujet de ces limites, des documents mérovingiens; nous les traçons telles qu'elles existaient au moyen âge.

cèse de Strasbourg; en revanche, les communes des deux cantons de Drulingen et de Saar-Union qui s'enfoncent comme un coin de l'Alsace en terre Lorraine, relevaient de l'évêché de Metz. Plus au sud, le cours supérieur de la Zorn avec tout le pays de Dabo, le village même de Walscheid, sur la Bièvre, la petite ville de Phalsbourg, dépendaient de Strasbourg. A partir du Donon la crête des Vosges servait de frontière, laissant à Strasbourg Schirmeck et Saales. Dans la Haute-Alsace, la montagne séparait de même les deux diocèses de Toul et de Bâle; seulement, à partir du ballon d'Alsace, la frontière était formée par la ligne de démarcation entre les eaux de la Savoureuse et celles qui coulent vers l'Ill; Giromagny et Belfort appartenaient à la cité de Besançon. Telle était la part de l'Alsace renfermée dans l'évêché de Bâle; dans la Suisse actuelle, cet évêché comprenait tout le bassin de la Birse, touchait au Doubs avec le prieuré de Sainte-Ursanne, englobait le bassin du Violenbach, qui arrose Liestall; à l'est, sa limite était nettement marquée par le cours de l'Aar, depuis l'endroit où cette rivière reçoit le Siggeren jusqu'à son confluent avec le Rhin; le fleuve servait ensuite de limite au nord. L'on ne saurait douter que ces pays ne dépendissent du duché d'Alsace au VIIe siècle; l'histoire de l'intervention d'Adalric dans le Sorngau en est la preuve.

L'autorité du duc d'Alsace ne différait guère de celle des autres ducs francs; dans une circonscription qui comprend plusieurs cités, le duc exerce le commandement militaire; tous les fonctionnaires inférieurs doivent accourir à son appel avec leurs troupes et se ranger sous ses ordres. Il surveille aussi l'administration des comtes, et, toutes les fois qu'il lui plaît, il prend leur place; il préside leur tribunal, fait lever des impôts, admoneste et révoque les employés subalternes. Le duc est avant tout un chef d'armée; à la guerre, les comtes sont comme ses aides de camp; dans la paix, les comtes continuent d'administrer leur comté comme auparavant; mais le duc est toujours libre de revendiquer ses droits supérieurs, et, quand il le

fait, les comtes passent au second plan. Par-dessus tous les comtés, il n'y a pas nécessairement un duché. Beaucoup de comtes n'ont au-dessus d'eux que le roi. Le duché n'existe que là où l'on a senti le besoin d'un intermédiaire entre les comtes et le souverain, d'une autorité plus puissante que celle du comte, plus présente que celle du roi. Tel était le cas de l'Alsace au VII[e] siècle. Le duc n'est du reste qu'un instrument entre les mains du roi ; il n'a d'autre pouvoir que celui que le prince lui délègue ; nommé par lui, il peut être révoqué de même[1]. Si le fils succède au père dans cette charge, c'est que tel est le bon plaisir du souverain, qui veut récompenser les services antérieurs rendus par la famille ou qui trouve tout autre avantage dans cette continuité. Un raisonnement analogue à celui-ci : « Un tel est fils d'un tel, parce qu'il lui a succédé dans sa charge », est manifestement faux.

Ainsi, d'ordinaire, le duc était élevé au-dessus des comtes, et ceux-ci restaient en place comme auparavant. Nous soupçonnons toutefois que, lors de la création du duché d'Alsace, il y eut un changement important dans la situation des comtes de ce pays. A côté du duc, nous ne voyons jamais apparaître qu'un seul comte : probablement on ne garda en Alsace qu'un seul de ces fonctionnaires, ce qui donna dans ce pays à la dignité ducale une importance plus grande qu'ailleurs. Le duc réussit parfois à faire conférer cette unique charge de comte à l'un de ses parents ; il n'avait, par suite, pas d'opposition à craindre de sa part et, les droits du roi étant réservés, il était maître tout-puissant de la province.

Ce n'est pas tout. Dans chaque comté, le souverain possédait de nombreux biens qui constituaient le revenu le plus net de sa couronne. Ces biens étaient administrés par un très haut fonctionnaire appelé *domesticus*. Le comte exerçait les droits publics du roi, le *domesticus* surveillait ses droits privés[2]. Il y

1. Cf. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. II, 2[e] partie (3[e] éd.), p. 51. — Fustel de Coulanges, *La Monarchie franque*, p. 216.
2. Sohm, *Die fränkische Reichs- und Gerichtsverfassung*, t. I, p. 7.

eut, selon toute apparence, un seul *domesticus* pour toute l'Alsace, comme il n'y avait qu'un seul comte. Or, au VIIIe siècle, un membre de la même famille qui possédait déjà le duché et le comté exerçait la charge de *domesticus*. L'on devine combien devait être grande la puissance de cette famille. L'on soupçonne qu'elle ne se réserva pas seulement l'administration, mais encore les produits des biens royaux, si le souverain était trop faible pour les réclamer.

En résumé, il y eut dans les deux anciennes cités de Strasbourg et de Bâle un seul duc, et probablement un seul comte et un seul *domesticus*. Mais peut-être est-il permis d'aller encore plus loin; beaucoup de faits semblent indiquer qu'un seul évêque gouvernait au spirituel les deux cités.

Au début du VIIe siècle, Ragnachaire occupa le siège de Bâle[1]; au temps du pape Grégoire III, qui régna de 731 à 741, Walaus fut placé sur le même siège[2]. Dans l'intervalle, le nom d'aucun prélat bâlois ne nous est connu. Or, pendant cet intervalle, le duché d'Alsace fut créé, grandit et disparut. Pendant le même laps de temps, l'évêque de Strasbourg intervint sans cesse dans la Haute-Alsace ; Childéric II, au début de son règne, accorda des biens de son fisc à l'abbaye de Saint-Grégoire, au confluent des deux Fecht, « grâce aux conseils de sa mère, la reine Himnehilde, et de l'homme apostolique Rothaire, évêque de Strasbourg[3] ». Le 13 mai 728, l'évêque de Strasbourg Widegern confirma à l'abbaye de Murbach toutes les donations qui lui avaient été faites, et renonça à tout droit de juridiction sur lui[4]. Sans doute, souvent un évêque possédait un monastère en dehors des limites de son diocèse propre et lui concédait des biens temporels. Des évêques de de Metz dépendaient, au VIIe siècle, l'abbaye de Neuwiller dans la Basse-Alsace, celle de Saint-Trond au diocèse de

1. Trouillat, *Monuments de l'ancien évêché de Bâle*, t. I, p. 44.
2. Trouillat, *ibid.*, t. I, p. 75.
3. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 121.
4. Pardessus, *ibid.*, t. II, p. 352.

Liège; les mêmes prélats acquerront dans la suite Senones au diocèse de Toul. S'il en avait été ainsi pour Murbach, on s'expliquerait que Widegern lui eût confirmé des biens temporels; mais comment s'expliquer qu'il eût renoncé à ses droits de juridiction spirituelle, si ceux-ci ne lui avaient pas appartenu? Comment s'expliquer surtout cette affirmation précise : « Le comte Eberhard a fondé un monastère dans un endroit inculte des Vosges, au pays d'Alsace, dans un lieu qui s'appelait autrefois Murbach, et aujourd'hui Vivier-des-Pèlerins, dans notre diocèse (*infra nostra parrocia*)? » Ainsi, tant qu'exista le duché, la Haute-Alsace releva du siège de Strasbourg. Et nous ne doutons pas qu'il en fut de même de la partie de ce diocèse comprise aujourd'hui dans la Suisse, bien que les preuves directes nous fassent défaut.

Ainsi l'Alsace obéissait à un seul duc, à un seul comte, à un seul évêque. Nous comprenons, par suite, pourquoi les deux parties, au nord et au sud du *landgraben,* ont été si solidement soudées ; nous saisissons aussi mieux quelle importance la constitution du duché a eu sur les destinées de notre pays. Après ces considérations générales, il nous faut énumérer la liste de nos ducs et raconter leurs exploits, tels que des documents authentiques nous les font connaître.

Le premier duc d'Alsace dont il soit question dans les textes portait le nom de Gondoin. Il vivait au temps où saint Sigisbert régissait le royaume d'Austrasie (638-656). C'était un homme pieux, très dévoué aux intérêts de l'Église. Un jour, il apprit que le monastère de Luxeuil, dirigé par saint Walbert, ne pouvait plus suffire à loger le nombre de jour en jour plus grand des moines. Il fit appeler l'abbé, lui proposa de lui céder au fond de sa province une vallée écartée, où la Birse se frayait péniblement un chemin : Walbert accepta avec reconnaissance; l'un de ses religieux, Fridoald, qui avait encore joui de la société de saint Colomban, fut chargé de mener dans cette gorge du Jura une colonie de Luxeuil ; et à sa tête fut placé Germain, issu d'une illustre famille de

Trèves[1]. Le nouveau monastère porta le nom de Granval[2], et, bientôt, ne fut plus désigné que par le nom commun : Moutiers. De Moutiers relevèrent les prieurés de Sainte-Ursanne, situé sur le Doubs, et celui de Vermes, aux environs de Delémont[3]. Germain administra les trois maisons avec sagesse ; il introduisit la civilisation dans ces contrées encore sauvages, il ouvrit des routes en faisant disparaître à coups de pioche quelques immenses rochers ; Moutiers fut mis en rapports directs avec Bâle, le long de la Birse, et, à travers la montagne, avec les lacs de Bienne et de Neufchâtel.

Après la mort de Gondoin[4], un duc nommé Boniface fut placé à la tête de l'Alsace. La *Vita Germani* nous a livré son nom. Nous le retrouvons encore dans le diplôme donné par Childéric II, au début de son règne, à l'abbaye de Saint-Grégoire. Il gouvernait, par suite, l'Alsace vers 660[5]. Son successeur fut le célèbre Cadalric, ou Catic, nommé encore Adalric ou Atic[6].

1. Ces détails nous sont fournis par la *Vie de saint Germain,* écrite au VII[e] siècle même par un moine de Granval nommé Bobolène. La meilleure édition est celle de Trouillat, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle,* t. I, p. 48.

2. Un village rapproché de Moutiers porte encore le nom de Granval.

3. *Vita Germani, l. c.* Trouillat identifie à tort le *monasterium Verdunense* avec Schönenwerth, sur l'Aar. Voir Vautrey, *Histoire des évêques de Bâle,* t. I, p. 43.

4. Le père de sainte Salaberge, qui habitait au village de Meuse, près des sources de la rivière de ce nom, portait aussi le nom de Gondoin. (Voir *Vita sanctæ Salabergæ* dans Mabillon, *Acta sanctorum,* t. II, p. 406 [édit. de Venise].) Mais il nous paraît téméraire de confondre ces deux personnages. Notre Gondoin est aussi différent du duc Gondoin qui souscrit en 667 un diplôme de Childéric II pour les abbayes de Stavelot et de Malmédy. Pardessus, t. II, p. 146.

5. Pardessus, t. II, p. 121, n° 342. Le début de ce diplôme, incomplet, nous a été conservé dans les *Annales Monasterienses* (Annales de Munster au val Saint-Grégoire. *Monumenta Germaniæ, Script.,* t. III, p. 152). On y lit : *Circa dominicę incarnationis DCLX, ...sub Hilderico filio Clodovei... inceptus hic locus ab monachis inhabitari, sicut ejusdem regis scripta testantur, quę apud nos hactenus inviolata conservantur, quę et hic intermiscere ad comprobandam volentibus scire veritatem videbatur utile.* Suit le début du diplôme. Il résulte de cette indication que le diplôme date de 660 ou des années voisines, 661 ou 662, par suite, du commencement du règne de Childéric II. Le manuscrit des *Annales Monasterienses* a été retrouvé parmi les nombreux papiers que l'ancien évêque de Strasbourg, M[gr] Ræs, avait rassemblés sur cette abbaye. Il a été racheté, avec les autres pièces, par le gouvernement allemand et déposé aux archives de la Haute-Alsace. Cf. Wiegand, *Aeltere Archivalien der Abtei Münster im Elsass* (dans les *Mittheilungen für österreichische Geschichtsforschung,* t. X, 1889, p. 75).

6. Une mauvaise interprétation de la *Vita Germani* a fait croire parfois que Boniface et Catic étaient un seul et même personnage. Toute controverse disparaît

Adalric tint sa charge du roi Childéric, et un comte du nom de Robert l'aidait dans sa tâche. En 673, Childéric adressa à l'un et à l'autre un diplôme aux termes duquel les habitants de Munzenheim et d'Ohnenheim devaient acquitter au monastère de Saint-Grégoire et à l'abbé Valédius toutes les redevances qu'ils avaient coutume de payer au fisc[1]. La même année, le roi périt assassiné et notre duc fut mêlé aux très graves événements qui furent la conséquence de cette fin tragique. C'est l'époque où Ebroïn et saint Léger, après s'être réconciliés pour un instant dans la captivité de Luxeuil, rentrent en scène; Ebroïn n'a plus qu'un désir: ressaisir le pouvoir, réunir en un seul faisceau les différentes parties de la Gaule qui tendent à se séparer, rétablir une monarchie forte et absolue dont il sera le ministre. Il trouve d'abord des partisans en Austrasie, et, parmi eux, le duc de Champagne, Waïmer, et celui d'Alsace, Adalric. Comme la Neustrie refuse de se soumettre à lui, comme elle a reconnu pour son roi particulier le frère de Childéric, Thierry III, Ebroïn invente un Mérovingien qu'il oppose à Thierry, marche contre les Neustriens et les défait sur les bords de l'Oise, près de Pont-Sainte-Maxence. Puis il attire dans un guet-apens le maire du palais de Neustrie, Leudésius, et le fait assassiner. Il ne reste plus au jeune Thierry qu'à se jeter dans les bras d'Ebroïn; celui-ci les lui ouvre, le reconnaît comme roi, faisant rentrer dans le néant d'où il l'a tiré le faux Mérovingien. Peu lui importe au nom de qui il gouverne, pourvu qu'il gouverne et règne sur la Gaule entière. Jusqu'à présent il a vaincu la Neustrie: il croit les seigneurs d'Austrasie fidèles; mais en Bourgogne saint Léger

d'ailleurs devant le texte plus correct publié par M. Trouillat, t. I, p. 53 : *Contigit autem ut moreretur Gundoinus dux et Bonifacius dux, Chatalricus sive Catticus in loco ejus succederet.* Le *C* initial dans les noms propres germaniques tendait à disparaître à cette époque. Clotaire devenait Lothaire, Clodovechus, Hludovicus, puis Louis; le même évêque qui s'appelle Chagnoaldus dans la *Vita Eustasii* (Mabillon, *Acta SS.*, t. II, p. 118), est nommé Agnobaldus dans la *Vita Agili; ibid.*, t. II, p. 304 (éd. de Venise).

1. Pardessus, t. II, p. 158, n° 368. Le diplôme original est conservé aux archives du Haut-Rhin. Munzenheim, canton d'Andolsheim, Haut-Rhin; Ohnenheim, canton de Marckolsheim, Bas-Rhin.

s'est déclaré son ennemi. Ebroïn jure de le perdre : il envoie contre lui le duc de Champagne Waïmer, et ses ennemis ecclésiastiques Diddon, évêque de Châlon-sur-Saône, et Bobbon, ancien prélat de Valence. Saint Léger est pris dans Autun, et, sans souci pour son caractère sacré, ses ennemis lui crèvent les yeux et l'enferment dans une étroite prison. Avec Autun, tout le royaume de Bourgogne n'est pas encore conquis. L'évêque Genès résiste dans Lyon. Les mêmes personnages sont chargés de s'emparer de lui et on leur adjoint le duc d'Alsace Adalric. Adalric a été gagné par le don de quelques terres situées en Bourgogne, et par de grandes promesses. On s'est engagé à le nommer patrice, c'est-à-dire maire du palais du royaume bourguignon. Mais l'expédition échoue, car les habitants de Lyon opposent une résistance inattendue[1]. Bientôt Adalric et Ebroïn se brouillent ; le duc d'Alsace, dont l'ambition est déçue, se sépare de l'orgueilleux ministre. Aussi bien, pendant cette lutte, les seigneurs austrasiens se sont déclarés indépendants de la Neustrie : ils ont rappelé de l'Irlande le fils de saint Sigisbert, que le maire du palais Grimoald avait jadis relégué en ce pays, pour placer sur le trône son propre enfant ; ils l'ont proclamé roi sous le nom de Dagobert II (674). Adalric ne veut pas se séparer de ses compatriotes ; il fait sa soumission à Dagobert. Thierry III et Ebroïn, fort irrités de leur échec en Bourgogne et de la défection de l'Austrasie, tournent leur fureur contre le « traître » Adalric ; ils déclarent tous ses biens confisqués : à quelque temps de là, le 4 septembre 677, Thierry céda l'un de ses biens, nommé *Fiscafelinis* et situé en Bourgogne, au monastère de Bèze et à son abbé Wandelin[2].

1. Voir sur tous ces faits la Vie de saint Léger par l'anonyme d'Autun, Mabillon, *Acta Sanctorum*, t. II, p. 659 (éd. de Venise). Beaucoup d'historiens, entre autres Schœpflin, se sont refusés à voir dans cet *Adalricus dux* le duc d'Alsace. Nous croyons, pour notre part, l'identification certaine ; nous insistons surtout sur ce fait que les manuscrits de la *Vita* portent les uns *Adalricus*, les autres *Chaldaricus* : c'est bien la double orthographe du nom du duc alsacien telle qu'elle est donnée dans les documents contemporains.

2. *Besuensis abbatiæ chronicon* (éd. Bougaud et Garnier dans les *Analecta divionensia*, p. 247). Nous n'avons pas pu identifier le terme de *Fiscafelinis*.

Adalric qui, pendant un certain temps, s'était rallié à Ebroïn, gouvernait le duché d'Alsace comme celui-ci le royaume des Francs ; il voulait que tout pliât devant sa volonté. Or, sous son prédécesseur Boniface, les habitants voisins de Moutiers-Granval, perdus dans les gorges profondes du Jura, avaient joui d'une indépendance à peu près complète. Ils espéraient échapper de même au joug d'Adalric. Mais le duc exigea d'eux entière soumission ; comme les gens du Sorngau (la Sorn est un affluent de gauche qui se jette dans la Birse à Delémont) protestèrent, il entra dans une grande colère, il manda leurs centeniers et les envoya en exil. Puis, par Delémont, il remonta la vallée de la Sorn avec des troupes d'Allamans levés sans doute dans le voisinage du lac de Constance, tandis qu'un autre chef, Cathalmundus, descendait le cours de la rivière. Les deux issues de la vallée se trouvaient fermées de la sorte et les habitants ne pouvaient échapper à l'extermination.

Mais c'est la mission des hommes d'Église d'intervenir auprès des grands irrités et de plaider la cause des faibles. L'abbé de Moutiers, Germain, résolut de fléchir Adalric. Il prit avec lui quelques saintes reliques et, accompagné de Randoald, bibliothécaire du couvent, il se rendit près du duc, malgré les admonestations des siens et les mauvais traitements que lui fit subir la soldatesque [1]. Il le trouva dans une basilique dédiée à saint Maurice, dans le voisinage de Courtetelle. Adalric tenait à ce moment même conseil avec son comte Éric qui, sans doute, avait succédé au comte Robert. Au début, il reçut assez bien l'abbé ; il écouta ses remontrances, mais Germain refusa d'accepter la main qu'il lui tendait. Aussi lorsque les deux moines se furent éloignés, le duc fit signe à ses hommes qui les suivirent ; à un détour du chemin ils se précipitèrent sur eux. « Mes fils, leur dit Germain, ne commettez pas un si grand crime sur des serviteurs de Dieu. » Mais ils n'écoutèrent rien ; ils massacrèrent les pieux martyrs, la veille de la fête de la

1. *Sed antequam perveniret ad eum, homines inimici, diabolo impleti, projecerunt eum in terram.* (*Vita Germani.*)

Chaire de saint Pierre (21 février)[1]. Les deux cadavres furent ramenés dans la nuit à l'église du couvent où ils reçurent les honneurs de la sépulture[2]. Le Sorngau, que Germain n'avait pu protéger, fut mis à feu et à sang : les habitants qui échappèrent au massacre durent se soumettre. Dans cette histoire, que nous raconte Bobolène, un moine de Moutiers presque contemporain, nous apparaît la véritable figure du duc Adalric, terrible et féroce, ne reculant pas devant le crime pour satisfaire ses passions.

Adalric s'était séparé d'Ebroïn quand il était devenu évident que le maire de Neustrie ne réussirait pas à faire reconnaître son autorité en Austrasie. Il s'était rapproché, dès lors, de la famille des Pépins, toute-puissante dans le royaume de l'Est. Grâce à cette volte-face, il put, malgré le décret de confiscation lancé contre lui, se maintenir en possession de ses biens de l'Alsace et garder sa dignité ; il obtint même pour sa famille de nouveaux honneurs. Son propre fils, Adalbert, fut nommé comte de l'Alsace[3]; et, à partir de ce moment, le duc était maître absolu entre les Vosges et le Rhin : si jamais le comte avait opposé quelque résistance à sa volonté, il n'était plus désormais qu'un instrument docile entre ses mains. Vers cette époque, Adalric cherchait à réparer les crimes de sa vie passée : le persécuteur de saint Léger, le bourreau de saint Germain, pour secouer le fardeau de ses péchés, construisit des monastères et leur abandonna une partie de ses biens. Au sommet de Hohenbourg, il bâtit un couvent de femmes dont sa fille Odile fut la première abbesse, et, bien qu'aucun document contemporain n'atteste le fait, la persistance de la tradition ne permet pas de le révoquer en doute. A quelque distance de

1. La date de l'année est plus difficile à déterminer. Mabillon donne 670 (*Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, t. III, p. 514, note). Nous préférons placer cet événement plus tard, vers 675. Aucun document ne nous permet d'affirmer qu'Adalric devint duc d'Alsace avant 673.

2. *Vita Germani*, dans Trouillat, *l. l.*

3. Le diplôme de Thierry III en faveur d'Ebersheim est adressé *Attico duci et Adelberto comiti*. Nous ne doutons pas qu'Adalbert ne soit le fils d'Adalric, le même qui plus tard deviendra duc d'Alsace.

la ville moderne de Schlestadt, à un endroit où, suivant la légende, saint Materne avait pour la première fois annoncé l'Évangile à nos provinces, il éleva, en l'honneur de saint Maurice, le monastère de *Novientum*[1], en confia la direction à un disciple de saint Dié, Eberhard, dont le nom fut peu après donné à la maison, *Eberhardi monasterium*, Ebersheimmünster[2]. Le couvent obtint les faveurs du roi Thierry, l'ancien adversaire d'Adalric. Voici, en effet, ce qui s'était passé. Dagobert II, rappelé de l'Irlande par les seigneurs austrasiens, n'avait été qu'un jouet entre leurs mains : il fut assassiné le jour où il montra quelque énergie (678). Pendant un certain temps, le royaume de l'Est n'eut aucun roi et les grands exerçaient eux-mêmes le souverain pouvoir; mais, après la mort d'Ebroïn (681), ils ne firent aucune difficulté pour reconnaître Thierry III; délivré de son maire, le Mérovingien cessait d'être redoutable. Thierry III entra de nouveau en relations avec Adalric; il accorda au couvent de *Novientum* le village de Hilsenheim[3], et, quelque temps après, par un diplôme daté du 9 février 683[4], il renonça à tous les impôts que les gens de ce village payaient au fisc; ces impôts devaient être prélevés désormais par les agents de l'abbaye et être affectés au luminaire de l'église Saint-Maurice.

A partir de cette date, nous n'avons plus aucun renseignement sur Adalric. Nous ne savons pas quel rôle il joua dans les guerres qui amenèrent le triomphe de l'Austrasie sur la

1. Voir le récit légendaire de cette fondation dans la chronique d'Ebersheim (*Monumenta Germaniæ Script.*, t. XXIII, p. 435). Le fonds de ce récit nous semble vrai.

2. Cf. notre article sur les légendes de saint Dié et de saint Hidulphe (*Annales de l'Est*, t. III, p. 575).

3. Hilsenheim, canton de Marckolsheim, arrondissement de Schlestadt. Jusqu'à la Révolution, l'abbaye d'Ebersheim a perçu la dîme dans ce village et nommé le curé. Dans la charte, le village est nommé *Hilteshelm*.

4. Grandidier, *Histoire de l'église de Strasbourg*, t. I, preuves, p. XL, n° 23, donne à tort la date de 684. Cf. Pardessus, t. II, p. 195, n° 402. Ce diplôme nous semble être tout à fait authentique, encore que l'original soit perdu. Grandidier, *ibid.*, n° 24, communique une seconde copie où se trouve, après l'an de règne, l'année dominicale : mais cette addition est l'œuvre même du scribe, un érudit du moyen âge. Nous notons que la forme *Etichon* pour Adalric ou Attic ne se trouve dans aucun document authentique.

Neustrie : mais il ne nous semble pas douteux qu'il combattit à Testry avec Pépin ; car, après la victoire, sa famille conserva le duché d'Alsace. A quelques années de là, au moment où Charles Martel tenait entre ses mains les destinées du royaume franc, Adalbert, fils d'Adalric, avait échangé sa charge de comte contre celle de duc[1]. Dans la banlieue de la ville de Strasbourg, le nouveau duc releva de ses ruines une vieille *villa* des rois mérovingiens : elle s'appelait *curtis regia*, et, par une traduction littérale en allemand, elle prit le nom de Kœnigshofen. C'est là qu'Adalbert fixa sa résidence[2]. On lui attribue encore la fondation d'un monastère de femmes, celui de Saint-Étienne à Strasbourg ; on prétend que sa fille Attale en fut la première abbesse ; mais ici la légende et l'histoire sont tellement mêlées qu'on ne saurait dire où commence l'une et où cesse l'autre. Au moins est-il certain qu'Adalbert livra des biens assez considérables à Honau. Cette célèbre abbaye venait d'être créée sur une terre du fisc, dans une île située à deux lieues au-dessous de Strasbourg et que plus tard engloutirent les eaux du Rhin. Un évêque-abbé, venu de l'Irlande et nommé Benoît, en avait été le fondateur : c'est à lui qu'au mois de juin 722 Adalbert accorda les terres qu'il possédait dans l'île[3]. Fit-il cette donation sur son lit de mort, pour

1. Adalbert porte le titre de duc dans une charte pour Honau, de 722, citée plus loin. Probablement son fils aîné, Liutfrid, obtint à ce moment la dignité de comte. Deux comtes qui apparaissent à cette époque dans les *Traditiones Wizenburgenses* n'appartiennent pas à l'Alsace. Le 21 juillet 714, la donation que fait à Wissembourg un certain Nordolf de biens sis *in villa Auduino* (Zeuss, p. 42, n° 41), est souscrite par un comte Adalramne. Mais *Auduino villa* est Einville-au-Jard, canton de Lunéville ; Adalramne était par suite comte du Chaumontois. Le 12 juillet 719, le comte Adalchard, homme illustre, reconnait avoir reçu en précaire de Wissembourg des biens sis à *Biberakavillare* (Zeuss, p. 256, n° 267) ; mais il s'agit ici de Bieberkirch, canton de Sarrebourg (voir *Revue des Sociétés savantes*, juin 1860, p. 731), et si Walscheid sur la Bièvre dépendait encore de l'Alsace et de l'évêché de Strasbourg, Bieberkirch était certainement du *pagus Saroensis*, et de l'évêché de Metz. Adalchard était donc comte du Saargau.

2. Un diplôme d'Adalbert, cité dans la note suivante, porte : *Actum in curte regia ville, que est in suburbano civitatis novo, quam ego ex novo opere construxi. Regia curtis* est devenu Kœnigshofen. Cf. ce que dit sur la date de ce diplôme Wiegand, *Urkundenbuch der Stadt Strassburg*, n° 3.

3. Ce diplôme a été publié en partie seulement par Jodocus Coccius, *Dagobertus rex, Argentinensis episcopus fundator prævius*, Molshemii, 1623, p. 132. Coccius l'avait emprunté à un cartulaire écrit en 1079 par un moine de Honau et qui con-

racheter ses péchés? Ou bien quelque accident trancha-t-il sa vie? Sûrement, peu de temps après, il n'était plus. Le 11 décembre de cette même année 722, ses deux fils, Liutfrid et Eberhard, confirmaient à Honau les biens que leur père lui avait donnés et qui leur auraient dû revenir par légitime héritage[1].

Liutfrid succéda à son père dans le duché. Déjà, depuis trois générations, la dignité ducale se trouvait dans la même famille. Les descendants d'Adalric pouvaient, par suite, se considérer comme les possesseurs légitimes de l'Alsace ; ils s'habituaient à regarder la province comme un patrimoine dont ils devaient tout au plus l'hommage aux faibles rois, restes dégénérés d'une race autrefois forte. Le maire du palais, dont l'autorité n'était pas encore solidement assise et qui avait besoin de leur concours, laissait faire. Au moment où Liutfrid exerçait la dignité ducale, son frère Eberhard, en qualité de *domesticus,* gouverna les *villæ* royales situées en Alsace, et bientôt échangea ce titre contre celui de comte[2]. Ainsi, toutes les grandes charges publiques étaient en possession d'une même famille, et, tandis que Liutfrid et Eberhard se partageaient de la sorte l'administration de l'Alsace, leur sœur Eugénie, qui avait succédé à sa tante Odile, acquérait à Hohenbourg une grande réputation de piété et jetait une nouvelle gloire sur cette race déjà illustre[3].

L'histoire extérieure du duc Liutfrid ne nous est pas connue ; nous ne savons pas s'il suivit Charles Martel dans ses nombreuses expéditions contre les Allamans, les Frisons ou

tenait plus de mille chartes anciennes de l'abbaye. Le cartulaire est aujourd'hui perdu. Le fragment du diplôme a été reproduit par Grandidier, *Histoire de l'église de Strasbourg,* t. I, pr., p. LIII, n° 31 ; par Pardessus, t. II, p. 337, n° 524. Sur les origines de Honau, voir Grandidier, *l. l.*, p. 398.

1. Grandidier, t. I, pr., n° 32. Pardessus, t. II, p. 337, n° 525. Dans un cartulaire de Honau, conservé aux archives de la Basse-Alsace (G. 4348) et datant du XVe siècle, cette charte est datée à tort de la troisième année du règne de Thierry, soit de 723.

2. Dans la charte citée du 11 décemdre 722, dans celle indiquée au n° 1 de la page suivante, Eberhard porte le titre de *domesticus;* dans les chartes pour Murbach, il prend la qualité de comte.

3. La charte du 11 décembre 722 est souscrite : *Signum ego Eugenia ac si indigna abbatissa, que consensi.* L'existence historique d'Eugénie, nièce de sainte Odile, est ainsi attestée.

les Arabes ; mais son nom nous a été conservé dans quelques chartes que nous allons énumérer dans l'ordre chronologique. 1° Entre les années 723 et 726, Benoît, dont les forces diminuaient, demanda au roi Thierry IV de lui adjoindre le moine Tuban, pour l'aider dans le gouvernement de Honau. Le roi accorda cette demande, car, dit-il, « la réputation de la bienveillance de Tuban est aussi répandue dans l'univers que la lumière du soleil qui luit depuis le matin jusqu'au soir ». Le diplôme est adressé au duc Liutfrid et à son frère Eberhard[1]. 2° Le duc Liutfrid souscrit, le 13 mai 728, le privilège que l'évêque de Strasbourg Widegern donne à l'abbaye de Murbach et sur lequel nous reviendrons bientôt[2]. 3° Le 22 décembre 733, le même duc cède à l'abbaye de Wissembourg et à l'abbé Erloald les biens que son père en mourant lui a laissés au village de Beinheim et qui lui ont été attribués, lors du partage avec son frère Eberhard[3]. 4° Le 5 février 737, il vend à un moine de Wissembourg nommé Rantwig, pour une somme de vingt livres, les biens qu'une certaine Ingina a jadis cédés à son père, et situés dans une localité inconnue, *Aunulfovillare,* d'autres terres à Soulz, enfin des propriétés qui avaient appartenu à Adalbert à Altbronn et à Schwindratzheim[4]. Le 27 mai 742,

1. Ce diplôme a été publié par Coccius, *Dagobertus rex.* Coccius l'avait tiré du manuscrit de Honau, cité plus haut. Il a été reproduit par Grandidier, *Histoire de l'église de Strasbourg,* preuves, n° 35, et par Pardessus, n° 534. Le diplôme nous est parvenu sous une forme assez insolite ; il se compose de deux morceaux différents : 1° le préambule et les souscriptions qui appartiennent au bref de Thierry IV ; 2° un acte par lequel l'abbé Benoît partage la direction du monastère avec Tuban. Nous pensons que ces deux morceaux ont été réunis à tort par Coccius, ou plutôt que Coccius n'a pas donné complètement le diplôme de Thierry IV dans lequel l'acte de Benoît était inséré comme pièce justificative. Nous admettons par suite, en dépit de Pardessus, l'authenticité de ce document. La date de la pièce est assez facile à fixer. En décembre 722, Benoît était encore seul abbé à Honau, comme nous venons de le voir ; en juin 726, il partageait l'administration de l'abbaye avec Tuban. (Voir le diplôme de donation de Boron, Pardessus, n° 536.) Le diplôme a donc été rédigé entre 723 et 726.

2. Pardessus, n° 543.

3. Zeuss, *Traditiones possessionesque Wizenburgenses,* n° 13, p. 21. — *Batenanto villa* est aujourd'hui Beinheim, au canton de Seltz, ancien arrondissement de Wissembourg.

4. Zeuss, n° 35, p. 37, et n° 162, p. 151. (La charte est répétée deux fois dans le cartulaire.) *Aunulfovillare* est une localité inconnue, *Sulcia* est Soulz-sous-Forêts, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Wissembourg, *Aldebrunnis* est Altbronn,

Rantwig livra ces domaines avec tous les droits y afférents à l'abbaye de Wissembourg[1]. 5° Le 16 mars 739, le duc Liutfrid et la duchesse Hiltrude vendent pour cinquante-quatre livres au même monastère des biens au village de Burgheim[2]; le même jour, le duc, avec le consentement de sa femme, fait don au couvent de certaines possessions sises dans cette même *villa* et provenant de son père Adalbert[3]. 6° A une date inconnue, mais pendant qu'Erloald dirigeait le monastère de Wissembourg (730-739), Liutfrid eut une entrevue avec cet abbé dans une forêt royale; il promit, avec la permission de Hiltrude, de laisser au monastère neuf hommes habitant à Gœrsdorf et à Printzheim; comme déjà son père Adalbert l'avait décidé, ces hommes paieraient à l'avenir aux moines les redevances auxquelles ils étaient astreints, droits de justice, cens, contributions pour la guerre (*freta, stuafa, haribannum*)[4].

Après l'année 739, nous perdons toute trace du duc Liutfrid; avec lui le duché d'Alsace disparut. La famille des Carolingiens devenait de jour en jour plus puissante en France; après avoir ébranlé l'autorité royale, elle aspirait à la restaurer à son profit. Or, pour y parvenir, il fallait supprimer ces grands commandements, exercés dans les provinces par des seigneurs belliqueux; voilà pourquoi ou Charles Martel ou Pépin le Bref détruisit le duché d'Alsace et ne nomma plus dans ce pays, comme représentants de l'autorité royale, que de simples comtes. L'expression « *ducatus Helisacensis* » demeura comme un souvenir, mais ne répondait plus à aucune réalité.

ferme qui existait dans le voisinage de Dahlenheim, au canton de Wasselonne, arrondissement de Strasbourg; *Suinderadovilla* est probablement Schwindratzheim, au canton de Hochfelden, arrondissement de Saverne.

1. Zeuss, n° 52, p. 52.

2. Zeuss, n° 11, p. 19. *Burghaime* est sans contredit Burgheim, canton d'Obernai, arrondissement de Schlestadt.

3. Zeuss, n° 10, p. 18.

4. Zeuss, n° 12, p. 20. L'entrevue eut lieu dans la forêt *Fasenburg*; nous ne savons pas où elle était située. *Bruningovilla* doit être identifié avec Printzheim, canton et arrondissement de Saverne; quant à *Gaerlaigovillare*, dont le nom revient si souvent dans les *Traditiones*, c'est Goersdorf, canton de Wœrth, arrondissement de Wissembourg.

Ainsi, le 19 août 816, Louis le Pieux affranchit de tous droits de douane les hommes de l'abbaye de Murbach, « *in ducatu Alsacinsi* », qui négociaient à Marsal[1]; le 25 août 849, l'empereur Lothaire, à la demande du comte Liutfrid, prit sous sa protection l'abbaye de Moutiers-Granval, « *in ducatu Helisacensi* », et l'affranchit de tout impôt envers le fisc[2]. Mais le duché même d'Alsace avait vécu.

Beaucoup d'érudits ont prétendu que Liutfrid fut la tige des familles royales qui depuis se sont partagé les trônes de l'Europe. Pour éprouver leur système, il nous faut rechercher si, dans un document du VIII[e] siècle, est cité un fils du duc d'Alsace. Pour notre part, nous n'avons trouvé aucune indication semblable. On a mis en avant, il est vrai, une charte de l'abbaye de Wissembourg[3]. Le 15 juin 742, un certain Liutfrid et sa femme Theutila accordent à l'abbé Wieland des biens sis à Zinsweiler[4], d'autres possessions à Hægen, à Mietesheim, à Hœnheim[5]. Le document est souscrit par Liutfrid et Theutila, et par Hildefrid « *filius ejus* », fils, par suite né d'un premier mariage de Liutfrid ou de Theutila (l'un et l'autre sens peuvent se soutenir). Dès lors, on aurait trouvé en Hildefrid cet anneau intermédiaire que l'on cherchait pour relier la chaîne des rois à Liutfrid et à Adalric. Le système est spécieux; mais qui vous autorise à affirmer que ce Liutfrid soit le même que le duc d'Alsace? Il ne porte aucun titre dans la charte de Wissembourg; le duc Liutfrid, en 739, était marié à Hiltrude: la femme du second Liutfrid s'appelle Theutila; vous alléguez un second mariage, oubliant que le duc était déjà assez avancé en âge. Pour ma part, je prends le Liutfrid de la charte de 742 pour un simple habitant de Zinsweiler: je le retrouve le 15 février 746 souscrivant, sans

1. Sickel, *Acta regum et imperatorum Karolinorum*, L. 91.
2. Trouillat, *Monuments de l'évêché de Bâle*, t. I, p. 108. Böhmer-Mühlbacher, *Regeste*, n° 1103.
3. Brucker, *L'Alsace et l'Église au temps du pape Léon IX*, t. I, p. 305.
4. *In Cincionesvillare*, canton de Niederbronn.
5. *In Heconheim, in Modenesheim, in Hohenheim*, aux cantons actuels de Saverne, de Niederbronn, de Schiltigheim. Zeuss, n° 2, p. 9.

ajouter nulle qualité à son nom, la charte par laquelle un certain Humbert accorde dix journaux de terre à Zinsweiler à David, évêque de Worms et abbé de Wissembourg[1].

Si nous ne connaissons point d'enfant de Liutfrid, peut-être le comte Eberhard a-t-il perpétué sa race. Il est temps de reprendre son histoire. Comme nous l'avons vu, il fut, avec son frère, l'un des bienfaiteurs de Honau ; il lui permit de livrer une partie de son bien à Wissembourg. Mais il a surtout attaché son nom à la fondation de la grande abbaye de Murbach, dans la Haute-Alsace.

Ce fut aux prières de saint Pirmin qu'Eberhard créa ce monastère. Pirmin était un moine étranger, probablement d'origine anglo-saxonne ; il reçut le titre d'évêque et, avec l'appui de Charles Martel, il se rendit en Allémanie, sur les bords du lac de Constance[2]. Là, en 724, dans l'île de Reichenau, il fonda un monastère devenu très célèbre dans l'histoire de l'Église chrétienne et, pendant trois années, il le dirigea. Son influence se répandit au dehors : il contribua à la création ou à la réforme de beaucoup d'autres abbayes de la plaine du Rhin : Neuwiller et Marmoutier en Alsace, Schuttern, Gengenbach, Schwarzach sur le revers occidental de la Forêt-Noire[3]; et, entre toutes ces maisons, il créa un lien de confraternité fort étroit. Cependant le protégé du maire du palais s'attira la haine du duc des Allamans, Theutbald, qui cherchait à s'affranchir de la suzeraineté des Francs. Il fut obligé de s'enfuir en 727[4], mais son œuvre

1. Zeuss, n° 146, p. 137.

2. Sur saint Pirmin, voir ses deux biographies ; l'une date du IXe siècle et a été composée à Reichenau ; elle a été publiée pour la première fois par Mone, *Quellensammlung der badischen Landesgeschichte*, t. I, p. 30 ; la seconde est adressée à un archevêque Ludolf, sans doute celui qui occupa le siège de Trèves de 994 à 1008 Elle a probablement pour auteur Warmann, abbé de Hornbach, mort en 1008 (cf. Mone, *l. l.*, p. 37). Elle a été publiée par Mabillon, *Acta sanctorum s. Benedicti III seculi, pars* II, p. 187.

3. Ces abbayes sont énumérées, avec celles d'Altaich en Bavière, de Pfäffers en Suisse, au chapitre IX de la *Vita antiquior*. Comme il est question dans la charte de Widegern pour Murbach des congrégations *quem sub uno modo petitiones vel una sancta institutione beati Benedicti* (*Pirminus*) *quoadunavit*, nous pensons que quelques-uns au moins de ces monastères avaient été créés ou reformés avant Murbach.

4. *Herimanni Aug. chronicon, ad annum* 727. (*Monumenta Germaniæ, Script.*, V, p. 98.) Cf. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 315 et suiv.

lui survécut : un moine de l'abbaye de Munster, au val Saint-Grégoire, Heddon, fut élu abbé ; il poursuivit la tâche commencée jusqu'au jour où, banni lui aussi, il fut appelé sur le siège de Strasbourg.

Pirmin fugitif trouva un refuge près d'Eberhard. Le comte l'accueillit à bras ouverts, lui céda un de ses alleux pour y créer un monastère. L'abbaye se dressa au fond de la vallée de la Lauch, dans un endroit appelé Murbach[1], auquel on donna, à cause de la proximité d'un étang, le fort joli nom de Vivier-des-Pèlerins, *Vivarius peregrinorum*[2]. La règle bénédictine y fut adoptée, et la maison fut placée sous le vocable de Notre-Dame, de l'archange Saint-Michel, des apôtres Pierre et Paul, du martyr Léger. Ce dernier nom mérite d'être relevé ; le grand-père d'Eberhard avait été, au temps de la puissance d'Ebroïn, l'un des persécuteurs de Léger ; pourtant, nulle part le culte de l'évêque d'Autun ne trouva plus d'adeptes qu'en Alsace[3]. Le fait s'explique : Adalric s'était séparé d'Ebroïn, avant la mort tragique de Léger ; puis il s'était déclaré contre le maire de Neustrie, et avait pris part à la grande lutte des royaumes de l'est et de l'ouest, où le nom de Léger était devenu comme un mot d'ordre pour les Austrasiens. Aussi, après la victoire, bien des églises de notre région furent dédiées au saint martyr.

Il importait d'assurer au nouveau monastère la possession de biens nombreux et de lui procurer des privilèges. Eberhard lui céda, par la charte de fondation aujourd'hui perdue, de vastes domaines. C'était le territoire où s'éleva le couvent, de

1. D'après Grandidier (*Histoire de l'église de Strasbourg*, t. I, p. 253, note), le monastère aurait été construit d'abord sur une colline où se trouve aujourd'hui le village de Bergholz-Zell ; les moines seraient ensuite descendus dans la vallée, près d'un étang, à une demi-lieue de Murbach, là où est aujourd'hui la *Weyermatt ;* puis ils auraient remonté la vallée, là où se trouve l'église actuelle. Nous admettons que l'ancienne abbaye était près de l'étang ; mais rien ne prouve que les moines s'étaient réunis en premier lieu à Bergholz-Zell.

2. On a voulu voir exclusivement dans ces *peregrini* des moines anglo-saxons ; mais dans la charte d'Eberhard de 731, il est dit formellement : *cum peregrinis monachis, quem Dominus de diversis provinciis quoadunavit*. Le mot *peregrini* était devenu à peu près synonyme de *monachi*.

3. Pitra, *Histoire de saint Léger*.

grandes propriétés dans le voisinage, puis une série de terres éparses dans le nord de l'Alsace, et, qu'en 735 et 736, les moines accordèrent en précaire à Hildrade et à Hildefrid [1]. Ces derniers biens étaient situés à Matzenheim [2], Enzheim [3], Dorlisheim [4], Kolbsheim [5], Bootzheim [6], Wolxheim [7], Hindisheim [8], Achenheim [9], Krautergersheim [10], Rumersheim [11], Berstett [12] (?), Grusenheim [13], Röschwoog [14], Gunstett [15], Wœrth [16], Hugelsheim [17], Osthausen [18], Sessenheim [19]. D'autres terres furent livrées à saint Pirmin par divers particuliers [20]. Le 12 juillet 727, le roi Thierry IV, par une charte datée de Gondreville, près de Toul, confirma au monastère de Murbach les possessions qu'il avait acquises, celles qu'il pourrait acquérir dans la suite et lui concéda l'immunité [21]. Mais l'abbaye, pour se développer librement, avait besoin d'être affranchie du joug de son évêque; aussi, à côté des privilèges temporels, Thierry IV

1. Pardossus, t. II, p. 368 et 369, n°s 557 et 558. Les deux premiers biens sont accordés à Hildrade, les autres à Hildefrid. Les deux chartes sont faites *absque quinquennio renovacione*. Les précaires, donnés à vie, devaient être renouvelés tous les cinq ans, pour que les droits du monastère ne fussent pas périmés. Ces documents se trouvent dans le cartulaire de Murbach du xive siècle, aux archives du Haut-Rhin.

2. *Mathinheim*, canton de Benfeld.

3. *Annegisvilla*, canton de Geispolsheim. Le même endroit est cité une seconde fois sous la forme *Ensusshaim*.

4. *Dorlosheim*, canton de Molsheim.

5. *Colobocishaim*, canton de Schiltigheim.

6. *Bodenhaim*, canton de Marckolsheim.

7. *Ulcishaim*, canton de Molsheim.

8. *Hunishuns*, canton d'Erstein.

9. *Hachinhaim*, canton de Schiltigheim.

10. *Ercafetilshaim*, canton d'Obernai.

11. *Rotmarsheim*, canton de Truchtersheim.

12. *Eistatis*, *ibid*.

13. *Grosinhaim*, canton d'Andolsheim. Cette localité est la seule parmi celles citées dans ces deux chartes qui se trouve dans le Haut-Rhin. M. Schricker, entraîné par son système, veut y voir Grassendorf, au canton de Hochfelden.

14. *Rosusago*, canton de Bischwiller.

15. *Gonzolinhuns*, canton de Wœrth.

16. *Vvarida*.

17. *Hugilagishus*, aujourd'hui sur la rive droite du Rhin, au duché de Bade.

18. *Ossinhuns*, canton d'Erstein.

19. *Soessas*, canton de Bischwiller.

20. Cela résulte de la charte de Widegern : *quod dictus inluster Eborhardus vel alii pro salute animæ per quolibet modo donaverunt*.

21. Pardessus, t. II, p. 351, n° 542. Le diplôme authentique est conservé aux archives du Haut-Rhin; Schœpflin l'a fait graver. *Alsatia diplomata*, t. I, p. 7.

lui concéda des privilèges spirituels[1] que, l'année suivante, le prélat de Strasbourg Widegern ratifia, dans une grande assemblée tenue dans sa cité épiscopale le jour de l'Ascension (13 mai 728)[2]. Widegern renonça à son autorité sur les moines et s'engagea à ne jamais réclamer d'eux aucun don ni aucun cens. Si au nombre des religieux se trouvait un évêque, il aurait le pouvoir de consacrer les autels et les oratoires, de bénir les saintes huiles, de conférer les ordres ; à défaut d'évêque présent, les moines pourraient s'adresser au dehors à n'importe quel prélat ; mais nul n'aurait le droit de franchir l'enceinte du couvent sans leur expresse permission. L'évêque, appelé de la sorte, devrait quitter l'abbaye, aussitôt son ministère accompli, sans exiger nulle rétribution. A la mort de l'abbé, les moines auraient la faculté de choisir son successeur en toute liberté, au sein de leur congrégation. Si aucun d'eux ne semblait digne de cet honneur, ils le désigneraient parmi les moines des autres maisons que Pirmin avait reformées et qui étaient avec Murbach en rapport de confraternité. Si la discipline se relâchait, si un différend éclatait entre l'abbé et les moines, l'on aurait recours au chef d'une de ces maisons ; il viendrait au Vivier-des-Pèlerins, y ramènerait l'observance rigoureuse de la règle ou calmerait les dissensions. Widegern adjura ses successeurs de maintenir ce pacte et menaça des peines les plus terribles quiconque oserait le violer. L'acte fut signé par lui, par deux autres prélats, Gerbuin et Willibert, dont les sièges sont inconnus, par un certain nombre de prêtres, de diacres et d'abbés, par le comte Eberhard et son frère Liutfrid, par le comte Wulfoald, qui avait fondé le monastère de Saint-Mihiel, par d'autres témoins encore.

Grâce à ces faveurs, la prospérité de l'abbaye grandit de

1. En général, le diplôme royal concédant des privilèges spirituels suit la charte de l'évêque ; ici le contraire a lieu : c'est une exception assez singulière. Cf. Sickel, *Beiträge zur Diplomatik*, IV, p. 10.

2. Pardessus, t. II, p. 352, n° 543. Une copie de cet acte du IX[e] siècle se trouve aux archives du Haut-Rhin. Elle porte un sceau plaqué représentant un évêque avec son bâton portant la légende : VIDGERNVS DEI GRA ARGENTINENSIS. Ce sceau a été ajouté après coup. Cf. Wiegand, *Urkundenbuch der Stadt Strassburg*, n° 4.



jour en jour, et Pirmin put quitter Murbach pour continuer, en d'autres terres, son œuvre de réforme. Tandis que, dans le pays actuel de Deux-Ponts, il fondait le monastère de Hornbach, un de ses disciples, Romain, fut placé à la tête de l'abbaye alsacienne. Romain avait déjà le titre d'abbé le 21 avril 730, lorsqu'un certain Theodon vendit aux moines, pour la somme de trente sous, sa part d'héritage à Hammerstatt, village jadis situé entre Rumersheim et Blodelsheim, et aujourd'hui détruit[1]. Eberhard continua de se montrer favorable à Murbach : le 13 février 731, lors d'un séjour qu'il fit à la *villa* royale de Montmacq[2], auprès du prince Thierry IV, il céda aux moines, du consentement de sa femme Emeltrude, des églises élevées en l'honneur de Notre-Dame, de saint Andoche et de l'évêque breton saint Dizier qui avait trouvé près de Delle le martyre : elles étaient situées au sud de l'Alsace, à Pfetterhausen (en dialecte français Pérouse)[3]. Le comte assista sans doute à la dédicace de l'église de Murbach, que consacra l'évêque Widegern, en 733[4]. Il mourut en 747, comme nous l'apprennent de brèves annales, rédigées en Allémanie et en Alsace[5].

Eberhard a-t-il laissé des enfants et ces enfants ont-ils hérité de ses biens et de sa dignité ? Aucun texte ne nous permet de répondre affirmativement à cette question ; aucun ne nous livre le nom d'un descendant direct, ou de lui ou de son frère, le duc Liutfrid. Nous connaissons trois générations de la fa-

1. Pardessus, t. II, p. 359, n° 546. La charte ne se trouve que dans le cartulaire de Murbach du xiv[e] siècle. Pour l'identification de *marca Hamaristad*, voir le dictionnaire de Stoffel, 2[e] édition, art. *Hammerstatt*. Rumersheim et Blodelsheim sont au canton d'Ensisheim.

2. Canton de Ribécourt, arrondissement de Compiègne (Oise).

3. Pardessus, t. II, p. 363, n° 550. Le diplôme original, gravé dans l'*Alsatia illustrata*, de Schœpflin, se trouve aux archives du Haut-Rhin, à Colmar. Sur le martyre de saint Dizier, voir *Bollandistes*, sept., t. V, p. 718. Pfetterhausen (*Petrosa*), au canton de Hirsingen.

4. *Gallia christiana*, t. V, col. 783. Le fait est cité par les auteurs du *Gallia*, *ex mss. collectaneis Martennii nostri*.

5. *Annales Alamannici* (rédigées à Murbach, Reichenau et Saint-Gall) dans les *Monumenta Germaniæ, Script.*, t. I, p. 26 ; le même fait est reproduit dans les *Annales Nazariani, ib. ib.*, p. 27. Dans ces deux passages, le titre de comte n'est pas donné à Eberhard.

mille des ducs d'Alsace : Adalric, Adalbert, Liutfrid et Eberhard. Nous ne connaissons rien de plus. Ainsi la chaîne par laquelle les historiens ont essayé de rattacher à Adalric les maisons souveraines de l'Europe se brise dès les premiers anneaux. Les systèmes généalogiques qu'on a inventés sont fort ingénieux, fort laborieusement déduits ; mais ils ne reposent sur aucun fondement solide. Je sais que Hohenbourg et l'Alsace se glorifiaient jadis d'avoir été le berceau de tant d'illustres rejetons ; mais l'amour que nous avons tous pour notre pays ne nous doit point égarer et nous faire accepter à la légère de séduisantes hypothèses.

Chose curieuse ! tandis que, depuis le xve siècle, on s'est efforcé de reconstituer la généalogie du duc Adalric, les moines du moyen âge soutenaient avec affectation que ses petits-fils n'avaient point laissé d'héritier ; ils inventaient même de fausses pièces pour prouver qu'ils étaient morts sans enfants et leur avaient abandonné tous leurs biens. Un document de ce genre fut fabriqué à Murbach vers le xie siècle[1] et a été reproduit dans le cartulaire de cette abbaye, écrit au xive siècle[2]. On y lit que le comte Eberhard, fils du duc Adalbert, du consentement de son frère, le duc Liutfrid, et de sa femme, Emeltrude, a fondé, les années précédentes, sur une de ces terres, le monastère de Murbach, et l'a enrichi de ses biens ; qu'après cette fondation Dieu l'a voulu éprouver, qu'il l'a privé de la lumière temporelle pour le conduire à la lumière spirituelle qui est le Christ ; qu'il lui a enlevé en outre son fils et unique héritier. En conséquence, continue notre document, il a pensé ne pouvoir avoir de meilleur héritier que l'Église du Christ ; il donne, par suite, au monastère de Murbach et à l'abbé Romain ses biens situés dans le duché d'Alsace, entre autres au *pagus Throningorum* et dans l'Ajoie, aux villages suivants : Munwiller, Kientzheim, Gitwiller, Hindlingen, Dossenheim, Hipsheim, Huttenheim,

1. Il est antérieur à la chronique d'Ebersheim, qui date du xiie siècle.
2. Pardessus, t. II, p. 355, n° 546.

Schlestadt, Bergheim, Breuschwickersheim, Orschwihr, Gundolsheim, Gueberschwihr, Zillisheim, Hirzfeld, Blotzheim, Leimen, Delle, où repose saint Dizier, Balschwiller, Wattwiller[1]. Il excepte seulement de cette donation de ses biens les terres que lui et sa femme Emeltrude, consacrée au Seigneur, ont cédées à d'autres établissements religieux, et différents bénéfices que détiennent ses serviteurs à Niedermorschwiller, près de Mulhouse, à Delémont, en Suisse, à Altheim, village aujourd'hui détruit, près de Zellenberg, à Ellenwiller, village dont des vignes couvrent les ruines, près de Ribeauvillé[2]; il se réserve aussi de rendre la liberté à environ quarante esclaves qui étaient occupés dans son gynécée à divers soins de ménage[3]. L'acte dont nous venons de faire l'analyse aurait été souscrit à Remiremont, la huitième année de Thierry IV, soit en 728. Mais divers détails de ce document trahissent le faussaire. Quoi ! en 728 Eberhard est aveugle ; quoi, en 728 sa femme Emeltrude a quitté le monde et a pris le voile ; et nous possédons une charte bien authentique de 731 et souscrit par cet aveugle, bien loin de l'Alsace, sur les bords de l'Oise, et faite au nom de cette religieuse ! Après cette donation de tous leurs biens en 728, Eberhard et Emeltrude donnent encore, en 731, un village, celui de Pfetterhausen : ils n'ont donc pas renoncé à tout dès 728, ils ne sont pas enfermés dans des couvents, le mari à Murbach, comme le veut la tradition, la femme à Remiremont, comme l'insinue notre document. Et ce n'est pas tout,

1. Nous donnons la forme latine du nom, et, entre parenthèses, le canton où sont situés de nos jours ces villages : *Heimonewiler* (Ensisheim) ; *Chinzicha* (Kaysersberg) ; *Gyldulfoviler* (Dannemarie) ; *Chuntilingas* (Hirsingen) ; *Deosesheim* (Truchtersheim) ; *Hyppeneshaim* (Erstein) ; *Hittenheim* (Benfeld) ; *Selatstat* ; *Perehhaim* (Ribeauvillé) ; *Wicherebint* (Schiltigheim) ; *Otalesviler* (Schlestadt) ; *Gundolteshaim* (Rouffach) ; *Waranangus* (Rouffach) ; *Lilenselida* (Mulhouse ; cf. Sitzmann, *Geschichte des Dorfes Zillisheim*, Rixheim, 1883) ; *Hirzfeld* (Ensisheim) ; *Flobotesshaim* (Huningue) ; *Leimone*, (Huningue) ; *Datira* (Delle en Alsace, non pas Delle au canton de Soleure ; c'est près de Delle en Alsace que l'évêque breton saint Dizier a été massacré) ; *Bollowiler* (Dannemarie) ; *Watoneviler* (Cernay). Le terme *Loffcia* désigne sans doute un domaine sur les bords de la Lauch. Nous n'avons pas pu identifier *Pereprangiis*.

2. *Maurowiler* (Mulhouse-sud) ; de ce domaine dépendaient des biens à Lutterbach ; *Delémont* (canton de Bâle) ; *Altheim* (canton de Kaysersberg ; banlieue partagée entre Beblenheim et Zellenberg) ; *Ellenwiler* (banlieue englobée dans celle de Ribeauvillé).

3. *Scopulicolæ*. Voir ce mot dans Ducange,

Murbach a été construit en 727, et notre charte datée de 728 porte « comme nous avons fondé Murbach ces années précédentes ». Puis, qu'est-ce que ce *pagus Throningorum?* Il n'en est pas question dans les documents mérovingiens; vers le XI[e] siècle seulement, ce nom de *Thronia* ou *pagus Throningorum* fut appliqué[1] aux environs de Kirchheim et de Marlenheim, qu'avaient jadis rendus célèbres les palais des premiers rois francs. Pour tous ces motifs, nous rejetons la charte et nous la rangeons au nombre des pièces apocryphes.

L'exemple donné par les moines de Murbach fut imité par les religieuses de Masevaux. On ignore absolument l'histoire de la création de ce monastère: pour la première fois, il est cité dans un document authentique en 870; à cette époque, il est nommé, au traité de Mersen, parmi les abbayes livrées à Louis le Germanique[2]. Mais on ne tarda pas à raconter que Masevaux dut son origine à un personnage du nom de Mason; c'est ici un mythe qui repose sur une fausse étymologie[3], comme celui de Trebeta, qui aurait créé Trèves, du chevalier Mettius, qui aurait fondé Metz. A ce Mason il fallait ensuite donner une noble naissance: or, nulle famille plus illustre que celle d'Adalric n'avait vécu en Alsace; on n'hésita point à faire de lui un petit-fils d'Adalric, un frère de Liutfrid et d'Eberhard. La légende se trouve formée dans un faux diplôme[4], attribué

1. Il est très difficile d'expliquer l'origine de ce mot. Schricker (*Strassburger Studien*, t. II, p. 361) prétend qu'il viendrait du village de Traenheim, au canton de Wasselonne et qui apparait en 742 sous la forme de *Thorencohaime* (Zeuss, *Trad. Wiz.*, p. 52, n° 53). Mais il est assez invraisemblable qu'un tout petit endroit ait donné son nom à la région. Peut-être ce mot est-il venu des chansons de gestes allemandes; on aura soutenu d'abord qu'un héros de ces chansons descend de Troie (*af Troja*); puis on aura placé la naissance du même héros à Kirchheim; enfin on aura établi l'équation *comitatus Kirchheim* = *Troja* ou *Tronia*. Naturellement nous laissons à d'autres le soin de résoudre ce problème; pour nous, il nous importe seulement de savoir que l'expression *pagus Throningorum* ne saurait avoir été écrite en 728.

2. Pertz, *Monumenta Germaniæ, Leges*, t. I, p. 517.

3. Friedrich, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. II, p. 540, remarque fort bien qu'aucun laïque n'a donné son nom à un monastère; le monastère prend, comme à Ebersheim, à Marmoutier, le nom d'un des premiers abbés. *Masonis monasterium* ne saurait être qu'une abréviation pour *Masonisvallis monasterium*.

4. Sickel, *Acta regum karolinorum*, t. II, p. 420. La fausseté du diplôme publié entre autres par Trouillat, t. I, p. 103, n° 52, a été mise en évidence par Sickel dans les *Beiträge zur Diplomatik*, V.

à Louis le Pieux, et aux termes duquel l'avoué du monastère aurait été obligé de tenir chaque année un plaid à Gewenheim[1]. Il fallait non seulement que Mason fût noble, mais qu'il fût riche et qu'il eût livré toute sa fortune au monastère. On raconta donc que son fils, en se baignant un jour dans la Doller avec d'autres jeunes gens, perdit pied et se noya[2]; que Mason désolé abandonna ses biens à l'abbaye. Un diplôme faux, qu'au XIIe siècle l'auteur de la chronique d'Ebersheim avait sous les yeux, contenait sans doute ce lamentable récit; nous supposons même qu'il était calqué mot pour mot sur la fausse charte d'Eberhard. L'historien d'Ebersheim va encore plus loin: il ignore qu'Eberhard descendait d'Adalric, que Mason passait pour le petit-fils du même; et il prétend qu'Adalric ne laissa pas d'héritier. « Adalric, dit-il, tua son fils unique Adalbert, puis, en proie au remords, il fit de son bien quatre parts: il laissa la première au monastère Saint-Étienne de Strasbourg, où son fils était enseveli, et au monastère de Moyenmoutier; la seconde au monastère d'Ebersheim; la troisième à Hohenbourg où lui-même est enterré; enfin la quatrième à des parents. Cette quatrième part fut livrée à deux frères, Eberhard et Mason[3]. » Suit le récit de la mort du fils de Mason, et l'assertion qu'Eberhard, devenu aveugle, demeura sans enfants[4]. Cette quatrième partie elle-même serait, de la sorte, devenue la propriété des monastères.

Ainsi les moines du moyen âge soutenaient que cette illustre famille des ducs d'Alsace n'avait point laissé de descendant. Leur thèse peut être fausse : ils avaient un intérêt évident à tromper; mais il faut avouer que nul texte du VIIIe siècle ne leur donne de démenti. Nous n'avons découvert aucun fils du duc Liutfrid ni de son frère le comte Eberhard.

Nous avons exposé jusqu'à présent l'histoire véridique des

1. *Gowenheim* (canton de Thann, en français Jonay).
2. *Chronicon Ebersheimense* (*Monumenta Germaniæ, Script.*, t. XXIII, p. 437).
3. *Ibid.*
4. Ce détail nous montre que l'auteur connaissait la fausse charte d'Eberhard.

ducs d'Alsace, telle qu'elle résulte des documents authentiques. Le portrait que nous en avons tracé manque sans doute de netteté; mais nous nous sommes laissé guider par les documents et nous n'avons rien voulu y ajouter de notre cru. Nous avons seulement fait ressortir quelle importance l'organisation du duché a eue sur les destinées de notre petit pays; elle lui a donné l'unité qui lui manquait, elle a soudé ensemble les anciennes cités des Triboques et des Rauriques. Maintenant à côté de l'histoire il y a la légende, celle qui est répétée dans les manuels et dans les livres hagiographiques; il nous reste à montrer comment l'histoire de notre antique duché a été modifiée, altérée, embellie par elle; il est temps d'introduire, à côté du duc Adalric, le duc Etichon et sa fille sainte Odile, dont l'histoire vraie a oublié de parler.

(*A suivre.*) CH. PFISTER.

VARIÉTÉS

SUR UN PASSAGE DU *PHÉDON*

DE PLATON

On lit dans le *Phédon,* 69 A, B :

Ὦ μακάριε Σιμμία, μὴ γὰρ οὐχ αὕτη ᾖ ἡ ὀρθὴ πρὸς ἀρετὴν ἀλλαγή, ἡδονὰς πρὸς ἡδονὰς καὶ λύπας πρὸς λύπας καὶ φόβον πρὸς φόβον καταλλάττεσθαι, καὶ μείζω πρὸς ἐλάττω, ὥσπερ νομίσματα, — ἀλλ' ᾖ ἐκεῖνο μόνον τὸ νόμισμα ὀρθόν, ἀνθ' οὗ δεῖ ἅπαντα ταῦτα καταλλάττεσθαι, φρόνησις, — καὶ τούτου μὲν πάντα [καὶ μετὰ τούτου] ὠνούμενά τε καὶ πιπρασκόμενα τῷ ὄντι ᾖ, καὶ ἀνδρεία καὶ σωφροσύνη καὶ δικαιοσύνη καὶ ξυλλήβδην ἀληθὴς ἀρετὴ μετὰ φρονήσεως, [καὶ προσγιγνομένων καὶ ἀπογιγνομένων καὶ ἡδονῶν καὶ φόβων καὶ τῶν ἄλλων πάντων τῶν τοιούτων]· — χωριζόμενα δὲ φρονήσεως [καὶ ἀλλαττόμενα ἀντὶ ἀλλήλων] μὴ σκιαγραφία τις ᾖ ἡ τοιαύτη ἀρετὴ καὶ τῷ ὄντι ἀνδραποδώδης τε καὶ οὐδὲν ὑγιὲς οὐδ' ἀληθὲς ἔχουσα, — τὸ δ' ἀληθὲς τῷ ὄντι ᾖ καθαρσίς τις [τῶν τοιούτων πάντων], — καὶ ἡ σωφροσύνη καὶ ἡ δικαιοσύνη καὶ ἡ ἀνδρεία καὶ αὐτὴ ἡ φρόνησις μὴ καθαρμός τις ᾖ.

Pour comprendre ce passage, il faut d'abord le partager en ses subdivisions naturelles et logiques, que j'ai essayé d'indiquer par des traits, sans oublier qu'il forme un tout, qu'il n'exprime qu'une seule et même idée, chère à Platon, à savoir que la φρόνησις, la pure sagesse, la science, tient lieu de toutes les vertus, les remplace ou les procure.

Cela dit, restent bien des obscurités à dissiper, et peut-être plus d'une coupe à pratiquer dans cette longue phrase. (Voir les mots placés entre crochets.)

Le premier et le deuxième alinéa sont faciles à entendre : « O bienheureux Simmias, peut-être, en effet, n'est-ce pas un échange propre à nous donner la vertu que de renoncer à un plaisir pour en poursuivre un autre, de se résigner à ce chagrin-ci pour éviter celui-là, d'être brave par lâcheté, d'abandonner tout en gros pour tout reprendre en détail, comme on fait des pièces de monnaie ; — peut-être au contraire la seule richesse sérieuse (νόμισμα ὀρθόν = monnaie de bon aloi) pour quoi il faille sacrifier tout cela (les plaisirs, etc.), est-ce la sagesse (la φρόνησις du philosophe, non la σωφροσύνη mondaine, populaire). »

Le troisième alinéa est moins net ; pourquoi τούτου est-il répété ? On ne le voit pas ; le premier de ces génitifs suffit, surtout avec des verbes qui signifient acheter et vendre, et on peut lire : « καὶ τούτου μὲν πάντ' ὠνούμενά τε..... » et interpréter ainsi : « Disons-nous, d'une part, qu'avec cette richesse-là on peut tout acheter (c'est-à-dire tout posséder, car la φρόνησις implique l'ἀνδρεία, etc.) et tout vendre (c'est-à-dire procurer aux autres l'ἀνδρεία, etc., puisque, lorsqu'on a la φρόνησις, on a tout), car le courage, la tempérance, la justice, d'un mot, la vraie vertu, ne se sépare pas de la sagesse..... »

Que signifie la suite : « καὶ προσγιγνομένων.... » ? La traduction habituelle : « abstraction faite des plaisirs, des craintes, etc. » ne veut rien dire et ne répond à rien. Elle semble sous-entendre que Platon réserve cette question des plaisirs et des craintes ; mais cela n'a aucun rapport intime avec la φρόνησις, et il n'a plus du tout à en parler. Ou bien cette partie de la phrase n'est qu'un développement explicatif ajouté par un copiste peu perspicace ; ou bien le sens en est : « sans plus nous soucier des ἡδονῶν, des φόβων, etc. » La première hypothèse est sans doute la plus vraisemblable.

La lecture attentive du quatrième alinéa confirme cette

supposition. Si l'on maintient, en effet, le texte consacré, il semble naturel de rapporter χωριζόμενα ἃ τῶν ἄλλων πάντων τῶν τοιούτων, et de comprendre : εἰ χωρίζεται, etc. Mais c'est prêter à Platon une absurdité : il ne peut même pas supposer que les plaisirs et le reste coexistent avec la φρόνησις. Le copiste l'a cru pourtant, et, pour justifier son contresens, il a, par imitation de l'expression déjà vue ἡδονὰς πρὸς ἡδονὰς καταλλάττεσθαι, ajouté καὶ ἀλλαττόμενα ἀντὶ ἀλλήλων, qui est inintelligible ici. — L'interprétation : « quant aux autres vertus dénuées de sagesse », n'est pas plus heureuse ; il ne s'agit pas de plusieurs vertus à la fois, ou de telle ou telle vertu, mais de la véritable et parfaite vertu, ἀληθὴς ἀρετή, qui n'est rien elle-même sans la φρόνησις, et il faut lire : « χωριζομένη δὲ φρονήσεως, μὴ σκιαγραφία τις ᾖ ἡ τοιαύτη ἀρετή....., disons-nous bien que, la concevoir indépendamment de la sagesse, c'est vouloir que cette vertu-là ne soit qu'un fantôme, une vertu d'esclave, sans rien de pur ni de vrai », ou encore, pour expliquer dès maintenant le mot κάθαρσις, « pleine d'impuretés et d'erreurs ».

Au cinquième alinéa, on peut retrancher : τῶν τοιούτων πάντων ; ce n'est en effet qu'une inutile reproduction de la fin du troisième alinéa, que nous avons déjà rejetée ; d'ailleurs, le mot κάθαρσις n'a pas besoin de complément. On aurait donc : « peut-être enfin la vertu idéale (cp. 67 A, τό εἰλικρινές) n'est-elle qu'une purification . »

Le sixième alinéa n'est que le résumé affirmatif de tout ce qui précède : « Oui, la tempérance, la justice, le courage, la sagesse elle-même n'est que le résultat d'une purification (κάθαρσις est la cause, καθαρμός l'effet). »

Qu'on restitue et qu'on relise le texte de Platon ainsi commenté et allégé, on y trouve un sens beaucoup plus clair, plus précis et plus fort.

LEMERCIER.

BIBLIOGRAPHIE

H. de la Ville de Mirmont. — *D. M. Ausonii Mosella. La Moselle d'Ausone,* édition critique et traduction française, précédées d'une introduction, suivies d'un commentaire explicatif et ornées d'une carte de la Moselle et de *fac-similés* d'éditions anciennes. 1 vol. in-4°, CCLXXV-141 pages. Bordeaux, Gounouilhou, 1889.

Ausone a de fanatiques partisans en deux pays assez éloignés l'un de l'autre, sur les bords de la Moselle qu'il a chantés, dans la ville de Bordeaux où il est né et sur laquelle son enseignement a jeté un vif éclat. Aux rives de la Moselle reviennent les travaux consacrés au poète par Tross et par Bœcking et parus dans les *Jahrbücher des Vereins der Alterthumsfreunde im Rheinlande;* à eux appartiennent aussi des traductions en vers, moins célèbres (et c'est justice), celle de M. Th. des Rives publiée en 1852 dans les *Mémoires de l'Académie de Metz,* celle de M. Charles Charton, dont la *Société d'émulation des Vosges* a entendu la lecture en 1861. Bordeaux peut rappeler, de son côté, les éloges d'Ausone, faits par divers membres de son académie ; elle revendique l'une des plus remarquables éditions de l'écrivain, la seconde due à Vinet et imprimée en 1575 chez Millanges. C'est dans la même ville qu'aujourd'hui M. de la Ville de Mirmont publie, chez Gounouilhou, un volume magnifique consacré au poème sur la Moselle.

Dans son introduction fort développée, puisqu'elle ne compte pas moins de 275 pages, M. de la Ville énumère d'abord les manuscrits du poème et en détermine la valeur. Ici il ne nous apporte point de renseignements nouveaux ; il résume les études de Schenkl et de Peiper ; lui-même n'a point vu les manuscrits, comme il l'avoue en toute franchise ; il a usé des collations faites par les deux érudits que nous venons de citer : « Ce serait, dit-il avec raison, pour un éditeur scrupule exagéré que de vouloir recommencer complètement et regarder comme nul et non avenu tout le travail de ses devanciers. » Après les manuscrits, il dresse la liste des éditions antérieures et c'est sur ce chapitre qu'il a fait porter ses efforts. Ils ont été récompensés ; car il a fait de très curieuses découvertes. Il a signalé un

certain nombre de textes imprimés, non des moins importants, qui avaient échappé à l'attention de tous les savants de ce siècle. Il a mis notamment en lumière la première édition donnée par Vinet à Paris en 1551, où l'on trouve d'heureuses corrections, attribuées depuis à grand tort à Scaliger (celui-ci se les était appropriées sans le moindre scrupule). De même, il nous indique avec précision deux autres textes du poème publiés l'un en 1610 à Caen, l'autre en 1615 à Pont-à-Mousson. Ce sont en réalité deux éditions du même texte : elles sont dues au jésuite liégeois Paul Duez, qui devint recteur de l'Université mussipontaine (Voir Paquot, *Mémoires sur l'histoire littéraire des Pays-Bas,* t. VII. Cf. Beaupré, *Nouvelles recherches de bibliographie lorraine*, chap. III, p. 43). Il n'y a que des éloges à adresser à cette partie du travail de M. de la Ville, avec une seule réserve. Nous la trouvons trop complète. Point n'était besoin de relever, avec tant de scrupules, les plus petites fautes typographiques dont quelques-unes de ces éditions sont remplies : peut-être aussi n'était-ce pas la peine d'insister si longuement sur certains textes tout à fait insignifiants.

Après l'introduction, nous trouvons une carte pour servir à l'intelligence de la *Mosella* d'Ausone. Elle est déparée par une fâcheuse erreur. On sait qu'Ausone part de *Vincum* (Bingen), traverse le Soonwald, dont il décrit fort bien l'aspect désolé, et rencontre enfin la Moselle à *Noviomagus* (Neumagen) : mais ce pays qui dépendait de la cité de *Moguntiacum* (Mayence) relevait de la Germanie première ; la carte porte à tort *Germania secunda.* Sous *Dumnissus* on a oublié d'indiquer le nom moderne de Denzen. L'identification de *Tabernæ* avec Berncastel me paraît fort douteuse[1]. *Tabernæ* du reste n'est pas dans la Belgique première. Ausone franchit d'abord cet endroit,

Et tandem primis Belgarum conspicor oris.

Suit le texte du poème *Mosella* avec la traduction française, les leçons des manuscrits et les corrections des éditeurs. Le texte est établi avec beaucoup de soin ; quelques corrections personnelles à M. de la Ville me semblent heureuses : ainsi, au vers 450, *Augusti, pater et natus, mea maxima cura,* au lieu de *Augusti pater et nati.* La traduction est fidèle, serre le texte de fort près, tout en restant élégante. Dans l'*apparatus criticus,* quelques observations sont inutiles. Pourquoi rappeler à propos de *caelum* : « Les éditions vulgaires ont *coelum.* » Le commentaire explicatif qui termine le volume est sagace, et, en général, très sobre. Au vers 423, *Lupodunum* est certainement la ville actuelle de Ladenbourg, où l'on a trouvé d'assez nombreuses inscriptions romaines (Brambach, n° 1712-1715). Au vers 26 on indique les imitations faites par Fortunat du poème d'Ausone ; j'aurais voulu

1. Berncastel est sur la Moselle, et Ausone ne découvre le fleuve qu'après avoir franchi *Tabernæ.*

lire, à côté de ce nom, celui de Sigebert de Gembloux, qui publia au XIe siècle un éloge de Metz ; quelques vers de Sigebert sont un bref et prosaïque résumé de *Mosella*. Ainsi le passage si pittoresque d'Ausone sur la pêche à la ligne devient chez le moine de Saint-Vincent :

Hamis piscor ego, tu vimine, retibus ille.

Je rappelle aussi que le beau couplet, v. 381 et suiv. :

Salve, magne parens frugumque virumque, Mosella,

a été gravé sur le péristyle de l'hôtel de ville à Metz.

M. de la Ville a traité, dans ce beau volume, toutes les questions qui se rapportent au texte et à l'explication du poème d'Ausone. Mais il n'a pas encore dit son dernier mot sur ce poème ; à quelle date et dans quelles circonstances fut-il composé ? A quel genre défini semble-t-il appartenir ? Quelle place occupe-t-il dans l'œuvre d'Ausone? Quels en sont les mérites littéraires? Il résoudra ces problèmes dans la thèse latine qu'il prépare pour le doctorat ès lettres et nous aurons sans doute bientôt occasion d'en reparler à sa suite.

Il serait injuste de ne pas féliciter l'imprimeur, M. Gounouilhou, de la magnificence du volume ; il fait grand honneur à ses presses ; la collection bordelaise qu'il a entreprise sera toujours citée comme un chef-d'œuvre typographique.

Ch. Pfister.

Oscar Berger-Levrault. — *Les Costumes strasbourgeois* édités au XVIIe siècle par Frédéric-Guillaume Schmuck et au XVIIIe siècle par ses fils Frédéric Schmuck et Guillaume Schmuck, reproduits en fac-similés d'après les recueils originaux. Nancy et Paris, Berger-Levrault et Cie, 1889. 20 pages de texte et 101 planches.

Au XVIIe siècle comme de nos jours, les voyageurs qui visitaient Strasbourg aimaient à en emporter quelque souvenir : gravures sur bois ou sur cuivre, reproduisant les monuments, les costumes, etc. Ils trouvaient ces estampes tout près de la cathédrale, chez le libraire F.-G. Schmuck, dont les magasins étaient situés *am Fischmarkt* (au nº 44 ou 46 actuel de la rue du Vieux-Marché-aux-Poissons). Pour satisfaire sa clientèle, de plus en plus nombreuse, Schmuck eut l'idée de réunir en recueil une série de planches représentant les costumes si pittoresques portés alors dans la capitale de l'Alsace. De cette idée sortit le *Strassburgisch Trachtenbüchlein,* avec légende allemande, publié sans doute vers 1678 (nos 24 à 54 de l'album Berger-Levrault; au nº 23, une épreuve avant la lettre du même recueil; aux

nos 82, 83, 84, des planches du même ouvrage, présentant différentes particularités et variantes). La vente de ce recueil donna les résultats les plus favorables; aussi le libraire se décida-t-il à en faire une nouvelle édition avec légende française et allemande (nos 55 à 81 de Berger-Levrault). Qu'on ne reproche pas à l'éditeur actuel d'avoir reproduit ces deux éditions du même ouvrage : les légendes françaises, écrites d'une façon incorrecte, méritent d'être étudiées; puis, la question bibliographique de ces recueils est si embrouillée que nous aimons à avoir sous les yeux toutes les estampes connues, avec les plus petites variantes. Avec le succès, l'ambition de Schmuck s'accrut. Il donna de son premier recueil une édition de luxe sous le titre *Strassburgisches Trachtenbuch.* Cette édition, en grand format, est beaucoup plus soignée et a une valeur artistique (dans l'album Berger-Levrault nos 1 à 22, 96 et 97).

A Frédéric-Guillaume Schmuck succéda son fils Frédéric, et, en l'année 1706, il publia un ouvrage intitulé : *Alsace française.* Il comprenait 15 planches dont un plan de Strasbourg, 4 vues de la cathédrale, 10 reproductions de costumes (album Berger-Levrault nos 85 à 95). Enfin, entre 1729 et 1747, le frère puîné et successeur de Frédéric Schmuck, Guillaume, donna, sous le titre de *Strassburger Sackkalender,* 16 planches de costumes d'une exécution plus que médiocre (album Berger-Levrault nos 98 à 101).

Il est inutile d'insister sur l'intérêt que ces costumes, si variés, et dont quelques-uns nous paraissent si extraordinaires, présentent pour l'historien. En parcourant ces planches, nous revivons dans le vieux Strasbourg du XVIIe et du XVIIIe siècle, si différent de la ville actuelle; nous nous rendons au sénat avec le *herr Ammeister* à la longue perruque; nous allons avec ce jeune étudiant, la rapière au côté, assister à l'université au cours d'Obrecht; ou bien encore nous suivons ce jardinier avec ses souliers à boucle, sa fraise et son chapeau pointu, au poêle de sa corporation. Mais toutes ces planches étaient devenues d'une extrême rareté; nulle part il n'était possible d'en trouver une série complète : M. H. Hazard avait bien reproduit en lithographie, il y a une trentaine d'années, l'ancienne édition du *Trachtenbüchlein;* M. P. B. (Paul Büttner) en avait fait un autre tirage par les procédés lithographiques; mais on ne connaît qu'un seul exemplaire de la réimpression Hazard; M. P. B., de son côté, n'a pas voulu éditer plus de cinq exemplaires. Aujourd'hui, M. Berger-Levrault a fait reproduire en photogravure toutes ces planches : il a contribué ainsi à la gloire de sa famille, en faisant mieux connaître une des principales œuvres sorties de la maison de ses ancêtres, les Schmuck; il a, par la même occasion, rendu un nouveau et signalé service aux études historiques.

Ch. PFISTER.

Aug. Laugel, *Henry de Rohan,* son rôle politique et militaire sous Louis XIII, Paris, Firmin-Didot et Cie, 1889, in-8°, VII-445 pp.

Le duc Henri de Rohan a été l'un des derniers hauts barons qui, en France, se soient élevés contre le pouvoir royal et qui aient cherché à en limiter l'autorité. Son père René de Rohan fut, avant lui, l'un des chefs du parti protestant. Lui-même était né, en 1579, en pleine guerre de religion. Comme si sa naissance n'avait pas suffi pour relever son caractère, il fit, dans son enfance, sa lecture préférée de Plutarque, dont les grands hommes devinrent ses modèles. Mais quoi qu'il fût et quoi qu'il fît, toutes ses entreprises, tous ses efforts se brisèrent contre la force des choses, plus encore que contre le génie politique de Richelieu. A sa mort, en 1638, la cause à laquelle il s'était sacrifié, était vaincue, les protestants réduits à merci et la royauté affranchie de toute entrave et de tout contrepoids : désormais rien ne l'empêchait plus de révoquer l'édit de Nantes.

La Réforme qui a été partout comme un réveil de la conscience individuelle, a donné en France le signal du dernier retour offensif de la féodalité. Si les Valois et plus tard les Bourbons se sont montrés méfiants et ombrageux à son égard, c'est qu'ils se souvenaient des grands vassaux dont leurs ancêtres avaient eu tant de mal à dompter l'orgueil et l'insubordination. Et ce n'était pas là le seul malentendu. La liberté religieuse, que les protestants réclamaient, n'était pas comme nous l'entendons aujourd'hui. L'unité de la foi hantait aussi bien la cervelle de leurs théologiens que celle des catholiques, et les rois d'Angleterre ou les princes d'Allemagne, pas plus que les rois très chrétiens, n'entendaient endosser la responsabilité de croyances hétérodoxes qui, selon leur foi, compromettaient le salut éternel de leurs sujets.

Tant que les mœurs et les esprits furent orientés de cette façon, la liberté de conscience ne pouvait être qu'un leurre et la paix religieuse un compromis. A la mort du Béarnais, les chefs avérés du parti protestant, le vieux Sully, le duc de Bouillon et même les églises le compromirent à l'envi, soit pour conjurer leur disgrâce, soit pour se venger de leurs ennemis, tous pour former, à la faveur de la minorité, un État dans l'État. Henri de Rohan fut le seul qui n'eût pas d'arrière-pensée, le seul qui se crût tenu d'être fidèle à son roi, et encore sa propre conscience ne l'obligeait-elle qu'autant que la pratique de son culte ne serait pas en danger.

Dans des dispositions pareilles, les protestants pouvaient-ils ne pas se rendre suspects, sous une régence à laquelle le grand sens politique d'Henri IV faisait défaut, et aller au-devant des mesures qui, à leurs propres yeux, les autorisaient à reprendre les armes ? Ils l'avaient fait, non sans succès, cinquante ans auparavant. « Au XVIe siècle, c'est M. Laugel

qui le constate, les protestants pouvaient espérer de mettre la foi nouvelle sur le trône ; leurs chefs étaient des princes du sang, ils avaient eu Henri de Bourbon, Henri de Navarre ; dans les premières luttes qui suivirent la mort d'Henri IV, ils purent encore un moment espérer quelque chose du prince de Condé et de la reine-mère et associer le triomphe de la tolérance au triomphe d'un parti politique. Désormais ils étaient seuls : il leur devenait difficile de couvrir la rébellion du nom du roi. Sans un allié, sans un ami dans la famille royale, les guerres qu'ils allaient livrer (*sic*) étaient véritablement des guerres de religion ; car la foi seule et non l'ambition allait armer leur bras. La cause, en devenant plus noble, devenait aussi plus faible ; car la nouvelle religion avait à triompher de toutes les forces de l'État, et cela au moment où tout tendait à donner à l'État une puissance nouvelle, inconnue aux temps passés. Les églises réclamaient la liberté, lorsque toutes les libertés étaient à la veille d'expirer ; elles voulaient des villes de sûreté, quand les donjons féodaux allaient être rasés les uns après les autres. Elles prétendaient tenir des sortes d'état et couvrir les provinces d'un réseau de bruyantes assemblées, quand toutes les voix allaient s'humilier et se taire. »

Pour les protestants de France, l'heure de lever l'étendard de la révolte était passée. Des succès momentanés pouvaient encore donner de l'éclat à leurs armes ; mais ils étaient hors d'état de se maintenir à moins du secours de leurs coreligionnaires du dehors, de l'Angleterre, des Provinces-Unies : Rohan alla jusqu'à rechercher l'appui de la Savoie et de l'Espagne ; mais ne le lui reprochons pas trop ; puisque, sous une autre minorité, pour une cause qui ne valait pas la sienne, la France eut, au courant du même siècle, le spectacle étrange d'un prince du sang faisant campagne avec les Espagnols contre l'armée royale.

Dans sa carrière aventureuse, le duc de Rohan est venu deux fois en Alsace, une première fois à la fin du XVIe siècle, comme voyageur, en visitant les principaux pays de l'Europe : il passa par Strasbourg, dont il admira l'arsenal, tout en s'indignant de n'y pas trouver de pièces de campagne, sous prétexte que les Strasbourgeois ne voulaient « attaquer personne, mais seulement se défendre ». M. Laugel cite son voyage d'après un manuscrit de la bibliothèque Mazarine : ignorerait-il qu'il en existe plusieurs éditions ?

La seconde fois que Rohan vint en Alsace, ce fut en 1635, à la tête d'une armée dirigée contre le duc Charles IV de Lorraine, qui menaçait les villes impériales sous la protection française. L'auteur raconte sommairement les péripéties de cette campagne d'après l'*Histoire d'Alsace* du père Laguille, dont il copie la mauvaise orthographe des noms de lieux : Altkirk pour Altkirch, Ottmersheim pour Ottmarsheim, Ruffach pour Rouffach. Il

aurait pu trouver un supplément d'informations dans mes *Matériaux pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans*, qui paraissent dans la *Revue d'Alsace*.

Son livre n'a pas été imprimé avec tout le soin qu'on devait attendre de l'officine illustre qui lui a prêté ses presses. Sans prétendre relever toutes les coquilles qui ont échappé au correcteur, je note en passant *des Deux-Ponts* pour *de Deux-Ponts* (p. 22), *derniers* pour *deniers* (p. 51), *assiégeants* pour *assiégés* et *saint Estève* pour *Saint-Estève* (p. 234), *Wolmar* pour *Volmar* (p. 303), val de *Lémont* pour *Délémont* (p. 358). Mais ce qu'on ne peut certainement pas traiter de faute d'impression, c'est le nom de *Blanc Atlas* que l'auteur donne à l'étendard de Bernard de Saxe-Weimar, parce qu'il était de satin blanc. Il est vrai que d'autres avaient commis la même méprise avant lui.

X. Mossmann.

L'abbé H.-J. Thiriet, professeur d'histoire au séminaire de Nancy. — *L'abbé L. Chatrian* (1732-1814), *sa vie et ses écrits;* Nancy, 1890, br. in-8° de 40 pages.

C'est presque un ouvrage posthume que nous venons aujourd'hui présenter aux travailleurs lorrains.

Le jour même où s'éteignait si prématurément le regretté maître, Louis Lallement, on célébrait à Nancy les funérailles d'un prêtre, jeune encore, qui avait, en diverses publications estimées, fait connaître plusieurs célébrités de notre pays.

M. l'abbé Thiriet, à la fois musicien et historien, est connu surtout par ses biographies ecclésiastiques, remplies de détails exacts, de documents nombreux. Il a successivement écrit l'histoire de MM. Mézin, doyen de la faculté de théologie de Nancy, de Malartic, maréchal de camp, puis supérieur du séminaire de Nancy, et Rohrbacher, l'historien de l'Église universelle. Dans deux ouvrages plus importants, il a fait l'historique de la paroisse des Trois-Maisons, en rappelant la vie de l'abbé G. Mollevaut; et, l'an passé, il donnait la première partie de l'Histoire du séminaire de Nancy : *Avant la Révolution*.

M. Thiriet se proposait de continuer cette histoire, et dans ce but, il avait amassé nombre de matériaux ; il avait dépouillé surtout les précieux manuscrits de l'abbé Chatrian, possédés en majeure partie par la bibliothèque du séminaire. Mais, en étudiant ces manuscrits, M. l'abbé Thiriet y puisa tous les éléments d'une nouvelle biographie, celle du caustique et sévère curé de Saint-Clément, dont le nom, grâce au beau livre de M. l'abbé Mathieu, est bien connu de tous les Lorrains.

De cette vie, qui forme la première partie de l'opuscule, nous ne dirons rien, sinon qu'elle fut particulièrement agitée et qu'elle fut assez longue pour laisser à la postérité de nombreux manuscrits et d'importantes publications.

L'abbé Chatrian, député en 1789 aux États Généraux, était et resta toujours un de ces hommes vertueux et sévères, qui ne voient que la droite ligne et sont sans pardon pour toutes les fautes et les défaillances de leurs confrères. Ses jugements sont durs, particulièrement à l'égard des savants Vautrin et Lionnois. S'il eût vécu dix années de plus, sans doute qu'il eût réformé bien des assertions ; tel qu'il est, c'est un homme très fin, très méthodique, observateur judicieux, malin et caustique, toujours passionné pour sa foi et sa Lorraine.

Tous ceux qui auront désormais à s'occuper de l'histoire lorraine durant la Révolution, seront reconnaissants à M. l'abbé Thiriet d'avoir enfin établi l'entière bibliographie des œuvres de Chatrian.

C'est, à notre avis, la partie la plus importante de l'ouvrage ; elle servira de guide et de répertoire à tous les travailleurs, et le seul *desideratum* que nous oserions formuler, c'est de voir ajouter à tous ces numéros d'ouvrages, la plupart inédits, l'indication des bibliothèques où l'on peut les consulter.

Rien que pour des sujets lorrains, Chatrian a composé 40 ouvrages de genres divers : *Journal,* 5, en 93 volumes ; — *Pouillé,* 16, en 16 volumes ; — *Genres divers :* 19, en 19 volumes.

Les écrits étrangers à l'histoire locale ne sont pas moins nombreux : 11 ouvrages en 17 volumes.

La bibliographie de Chatrian est enfin dressée, sérieusement et méthodiquement ; c'est le dernier service rendu aux études lorraines par le regretté professeur d'histoire, qui avait projeté de publier également le catalogue des manuscrits et des incunables de la riche bibliothèque du grand séminaire de Nancy.

E. Badel.

Amours et voyages. — Paris. Chez les bons libraires. — 1889. 1 vol. in-8° de 80 pages.

Le joli volume ! Papier de Hollande, culs-de-lampe, encadrements rouges, impression parfaite ! On l'a tiré à petit nombre pour quelques élus ! Pourquoi donc l'avoir livré à un étranger, à un critique, à un pédant ? Il y a des livres qui ne devraient pas sortir du cercle de la famille, comme les testaments (v. p. 5). Celui-ci n'est pas moins bon que tant d'autres ; mais

il a le grand tort de n'être pas meilleur. On nous demande d'en dire notre avis, et nous le ferons avec une franchise que l'auteur nous pardonnera, s'il est jeune, parce qu'il prendra sa revanche, s'il est âgé, parce que sans doute il en a déjà vu bien d'autres.

Il nous conte ses amours et ses voyages. Il entend l'amour à sa façon, qui est très personnelle, et qui n'a rien de commun avec la retenue scientifique de nos graves *Annales*.

Que ne dit-il pas à *Cyprienne?*

...Vous raillez finement de trop molles étreintes
Et voulez qu'un piment ravigote vos mets.
Eh bien! Je bondirai, s'il le faut, comme un tigre;
Sans souci du voisin qui brocarde ou dénigre,
Je crie, en te serrant : Ne divorçons jamais!

Laissons notre rimeur bondir à son aise. Ne demandons même pas à certaine *Mina*, au « masque usé par la Prusse en goguette » (p. 10), de nous aider à découvrir le nom, la naissance et le domicile de ce turbulent inconnu.

Aussi bien, ce qui nous intéresse, ce n'est pas plus dans le récit de ses amours que dans celui de ses voyages, la matière, mais la manière. Peu importe le plus souvent ce que les poètes chantent. Il faut qu'ils chantent bien. Le malheur est que nous ne pouvons pas dire à M. X. : *Tu Marcellus es!*

Il est fâcheux que son *Souvenir de voyage* (p. 15-17) ne soit qu'une pâle et insignifiante réduction d'une lettre fameuse de Paul-Louis Courier.

On rappelle (p. 18) la défense de Zurich, et on écrit :

Ces clochers, ces hauteurs redisent la victoire
Où douze jours entiers maint coup qu'on asséna
Fit un vêtement de gloire
A l'immortel Masséna.

Comprenne qui pourra.

On encourage (p. 26) son *esquif*, on le compare à un *dauphin qui file*; p. 32, on s'écrie :

Et nous bravons la masse
Qui lance notre esquif,
Une fois dans l'espace,
Une fois au récif.

P. 34, on fait rimer *le* et *bleu*. Il est vrai que les deux strophes de la pièce se terminent par le refrain *Holdioh,* peu intelligible pour ceux qui ignorent les patois germaniques.

A la page 38, on trouve des vers qui ont au moins le mérite de rappeler un quatrain fameux de M. Leconte de Lisle:

Midi répandu sur la plaine
Tombe des hauteurs du ciel bleu,
Le zéphire n'a plus d'haleine
Et la terre paraît en feu.

Midi, roi des étés, épandu sur la plaine,
Tombe en nappes d'argent des hauteurs du ciel bleu.
Tout se tait. L'air flamboie et brûle sans haleine.
La terre est assoupie en sa robe de feu.

Dans cette servile imitation de Leconte de Lisle, on n'est que plat. Ailleurs (*La Scierie,* p. 40) on glisse dans le pur galimatias :

Le sol regorge de planches,
Au travail d'intervenir.
L'art en ses diverses branches
Dit au bois de le servir...

Ailleurs (*La Fille de l'Ynca,* p. 51) on est bien prétentieux et on cherche bien loin des refrains de chansonnettes. A moins d'être un Aztèque, qui s'amusera à redire :

Ay, tuya, tuya !

Nos wagnériens apprécieront ceci. On nous parle des *carillons* des étourneaux, et on ajoute (p. 54) :

Leur effort se résout dans une parodie,
Mais j'aime entendre aussi leur propre gazouillis,
Bavardage sans fin, bruyante rhapsodie,
Qui d'un Wagner sans doute inspira le fouillis.

Le malheur, cher poète, c'est que vous avez tout l'air de parler sérieusement.

Ce livret a pour conclusion des traductions de l'Anthologie grecque, des imitations dont l'une au moins (*La Chanteuse*, p. 67) est absolument dénuée de sens, et une longue pièce, *d'après Heine, le Cimetière*. D'après Heine ! qui l'eût cru ? qui l'eût dit sans vous, perfide traducteur ? Qu'avez-vous fait de l'esprit, de la grâce, de la légèreté de votre modèle ? Mais l'esprit, la grâce, la légèreté aimable manquent trop souvent en cette brochure, où tout est beau

Hormis les vers qu'il fallait laisser faire
A Henri Heine.

L.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

Journal de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain. 38e année, 1889, Nancy, Crépin-Leblond. 1 vol. in-8°. 1889.

Badel. — *Thèses des Facultés de médecine de Pont-à-Mousson et de Nancy* (1600-1791). Les thèses mussipontaines sont au nombre de 341, ce qui est un joli chiffre ; encore y a-t-il des lacunes dans la collection ; tous ces travaux sont en latin ; la plupart n'ont que 4 pages in-4° ; quelques-uns 8 ou 16. On n'a pas moins de 594 thèses soutenues à Nancy en vingt-deux ans seulement. Cet ensemble de 935 thèses est une source précieuse pour l'histoire des études médicales en Lorraine ; cette collection appartient à la bibliothèque de la ville de Nancy. — *La Madeleine près Saint-Nicolas.* Il y a eu en cet endroit un couvent de Dominicaines, fondé en 1292, transféré à Nancy en 1298; une léproserie bâtie en 1220, un ermitage établi au xve siècle. — *A propos du buste du roi Stanislas,* relation de la fête d'inauguration de ce monument, avec le texte des deux pièces de vers faites pour la circonstance.

Barbier de Montault. — *Le Château et l'église de Louppy-sur-Loison (Meuse),* canton de Montmédy. Le château est une vaste construction des premières années du xviie siècle, dont les portes seules sont intéressantes ; l'église est une imitation moderne assez adroite du style roman. Une notice historique par M. L. Germain suit cette description archéologique. — *Journal d'un voyage archéologique dans le diocèse de Verdun ;* les localités visitées sont Avioth, Bar-le-Duc, Clermont-en-Argonne, Étain, Hattonchâtel, Montmédy, Saint-Mihiel, Thonelle, Vaucouleurs, Verdun.

A. Benoit. — *Le Haut-de-Saint-Jean* (*commune de Moyenvic*).

A. Bouillet. — *Note sur quelques bornes armoriées dans la forêt de Darney-Martinvelle* (*Vosges*).

A. Bourgeois. — *Du Nom de Notre-Dame-la-Tierce.* Il s'agit d'une chapelle de la cathédrale de Metz dont le nom était resté incompréhensible. M. Bourgeois l'explique en remontant à sa forme ancienne : *Notre-Dame-la-Tiaxe,* et en la rapprochant des vocables *Thiois, Tiche,* et de l'expression *langue tiaxe.* Notre-Dame-la-Tierce, c'est donc Notre-Dame l'Allemande. — *Note sur un livre d'heures lorrain* de la seconde moitié du xve siècle.

De Braux. — *Jeanne d'Arc à Saint-Nicolas,* discussion d'une thèse d'après laquelle Jeanne d'Arc ne serait pas allée en pèlerinage à Saint-Nicolas-de-Port près Nancy, mais à Saint-Nicolas-de-Séfonds près Vaucouleurs. L'auteur est d'avis que la Pucelle a visité l'un et l'autre sanctuaire. - *Un filleul du roi Stanislas,* Stanislas de Clermont-Tonnerre, né en 1757.

Briard. — *Le Poète Muzio Manfredi et Dorothée de Lorraine, duchesse de Brunswick.* Cet écrivain du XVIe siècle s'attacha en Italie à la princesse Dorothée, fille posthume du duc François Ier, et l'accompagna à Nancy qui ne lui plut pas ; il trouvait le climat trop froid. Il y composa une tragédie et une pastorale.

M. Chapellier donne deux séries de textes importants, relatives, l'une à Jeanne d'Arc et à sa famille, l'autre à des princes et princesses de la maison de Lorraine. Ce sont : *Un nouveau document sur le père de Jeanne d'Arc,* où l'on voit Jacob d'Arc prenant à bail, en 1420, la maison forte de Domremy. — *Sous René d'Anjou, Domremy, Greux et Bazoilles étaient du Barrois mouvant ;* le fait est établi par une missive de 1468 dans laquelle Louis de Laval, gouverneur de Champagne, reconnaît hautement que ces trois localités dépendent du duché de Bar. — *Actes de naissance, d'ondoiement et de baptême des princes et princesses de la maison de Lorraine, fils et filles de Léopold Ier.* — *Acte de naissance de Charles de Lorraine (depuis Charles III).*

Cournault. — *Cimetière mérovingien de Tantonville.* On y a surtout retrouvé des armes.

J. Favier. — *Un plan en relief de la ville de Nancy à Notre-Dame de Lorette en 1658.* Ce plan est en argent massif et a été envoyé au sanctuaire italien en exécution d'un vœu fait par le conseil de ville en 1633. — *Rapport sur la publication des Inventaires des ducs de Lorraine.* Il s'agit d'inventaires du mobilier et des bijoux des ducs de Lorraine au XVIe siècle. M. Molinier se propose de les publier, pour le compte de la Société d'archéologie, dans la collection de *Documents sur l'histoire de Lorraine,* jadis éditée par cette société et interrompue depuis vingt ans.

L. Germain. — *Excursions épigraphiques : Froville,* description de l'église et des tombes et des inscriptions qu'elle renferme. — *Les Armoiries de Saint-Quirin.* — *Fondations faites par des Lorrains à Saint-Louis-des-Français, à Rome,* extrait d'un ouvrage de M. Barbier de Montault ; M. L. Germain y a ajouté des notes. — Signalons encore un compte rendu de l'ouvrage de M. Maignien sur deux petits-fils de Ligier Richier, Jean et Jacob Richier, établis à Grenoble.

Larguillon. — *J. J. Thorelle, peintre lorrain, 1806-1889,* article nécrologique.

De Martinprey. — *Le Tombeau d'Henri Ier, sire de Blâmont, et de Cunégonde de Linange, sa femme, au Musée lorrain.* On n'avait pas encore

su identifier ce monument ; l'identification proposée ici n'est donnée que comme très probable. Si on l'accepte, elle nous permettra de dater ce tombeau, car on sait que Henri Ier est mort en 1331.

E. Martin. — *Le Père Abram,* jésuite, auteur d'une histoire de l'Université de Pont-à-Mousson ; c'est du manuscrit de cet ouvrage qu'il est question ici.

Pfister. — *Un monument de Mercure trouvé à Hatrize.* Hatrize, dans le canton de Briey, était au croisement de deux voies romaines secondaires. On y a découvert en 1881 une stèle qui appartient aujourd'hui au Musée lorrain et représente Mercure tenant dans ses bras le jeune Bacchus, auquel il offre une grappe de raisin. C'est là une imitation grossière, du reste, d'un chef-d'œuvre de Praxitèle, retrouvé récemment à Olympie, et il est curieux de comparer la copie gauloise à l'original grec.

Schaudel. — *Sépultures antiques à Villette* (canton de Longuyon). Il y avait là une villa gallo-romaine assez considérable ; on a retrouvé divers objets en verre et en terre. — Des trouvailles ultérieures ont été décrites sous le même titre, dans un autre article, par M. A. Guyot.

L. Wiener. — *Description singulière de la Lorraine, tirée d'une géographie imprimée à Metz, en 1685.*

E. D.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, t. III, 1889.

L'histoire du Bassigny est intéressante à plus d'un titre : le nom de La Mothe évoque d'héroïques souvenirs ; ceux de Breuvannes, Huillécourt, Damblain, etc., rappellent la grande renommée des fondeurs de cloches lorrains ainsi que les œuvres d'art de François et de Nicolas Briot. Cette contrée appartient dans le passé à la Lorraine, mais la plus grande partie dépend actuellement du département de la Haute-Marne et de l'arrondissement de Langres. Il est donc tout naturel que la Société historique de cette ville s'en occupe fréquemment et que les Lorrains aient à chercher dans ses publications de nombreux renseignements et d'utiles travaux.

Le dernier volume du *Bulletin* de la Société en question renferme deux mémoires, d'importance différente, qui méritent d'être signalés aux amateurs d'archéologie de notre province. L'un[1] a pour objet l'histoire de Malaincourt[2] ou plutôt de ses seigneurs, particulièrement la famille Menu de Roncourt ; cet essai prudent et fort bien rédigé fait honneur à son auteur,

1. *Malaincourt et ses seigneurs. La famille de Roncourt,* par V. Parisel, ancien instituteur. Langres, 1889, 34 pages.
2. Canton de Bourmont.



M. V. Parisel, ancien instituteur : des sources nombreuses y sont citées ; les preuves sont invoquées sans hésitations.

Cette histoire seigneuriale ne remonte guère qu'au milieu du xve siècle, époque à laquelle Malaincourt appartenait comme *fief de danger* à « Isaac et Henry Daulcy » (nom qu'il serait peut-être préférable d'écrire *d'Aulcy*), seigneurs de Vroncourt et successivement sénéchaux de Bourmont. Vers la fin du siècle, l'héritière de cette maison était mariée à Didier Beget, sénéchal de La Mothe et de Bourmont, auquel elle donna cinq filles ; l'une apporta Malaincourt à son mari, Jean de Sandrecourt, écuyer, mort en 1556 ; mais ce mariage fut peu fécond : la seule fille qui en naquit épousa Christophe de Ligniville, seigneur de Tumejus. Ce gentilhomme céda, dans des conditions qui ne sont pas exactement spécifiées, la terre de Malaincourt à « un jeune homme, Étienne Menu, fils d'un laboureur exploitant ses terres ».

Le jeune homme avait sans doute été favorisé dès sa naissance par une fée bienfaisante et puissante ; il s'allia, en 1580, à « l'une des meilleures familles de La Mothe » ; il devint surintendant de René d'Anglure, seigneur de Melay, qui lui donna la seigneurie de Roncourt, dont le duc de Lorraine lui permit un peu plus tard de prendre le nom ; enfin, à la sollicitation de M. de Ligniville, le même duc lui donna des lettres d'anoblissement. Nous ne suivrons pas sa descendance directe qui s'éteignit, à Malaincourt, en 1733. La seigneurie passa ensuite aux familles Hennequin de Curel et d'Arbois.

Le second mémoire [1], plus volumineux et d'un intérêt plus varié, se compose de « fragments détachés de l'histoire de La Mothe ». Son auteur, M. J. Marchal, ancien magistrat, commence à occuper les loisirs de sa retraite par la mise en œuvre des notes et documents relevés dans les archives locales chaque fois qu'il en trouvait l'occasion. En accompagnant notre analyse de réflexions critiques qui prouveront notre soin dans la lecture du travail, nous désirons encourager l'auteur à poursuivre sans cesse ses recherches et à en faire connaître fréquemment au public studieux le fécond résultat.

Passons en revue, sous les titres qu'ils portent, les différents *fragments* dont il s'agit.

I. *Quelques monuments funéraires de l'église de La Mothe*. — Ce chapitre est le plus considérable. Il reste peu de chose de ces monuments, qui étaient nombreux ; mais M. Marchal s'est attaché pieusement à reconstituer les épitaphes et la liste des fondations, en consultant les documents de

1. *Souvenirs du Bassigny. Fragments détachés de l'histoire de La Mothe*, par M. J. Marchal, ancien magistrat. Langres, 1889, 59 pages.

toute nature : publications imprimées, registres paroissiaux, archives publiques, papiers de famille, etc. Si incomplète qu'elle s'offre, sa récolte est déjà abondante; bien des noms connus, bien des souvenirs précieux y existent. Sûr de l'exactitude de ses renseignements, l'auteur paraît avoir craint de faire étalage d'érudition en donnant à ce chapitre l'allure des travaux archéologiques; mais il a eu tort, à notre avis, de ne pas citer toujours la source de chacun de ses textes et les principaux ouvrages où il est question des personnages dont il parle; il a pu, du reste, ne pas les connaître ou du moins les consulter tous, car beaucoup de publications nobiliaires sont rares ou difficiles à trouver. Pour ne nous arrêter qu'à une page (p. 7), l'auteur aurait bien fait de consulter sur la famille Daulcy (ou plutôt d'Aulcy), la *Maison des Salles* du P. Hugo, et, après avoir cité l'article de M. Voulot sur Jean Chintrel, il aurait dû rappeler la communication faite par M. A. Jacob, à la Société des antiquaires de France, le 7 juin 1882[1].

II. *Étendard d'Antoine de Choiseul.* — D'après « les archives de Bourmont », citation un peu vague, l'étendard du valeureux gouverneur de La Mothe portait l'image de la Vierge-mère et celle de saint Antoine, ermite, agenouillé[2]; on y voyait de plus le monogramme connu du duc Charles IV et celui du propriétaire, formé des lettres A. D. C. (Antoine de Choiseul). Après la mort du gouverneur, tué sur la brèche en 1634, l'étendard passa à son successeur, Jean de Sarrasin, seigneur de Germainvilliers, dont les héritiers le conservèrent jusqu'en 1775, époque à laquelle il fut donné à la ville de Bourmont. A partir de ce moment il figura dans les cérémonies publiques; le 30 octobre 1791, il fut disposé avec les anciens drapeaux communaux « à la voûte de l'église principale[3] ». Depuis lors cette précieuse relique a disparu.

III. *Charles IV et Jean de Sarrasin.* — Le lieutenant, et plus tard successeur, d'Antoine de Choiseul au gouvernement de La Mothe était « un rude et vaillant officier, sévère pour lui-même, sévère pour les autres... Il traitait les bourgeois comme ses propres soldats »; on l'accusa injustement auprès du duc; celui-ci écrivit à ces deux officiers, touchant cette affaire,

1. *Bulletin de la Société des antiquaires*, 1882, p. 256. C'est sans doute la même famille que J. Cayon a introduite dans son *Ancienne Chevalerie de Lorraine* sous le nom de Chintrey et à laquelle il donne pour armoiries : *De gueules à la bande engrelée d'argent.*

2. Cette représentation d'un saint agenouillé est assez anormale. Ne serait-ce pas Antoine de Choiseul qui était figuré à genoux, accompagné de son patron debout le présentant à l'enfant Jésus, conformément à la coutume de tout le moyen âge et du XVI[e] siècle?

3. Cf. notre travail *Pont-Saint-Vincent*, p. 120 (25 août 1790) et 121 (28 août 1792).

des lettres fort curieuses, que publie l'auteur ; elles sont datées de Vesoul, le 27 février 1634.

IV. *Le puits de La Mothe.* — Ce puits renommé était pratiqué dans le rempart et a disparu avec lui ; « l'emplacement est à peu près connu, mais aucun vestige n'en reste ».

V. *Mobilier de l'église de La Mothe.* — Le chapitre de La Mothe, fondé en 1259, transféré à Bourmont en 1645, fut supprimé en 1761 ; ses biens passèrent aux chanoinesses de Poussay. L'auteur rappelle des inventaires publiés par lui dans la *Revue de Champagne et de Brie* (tome XXI, page 26) et reproduit une note de 1775, relative principalement à un fort remarquable ostensoir.

VI. *Le dernier maire de La Mothe.* — Il se nommait Étienne Choël et avait le grade d'avocat au bailliage du Bassigny. Profondément affligé par les calamités publiques et par des deuils cruels de famille, il embrassa l'état ecclésiastique en 1648 et mourut vers 1665.

L'auteur ajoute : « La famille Choël était noble, elle portait : *bandé et contrebandé d'or et de sable.* Ces armoiries sont gravées en l'église Saint-Nicolas de Neufchâteau, en la chapelle du saint nom de Jésus et de la Vierge, par suite d'une fondation faite en 1687 par Marie Choël, veuve de Nicolas de Landrian et sœur d'Estienne Choël. »

Il nous semble qu'il y a là quelques inexactitudes, copiées apparemment dans l'ouvrage imprimé par J. Cayon sur la famille de Landrian [1]. En effet, le nom de Choël, et la description incorrecte des armoiries qu'on vient de lire, se trouvent dans le *Nobiliaire* de Dom Pelletier ; mais cet article fait double emploi avec celui de Mengin *Schouel* dit de Saulxures, anobli en 1503 [2] et dont les descendants ne tardèrent pas à ne plus porter que le second de ces noms ; aucune branche de la famille ne paraît s'être dirigée du côté du Bassigny. Si donc Marie Choël était réellement noble, on devrait peut-être la rattacher à la famille de Jacques *Choüel,* garde du scel de Bruyères, anobli en 1663 et qui portait : *d'azur, à une chaîne de cinq chaînons d'argent, posée en pal, accompagnée de trois étoiles d'or, deux en chef et une en pointe* [3]. Malheureusement l'inscription rappelant la fondation en question, et les armoiries qui y étaient jointes, ont disparu, sans doute à la Révolution.

VII. *Défenseurs de La Mothe qui ont signé la capitulation de 1645.* — Rectifications et additions utiles à plusieurs publications précédentes. Les gentilshommes portaient souvent des noms de terres, et ces noms sont fré-

1. *Maison de Landrian.* Nancy, Cayon-Liébaut, 1863, in-4°, p. 7.
2. Dom Pelletier, *Nobiliaire,* p. 740 ; V. le *Complément au Nobiliaire,* p. 246.
3. Dom Pelletier, p. 129.

quemment dénaturés par des orthographes vicieuses ou des lectures défectueuses ; les surnoms étaient nombreux. Pour ne citer que le premier exemple, « une des signatures qui semblait être *Formouze* doit se lire *Saint-Amour* » ; le même personnage est appelé « *Puissey* par le *Mercure de France* et *Prinsay* par les Relations imprimées». Il s'agit de « François Pricquez, marchand et barbier de profession à Damblain, surnommé Saint-Amour [1] ».

VIII. *La Mothe devient seigneur d'Outremécourt.* — Nous avons des doutes sur l'exactitude de ce titre de paragraphe. Au commencement du XVI[e] siècle, dit M. Marchal, la seigneurie d'Outremécourt appartenait à la famille de Mandres, sur laquelle de nombreux détails généalogiques sont fournis. Elle passa ensuite à la famille de Bertheléville (un nom de terre très probablement) puis, en 1623, fut abandonnée à la ville de La Mothe. « Cette cession fut confirmée par le duc Henry le 13 décembre 1623, en supprimant la qualité de fief de cette terre, mais à charge que les justices et juridictions hautes, moyennes et basses, et foncières, lui reviendraient et appartiendraient à ses officiers de La Mothe, ainsi que les amendes, épaves et confiscations. La communauté ne pouvait conserver les biens et devait les vendre dans un délai de quatre ans. »

Ces faits nous semblent indiquer que la ville de La Mothe a été pendant quatre ans propriétaire à Outremécourt, mais elle n'a pu s'en dire seigneur (ou plutôt *dame,* qui est le féminin de *seigneur*) puisqu'il y avait eu suppression de fief et que la haute justice était rentrée dans le domaine.

IX. *Un menhir à La Mothe.* — Très curieux document de 1576 [2], relatif au déplacement d'une *pierre hardie* située dans l'intérieur de la ville, et aux complications légales qui en résultèrent. L'auteur pense qu'il s'agit d'un menhir, ce qui est fort possible ; mais pourquoi l'appelle-t-il *pierre druidique..., monument celtique...*? Il est depuis longtemps reconnu, on l'a déjà fait remarquer ici même [3], que les *monuments mégalithiques* sont de beaucoup antérieurs aux Celtes et n'ont aucun rapport avec la religion des Druides.

X. *Aperçu sur la population de La Mothe.* — Ce paragraphe final est consacré à des recherches statistiques sur le chiffre de la population, fondées sur les données d'un registre qui existe dans les archives communales d'Ou-

1. Page 43, il est question du mariage de Jeanne-Claude de Lespine avec « Henry de *Bonnet,* seigneur de Delouze ». Il faut lire *Brunet,* au lieu de *Bonnet.*

2. Dans un passage, une erreur typographique a fait mettre, à tort, 1676.

3. *Annales de l'Est.* 1890, p. 172. Voir aussi F. Barthélemy, *Recherches archéologiques sur la Lorraine avant l'histoire.* Nancy, 1889, p. 112 (dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* 1889, p. 246).

*



tremécourt et qui comprend les naissances de la ville de La Mothe du 4 janvier 1641 au 19 juillet 1645, date du dernier baptême qui ait précédé l'impitoyable destruction.

On voit combien est attrayant et varié le travail de M. J. Marchal ; nous souhaitons qu'il le continue avec autant de fruit ; puisse-t-il, après avoir publié et annoté tous les documents de l'histoire du Bassigny lorrain, rédiger cette histoire elle-même.

Léon Germain.

CHRONIQUE DE LA FACULTÉ

Cours et conférences. — Les cours et conférences du second semestre 1889-1890 ont commencé le lundi 14 avril. En voici la liste :

M. Charles Benoit, doyen et professeur honoraire. — M. Campaux, professeur honoraire.

Philosophie : M. Egger, professeur. — Le *mardi,* à 4 heures 1/4. Conférence préparatoire à la Licence : *Questions de psychologie, de logique et de morale.*

Le *mercredi,* à 4 heures 1/4. Conférence préparatoire à la Licence: *Questions de métaphysique.*

Le *samedi,* à 4 heures 1/4. Conférence préparatoire à l'Agrégation : *Questions d'histoire de la philosophie.*

Langue et littérature françaises : M. Krantz, professeur. — Le *lundi,* à 9 heures. Exercices de dissertation française pour la Licence.

Le *même jour,* à 10 heures 1/4. Étude des auteurs français du programme de l'Agrégation de grammaire.

Le *jeudi,* à 8 heures 1/2. *Histoire de la littérature française au dix-septième siècle: Molière* (conférence pour la Licence).

Le *vendredi,* à 8 heures 1/2. Étude des textes français du programme de la Licence.

Langue française du moyen âge : M. Étienne, chargé d'un cours complémentaire. — Le *mardi* et le *vendredi,* à 10 heures 1/4. Explication et commentaire des auteurs français anciens faisant partie du programme de l'Agrégation de grammaire.

Langue et littérature latines : M. Thiaucourt, professeur. — Le *jeudi,* à 2 heures. Explication d'un auteur latin du programme de l'Agrégation de grammaire.

Le *même jour,* à 3 heures. Exercices pratiques pour l'agrégation de grammaire.

Le *vendredi*, à 2 heures 1/4. Explication du *Dialogue des orateurs* de Tacite. — Correction de dissertations latines (Licence).

Littérature latine : M. Collignon, maître de conférences. — Le *lundi*, à 9 heures. Explication d'un auteur du programme de l'Agrégation de grammaire et exercices pratiques.

Le *mercredi*, à 9 heures. Conférence pour la Licence : Explication d'un auteur latin.

Le *samedi*, à 9 heures. Cours de *littérature latine*.

Langue et littérature grecques : M. Decharme, professeur ; M. Albert Martin, professeur adjoint, chargé du cours. — Le *mercredi*, à 8 heures. Explication d'un auteur du programme de la Licence.

Le *même jour*, à 9 heures 1/4. Explication d'un auteur du programme de l'Agrégation de grammaire.

Le *jeudi*, à 10 heures et à 11 heures. Explication d'auteurs et exercices pratiques pour l'Agrégation de grammaire.

Philologie grecque : M. Lemercier, maître de conférences. — Le *lundi*, à 3 heures. Explication des *Guêpes* (Agrégation de grammaire).

Le *mardi*, à 9 heures. Explication de Théocrite (*Id. XI*), pour la Licence.

Le *même jour*, à 10 heures. Exercices pratiques pour la Licence.

Grammaire des langues classiques : M. Cousin, maître de conférences. — Le *mercredi*, à 10 heures 1/2. Cours de grammaire (Agrégation).

Le *vendredi* à 10 heures 1/2 et le *samedi*, à 10 heures 1/4. Cours de grammaire (Licence).

Langues et littératures étrangères : M. Grucker, professeur. — Le *mardi* à 4 heures. Conférence préparatoire à la licence et à l'Agrégation d'allemand.

Le *jeudi*, à 2 heures et à 3 heures. Exercices pratiques pour l'Agrégation d'allemand, le certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes et la Licence d'allemand.

Philologie allemande : M. Lichtenberger, maître de conférences. — Le *vendredi*, à 8 heures. Conférence préparatoire à la Licence et au certificat d'aptitude.

Le *samedi*, à 8 heures. *Histoire de la langue allemande*.

Le *même jour*, à 9 heures. Exercices pratiques pour l'Agrégation d'allemand.

Histoire moderne : M. A. Debidour, professeur. — Le *mercredi*, à 4 heures. Exercices pratiques pour la Licence et l'Agrégation d'histoire.

Le *jeudi,* à 10 heures. *Histoire diplomatique de la France, de 1715 à 1789.*

Le *même jour,* à 11 heures. Exercices pratiques pour la Licence et l'Agrégation d'histoire.

Histoire du moyen âge : M. Pfister, professeur. — Le *mardi,* à 2 heures. *Les institutions françaises sous Philippe-Auguste et sous Louis IX.*

Le *même jour,* à 5 heures. Exercices pratiques pour la Licence et l'Agrégation d'histoire.

Le *jeudi,* à 2 heures. Explication de Monluc (Agrégation d'histoire).

Institutions grecques et romaines : M. Diehl, chargé du cours. — Le *mardi,* à 8 heures. Questions d'histoire grecque (Licence et Agrégation d'histoire).

Le *même jour,* à 9 heures. Exercices pratiques pour l'Agrégation d'histoire.

Le *mercredi,* à 11 heures. Cours d'*Institutions romaines.*

Le *jeudi,* à 9 heures. Explication d'auteurs (Agrégation d'histoire).

Histoire et géographie : M. Auerbach, maître de conférences. — Le *vendredi,* à 1 heure 1/4. Exercices pratiques pour la Licence et l'Agrégation d'histoire.

Le *samedi,* à 10 heures. Explication de Saint-Simon (Agrégation d'histoire).

Le *même jour,* à 2 heures. Cours de géographie : *La région lorraine.*

Licence ès lettres. — Une session extraordinaire pour la licence ès lettres s'est ouverte devant la Faculté des lettres le lundi 24 mars 1890 et a été close le vendredi 28. Voici les sujets des compositions écrites :

1° *Épreuves communes.*

Dissertation latine : *Quas ob causas Romani epico poemate claudicaverint, et historias numeris adstrictas potius quam epica poemata condiderint, exquiretis.*

Dissertation française : Expliquer et apprécier ce jugement d'Alfred de Musset sur Molière :

J'écoutais cependant cette simple harmonie,
Et comme le bon sens fait parler le génie :
J'admirais quel amour pour l'âpre vérité
Eut cet homme si fier en sa naïveté,
Quel grand et vrai savoir des choses de ce monde,
Quelle mâle gaîté si triste et si profonde,
Que lorsqu'on vient d'en rire, on en devrait pleurer !

2° *Épreuves spéciales.*

a) *Lettres.* Thème grec.

Grammaire et métrique : 1° Déclinaison des comparatifs en ιων, *ior ;* expliquer la formation de leurs cas; 2° Désinences de l'infinitif médio-passif en grec et en latin ; 3° A noter les formes du dialecte de Théocrite dans *Églogue* XV ; 4° Vers à scander.

b) *Philosophie.* Histoire de la philosophie : Philosophie de Leibnitz.

Philosophie : L'espace et le temps sont-ils des choses? Sont-ils des phénomènes? Sont-ils des conditions mentales de la connaissance des phénomènes?

c) *Histoire.* Histoire ancienne : Origines historiques, attributions et développement du tribunat de la plèbe.

Histoire moderne et géographie : 1° Politique extérieure de la France de 1715 à 1740 ; 2° Montrer sommairement dans quelle mesure la géographie de la haute et de la moyenne Allemagne a favorisé la constitution d'États particuliers.

Quatre candidats se sont présentés : 1 pour la licence littéraire, 1 pour la licence philosophique, 2 pour la licence historique. Trois d'entre eux ont été définitivement reçus ; ce sont : MM. Madelin (histoire, mention *assez bien*), Marin (*philosophie*) et Cambrésy (*lettres*).

BACCALAURÉAT. — Une session extraordinaire du baccalauréat (2e partie) a été ouverte à la Faculté des lettres le lundi 24 mars et close le lendemain. 27 candidats se sont présentés : 10 ont été éliminés à la suite des épreuves écrites, 3 ajournés après les épreuves orales. 14 ont été définitivement reçus. Proportion 51 p. 100. Sur ces 14, deux ont eu la mention *bien*, un la mention *assez bien.*

Compositions écrites : 1° *Philosophie :* Le principe de causalité ; ses origines ; son rôle dans l'activité intellectuelle ; 2° *Sciences :* Volume de la pyramide triangulaire. Lois de la chute des corps.

Le nombre des étudiants s'est élevé pendant le dernier trimestre à 126 (dont 13 correspondants), savoir :

1.	Aspirants à la licence littéraire			30
2.	—	—	philosophique	6
3.	—	—	historique	7
4.	—	—	d'allemand	9
5.	—	au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'allemand		23

6.	Aspirants à l'agrégation de grammaire	19
7.	— — de philosophie	5
8.	— — d'histoire	7
9.	— — d'allemand	12
10.	— — de l'enseignement secondaire spécial	2
11.	— Divers	6

Au point de vue des conditions personnelles, on compte :

15 boursiers de licence.
11 — d'agrégation.
2 — d'études.
34 professeurs de lycées ou de collèges.
18 maîtres répétiteurs.
46 élèves libres.

Le Gérant,
Ch. Pfister.

DE LA CRITIQUE DU TEXTE D'HORACE

AVANT PEERLKAMP[1]

LE TEXTE D'HORACE AU XVIIIe SIÈCLE.

Nous ne citerons guère que pour mention deux éditions qui se trouvent sur la limite du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, celle de Talbot faite sur les meilleurs manuscrits, parue en 1699, d'une splendide impression, louée par Bentlei pour son exactitude et son soin; celle de Baxter, qui parut à Londres en 1701, fort décriée par le même Bentlei. On lui reproche sa manie d'expliquer tout par l'allégorie, l'abus qu'il fait des étymologies attiques et puniques, et son peu de goût. Il aurait eu pourtant quelque sagacité.

Richard Bentlei, le premier des critiques après Joseph Scaliger au jugement des Allemands, Richard Bentlei que personne de notre temps, dit Fritzsche, n'a égalé, si l'on excepte Godefroi Hermann et Charles Lachmann, donna d'abord à Cambridge en 1711, ensuite à Amsterdam en 1713 et en 1728, une édition d'Horace depuis réimprimée à Leipsick en 1764 et 1816, et enfin, à Berlin, en 1829, par les soins de Zangemeister[2].

Telle était, dit Fritzsche, sa sagacité pour découvrir les fautes des copistes, si ingénieuse était sa méthode de correction, si profonde sa connaissance de la langue latine et de tout ce qui se rapporte à la science de la grammaire et de la métrique que non seulement il laissa bien loin derrière lui tous les éditeurs d'Horace qui l'avaient précédé, mais encore fut regardé comme

1. Voir *Annales de l'Est*, avril 1890, p. 189.

2. *Horati Flacci opera ex recensione et cum notis atque emendationibus R. Bentleii. Editio tertia. Amstelod. apud Westenios*, 1728, in-4°.

ayant inventé et pratiqué d'une façon admirable la méthode critique qui repose sur la conjecture et la divination.

Il se flattait d'avoir pour la révision du texte d'Horace tiré plus de la conjecture que du témoignage des manuscrits. Ce sera plus tard l'âme même de la critique de Peerlkamp. « La raison, disait-il, et le sujet tout seuls ont à nos yeux plus d'autorité que cent manuscrits : *nobis et ratio et res ipsa centum codicibus potiores sunt.* » Il a d'ailleurs exposé en ces termes les qualités requises pour faire un critique accompli : « Il lui faut, dit-il, un jugement pénétrant, une sagacité pleine de finesse, et, comme on en louait autrefois Aristarque, une sorte de faculté divinatrice : toutes choses qui ne sont le fruit ni d'un travail acharné, ni de l'âge, si avancé qu'il soit, mais qui sont un pur don de la nature[1]. » Bentlei sans doute se flattait d'avoir reçu ce don ; aussi n'a-t-il pas restitué moins de huit cents passages dans le texte d'Horace. Si toutes ces restitutions étaient fondées, on peut juger de toutes les altérations qui peuvent défigurer le texte des auteurs anciens.

Seulement une pareille méthode, si elle n'est pas pratiquée avec une grande sagesse, peut mener à de singuliers excès. C'est ce qui est arrivé à Bentlei qui non seulement a taillé, à sa fantaisie, dans les manuscrits d'Horace, mais encore s'est laissé emporter, contre ce qu'il appelait la superstition des éditeurs qui l'avaient précédé, à de regrettables écarts de polémique.

Il est à noter toutefois que son audace s'est moins exercée sur des pièces ou même sur des vers entiers que sur des mots isolés. Il n'a même conclu, dans toute l'œuvre d'Horace, qu'à la suppression d'un seul vers[2] où il retrouvait, à son sens, l'esprit et la couleur des moines du moyen âge. Peerlkamp, dans la préface de son édition, reproche à Bentlei cette réserve à l'endroit des interpolations et l'en excuse en même temps sur

1. *Est et peracri insuper judicio opus, est sagacitate et* αγχινοία, *est, ut de Aristarcho olim prædicabant, divinandi quadam peritia et* μαντικῇ, *quæ nulla laborandi pertinacia, vitæve longinquitate acquiri possunt, sed naturæ solius munere nascendique felicitate contingunt.*

2. *Carm.*, IV, 8, 17.

la précipitation de son travail, précipitation dont Bentlei lui même se confesse, lorsqu'il dit : « Quel que soit ce travail, je n'y ai vaqué que dans les mois d'été et encore avec une interruption d'un an ou deux. Il a été fait de premier jet, dans la chaleur de l'improvisation, sans que je l'aie revu et passé à la lime, à ce point que la plupart du temps les pages en étaient portées encore toutes moites à l'imprimerie[1]. » A propos de quoi Peerlkamp dit: « Le commentaire de Bentlei, tout divin qu'il soit, n'est pourtant qu'une œuvre d'improvisation. »

La critique de Bentlei n'en était pas moins audacieuse pour l'époque; aussi lui suscita-t-elle des contradicteurs. En 1712, un volume parut à Londres, sous le pseudonyme de Philargyrius, intitulé *Aristarchus ampullans in curis Horatii*. En 1717, un maître d'école du nom de Richard Johnson publia à Amsterdam, sous le titre d'*Aristarchus antibentleianus*, une réfutation plus virulente que forte en doctrine du commentaire et de l'édition de Bentlei. Mais le plus sérieux de ses adversaires fut Alexandre Cuningham dont l'édition au XVIII[e] siècle balança un instant le succès de la sienne.

Alexandre Cuningham[2].

Alexandre Cuningham se présenta comme le vengeur d'Horace contre Bentlei. Il se vantait d'avoir donné une édition plus nette que celle de Bentlei en plus de quatre cents endroits. C'est au *Vetustissimus* des manuscrits Blandiniens qu'il prétendait avoir emprunté ses meilleures leçons qu'il démêlait à l'aide des règles de critique qu'il s'était faites, et qu'il expose comme il suit dans la préface de son édition. « L'art de la critique ou de la correction, dit-il, est aux manuscrits altérés ce que

1. *Qualiacumque vero hæc sunt, æstivis tantum mensibus — ita tamen ut uno alteroque biennio fuerint prorsus intermissa — primo impetu ac calore, sine lima curisve secundis descripta, sic madida fere charta ad typographos deferebantur.*
2. *Q. Horatii Flacci poemata ex antiquis codicibus et certis observationibus emendavit variasque scriptorum et impressorum lectiones adjecit Alex. Cuninghamius. Hagæ Comitum, apud Thomam Jonsonium MDCCXXI.*

l'art de la médecine est aux corps malades. Il faut au médecin des règles sûres, des principes certains pour pratiquer son art avec succès; il n'en faut pas moins au critique pour marcher à coup sûr. La cause de la maladie bien connue, le médecin a confiance de tâtonner moins dans le traitement qu'il emploie; ainsi le critique remédie plus facilement aux fautes des manuscrits, lorsqu'il en connaît le principe. De même encore que, pour être fixé sur la cause de la maladie de ses clients, le médecin a besoin de connaître leur état ordinaire en bonne santé, leur constitution et les côtés faibles de cette constitution ou de ce tempérament, ainsi le critique, s'il veut se mettre sur la trace des fautes d'un texte, doit connaître à fond le caractère ou la nature d'esprit de l'interpolateur, sa façon de parler habituelle, l'incurie et l'ignorance des copistes. »

D'après les diverses leçons données par Bentlei dans ses notes sur Horace, il avait découvert que les meilleurs exemplaires du poète étaient entachés de nombreuses fautes; son premier soin en conséquence a été de tirer du plus correct de tous les manuscrits, c'est-à-dire, au jugement de Cruquius, du plus ancien des manuscrits Blandiniens, des règles de critique à l'aide desquelles il pourrait démêler les bonnes leçons des leçons corrompues, et enlever toutes les fautes dont les copistes et les recenseurs ignorants avaient souillé tous les vieux manuscrits d'Horace. Son second soin a été de faire de ces règles un usage discret et prudent, de façon à ne pas risquer d'en faire l'application aux passages en bon état et d'appliquer aux passages en souffrance une règle qui ne leur serait pas appropriée, ou enfin, au milieu de la diversité des leçons, de donner la préférence à une leçon corrompue au détriment de la bonne.

Et il devait, selon lui, se montrer d'autant plus diligent dans ce travail, qu'il avait remarqué que Bentlei avait souvent fait usage de fausses règles, en avait ignoré quelques-unes, ou n'avait pas su se servir des règles vraies qu'il avait connues. Il en était résulté que cet illustre et savant homme avait souvent gâté des passages exempts de toute tache, souvent altéré

encore plus des endroits corrompus, s'était souvent mépris dans l'explication des causes qu'il attribuait à ces altérations, et enfin avait laissé sans y toucher de nombreuses fautes dans les vieux manuscrits.

Ce n'était pas assez pour Cuningham d'avoir ainsi fait la leçon à Bentlei; dans une seconde préface mise par lui en tête de ses *Remarques sur les notes et les corrections publiées par Bentlei sur Horace,* il prend directement à partie son rival, et lui reproche, dans les termes les plus acrimonieux, son défaut de modestie, son outrecuidance et son ignorance. C'est pour l'en corriger qu'il a écrit ces *Remarques,* qui lui apprendront les véritables règles de la critique qu'il a ignorées ou mal appliquées.

Puis arrivant au détail et reprenant paragraphe par paragraphe la préface où Bentlei, dans son édition, expose et déduit tout au long les diverses qualités qui constituent le critique parfait, Cuningham lui déclare de la façon la plus tranchante et la plus rogue qu'il en a donné de bien rares échantillons dans sa recension et son commentaire, et affirme qu'il a volé à ses prédécesseurs ce qui peut s'y trouver de mieux. Il est enfin tellement déterminé à trouver mauvais tout ce qui vient de Bentlei que là même où il reconnaît que celui-ci a tiré des vieux manuscrits de nombreuses et excellentes leçons, loin de lui en faire honneur, il affirme qu'il ne pouvait faire autrement et n'a eu d'autre mérite que celui d'un transcripteur.

En somme c'est une véritable guerre au couteau qu'il fait à Bentlei dont il dissèque une à une toutes les leçons avec une acrimonie, une violence et un acharnement d'ennemi personnel, qui ne trouve à se satisfaire que par des apostrophes à brûle-pourpoint, de ce genre, par exemple : *Quid, tu Horatii judicium tui modulo metiri audes? O indignum facinus!* Il semble en un mot n'avoir publié son édition que pour humilier Bentlei et que ce soit moins une œuvre de science que de haine et de récriminations. Inutile de dire combien ces personnalités compromettent l'autorité de sa critique d'ailleurs pleine de sagacité,

et souvent, aux yeux des connaisseurs, plus sûre que celle de Bentlei. Jani, entre autres, trouve ses corrections aussi savantes qu'ingénieuses, et ne craint pas d'avancer que, contrôlées d'après les lois de la vraie critique, elles doivent être regardées comme les seules et vraies leçons. Son audace, dit-il, est préférable à la réserve ignorante des autres; et il ne craint pas de le proclamer comme le premier des critiques en ce qui regarde le texte d'Horace, sans excepter Bentlei.

Sanadon[1].

Une édition vraiment originale au XVIIIe siècle, c'est celle du Père Sanadon, de la Compagnie de Jésus, publiée à Paris en 1728, en deux beaux volumes in-4° précédés d'une dédicace à son altesse sérénissime le prince de Conti, son élève, et ornée d'un magnifique frontispice. Rien n'égale la hardiesse avec laquelle il a changé, ou plutôt, car c'est le mot, bouleversé la disposition des pièces d'Horace, telle qu'elle avait été transmise jusque-là par les éditeurs précédents. On en jugera quand on saura que de toutes les pièces du poète il n'en laisse que trois dans leur ancienne place; toutes les autres sont rejetées, pour une raison ou pour une autre, soit à la fin ou au milieu du livre où elles se trouvent, soit même dans un autre livre. C'est enfin un bouleversement de toutes les places habituelles des pièces, à ne pas s'y reconnaître, mais dont le P. Sanadon donne les raisons. Telle ode, par exemple, qui figure dans le livre Ier des Odes, comme l'Ode 22 *Integer vitæ*, est renvoyée par lui au 4e livre. Ce n'est pas tout, quelquefois il partage une pièce en deux, et quelquefois de plusieurs il n'en fait qu'une, comme la pièce sur les Jeux séculaires qu'il refait tout entière avec quatre autres pièces qu'il y ajoute et emprunte au livre III, au livre IV, au livre I et au livre des Épodes dont il fait un cinquième

1. *Les Poésies d'Horace disposées suivant l'ordre chronologique et traduites en français, avec des remarques et des dissertations critiques*, par le R. P. Sanadon, de la Compagnie de Jésus. Paris, 1728.

livre d'odes. Enfin il met partout de nouveaux titres et de nouveaux arguments.

Il y a dans tout cela, dit Sanadon, des hardiesses, du moins des nouveautés qui demandent d'être appuyées, et dont il est à propos qu'il rende raison au public. Avant que d'entrer dans le détail il commence par prévenir une objection générale que l'on ne manquera pas de lui faire sur l'autorité des manuscrits, dont on pourra croire qu'il s'est départi trop généralement.

Il n'ignore pas, ajoute-t-il, de quel poids sont les manuscrits, et il est persuadé que les commentateurs et les traducteurs ne doivent s'en écarter qu'avec une extrême réserve. Il les a respectés lui-même ces manuscrits, comme on le verra dans un grand nombre de ses remarques. Il a préféré presque partout la leçon qui leur était la plus conforme à celle que d'autres critiques avaient introduite, ou que ses réflexions auraient pu lui fournir. Il n'a pas même toujours fait entrer dans le texte ce qui lui était venu le mieux, et il s'est quelquefois contenté de le proposer dans les notes. Mais il s'est bien gardé de porter jusqu'à une déférence aveugle les égards qu'il a eus pour ces précieux monuments des anciens auteurs. Tout estimables qu'ils sont, ils ne sont pas exempts de fautes. On y trouve des omissions, ou des transpositions de lettres, de mots, de vers, et même de phrases entières. Eh, comment cela aurait-il pu se faire autrement? Ce ne sont que des copies de copies, qui elles-mêmes en ont d'autres, en remontant jusqu'aux premières.

Et, comme le fera plus tard Peerlkamp, il énumère toutes les causes aussi multiples que diverses qui ont contribué à l'altération du texte de ces copies. Puis il expose tout au long la méthode dont il s'est servi dans l'établissement du texte d'Horace ainsi que dans son commentaire. Mais laissons-le parler lui-même : « Comme le texte d'Horace, dit-il, était le sujet et la matière de mon travail, mon premier soin a été de l'examiner en grammairien critique. Je l'ai remanié à plusieurs reprises, j'en ai épluché tous les mots et toutes les phrases ; et secondé par les diverses leçons des manuscrits, par les conjec-

tures des savants et par mes réflexions particulières, j'ai tâché d'en bien assurer toutes les parties et de remédier le mieux que j'ai pu aux plaies qu'il avait reçues entre les mains des copistes et des éditeurs... Outre les secours que j'ai tirés pour cela des scholiastes, de Pulmann, de Cruquius, de Lambin, de Muret et de Lefèvre, j'ai surtout profité du travail de deux excellents critiques de nos jours, M. Bentlei et M. Cuningham, dont la sagacité soutenue d'un grand usage des manuscrits a contribué à rétablir le texte d'Horace en quantité d'endroits où il avait été défiguré. J'ai fait tourner au profit du poète l'émulation qui a mis aux prises ces deux savants. Dans les points où ils conviennent j'ai regardé ordinairement cet accord comme une décision, quoique je m'en éloigne en quelques endroits pour des raisons qui m'ont paru meilleures. Quand ils sont en contestation, j'examine les raisons qui les partagent, pour me ranger d'un côté plutôt que d'un autre, ou pour prendre un troisième parti tout différent où je trouve plus de sûreté. Dans les corrections que j'ai osé faire de moi-même, j'ai eu soin d'apporter les raisons de nécessité ou de vraisemblance qui m'ont obligé de m'écarter en cela des manuscrits et des éditions. »

Voilà pour le texte et sa constitution. Quant au commentaire, le P. Sanadon a moins cherché à s'y montrer savant qu'à faire pénétrer le lecteur dans le sens de la pensée du poète et dans toutes les délicatesses de sa poésie et particulièrement des Odes. Il a de plus établi la véritable date des pièces et montré le rapport qu'elles ont avec l'Histoire, rien n'étant plus capable, dit-il, de les éclairer que de savoir dans quelles circonstances elles ont été composées, et ce que le poète se proposait.

La mode était, parmi les savants au temps de Sanadon, d'expliquer les fables mises en œuvre par le poète par des allégories. Sanadon ne nie pas que ces explications soient ingénieuses, mais il les trouve au moins aussi arbitraires et pour cette raison a cru devoir les écarter. On n'est pas d'ailleurs plus courtois que ce père jésuite vis-à-vis de ses émules et de ses contradicteurs.

S'il s'est trompé, dit-il, il se verra réfuter sans chagrin, et il applaudira volontiers à sa défaite pourvu qu'elle tourne au bien de l'auteur sur qui il a travaillé; et il finit sa préface dans les mêmes termes et dans les mêmes sentiments que ceux par lesquels Ménage termine l'introduction qu'il a mise en tête de ses observations sur Diogène Laërce: « Si quelques-unes de nos remarques ont déjà été faites par d'autres, ou elles étaient accessibles à tous, ou connues seulement d'un petit nombre. Accessibles à tous, nous avons pensé que ce qui était public n'appartenait en propre à personne. Quant à celles qui n'étaient connues que d'un petit nombre, nous en avons loué partout les auteurs; et si par hasard pour quelques-unes nous avons oublié de le faire, je prie qu'on veuille bien me croire lorsque j'affirme que je ne les ai pas empruntées aux autres, mais que le hasard a voulu que je me rencontre avec eux sur ces points. Il est difficile, je dirai plus, il est impossible, lorsqu'on s'engage dans un chemin où d'autres vous ont précédé, de ne jamais mettre le pied sur leurs traces [1]. »

On n'est pas plus galant homme. Il faut avouer, sans parler des autres, que Bentlei et Cuningham, ce dernier surtout, ont vis-à-vis de leurs contradicteurs un ton bien différent.

Jean Hardouin.

Jean Hardouin, né à Quimper en 1646, mort à Paris en 1729, de la Compagnie de Jésus, bibliothécaire du collège Louis-le-Grand.

Avant d'être célèbre par son scepticisme à outrance, et, on peut le dire, extravagant, en tout ce qui regarde l'authenticité des historiens et des écrivains anciens, qu'il regardait tous

1. *Si nonnulla ab aliis animadversa animadvertimus, vel erant illa omnibus pervia, vel paucis cognita. Omnibus pervia, nullius esse, quia erant omnium, existimavimus. Ad illa paucis cognita quod attinet, eorum auctores ubique laudavimus. Et si forte alicubi non laudavimus, hoc mihi adfirmanti credas velim ea nos ab aliis non accepisse, sed in ea cum illis fortuito incidisse. Difficile est, imo haud possibile trita ab aliis via sic ingredi ut in eorum vestigia nunquam incurras.*



comme apocryphes et comme ayant été composés de toute pièce par les moines du moyen âge, à l'exception toutefois de Cicéron, de Pline l'Ancien, des Géorgiques de Virgile et des Satires ainsi que des Épîtres d'Horace, le P. Hardouin s'était acquis l'estime du monde savant par sa magistrale édition, exécutée en cinq ans, de l'*Histoire naturelle de Pline,* et par sa *Chronologie expliquée à l'aide des médailles.* La manie sceptique à laquelle il ne tarda pas à se laisser aller, manie qui s'étendait à tout et qui s'arrêtait à peine devant le texte des Livres saints, le ridiculisa et finit par compromettre les résultats de tous ses travaux. Pour nous en tenir au texte des écrivains latins, il avait publié un traité intitulé *Pseudo-Virgilius,* où il prétendait démontrer que l'*Énéide* n'est pas de Virgile, mais l'œuvre des moines du XIIIe siècle; il en publia un autre sous le titre de *Pseudo-Horatius*[1], pour prouver qu'il ne reste d'Horace, en fait d'œuvres authentiques, que les Satires et les Épîtres, et que les cinq livres des Odes et Épodes sont également l'œuvre des moines.

On avait beau lui opposer les témoignages des auteurs anciens qui mentionnent les poésies lyriques ou en citent des vers, comme Suétone entre autres, Quintilien, Sidoine Apollinaire qui mentionne en trois endroits différents les poésies lyriques d'Horace, I, XX, *Ep. ad Tonantium;* Carm., IX, V, v. 223; Carm., XXIII, 450 sqq., et, parmi les grammairiens, Diomède qui, dans le 4e livre de son *Ars Grammatica,* donne les premiers vers de toutes les Odes d'Horace, sauf quelques-unes; à cette objection il avait une réponse décisive, c'est qu'à l'exception de ceux que nous avons déjà mentionnés plus haut, tous les auteurs latins étaient apocryphes.

Quant à Pline l'Ancien, qu'il reconnaissait comme authentique, il ne fait, dit-il, nulle part mention des Odes.

Horace lui-même d'ailleurs, à l'entendre, ne fait, dans au-

1. *Pseudo-Horatius sive animadversiones criticæ quibus ostenditur Horatii poetæ nihil superesse genuinum præter Epistolas et sermones, Johannis Harduini a Societate Jesus, operibus variis* (*Amstelodami,* 1733) *insert.*

cune de ses Satires ni de ses Épîtres, allusion à ses odes, et bien plus, dans plusieurs passages, dit formellement ou qu'il n'a pas composé de vers lyriques, ou, ce qui est moins décisif, que ce genre de poésie est complètement étranger à ses aptitudes et à la nature de son talent.

Ainsi, pour donner une idée de sa façon de raisonner, Hardouin invoquait à l'appui de ce qu'il avançait le 1er vers de la 1re Épître du Ier livre :

Prima dicte mihi, summa dicende Camena.

C'est-à-dire que Mécène étant célébré par lui dans ses dernières compositions en vers hexamètres, avait dû nécessairement l'être aussi à l'aide du même mètre dans ses premières.

Il se fondait encore, pour soutenir son opinion, sur ce qu'Horace en maint endroit de ses Satires et de ses Épîtres et, particulièrement, dans la 4e Satire du Ier livre, semble s'excepter formellement du nombre de ceux qui ont droit au nom de poète; « car il ne suffit pas pour cela, dit-il, d'enfermer un vers dans « sa mesure, ni d'écrire, à mon exemple, des choses voisines « de la prose ; non, l'homme digne de cet honneur, c'est un « homme qui a du génie, un souffle divin, une bouche où ré- « sonnent de grandes choses : »

.....Neque enim concludere versum
Dixeris esse satis, neque si quis scribat uti nos
Sermoni propiora, putes hunc esse poetam ;
Ingenium cui sit, cui mens divinior, atque os
Magna sonaturum, des nominis hujus honorem.

En vain lui alléguait-on les vers de la fin de la 19e Épître du Ier livre, où après avoir dit qu'il a le premier montré au Latium l'iambe du poète de Paros, Horace ajoute qu'à ces vers il a mêlé les mètres mis en œuvre par Alcée et par Sapho, et se qualifie en toutes lettres du nom de joueur de lyre, *fidicen*, ou de poète lyrique ; Hardouin ne démordait pas de son opinion et

soutenait qu'Horace n'avait jamais composé autre chose que des Satires et des Épîtres.

Ce n'est pas tout, après avoir nié l'œuvre lyrique d'Horace en général, il l'attaquait en détail et, relevant tour à tour dans les quatre livres des Odes et dans celui des Épodes tous les vers qu'il trouvait prosaïques, sans cadence, sans césure, trop longs ou trop courts d'une syllabe, ou finissant négligemment sur une particule conjonctive, il concluait qu'un ancien, et Horace encore moins qu'un autre, n'avait pu commettre de pareils vers, ajoutant qu'il n'avait pas cité la centième partie de ceux qui méritaient d'être notés de l'obèle réprobateur.

Un Allemand, C. A. Klotz, dans un livre in-8°, publié à Brême en 1764, sous le titre: *Vindiciæ Quinti Horatii Flacci*, crut devoir se donner la peine de réfuter sérieusement le paradoxe du P. Hardouin, comme un autre savant du même pays, Saxius, dans ses *Vindiciæ pro Maronis Æneide,* imprimées à Leipsick en 1737, avait déjà entrepris de réfuter le *Pseudo-Virgilius.*

J. Matth. Gessner[1].

J. Matth. Gessner, le même à qui l'on doit l'excellent *Thesaurus linguæ latinæ* dont Robert Estienne avait fourni le premier fonds, sans prétendre donner une nouvelle édition d'Horace, publia en 1752 celle de Baxter avec des changements judicieux et des additions si importantes qu'il en fit un nouvel ouvrage aussi estimable, aussi utile que celui de Baxter l'était peu. Gessner eut aussi à sa disposition quelques manuscrits. Son édition a été souvent réimprimée, et notamment encore en 1802.

On a reproché à Gessner sa prudence et sa discrétion dans la constitution du texte d'Horace; elles ne venaient pas chez

1. *Horatii Eclogæ una cum scholiis perpetuis, tam veteribus quam novis, etc., adjecit, ubi visum est, et sua, textumque restituit Guill. Baxter, ad cujus secundam editionem recudi curavit et varietate lectionis, suisque observati. auxit Jo. Matth. Gesnerus, Lips., in-8°,* 1752.

lui d'ignorance. L'expérience, dit-il lui-même, les a confirmées, souvent elle lui a fait rejeter des corrections qui, d'abord, avaient eu le don de le séduire ; si bien que plus il s'instruisait, plus il acquérait de circonspection. Des savants, dit-il encore, ont voulu donner au texte vulgaire d'Horace une élégance plus digne de lui ; mais comment juger au bout d'environ 2,000 ans de ce qui avait plus ou moins d'élégance ? Et à supposer même que ces critiques y réussissent quelquefois, sont-ils sûrs qu'Horace n'ait pas sommeillé de temps à autre et qu'il ait toujours écrit ce qu'à leur avis il devait dire ? Son texte, ajoute-t-il, est un fait historique dont les témoins sont les anciens manuscrits auxquels on ne peut refuser son assentiment, lorsqu'ils s'accordent ou qu'ils n'infirment pas eux-mêmes leur témoignage par l'absurdité de leur leçon.

Gessner va plus loin encore : les absurdités, selon lui, ne sont souvent qu'apparentes ; elles ressemblent alors à ces dissonances musicales qui produisent un effet agréable, lorsqu'on entend l'art de les sauver ; et même alors que cet art est pour nous en défaut, il ne veut pas que l'on supprime et que l'on corrige dans le texte d'Horace, comme un précepteur dans les thèmes d'un écolier. A moins de trouver une correction facile, claire et pleinement satisfaisante, il prétend qu'il faut laisser subsister le texte et se contenter d'indiquer en note ce qu'on croirait propre à l'épurer.

Joseph Valart, 1770 [1].

A l'en croire, Valart aurait revu le texte d'Horace sur 76 manuscrits dont *soixante,* dit-il, appartenaient à la Bibliothèque royale ; il aurait trouvé les 16 autres dans les bibliothèques de la Sorbonne, de Saint-Germain, de Saint-Victor. Nous ne sa-

1. *Q. Horatii Flacci opera ad fidem LXXVI codicum, Paris,* 1770, avec un tableau chronologique, un traité des mètres d'Horace, des variantes tirées de 76 manuscrits, une explication des mots difficiles, un lexique mythologique, historique et géographique, un dictionnaire latin-français des termes d'Horace qui peuvent embarrasser le lecteur.

vons ce qu'il en est de ces derniers; mais, en ce qui concerne les manuscrits de la Bibliothèque royale, il faut qu'il ait été le jouet d'une singulière illusion, car suivant Vanderbourgh qui a étudié avec soin les manuscrits de cette provenance, à l'époque de Valart, la Bibliothèque royale ne contenait que 43 manuscrits d'Horace; ce qui fait craindre qu'il n'ait pas davantage collationné sérieusement ceux qu'il a eus entre les mains. Toujours au jugement de Vanderbourgh, il n'aurait guère collationné sérieusement que deux de ces manuscrits.

Suivant l'auteur de la notice littéraire de l'édition des Deux-Ponts sur les éditeurs et les commentateurs d'Horace, Valart aurait compté, mais sans les regarder, les manuscrits de la Bibliothèque royale et se serait contenté de collationner les principales éditions, prenant pour base de son texte celui de Sanadon auquel il aurait ajouté de nombreuses conjectures de Bentlei et de Cuningham, et aussi des siennes, dont quelques-unes ne paraissent pas manquer de vraisemblance; il aurait aussi, en quelques endroits, mis à profit pour lui le travail de Gessner.

L. Poinsinet de Sivry[1].

Poinsinet de Sivry a reçu dans le texte qu'il a donné d'Horace en 2 volumes, en 1777, d'assez nombreuses corrections des critiques de ce texte. Il a rencontré quelquefois assez heureusement dans le sens de certains passages.

Il s'est proposé surtout dans ses notes de laver Horace de tous les reproches de licence et d'impureté qui lui ont été faits. Selon lui, tous les passages licencieux et voluptueux qui se trouvent dans Horace ne seraient que des traductions des poètes grecs, Alcman, Stésichore, Alcée et d'autres. C'est là, on l'avouera, une singulière façon de justifier Horace, qui n'aurait pas été licencieux pour son compte.

Une autre opinion particulière à Poinsinet de Sivry, qu'il a

1. Paris, 2 vol. in-8°, avec des annotations françaises, 1777.

soutenue dans une grande partie de ses notes, c'est que la plupart des noms et particulièrement des noms grecs, qui se trouvent dans Horace et qui passaient jusqu'ici pour des noms propres, n'en sont pas et sont tout simplement des noms appellatifs tirés du grec par Horace ; ainsi *Sestius* qui exprimerait l'idée de *convive,* du grec ἑστιος ; *Damalis* qui ne serait qu'un synonyme de *juvenca ; Petti* que celui de *latrunculi.*

Jani[1].

C'est vraiment plaisir, quand on sort de la lecture du commentaire de Bentlei ou de Cuningham, d'aborder celle du commentaire de Jani. Avec les deux premiers vous avez à faire à de véritables pédants ; avec Jani vous vous sentez tout de suite en compagnie d'un galant homme. Les deux premiers sentent l'école à plein nez ; celui-ci respire la douceur et l'aménité des muses. Ce n'est pas en vain, on le voit, qu'il les a fréquentées..

Autant les deux premiers se montrent pleins d'eux-mêmes, arrogants et tranchants, outrageux pour ceux qui ne sont pas de leur avis ; autant au contraire Jani est modeste, courtois et plein de déférence pour les autres.

Il est modeste surtout ; il n'est pas moins consciencieux.

Avant d'entreprendre une édition d'Horace, il ne s'est pas dissimulé tout ce qu'il aurait de recherches à faire, de livres à rassembler, depuis les éditions *princeps* jusqu'à celles des recenseurs les plus voisins de lui, en passant par les éditions intermédiaires les plus estimées, et cela sans compter les manuscrits dont il avait à cœur de recueillir les variantes, avec les corrections et les conjectures des savants qui l'avaient précédé. Car il ne fallait pas moins pour donner avec un commentaire exact une édition d'Horace telle qu'il la rêvait, c'est-à-dire aussi près que possible du texte authentique.

1. *Q. Horatii Flacci opera recensuit varietate lectionis et perpetua adnotatione illustravit M. Christianus David Jani. Lipsiæ,* 1778, 2 vol. in-8°. *Sumptibus Crusii.*



Mais quelle tâche au milieu de tant d'explications diverses, et quelquefois même contradictoires, quand elles n'étaient pas absurdes, sans parler de celles qui n'éclaircissaient rien et n'aboutissaient qu'à enténèbrer davantage le texte du poète, tiré pour ainsi dire à quatre chevaux : et tout cela par suite de l'ignorance ou de l'absence de goût des commentateurs ou de leur peu de conscience.

Mais c'est surtout la constitution du texte qui était difficile. Comment établir ce texte sans l'étude des variantes des manuscrits?

Mais ces variantes, combien de gens les ont étudiées sérieusement? Combien les ont été chercher dans les manuscrits mêmes? Rien n'égale l'audace des critiques modernes dans les corrections du texte d'Horace; et, d'autre part, rien de plus fautif que les éditions courantes ou vulgaires.

Il lui a donc fallu, dit-il, recourir lui-même à l'autorité des manuscrits; il lui a fallu de plus se créer de toute pièce un système de critique. Il a pris d'abord pour base de son texte la Vulgate de son temps, en a discuté toutes les leçons qui présentaient des différences ou qui avaient été rejetées par la sévérité des critiques, gardant celles qui s'appuyaient d'une autorité et qui étaient conformes au génie d'Horace, provinssent-elles de manuscrits d'une autorité inférieure.

A cette fin, il a tiré avec le plus grand soin de Lambin, de Cruquius, de Fabricius, de Torrentius, de Pulmann, de Bentlei, de Cuningham, de Gessner les variantes de texte données par eux, et les a appréciées d'après le contexte. Il a étudié quelques-unes des plus anciennes éditions qu'il avait sous la main, les édit. de Venise de 1478, 1492, 1590, l'Ascensiana de 1519, l'édit. de Locher, celles de Bâle de 1527 et 1531, et les plus fameuses des siècles postérieurs, comme celles de Lefèvre, de Heinsius, de Henri et de Robert Estienne, de Fabricius, de Cuningham, de Jones, de Bentlei, de Baxter, de Burmann, de Sanadon, de Sivry.

Il a tout fait enfin non seulement pour établir un texte aussi

exact que possible, mais encore pour l'éclairer et faire ressortir dans son ensemble et dans ses détails le génie du poète.

Dans la préface de son second volume comprenant le 3ᵉ et le 4ᵉ livre des Odes et paru à quatre ans d'intervalle du premier, il énumère, non sans une sorte de candeur ingénue, les causes qui ont retardé l'apparition de ce volume : et d'abord sa translation de Halle à Eisleben, puis une foule d'embarras et de chagrins domestiques, la mort d'un enfant aimé, qui lui fit, au fort de sa douleur, tomber la plume des mains. Il a pu pourtant, malgré tout, finir ce volume, en attendant le 3ᵉ et le 4ᵉ qui doivent comprendre l'un les Satires, l'autre les Épîtres et l'Art poétique.

Jani a vu son 1ᵉʳ volume bien accueilli des plus illustres érudits de l'Allemagne qui, tout en relevant courtoisement les erreurs qui avaient pu lui échapper, ont été unanimes à lui accorder leurs suffrages.

Une seule voix discordante a troublé ce concert, celle de Henri Wagner qui, dans les Éphémérides de la *Bibliothèque critique* publiée à Amsterdam, a fait paraître une critique violente de son Horace, inspirée par la haine.

« Sans doute, dit-il, plus d'une faute m'est échappée dans mon travail, plus d'une faute dont les plus savants critiques m'ont averti sans aigreur, et qui ne les ont pas empêchés de reconnaître ce qu'il y avait de bon dans mon édition ; Wagner, lui, n'a vu que mes fautes, et s'est acharné à relever des erreurs de détail et des minuties. »

Wagner lui reproche d'abord d'avoir mis Cruquius parmi les principaux interprètes d'Horace (Jani avait ajouté, les plus anciens). Il lui reproche de n'avoir pas reconnu le génie poétique d'Heinsius, d'avoir préféré Cuningham à Bentlei, un grand critique sans doute, mais bien inférieur au second dans ses corrections et ses leçons comme dans le sentiment poétique du génie d'Horace.

A entendre Wagner, Jani aurait volé aux autres commentateurs ses meilleures interprétations. Mais Wagner a beau faire

avec toutes ses criailleries, Jani a de quoi s'en consoler ayant pour lui le suffrage du grand Heyne qui lui écrivait pour l'encourager : « *Animam exhilara quam primum et in cursu semel incepto perge nec adverso vento in transversum te abripi patere. De amore meo et studio nunquam dubites.* »

Il n'a donc qu'une chose à faire, c'est, fort de ces éloges, de profiter des critiques raisonnables qui lui ont été faites pour améliorer son travail.

Sanadon, après Cuningham, était un des commentateurs d'Horace que Jani goûtait le plus. Aucun autre à ses yeux n'a un jugement plus sûr, un sens poétique plus délicat, une connaissance plus profonde de la poésie lyrique. Il disait toutefois qu'il devait être lu avec une grande précaution, à cause de la finesse particulière à la nation française; finesse d'autant plus dangereuse, selon lui, qu'elle s'insinue plus doucement dans l'esprit du lecteur, qui n'y résiste pas facilement[1].

On a dans le résumé que nous venons de faire des deux préfaces mises par Jani en tête de son édition une idée de la méthode qu'il a suivie dans l'établissement comme dans le commentaire du texte d'Horace. Son travail ne fait pas moins de deux volumes. Le premier comprend une liste des manuscrits d'Horace collationnés jusqu'à lui, avec l'indication des savants qui s'en sont servis depuis Lambin jusqu'à Gessner; une description des manuscrits dont les leçons extraites par lui font l'ornement de son édition, et qui sont au nombre de douze; l'énumération de ceux qui, à l'époque de Jani, n'avaient pas encore été collationnés et qui se trouvent en grand nombre mentionnés çà et là dans la bibliothèque de Montfaucon.

On trouve encore dans ce volume une liste des éditions d'Horace depuis Lambin jusqu'à Poinsinet, suivie d'une autre des principales éditions du poète; plus une vie d'Horace, une

1. *Sanadonus haud dubie omnium Horatii interpretum rectissimum pulchri judicium, sensum et spiritus poetici, lyricæque imprimis poeseos optimam cognitionem habet; sed tamen magna cum cautione fuit mihi legendus ob illatum subinde acumen Gallicum, quod eo periculosius est, cum tam blande se in animum lectoris insinuet, ut sit difficile ei resistere.*



étude sur ses mœurs, une sur ses amis, une sur ses œuvres lyriques, et enfin les deux odes apocryphes retrouvées parmi les manuscrits de la bibliothèque palatine au Vatican.

Le second volume donne à la fin une dissertation sur les vers 19 et 22 de l'Ode 4 du livre IV, où Jani conclut au rejet de ces vers enfermés par lui dans des crochets comme indignes du poète.

En somme, il ne se peut voir d'édition plus consciencieuse du texte d'Horace.

Nous aurons épuisé la liste des éditions marquantes du XVIII[e] siècle, lorsque nous aurons cité encore l'édition Bipontine, celle de Jacques Oberlin, de Combes et de Wetzel.

L'auteur de l'édition Bipontine, publiée en 1783, l'a fait précéder d'une revue critique et sommaire de la plupart des éditions d'Horace, qui permet de parcourir la suite de ces éditions.

Jacques Oberlin publia, en 1788, à Strasbourg, d'après quatre manuscrits de la bibliothèque de cette ville, une édition remarquable par la beauté des caractères.

Combes, de son côté, donna à Londres en 1792-1793, dans une édition toute brillante du luxe de la typographie anglaise, avec quelques variantes, un choix judicieux de notes des commentateurs les plus estimés, et un *index verborum* très étendu.

Wetzel, dans l'édition qu'il a publiée à Liegnitz en 1799, suit en général le texte de Bentlei. Il fait preuve d'un discernement éclairé et d'une critique judicieuse. Son édition, recommandable par ses analyses faites avec goût, par une histoire assez étendue du temps d'Horace et par divers index, est une des plus estimables.

LE TEXTE D'HORACE AU XIX[e] SIÈCLE.

Charles Féa[1].

Si l'on en croyait Théod. Fritzsche dans son étude sur les *Interpolations d'Horace,* la découverte des scholies de Venise sur l'*Iliade,* faite en 1788 par Dansse de Villoison, aurait inauguré pour la critique une nouvelle ère. Ce qu'il y a de certain, c'est que la critique du texte d'Horace revêt, au XIX[e] siècle, un caractère de science et de précision qu'égale seule parfois, particulièrement avec Peerlkamp, Meynecke et Gruppe, pour ne pas parler de L. Jungberg qui n'est qu'un extravagant, l'audace de ses conclusions.

La 1[re] édition marquante, qui s'offre à nous au début de ce siècle, est celle de l'abbé Charles Féa publiée par lui en 1811, à Rome, en 2 volumes in-12, sous ce titre : *Q. Horatii Flacci opera ad mss. codices Vaticanos, Chisianos, Angelicos, Barberinos, Gregorianos, Vallicellanos aliosque plurimis in locis emendavit notisque illustravit præsertim in iis quæ Romanas Antiquitates spectant.*

Le titre même de son édition en indique le caractère et l'originalité. C'était une édition vraiment critique, faite d'après les manuscrits des principales bibliothèques de Rome et en particulier de celles du Vatican et du prince Chigi dont il était, nous l'avons dit, le bibliothécaire en chef. Ce qui ajoutait particulièrement à son prix, outre les corrections qu'elle offrait, c'étaient les notes archéologiques dont elle était enrichie. On pourra se faire une idée de leur importance, si l'on songe que l'auteur, qui s'était préparé à ses études archéologiques

1. Né à Pigna, en Piémont, le 2 février 1753, mort à Rome le 18 mars 1834, après avoir été, de son vivant, conservateur de la bibliothèque du prince Chigi, membre de l'Académie romaine d'archéologie, ainsi que de celle des Arcades, et s'être fait un nom par ses travaux archéologiques.

par la révision consciencieuse d'une traduction de l'*Histoire de l'art* de Winkelmann, avait parcouru et exploré de ses yeux tous les lieux, montagnes, fleuves, lacs, vallées et ruisseaux, etc., mentionnés çà et là dans les poésies d'Horace.

Il avait d'ailleurs préludé pour ainsi dire à cette édition savante par la part qu'il avait prise à une autre avec Quirinus Visconti et Stephane Arteaga, publiée dans un format splendide, grand in-folio, par Joseph Nicolas de Azara, à Parme, avec les caractères magnifiques de Bodoni.

Lui-même, dans la préface qu'il a mise en tête de sa recension, nous indique très nettement les points sur lesquels il a porté principalement son attention. C'est d'abord l'*orthographe* des mots du texte d'Horace ; il l'a établie, dit-il, à l'aide des manuscrits, des inscriptions gravées sur les marbres ou sur les monnaies, et des autres monuments de l'antiquité, dont il avait à Rome un si grand choix. C'est ensuite la *ponctuation,* beaucoup plus importante qu'on ne peut croire, pour l'éclaircissement du texte d'un auteur, puisque souvent il suffit d'un changement de point ou de virgule pour donner un tout autre sens à un mot ou à une phrase, et pour lever de graves difficultés. Ce sont encore les *variantes diverses* des manuscrits dont il s'agissait de démêler, de prouver et de défendre les bonnes leçons, et aussi les leçons nouvelles à tirer des manuscrits romains et de ceux qu'il pouvait avoir sous la main. C'était enfin toute la partie relative aux antiquités romaines, insuffisamment étudiée jusque-là par les commentateurs, et que pouvait seule éclairer l'exploration consciencieuse et répétée des lieux et des monuments.

C'est une édition critique, dans toute la force du terme, qu'il a voulu faire ; aussi n'a-t-il rien négligé pour cela. Après les travaux des Lambin, des Muret, des Cruquius, des Torrentius, des Dacier, des Bentlei et autres grands noms, on aurait pu croire qu'il ne restait rien ou peu de chose à faire. C'est une erreur. C'est chose incroyable en effet que tant de leçons neuves, véritables, uniques même, soient restées si longtemps enfouies

dans les manuscrits et aient échappé à l'attention comme à la sagacité de tant de gens habiles. Il n'est pas moins étrange que des recenseurs qui tourmentent les passages les plus clairs et les plus authentiques n'aient pas eu le moindre soupçon sur tant d'autres passages gâtés et corrompus.

Mais ce n'est pas à ces recenseurs, après tout discrets, prudents et travailleurs dans la mesure de leurs ressources, que Féa réserve son indignation; non, mais à ces critiques qui, ne s'inspirant que de leur seule intelligence, assez peu compétente en critique, sans le secours des manuscrits et des monuments, sans connaissance suffisante de la langue latine, par humeur bizarre et par amour de la nouveauté, ou tout simplement pour complaire à des libraires avides, bouleversent avec les mots le texte et le sens d'un auteur; et entre tous à Jeremias Markland, de tous les critiques le plus désavoué des muses, à G. Wakefield, qui a souillé de ses conjectures aussi téméraires qu'ineptes le texte de Virgile, d'Horace et de Silius Italicus, à Cuningham enfin, le critique modèle d'Horace pour Jani et Mitscherlich, Cuningham qui ne craint pas de promettre une recension plus nette que celle de Bentlei en plus de 400 passages, et qui, oubliant toutes les règles, tous les préceptes de critique qu'il avait objectés à Bentlei, a, dans plus de 400 passages, refait d'après son goût, son oreille à lui et son outrecuidance sans bornes, le texte d'Horace; si bien que ce n'est plus Horace, mais un Horace de fantaisie qu'il donne à ses lecteurs.

Il s'est gardé religieusement d'une pareille licence; nulle part il n'a sacrifié à son propre esprit et à la conjecture, lors même qu'il aurait eu lieu de faire accepter ses rêveries au lecteur. En fait de nouvelles leçons il n'a reçu dans son texte que celles qui pouvaient être approuvées par les règles de la critique la plus sévère, que celles qui étaient certaines, incontestables et conformes à la pensée comme à la langue du poète.

D'ailleurs, dans son commentaire, pas d'étalage banal de science et d'érudition, pas de digressions étrangères au sujet. Dans plusieurs passages des Odes il a renvoyé le lecteur aux

notes de Jani, là où ses conclusions lui semblaient probantes. Mais ce qui a été surtout l'objet de ses recherches, ç'a été les passages, assez nombreux d'ailleurs, ou désespérés de la critique, ou difficiles, ou suspects aux interprètes les plus sagaces; il a tâché de les éclaircir à l'aide des anciens écrivains et des monuments, de façon à ne plus laisser au lecteur érudit et judicieux ombre de doute ou lieu de discuter.

Mais c'est particulièrement sur les Satires, les Épîtres, y compris l'épître aux Pisons, encore plus que sur les Odes, que s'est portée son attention. Moins étudiées et plus négligées que les Odes, elles réclamaient davantage la main du médecin; l'Art poétique particulièrement, dont il a donné de nouvelles leçons et des explications de nature à attirer l'attention de ceux qui s'intéressent à Horace.

Il a joint enfin à son édition des index des éditions les plus rares, ainsi que des commentateurs et de tous les écrivains qu'il a cités au cours de son travail.

L'édition de Féa a obtenu un grand honneur, celui d'être reproduite en Allemagne, avec de nouveaux éclaircissements, par un des philologues les plus distingués d'Iéna, Frédéric-Henri Bothe.

Sur l'indication de Fr. Aug. Wolff, qui l'avait signalée le premier et n'avait pas craint de dire que si l'on ne doit jamais réimprimer un livre sans l'autorisation de l'auteur, il fallait toutefois faire une exception pour l'édition d'Horace de Féa, Bothe fit venir tout exprès d'Italie cette édition, et après l'avoir lue et relue, la publia de son chef à Heidelberg, en Allemagne, en 1820-1821, enrichie de ses propres recherches.

Il faut lire dans la préface qu'il a mise en tête l'éloge qu'il fait du travail de Féa. Personne, suivant lui, n'était plus préparé pour une édition d'Horace. Membre des plus distingués de l'Académie d'archéologie romaine, ayant à sa disposition tous les manuscrits des bibliothèques de Rome et entre autres de celle du Vatican et de celle du prince Chigi dont il était le bibliothécaire, versé, comme pas un, dans la connaissance du

droit romain, ayant visité tous les lieux où le poète avait, de son vivant, porté ses pas, initié par les soins, qu'il avait donnés à la révision de la traduction italienne de l'*Histoire de l'art* de Winkelmann, à tous les secrets de l'art antique, ce qui n'était pas indifférent pour un commentateur d'Horace, d'un jugement ferme et indépendant qui le gardait de jurer sur la parole d'aucun maître, sans l'empêcher de reconnaître ce qu'il trouvait de bon chez les autres et d'en profiter. Enfin, et c'est par là qu'il couronne son éloge, il n'a rien manqué au travail de Féa que la perfection.

En effet, s'oubliant lui-même, Féa quelquefois rejette les bonnes leçons pour les mauvaises ; d'autres fois, dans des accès de bile, il insulte aux plus grands noms de la philologie ; d'autres fois encore il s'étend sur les livres les plus connus, sur les passages les plus incontestés, et laisse de côté comme ne présentant aucune difficulté un assez grand nombre d'endroits épineux où ont échoué ses prédécesseurs.

Vanderbourg[1].

Vanderbourg, sorti de l'École navale officier de marine, dont il exerça les fonctions jusqu'en 1793, ne semblait pas préparé à la tâche de réviseur du texte d'Horace. Il ne semble pas davantage que l'entreprise d'une traduction en vers des Odes de ce poète annonçât chez lui une vocation philologique bien prononcée, la plupart des traducteurs d'Horace n'étant souvent que des amateurs plus ou moins lettrés. Il semble le reconnaître lui-même au début de sa préface. Il avoue en effet que lorsqu'il entreprit d'imiter ou de traduire en vers quelques odes d'Horace, il était loin de prévoir où il serait conduit par ces premiers essais.

Dans l'origine, en effet, voulant mettre le texte latin en regard de sa traduction, il avait cru qu'il devait s'aider pour

1. *Les Cinq livres des odes d'Horace revus d'après* 18 *manuscrits parisiens, enrichis de notes et traduits en vers français*, par C. Vanderbourg. Paris, 3 vol. in-8°, 1812.

la constitution de ce texte des nouvelles éditions critiques données en Allemagne; et dans cette vue il s'était procuré l'édition de Mitscherlich, alors la plus nouvelle et la plus complète. Il pensait qu'en y joignant celle de Dacier pour les notes d'érudition les plus nécessaires, il aurait des matériaux bien suffisants pour son travail. Mais il découvrit, non sans surprise, dans les prolégomènes de l'édition de Mitscherlich, à la suite de l'état des manuscrits qui avaient servi jusqu'alors aux divers éditeurs d'Horace, une liste bien plus considérable de ceux qui n'avaient pas encore été consultés; et parmi ces derniers il en compta environ quarante qui faisaient partie de la bibliothèque impériale. Il ne pouvait le croire. Ainsi Dacier et Sanadon, qui avaient publié à Paris leur édition d'Horace, avaient négligé un pareil trésor. L'un aurait adopté aveuglément les leçons de Lambin et les conjectures de Lefèvre, l'autre toutes les subtilités, toutes les témérités de Bentlei et de Cuningham, sans consulter cette imposante collection de manuscrits, dont cinq remontent au xe et deux au xie siècle. La chose, pour être invraisemblable, n'en était pas moins vraie.

Vanderbourg se décida alors bravement à collationner pour les Odes tous ceux de ces manuscrits qui seraient antérieurs à l'invention de l'imprimerie. C'est ainsi que, parti d'un simple travail d'amateur, il se trouva amené au rôle de recenseur et de philologue. Il le remplit ce rôle avec une conscience capable de faire honneur aux plus savants.

Non content d'avoir collationné les manuscrits qu'il avait à sa disposition, il étudia encore les plus anciennes éditions qu'il put se procurer, celles de Landinus, Venise 1453, de Locher, Strasbourg 1498, qui a la valeur d'un original, ayant été faite sur des manuscrits trouvés en Allemagne et différents de ceux dont on s'était servi jusqu'alors, les bonnes éditions du xve siècle, celle d'Ascensius, 1503, l'Aldine de 1509, celle de Georges Fabricius, 1555, les meilleures du xvie comme celles de Lambin, 1567, de Cruquius, 1597, et les éditions les plus marquantes du xviie et du xviiie.

Il y avait dans ce long travail les éléments d'une révision sérieuse; Vanderbourg nous expose quels en furent pour lui les résultats.

Le premier de tous fut de lui inspirer une nouvelle confiance dans les manuscrits très anciens; le second de lui apprendre à se défier des critiques modernes, tels que Bentlei, Cuningham et leur disciple Sanadon, les manuscrits en question fournissant, selon lui, des textes irréprochables, à un petit nombre d'endroits près, et les conjectures ingénieuses, les subtilités de ces critiques n'ayant jamais produit que des innovations inutiles, quand elles ne sont pas dangereuses, ou que des corrections proposées avant eux.

« De là enfin, dit-il encore, il est résulté pour moi une sorte de respect pour les éditions vulgaires (*vulgatæ editiones*) » dont Lambin, le plus modéré des critiques, lui paraissait avoir fourni la base.

Il se prescrivit en conséquence les règles suivantes: 1° de prendre pour base, comme avait fait Jani en Allemagne, les éditions vulgaires; 2° d'en confronter constamment le texte avec les variantes et les manuscrits qu'il avait sous la main; 3° de ne s'écarter de ces éditions que dans les leçons évidemment contraires au bon sens ou à la prosodie, ou bien lorsqu'elles s'éloignent sans nécessité des anciennes leçons de Cruquius ou de Pulmann, ou bien enfin lorsqu'elles sont combattues par l'unanimité ou la presque unanimité des manuscrits; 4° de se décider, dans le choix entre les leçons des manuscrits, en faveur de l'ancienneté combinée avec le nombre; 5° de ne point recourir aux conjectures, à moins d'en avoir un besoin urgent, ce qu'il ne s'est jamais trouvé dans le cas de faire.

Au texte d'Horace établi sur des bases si solides et d'après des règles si sages, Vanderbourg ajouta un commentaire des plus savants et des plus intéressants, composé d'arguments et de notes explicatives et critiques. Les arguments contiennent tous les renseignements relatifs au sujet de chaque ode, à la date, aux personnages qui y figurent, au but que se proposait

le poète en l'écrivant, aux sources grecques où Horace a puisé, à la composition du mètre dans lequel elle est écrite, etc. Les notes expliquent tout ce qui a rapport à la mythologie, à l'histoire, à la géographie, aux mœurs, à la critique du texte et à l'interprétation.

Il donne enfin les noms de tous les commentateurs ses prédécesseurs qui lui ont été le plus utiles, comme Lambin, Cruquius, Torrentius, Rodeille, J. Bond, Dacier, Sanadon, Gessner, Mitscherlich et Wentzel, et donne une esquisse du travail de chacun.

En somme, Vanderbourg est un des recenseurs les plus sérieux et les plus sagaces du texte d'Horace, et Bothe, l'éditeur allemand du texte et du commentaire de Féa, a montré le cas qu'il en faisait, en le citant à chaque page, je dirai presque à chaque ligne, et en s'autorisant partout de son témoignage.

Bothe [1].

En appréciant les éditions d'Horace données par Féa et par Vanderbourg, nous avons déjà parlé de Bothe. Le grand mérite de ce critique consiste à avoir fait connaître à l'Allemagne et, par l'Allemagne, à l'Europe savante, ces deux éditions, la première, en la reproduisant tout entière, la seconde, en la citant à chaque page du commentaire qu'il a joint à l'édition de Féa avec des notes manuscrites de Grævius sur les deux premiers livres des Odes, notes écrites par ce philologue sur un exemplaire de la seconde édition de l'Horace de Cruquius, publié à Anvers en 1611.

Bothe ne s'est pas contenté de reproduire purement et simplement l'édition de Féa et de s'aider du travail de Vanderbourg et de publier pour la première fois le commentaire jusque-là inédit de Grævius, il a encore redressé et complété Féa là où celui-ci semblait dans l'erreur ou incomplet.

1. *Q. Horatii Flacci opera denuo recensuit adhibitisque novissimis subsidiis curavit Frider. Henricus Bothe, D. Phil. et AA. LL. Mag. Societati quæ Jenæ est, latinæ, item Teutonicæ Berolinens. hon. c. adscriptus.* Heidelberg, 1820.



Il a, de plus, joint à son édition diverses leçons tirées d'un manuscrit très vieux, le même, sans doute, que celui que Græ-vius avait envoyé à Bentlei et à Brouck.

F. G. Pottier[1].

Dans une collection d'auteurs latins publiée sous la Restauration par Firmin Didot, Pottier a donné un texte d'Horace établi d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, un texte original par conséquent. La Bibliothèque du Roi, c'est le nom qu'on donnait alors à la Bibliothèque nationale, possède, dit-il dans sa préface, quarante-trois manuscrits d'Horace. « J'ai lu avec attention tous ceux des xe et xie siècles, j'ai comparé les variantes de ceux du xiie et du xiiie, j'en ai consulté plusieurs du xive et quelques-uns du xve et je me suis assuré que ceux que je négligeais ne pouvaient rien offrir d'intéressant. »

Et, à l'appui de son dire, il donne à la fin de son édition la liste des manuscrits de cette Bibliothèque particulièrement collationnés ou consultés par lui, avec l'indication de l'époque et de la contenance de chacun. Il fait suivre encore cette liste, et ce n'est pas le moindre prix de cette édition, de l'énumération en vingt-huit colonnes des principales variantes qu'il y a recueillies.

C'est dire que cette édition est une des rares éditions d'Horace qui, au xixe siècle, fassent honneur à l'érudition française.

Troisième édition Bipontine[2].

La troisième édition d'Horace, dite des Deux-Ponts, due aux soins d'un homme connu par un travail bien différent, celui de la révision du texte de l'*Imitation de Jésus-Christ* publié dans

1. *Q. Horatius Flaccus. Recensuit et emendavit F. G. Pottier. Parisiis, apud Malapeyre Bibliopolam, M.D.CCC.XXIII.*

2. *Q. Horatii Flacci ex edit. Bipontina II ad optimas lectiones M. S. S. et edd. nova editio recensita brevibus notis critic. et interp. subjunctis, nec non Horatiano indice cum adnotata Horatii Vita et notitia litteraria de hujus ed. comment. et vers. amplissima. Parisiis, apud edit. Treuttel et Wurtz, Argentorati et Londoni in eorumdem bibliopolio. M.D.CCC.XXVIII.*

cette même collection des Deux-Ponts, mérite d'être mentionnée pour le soin tout particulier avec lequel le texte en a été établi tant par les diverses leçons des manuscrits que par la collation des principales éditions de ce texte données à Strasbourg, Paris, Rome et Londres; elle ne le mérite pas moins pour la continuation de la notice littéraire des principales éditions et versions du poète qui recommandait déjà l'édition de 1783, et pour l'index explicatif des noms mythologiques, historiques et géographiques qui termine le volume.

Nicolas-Éloi Lemaire[1].

L'édition d'Horace, donnée en 1831 par Nicolas-Éloi Lemaire, professeur de poésie latine au Collège de France, n'est pas proprement une édition originale; elle a plutôt un caractère de compilation que de science et d'érudition personnelle; c'est toutefois une édition consciencieuse, où l'auteur a mis à profit les travaux sur Horace publiés avant lui, et a contribué pour son compte à les faire connaître.

Ce travail se compose de plusieurs parties distinctes, et d'abord d'un commentaire emprunté en grande partie à Dœring, à Mitscherlich et à Dacier, sans parler du secours qu'il a tiré de ses amis, et entre autres d'un jeune jurisconsulte nommé Bourbon, dont il ne peut taire la collaboration. Il y a mis cependant du sien, soit par ses corrections, soit par ses additions. Mais c'est surtout à partir du 3e livre des Odes qu'il a le plus contribué de son crû à ce commentaire et qu'il a indiqué ce qui était de lui.

Ce travail se compose :

1° D'une étude sur les Épîtres d'Horace ;

2° D'une introduction à l'Épître aux Pisons, extraite et traduite presque mot pour mot de Wiéland ;

3° D'un travail sur les amis d'Horace ;

1. *Q. Horat. Flaccus cum variis lectionibus, argumentis, notis veteribus ac novis, quibus accedit index recens omniumque locupletissimus, curante et emendante. N. E. Lemaire, poeseos latinæ professore.* Paris, 1831.



4° Des divers témoignages et jugements des Anciens et des modernes sur Horace ;

5° D'une notice littéraire tirée de Fabricius et d'Ernesti ;

6° De la liste et de la description des manuscrits d'Horace qui ont servi jusqu'ici à établir le texte du poète, avec l'indication des savants qui les ont collationnés, et une autre des manuscrits qui jusqu'en 1831 n'avaient pas encore été étudiés, de leur date et des endroits où ils se trouvent ; et il énumère ces endroits par ordre alphabétique, en commençant par l'Angleterre[1] ;

7° D'un travail sur les éditions d'Horace ;

8° D'un autre travail sur les traductions d'Horace dans les diverses langues de l'Europe ;

9° D'un index général des noms de tous les personnages historiques ou mythologiques, et de tous les lieux qui figurent dans les poésies d'Horace, ainsi que de tous les mots qui y sont employés, et de tous les vers où ces mots se trouvent, index qui ne mesure pas moins de 250 pages et plus.

En somme, ce qu'il y a de plus important dans cette édition, c'est la liste des manuscrits non encore collationnés par les savants à la date de 1831, avec l'indication des pays et des bibliothèques qui les possèdent et celle de la contenance respective et fort diverse de chacun de ces manuscrits.

Nous voici arrivés à Peerlkamp et à ses disciples immédiats, Lehrs et Gruppe ; mais, si nos lecteurs s'en souviennent, nous avons fait de leurs travaux, qui produisirent le scandale que l'on sait, une étude assez approfondie pour n'avoir pas besoin d'y revenir. Nous nous contenterons donc de tracer dans un quatrième article une esquisse rapide des études sur le texte d'Horace qui ont suivi les leurs, et nous couronnerons le tout par des conclusions.

Ant. Campaux.

1. *Librorum mss. maximam partem nondum excussorum copiam per cultiorem Europæ partem sparsam sub unum conspectum hic adducere et tanquam in tabula repræsentare visum est.*

LAURENT FRIES, DE COLMAR,

MÉDECIN, ASTROLOGUE, GÉOGRAPHE

A STRASBOURG ET A METZ

Le sujet de ce mémoire est la vie et l'œuvre d'un auteur alsacien de la première moitié du XVI[e] siècle, qui par la fin de sa carrière appartient aussi à la Lorraine. Il n'est ni un savant hors ligne, ni un écrivain d'un talent fort distingué ; mais autant par la curiosité qui le portait à étudier des matières diverses et par son désir d'instruire le peuple en se servant de sa langue, que par les préjugés et les superstitions qui le rattachent au passé, il est un de ceux qui, dans notre pays, représentent la transition du moyen âge à la Renaissance. Nous n'avons nulle intention de lui élever une statue, il n'est pas assez grand pour être mis sur un piédestal, mais tel qu'il est, il est une figure assez originale pour mériter un moment d'attention.

1. — *Notice biographique.*

Les rares auteurs qui ont parlé de Laurent Fries, n'ont pas connu son origine. Les uns l'ont cru natif de Strasbourg [1] ; d'après d'autres, qui le confondent avec un de ses contemporains il serait de Dokkum en Frise [2] ; comme de 1514 à 1516 on ren-

1. Eloy, *Dictionnaire historique de la médecine*. Liège, 1757, t. I, p. 374.
2. Hahn, dans le *Dictionnaire encyclopédique de la médecine*, 4[e] série, t. VI, p. 81. M. Hahn confond Laurent Fries avec Reynier Gemma, dit Frisius, le Frison, né à

contre à Metz, comme médecin officiel de cette ville, un docteur Pierre le Frison, on a pensé que celui-ci pourrait bien être le père de Laurent, puisque ce dernier lui-même a pratiqué son art à Metz[1]. On n'aurait eu qu'à jeter un coup d'œil sur le titre du principal de ses ouvrages, pour voir aussitôt qu'il est de Colmar dans la Haute-Alsace[2]. Ce qu'a été son père, nous l'ignorons; nous ne savons pas non plus s'il a existé une relation de parenté entre lui et Valentin Fries, qui en 1515 a été enseigne du contingent de Mulhouse à la bataille de Marignan[3].

La biographie de Fries a trop de lacunes, pour qu'il ne faille pas recourir à quelques conjectures, pourvu que celles-ci puissent s'appuyer sur des rapprochements qui ne manquent pas de vraisemblance. Il naquit sans doute aux environs de l'année 1485; dans un opuscule qu'il fit paraître en 1520, il prie les savants de l'assister de leurs conseils parce qu'il est encore *jeune*, et dans une préface écrite en 1530 il dit que dans sa *jeunesse* il fut engagé à publier son *Miroir de la médecine;* cet ouvrage ayant paru pour la première fois en 1518, Fries se comptait en cette année parmi les jeunes[4]; enfin son portrait, tel qu'il fut gravé en 1523[5], annonce un homme de 36 à 40 ans; à cet âge on n'est pas encore vieux.

Çà et là dans ses écrits il rappelle incidemment, et non sans *humour*, quelques souvenirs de sa jeunesse; ils témoignent d'un esprit éveillé, attentif de bonne heure aux choses et aux coutumes qui n'étaient pas celles de son pays. A défaut d'éléments

Dokkum, professeur à Louvain, mort en 1555. La confusion était d'autant plus facile à faire que les deux se sont occupés de médecine, d'astrologie et de géographie. Déjà Jöcher, *Gelehrten-Lexicon*, Leipzig, 1750, in-4°, t. II, p. 765, avait dit que Laurent était un *niederländischer Medicus und Philosophus*. — Il a existé aussi un jurisconsulte allemand du nom de Laurent Fries, Frisæus, Phrysæus. Joachim Camérarius lui écrivit un jour pour l'engager à faire une histoire de la guerre des paysans; il le fit saluer plusieurs fois par le noble franconien Daniel Stibar. *Libellus novus epistolas... complectens, ed. Camerarius*, Leipz. 1568, f° Q, in-8°. *Camerarii epistolæ posteriores*. Francf., 1595, p. 306.

1. Abel, *Rabelais, médecin stipendié de la cité de Metz*. Metz, 1870, p. 39.

2. *Spiegel der Artzney... von Laurentio Phryesen von Colmar*. Strasb. 1518, in-f°. Son nom est écrit diversement : Fries, Phries, Phryes, Frise, Phrysius.

3. *Cartulaire de Mulhouse*, publié par Mossmann. Strasb. 1889, in-4°, t. V, p. 5

4. *Schirmred der Astrologie*, f° A, 3. — Préface de l'édition de 1532 du *Spiegel*.

5. Au titre de son traité sur la mémoire.

plus complets et plus précis, il faudra nous contenter de ces données, quelque maigres qu'elles soient. Comme enfant il reçut sa première instruction en Souabe; là il logeait avec cinq autres petits garçons chez un curé; celui-ci, tout en se faisant payer fort cher, ne nourrissait ses pensionnaires que d'une bouillie d'avoine si épaisse qu'un cheval, bien ferré, aurait pu passer dessus sans y laisser d'empreinte; « aujourd'hui, dit-il, si je mangeais autant d'avoine que jadis, je ne m'étonnerais pas en voyant hausser le prix de cette denrée ». Il se souvenait aussi d'un vin souabe si incomparablement aigre, qu'il vous contracte les entrailles et vous enlève l'appétit; en revanche, les habitants savaient fabriquer un hydromel, doué de vertus précieuses; on en buvait, en l'accompagnant de galettes, surtout les jours de Saint-Michel, de Saint-Gall et de Saint-Martin, autrement on était sûr de trépasser avant le jour de l'an; pour la même raison, selon Fries, les paysans d'Alsace mangeaient à la Saint-Jacques encore plus d'ail que de coutume[1].

A l'âge de douze ans il fit, avec quelques compagnons, un pèlerinage en Suisse, pendant le carême. Étant entrés dans une auberge, ils demandèrent de quoi dîner; peu friand de lait et de fromage, Fries voulut quelque chose de plus conforme à ses habitudes; l'aubergiste mit à la broche un gros morceau de beurre, et le saupoudra de farine d'avoine jusqu'à ce qu'il fût grand comme un baquet; en servant ce plat au jeune homme, il lui dit: Voilà un repas de prince! Fries en fut dégoûté, mais ses camarades s'en régalèrent « comme si ç'avait été du saumon[2] ». Si dans la suite, devenu médecin, il n'avait pas été, comme plus d'un de ses confrères, un peu gastronome, il n'au-

1. *Spiegel*, f°s 38, 42, 45. — Dans son *Usslegung der Merkarte*, 1527, f° 14, il consacre un article spécial au bourg (*Markt*) de Grüningen, dans le Wurtemberg. Il raconte qu'un bourgeois, Nicolas Reim, ayant perdu sa femme, se fit prêtre, quoique âgé de 70 ans; cinq de ses fils, également prêtres, l'assistèrent lors de sa première messe. Un autre bourgeois, Henri Volland, donnait aux élèves pauvres chaque jour un sou et deux fois par semaine un repas. Ces faits n'ont pas plus d'importance générale que la localité elle-même; il faut que Fries ait eu une raison spéciale pour les mentionner; serait-ce à Grüningen qu'il a été en pension?

2. *Spiegel*, f° 34.

rait pas gardé ces réminiscences de dîners détestables; on peut croire qu'il préférait aussi pour lui-même ce régime culinaire plus fin, qu'il recommandera un jour aux gens bien portants.

Soit lors de son pèlerinage, soit plus tard, il vint aussi dans les Grisons, où il fut frappé du grand nombre des crétins; il apprit des habitants que l'eau en était la cause, il suffisait de plonger un bâton dans une source pour qu'il lui poussât des goîtres; les gens qui étaient pourvus d'un de ces appendices, le considéraient comme une élégance; quelqu'un en avait-il quatre, gros comme des calebasses de pèlerins, il passait pour particulièrement beau[1].

On voudrait savoir où Fries a fait ses études philosophiques et médicales. Quelques auteurs affirment qu'il n'a pas fréquenté une seule université, mais successivement plusieurs en Allemagne et en France[2]. C'est assez probable. Un de ses traités géographiques[3] contient une description si détaillée et si élogieuse de Vienne en Autriche, il parle avec tant de ravissement de la beauté des maisons et des églises de cette ville, du bon pavé des rues, du luxe des appartements, des marchés où l'on ne trouve que du pain, des viandes, des poissons, des légumes de première qualité, de la fraîcheur des caves et de la quantité d'excellent vin qu'on peut boire, enfin de « la fameuse université », qu'on a l'impression qu'il a séjourné assez longtemps à Vienne. Il raconte une anecdote d'un étudiant qui, interrogé dans cette université sur l'astronomie, ne donna que des réponses ridiculement fausses[4]. Ce souvenir tend à prouver que c'est à Vienne qu'il a suivi lui-même les cours de la faculté des arts. Les littératures anciennes eurent peu d'attrait pour lui; très positif, et pourtant très crédule, il n'avait aucun goût pour les tendances poétiques et libres des humanistes; ce qui l'attirait c'étaient les sciences naturelles, la physique, l'astronomie ou

1. *O. c.*, f° 120. Le texte a *bei Thur;* c'est à corriger par *Chur*, Coire.
2. Jöcher, *O. c.*, t. II, p. 765. — Hahn, *O. c.*
3. *Usslegung der Merkarte*, f° A, 25.
4. *Schirmred der Astrologie*, f° A, 2.

plutôt l'astrologie, et ce qu'on appelait alors la cosmographie. Après avoir été promu maître ès arts, il passa, toujours à Vienne, sur les bancs de la faculté de médecine. Il continua, paraît-il, cette étude à Plaisance et à Pavie, où il y avait « des médecins très savants[1] »; divers traits des mœurs italiennes lui restèrent dans la mémoire, la sobriété des habitants, leur amour des vêtements somptueux, l'instruction très classique des jeunes filles[2]. Il acheva sa vie universitaire à Montpellier, « où fleurissait particulièrement la noble science médicale[3] ». Nous ne savons pas où il obtint le grade de docteur, mais nous admettons volontiers que ce fut à Montpellier[4]. A ce titre de docteur, il aimait à joindre celui de philosophe naturel[5].

Les connaissances qu'il s'était acquises sur l'organisme humain et sur l'art de le réparer quand il est détraqué, quelque imparfaites qu'elles soient au point de vue moderne, attestent pourtant un intérêt véritable pour sa profession. Dans son *Miroir de la médecine* il donne la liste des auteurs qu'il a consultés; dans le nombre il y en a quelques-uns qui n'ont rien à faire avec son art, il ne les mentionne que parce qu'il a trouvé moyen d'en intercaler des passages dans son livre; la plupart des noms sont ceux de médecins anciens et du moyen âge, dont il avait lu les œuvres; ce n'est pas dans les leçons, telles qu'on les faisait alors dans les universités, qu'il aurait pu amasser une si grande quantité de textes, avec l'indication des chapitres et des paragraphes; cela suppose un travail personnel sur les auteurs eux-mêmes.

Muni de son certificat de docteur, Fries s'établit à Colmar, où un de ses principaux amis fut le prieur des Augustins, Diebolt Vögelin; il soignait les malades que celui-ci admettait

1. *Spiegel*, f° 15.
2. V. son édition de Ptolémée, 1522, à propos de la carte de l'Italie. — D'après M. Hahn, il aurait aussi passé quelque temps à Naples; ce n'est, sans doute, qu'une conjecture, basée sur son traité *De morbo gallico*.
3. *Spiegel*, f° 25ª.
4. Wieger, *Geschichte der Medizin zu Strassburg*. 1885, in-4°, p. 13.
5. Par exemple : *Der Philosophie und Artzney Doctor*, 1518; *Der freien Kunst Doctor*, 1519; *Natürlicher Philosoph und Lerer der Artznei*, 1525.

dans l'infirmerie de son couvent[1]. Mais il ne voulait pas seulement pratiquer son art, il avait l'ambition de l'enseigner par des livres; de même que plusieurs de ses contemporains, il se proposa la tâche, un peu hasardée, de populariser la médecine au moyen de publications en langue allemande. Il écrivit ses premiers ouvrages à Colmar. Le plus ancien en date a pour sujet le *morbus gallicus* qui, depuis son apparition en 1495, avait déjà mis en mouvement une foule de plumes plus ou moins compétentes. Dans sa jeunesse Fries avait été témoin de la frayeur inspirée par cette « peste » nouvelle; il avait vu les indigents, qui étaient frappés du mal, expulsés des villes, obligés de camper dans les forêts ou au milieu des champs; « je me souviens, dit-il, d'avoir vu les gens s'éloigner de ces infortunés avec un tel dégoût, que ce n'eût été que juste si Dieu avait exterminé le peuple tout entier[2] ». En 1514 on imprima à Strasbourg une assez grosse dissertation latine sur le *morbus gallicus*, qu'avait publiée le docteur Wendelin Hock, de Brackenau, quand il avait encore été professeur de médecine à Bologne[3]. Comme on ne connaît pas la date de la première édition du traité de Fries, on ne fera peut-être pas une vaine hypothèse, en admettant que l'idée de traiter la même matière fut inspirée à notre compatriote par l'ouvrage de Hock. Il trouva sans doute que ce volume était trop au-dessus de la portée du peuple; les laïques, non moins que les médecins, devaient être instruits des causes et de la nature du mal et de la manière de s'en préserver; à cet effet il fallait un traité plus court et qui, écrit dans la langue populaire, fût accessible à tous. Il fit donc un petit livre, en allemand pour le grand public, et en latin pour les hommes de l'art. La première édition ne paraît plus exister; elle doit avoir paru entre 1514 et 1518[4].

1. Lettre du Magistrat de Colmar à celui de Strasbourg, 18 avril 1525. Archives de Colmar.

2. *De morbo gallico*, préface.

3. *Mentagra sive tractatus de causis, præservativis, regimine et cura morbi gallici.* Argent., Joh. Schott, 1514, in-4°. D'abord Venise, 1502.

4. Lappenberg, parlant de Fries dans son édition de l'*Ulenspiegel*, de Murner, Leipzig, 1854, p. 414, pense que le traité parut probablement en 1507. Comme Fries y

Selon la coutume du temps, Fries fit recommander le texte latin par quelques vers d'un poète[1]. Déjà en 1496 Sébastien Brant avait fait un long *carmen* sur la syphilis[2]. Il nous paraît étrange qu'un sujet aussi peu idéal ait pu occuper le génie de poètes; aussi bien toute espèce d'inspiration est-elle absente de ces distiques péniblement fabriqués.

A Colmar, Fries écrivit aussi deux de ses ouvrages les plus considérables, le *Miroir de la médecine* et un recueil des synonymes employés dans cette science[3]. Il dédia le *Miroir*, non à un Colmarien, mais à un ami qu'il avait à Schlestad, maître Jean Dingler, qui l'avait prié de faire le livre. Sa ville natale ne lui plaisait pas; il se comptait parmi les savants, et Colmar ne passait pas pour être favorable aux études. Déjà quelques années auparavant le jeune Mathias Ringmann, dit Philésius, un des mieux doués des humanistes alsaciens, avait tenu à Colmar une école, que bientôt après il avait dû abandonner; il s'en était vengé par une épigramme assez méchante[4]. Fries à son tour croyait avoir à se plaindre; dans une note ajoutée à son édition de la Géographie de Ptolémée, il représente ses compatriotes comme plus grossiers que de la paille de fèves, comme persécuteurs de toute littérature et ne se réjouissant que de la barbarie[5]. Cette explosion de mauvaise humeur était peu généreuse; il ne fallait pas condamner une population tout entière à cause de la résistance qu'il avait rencontrée peut-être chez quelques esprits arriérés.

mentionne une publication faite en 1512 par Reuchlin (*Hippocrates de præparatione hominis*. Tubing., Th. Anshelm, 1512, 6 feuillets in-4°), il est postérieur à 1512; d'après ce que j'ai dit ci-dessus, il me paraît même postérieur à 1514; et, comme Fries en parle dans son *Spiegel*, paru en 1518, f° 184ª, il est antérieur à cette dernière date.

1. Au verso du titre, 8 vers de Henri Bébel, professeur de poésie à Tubingue, 1518.

2. V. notre *Histoire littéraire de l'Alsace*. Paris, 1879, t. I, p. 263.

3. V. les titres complets plus bas. — Sur celui des synonymes on lit : *Me congessit Phrisius Argentariæ*. Par *Argentaria* il entend Colmar; V. son édition de Ptolémée, où il identifie cette dernière ville avec l'*Argentuaria* du géographe Alexandrin. L'ancien nom ne se rapporte pas à Colmar même, mais à Horbourg, qui n'en est pas loin.

4. *Hist. litt. de l'Alsace*, t. II, p. 93.

5. *Columbaria, Colmar, oppidum ubi Hercules clavam amisit, ideoque a quibusdam Kolbenbaria, apud Ptolemæum Argentuaria; ager ejus allio habundat; incolæ rudiores stipulis fabarum, omnis litteraturæ persequutores, sola barbarie gaudentes. Ptolemæus,*

En mars 1519 Fries vint s'établir à Strasbourg[1]. Il connaissait cette ville, il y était venu plusieurs fois pour faire imprimer ses productions, Colmar n'ayant pas encore de typographie; il s'était lié avec quelques humanistes, il savait les particularités de plusieurs de ses confrères. Ceux-ci ne manquaient pas à Strasbourg; outre les médecins indigènes, on en trouvait d'étrangers, qui avaient acheté le droit de bourgeoisie, entre autres Régnier Estavant de Maëstricht et le Crétois Jean Bondius, qui était aussi poète lauréat; il y avait un médecin spécial pour les syphilitiques et un pour les juifs, sans compter les chirurgiens, dont un pour les gens de guerre. En 1520 Fries épousa Barbe, fille de feu Ambroise Thun, de son vivant vitrier et bourgeois de Strasbourg; par le fait de ce mariage il obtint également le droit de cité[2]. D'après M. Hahn il acquit de la notoriété surtout dans le traitement des maladies des yeux; c'est une assertion que je ne suis pas en mesure de vérifier. On peut douter qu'à Strasbourg Fries eût beaucoup de clients; il trouva assez de loisirs pour soigner en 1522, pour l'imprimeur Grüninger, une belle édition de la Géographie de Ptolémée.

Après avoir quitté Colmar pour échapper à ce qu'il appelait la barbarie d'une population illettrée, il était tombé à Strasbourg au milieu de l'agitation d'une bourgeoisie passionnée pour les questions religieuses. Jusqu'à la Réforme il n'avait guère eu l'occasion de se prononcer sur ces matières; élevé dans la maison d'un prêtre, faisant de bonne heure des pèlerinages, il avait conservé ses croyances et ses habitudes sans beaucoup y réfléchir. Plus tard, quand il eut vu le monde, il

f° S, 7. — *Rudior stipulis fabarum* est la traduction d'une locution proverbiale alsacienne, usitée encore aujourd'hui, *grob wie Bohnenstroh*. — Dans le *Spiegel*, f° 67, Fries parle d'une « grande saignée entre de bons compagnons » le 14 avril 1518 lors du carnaval; une autre avait eu lieu le 16 décembre précédent; le sang avait coulé de manière à rougir le ruisseau; Fries et les autres médecins avaient eu à soigner plus de mille personnes. Il s'agit probablement de rixes à Colmar, mais dont Fries exagère les proportions.

1. *Anno decimo nono in Martio ist er* (Fries) *do oben herab und hieher gezogen.* Le Magistrat de Strasbourg à celui de Colmar, 18 avril 1527. Arch. de Colmar.

2. *Bürgerbuch.* Arch. de Strasbourg.

avait, comme beaucoup de ses contemporains bons catholiques, pris le clergé en médiocre estime et s'était raillé des prêtres et des moines. Dans son *Miroir de la médecine* il parle de clercs ivrognes et gourmands, membres de la corporation des pourceaux, insatiables jusqu'à ce qu'ils arrivent au Styx, près duquel ils banquèteront éternellement avec Pluton et Judas Iscariote. Ailleurs il raconte qu'un curé de village, quand il bénissait les fonts baptismaux, avait coutume de dire : *sit fons* aux paysans, *aqua* aux oies, *vinum* aux savants, *per omnia sæcula sæculorum*. A d'autres prêtres il reproche d'exercer la médecine sans l'avoir étudiée ; ils conviennent qu'ils ne sont pas docteurs, mais ils se disent disciples du Seigneur des seigneurs, et au fond ils ne sont que des fous, disciples d'un fou plus grand ; ils dépensent en boisson l'argent qu'ils gagnent, et quand la bourse est vide, ils l'avalent pour clore le festin. Suivant Fries les paysans accusaient leurs curés de prêcher de bonnes choses, mais de ne pas les pratiquer : « ils n'en veulent qu'à notre monnaie[1] ». Il se plaignit même d'un traité qui parut à Strasbourg en 1518, et où l'on conseillait aux laïques non seulement de pourvoir à la santé du corps, mais de se préoccuper aussi du salut de l'âme, en faisant venir un prêtre quand ils sont malades et en écoutant avec recueillement les prières récitées par les béguards qui leur servent de gardes[2]. Fries ne vit là que de la fausse dévotion, et pourtant c'était parfaitement orthodoxe ; seulement son amour-propre professionnel s'était offensé de ce que dans le même livre l'on eût traité de « deux sujets contradictoires », la médecine et la religion[3].

Ces saillies, disséminées dans des ouvrages médicaux, furent peu remarquées ; elles étaient d'ailleurs fort inoffensives, elles

1. *Spiegel*, f°s 17, 30, 44, 71.
2. *Versehung beyder seel und leib des menschen durch geistliche und leibliche artzneyung*. Strasbourg, Knobloch, 1518, in-4°.
3. *Wie dann sunderlich yetzund einer zusamengefugt hat widerwertige subjecta, das ist hilff des menschlichen leibs und die Nollbrüdery wie man den sterbenden vorbetten sol.* Wildbädor, f° A. 3.

laissaient intacts le système théologique et l'autorité du siège de Rome, que Fries n'entendait pas ébranler. Quand il vit qu'à Strasbourg ces deux fondements étaient attaqués chaque jour avec plus d'ardeur et de succès, il prit peur ; il se joignit aux défenseurs de la religion établie, dont quelques-uns des plus actifs étaient le frère mineur Thomas Muner, le maître d'école de la cathédrale Jérôme Guebwiler et l'avocat Weddelin. Il se mêla même aux controverses, en défendant contre Luther — non le dogme — mais une chose qui lui tenait particulièrement à cœur, l'astrologie. Nous verrons plus loin comment à cette occasion les humanistes luthériens se sont moqués de lui. En 1524, après les désordres provoqués par les invectives que le provincial des Augustins, Conrad Treger, avait publiées contre les réformateurs, la bourgeoisie proposa au Magistrat d'inviter ce moine à une disputation publique, pour laquelle il pourrait s'adjoindre quelques savants de son parti, entre autres le docteur Laurent Fries. Treger refusa la dispute et quitta la ville[1]. Je ne sais pas trop quel rôle Fries aurait pu jouer dans cette circonstance ; son *bagage* théologique n'a pas dû être bien lourd ; il est vrai que plus tard il s'est vanté un jour d'avoir lu tout Saint-Thomas[2], mais c'est là une hâblerie qu'il n'est pas permis de prendre à la lettre.

Quand la population strasbourgeoise presque tout entière eut adhéré à la Réforme, Fries conçut pour cette ville la même aversion qu'auparavant lui avait inspirée Colmar. En avril 1525 il était encore à Strasbourg[3] ; peu après, suivant l'exemple de son ami Jérôme Guebwiler, qui se retira à Haguenau, il s'expatria et se rendit à Metz. Il savait le français, même assez bien pour écrire des traités en cette langue ; peut-être l'avait-il appris à Montpellier. A Metz, ses connaissances comme médecin et son habileté comme astrologue lui procurè-

1. Röhrich, *Geschichte der Reformation in Elsass*. Strasbourg, 1830, t. I, p. 223.
2. Pronostication pour 1531, préface.
3. Peu avant le 18 de ce mois, il avait déposé devant le Magistrat de Strasbourg comme témoin dans une affaire concernant les Augustins de Colmar. V. la lettre citée note de la page 530.

rent un bon accueil chez diverses personnes notables, en particulier chez le maître-échevin Nicolas de Heu ; mais nous ne trouvons pas qu'il ait été nommé médecin officiel de la ville [1]. Peu d'années avant son arrivée, les Messins avaient fait venir, pour remplir les fonctions de syndic et orateur de la cité, Henri-Cornélius-Agrippa de Nettesheim. Celui-ci était un de ces esprits avides de tout connaître, mais instables et aventureux, dont la Renaissance a produit un si grand nombre. Docteur en théologie, en droit et en médecine, devinant avec une rare sagacité ce qu'il y avait de défectueux dans ces diverses parties et dans tout l'état social d'alors, il était en même temps un des adeptes les plus fervents des sciences occultes [2]. Après avoir pratiqué à Metz la médecine et prononcé, dans plusieurs circonstances, des harangues officielles, il avait quitté la ville en 1520 pour reprendre sa vie errante. Mais il était resté en correspondance avec Jean-Rogier Brennon, curé de Sainte-Croix, avec lequel il s'était occupé de ses sciences de prédilection. Ce prêtre mit aussi Fries en relation avec Agrippa ; le 16 octobre 1526 ce dernier écrivit de Lyon à un ami, qu'il avait reçu des lettres de Brennon et de Fries ; l'ami, quand il reviendra à Metz, devra les saluer et dire à Fries que lui, Agrippa, lui écrirait plus souvent s'il trouvait plus souvent des occasions sûres [3].

Par ses relations et par ses goûts astrologiques Fries devint suspect aux Dominicains ; ils le soupçonnaient sans doute de faire de la magie noire. Dans un écrit de 1530 il se plaint en

1. On connaissait si peu la biographie de Fries, qu'Eloy (V. page 523, note 1) dit qu'il exerça premièrement la médecine à Metz et passa ensuite en Allemagne. D'Avezac, *Martin Hylacomylus*, Paris, 1867, p. 159, le qualifie de médecin officiel de Metz. Sur son séjour en cette ville, voir le très intéressant mémoire de M. Abel, cité page 524, note 1.

2. V. son traité *De incertitudine et vanitate scientiarum*, Anvers, 1530, et souvent. Traduction française : Paradoxe sur l'incertitude, vanité et abus des sciences, s. l. 1603. — Dès 1510, Agrippa avait écrit trois livres *De occulta philosophia sive de magia* ; cet ouvrage, grandement loué par l'abbé Trithémius, ne fut publié pour la première fois qu'en 1531 à Anvers et à Paris.

3. *Corn. Agrippæ opera*. Lyon, s. a., t. II, p. 878.

termes très vifs de l'hostilité « des frocs[1] ». Nicolas de Heu, pour le mettre à l'abri de poursuites, l'accueillit dans son hôtel, où il lui permit de s'arranger dans les combles un petit observatoire. Là, dans son *studiole*, il écrivit en octobre 1528 une pronostication en langue française, dédiée aux magistrats messins ; pour le présent, dit-il, il n'a chose de plus grande valeur pour se recommander à leur bénévolence ; « si je vouloye escripre la louenge de vostre noble cité en l'appelant paradis de volupté, cela exigerait la prudence de Socrate et la faconde de Cicéron, lesquelles sont trop estranges pour moi[2]. »

Pour donner à Nicolas de Heu lui-même un témoignage de sa reconnaissance il dressa, le 14 novembre 1528, à 8 heures 20 minutes du soir, son horoscope basé sur l'état qu'avait présenté le ciel au moment de la naissance du maître-échevin à la même heure du 14 novembre 1494 ; il lui prédit, avec la gravité digne d'un augure, tout ce qui lui était arrivé depuis lors ; dans la souscription il l'appelle son unique asile en cette cité[3]. Il continua aussi de faire des pronostications allemandes pour Strasbourg, comme il en avait fait avant d'émigrer à Metz.

Dès cette époque on peut constater à Metz, entre autres dans la famille de Heu, des sympathies luthériennes ; Fries ne chercha plus à se soustraire à cette influence ; en 1530 il s'exprima sur plusieurs questions religieuses d'une façon qui n'était plus tout à fait catholique ; il ne refusa plus aux laïques le droit de lire des traductions de la Bible ; il menaça ses adversaires de les traiter comme Luther avait traité les indulgences[4].

En 1529 la maladie, dite suette, qui d'Angleterre s'était

1. Pronostication pour 1531.
2. Abel, p. 41. Nous reviendrons plus bas sur cet opuscule.
3. Cet horoscope n'était pas destiné à être publié. La bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, en possède un manuscrit. J'en dois une description à l'extrême obligeance de M. Abel ; c'est un grand in-8° de 18 feuillets de vélin, d'une belle écriture gothique, avec 15 miniatures représentant les portraits des aïeux de Nicolas de Heu et ceux de lui-même et de sa femme, Anne de Failly. Il se termine par ces mots : *Vale asilum nostrum in hac civitate unicum. Ex philosophico nostro tuguriolo, ipsa die qua sol in gradum sagittarii permeabat anno salutis* 1528. *Tuæ magnificentiæ Laurentius Frisius naturæ philosophus*.
4. V. la préface de l'édition de 1532 du *Spiegel*.

répandue sur le continent dès 1525, était aussi venue à Metz. Craignant que cette épidémie nouvelle ne s'étendît jusqu'en Alsace, l'évêque Guillaume de Strasbourg fit demander une consultation à Fries, qu'il connaissait, et à Jean Brunon de Nidbruck, qui depuis 1520 était médecin stipendié de Metz et plus connu comme diplomate que comme disciple d'Esculape. Ils envoyèrent au prélat un petit traité, rédigé à la hâte et selon toute apparence par Fries; il fut aussitôt imprimé à Strasbourg [1]. Là parurent aussi trois nouvelles éditions du *Miroir* de Fries, deux en 1529, la troisième en 1532 avec une préface datée de Metz le 23 juillet 1530; en outre, deux éditions d'un de ses ouvrages géographiques, en 1527 et en 1530 [2].

L'année de la mort de Fries nous est inconnue. Dans la préface que l'ancien chartreux Otton Brunfels, qui s'occupait alors à Strasbourg de médecine et de botanique, joignit à celle de Fries pour le *Miroir* de 1532, il dit que le très célèbre auteur du livre a jugé à propos de le corriger encore avant sa mort; cela ne signifie pas qu'il ne vivait plus, mais simplement qu'avant de mourir il a voulu donner un texte authentique d'un travail dont il croyait avoir le droit d'être fier.

2. — *Fries médecin.*

Comme l'auteur de ce mémoire n'a pas l'honneur d'être médecin lui-même, il ne peut pas prendre sur lui de faire une étude approfondie de la médecine, telle que Laurent Fries l'a enseignée et pratiquée; d'ailleurs, pour les membres de la faculté, initiés à l'art médical du moyen âge, une pareille étude n'aurait qu'un intérêt médiocre; pour les laïques elle n'en aurait pas du tout. Il suffira, je pense, d'examiner comment Fries a traité le sujet de façon à le rendre populaire, et de caracté-

1. *De sudore anglico.* V. le titre plus bas.
2. *Usslegung der Merkarte.*

riser par quelques échantillons sa méthode de guérir ou plutôt de *croire* guérir les malades.

Il a été dit plus haut que son ouvrage principal est son *Spiegel der Artznei;* c'est la plus ancienne publication allemande sur la médecine interne[1]. On possédait déjà un traité allemand de chirurgie et d'autres sur les *pestes;* on avait traduit et imprimé plusieurs fois et sous divers titres les règles dites de l'École de Salerne, on avait un manuel pour les sages-femmes et les femmes enceintes; dans l'édition de son livre sur la distillation, intitulée *Medicinarius,* 1505, Jérôme Brunschwig, avait parlé de nombreuses maladies et des « eaux distillées » pouvant servir de remèdes « à l'homme du peuple »; à celle de 1512 il avait ajouté, sous le titre de *Trésor des pauvres,* une série plus complète encore de recettes pour les gens de la campagne qui n'avaient pas de pharmacie dans leur voisinage[2]. Mais aucun de ces livres n'avait embrassé la médecine dans son ensemble. Fries est le premier qui ait tenté cette entreprise; il le savait et s'en flattait: « Personne n'a encore fait en allemand un ouvrage comme le mien. » S'il n'a pas réussi, la faute en est moins à lui-même qu'à son époque, trop esclave des Grecs et des Arabes et imbue de nombreux et absurdes préjugés; si on ne peut pas louer sa science, on peut au moins lui tenir compte de son courage.

D'après la préface de son livre, sa seule intention est d'éclairer ceux qui ont besoin d'un médecin, sur le danger de s'a-

1. *Spiegel der artzny des gelichen vormals nie von keinem doctor in tütsch ussgangen ist, nützlich und gut allen denen so der artzet radt begerent, auch den gestreiffelten leyen, welche sich underwinden mit artzney umbzegon. In welchem du findest bericht aller hendel der artzney gezogen usz den fürnemsten büchern der alten, mit schönen bewerten stücken und kurtzweiligen reden, gemacht von Laurentio Phryesen von Colmar, der Philosophy und Artzney Doctor.* Strasbourg, J. Grüninger, 1518, in-f°. — Nouvelle édition, sans changement, *ibid.*, 1519. — J'ai trouvé dans un catalogue la mention d'une édition de 1507; cela ne peut être qu'une erreur.

2. La première édition de cet ouvrage est de 1500. *Liber de arte distillandi, de simplicibus. Das buch der rechten kunst zu distillieren.* Strasbourg, J. Grüninger, in-f°. De 1500 à 1532, on en compte 11 éditions strasbourgeoises, successivement augmentées ou modifiées; celle de 1505 contient, comme 6e livre : *Von den schlechten artzneyen für den gemeinen man* (*schlecht*, simple). Le 5e livre de l'édition de 1512 a pour titre : *Micarius medicinæ vel thesaurus pauperum, oder das buch Schatz der Armenartzny.*

dresser à des empiriques ou à des charlatans. Il a voulu faire un miroir, dans lequel pussent se contempler à la fois les malades et ceux qui s'arrogent le pouvoir de les guérir. « Comme la coutume exige de dédier ce qu'on publie à un seigneur ou à un amateur de la science », il dédie son ouvrage « aux pauvres malades du commun peuple ». Si parfois il s'exprime avec rudesse, il faut l'excuser ; il était « si enflammé du désir d'extirper les abus introduits dans un des plus nobles des arts », qu'il n'a pas pu s'empêcher parfois de grossir la voix. A cette préface il ajouta en latin une prière aux savants, de lui pardonner d'avoir traité dans la langue du peuple « de la science apollinéenne » ; il n'a d'autre but que de déraciner des erreurs aussi grossières que pernicieuses ; la gloire des vrais médecins n'en souffrira pas, on s'empressera d'autant plus de les rechercher qu'on saura mieux les distinguer des ignorants.

L'ouvrage lui-même, qui est en partie en forme de dialogue entre un docteur et un laïque, débute par l'éloge de la médecine ; à juste titre on peut l'appeler sainte, personne ne pouvant l'acquérir sans une dispensation abondante de la grâce divine ; c'est ce qui est prouvé par de nombreuses citations de philosophes et de poètes classiques, d'auteurssacrés et de médecins célèbres. Aujourd'hui on la méprise à cause de « sa subtilité » ; humanistes et juristes la traitent de barbarie ; ils estiment que tout l'art se réduit à regarder l'urine. Que les malades ne se laissent pas dérouter ! Mais qu'ils sachent aussi à quels médecins ils doivent recourir, car il y en a de trois espèces : 1. Les trompeurs, les charlatans, que ce soient des vagabonds ou de vieilles femmes, des aides-bourreaux ou des arracheurs de dents ; sans savoir ce que c'est que la thériaque, ils vendent dans les rues une affreuse drogue en criant : Achetez du bon *drecker !* D'autres de ces frippons se font forts de trouver dans l'urine des réponses à tout ce que vous voulez savoir, si en ce moment votre femme porte un voile, combien de petits cochons vont naître de votre truie, à quel endroit la route d'un chariot a passé sur la jambe de votre valet. Mais

vous voulez être trompés ! Tant pis pour vous ! — 2. Les empiriques de bonne foi qui, ne sachant que ce qu'ils ont appris par la routine, ne se doutent pas de la nécessité d'étudier aussi les livres. Tels sont les barbiers et les aides-pharmaciens qui, ayant vu des docteurs ordonner certains emplâtres ou certaines potions, ne croient pas mal faire en prescrivant les mêmes remèdes ; ils savent quelque chose, mais n'en savent pas le pourquoi ; ils ne connaissent ni les causes des maladies, ni celles des effets des médicaments. Comme ce n'étaient fort souvent que des jeunes gens, aspirant à l'élégance et portant des habits rayés de diverses couleurs, Fries les tourne en ridicule en les qualifiant de laïques bariolés, *gestreifelte Layen ;* on a cru qu'il entendait par là des étudiants, mais à Strasbourg il n'y avait pas encore d'étudiants[1]. Dans la même catégorie des empiriques Fries rangeait le chirurgien et distillateur Jérôme Brunschwig, dont les extraits de simples, *gebrannte Wasser,* avaient acquis une grande réputation ; il demeurait à Strasbourg au marché aux poissons ; là, les vendeurs et les acheteurs assiégeaient sa boutique en criant : Cher maître, vous venez en aide à tout le monde, aidez-nous aussi, nous vivons si loin de la ville ! C'est pourquoi il a fait pour ces gens « deux beaux livres » que lui, Fries, ne dédaigne pas ; il trouve que Brunschwig donne parfois de bons conseils, qu'il sait le latin, qu'il s'était acquis de l'expérience, mais qu'il est resté superficiel. Un autre, « un Allemand », établi près du marché au sel, ordonnait pour presque tous les maux le même remède, et savait si bien doser ses recettes qu'un jour il prescrivit quatre drachmes d'une substance dont une seule eût été de trop[2].

Après avoir prémuni ainsi ses lecteurs contre les charlatans

1. On peut voir une image d'un de ces élégants dans le *Liber pestilentialis* de Brunschwig, Strasbourg, 1500, in-f°, f° 20, et dans le *Distillierbuch,* du même, de 1500, f° 145 ; elle est reproduite dans les sermons de Geiler sur les péchés de la bouche, *von den sünden des munds,* Strasbourg, 1518, in-f°, f° 80 ; c'est un jeune homme remuant avec une grande cuiller un mélange dans une casserole ; près de lui se tient le maître pharmacien.

2. *Spiegel,* f° 14. A un autre endroit, f° 63, Fries parle de Brunschwig avec moins d'égards ; il l'appelle le grossier paysan près du marché aux poissons.

et les empiriques, Fries leur recommande comme seuls dignes de confiance «les médecins raisonnables» ; ce sont ceux qui ont fait leurs études dans une université, en commençant par les arts libéraux. Il semblerait qu'une démonstration de la nécessité de ces arts comme fondements de toute science eût été superflue, mais Fries a des arguments spéciaux pour nous convaincre qu'ils sont indispensables à un médecin ; plusieurs de ses preuves, si elles ne sont ni très claires ni très concluantes, sont au moins assez divertissantes ; il ne les produit, du reste, que pour faire admirer aux laïques l'étendue du savoir qu'un médecin « raisonnable » doit posséder. Il ne s'arrête pas longtemps à la grammaire, point de départ de toute étude, même de la plus élémentaire. De la grammaire il passe à la logique, sans laquelle les autres arts ne sont que comme des ombres sur un mur. L'astronomie n'est pas moins importante, puisque ici-bas tout changement dépend des astres ; si quelqu'un vous dit du mal de cet art, ne l'écoutez pas, il ne débite que des mots, et l'on peut fourrer beaucoup de mots dans un sac. A un médecin qui n'est pas astrologue, Fries applique un peu mal à propos un ancien proverbe alsacien : il est comme une vieille grange sans souris, ce qui veut dire qu'il lui manque la preuve qu'il a de l'expérience[1]. Il s'abstient toutefois d'expliquer aux laïques les rapports entre les maladies et les astres ; « je le ferais si vous saviez vous servir de l'astrolabe ». Pourquoi le médecin a-t-il besoin de l'arithmétique? C'est pour calculer le moment où dans un mal aigu on peut s'attendre à une crise. Et de la géométrie? Pour déterminer la forme des plaies, vu qu'une plaie ronde guérit moins facilement qu'une longue. La musique lui sert à compter les battements du pouls, « ce qui est une spéculation très subtile ». La cosmographie lui apprend les climats et les particularités des différents pays ; s'il les ignorait, il risquerait de traiter un homme du Nord de la même manière qu'un Méridional ; ce qui serait utile à l'un, pourrait nuire à

1. *Spiegel*, f° 178ª.

l'autre [1]. Enfin, comme auxiliaire principal, il faut la physique, la connaissance de la nature ; le médecin à qui elle manque, empêche bien souvent l'action du médecin véritable, lequel n'est autre que la nature ; mais pour la laisser produire ses effets, il faut la connaître : théorie excellente, à laquelle la pratique de Fries ne se conforme que rarement, bien qu'il aime à s'intituler disciple de la nature [2].

Il ne s'agit pas seulement de trouver un médecin instruit et « raisonnable », il faut savoir aussi comment il convient de l'appeler à votre aide. Sur cet article Fries a des opinions fort sensées. Il donne le conseil de s'adresser personnellement au médecin; si on ne le peut pas, il faut lui envoyer un messager honnête pour le prier de venir ou pour l'informer du mal dont on souffre; il importe surtout de répondre sans réticence à ses questions, quelque embarrassantes qu'elles puissent paraître. Les difficultés étaient grandes surtout pour les habitants de la campagne. Fries abonde en traits caractéristiques sur les coutumes des villages. Quand un paysan tombe malade, il hésite longtemps avant de dépêcher un valet en ville pour quérir un homme de l'art ; généralement il ne s'y résout qu'en maugréant et quand c'est trop tard, quand l'extrême-onction a déjà été donnée par le curé. Au début de la maladie on s'adresse à quelque vieille femme, qui passe pour sorcière et qui donne des remèdes mystérieux. Le patient est-il un homme, un voisin vient lui dire : Ce n'est rien, j'ai eu la même chose, j'avais bu un peu trop ; ne te soucie pas des médecins, ce sont des fourbes qui prennent ton argent sans t'empêcher de trépasser. Si c'est une femme, les commères lui apportent toutes sortes de mets difficiles à digérer : voilà de bons petits plats, il faut que tu manges pour reprendre des forces. Envoie-t-on un messager en ville, il va d'abord au cabaret et boit si fort que quand il arrive chez le médecin, il ne sait plus ce qu'il doit lui dire ou ne comprend pas ce que le médecin lui dit à lui-même.

1. *O. c.*, f° 94.
2. *Der rechte artzt das ist die natur. O. c.*, f° 178.

Le plus souvent on se contente d'envoyer l'urine; c'était la grande affaire pour le peuple. Quand le médecin veut s'informer des circonstances de la maladie, on lui rit au nez, il doit les deviner en regardant le flacon, pourquoi est-il docteur? S'il proteste, on se fâche et on s'en va en disant qu'il ne sait pas son métier. Ces gens-là, Fries conseille de les jeter en bas de l'escalier.

Une chose non moins essentielle que de consulter sérieusement un bon médecin, est de le payer. Mais que de prétextes on invoque pour se soustraire à cette obligation! On s'est guéri tout seul, non par les remèdes, mais grâce à la bonne constitution dont on jouit; on assure qu'on n'est pas en fonds, on paiera plus tard, ou bien on marchande, ou on invite une fois le médecin à dîner, et si le malade meurt, à quoi a servi le médecin? Fries veut que celui-ci se fasse payer d'avance, autrement il risque d'être dupe; surtout il ne doit pas soigner les riches avant d'avoir reçu son salaire et, pour ne pas vilipender son art, il ne doit pas demander une somme trop petite; cela lui permettra aussi d'être moins exigeant vis-à-vis des pauvres[1].

A tout cela Fries ajoute pour les médecins quelques règles de conduite fort sages, qui n'ont rien perdu de leur valeur: souvenez-vous de vos devoirs envers Dieu et vos semblables; ayez une bonne conscience; étudiez sans relâche; évitez le jeu, l'ivresse, la débauche; ne songez pas au gain, n'ayez pas d'autre but que la santé de vos malades, traitez-les comme vous vous traiteriez vous-mêmes; soyez discrets et gardez votre sang-froid[2].

Après ces préliminaires, Fries arrive enfin à la médecine elle-même. Sa doctrine est celle des Grecs et des Arabes. Hippocrate, Galien, Avicenne, sont pour lui les trois « princes de la médecine et des sciences naturelles »; celui qu'il exalte le plus est Avicenne, il le place encore au-dessus des deux grands méde-

1. *O. c.*, f° 17.
2. *L. c.*





cins grecs; s'il possédait un de ses os, il le vénérerait comme une relique précieuse[1]. Avec un peu plus de sens critique, il aurait reconnu que le fameux *canon* de cet Arabe du XIe siècle n'était au fond qu'une compilation tirée des Grecs, avec fort peu d'observations personnelles. Lors de la Renaissance, quand on apprit à mieux connaître les médecins classiques, on éleva quelques doutes sur les mérites d'Avicenne, mais ce ne fut pas un progrès réel, on resta d'autant plus attaché à Galien et à Hippocrate. Fries d'ailleurs demeura fidèle à son Arabe, dont il aurait volontiers fait un saint. Il voulait, comme il a été dit plus haut, que le médecin étudiât sans cesse; mais quand il avait lu tous les vieux auteurs, que pouvait-il étudier encore? La science était achevée, on ne la croyait pas capable d'aller plus loin. Cornélius Agrippa disait spirituellement que « les médecins, qui présumaient donner des remèdes sans l'autorité des anciens, étaient estimés publics destructeurs de la santé des hommes, et que pourtant les noms seuls de leurs dieux leur servaient le plus souvent pour toute doctrine[2] ».

Asservi « aux maîtres de l'art », n'osant ni les juger ni émettre une opinion indépendante, Fries accompagne tout ce qu'il enseigne de citations, empruntées à des écrivains dont les laïques n'avaient jamais entendu les noms; ces noms, dont l'étrangeté leur imposait, n'étaient que de la poudre qu'on jetait à leurs yeux. Même pour les choses les plus simples Fries s'appuie sur des autorités; pour nous convaincre que les œufs à la coque sont une nourriture saine, il en appelle à Avicenne et à Rabbi Moïse; quand il soutient que la viande de veau est d'une digestion facile, il s'abrite derrière Averroès[3]. Dans cette confiance aveugle qu'il professe pour les anciens, il déclare qu'il dédaigne « les remèdes de bonnes femmes et les petits artifices inscrits dans les cahiers des écoliers[4] »; on verra

1. *O. c.*, f° 64.
2. *De incertitudine scientiarum*, éd. de 1531, cap. 82, f° t. 6; traduction française, p. 554.
3. *Spiegel*, f°s 31, 35.
4. *O. c.*, f° 107.

toutefois qu'il a des choses qui ne valent pas mieux. Parfois il parle de secrets qu'il ne veut pas divulguer, de peur d'éveiller la jalousie de ses confrères; pour les garder pour lui, il a même un motif de modestie : « Si je vous révélais tout ce que je sais, vous diriez que ce docteur n'est plus un homme, qu'il est un ange[2]. »

Le *Miroir* est divisé en deux parties, l'une théorique, l'autre pratique; cette division est assez mal observée. Dans la théorie il est parlé de ce qu'on appelait alors la complexion, puis de l'hygiène, des causes et de la nature des différentes maladies, de l'urine, des saignées, des simples et des médicaments composés; la partie pratique s'occupe du traitement des maladies. Les conseils sur l'hygiène sont généralement raisonnables, quoique mêlés à des considérations qui nous font rire; par exemple, il importe de choisir sa demeure de manière qu'elle ne soit pas exposée à des vents pernicieux; les gens du peuple croient qu'on se moque quand on leur dit que leurs habitations sont insalubres; il n'est pas même bon qu'ils le sachent, car plus d'un, s'il était mieux logé, guérirait plus vite, et où serait alors le profit du médecin[3]? Les chapitres principaux de l'hygiène sont consacrés à la diète; Fries examine, avec toute la compétence d'un chef de cuisine expérimenté, les diverses substances alimentaires au point de vue de leur complexion chaude ou froide, sèche ou humide, et de leurs rapports, selon qu'elles sont apprêtées, avec les tempéraments des hommes. Il y a là des détails qui dénotent chez l'auteur un goût assez raffiné. Arrivant aux boissons, il ne veut pas que les paysans boivent du vin, à cause « de la chaleur de leur estomac »; les gens auxquels il est permis d'en boire, doivent le prendre pur; mélangé avec de l'eau, il s'en sépare dès qu'on l'a bu, l'eau reste dans les organes inférieurs, le vin, plus subtil, monte seul à la tête et vous rend plus vite ivre[3]. Plus loin, quand il s'oc-

1. *O. c.*, f°s 178, 23.
2. *O. c.*, f° 55.
3. La partie *Von speiss und trank*, *Spiegel*, f°s 129 et suiv., fut publiée dans la suite à part : *Von allerley speysen so dienstlich zu menschlicher narung. Durch*



cupe de l'urine et des saignées, Fries combat avec une vigueur digne d'éloges les tromperies commises par les uromanes charlatans et par les barbiers, plus pressés de s'amuser au trictac que de bien apprendre leur métier [1]. Ce qu'il dit des *simples* et des médicaments composés se rattache au Traité de la distillation de Jérôme Brunschwig.

Dans la partie de son livre consacrée au traitement des maladies, « depuis celles de la tête jusqu'à celles des pieds », les chimères, les affirmations sans preuves, les absurdités sont en plus grand nombre que les idées judicieuses. Pour bien des cas il laisse le choix entre plusieurs remèdes, les uns aussi infaillibles que les autres; il assure que leur efficacité est constatée soit par sa propre expérience, soit par celle des anciens. De même que Brunschwig il a des recettes plus chères pour les riches et de moins chères pour les pauvres. Il décrit des emplâtres et des breuvages qu'on peut confectionner soi-même quand on demeure loin d'une pharmacie, ou dont on n'a qu'à envoyer les formules chez l'apothicaire le plus rapproché [2]. On se demande de quelle utilité pouvaient être ces recettes, quand l'imprimeur les imprimait incorrectement, ou quand elles arrivaient à l'officine mal copiées par le malade? Dans la suite Fries eut la mortification de voir son *Miroir* déparé par des fautes typographiques, qui pouvaient donner lieu à des erreurs médicales fort dangereuses.

Nous indiquerons maintenant, en les choisissant au hasard, quelques-unes des méthodes curatives de Fries, elles montreront à quoi étaient exposés les malades soignés par des Esculapes de cetté école; mais ces malades, il ne faut pas trop les

Doctor Laurentium Friesen, vor dreyssig Jaren beschriben, zur besserung menschlicher gsundheit und yetz durch M. Matthys Erben in truck geben. Getruckt zu Mülhusen im obern Elsass durch Peter Schmid. 1559. 10 feuillets in-4°. — Il paraît qu'il en existe aussi un texte latin; Jöcher, *Gelehrten-Lexicon*, t. II, p. 765, cite parmi les écrits de Fries un *Regimen sanitatis per rationem victus*.

1. *Spiegel*, f°s 43, 44.
2. *O. c.*, *f*° 74.
3. *O. c.*, f°s 130, 156.

plaindre; la thérapeutique de Fries, qui n'est que celle du moyen âge, avec ses manipulations mystérieuses et ses mixtures qui rappelaient la sorcellerie, leur inspirait un respect mêlé de crainte; ils n'auraient pas cru à un médecin qui eût employé des moyens plus simples. D'après Fries, les asthmatiques doivent manger de préférence de la viande de hérisson ou de renard, et particulièrement les poumons de ces bêtes[1]. — Pour faire passer la diarrhée dans le court espace d'une heure, prenez du son de froment, mettez-le dans un petit sac, faites-le bouillir dans du vinaigre et asseyez-vous dessus, c'est infaillible[2]. — Fries prétend avoir guéri plus de 200 femmes d'un mal, qu'il ne nomme pas, au moyen de saignées, de ventouses, d'une certaine potion, de purges, d'épices ajoutées aux mets, d'un bain de sueur, et finalement d'un emplâtre mis sur le nombril[3]. — Contre les rhumatismes articulaires prenez une vieille oie bien grasse, plumez-la et videz-la; tuez un chat, hachez-le en petits morceaux, mettez ceux-ci dans l'oie avec du saindoux, de l'encens, de la cire, du beurre de mouton, du sel, de la farine de seigle et de fève; faites rôtir l'oie et recueillez tout ce qui en découle, frottez avec cela les membres malades, vous verrez des merveilles! Un autre onguent, « noble et éprouvé », est celui-ci: prenez des os de toutes sortes de bêtes, surtout d'ânes, faites-les bouillir longtemps dans de l'eau; prenez ensuite la graisse qui sort de la masse; à une livre de cette graisse ajoutez deux drachmes de castoréum et d'euphorbe; remplissez de ce mélange un renard que vous ferez rôtir à une broche; oignez-vous de ce qui en découle[4]. — Un homme est-il frappé d'apoplexie, il faut lui raser la tête et la couvrir d'un emplâtre de farine de moutarde et de castoréum délayés dans du vinaigre; lui mettre du castoréum sous la langue; frictionner ses membres avec du sel, le saigner aux

1. *O. c.*, f° 124.
2. *O. c.*, f° 153.
3. *O. c.*, f° 29.
4. *O. c.*, f° 162.

pieds et aux mains; après une heure le faire éternuer au moyen de castoréum, de poivre et d'ellébore; s'il ne revient pas, attendre 60 heures avant de l'enterrer; malheureusement, le médecin a beau donner ce conseil, bien souvent les héritiers ne l'observent pas de peur de perdre la succession[1]. — Cure de la cataracte, laquelle Fries assure avoir plusieurs fois prescrite avec un plein succès : pendant six jours le malade prend matin et soir un breuvage d'eau de fenouil, d'euphraise et d'oxymel, il se purge ensuite avec des pilules laxatives et met un certain onguent dans les yeux; si cela ne sert à rien, il ne reste qu'à faire l'opération; celle-ci, Fries ne la décrit pas, il convient qu'il ne l'a jamais essayée et que cela regarde la chirurgie[2]; est-il vraisemblable d'après cela qu'il se soit fait une réputation comme habile oculiste? — Remède contre la pierre, « recommandé par tous les maîtres » : on tue un jeune lièvre et on le vide; pendant qu'il est encore chaud, on le met dans un pot de terre, qu'on couvre hermétiquement; on introduit ce pot dans un four, où on le laisse jusqu'à ce que la chaleur ait réduit le lièvre en poudre; matin et soir le malade prend une demi-once de cette poudre dans de l'eau et du miel; par ce remède, s'il faut en croire Fries, il a fait sortir un jour d'un homme plus de 400 calculs, grands et petits, dont il conserva une partie comme preuve du fait[3]. — La léthargie exige un traitement énergique; elle provient d'un abcès à la partie postérieure de la tête, causé soit par l'ivrognerie, soit par l'oisiveté ou par l'usage de mets produisant des vapeurs, tels que les oignons, l'ail, la ciboulette; pour dégager la tête du malade, on le saignera au front, on lui frottera les membres avec des étoffes rudes, on lui donnera des lavements âcres, on excitera chez lui des envies de rendre, on l'empêchera de dormir en le tirant par les cheveux ou en lui criant dans les oreilles; « vous ferez bien de suspendre à son lit un porc par ses pattes de der-

1. *O. c.*, f° 104.
2. *O. c.*, f° 111.
3. *O. c.*, f°s 156, 152.

rière », il poussera de tels grognements qu'il rendra tout sommeil impossible; en été vous raserez les cheveux du malade et vous lui enduirez le crâne de miel; cela attirera les mouches, qui le tourmenteront si fort qu'il ne dormira certainement pas et dont les piqûres serviront en même temps à faire sortir de sa tête les vapeurs peccantes[1].

Un des derniers chapitres traite du régime pendant les « pestilences »; sur ce sujet Fries se borne à reproduire ce que d'autres avaient écrit avant lui. Il termine son livre par la lèpre; il combat ce mal hideux, si fréquent encore au XVIe siècle, spécialement par ce procédé : on met dans de l'huile d'olive de petits lézards verts, on les y laisse pendant une nuit et un jour, puis on les fait cuire jusqu'à ce qu'ils forment une pâte; celle-ci on la jette, mais on garde l'huile, qui agit « admirablement », elle enlève toute trace de la lèpre[2].

Fries a eu des moments où il a su être facétieux, mais il se serait indigné si on avait osé lui dire qu'en donnant les conseils dont on vient de voir quelques exemples, il se moquait du monde; comme docteur, ayant une haute opinion de la *sainteté* de son art, il voulait qu'on le prît sérieusement au sérieux; il pouvait, du reste, être tranquille, personne ne doutait encore de la perfection de ce genre de science médicale.

Si l'anatomie ne figure pas dans le *Miroir* de Fries, ce n'est pas qu'il l'ait ignorée absolument; il en a eu d'abord quelques notions d'après les anciens, que plus tard il avait plus ou moins complétées. Il n'est pas le seul médecin de son époque qui n'ait pas connu *de visu* l'organisme intérieur du corps humain; l'anatomie était encore dans l'enfance, les universités ne la connaissaient pas; au dire de Fries, les magistrats de quelques grandes villes commençaient à abandonner aux médecins les cadavres des suppliciés[3], mais cela n'arrivait encore que rarement. En

1. *O. c.*, f° 175.
2. *O. c.*, f° 184.
3. *O. c.*, f° 22.

1513, Jean-Adelphe Muling, jeune médecin strasbourgeois, publia un traité d'anatomie de l'Italien Mundinus, ayant à la fin une gravure qui représente un homme nu avec le torse ouvert[1]; ce fut la première publication anatomique à Strasbourg; elle passa inaperçue. En 1517 le docteur Wendelin Hock, dont il a été parlé plus haut, vint en notre ville et fit, en présence de chirurgiens et de barbiers, la dissection d'un cadavre, accompagnée d'une démonstration; Jean Wechtelin, un des meilleurs artistes strasbourgeois de cette époque, fit un dessin du corps ouvert, et Hock y ajouta quelques mots explicatifs; cette planche, gravée sur bois, fut répandue à beaucoup d'exemplaires. Fries, qui en 1517 était à Colmar, n'assista pas à la leçon de Hock, mais il se procura la gravure et l'inséra l'année suivante dans son *Miroir*. En divers endroits de cet ouvrage il dit qu'il aurait aussi parlé de l'anatomie, s'il n'avait pas été prévenu par Hock, qui a traité la matière « bien mieux qu'il n'aurait pu le faire lui-même[2] ».

La chirurgie n'était pas seulement séparée de la médecine, elle était reléguée à un degré inférieur, un peu au-dessus de la profession des barbiers; on la considérait comme une sorte d'art mécanique, qui n'exigeait pas beaucoup de connaissances médicales; comme c'est elle qui enseignait à tailler et à raccommoder, on pensait que c'est elle aussi qui avait le plus d'intérêt à connaître l'intérieur du corps; aussi le docteur Hock convoqua-t-il à sa conférence principalement les barbiers et les chirurgiens. Fries déclare à plusieurs reprises qu'il n'a jamais fait d'opérations; néanmoins il se proposait de faire entrer aussi « l'art de guérir les blessures » dans le cadre de son *Miroir;* mais Jean Gersdorf ayant publié en 1517, à Strasbourg, son Manuel de chirurgie, Fries renonça à son projet de

1. Mundinus, *De omnibus humani corporis interioribus membris anathomia.* Argent., Mart. Flach. 1513, in-4°. Wieger, dans sa *Geschichte der Medicin zu Strassburg,* ne connait pas cette édition.

2. *Spiegel,* f°s 22, 63, 97. — Outre la gravure anatomique, Fries en donne une autre représentant le squelette.

s'aventurer sur un terrain qui, après tout, ne lui était pas très familier[1].

Le *Miroir* eut d'abord du succès. Après avoir paru une première fois en 1518, il eut une deuxième édition dès 1519. Mais il se passa dix ans avant que l'on songeât à une troisième; Fries la donna en 1529, pendant son séjour à Metz[2]. Les empiriques s'étant plaints qu'il les eût malmenés, il s'étonne dans sa nouvelle préface qu'ils n'aient pas accepté avec reconnaissance le redressement de leurs erreurs; comme la gratitude n'est pas dans les coutumes des gens de cette « secte », il leur fait la concession d'enlever les épines qui les avaient blessés, il supprime quelques passages et en modifie quelques autres; si cela ne leur suffit pas, eh bien! qu'ils fassent des livres meilleurs que le sien! D'autre part, les médecins savants lui avaient pris en mal d'avoir écrit en allemand; c'était rabaisser l'art d'Apollon. Cette critique, dit-il, ne leur est-elle pas inspirée par l'envie excitée par son succès? Et n'est-ce pas injuste de lui reprocher de se servir de l'idiome populaire? De tout temps les médecins les plus célèbres ont écrit dans les langues de leurs peuples, les Grecs, les Latins, les Arabes, les Juifs, et, plus récemment, les Français et les Espagnols. Pourquoi cela serait-il interdit aux seuls Allemands? On a publié des ouvrages allemands sur le droit, on a même traduit, contrairement aux principes du siège de Rome, les mystères divins (la Bible), et il serait inconvenant d'éclairer le peuple sur ce qui importe à sa santé physique, sans laquelle rien ne prospère dans cette vallée de larmes! Que les savants daignent donc accepter son livre, non pour leur propre instruction — ils n'en ont pas besoin, — mais comme moyen d'éveiller l'intérêt des laïques qui savent lire.

1. *Feldbuch der Wundartzney*. Strasbourg, J. Schott, 1517, in-f°, et plusieurs fois dans la suite. La première édition contient pour la première fois la planche anatomique d'après Hock, ainsi que celle du squelette. — *Spiegel*, f° 184.

2. *Spiegel der artzny gemachet und widerumb mit ernst übersehen und gebessert...* Strasbourg, J. Grüninger, 1529, in-f°. Cette édition n'a que la gravure anatomique, le squelette est omis.

Cette édition parut en mars (1529) ; au mois d'août suivant, Otton Brunfels, avec le consentement de l'auteur, en fit une autre chez un autre imprimeur, « parce que la précédente était remplie de fautes » ; si Fries n'avait pas été absent de Strasbourg, lui, Brunfels, n'aurait pas osé corriger le travail d'un docteur aussi célèbre[1]. On ne voit pas trop ce qu'il a corrigé, son édition fourmille d'erreurs typographiques, dont plusieurs très graves dans la notation des doses. Quand Fries s'en plaignit, Brunfels mit les fautes à la charge des compositeurs, et se rassura en comptant sur les pharmaciens pour réparer les bévues. Compter sur les pharmaciens était aussi risqué que de s'en rapporter aux seuls ouvriers d'une imprimerie ; il fallait revoir soi-même les épreuves. Fries, fort mécontent, reprit son œuvre en 1530 ; il voulut établir encore avant sa mort un texte définitif pour la postérité[2]. « Bien que chargé d'occupations innombrables, je me suis remis à nettoyer et à repolir ce miroir terni et rouillé. » Il se plaint de nouveau de ses contempteurs, et justifie encore une fois l'utilité des livres en langue nationale. « Que dois-je dire de ces fanatiques? Ils font comme nos maîtres sententiaires, qui ne veulent pas qu'on traduise les Saintes-Écritures, disant que le salut des âmes ne regarde que les tonsurés ; ils n'agissent ainsi que parce qu'ils craignent que leur ignorance ne devienne manifeste et qu'on ne se soucie plus de leur *Parva logicalia*. Si Dieu me prête vie, je ne les ménagerai pas plus que Martin Luther n'a ménagé le pape et ses indulgences. » On remarquera la différence entre ce passage et celui de 1529, où Fries blâmait encore la traduction de la Bible, comme n'étant pas conforme aux doctrines romaines.

Dans cette préface, où Fries s'exprime si vertement, il ne parle pas encore d'une nouvelle médecine, qui a dû lui causer

1. *Spiegel der artzney.. gebessert und widerumb fleissig übersehen durch Othonem Brunfels.* Strasbourg, Balthasar Beck. 1529, in-f°.

2. Préparée dès 1530, cette édition ne parut qu'en 1532, Strasbourg, Balthasar Beck, in-f°. Au titre il y a cet avertissement : *Hiemit sollen widerruft und falsch declariert sein alle exemplar diss buchs, so vor disem truck ussgangen sind.*

plus de dépit encore que les *errata* dans son *Miroir*. Ce n'est que dans un opuscule paru un peu plus tard, qu'il s'élève incidemment contre des docteurs, qui prétendent enseigner un art nouveau et qui méprisent les anciens [1]. On ne se trompera pas en voyant là une allusion à Théophraste Paracelse. En décembre 1526, celui-ci avait acheté à Strasbourg le droit de bourgeoisie; en 1529, il fit imprimer dans la même ville son premier traité médical, celui sur les vertus du bois de Gayac [2]. C'est cette publication qu'a sans doute visée Fries en parlant d'un art nouveau qui ne se fonde pas sur les anciens; peut-être fut-elle aussi l'occasion d'une apologie d'Avicenne qu'on attribue à notre docteur, et que malheureusement nous n'avons pas pu nous procurer [3]. D'ailleurs Paracelse n'exerça encore aucune influence ni à Strasbourg ni au dehors; sa réputation ne date que de plus tard. Les *anciens* continuèrent de régner en maîtres incontestés.

Avant de parler de quelques traités que Fries a écrits sur des sujets spéciaux, il convient, pour être complet, de dire un mot d'un ouvrage auquel jadis on a attaché une importance supérieure à sa valeur scientifique; c'est son recueil de synonymes [4]. Comme la fausse interprétation de beaucoup de termes employés en matière médicale donne lieu journellement à des erreurs qui, dans la pratique, peuvent avoir des conséquences funestes, Fries a pensé qu'il serait utile de dresser le catalogue des simples et des autres substances, et de donner de chaque

1. Pronostication pour 1531.

2. *Ein claer bericht yetzt nüw von dem holtz guaiaco*.. Strasbourg, Grüninger, 1529, 8 feuillets in-4°. — Moog, *Theophrastus Paracelsus*, Würzbourg, 1876, in-4°, p. 22, ne mentionne pas cette édition, dont le seul exemplaire connu existe à la bibliothèque de Wolfenbüttel.

3. *Defensio Avicennæ, ad medicos Germaniæ. Argent.*, 1529, in-4°; *Lugduni*, 1533, in-8°. Cité par Hahn.

4. *Synonyma und gerecht uszlegung der wörter so man in der artzney, allen krütern, wurtzlen, blumen, somen, gesteinen, safften und anderen dingen zuschreiben ist. In latinischer, hebraischer, arabischer, kriechischer und mancherlei tütscher zungen. Bisher nit bei einander gesehen und vil irrung und missbrauch darin gehalten, hie mit fleiss und arbeit zesamen bracht. Me congessit Phrisius Argentariæ.* Strasbourg, Grüninger, 1519, in-f°. — Strasbourg, 1535, in-4°. — *Synonyma materiæ medicæ. Argent.*, 1535, in-f°. — Les synonymes latins, hébreux et grecs de différentes fleurs, plantes, pierres et minéraux, de Phrysius. Strasbourg, 1579.

nom latin les synonymes grecs, hébreux, arabes et allemands. Le médecin, qui cherchera le sens d'un terme, n'aura plus besoin de parcourir beaucoup de volumes, il lui suffira d'ouvrir ce catalogue, rangé par ordre alphabétique et tiré « des anciens et des modernes ». Les mots hébreux sont imprimés en caractères hébraïques, mais souvent si incorrectement qu'on ne les comprend pas; les arabes, en caractères latins, n'ont plus d'une fois qu'une apparence arabe. Il est plus que douteux que Fries ait connu ces langues; ce n'est pas sans raison que, dans un dialogue satirique auquel nous aurons à revenir, un des interlocuteurs dit à Fries: « Les savants prétendent que dans ton dictionnaire les mots hébreux sont mal écrits ou qu'ils ne sont pas hébreux du tout! » Fries répond : « J'avais pourtant engagé un enfant d'Israël à me les fournir, et cela m'a coûté assez cher; que les dieux te confondent, traître de juif, si tu m'as trompé [1] ! » Néanmoins le volume fut réimprimé, bien entendu sans correction; il eut même l'honneur d'une traduction française.

Les traités spéciaux de Fries sont conçus dans le même esprit que son *Miroir*. Il y en a deux ou trois où l'on rencontre quelques idées nouvelles, par la simple raison qu'il s'agit de maladies nouvelles, et encore ces idées reviennent-elles par un détour aux maximes chères à la vieille école.

Il a été dit plus haut que la première publication médicale de Fries paraît être celle qu'il a consacrée au mal vénérien [2]. Dans son *Miroir*, au lieu de donner un chapitre sur ce sujet, comme il le fait par exemple pour la lèpre et « les pestilences », il trouve plus commode de renvoyer les lecteurs à son traité, qui avait paru en allemand et en latin. Les médecins de la fin

1. *Murnarus Leviathan*, s. l. et a. (Strasbourg, 1521), in-4°, f° G, 3.

2. V. Notice biographique, page 528. — *Epitome opusculi de curandis pustulis, ulceribus et doloribus morbi gallici, mali frantzose appellati. Basilæ*, Henri Petri 1532, in-4°; et, dans le recueil d'Al. Luisinus, *De morbo gallico omnia quæ extant*. Venise, 1556, in-f°, t. I, p. 299. — Comme, dans l'édition de Bâle, il y aurait eu à la fin quelques feuillets vides, on ajouta, pour les remplir, des antidotes, tirés du *Spiegel*, contre certains poisons.

du xv[e] et du commencement du xvi[e] siècle, abandonnés par Hippocrate, Galien, Avicenne et consorts qui n'avaient pas connu la syphilis, durent s'évertuer à trouver des remèdes. Selon Fries, la cause première du mal a été « une corruption du sang et une combustion des humeurs », produites par une certaine conjonction des astres. Lors de son apparition à Naples et en France, on essaya, dit-il, de le guérir par une cure violente, *aspera et perversa cura*. Comme il se manifestait principalement par des ulcères, et que chez les anciens on trouvait que pour nettoyer la peau rien ne valait autant qu'une forte transpiration, il suffisait d'imaginer des moyens sudorifiques très énergiques. Les uns enfermaient les malades dans des sacs ; d'autres, tels que Gaspard de Torella, médecin du pape Alexandre VI, conseillaient de les mettre dans un four ou dans une étuve hermétiquement couverte. Fries estime que ce ne sont là que des expédients d'empiriques ; il faut quelque chose de plus rationnel. « Aujourd'hui la cure est plus difficile qu'à l'origine, on est plus habitué au mal, on le redoute moins, et puis la planète Saturne règne, elle refroidit l'humeur peccante, la durcit, la convertit en une masse pierreuse, contre quoi il n'y a plus rien à faire. » Quand on s'y prend à temps, il y a un remède souverain, mais plus original que rationnel : « procurez-vous deux livres de sang d'un homme roux (il n'est pas nécessaire que ce soit d'un seul individu), mettez-y quatre drachmes d'aloès, une demi-livre de la gomme dite sacrocolla, quatre onces de poix, autant de mastic, de térébenthine, de bol arménien, de cire, d'huile de roses; faites bouillir tout cela et employez le mélange comme emplâtre ; il fait disparaître le mal merveilleusement. » Préparation plus digne de la cuisine d'une sorcière, que du laboratoire d'un honnête pharmacien.

Quand le chevalier Ulric de Hutten eut publié en 1518 son livre célèbre sur le traitement de la syphilis par le bois de gayac, et que Thomas Murner, l'ami de Fries, l'eut traduit en allemand, Fries eut le bon sens de se convertir aussitôt à cette méthode nouvelle ; il donna lui-même un opuscule sur le fa-

meux bois[1]. Il s'y lamente que tant de gens aient péri, faute de trouver chez les médecins une aide vraiment efficace; en faisant cet aveu, il passe condamnation sur le remède qu'il avait vanté comme si merveilleux. Enfin Dieu a révélé l'existence du gayac! Il faut le bénir à cause de ce bienfait. Malheureusement beaucoup de médecins en abusent, en l'employant contre toutes les maladies quelconques; d'autres s'en font un secret, afin de se faire mieux payer par leurs clients riches; les pauvres sont délaissés. C'est pourquoi Fries veut montrer comment chacun peut se servir de ce bois précieux, sans recourir à un des savants qui prétendent s'en réserver le monopole, *holzgelehrte Artzet*. Il n'est pas cher; à la foire de Francfort le quintal ne coûte que 5 florins; dans diverses villes, entre autres à Strasbourg, on peut s'en procurer huit livres pour un florin. La manière de le préparer pour en faire des bains, des potions, des onguents, et la diète qu'il faut suivre afin de se préparer soi-même à la cure, telles sont les matières que Fries examine dans son petit livre, qui est très facile à comprendre, mais qui présente les mêmes inconvénients que tous les traités de médecine populaire.

La suette anglaise, à laquelle on donnait aussi en Allemagne le nom de bain anglais, était également une maladie nouvelle. Consultés par l'évêque de Strasbourg, Fries et Brunon de Nidbruck, tout en déclarant qu'il faudrait « un génie plus érudit » que le leur pour traiter cette matière, transmettent au prélat, pour ne pas paraître mépriser son désir, « les armes que leur ont fournies contre cet ennemi furieux les traditions des anciens et leur propre expérience[2] ». A grand renfort de

1. *Ein gründtlich und bestendig heilung aller schäden, beulen, löcher (oder was des gleichen) am leib des menschen, mit gar geringen kosten, mit dem tranck des holtzes guaiaco..., durch D. L. Friesen, ein liebhaber der artzney.* Strasbourg, J. Prüss, 1539, 8 feuillets in-4°. — Il ne me paraît pas probable que Fries ait écrit ce traité après la publication, en 1529, de celui de Paracelse; s'il l'avait fait, il n'aurait pas manqué de décocher quelques traits contre ce détracteur des anciens. Mais l'opuscule est postérieur à celui de Hutten, sans lequel Fries n'aurait rien su du bois de gayac. L'édition de 1539 doit être une réimpression d'une plus ancienne, aujourd'hui perdue.

2. *Sudoris anglici, exitialis pestiferique morbi ratio, præservatio et cura, Joanne*

citations d'Aristote, d'Hippocrate, de Galien, d'Avicenne et d'autres, les deux pédants établissent qu'une pestilence est toujours une affaire très grave; cela n'apprenait rien de spécial sur la suette. Quant à leur expérience personnelle, ils savent qu'un mal qui consiste surtout en sueurs, doit être combattu par des sueurs plus fortes, *similia similibus*. Il faut donc coucher le malade dans un lit chauffé, l'envelopper jusqu'au cou, le préserver du contact de l'air, lui donner une potion sudorifique; après six heures on l'essuyera, puis on l'enveloppera de nouveau de linges bien chauds; il pourra boire un peu de vin mêlé d'eau, mais avant douze heures il ne mangera rien, et pendant trois jours il s'abstiendra de viande. Il lui faut des gardes pour le tenir enfermé dans son lit; ils l'empêcheront de s'endormir, en le tirant par les cheveux et par la barbe, en lisant à haute voix, en chantant, en faisant du vacarme; ces gardes devront être des gens probes, espérant plus d'honneur et de profit de la vie des hommes que de leur mort, et non « de ces frères encapuchonnés qui ne songent qu'au bénéfice que leur procurent les funérailles [1] ». En même temps que le traité des deux médecins de Metz il en parut à Strasbourg un autre sur le même sujet; l'auteur était courrier à cheval de la chambre aulique de Spire [2].

Un ouvrage sur le pouls, que Fries avait l'intention de publier, ne paraît pas avoir vu le jour [3].

L'usage des eaux minérales et thermales, appelées en Allemagne bains sauvages, *Wildbäder*, a fort occupé nos médecins du commencement du XVI[e] siècle. Fries consacre à ces

Nidepontano et Laurentio Frisio, inclytæ civitatis Metensis medicis autoribus, præcipito calamo conscripta. Argent., *J. Knobloch junior*, 1529, 12 feuillets in-4°. — Wieger, p. 125, cite *Phrysius de sudore anglico, ed. Brunfels*, 1529. Dans l'édition que je viens de mentionner, et qui est de 1529, on ne rencontre nulle part le nom de Brunfels. — V. aussi Börsch, *Essai sur la mortalité à Strasbourg*. 1836, in-4°, p. 126.

1. *Cucullati fratres sive perversi* (ici probablement pour *conversi*), *qui omnem spem, omne gaudium, omnemque quæstum in sepeliendis hominibus collocarunt.*

2. *Ordnung und regiment deren sich in der schweyssucht, das englisch bad genant, zu halten sei.* Strasbourg, J. Schott, 1529, 16 feuillets in-4°. L'auteur est *Hans Melbrey, reitender Camerbott*; le traité est dédié à la chambre aulique de Spire.

3. *Spiegel*, f° 72.

bains un chapitre de son *Miroir*, où il promet aussi un traité latin sur la matière ; j'ignore si ce traité a paru, je n'en connais qu'un allemand, qui n'est qu'un texte plus développé du chapitre du *Spiegel*[1]. Il est destiné « au simple peuple », dont la santé est souvent compromise parce qu'il ne sait rien des bains ; d'aucuns disent qu'il suffit que les savants en aient connaissance ; non, répond Fries, l'homme du peuple n'a pas toujours des savants à sa portée, ou bien il est trop inculte pour aller les consulter ; c'est un petit livre qu'il lui faut. Les sources que Fries connaît sont celles de Pfeffers, de Plombières (en allemand du temps Plümmers), de Baden en Suisse, de Baden-Baden, de Zell près d'Offenbourg, du Wildbad et de Göppingen dans le Würtemberg, d'Ems, d'Uberlingen, d'Oppenau (plus tard Antogast et Petersthal), de Geberschwihr dans la Haute-Alsace. Plusieurs de ces établissements sont depuis longtemps abandonnés. D'après Fries, les sources diffèrent selon « la complexion » du terrain d'où elles sortent, selon le mélange avec des vapeurs répandues dans l'atmosphère, selon le degré de « pourriture » de l'eau quand elle est stagnante, enfin selon l'influence des astres. Pour expliquer ces idées, Fries donne quelques détails tirés des anciens et généralement faux. Non moins naïves sont ses spéculations sur les diverses manières d'éprouver et de distinguer les eaux, par le goût, la couleur, la pesanteur, la distillation, l'expérience des personnes auxquelles on peut se fier. Comme l'analyse chimique n'existait pas, il détermine la composition des eaux par hypothèse d'après certaines de leurs qualités. Le soufre étant considéré comme le principe calorifique par excellence, il ne peut pas ne pas être un des éléments constitutifs des sources thermales ; celle de Pfeffers contient en outre de l'or et du salpêtre ; Plombières, du plomb et de l'alun ; Bade, de l'alun. Gueber-

1. O. c., f° 56. — *Tractat der wildbeder natur, wirckung und eigentschafft, mit sampt underweisung wie sich ein yeder bereiten sol ee er badet, auch wie man baden und etliche zufell der badenden wenden sol. Gemacht mit grossem fleiss durch Laur. Phriesen der freien kunst und artzney doctor*. Strasbourg, Grüninger, 1519, in-4°.

schwihr n'a pas de soufre, mais beaucoup d'alun et un peu de salpêtre et de fer; cette eau est bonne contre les maladies de la rate, la fièvre quarte et les impuretés de la peau. La partie pratique du traité consiste dans l'indication des maladies qui sont guéries par les différentes sources, et dans des conseils sur les purgations préliminaires selon la complexion de chacun, sur la diète à observer, sur les drogues à prendre si la cure produit certains accidents, tels qu'insomnies, constipation, etc. Fries ne veut pas qu'on mange pendant qu'on est dans l'eau; cet ordre n'était guère obéi. Tout était un peu *sauvage* dans ces bains *sauvages;* il y en avait peu où l'on mît à la disposition des baigneurs des cuves de bois; presque partout c'étaient des piscines, où hommes et femmes entraient pêle-mêle pour y passer de longues heures; une de leurs principales distractions était de manger et de boire ensemble. La jolie gravure en bois qui orne le titre du traité de Fries, représente un grand réservoir; à droite y sont un homme barbu et un prêtre; à gauche un vieillard, un jeune homme et une femme; entre celle-ci et ses deux compagnons une planche, sur laquelle des assiettes, des coupes, une cruche; en dehors du réservoir un individu en habit de fou complète l'amusement de la société baignante en jouant du violon.

La dernière question dont Fries se soit occupé comme médecin est celle de la mémoire. Aujourd'hui la mémoire a sa place dans la psychologie, et c'est à la pédagogie, — si tant est qu'elle y songe encore, — à trouver les moyens de la fortifier. Jadis ce soin était réservé à la médecine; on avait à cet égard des opinions quelque peu matérialistes. Un docteur italien, Mathéolus de Pérouse, mort en 1470, avait publié une *Ars memorativa*, qui fut aussi imprimée deux fois à Strasbourg[1].

Même quand c'étaient des théologiens ou des humanistes qui traitaient de cet art, ils mettaient à un des premiers rangs les conseils hygiéniques et médicaux. Fries, après avoir inséré dans son *Miroir*, à propos de la tête, un chapitre sur la mé-

1. Par Henri Knoblochtzer, s. a., in-4°, et par Martin Schott, 1498, in-4°.

moire, reprit le sujet dans un traité spécial [1]. La préface, adressée « aux laïques instruits », débute par ces paroles, assez remarquables pour être reproduites : « Vous savez qu'enfin les montagnes, au sein desquelles étaient cachées toutes les sciences, se sont ouvertes pour vous ; par la grâce de la *sainte* imprimerie les livres, jusqu'alors attachés par des chaînes dans les cavernes des couvents et des églises, ont été délivrés, et des traductions vous les ont rendus accessibles. Mais à cause de la faiblesse de votre mémoire, ce que vous lisez ne vous profite guère ; c'est comme si vous puisiez de l'eau avec un crible. Achetez donc mon traité ; vous voyez, il est mince, je sais que notre temps n'aime plus les gros volumes. » C'est fort bien dit ; mais examinons comment Fries s'y prend pour donner ou pour rendre à la mémoire la faculté de retenir les impressions. « De l'avis de tous les médecins elle est affaiblie par l'humeur froide et phlegmatique d'un cerveau trop fluide » ; il faut donc réagir par de la chaleur et de la siccité. A cet effet, on tâchera de choisir une habitation saine et non exposée aux vents humides ; si on ne peut pas avoir un air naturellement sec et chaud, il faudra chauffer celui qu'on a, soit en brûlant du genièvre, du chêne ou du bois de paradis (aloès), soit en répandant sur de la braise des substances odorantes, telles que du laudanum, du styrax, de la cannelle, des clous de girofle, soit en allumant « de ces petits cierges dont on se sert en temps de peste ». En outre, il conviendra de suivre un régime particulier : en fait de viande, ne manger que des poulets, des chapons, de petits oiseaux, de jeunes lièvres ; éviter les mets produisant des vapeurs, les oignons, les radis, les légumes secs, le lait, le fromage, le pain non levé, les poissons, sauf ceux qui viennent

1. *Spiegel*, f° 106. — ***Ein kurtzer bericht wie man die gedechtniss wunderbarlichen stercken mag, also das ein yeder in kurtzer weil geschrifftreich werden mag. Erfaren und zusammengesetzt durch Laurentzen Friesen der artzney doctoren.*** Strasbourg, Grüninger, 1523, 12 feuillets in-4°. — Dans le *Répert. bibliograph.* de Hain, n° 12985, on trouve ***Phrysius, Ars memorativa, Argent.***, J. Prüss, 1488, in-f°. Hain n'avait pas vu ce volume. Lappenberg, ***Ulenspiegel***, p. 415, admet l'attribution à Fries. Mais il y a là évidemment une confusion ; en 1488 Fries eût été trop jeune pour écrire quoi que ce soit.



des ruisseaux coulant sur des pierres ; boire du vin rouge, non mélangé d'eau, mais modérément ; se donner du mouvement, quand le ventre n'est pas plein, en se promenant, en jouant à la balle, en tirant de l'arbalète ; ne pas dormir le jour ; réprimer les passions et les soucis ; se procurer les plaisirs permis du chant, du luth, etc. Si malgré toutes ces précautions hygiéniques la mémoire reste paresseuse, il faut la stimuler par des remèdes qu'à de certaines époques astrologiques on se fait préparer dans la pharmacie ; selon les époques ce sont des potions ou des pilules, ou bien un électuaire appelé le « don de la sagesse », ou encore un onguent pour en frotter l'occiput le matin avant le déjeuner. Fries donne les recettes de ces drogues, excepté celle de l'électuaire, qui est « un secret trop noble » pour être divulgué. « Quand tu auras employé tout cela, ta mémoire sera celle d'un dieu plutôt que celle d'un homme. »

On ne se contentait pas de cela ; si la mémoire naturelle manquait ou était insuffisante, on se faisait fort de la remplacer ou de la compléter par une mémoire artificielle. Déjà les anciens avaient cru que c'était possible. Fries imagina une espèce de mnémotechnie, infiniment plus compliquée que celle qu'en 1831 ou 1832 un profésseur ambulant a prétendu nous enseigner. De même que d'autres qui poursuivaient alors la même chimère, il a voulu pour ainsi dire localiser la mémoire, en rattachant les lettres, les syllabes, les mots à de certains objets se trouvant dans de certaines localités. En traversant, par exemple, la cathédrale de Strasbourg du nord au sud, on rencontre successivement l'autel de saint Laurent, le baptistère, l'entrée du chœur, celle de la crypte, la colonne des anges, l'autel de sainte Anne, celui des dix mille martyrs, etc. L'autel de saint Laurent représentera les cinq voyelles quand elles commencent des mots, le baptistère les syllabes *ba, be, bi, bo, bu,* et ainsi de suite ; d'après un modèle donné par Fries et remplissant plusieurs pages, on écrira tout cela sur une grande feuille de papier ou de parchemin. Veut-on retenir ou ne pas oublier le nom Antonius, on mettra à la lettre *a* l'i-

mage d'un moine avec une croix et un porc, symbole de saint Antoine. Cet exemple suffit. Fries est persuadé que par ce moyen on arrivera sans peine à se graver dans la mémoire des discours tout entiers. Cornélius Agrippa répudiait absolument ces procédés aussi bizarres que stériles; il trouvait que, loin de venir en aide à la mémoire naturelle, ils ne servaient qu'à la troubler; au lieu de l'accroître en y ajoutant une mémoire artificielle, « ils induisaient les hommes par la diversité des imaginations à une folie artificielle »; ceux qui enseignent cet art, disait-il, « sont des fripons qui ne veulent qu'attraper l'argent de leurs élèves[1] ». Nous n'accuserons pas Fries d'avoir été un de ces *nebulones;* il n'a été que dupe d'une méthode qui lui avait semblé ingénieuse.

3. — *Fries astrologue.*

Fries a possédé, comme tous les maîtres ès arts, les éléments de l'astronomie; mais malgré le respect qu'il professe pour « la noblesse de cet art divin », ses connaissances n'ont pas pu être très étendues; il eût été fort embarrassé s'il avait dû écrire un ouvrage sur la théorie du ciel. S'il a su manier l'astrolabe un peu mieux que d'autres, il ne s'en est servi que pour calculer approximativement des conjonctions de planètes, ou pour indiquer une date par le moment où le soleil entrait dans tel ou tel signe du zodiaque; cela lui semblait élégant, bien que ce fût peu clair. Comme astrologue pratique, il s'est borné à faire des horoscopes, à pronostiquer le temps et surtout à soutenir la nécessité de l'astrologie pour la médecine; sans elle le savoir médical lui semblait incomplet; les saignées, les purgations, certains médicaments ne sont efficaces que si le praticien qui les prescrit, connaît l'état du ciel. Fries n'a pas été le seul à croire à ces erreurs; à de rares exceptions près, les hommes les plus intelligents de son époque ont été persuadés

1. *De incertitudine scientiarum*, cap. 10, f° d, 2.

que les astres ont une influence sur la destinée humaine et sur les événements du monde.

En 1518, Luther fit paraître des sermons sur le Décalogue[1]; dans l'explication du premier commandement il compte l'astrologie parmi les superstitions que Dieu condamne; « elle voudrait bien passer pour une science, mais elle ne peut pas se défaire de sa sottise native »; c'est de l'idolâtrie que d'attribuer aux astres, corps sans âmes, une action sur les hommes, de tirer des horoscopes, d'observer certains jours pour certaines opérations ou certains actes. Ce livre de Luther étant fort goûté à Strasbourg, Fries, pressé par ses amis catholiques et voyant que « des hommes plus savants que lui se taisent », prit la plume pour combattre ce nouveau mépris des arts libéraux et de la philosophie naturelle[2]. Il déplore le discrédit universel où, selon lui, sont tombées les sciences; « personne ne va plus cueillir les fleurs de la noble dialectique; on fait des discours ayant des prétentions à l'éloquence, mais on n'observe pas les lois de la rhétorique; l'arithmétique, la géométrie, la musique, l'astronomie, sont près de périr; on ne veut plus que du Luther! Platon, Aristote, Homère, Virgile, Ovide, Horace, Juvénal, Perse, Martial, sont oubliés, ils ne sont pas Luther! La fontaine des Muses est desséchée; on ne recherche plus le vin pur, on s'abreuve d'une bière trouble qui, au lieu d'exciter l'amour de la vertu et de la vérité, ne porte qu'au doute et à la désobéissance; je crains qu'elle ne contienne un poison mortel. »

Après cette sortie mélancolique, peu justifiée, Fries s'attaque à Luther comme au chef des ennemis de l'astrologie. Il l'interpelle, il lui prête parfois deux ou trois mots de réponse, mais il se garde de le faire intervenir dans la discussion. Lui-

1. *Decem præcepta Wittembergensi prædicata populo.* Lipsiæ, Val. Schumann. 1518, in-4°, f° A, 4.

2. *Ein kurtze schirmred der kunst astrologia, wider etliche unverstandene vernichter, auch etliche antwurt uff die reden und fragen Martini Luther Augustiner, so er in seinen zehen geboten unformlich gethon hat, durch L. Friesen, freier künsten und artzney doctoren.* Strasbourg, Grüninger, 1520, 10 feuillets in-4°.



même, du reste, ne discute pas davantage ; il faudrait beaucoup d'indulgence pour dire que sa réfutation du réformateur n'est pas extrêmement pauvre. Les faits qu'il emprunte à l'histoire sainte, l'apparition de l'étoile des Mages, les paroles de Jésus-Christ sur les signes qui précéderont le jugement final, l'obscurcissement du ciel lors de sa mort, ne prouvent rien en faveur de l'astrologie. Les autres arguments se réduisent à de courtes citations tirées de philosophes et de médecins de l'antiquité, d'écrivains du moyen âge, de mathématiciens et d'astronomes de la Renaissance ; le dernier auteur qu'il allègue et qui ne pourra pas manquer de réduire Luther au silence, est « le jeune Mélanchthon dont le savoir est si prodigieux ». En effet, Mélanchthon, qui depuis le mois d'août 1518 était le collègue de Luther à Wittemberg, s'était épris, pendant son séjour comme étudiant à Tubingue, d'une vive passion pour l'astrologie. La conclusion de Fries est que Luther a parlé de choses qu'il ne sait pas ; n'a-t-il pas même osé dire que les médecins ne doivent pas avoir égard aux époques astrologiques, mais aux seules nécessités de leurs malades ! Quelle hérésie !

Ce petit livre, bâclé à la hâte, était peu fait pour ébranler les convictions d'un homme comme Luther. Il n'eut d'autre effet que d'exposer Fries lui-même à la risée des jeunes humanistes, qui en Alsace défendaient la cause du moine de Wittemberg. Leurs principaux coups étaient dirigés contre le franciscain Thomas Murner, grand batailleur, qui combattait la Réforme en prose et en vers, par la scolastique et par la satire ; ses assaillants trouvèrent moyen de faire tomber leurs coups en même temps sur le dos de Fries. En 1521 parut un pamphlet, auquel nous avons déjà fait allusion ; il est intitulé *Murnarus Leviathan*[1]. C'est un dialogue entre Murner, l'avocat Weddelin et Fries. Murner ayant annoncé qu'il voulait s'enrichir, Wed-

1. *Murnarus Leviathan*, s. l. et a. (Argent., 1521), in-4°. Une deuxième édition, augmentée, parut la même année. — Voir aussi le jugement porté sur le traité de Fries par l'humaniste souabe Michel Hummelburg dans une lettre à Béatus Rhénanus, 12 avril 1521 : *Delirat insanus Friesius astrologiam frigidissime defendens. Briefwechsel des B. Rh., herausg. von Horawitz*. Leipzig, 1886, p. 274.

delin lui dit: Tiens, voilà le devin Laurent Fries, il est toujours prêt à vendre son âme; offre-lui un denier, dès qu'il le verra, il évoquera pour nous plus de 300 démons. — Murner: Allons vers lui! Je ne savais pas qu'il me serait si facile de me procurer de l'or; et puis, comme Fries est aussi un de ceux qui haïssent Luther, il apprendra peut-être par un des démons quelque chose sur les affaires de cet homme. — Weddelin: C'est lui qui vient d'écrire contre Luther un ridicule traité pour la défense de l'astrologie. — Murner: Tais-toi, c'est un savant si expert en médecine! — Weddelin: Heu! ce petit docteur? cinquante comme lui pèseraient à peine trois onces. — Murner: Tu n'as donc pas lu toi-même son traité? — Weddelin: Oui, je l'ai lu, et je sais que les nombreux philosophes qu'il cite il ne les a pas même vus en songe; tout ce qu'il dit ne se tient pas debout, c'est du sable sans chaux; représenter le Seigneur Jésus comme patron des astrologues, n'est-ce pas le comble de l'absurde? Je m'étonne que les pierres et les poutres des maisons ne s'émeuvent pas pour crier qu'il est un hérétique! — Murner: Weddelin, je te prie, ne t'échauffe pas, j'entends venir notre ami. Salut, ô savantissime astrologue! quel prodige nouveau nous annoncent les rides de ton front? — Fries répond par des phrases obscures, dépourvues de sens; par parenthèse il se plaint que Weddelin semble mépriser aussi ses vers. — Weddelin: *Per ma foy* (sic), je te savais très versé en nécromancie, mais j'ignorais ton talent de poète. — Fries: Sache que je suis encore plus que cela, je suis helléniste et hébraïsant; n'as-tu pas vu mon dictionnaire des synonymes médicaux? — Weddelin: Oui, mais des gens qui connaissent l'hébreu prétendent que les uns de tes mots sont mal écrits et que les autres ne sont d'aucune langue. (Suit alors le passage que nous avons cité plus haut, p. 552.) — Murner: Mais nous ne sommes pas venus pour critiquer tes livres que, quant à moi, j'approuve hautement; nous désirons que tu nous apprennes à nous enrichir; il t'est facile d'évoquer Plutus. — Après diverses opérations magiques pour les rendre aptes à voir ce dieu, Fries

prononce des formules baroques de conjuration. Le moine et l'avocat sont saisis d'une peur, qui produit des effets qu'on ne peut pas rappeler ici. Plutus paraît, il les aborde plein de colère : Vils imposteurs, n'attendez pas de moi des richesses, allez travailler de vos mains ! — Murner et Weddelin lui promettent de l'adorer s'il exauce leurs vœux. — Plutus: N'ayant pas d'argent sur moi, je vous indiquerai un endroit où est caché un trésor, mais il faut que vous cessiez d'être hommes. — Murner sera transformé en dragon (léviathan), Weddelin en porc ; le trésor se trouvera au pied du mont Sainte-Odile, sous un houx où avaient habité des druides. — On se met à chercher, mais Fries a beau consulter les astres, on ne trouve rien. Enfin Murner se fâche : Va-t'en, mathématicien perfide ! j'en ai assez ; je vais me coucher sous ce chêne et dormir jusqu'à midi.

Raillé à Strasbourg en compagnie de ses deux amis, Fries fut aussi raillé au dehors. Le poète bâlois Pamphile Gengenbach fait paraître dans sa comédie satirique, intitulée *Geuchmatt* (le Pré des coucous [1]), un docteur en médecine qui est en même temps maître en astrologie; ce personnage parle avec complaisance des admirables pronostications qu'il sait faire; le fou auquel il adresse ce discours, s'écrie : Je crois vraiment que tu es le Fries ! Ce fou lui reproche, avec autant d'esprit que de vigueur, de tromper le peuple par ses faux présages. Pour sa punition il est condamné à être recouvert de la peau d'un âne.

Fries se vengea de cette attaque dans une de ses pronostications. Depuis la fin du xv[e] siècle on avait pris l'habitude de publier annuellement un calendrier, dit *Practica*, donnant pour chaque mois des règles hygiéniques suivies de conseils sur les travaux des champs ; on y annonçait les températures, les vents, les pluies, les orages [2]. Des astrologues, tantôt plus sagaces, tantôt plus fantastiques, y ajoutaient parfois des pré-

1. *Pamphilus Gegenbach, herausgegeben von Gödeke.* Hannover, 1856, p. 137 et suiv.
2. Le plus ancien calendrier allemand connu est celui qui fut imprimé en 1483 à Strasbourg par Henri Knoblochtzer, in-4°.

dictions sur les événements politiques ou religieux; c'est à ces derniers almanachs qu'on réservait plus spécialement le nom de Pronostications. Comme c'étaient généralement de minces brochures, ces livres ont eu le sort de la plupart des publications populaires, ils s'usaient et se perdaient vite; les exemplaires conservés sont aujourd'hui des raretés recherchées par les bibliophiles.

Il n'est pas impossible que Fries ait fait des pronostications dès avant 1523; la première dont nous ayons une connaissance certaine est celle pour 1524 [1]; elle nous intéresse par les invectives qu'elle contient à l'adresse de Pamphile Gengenbach; celui-ci est accablé de termes injurieux intraduisibles; il est traité d'ignorant, ne sachant ni compter ni mesurer, n'ayant lu que des romans tels que le *Tannhäuser* et le *Dietrich* de Berne; cet âne ose médire de l'astrologie! Gengenbach répliqua sur le même ton [2]; naturellement cette polémique n'aboutit à rien. Fries continua, même quand il se fut retiré à Metz, de publier des pronostications en langue allemande; il fut pour ainsi dire le pronosticateur attitré de l'Alsace [3]. En 1528 il en fit aussi une en langue française, qu'il dédia aux magistrats de Metz [4]. Il y annonce que l'année 1529 sera « fertile et abon-

1. *Ein zusamen gelesen urteyl ausz den alten erfarnen meistern der astrologg über die grossen zusamenkunfft Saturni und Jovis in dem M.D.XXIIII. jar, auch wie es iu dem selbigen jar ergon solle, zusamen gelesen mit sonderm fleiss durch L. Friesen den freyen künsten und artzney doctorem.* S. l. et a. (Strasb., Grüninger). 8 feuillets in-4°.

2. *Ein christliche und ware Practica wider ein unchristenliche gotzlesterige unware Practica.* S. l. et a. (Bâle, Pamph. Gengenbach). 8 feuillets in-4°.

3. *Prognostication uff das iar so man zellet M.D.XXVI. Durch Laur. Friesen, natürlicher philosophum und lerer der artzney.* S. l. et a. (Strasbourg, Grüninger). 8 feuillets in-4°. — D'après le *Repertorium* de Weller, n° 3407, une des bibliothèques de Vienne possède de Fries : *Der Juden Practica.* S. l., 1525, 4 feuillets in-4°. Les initiales A. F. au bas de l'encadrement du titre indiquent comme imprimeur Amand Farkall, qui, en 1525, a eu sa presse à Haguenau. J'ignore ce que peut être cette plaquette, dont les trois mots du titre sont suivis d'un passage latin, tiré d'Albumazar : *Virgo immaculata, decora vultu, honesta habitu...*

4. A Metz on avait aussi la coutume de publier des pronostications; on en connait pour les années 1500, 1511, 1513. Abel, p. 32. — Celle de Fries a ce titre : *Syderal divinement* (divination) *ou prognostique astrologique pour l'an de Jesu-Christ mil cinq cens et vingt neuf, calculé par maistre Laurent Frise, docteur médecin et mathématicien d'Alemaigne pour le présent demeurant à Metz.* In-4°, goth. Je ne connais cette pièce que par la description qu'en fait M. Abel, p. 41 et suiv.

dante en tous biens; tous bons pions (buveurs) auront une grande joye, car nous aurons bons vins en affluence. » Mais il viendra aussi des calamités, des machinations, des trahisons, des guerres; « le pauvre peuple plorera, car il sera pillé et desrobé des gents d'armes vagants; mais de ces choses plus n'escriray, car on ne les oyt pas volontiers ». Les princes d'Allemagne auront grosse controverse. Pour les médecins, les artistes, les poètes, l'année sera difficile; ils seront tourmentés, menés prisonniers, « déchassez de leurs biens ». On verra une grande mortalité parmi les hommes et les bêtes; les viandes seront chères. En Italie il y aura malédiction sur les religieux, en France et dans la Basse-Allemagne, des guerres. En hiver enfin il viendra « choses nouvelles, desquelles n'ont jamais ouï parler ».

Ce spécimen suffit pour caractériser la plupart des pronostications. A côté d'événements toujours possibles, mais annoncés si vaguement qu'après coup, quand ils n'arrivaient pas, il eût été difficile d'accuser l'auteur d'avoir été un faux prophète, il y en a d'autres qu'un observateur un peu attentif à la situation générale pouvait prédire sans se compromettre; les présages sont même souvent contradictoires; cela ne choquait personne; si l'un ne se réalisait pas, on était à peu près sûr de voir se vérifier l'autre.

La dernière des pronostications de Fries est celle pour l'année 1531[1]; quant à l'esprit, elle diffère peu de celle dont il vient d'être parlé, et il est à présumer que les précédentes faites pour Strasbourg et que nous n'avons pas vues, sont toutes du même style. La préface de celle de 1531 a seule quelque intérêt pour nous; Fries y rappelle qu'il a souvent justifié ces présages par l'autorité des anciens; cette fois-ci il s'élève contre des auteurs qui croient pouvoir prédire d'après les astres bien plus que la science ne leur permet; ils dénigrent tout ce qu'on a

1. *Pronostication oder weissagung auss des himmels lauff, durch L. Friesen gemacht, auff das jar M.CCCCC.XXXI.* Strasbourg, J. Knobloch junior, 8 feuillets in-4°. — La même fut aussi imprimée par Grüninger, également 8 feuillets in-4°. Les deux éditions ne diffèrent que par la gravure du titre.

fait avant eux, comme s'ils venaient à peine de ressusciter l'astrologie ; leur seul fondement est l'art incertain de la nécromancie, que bien peu d'hommes connaissent « dans sa pureté » ; ils se couvrent du manteau astronomique, de même que chez Ésope le corbeau se pare des plumes du paon. Est-ce une allusion à la pronostication de Théophraste Paracelse, qui avait paru en 1529 ? Quant à lui-même, il ne se laissera guider dans ses prédictions que par « les influences célestes ». Il est vrai qu'on lui reprochera de nouveau de vouloir diminuer la puissance de Dieu, seul directeur des astres ; mais cela n'a jamais été son intention, il sait que tout est entre les mains du créateur, et que ce qu'il nous accorde nous ne le devons qu'à sa grâce. Comme à Metz il avait été en butte à des attaques de moines, il ne craint pas de dire que le royaume de Dieu ne vient pas par les frocs ; ses adversaires se trompent en s'imaginant qu'il n'a lu que le *Herbarius*, il connaît aussi bien qu'eux-mêmes leur Saint-Thomas d'Aquin.

Rabelais, qui en 1545 fut nommé médecin de la ville de Metz, et qui, depuis 1533, avait publié pour Lyon plusieurs almanachs remplis de présages astrologiques, en fit aussi pour Metz [1] ; cela ne l'empêcha pas de persiffler celui de Fries pour 1529 ; il en fit une parodie, qui est un chef-d'œuvre de verve satirique ; il le suit pas à pas, tournant en ridicule toutes ses prédictions, de la première jusqu'à la dernière [2]. Mais alors, pourquoi en a-t-il fait lui-même ? N'est-il pas étrange que des hommes d'esprit comme l'auteur de *Gargantua*, ou des hommes sérieux comme plusieurs bons mathématiciens du commencement du XVI[e] siècle, se soient amusés à dire dans des calendriers quand il faut pratiquer les saignées ou ensemencer les champs, et à annoncer gravement les temps présumables, les pestes et les

1. Abel, p. 66.
2. *Pantagrueline prognostication, certaine, véritable et infaillible pour l'an perpétuel, nouvellement composée au proufit et advisement des gens estourdis et musarts de nature. Par maistre Alcofribas, architriclin dudict Pantagruel.* Œuvres de Rabelais, éd. Leduchat, Amsterdam, 1741, in-4°, t. II, p. 311. Dans la note 1, Leduchat signale une édition de 1535, François Juste à Lyon, in-12 ; il ajoute : « Je ne doute pas qu'il n'y en ait de plus anciennes. » D'après M. Abel, p. 73, la première serait de 1533.

guerres qui peuvent survenir? C'est que l'imagination crédule du peuple était avide de ces oracles, elle y ajoutait foi, comme le font encore nos paysans d'aujourd'hui; d'autre part, les petits almanachs de quelques feuillets étaient d'un débit plus facile que les gros volumes plus érudits. Cornélius Agrippa, tout adonné qu'il fût à la magie kabbalistique, est un des rares savants de l'époque qui eût compris l'inanité de l'astrologie; on ne peut que répéter avec lui qu'elle n'est « autre chose qu'une fausse conjecture des gens superstitieux[1] ».

4. — *Fries géographe.*

Il nous reste à considérer notre médecin-astrologue en sa qualité de géographe. D'après son opinion, médecine, astrologie et géographie ou cosmographie étaient inséparables; la première avait besoin de la seconde pour déterminer les causes de certaines maladies ainsi que les meilleures époques des cures; il lui fallait la troisième pour traiter les malades conformément aux particularités de leurs pays d'origine. Outre cet intérêt pratique, la cosmographie inspirait à Fries un autre, plus réel; les nouvelles découvertes avaient excité au plus haut point sa curiosité, il aspirait à connaître les terres lointaines et leurs habitants, dont on racontait des choses si extraordinaires. Avec ce qu'il croyait savoir en fait d'astronomie, il se sentit capable de faire aussi des travaux géographiques. Ptolémée était alors le grand oracle pour ceux qui désiraient s'instruire sur les diverses parties de l'ancien monde; il ne restait qu'à le compléter par les récits des navigateurs les plus récents.

Le premier qui forma ce projet fut le chanoine Gautier Lud, de Saint-Dié, qui avait établi une imprimerie en cette ville. Pour l'édition d'un Ptolémée revu et augmenté il eut pour collaborateur Martin Waldseemüller, dit Hylacomylus, de Fribourg-en-Brisgau, et l'Alsacien Matthias Ringmann Philésius.

1. *De incertitudine scientiarum*, cap. 21, f° f, 7. Trad. franç., p. 166.

Le travail fut préparé principalement par le premier de ces deux savants, mais ne parut pas à Saint-Dié même. Les matériaux ayant été transportés à Strasbourg, une première édition fut donnée en 1513 dans l'officine de Jean Schott, par les soins de deux juristes, Jean Œssler et Georges Ubelin; ils s'abstinrent de faire mention de Waldseemüller. Une seconde parut en 1520, soignée par Ubelin seul, chez le même typographe. En 1522, Jean Grüninger, un des principaux imprimeurs strasbourgeois, en fit une nouvelle ; elle est due à Fries [1]. C'est un des plus beaux volumes sortis des presses de notre ville. Il s'ouvre par une lettre « au médecin et mathématicien Laurent Fries », écrite par Thomas Vogler, dit Aucuparius, vicaire du chœur de la cathédrale et assez bon humaniste. A la fin de cette lettre, qui est un pompeux panégyrique du géographe Alexandrin, Vogler se fait l'organe de l'admiration universellement provoquée par les découvertes de Christophe Colomb et d'Améric Vespuce; dans le présent et dans l'avenir les amateurs des bonnes études rendront grâce à Fries de leur avoir donné « cette splendide édition ». La part qui en revient à notre médecin est d'avoir réduit les dimensions des cartes et modifié en partie la disposition du volume; au dos des cartes de l'ancien monde, formées chacune d'une feuille entière, sont portés, au recto du premier feuillet, des extraits du huitième livre de Ptolémée concernant les contrées représentées par les cartes; au verso du deuxième, des observations de Fries sur l'histoire du pays et sur les mœurs des habitants. Il avertit le lecteur du motif qui l'a fait agir ainsi : « Par là l'usage des cartes sera considérablement facilité; il serait fastidieux d'avoir à tourner un grand nombre de feuillets pour chercher les

1. *Claudii Ptolemæi Alexandrini mathematicorum principis opus geographiæ noviter castigatum et emaculatum.. Hæc bona mente Laurentius Phrisius artis apollineæ doctor et mathematicarum artium clientulus, in lucem jussit prodire..* Argent., J. Grüninger, 1522, grand in-f°. Cette édition est une véritable impression de luxe. Le titre et la plupart des pages ont des bordures et des vignettes composées avec beaucoup d'art. Outre 51 cartes, il y a 16 gravures sur bois. Les grandes initiales du texte, faites exprès pour ce volume, renferment des dessins d'instruments de géométrie et d'astronomie, des calculs et des figures mathématiques. — V. aussi d'Avezac, Martin Hylacomylus, p. 159.

explications. » Puis il ajoute, plus loyal qu'Œssler et Ubelin : « Pour ne point paraître nous faire honneur des mérites d'autrui, nous déclarons que ces cartes ont été construites nouvellement par feu Hylacomylus. »

Pour expliquer celle de l'Amérique, *terra nova,* il inséra un fragment du récit du voyage fait en 1492 par Christophe Colomb ; sur la carte elle-même il mit cette note : *Hæc terra cum adjacentibus insulis inventa est per Christoferum Columbum ex mandato regis Castellae.* Il attribuait ainsi à Colomb, outre la découverte de quelques îles, aussi celle du nouveau continent ; mais l'habitude avait déjà prévalu de donner à celui-ci le nom d'Amérique ; sur la 56ᵉ carte, *Orbis typus universalis,* on voit à l'ouest une terre dite *America.* La 36ᵉ carte est celle de la Lorraine, composée d'un seul feuillet et dépourvue d'explication ; par une singulière méprise du dessinateur, l'orientation est retournée, l'ouest est à l'endroit de l'est, le nord à celui du sud.

Fries fit suivre les cartes de quelques notions générales de cosmographie, à l'usage, dit-il, non des savants, mais des ignorants ; la jeunesse, qui ne recherche que les choses futiles, ferait mieux d'étudier la science si nécessaire de la géographie. Il donne les définitions de la sphère, des cercles, des méridiens, de l'horizon ; il parle de la division de la terre selon les cosmographes, et de celle selon les astronomes, de la longitude et de la latitude, de la manière de mesurer les distances, etc. Cette partie du travail de Fries est fort estimable ; il n'en est pas de même de ses explications historiques et étymologiques. Le nom *Gallia* vient du teint blanc des habitants, *gala enim lac dicitur.* Des Troyens fugitifs, ayant abordé dans l'île Britannique, en chassèrent les géants, *gigantes,* qui l'avaient habitée ; eux-mêmes furent expulsés par les Saxons, conduits par leur reine Angela, de là le nom d'Angleterre, d'autres pensent que ce nom indique que l'île est *quasi nostri orbis angulus.* La Germanie était appelée d'abord *Teutonia,* d'après Tuiscon, fils de Noé, puis *Allemannia,* d'après Mannus, fils de Tuiscon, etc.

Quelques observations sur les mœurs sont moins absurdes. Les Polonais sont le peuple le plus buveur de la terre, *bibacissima gens hominum;* comme ils n'ont pas de vin, ils boivent de la bière et de l'hydromel; ils chassent encore le bœuf sauvage et l'élan, *equus silvester cervino cornu.* L'Italie est célèbre par la culture des sciences et des lettres; les habitants aiment le luxe, ils s'habillent d'or et de pourpre, mais sont si sobres qu'une petite saucisse leur suffit pour leurs repas, etc.

Cette édition de Ptolémée trouva des critiques; Fries ne s'en inquiéta pas. « Considérant le peu de temps que j'ai pu mettre à ce grand travail, je n'en ai pas honte. » Comme l'ouvrage, écrit en latin, ne pouvait intéresser que les hommes lettrés, Fries se décida à rédiger aussi une description de la terre pour le peuple; l'imprimeur Grüninger lui observa en outre qu'il fallait encore réduire le format des cartes, trop grand pour l'usage ordinaire[1]. Il choisit alors douze des cartes de Waldseemüller, qui s'ajustaient les unes aux autres d'après le type de la 51e, *orbis typus universalis juxta hydrographorum traditionem exactissime depictus.* Cette planche est partagée en douze carrés et traversée de nombreuses diagonales; à gauche et au bas sont marqués les degrés. Aux douze carrés correspondaient les douze cartes choisies et réduites par Fries. Celui-ci indiqua comment il fallait les réunir et les coller sur de la toile ou « sur un vieux drap de lit bien propre ». On devait avoir ainsi une carte complète des diverses parties connues de la terre, avec les noms des pays et des principales villes; Fries lui donna le nom de carte marine, parce qu'elle montrait les contours des côtes relevés par les hydrographes, ainsi que les routes qu'étaient censés suivre les navigateurs. Dans l'introduction il reproduisit en allemand les notions géographiques générales qu'il avait déjà données dans le Ptolémée. Cela ne suffisait pas; il fallut fournir aussi aux laïques quelques ins-

1. *Usslegung der mercarthen, oder cartha marina, darin man sehen mag wo einer in der welt sey, und wo ein yetlich landt, wasser und stadt gelegen ist...* Strasbourg. Grüninger, 1527, in-f°, avec une lettre de Fries à Grüninger, 1525. — *Underweisung und usslegung der cartha marina...* S. l., 1530, in-f°.

tructions sur la manière de se servir de la carte. Celle-ci était divisée en douze carrés ; à gauche et au haut étaient inscrits les degrés de longitude et de latitude ; à la suite de l'introduction il y avait une table alphabétique des noms, suivis chacun de deux chiffres correspondant aux degrés ; voulait-on savoir la situation d'un pays ou d'une ville, on cherchait d'abord le nom dans la table ; puis on fixait un fil au chiffre de gauche, et un autre à celui du haut ; on étendait les deux fils, l'un horizontalement, l'autre verticalement ; dans le carré où ils se croisaient, on devait trouver ce que l'on cherchait. Ce procédé mécanique, très enfantin, était à la portée des gens les plus ignorants en fait de géographie. La carte paraît être introuvable ; elle manque dans les rares exemplaires des deux éditions du texte que l'on possède encore.

Ce texte, orné de très curieuses gravures sur bois, est lui-même une curiosité. Sur quelques pays et quelques villes de l'Europe, Fries entre dans des détails qui sont des souvenirs personnels ; sur l'origine, au contraire, de certaines cités il ne connaît que les légendes qui, inventées dans les couvents des premiers siècles du moyen âge, étaient encore en pleine floraison à l'époque de la Renaissance. Paris tire son nom de son fondateur Paris, Troyen réfugié : Cologne fut également fondé par un Troyen, Colonus ; Augsbourg fut bâti par Japhet, fils de Noé, et ravagé ensuite par les Amazones. Dans le Ptolémée, Fries avait dit que l'Angleterre était appelée d'après la reine Angela ; dans l'ouvrage allemand cette reine devient le roi Angola. A propos de ce pays il fait une digression, qui lui est inspirée par les préoccupations du moment où il écrit son livre : « Les rois d'Angleterre sont de vrais rois, ils ne combattent pas uniquement pour conquérir des provinces, mais aussi pour le salut de la chrétienté, afin que la barque de saint Pierre ne soit pas ruinée par les pirates, savoir les nouveaux prophètes et leur secte (Fries songeait à Henri VIII et à son écrit contre Luther). Ah ! si nous avions beaucoup de rois pareils, le monde s'en trouverait mieux ! Mais il y a des princes qui croiraient

déroger en s'occupant d'étude. Vraiment, je crains qu'Aristote n'ait raison, quand il dit qu'un prince ignorant est comme un âne coiffé d'une couronne. »

En passant aux autres parties du monde, Fries nous entretient d'abord de l'Amérique ; oubliant ce qu'il avait fait dans le Ptolémée, il commence par la première navigation de Vespuce ; comme découverte de Christophe Colomb, il ne semble plus connaître que l'île de Spagnola (Hispaniola, Saint-Domingue). D'une façon assez comique il traduit le nom du célèbre Génois en allemand, *Christoff Douber ; Douber, Tauber*, masculin de *Taube*, colombe ! En Éthiopie, Fries rencontre Jean, prêtre et roi, « comme notre pape de Rome » ; ce personnage habite, dans sa capitale Amaharic, un château qui a dix portes, dont chacune est gardée par des chiens, des lions et un millier d'hommes armés. Dans l'Inde il y a un peuple de cannibales avec des têtes de chiens. C'est aussi dans l'Inde que vivent les pygmées, qui se marient à l'âge de sept ans et qui meurent à dix. Le pays Murfuli (?) est traversé de montagnes riches en diamants ; ceux-ci sont dans des fentes où personne ne peut pénétrer ; pour se procurer les précieuses pierres, les habitants jettent dans les ouvertures des morceaux de viande ; les aigles, attirés par l'odeur, enlèvent la viande à laquelle les diamants restent accrochés ; ne pouvant pas les avaler, ils les laissent tomber, les habitants les ramassent et se les collent sur les membres ; sur la gravure, ces gens sont nus et ont le corps couvert de petites taches, comme s'ils avaient des pustules.

Ces fables ridicules ne sont pas de l'invention de Fries ; il en a pris une bonne partie dans les relations des voyages du Vénitien Marco Polo ou de l'Anglais John Maundeville, dont on avait fait des traductions allemandes, plusieurs fois imprimées ; aussi crédules qu'entreprenants, ces deux vaillants hommes avaient rarement mis en doute ce que les indigènes des pays qu'ils avaient traversés leur avaient raconté. A leurs récits, que Fries accepte sans critique, il ajoute avec la même confiance aveugle les contes merveilleux rapportés par ceux

qui venaient de découvrir les îles de l'Atlantique et les côtes américaines. Ajoutez à cela l'imagination populaire qui, amoureuse du prodigieux, passionnée pour l'excessif, ignorante de la réalité, trouvait un charme singulier à grossir les faits nouvellement arrivés à la connaissance de l'Europe. Plus un détail semblait fantastique, plus aisément on l'acceptait, comme si on était encore en plein moyen âge ; le souffle de la Renaissance n'avait pas encore dissipé ces brumes. Sous ce rapport, Fries a été aussi naïf que ses contemporains ; de même que, comme médecin, il recommandait des remèdes absurdes, il ne doutait pas, comme géographe, des choses les plus extravagantes.

Tel qu'il vient de nous apparaître, Laurent Fries est un survivant du moyen âge, plus ou moins touché par l'esprit de la Renaissance. Son savoir médical est celui des anciens, mêlé de superstitions populaires ; du haut de son bonnet de docteur il regardait avec dédain les empiriques, et pourtant il a formulé des recettes qui ne le cédaient en rien à celles de ces praticiens ; chez un médecin il fallait une forte dose de crédulité pour croire à la vertu de traitements comme ceux qu'il prescrivait, et chez les malades une foi bien robuste pour s'y soumettre. Il a professé l'astrologie, il a dressé des nativités, il a fait des pronostications ; il a accepté sans examen les fables historiques et géographiques qui couraient alors le monde ; mais au moins il a eu cette curiosité, si fréquente au commencement du seizième siècle, qui voulait s'informer encore d'autres choses que celles qui rentraient strictement dans le cadre professionnel. Ce qui lui assigne une place, fort modeste il est vrai, mais nullement méprisable, dans l'histoire de la Renaissance alsacienne, ce sont ses efforts pour tirer la science hors « des cavernes des couvents », pour faire profiter le peuple des résultats des érudits et des découvertes des voyageurs, pour le prémunir enfin contre de vieilles erreurs, sans se rendre compte que par son manque de critique il en répandait d'autres.

Sa langue allemande est claire, pittoresque, riche en locutions figurées, mais avec peu d'élévation; il aime les facéties et les proverbes, et les gros mots ne manquent pas chez lui. D'autre part, il s'excuse de son « style latin humble et rude »: « J'ai recherché les fruits plutôt que les fleurs, auxquelles aujourd'hui on attache trop de prix[1]; je ne déteste pas l'élégance, mais je me soucie peu des ornements, car ce n'est pas par eux qu'on guérit les hommes. » Il a même une certaine colère contre les humanistes : « Dans leur orgueil, les Grecs ont appelé les autres peuples des barbares; nos poètes ont encore la même arrogance; quelqu'un ne sait-il pas tracer un iota ou un delta, il est pour eux un barbare, un rustre; les savants allemands se flattent que pour le grec et le latin ils n'ont pas de pareils sur la terre, et en Italie on rencontre des jeunes filles capables de les faire rougir[2]. » On parle de vers qu'il aurait faits; si en effet il a versifié, nous ne pouvons pas apprécier sa poésie; il ne s'en est conservé aucun reste. Si on veut l'appeler humaniste, il faut prendre ce mot dans un sens un peu différent; il a tâché d'*humaniser* les laïques en les instruisant, et d'*humaniser* la science en la mettant à la portée de tous. D'autres Alsaciens de son temps ont poursuivi le même but; à une époque encore pleine de confusion, la tentative n'était pas facile, mais Fries est un de ceux qui en ont le mieux surmonté les difficultés matérielles. Quels services n'aurait-il pas pu rendre, si son savoir avait été plus solide et plus éclairé!

C. SCHMIDT.

1. *Magis fructui quam flori, cui nostra favet ætas, operam navavimus. Ptolémée*, dernier feuillet. — *De morbo gallico*, p. 58. — *Merkarte*, f^os B, 2; C, 3.
2. *Murnarus Leviathan*, f° b, 3.

LE SIÈGE D'ÉPINAL

PAR LE MARÉCHAL DE CRÉQUI

DU 19 AU 26 SEPTEMBRE 1670

Le dernier siège d'Épinal par le maréchal de Créqui est un des épisodes les plus intéressants de notre histoire à la fin du XVIIe siècle : la Lorraine, épuisée par trente années de guerres, y fait un dernier effort pour rester fidèle à ses princes et pour sauver son indépendance ; l'armée française s'y couvre d'une gloire moins éclatante, mais aussi légitime que dans les plus fameuses batailles ; Louis XIV et Louvois, qui ont préparés l'attaque et dirigent le maréchal de leurs conseils, y déploient cette habileté et cette vigueur souveraines qui assurèrent si longtemps le succès de leurs entreprises.

L'histoire de ce siège est peu et mal connue. Les journaux français, qui en rendirent compte au XVIIe siècle, ou bien en exagèrent l'importance pour la plus grande gloire du roi, ou bien passent sous silence les incidents qui concernent les Lorrains[1]. Les historiens de Louis XIV et de Louvois ont négligé cet obscur fait d'armes perdu parmi tant de sièges célèbres, où éclatèrent le génie de Vauban et la puissance du grand roi. Les historiens lorrains eux-mêmes n'ont été ni complets, ni impartiaux sur la question : Guillemin, une créature de Charles IV, accuse franchement les officiers lorrains qui défendaient la ville et ne craint pas d'articuler contre eux les graves reproches

1. Voir surtout la *Gazette de France*, 3 octobre 1670, p. 937 à 948.

de lâcheté et de trahison[1]; le président Canon parle un langage plus modéré, mais tout rempli de sous-entendus[2]; le marquis de Beauvau[3] et le P. Hugo[4], plus justes envers les Lorrains, imputent au maréchal de Créqui les cruels traitements infligés aux soldats, tandis qu'il faut les laisser à la charge de Louvois et de Louis XIV; enfin Dom Calmet lui-même manque d'exactitude et accepte, dans son texte et dans ses pièces justificatives, des récits incomplets ou même contradictoires[5].

Peut-être ne serait-il pas sans intérêt d'étudier à nouveau la question, de comparer entre eux ces récits de sources si diverses et de jeter, s'il est possible, quelque lumière sur cet épisode de notre histoire. Ce qui facilitera ce travail et lui donnera quelque nouveauté, c'est qu'on y mettra pour la première fois à profit la correspondance inédite du maréchal de Créqui et celle de son intendant avec Louvois et Louis XIV[6].

I

PRÉPARATIFS

Le duc de Lorraine, Charles IV, venait d'échapper au guet-apens que le chevalier de Fourille, mestre de camp général de la cavalerie, avait organisé, sur l'ordre du roi de France, pour le surprendre dans son palais de Nancy, le 26 août 1670. Mais il n'avait pas échappé pour cela aux poursuites de son redou-

1. Guillemin, *Histoire manuscrite de Charles IV*, p. 224 et suiv. — Manuscrit nº 127 de la Bibliothèque de Nancy.
2. Mémoires du président Canon, p. 106. — Manuscrit nº 128 de la Bibliothèque de Nancy.
3. Mémoires du marquis de Beauvau, édition Marteau, à Cologne, p. 351.
4. P. Hugo, *Histoire de Charles IV*, p. 887. — Manuscrit nº 129 de la Bibliothèque de Nancy.
5. Voir t. III, année 1670, et les pièces justificatives qui y correspondent.
6. Cette correspondance de Créqui et des intendants pendant l'affaire de Lorraine, en 1670, se trouve aux Archives anciennes du ministère de la guerre, nºs 251 et suiv.

table ennemi. « Ni la soumission du duc de Lorraine, écrit Louis XIV au maréchal de Créqui[1], ni sa résistance ne me feront pas changer de résolution ; et puisque sa méchante conduite m'a obligé à vous y envoyer, je n'entendrai à aucune négociation que tous ses États ne soient réduits sous mon obéissance. »

Une armée française, qui séjournait dans les Trois-Évêchés et en Champagne, envahit sur-le-champ la Lorraine sans défense. Elle est bientôt renforcée par les troupes que Louvois met en route, dès le 26 août, du camp de Saint-Sébastien, près de Saint-Germain, et qui arrivent par Reims, Sainte-Menehould et Saint-Mihiel.

Après avoir occupé sans coup férir toutes les petites villes de Lorraine, l'armée française se trouve réunie, le 16 septembre, à Saint-Nicolas-de-Port, prête à marcher sur Épinal.

Son effectif ferait croire à une expédition importante. Elle compte neuf régiments d'infanterie : Champagne, Auvergne, Lyonnois, Dauphin, Crussol, Anjou, Artois, Royal-Roussillon, et le régiment allemand de Furstemberg, à la solde du roi de France. La cavalerie aussi est nombreuse, quoiqu'il s'agisse d'un siège : 16 escadrons et quelques compagnies des gardes de Sa Majesté. En tout, à peu près 20,000 hommes. L'artillerie, il est vrai, est assez mal équipée : le maréchal n'a que 8 pièces de canon, prises pour quelques-unes à la citadelle de Nancy et traînées péniblement par les chevaux que l'on a réquisitionnés aux paysans.

Pour diriger cette belle armée, tout un brillant état-major d'officiers distingués, désireux de se signaler. Ils savent que, sous un roi jeune et ami de la guerre, la faveur récompensera surtout les exploits militaires, et ils marchent à cette campagne comme à une fête. L'empressement est si grand que tous les gentilshommes ne peuvent obtenir un emploi dans l'armée et que beaucoup suivent l'expédition en qualité de volontaires.

1. Lettre du 6 septembre 1670.

Mais la présence de ces volontaires à Épinal paraît à Louvois une cause d'indiscipline ; et sur son ordre le maréchal les cantonne d'abord à Rambervillers, puis les renvoie à Paris.

Du reste, l'armée comprend les plus illustres représentants de la noblesse française : voici les jeunes cadets des gardes, heureux de faire leurs premières armes ; voici des officiers déjà célèbres et rompus aux fatigues de la guerre : le chevalier, bientôt marquis de la Fare, alors aide-major du régiment Dauphin, plus tard fameux par ses aventures et ses malheurs, qu'il raconte dans d'intéressants mémoires ; M. de Vins, major de Béthune, attaché à la personne du maréchal de Créqui ; le marquis de Villeroy, le fils de l'ancien gouverneur de Louis XIV, alors colonel du régiment Lyonnois, en attendant qu'il devienne, après la victoire de Neerwinden, maréchal de France et successeur malheureux de Luxembourg.

Mais tous s'effacent devant le jeune duc d'Anguien, le fils du grand Condé. Sa présence à l'armée est la preuve de la reconnaissance du roi pour le vainqueur de la Franche-Comté. Le jeune prince a 26 ans : à cet âge son père était un illustre capitaine, et il est impatient de montrer que le sang de sa race coule pur dans ses veines. Le maréchal de Créqui offre de lui rendre les honneurs dus à son rang, mais il les refuse et cherche à se distinguer de ses compagnons d'armes, non par un vain appareil, mais par une valeur intrépide et un plus fier mépris du danger. Aussi mérite-t-il les éloges de son chef et de Louvois [1]. Cependant Louis XIV ne lui a pas confié un commandement important : il est à la tête de la cavalerie, mais sous les ordres et la haute direction du chevalier de Fourille.

Le chevalier de Fourille était un officier remarquable, que Louis XIV et Louvois honoraient de toute leur confiance : il

1. Louvois écrit au jeune prince, le 14 octobre : « J'ai toujours eu tant de respect pour Votre Altesse que je n'ai pu m'empêcher de prendre une très grande part à la gloire qu'elle s'est acquise en Lorraine, non seulement par la manière dont elle s'est exposée, mais encore par les bontés qu'elle a eues pour ceux qui avaient l'honneur de servir sous ses ordres, que, si je ne me suis pas donné celui de lui témoigner ma joie, c'est un effet du profond respect avec lequel je suis... »



était chargé d'inspecter la cavalerie française et de lui faire prendre ces habitudes d'ordre, de travail et de discipline que le ministre avait tant à cœur, pour arriver à l'exécution de ses glorieux projets. Aussi Fourille remplissait le premier rôle dans la conquête de la Lorraine après le maréchal de Créqui.

A côté du mestre de camp général de la cavalerie vint aussi prendre son rang le comte du Lude, grand maître de l'artillerie, mais seulement dans les derniers jours du siège, pour répondre aux plaintes du maréchal sur le médiocre état de son équipage d'artillerie.

L'infanterie obéissait à trois lieutenants généraux : le comte de Genlis, qui avait amené les troupes en Lorraine; le marquis de Vaubrun, officier d'avenir, bientôt lieutenant de Turenne, qui devait tomber prématurément dans la campagne d'Alsace quelques jours après son général ; enfin le duc de Luxembourg, qui s'était déjà signalé pendant la conquête de la Franche-Comté et rêvait de trouver en Lorraine le bâton de maréchal. En attendant, il obéit à Créqui, son compagnon d'armes plus heureux que lui pendant la guerre de Dévolution.

A cette époque, le maréchal de Créqui, général en chef de l'armée du roi, s'était acquis déjà un grand renom par sa victoire sur le comte de Marsin. Cette victoire avait assuré le succès du siège de Lille et valu au nouveau maréchal la faveur de Louis XIV, qui le récompensa en lui donnant le commandement de l'armée chargée de surveiller le duc Charles IV. Créqui fut dès lors le mauvais génie de la Lorraine, comme l'avaient été trente ans plus tôt les maréchaux de la Ferté et de la Force. Depuis deux ans il guettait la Lorraine et son duc comme une proie, et, quand l'heure de l'action sonne enfin pour lui, il est heureux ; le ton de ses lettres atteste la joie souveraine qu'il éprouve à commander, à se signaler. Pendant quinze ans il gouvernera notre pays, comme une sorte de vice-roi, à la fois exigeant et négligent, qui ne paraît à Nancy entre deux campagnes que pour étaler sa grandeur et vivre aux dépens de sa conquête.

Louis XIV avait eu la main heureuse en le choisissant pour accomplir ses desseins sur la Lorraine. Outre que sa bravoure personnelle et son habileté militaire étaient à l'abri du soupçon, il était homme à se prêter sans peine à toutes les tâches qu'imposaient les circonstances. Ni Condé, ni Turenne n'auraient abaissé leur génie aux petites besognes qu'exigeait cette conquête. Créqui, au contraire, se trouve comme dans son élément : il n'est ni scrupuleux, ni désintéressé ; la dureté ne lui coûte pas quand il s'agit d'exécuter un ordre ; par-dessus tout, il a le zèle, l'ardeur du courtisan ; il veut à tout prix justifier la confiance du roi ; c'est un docile instrument. Il ne cesse de répéter dans ses lettres que son seul but est de satisfaire son maître : « Je ne sais point entrer en tempérament sur les choses qui me sont prescrites ;... la seule chose que je me propose est le bonheur de plaire à Votre Majesté en exécutant ses commandements [1]. » Et il le fait comme il le dit : qu'il s'agisse de pressurer les populations, d'être dur envers les soldats lorrains, d'adresser de hautaines réponses aux princes et aux princesses de Lorraine, ou même de descendre jusqu'à fouiller les appartements du duc pour y trouver une somme d'argent que l'on y croit cachée, il est toujours prêt [2].

Il flatte les ministres comme le roi : « Quand il vous plaira de rendre un homme capable d'affaires, écrit-il à M. de Lyonne au commencement de septembre, il ne tiendra qu'à vous. Car on sait si à point nommé quelles sont les intentions de sa Majesté par vos dépêches, qu'il n'y a qu'à suivre ce qui est prescrit sans rien ajouter du sien. » Une autre fois, c'est Colbert qu'il prend par son faible. Il sait avec quel soin le sage ministre ménage les revenus du roi, et il lui écrit dès son arrivée en Lorraine pour lui dire tout son zèle « touchant les choses qui peuvent regarder les domaines de ce pays et les fermes

1. Lettre du 23 septembre.
2. On sait le croquis que Saint-Simon a tracé du maréchal : « Créqui, dont la vie, toute occupée de plaisir, de bonne chère et du plus gros jeu, rassurait le roi dans l'habitude de familiarité qu'il avait avec lui. »

établies dedans la Lorraine[1]. » Il essaye même, à force d'empressement et de souplesse, de gagner Louvois qui lui est moins sympathique. Il connaît le dévouement du ministre pour le duc d'Anguien, et il ne perd pas une occasion de signaler la bravoure du jeune prince. Il sait aussi que le duc de Luxembourg est l'ami du ministre, et il est attentif à rapporter tous ses exploits. Enfin, il prodigue en toute circonstance les compliments les plus empressés[2].

Néanmoins Créqui n'a pas toute la confiance de Louvois, qui lui reproche de parler beaucoup de sa soumission et de suivre cependant ses caprices et d'être caché dans sa conduite. Il lui demande d'envoyer trois courriers par semaine et de faire au roi des rapports très détaillés. De plus, il a placé près de lui un intendant dévoué et rompu au métier, avec la mission délicate d'observer le maréchal et de rendre un compte secret de sa conduite.

C'est Saint-Pouenge, le cousin germain de Colbert, qui a accepté cette fonction. Il écrit à Louvois le 29 septembre : « M. le maréchal de Créqui a, jusqu'à cette heure, autant que j'en puisse juger, exécuté les ordres qui lui ont été envoyés de la part du roi, à part peut-être de ceux dont je ne puis rien assurer qu'il a reçus d'envoyer vers le prince d'Aremberg[3], et touchant la publication de l'ordonnance pour obliger les paysans de retourner dans les villages ; parce que, comme c'est un homme fort caché et qui ne s'ouvre en aucune manière des choses mêmes qu'on fait savoir, il est bien difficile de pouvoir découvrir s'il les exécute. Néanmoins j'y apporterai mes soins de si près que j'espère vous rendre compte de tout ce que vous pouvez désirer. » Il écrit encore le 4 octobre : « Il serait

1. Lettre écrite de Gondreville le 16 septembre. — Bibliothèque nationale ; cabinet des manuscrits, Lettres à M. Colbert, n° 155.

2. Lettre du 5 janvier 1671 : « Je ne saurais assez vous faire connaître la joie que j'ai reçue en apprenant que sa Majesté vous a fait présent de la charge de Chancelier de l'ordre. Je me sens fort obligé de m'intéresser à tout ce qui vous touche, et nul de vos serviteurs ne s'intéresse plus que moi à tous ces avantages. »

3. Dès le 19 septembre, Louvois avait ordonné à Créqui d'envoyer un exprès au prince d'Aremberg, gouverneur de la Comté, pour l'inviter à ne pas y recevoir Charles IV.

bon que l'on eût ici plus de sévérité que l'on a, la désertion en serait assurément moins fréquente. »

Toutefois, le maréchal ne se défie pas de son intendant, et ils s'entendent sans peine sur les mesures à prendre pour assurer le succès de leur entreprise. Le 16 septembre les troupes se mettent en route pour Épinal. Voici comment Saint-Pouenge rend compte de cette marche à Louvois : « Au camp de Romont, le 18 septembre 1670. Depuis les dernières lettres que je me suis donné l'honneur de vous écrire, Monseigneur, nous avons campé à Saint-Nicolas et à Xermaménil, et nous sommes arrivés aujourd'hui en ce lieu. Les pluies ne nous quittent point, et les chemins, étant presque tous défilés, à cause des bois, nous ont fait quelque peine, principalement à l'infanterie, laquelle est fort déchaussée et commence à être beaucoup fatiguée d'une marche de 23 jours (depuis le camp de Saint-Sébastien). A quoi il est difficile d'apporter remède, non seulement à cause de la misère des officiers, mais aussi parce que nous ne sommes pas en lieu où l'on trouve des souliers... Les troupes n'ont pas tout à fait vécu depuis deux jours avec le même ordre qu'elles ont fait ci-devant ; ce qui a fait que M. le maréchal de Créqui, qui en a été averti, a fait arrêter aujourd'hui quelques-uns dans la marche et a ordonné que quatre des plus coupables tireraient au sort, dont un sera demain pendu pendant que les troupes seront en marche. Quoique l'artillerie et les vivres ne soient la plupart traînés que par des chevaux de ce pays-ci, qui sont très médiocres, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le mander, ils n'ont pas laissé de nous suivre et d'arriver en même temps que les charrettes les mieux attelées. »

Le même jour, 18 septembre, le maréchal de Créqui écrivait au roi : « Demain je serai à l'entour de la place avec une avant-garde de cavalerie, et au moment que l'infanterie sera arrivée, si le temps me le permet, j'ouvrirai la tranchée et prendrai mes mesures pour placer les huit pièces de canon que je mène avec moi. Je ferai toute diligence, Sire, pour que rien ne retarde le service de Votre Majesté. »

Il ajoutait : « Ce que j'apprends en approchant Épinal, c'est que M. de Lorraine, depuis deux jours, a quitté Remiremont et fait ses adieux en homme qui abandonne pour quelque temps son pays. Il a jeté dans Châtel et Épinal tout ce qu'il a pu depuis l'alarme de Nancy, en telle sorte que qui compterait par élu et par paysan, l'on ne trouverait guère moins de 3,000 hommes dans la place (Épinal) assez fortifiée, mais qui a pourtant de méchants côtés. »

Ces paroles donnent une idée assez exacte de la situation d'Épinal au moment du siège. Après l'alerte de Nancy, Charles IV, qui ne connut jamais le désespoir, avait sur-le-champ fait son plan de défense : jeter les quelques soldats qu'il avait sous la main à Épinal et à Châtel, pour attirer l'ennemi et le forcer à les assiéger pendant qu'il formerait lui-même une nouvelle armée entre Bitche et Hombourg. Dès le 28 août il est à Épinal pour improviser la défense. Il nomme le comte de Tornielle gouverneur de la place, et le sieur de Majastre pour commander au château. Il appelle à lui tous les hommes de cœur qui veulent combattre pour lui et pour l'indépendance de la Lorraine.

Son appel trouva un écho sympathique malgré la difficulté des temps, et il put espérer un instant qu'il formerait encore une armée redoutable contre son puissant ennemi.

Depuis que Louis XIV l'avait contraint à licencier ses troupes, il n'avait pour toute armée que deux compagnies de chevau-légers et ses gardes à cheval. Mais ces compagnies « n'étaient remplies, dit Guillemin [1], que d'officiers qu'il avait réformés lorsqu'il avait été obligé de licencier ses troupes, et sur lesquels il comptait autant que sur une armée entière, parce que sachant tous où leurs soldats étaient dispersés, ils n'auraient eu, pour ainsi dire, qu'à siffler pour les rassembler, si une surprise si soudaine leur en eût donné le temps. »

Charles rencontra, en effet, chez ces officiers des auxiliaires

1. *Histoire manuscrite de Charles IV*, p. 225.

décidés à improviser la défense, et capables de conjurer le péril, si ce péril foudroyant eût été de ceux que les lumières, la valeur et le dévouement conjurent : le baron des Armoises, capitaine des chevau-légers, commandant en chef de toute la cavalerie; le chevalier de Beauvau, fils du marquis, auteur des Mémoires sur Charles IV, qui est à la tête de la compagnie des gardes; M. de Bassompierre, bailli de Vosge, qui forme un régiment de cavalerie ; le colonel de Boudonville, qui rêve une défense glorieuse et voudrait s'ensevelir sous les ruines de la ville; le colonel de Silly qui commandait avant le siège les quelques soldats chargés de tenir garnison dans la place et élargit les cadres de sa petite troupe jusqu'à réunir un régiment entier; enfin de vaillants capitaines connus par leur bravoure dans les guerres de Charles IV : L'Huillier, des Viviers, Borand, d'Arnolet, Boucaut. Il se trouvait même dans Épinal quelques officiers et soldats d'origine française, qui avaient sans doute pris du service dans l'armée de Charles IV, au temps où il était l'allié du roi de France.

Mais ces chefs courageux ne purent appeler autour d'eux qu'un nombre insuffisant de soldats mal équipés et surtout mal exercés. La cavalerie comptait à peu près quinze compagnies d'environ cinquante hommes chacune, divisées en chevau-légers, gardes à cheval, gendarmes de Bassompierre et de Boudonville. L'infanterie se composait de trois régiments : le régiment de Silly, qui comptait le plus de vrais soldats; vingt compagnies d'élus réparties entre les régiments de Tornielle et Ilten ; enfin une compagnie de bourgeois d'Épinal. En tout de 3,000 à 3,500 hommes seulement, parce que les compagnies n'avaient pas été complétées à leur chiffre normal.

L'artillerie de la place n'était pas non plus bien redoutable. Le maréchal de Créqui n'y trouve après le siège que quelques pièces de fonte qui vaillent la peine de compter dans le butin ; les autres pièces sont en fer et ne lui paraissent bonnes qu'à être crevées.

Les munitions et les vivres sont insuffisants; les munitions

plus encore que les vivres. Après sept jours de siège, les Français trouvent dans les magasins du château 300 sacs de farine et 150 de blé ; de 8,000 à 9,000 livres de viande salée et 40 pièces de vin. Mais la provision de mèches et de plomb est épuisée. On n'a pu en faire entrer dans la ville que 12,000 livres, et le gouverneur a obtenu des habitants, à force de les presser, 1,200 livres d'étain. Ainsi c'est sur ce point surtout que la préparation a été trop hâtive, soit incurie du gouverneur, comme le répètent les amis de Charles IV, soit impossibilité de trouver ces munitions dans l'état de la Lorraine subitement envahie, resserrée entre la France, l'Alsace française et la Franche-Comté obligée à une stricte neutralité. Cette insuffisance de munitions aggrava le découragement des soldats et fit le malheur de la ville.

Les murailles d'Épinal étaient cependant capables de résistance. « Jusqu'à présent, dit le maréchal de Créqui après trois jours de siège, l'on a parlé d'Épinal comme d'une place fort médiocre ; mais, en vérité, cela garni de 1,500 hommes se peut maintenir quelque temps. »

Les Lorrains avaient eu dès le premier instant plus de confiance que le maréchal dans la force d'Épinal. Ils se rappelaient que, pendant les années malheureuses de la guerre de Trente ans, cette ville avait soutenu avec fierté un grand nombre de sièges et qu'elle avait presque toujours été la dernière forteresse perdue par le duc de Lorraine. Ils se disaient avec orgueil qu'en 1651 le maréchal de la Ferté avait été contraint de lever le siège d'Épinal devant l'énergique résistance des assiégés. Ils savaient aussi qu'en 1667, Charles IV, feignant de craindre l'invasion des Espagnols, avait fait réparer les fortifications d'Épinal ; et que, tout le temps que Créqui lui avait laissé libre depuis le 26 août, il l'avait employé à restaurer les murs et les portes, à creuser un puits dans le château et à compléter les travaux de défense.

Épinal se composait alors de trois parties, comme on le voit d'après le plan de Bellot en 1626 : la ville basse ou petite ville,

construite dans une sorte d'île formée par la Moselle et son canal ; la ville haute située sur la rive droite de la Moselle ; enfin le château, sorte de citadelle séparée de la ville haute par un fossé et un pont-levis et qui pouvait se défendre à elle seule. Les murailles de la ville n'étaient point « terrassées » ; la défense consistait en une suite de petites tours, ou bastions reliés entre eux par un mur de briques assez solide. Cinq portes donnaient accès dans la ville. La petite ville elle-même était défendue; mais sa perte devait être sans importance, parce que la Moselle, qui la sépare de la ville haute, restait toujours comme un obstacle difficile à franchir. Le château avait surtout bonne réputation ; aucune porte extérieure n'en compromettait la solidité ; puis ses murs et ses tours mieux bâtis se trouvaient encore fortifiés par une massive construction centrale ; enfin il avait l'avantage de la position, puisqu'il était situé sur une petite colline aux pentes abruptes. Il était « en estime de si bonne défense, dit le marquis de Beauvau, que j'ai ouï soutenir à La Porte, qui l'avait fait fortifier, qu'il ne se pouvait prendre que par le bec. »

Mais comment cette place aurait-elle tenu contre une armée cinq fois plus nombreuse et mieux disciplinée que celle des assiégés, contre les ingénieurs formés par Vauban au siège de Lille, contre un général et des officiers ardents et ambitieux qui rêvent d'assurer leur fortune par la victoire?

II

LE SIÈGE

C'est le 19 septembre que le siège commence ; le maréchal de Créqui rend compte des travaux dans deux rapports datés du 23 et du 26 septembre. Il suffira de les citer en les complétant et en les éclaircissant pour donner une idée des opérations.

« Je satisferai[1] ponctuellement à l'ordre que m'a donné Votre Majesté en l'informant de l'arrivée de son armée devant Épinal, qui fut le 19e courant, environ sur le midi. Au moment que la place eut découvert les troupes, elle les salua de quantité de volées de coups de canon ; et au même instant le corps de garde de cavalerie ayant été aperçu par les commandés tirés des gardes de Votre Majesté, elle fut poussée fort vigoureusement, mais si loin que Le Brun y fut blessé avec deux gardes et un de tué.

« Sur l'après-dînée l'on prit les quartiers : la gendarmerie avec la première brigade d'infanterie fut mise à la droite ; la deuxième ligne de l'aile droite avec la deuxième brigade ferma tout le côté de Châtel ; et l'autre côté de la rivière fut fermé par toute la cavalerie et deux bataillons. La grande marche m'empêcha d'ouvrir la tranchée le soir : ce qui fut mis au lendemain. »

En vain les Lorrains canonnent les Français pendant toute la nuit pour gêner l'établissement des quartiers, le 20 au matin tout est en règle du côté des assiégeants, qui ont même occupé un couvent de capucins, « très utile à incommoder les ennemis », parce qu'il dominait la petite ville. Le marquis de Vaubrun est chargé de garder ce poste avec un régiment d'infanterie et des dragons.

Le second jour les tranchées sont ouvertes : « Champagne et Auvergne, dit le maréchal de Créqui, formèrent leurs attaques à un endroit où Épinal paraît assez fort, mais sur lequel il y a de grands avantages à prendre. Les deux tranchées furent poussées avec assez de succès, et deux batteries établies sur deux faces opposées. M. d'Ambre, qui eut toute l'application qu'on peut désirer, fit bien servir son régiment, et l'on y perdit trois ou quatre soldats et sept ou huit blessés. »

C'est contre la porte d'Ambro ou d'Ambrail qu'étaient dirigées les deux attaques : elle donnait un facile accès dans la ville

1. Lettre du 23 septembre.

haute, et permettait en même temps d'approcher le château. Les tranchées furent ouvertes à la nuit tombante ; le maréchal de Créqui commandait à droite, et le duc de Luxembourg à gauche ; et pendant cette nuit du 20 au 21, on fit de chaque côté environ mille pas de tranchée.

Mais le succès des Français était moindre sur un autre point : « Il est vrai, dit le maréchal, qu'une petite diversion du côté de la basse ville nous coûta quelques hommes, les officiers du régiment d'Anjou s'étant engagés dans une fausse braie[1], où du commencement il n'y avait personne, et où le feu fut si meurtrier un moment après qu'il y eut quinze ou seize soldats blessés et trois soldats tués. »

Ainsi la seconde journée du siège se termine sans trop de désavantage pour les Lorrains. Mais les journées du 21 et du 22 avancent beaucoup les affaires des Français.

« Le deuxième jour de tranchée, continue le maréchal de Créqui, montée par Dauphin et par Lyonnois, l'on s'est avancé sur ce qui était marqué pour une contrescarpe. Ce travail a coûté plus de gens que le premier : sept ou huit hommes y ont été tués et il y a eu quarante blessés.

« La nuit (du 21 au 22), à dire vrai, a été assez forte, et Baudran qui servait d'ingénieur y a été tué. Quelques cadets des gardes de Votre Majesté y ont très bien fait, comme Barbeziers, Sannebœuf et quelques autres ; et les deux régiments ont poussé les attaques avec tout le succès possible. »

En effet, après cette nuit, les assiégeants touchent au fossé, à dix pas de l'angle du bastion ; et les huit pièces de canon battent les deux côtés de la porte d'Ambro. Le régiment Lyonnois a fait des merveilles et le marquis de Villeroy s'est signalé par une vigilance et une bravoure extraordinaires : « Le marquis de Villeroy, dit le maréchal, s'est établi sur la contrescarpe et y a fait un grand logement du bel air (il pouvait tenir

1. On appelle fausse braie « une seconde enceinte terrassée qui n'est pas séparée de la première par un fossé, mais dont le terre-plein joint l'escarpe de la première enceinte. » (Littré.)

60 hommes) ; et le régiment Dauphin composé de capitaines bien choisis, comme Durban, Beauvisy et la Ville-Dieu, ont aussi entrepris un travail extraordinaire et l'ont maintenu. »

La journée et la nuit du 22 assurent encore les progrès des assiégeants. Vers cinq heures après midi, la basse ville demande à capituler à condition qu'on ne fera aucun tort aux habitants, et le régiment d'Anjou avec un bataillon de celui de Furstemberg l'occupent. Mais ce fait paraît si peu important au maréchal de Créqui et au comte de Tornielle que ni l'un, ni l'autre ne le signale dans son rapport. En effet, la ville haute et le château restent bien défendus de ce côté par la Moselle et une ligne de remparts.

Ce qui inquiétait le plus les assiégés, c'étaient les progrès des travaux d'attaque du côté de la porte d'Ambro. En effet, le 22, les régiments d'Artois et de Louvigny poussent la tranchée jusque dans le fossé et perdent une cinquantaine d'hommes, tués ou blessés. Le maréchal, toujours à la tête du travail de 5 heures du soir à 9 heures du matin, « à découvert, nonobstant le feu », descend deux fois dans le trou de la sape, au péril de sa vie, après que le sieur de la Ville-Dieu et plusieurs officiers y avaient été tués.

Aussi les travaux d'approche sont-ils à peu près terminés le 23. « J'espère, dit le maréchal dans son courrier de ce jour, que cela me donnera lieu d'attacher le mineur ce soir, et de me rendre maître de cette enveloppe de bastions, qui non seulement me donne la ville, mais qui me facilite l'attaque du château qui n'est pas mauvais... J'espère que Votre Majesté en sera la maîtresse dans peu. Au moins puis-je l'assurer que je n'y oublierai rien de tout ce qu'il faut faire pour cela. »

Il revient encore dans sa lettre du 26 sur les incidents de la tranchée : « Après avoir parlé des affaires en général, trouvez bon que je vous rende compte de ce qui s'est passé dans nos gardes d'infanterie. La première attaque était Champagne avec sa brigade ; Auvergne avec sa brigade faisait l'autre. M. le duc de Luxembourg et Genlis se chargeaient de cette attaque, et

M. de Vaubrun, dont l'application est louable, l'autre. M. de Roqueservières a fort aidé à la conduite des travaux et a bien servi. L'application des colonels a été grande, et la fierté avec laquelle les gardes se sont montées et les logements faits, n'aurait pas déplu à Votre Majesté. »

« Lorsque nous fîmes le logement sur le bord du fossé, les deux attaques s'approchèrent et l'ennemi donna quelque soupçon d'une sortie. Il est vrai que des commandés de Louvigny et du régiment Dauphin l'abordèrent dans le fossé avec une fierté étonnante, toutes les faces et les courtines étant en feu. »

« Dans le travail de la droite j'ai été fort aidé par le sieur Durban, homme d'intelligence et de cœur, et par Beauvisy, et le chevalier de la Fare[1], qui sont de très braves officiers. Le régiment de Crussol, dont la garde s'est employée vigoureusement, et il a eu la plus rude nuit à essuyer, et de ses travailleurs, il y en a eu plus de trente-cinq blessés et trois ou quatre tués. »

Ainsi pendant les cinq premiers jours, le siège suit de part et d'autre sa marche régulière. Les habitants de la Lorraine, habitués à d'énergiques défenses et mal renseignés sur les opérations, se redisent avec empressement des bruits erronés qui entretiennent leurs espérances. D'après ces bruits, les assiégés auraient fait deux sorties, une le premier jour, l'autre le quatrième, si vigoureuses et si heureuses que Créqui, découragé, aurait parlé de convertir le siège en blocus[2]. La diversion malheureuse des Français sur la ville basse se convertit dans l'opinion en une grande défaite pour eux.

Ces fausses nouvelles arrivent jusqu'à Paris et y jettent la consternation. Louvois écrit au maréchal : « Le courrier chargé de vos lettres du 23 est arrivé ici bien à propos pour dissiper un bruit qu'un courrier de Mme de Vaudémont avait semé dans toute la cour, que vous aviez fait attaquer la basse ville d'Épinal par 2,000 hommes qui avaient été

1. Le chevalier de la Fare fut blessé, le 24, d'une mousquetade à la cheville.
2. Guillemin, p. 224.



repoussés avec une très grande perte ; que M. de Louvigny y avait été blessé à mort, et M. le chevalier de Fourille tué, et que vous aviez commandé 6,000 hommes pour attaquer de nouveau ladite basse ville le jour suivant. L'alarme avait été si chaude que M. le maréchal de Gramont avait pris congé du roi, il n'y avait pas deux heures, pour aller trouver M. son fils[1]. »

Par malheur pour les Lorrains, la réalité ne répondait pas à leurs espérances. La nuit du 23 au 24 marque le commencement d'une situation désespérée. Les Français sont « en état d'attacher le mineur aux deux faces des bastions attaqués » de chaque côté de la porte d'Ambro. Les assiégés font un feu terrible : ils tuent sept ou huit mineurs, blessent cinq ou six officiers et soixante-dix soldats. Mais ils n'ont aperçu le mineur qu'à un seul bastion ; celui que défendait le colonel de Silly ; il y en avait cependant un autre au bastion où se trouvait le colonel Ilten, on ne le remarque qu'au jour. On fait une contre-mine qui n'avance pas, parce que le comte de Tornielle et les colonels diffèrent d'avis sur l'endroit précis de la mine. A la fin, les mineurs enfoncent trop leurs mines et se trouvent sous les Français.

Cependant les assiégeants se préparent à charger la mine pour la faire jouer le 25 au matin. Le grand maître de l'artillerie arrive le 24 et signale sa présence aux assiégés par une canonnade furieuse, qui augmente la consternation de la ville.

En effet les habitants et les élus étaient dans l'abattement ; beaucoup des soldats improvisés qui s'étaient enfermés dans la ville « branlaient au manche plus qu'on ne saurait dire », selon l'expression du comte de Tornielle. Le gouverneur n'est plus sûr de ses troupes. Le colonel Ilten témoigne peu de résolution ; et comme son poste est sur un des deux bastions qu'on s'attend à voir sauter quand la mine aura joué, le gouverneur lui adjoint cent cavaliers de Boudonville, commandés par L'Huillier, et des chevau-légers. A l'autre bastion attaqué se

1. Lettre du 26 septembre.

trouve le colonel de Silly, décidé à la plus vive résistance. Mais son régiment n'est pas sûr, et on le remplace dans ce poste d'honneur par le régiment de Tornielle avec des chevau-légers. Le régiment de Bassompierre et la compagnie de Saint-Maurice sont sur les remparts et aux autres portes avec des Armoises. Ainsi, malgré l'hésitation des soldats, toutes les mesures sont prises pour soutenir l'assaut. Mais une recommandation inopportune du gouverneur vient mettre le comble aux terreurs de l'armée. « Ayant exhorté nos gens à ménager notre plomb, ils s'aperçurent de la disette que j'en avais, dit le comte de Tornielle, et se mirent à se plaindre que j'avais tort de les tromper en leur cachant l'état des choses. »

Ce fut le coup de foudre qui acheva de paralyser l'ardeur des soldats ; dès lors la résistance fut molle ; on finit même par abandonner sans ordre les bastions que l'on croyait déjà minés. En vain M. de Boudonville, dont le régiment est au château, envoie le sieur de Ceintrey au comte de Tornielle pour le prier de remettre les soldats dans les bastions, et lui offrir d'aller lui-même soutenir l'assaut avec tous les gardes et les officiers, la peur est la plus forte, et on laisse les Français charger les fourneaux tout à leur aise pendant la nuit.

Le lendemain, 25 septembre, sur la demande d'un grand nombre, le gouverneur appelle les officiers de la place à une conférence. Les seuls détails connus sur cette réunion sont empruntés à une lettre de M. de Boudonville, citée par Dom Calmet ; elle décrit assez bien l'état de la ville au moment de la reddition, et laisse deviner les dissensions qui divisaient les officiers.

« On commença à me questionner, dit-il, si le canon n'abattait pas toutes les défenses du côté gauche du château, qui est ce que défendait le bastion de M. de Silly. Je leur dis qu'oui, mais que cela ne faisait point d'effet. Ils me demandèrent par après s'il y avait assez d'eau pour tous les hommes et les chevaux étant au château. Je leur fis réponse qu'il y avait un puits dans la vouerie et une citerne dans le donjon, et que je

ne savais pas la quantité d'eau, et qu'il fallait le demander au sieur de Majastre qui en avait plus de connaissance que moi et qui avait vu faire le puits. Je connus bien que ces messieurs voulaient m'obliger à me plaindre de quelque manquement du château. Mais je leur dis pour couper court qu'il ne manquait rien au château et que je n'étais point attaqué qu'à coups de canon. Sur quoi ils me produisirent aussitôt l'état des magasins qu'ils s'étaient fait donner par écrit par le sieur Comte, commissaire des magasins, et me firent voir qu'ils n'avaient point de mèches, ni de balles à soutenir un assaut, et qu'il n'y en avait pas pour plus d'une nuit. Je vous avoue que cela me surprit fort, quand je vis les choses en cet état-là. Sur quoi l'on demanda aussitôt ce qu'il y avait à faire, et chacun dit son sentiment. L'on commença à nous remontrer que si on attendait qu'il n'y eût plus de plomb, il n'y aurait plus de composition à faire. Enfin on résolut de battre la chamade. »

Que cette triste résolution dut coûter à leur honneur et à leur patriotisme ! Sans se montrer injuste pour ces vaillants cœurs, qui étaient accourus dans Épinal par bravoure et par fidélité pour leur prince et qui se voyaient réduits à ne pouvoir plus compter ni sur leurs soldats, ni sur leurs armes, on peut du moins regretter pour leur gloire qu'ils n'aient pas subi malgré tout ce premier assaut, épuisé jusqu'à leur dernière balle, disputé le terrain pied à pied, sauf à s'enfermer ensuite dans le château pour traiter avec l'ennemi. En face de ce conseil, si vite prêt à battre la chamade, avant que les remparts de la ville aient une seule brèche, on se rappelle sans le vouloir l'héroïsme des colonels Béru et Remenécourt. Ceux-ci voyaient, dans un siège semblable (1651), ces mêmes murs d'Épinal ébréchés déjà par les attaques d'une armée française ; au lieu de penser à la soumission, ils osèrent adresser au maréchal de la Ferté cette fière provocation : « Si la brèche n'est pas suffisante, nous la ferons élargir ! »

Mais en 1670, ce sont les conseils de la prudence qui triomphent. « Les officiers de la garnison, dit le résultat du

conseil, ont déclaré tous unanimement avec nous gouverneur que, pour éviter les dernières extrémités, il était à propos de savoir à quelles conditions on voudrait les recevoir, pour être employés au service de son Altesse, et ce, afin de conserver la garnison, puisqu'on ne peut conserver la place. » Suivent les signatures de tous les officiers supérieurs, sauf celle du colonel Ilten, qui avait sans doute continué sa révolte contre le gouverneur. Mais la capitulation allait être tout autre qu'ils ne la désiraient.

« En finissant cette lettre, dit le maréchal de Créqui au roi dans une dépêche commencée le 24 et terminée seulement le 26, l'ennemi bat la chamade et vient pour capituler. A l'arrivée de des Armoises, lieutenant des chevau-légers de M. de Lorraine, l'on me demande des otages. Ne croyant pas qu'il soit de la dignité, j'en refuse. L'on me propose des conditions soumises, je ne veux pas en accepter, afin de prendre toute la garnison à discrétion, et point comme prisonniers de guerre ; car le mot de discrétion emporte tout le méchant traitement que l'on peut faire à des hommes. Cependant des Armoises rentre (dans Épinal) ; la rupture se fait ; l'on tire et La Fresnoye, lieutenant-colonel de Furstemberg, est blessé à mort, et le chevalier de Campaniac reçoit un coup dans le dos. Je m'applique avec diligence à continuer le travail, à faire charger les mines, et des Armoises continue à me faire des demandes qui ne se rapportent pas aux ordres de Votre Majesté. Dans ces entrefaites la nuit survient. »

L'attitude du maréchal ne fut pas dans la réalité aussi nette et aussi ferme qu'elle le paraît dans son récit, et il se demanda toute cette journée du 25 s'il entrerait oui ou non en composition avec les assiégés. Sans doute il avait reçu dès le 23 des ordres du roi qui lui enjoignaient d'infliger les plus durs traitements aux assiégés ; mais, d'autre part, il désirait précipiter la fin du siège pour courir avant l'hiver aux places qui tenaient encore pour le duc de Lorraine ; il craignait la désertion, « qu'il est difficile d'éviter ici », disait-il au roi, et qui s'était

mise dans ses troupes, surtout dans le régiment de Furstemberg; il considérait que les travaux d'attaque n'avançaient pas trop, puisque « les troupes ne sont logées qu'au pied du bastion avec des fourneaux chargés qui promettent de grandes ouvertures, mais dont les mines peuvent aussi être fautives et éventées » ; enfin il redoutait un acte de désespoir des assiégés, car il écrivait le jour même : « Il pourrait fort bien arriver que la cavalerie renfermée dans la ville songerait à prendre le parti de se sauver : ce qui conviendrait fort à M. de Lorraine et à l'humeur de ses troupes. » Aussi donna-t-il les réponses les plus diverses.

A sa première visite, le baron des Armoises « fit d'abord de grands préambules qui n'aboutissaient à rien, raconte une relation française, en disant que le duc de Lorraine avait donné la démission de son État à son successeur, et qu'ainsi il n'était plus question d'agir contre cette place qui ne lui appartenait plus. Mais le maréchal lui ayant répondu qu'il ne s'agissait que des propositions qu'il voulait faire pour la capitulation, il demanda entre autres choses que la garnison sortît avec armes et bagages. » Le maréchal de Créqui offrit de la recevoir à discrétion. Le baron des Armoises se retira pour en conférer avec les officiers lorrains, qui furent unanimes à rejeter une si méchante proposition.

Au retour du parlementaire, Créqui, touché peut-être par la réponse des officiers lorrains, ou plutôt par les vrais intérêts de la cause française, s'adoucit un peu et offre de recevoir la garnison tout entière prisonnière de guerre. Nouvelle protestation des Lorrains qui veulent vie et bagues sauves, mais continuent cependant à négocier.

Plus ils insistent pour obtenir des conditions, plus ils persuadent le maréchal qu'ils sont à bout de forces. Des transfuges ont du reste appris aux Français que les assiégés sont plongés dans le désordre et le découragement. Aussi Créqui prend enfin un parti irrévocable et déclare à des Armoises que le roi lui a ordonné de ne pas recevoir les assiégés autrement

qu'à discrétion, et que, puisqu'on ne l'a pas pris au mot quand il offrait de les recevoir prisonniers de guerre, sa parole est dégagée. C'était une rupture, et l'on se remit à tirer de part et d'autre.

Le feu des assiégés ne dura guère. « Dans ces entrefaites, dit le maréchal, la nuit survient et laisse une tranquillité entre la place et les deux attaques, qui marque la faiblesse de la ville, et aussi le besoin que nous avions encore de travailleurs. »

Les Français travaillent en effet pendant cette nuit « à une ligne qui prenait tout le long de la hauteur pour escarmoucher dans les dehors du château, et à une batterie nouvelle ». Le colonel de Boudonville, furieux de les voir s'approcher de si près, veut faire tirer et envoie à trois reprises en demander l'autorisation. Il se la voit refuser par le comte de Tornielle, qui réserve sans doute le reste de ses munitions pour soutenir l'assaut dans le cas où assiégeants et assiégés n'arriveraient pas à une convention.

Le lendemain, 26, le maréchal fait dire aux Lorrains par M. de Vins, major de Béthune, que si, dans une demi-heure, on n'accepte pas la composition offerte, il n'y a plus rien à espérer. Le baron des Armoises retourne donc au camp français et finit par rapporter une capitulation où le maréchal reçoit à discrétion toute la garnison, sauf les chevau-légers et les gardes qui seront prisonniers de guerre. En même temps le régiment français de Champagne s'avance pour occuper les portes de la ville.

Mais le comte de Tornielle ne veut point signer cet acte déshonorant et renvoie le baron des Armoises avec le sieur de Boudonville pour obtenir une meilleure composition. Les députés sont introduits chez le maréchal, qui est entouré de son conseil. « Monsieur, lui dit Boudonville, auteur de ce récit, je suis envoyé de la part de M. le comte de Tornielle et de tous les officiers qui sont à Épinal pour vous dire que nous ne voulons point sortir sur la composition que nous a apportée M. des Armoises. Sur quoi il me dit que c'était une affaire

faite. Je lui dis : « Monsieur, nous nous enterrerons plutôt les uns sur les autres que d'en sortir de cette manière. » Sur quoi il demanda : « Le régiment de Champagne n'est-il pas marché ? » On lui dit qu'oui. Je lui dis encore : « N'espérez pas qu'il y entre ; car M. de Tornielle et tous les officiers sont à la tête qui m'attendent. » Il regarda M. de Fourille et lui fit signe ; et le même M. de Fourille lui dit ces propres termes : « Je vous prie, Monsieur, pour l'amour de M. de Boudonville et de tous ces messieurs qui sont gens de condition et de cavalerie, de leur accorder la même grâce de sortir prisonniers de guerre. » Je lui dis que nous n'en ferions rien et que la même composition qu'avait la cavalerie, nous la voulions pour l'infanterie ; si bien qu'il dit à M. de Colbert (Saint-Pouenge) : « Ajoutez que tous les officiers et soldats, tant de cavalerie que d'infanterie lorraine, sortiront prisonniers de guerre comme les chevau-légers. » Je lui dis : « Monsieur, je ne sais si ces messieurs voudront y accorder ; s'il vous plaît me donner le papier, je vais le leur montrer. » M. des Armoises s'y opposa et dit à M. de Créqui : « C'est moi qui l'ai apporté ; je vous prie de me le remettre en main. » Je ne pus jamais l'avoir, et je courus aussitôt pour le dire à M. de Tornielle. Je trouvai le régiment de Champagne à la barrière et tous les Français alentour, M. de Tornielle me disant que tout le monde l'avait abandonné. »

En effet le désordre le plus complet régnait alors dans la ville. « Le bruit ayant couru parmi nos gens, dit le comte de Tornielle au duc de Lorraine, que la capitulation était faite, les gardes de Votre Altesse abandonnèrent leur poste à mon insu, et le régiment français de Champagne ayant marché droit à moi pour prendre possession de la porte, suivant les ordres qu'on lui en avait donnés, dans la croyance que je signerais la capitulation que je venais de recevoir, je me trouvai abandonné, n'ayant que dix ou quinze hommes à la barrière, le régiment de Champagne ne voulant point arrêter sa marche, ni les gardes de Votre Altesse retourner, quoique je leur disse toutes les injures que je me pus aviser, les menaçant

de les tuer. Enfin en ayant ramassé sept ou huit et quelques élus et valets, j'en fis montre et apparence, et étant monté sur la barrière avec un mousquet et fait mine de tirer, le régiment de Champagne arrêta à trente pas de la porte, qui, faite comme elle était, eût été aisément emportée, s'ils l'eussent entrepris, pouvant assurer Votre Altesse que je ne vis jamais un tel désordre. »

C'est au milieu de ce tumulte que le comte de Tornielle voit arriver le sieur de Boudonville et le baron des Armoises. Tout hors de lui, persuadé qu'on accorde à l'infanterie les mêmes articles qu'aux chevau-légers, et contraint par la situation humiliante où il se trouve, il signe cette « méchante et infâme capitulation, comme il l'appelle ; puisque ce n'en est point une, mais un ordre de nous rendre, chose que je n'eusse jamais passée sans le désordre de nos gens. »

« J'ai été extrêmement sollicité, dit en effet le maréchal de Créqui au roi, d'accorder des articles à la garnison ; mais il m'a paru qu'il était mieux qu'un ordre leur expliquât les volontés de Votre Majesté. Il est succinct et conçu en termes courts, comme vous le pourrez remarquer, Sire, par la copie que je prends la liberté d'en adresser à Votre Majesté. »

« De par le Roi, François, sire de Créqui, maréchal de France, général de l'armée du roi en Lorraine et pays messin. On fait à sçavoir aux gouverneur et autres officiers lorrains, tant d'infanterie que de cavalerie, des troupes qui composent la garnison d'Épinal, qui ont soutenu la place contre les armées de Sa Majesté, qu'ils auront à en sortir, à huit heures du matin, pour être menés, sçavoir, les compagnies des gardes et chevau-légers seulement en prison, en qualité de prisonniers de guerre, aussi bien que ledit gouverneur et lesdits officiers lorrains ; — et le reste des troupes généralement quelconques et autres gens seront pris à discrétion pour être traités suivant les ordonnances. Fait au camp d'Épinal, le 26 septembre 1670. Signé : Maréchal de Créqui, Comte de Tornielle. »

Ainsi les espérances de Boudonville étaient déçues : seuls,

les chevau-légers, les gardes et les officiers des troupes régulières étaient considérés comme prisonniers de guerre, et le reste des soldats et tous les élus se rendaient à discrétion. D'où venait ce malentendu? Peut-être Boudonville troublé par l'émotion et l'effarement trop naturels dans cette crise terrible, avait-il cru trop vite que le vainqueur faisait droit à sa requête tout entière, quand il ne lui en accordait qu'une partie. Peut-être aussi le maréchal, qui venait d'assister dans sa tente à la scène regrettable où Boudonville et le baron des Armoises se disputaient le triste honneur de présenter la capitulation à la signature du gouverneur, eut-il une vue plus claire du désarroi qui régnait chez les assiégés, et retira-t-il au dernier moment, sans autre explication, une concession, qu'il ne se jugeait plus obligé de faire, et qu'il savait n'être pas conforme aux instructions du roi. Toujours est-il que les Français profitèrent de ces pénibles circonstances et imposèrent toutes leurs exigences.

C'en était fait de la résistance des Lorrains; le plus fort rempart de leur indépendance s'écroulait! Un cri de douloureux étonnement retentit dans toute la Lorraine; les princes et le peuple, convaincus par le bruit public qu'Épinal tiendrait longtemps et découragerait les assiégeants, se refusaient à voir s'évanouir si vite leurs belles espérances. Ils allaient même jusqu'à accuser les malheureux défenseurs de la ville[1]. C'était une injustice; les officiers d'Épinal ne méritaient le reproche ni de lâcheté, ni de trahison; ils tombaient victimes d'une situation sans issue. L'insuffisance de munitions entassées à la hâte; la faiblesse et l'indiscipline d'une armée que le zèle des officiers n'avait pu former en quelques jours; les hésitations, peut-être l'incapacité de certains officiers, que le malheur aigrissait et troublait; enfin et surtout l'attaque vigoureuse et

1. Voir en particulier les récits fantaisistes de Guillemin, qui dit sans sourciller, *op. cit.*, p. 224 : « Lorsque les troupes françaises que Torniello avait introduites dans le château descendirent dans la ville, les chevau-légers étaient à cheval au milieu de la place pour faire une sortie à la porte d'Arches, par laquelle deux compagnies de milice et une de bourgeois commandés par Serquand sortaient déjà et s'étaient avancées jusqu'au couvent que les Minimes avaient lors en dehors de cette porte. »

habile d'un ennemi nombreux, puissant, heureux, pourvu de toutes ressources, dirigé par des chefs vaillants et capables : telles sont les causes de cette chute si prompte d'Épinal. C'était une dure humiliation, qu'allait accroître encore l'indignité des traitements que Louvois et Louis XIV réservaient aux assiégés.

III

INDIGNES TRAITEMENTS AUX ASSIÉGÉS

Épinal n'eut pas seulement à subir les exigences ordinaires du vainqueur : imposition de 30,000 livres ; abandon des maigres provisions et munitions qui restaient dans le château ; perte de ses canons qui furent crevés ou conduits à Metz ; pillage régulier par les soldats français qui réduisirent la ville à ne pouvoir payer sa taxe ; obligation de détruire elle-même les remparts qui l'abritaient depuis des siècles. Il lui fallut encore voir ses défenseurs exposés à un châtiment presque inouï.

Les historiens lorrains, qui s'indignent à juste titre contre la dureté des traitements infligés aux assiégés, paraissent cependant n'en avoir pas connu toute l'horreur, et les attribuent injustement au caprice inhumain du maréchal de Créqui. Ils protestent contre la prison imposée aux officiers et à quelques soldats ; et ils semblent ignorer que le plus grand nombre des soldats, par ce terme de « pris à discrétion », était en réalité condamné aux galères. Ils font peser sur le maréchal la responsabilité de cet acte odieux, tandis qu'il faut l'attribuer à Louvois et à Louis XIV eux-mêmes.

Quand le roi de France et son ministre avaient résolu la conquête de la Lorraine, ils la savaient épuisée d'hommes et de ressources. Ils avaient néanmoins pris contre elle toutes les mesures qui devaient leur assurer une prompte et facile victoire. Ils avaient forcé le duc à licencier les débris de son armée, et avaient tenté de s'emparer de sa personne, pour paralyser toute résistance. Le coup n'avait pas réussi ; mais la fuite

de Charles IV avait rendu bien difficile la défense de ses États. Du reste, l'invasion inopinée d'une grande armée en Lorraine, sans déclaration de guerre, devait arrêter tous les préparatifs. Louvois comptait donc prendre le duché sans coup férir, et, le 11 septembre, il écrivait à Saint-Pouenge : « De la manière que parlent ici (à Paris) les princes de la maison de Lorraine, il n'y a pas d'apparence qu'aucune place se défende. » Et voilà qu'Épinal osait résister ! Cette Lorraine, qu'on croyait déjà un cadavre, paraissait se réveiller encore ! Quel affront pour Louvois qui avait si habilement pris toutes ses précautions ! Il ressentit la colère furieuse du bourreau qui verrait sa victime se relever, après avoir reçu le coup de la mort, et marcher contre lui. Dès le 21 septembre, il écrivait au maréchal de Créqui cette lettre, où l'on sent la main de celui qui ordonnera bientôt les incendies du Palatinat. On voudrait oublier en la lisant qu'elle a été dictée en plein XVIIe siècle, au nom de Louis XIV, par le ministre de la nation la plus civilisée de l'Europe.

« Je ferai réponse par votre courrier aux lettres qu'il m'a apportées du 18e de ce mois, et vous dépêche celui-ci, auquel je recommande de faire la dernière diligence, pour vous dire que le roi ayant appris par votre courrier qu'il avait entendu tirer le canon, a jugé par là que les places de M. de Lorraine se défendraient ; et ayant considéré qu'elles sont fort mal pourvues, qu'elles ne peuvent espérer aucun secours, et qu'ainsi c'est une témérité à ceux qui les défendent, qui mérite une punition exemplaire, Sa Majesté a résolu que tout ce qui se trouvera de cavaliers, soldats, élus et habitants lorrains qui auront contribué à la défense de la place soient envoyés aux galères, si, quinze jours après la réduction, ils ne se rachètent pas de cent écus chacun, qu'ils paieront entre les mains des commis de l'extraordinaire de la guerre ;

« Qu'à l'égard des Français qui se trouveront, soit dans l'infanterie, soit dans la cavalerie, ils soient pendus, s'il n'y en a pas un grand nombre ; sinon, décimés et le surplus envoyé aux galères ;

« Et pour ce qui est des officiers lorrains et de la noblesse qui se trouveront dans la place, qu'ils soient mis prisonniers, et, à l'égard de la noblesse, taxés à proportion de ce qu'ils auront de biens pour se racheter, à faute de quoi leurs maisons soient abattues ;

« Elle (Sa Majesté) veut que celles des élus lorrains soient brûlées, au moins une par village, pour l'exemple, choisissant celle du plus riche dans chaque lieu, afin qu'il (l'exemple) soit plus grand.

« Quant aux officiers français qui se rencontreront dans les troupes, Sa Majesté veut que le commandant de chaque corps soit pendu sur-le-champ, ainsi que les autres, s'il n'y en a pas plus de cinq ou six ; et, s'il y en a un plus grand nombre, ils soient pendus de deux un, et les autres envoyés aux galères, et ce, sans que lesdits commandants des corps puissent tirer avec les autres, parce qu'ils doivent être exécutés à mort..... »

« Tout ce que dessus, Monsieur, doit être exécuté avec grande ponctualité. Je mande à M. de Saint-Pouenge de prendre un grand soin de l'exécution des ordres que vous lui donnerez sur cela, et de prendre de si grandes précautions pour empêcher que personne n'échappe à la punition, et que les intentions de Sa Majesté puissent être exécutées. Il faut faire donner du pain à ces gens-là pendant qu'ils demeureront prisonniers ; et j'aurai soin, du moment que j'aurai des nouvelles du nombre qu'il y en aura, de pourvoir à les faire conduire en lieu où ils pourront être attachés à la chaîne. Sa Majesté désire que la même chose soit exécutée tant à Épinal qu'à Châtel, et à toutes les autres places où on tirera sur ses troupes. Elle s'attend que cet exemple pourra faire que peu de places se voudront défendre, et que, si M. de Lorraine, ou ceux de sa maison rentrent jamais en Lorraine, ils ne trouveront pas si facilement des gens qui s'engagent à défendre leurs places, quand le roi les voudra attaquer. »

Telle est cette lettre barbare qui prouve sans réplique que le maréchal de Créqui, s'il appliquait ces mesures odieuses,

du moins n'en était pas l'instigateur. C'est bien sur Louvois et sur Louis XIV que doit en peser la responsabilité, et sur Louvois encore plus que sur Louis XIV : le roi a approuvé, mais c'est le ministre qui a provoqué cet ordre terrible. On le sent du reste au ton de la lettre : Louvois y parle avec un accent trop personnel, avec une colère trop naturelle pour permettre de croire qu'il s'y faisait l'écho du royal courroux de Louis XIV ; c'est bien lui qui est irrité de la résistance imprévue des Lorrains et déclare que leur « témérité mérite une punition exemplaire » ; c'est bien sa dureté dédaigneuse qui a inspiré ce mot méprisant : « Il faut faire donner du pain à ces *gens-là* » ; c'est bien la sécheresse hautaine de ses commandements qui se trahit dans cette recommandation défiante : « Tout ce que dessus, Monsieur, doit être exécuté avec grande ponctualité. »

On a dit que cet ordre n'était qu'un artifice destiné à effrayer les Lorrains, et que jamais le roi de France n'avait eu l'intention de le faire exécuter. Même avec cette réserve, le traitement serait indigne de la noble et vaillante conduite des Lorrains. Mais cette explication est inacceptable, c'est la politique française qui l'a imaginée après coup pour calmer l'opinion. Sans revenir sur la lettre de Louvois où perce un accent de sincérité qu'une résolution feinte ne lui aurait jamais donné, toute la correspondance de Louis XIV et de son ministre pendant douze jours, du 21 septembre au 3 octobre, proteste contre cette interprétation. Dans chacune de leurs lettres, soit au maréchal, soit à l'intendant, ils parlent toujours de ces traitements aux Lorrains comme d'un fait acquis, et étudient les moyens les plus pratiques et les plus sûrs de les infliger. S'il ne se fût agi que de vaines menaces, à quoi bon tant de précautions? Pourquoi ne pas informer en secret le maréchal du but que le roi poursuit et ne pas arrêter son zèle quand il en vient à l'exécution? Pourquoi enfin ne révoquer cet ordre cruel que sous la pression de l'opinion et après une démarche politique de M. de Lyonne.

Le maréchal regarde si bien l'ordre du roi comme sérieux que, dans sa lettre du 26, il s'excuse longuement de n'avoir pas suivi les intentions du roi et d'avoir adouci les conditions de la capitulation en accordant que les élus seuls se rendraient à discrétion. Il plaide en sa faveur les circonstances atténuantes : « Votre Majesté aura la bonté de considérer que les troupes dont il est question (chevau-légers et gardes) sont affectées et entretenues par le consentement de Votre Majesté ; — que l'état de la place est tel que l'on pourrait y trouver encore une assez grande résistance, capable de donner l'exemple de se bien défendre aux troupes de M. de Lorraine ; — qu'il est même, si je l'ose dire, plus avantageux au service de Votre Majesté de dissiper dans des contrées éloignées les officiers et les cavaliers des troupes lorraines que de leur donner la liberté de se racheter par 300 livres ; — que plusieurs sortes de gens donnent un exemple assez fort de la soumission qu'exige l'armée de Votre Majesté, puisque l'infanterie, les vingt compagnies d'élus, la noblesse et la bourgeoisie est abandonnée à discrétion, c'est-à-dire prête à être taxée à quelle rançon il plaira à Votre Majesté, ou à être attachée à la chaîne. Je crois en cela, Sire, avoir fait ce que l'occurrence des choses et la nécessité de profiter de la saison m'ont obligé de faire. Si cela ne plaît pas à Votre Majesté, elle aura la bonté de me le faire savoir ; car, ne regardant aucune circonstance, je ne m'attacherai qu'à exécuter ce que je verrai par écrit. »

Le roi approuva les concessions faites aux chevau-légers et aux officiers ; mais dans la même lettre où il rassure Créqui, il prouve qu'il n'a pas abandonné l'idée d'envoyer aux galères les défenseurs d'Épinal ; car il dit : « Je désire que, si, quinze jours après la reddition de la place, les soldats ne se rachètent pas de cent écus chacun, vous les fassiez conduire à Saint-Dizier par troupes de cent, et que vous les fassiez remettre à ceux que j'ordonne à Colbert d'y envoyer, pour les faire conduire aux galères. Vous aurez bien soin de recommander aux gens qui les conduiront par votre ordre de n'en laisser évader

aucun, et de tirer des décharges par écrit de ceux auxquels ils les remettront. »

On ne saurait même défendre Louvois et Louis XIV d'avoir voulu envoyer les Lorrains aux galères, en disant qu'ils permettaient aux soldats de se racheter moyennant 300 livres. Car ils savaient l'état de pauvreté et d'impuissance où était réduite la Lorraine et l'impossibilité où se trouvaient les élus de se racheter. Voici même une lettre de Saint-Pouenge à Louvois, qui atteste au ministre cette impossibilité. «... Mon sentiment est que vous pourrez en compter la meilleure partie (des soldats prisonniers) pour fournir les galères, n'y ayant presque à le bien prendre de tous les élus en état de se pouvoir racheter que ceux qui les commandaient... Pour ce qui est des cavaliers et des soldats, il ne faut pas espérer que jamais on puisse en tirer aucune rançon, à moins que M. de Lorraine ne la voulût payer pour eux[1]. »

Ainsi la condamnation aux galères est bien effective. Elle reçut même un commencement d'exécution; car le 5 octobre le maréchal de Créqui écrivait à Colbert : « Suivant les ordres que vous avez remis aux commissaires à la conduite des chaînes, j'ai ordonné que les élus d'Épinal fussent conduits à Toul pour être transférés ensuite à Saint-Dizier. »

Il ajoute : « Je vois que dans les pays éloignés l'on murmure contre la rigueur qui a été exercée. » En effet, l'opinion publique s'alarmait et protestait, surtout chez les peuples alliés au duc de Lorraine, qui se sentaient menacés par l'omnipotence du roi de France. Aussi, dès le 1er octobre, le ministre des affaires étrangères, M. de Lyonne, écrit au roi une lettre éloquente où il plaide la cause des Lorrains[2]. Après avoir déclaré au roi que MM. Le Tellier et Colbert partagent son avis, il montre que les Lorrains n'ont fait que défendre leur souverain légitime et reconnu par le roi lui-même; il fait redouter à Louis XIV les plaintes de ses ennemis et les attaques des jour-

1. Lettre du 29 septembre.
2. Elle est citée tout au long par M. d'Haussonville, t. III, p. 372 de son *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*.

nalistes étrangers qui l'ont déjà comparé au grand Turc; puis il ajoute : « Votre Majesté pardonnera si je lui représente que, selon mon petit avis, rien au monde ne préjudicierait plus à la réputation de Votre Majesté au dehors et au dedans du royaume, que de faire une pareille chose. Je suis persuadé qu'il vaudrait mieux pour son service que les deux ou trois galères qu'elle pourrait équiper de chiourmes fussent abîmées dans la mer, que de les voir armées des sujets d'un autre prince, sans autre cause que pour lui avoir été fidèles. »

Noble et beau langage, qui honore à la fois l'homme de cœur et le bon serviteur qui le tint, et le roi qui le comprit. Ce fut le salut des Lorrains. Louis XIV, éclairé par la sagesse de ses ministres sur le crime qu'il allait commettre, se rangea de leur avis, et y amena Louvois lui-même, que le succès avait rendu traitable. Ainsi l'humanité recouvra ses droits.

Le 3 octobre, Lyonne annonce en fin politique, que le roi est revenu sur cette mesure, et prête à son maître ses propres sentiments dans une dépêche aux ambassadeurs qu'il termine en ces termes : « J'oubliais de vous dire que le maréchal de Créqui, pour faire craindre davantage la milice du pays qui est dans Châtel et l'obliger à quitter les armes, a pu s'être expliqué qu'il enverrait aux galères les prisonniers d'Épinal. Mais je dois vous assurer que ce n'est pas l'intention du roi... Au cas que quelque esprit malin, ou quelqu'un croyant la chose vraie, ait écrit en vos quartiers cette mesure, vous détromperez tout le monde de cette opinion, et direz que Sa Majesté vous a mandé elle-même, pour la contredire, qu'elle n'est pas capable de commettre l'injustice et l'inhumanité de condamner de pauvres misérables à une peine infamante pour avoir obéi aux ordres de leur souverain [1]. »

Le même jour Louvois informe Saint-Pouenge que le roi a résolu de ne point envoyer aux galères les gens pris dans Épinal. On modère de huit jours en huit jours le prix de leur rançon qui descend successivement à 150, puis à 100, même à

1. Archives des affaires étrangères.

40 livres. On impose une taxe sur les prévôtés pour le rachat des élus de ces prévôtés. Au 28 décembre il ne reste plus que 113 prisonniers, tous cavaliers, qui n'ont pu rien payer. En vain on leur offre d'entrer dans le régiment de Roussillon, on ne peut les y décider, et on leur donne la liberté après leur avoir fait promettre de ne pas reprendre de service dans l'armée du duc de Lorraine.

Ainsi le sort des soldats pris à discrétion ne fut en réalité guère plus dur que celui des prisonniers de guerre. Ceux-ci partaient pour Metz le jour même de la capitulation ; mais un bien petit nombre devait y arriver. « Des 250 prisonniers et des 30 officiers que M. de Paulens a été chargé de conduire à Metz avec le commissaire Le Vacher, il n'y en est arrivé que 54 et 16 officiers... On m'a dit (c'est Saint-Pouenge qui parle ainsi à Louvois, le 4 octobre) qu'en partant d'Épinal, ils arrivèrent à deux heures de nuit au lieu où ils devaient coucher, et qu'en allant au Pont-à-Mousson, il s'en est sauvé la nuit près de cent. »

Du reste leur captivité ne fut pas longue, surtout quand ils purent faire agir de puissantes influences. Dès le 7 octobre Louvois écrit au maréchal : « Sa Majesté trouve bon que vous mettiez en liberté deux frères de Mme de Ludre, qui ont été pris dans Épinal, et désire seulement que, s'ils étaient officiers, ils donnent leur parole de ne servir d'un an. » Le 29 octobre, c'est le tour du comte de Tornielle et du baron des Armoises, qui sortent de prison aux mêmes conditions. Enfin, le 17 décembre, le roi trouve bon que « l'on vide les prisons des cavaliers et officiers qui ont été pris dans la guerre de Lorraine ». Seulement « il faut leur faire entendre que, si on les retrouve contre le service du roi, ils seront traités comme déserteurs et punis de mort ».

Les Français qui servaient dans les troupes lorraines, s'ils ne profitèrent point dès le premier instant du retour du roi à des sentiments plus humains, rencontrèrent du moins beaucoup de dévouement chez les habitants d'Épinal, qui s'ingénièrent à les cacher. Le marquis de Beauvau raconte avec orgueil

que sa fille, chanoinesse d'Épinal, « sauva deux gentilshommes français, Boucaut et du Hamel. Elle trouva encore moyen de sauver plusieurs autres gens de guerre du duc, de quoi il la fit remercier par M[me] la duchesse de Lorraine. Les officiers français l'ayant appris, l'en louèrent eux-mêmes, s'étonnant qu'elle eût pu conserver tant de présence d'esprit parmi le trouble des armes, « ce qui est assez rare en une fille ». Néanmoins les Français n'échappèrent pas tous à la sévérité du roi ; et le 29 septembre, au moment où l'on arrive devant Châtel, le premier soin du maréchal est de faire pendre deux Français tout à la vue des assiégés pour les effrayer et les démoraliser. Le moyen réussit à souhait, puisque Châtel se défendit à peine et que la Lorraine fut soumise à la France en quelques semaines. Le siège d'Épinal avait été le dernier effort sérieux des Lorrains pour sauver leur indépendance.

Dès lors l'imprudent Charles IV a beau se mettre à la tête des armées de l'Empire, se surpasser lui-même en bravoure et en habileté militaire et prendre, à Consarbruck, contre le maréchal de Créqui, sa revanche du siège d'Épinal, il a perdu son duché, il mourra dans l'exil ; son successeur, Charles V, ne paraîtra jamais à Nancy, et, si Léopold y rentre en 1698, c'est sous le bon plaisir du roi de France. En attendant Louis XIV règne sur la Lorraine, de 1670 au traité de Ryswick, comme sur une province française ; le maréchal de Créqui trouve longtemps à Nancy, dans la charge de gouverneur, une grasse et glorieuse récompense. Nos pères subissent la loi du vainqueur ; ils voient leur fidélité outragée, leurs privilèges réduits ; ils paient de la ruine la plus complète les gloires de la France et de son roi ; ils souffrent toutes les horreurs de la guerre sans en partager les profits, et gémissent de sentir leur malheureux pays transformé en un vaste camp retranché, où se rassemblent et se forment, où s'entretiennent et se gorgent, où viennent se rétablir après chaque campagne les grandes armées françaises qui soutinrent la guerre de Hollande et la guerre de la seconde coalition. V. Jacques.

NÉCROLOGIE

M. AUGUSTE JUNDT

Le 17 août dernier est mort à Versailles notre collaborateur M. Auguste Jundt. Né à Strasbourg en 1848, il n'était âgé que de quarante-deux ans. M. Jundt fit ses études au Gymnase protestant de sa ville natale ; puis il suivit les cours de la Faculté de théologie : il apprit l'exégèse et l'histoire ecclésiastique sous la direction de maîtres éminents, l'honneur de l'Université strasbourgeoise, Édouard Reuss et Charles Schmidt. Après la guerre pendant laquelle il avait servi dans les ambulances, il passa sa thèse de baccalauréat sur le *Mysticisme de maître Eckart.* Il avait tout de suite trouvé sa voie : il vécut pendant toute sa vie en compagnie des mystiques du XIIIe et du XIVe siècle ; il étudia avec amour leurs écrits, n'hésitant pas à modifier son jugement, si de nouvelles découvertes lui suggéraient de nouvelles idées. Dans l'automne de 1872, il devint professeur au Gymnase où il avait été autrefois élève ; et, tout en se dévouant à sa classe, il préparait ses thèses de licence et de doctorat en théologie. Il soutint la première en 1875 à Montauban ; elle a pour titre *Histoire du panthéisme populaire au moyen âge et au* XVIe *siècle ;* la seconde, passée devant la Faculté de théologie de Paris en 1879, concerne les *Amis de Dieu au* XIVe *siècle.* L'une et l'autre sont des ouvrages de haute valeur, où des vues ingénieuses font valoir des recherches étendues.

Si M. Jundt était venu de Strasbourg chercher ses grades en France, c'est qu'il était attaché profondément à la mère-patrie et qu'il cherchait à s'installer en terre française. Son rêve fut accompli peu de temps après sa promotion au doctorat. Il fut chargé de diriger à la Faculté de théologie protestante à Paris les études de langue et de littérature théologiques allemandes ; puis, en 1883, quand on compléta l'enseignement de la Faculté, il fut nommé maître de conférences et appelé à faire un cours d'histoire ecclésiastique. Sa leçon d'ouverture sur *les Centuriateurs de Magdebourg ou la Renaissance de l'historiographie ecclésiastique au* XVIe *siècle* fut très appréciée. Il consacra ses dernières années à ses élèves, revenant, pendant ses rares loisirs, à ses chères études sur les théologiens mystiques du moyen âge. C'est ainsi qu'il rédigea cette curieuse étude sur Rulmann Merswin, que nous avons publiée dans notre fascicule du mois de janvier. Pour la première fois, on appliquait à l'histoire littéraire les théories de MM. Charcot et Bernheim. L'écrit a fait beaucoup de bruit ; il a été approuvé par les uns, attaqué par les autres ; mais tous les critiques ont rendu hommage à la science profonde, à la sincérité entière de l'écrivain. L'une des dernières visites que M. Jundt ait reçues sur son lit de malade a été celle du P. Denifle dont il avait combattu si vivement les conclusions.

M. Jundt est mort jeune encore, sincèrement regretté par tous ceux qui l'ont connu. Il laisse dans la science un nom très honorable ; il a une place éminente parmi les Alsaciens qui, après les terribles événements de 1870, sont venus mettre leurs talents au service de la France. C. P.

BIBLIOGRAPHIE

Léon Germain. — *Mélanges historiques sur la Lorraine*. Nancy, Crépin-Leblond, 1889. Un vol. in-8°, vi-501 pages.

La courte préface, mise par M. Germain en tête de ce volume, nous apprendra comment il a été composé. « Le présent volume, dit l'auteur, comprend ceux de nos articles qui sont sortis de l'imprimerie Crépin-Leblond depuis le mois d'avril 1885 jusque vers la fin de 1887. Une bonne partie de ces articles ont paru dans les *Mémoires* et le *Journal de la Société d'archéologie lorraine,* quelques-uns dans le *Nancy-Artiste* et dans le *Journal de la Meurthe ;* plusieurs autres ont été publiés à nos frais. La plupart furent tirés à part, mais à fort petit nombre ; aussi avons-nous pensé qu'il y aurait avantage à les réunir en un volume, bien que les conditions diverses de leur mise au jour, et la nécessité de les tirer par feuille au fur et à mesure de leur composition typographique, ne nous aient pas permis de les classer méthodiquement et d'en faire un ensemble bien coordonné. »

Il faut rendre justice à M. Germain. C'est un travailleur infatigable, aimant sa Lorraine et consacrant tous ses loisirs à en étudier l'histoire et les monuments ; nul ne connaît mieux que lui la généalogie et les armoiries des anciennes familles nobles de la province. C'est le dom Pelletier moderne. Il a déjà publié de nombreuses études généalogiques et beaucoup de dissertations d'archéologie où il n'a rien laissé au hasard, où, avec une méthode sûre, il a élucidé bien des petites questions, rectifié bien des erreurs, fixé bien des points obscurs. Nous allons énumérer les articles qu'il vient de réunir dans ce nouveau volume, en les rangeant sous plusieurs chefs, ce qu'il n'a pas pu faire lui-même. Nous avons donné déjà dans notre recuei une analyse de quelques-uns d'entre eux, à l'époque où ils ont paru pour la première fois ; nous nous bornerons à y renvoyer le lecteur ; nous insisterons seulement sur ceux qui n'ont pas encore été mentionnés ici.

I. *Histoire proprement dite.*

Le Passage du pape Eugène III à Lions-devant-Dun, 1147. — Le 9 novembre 1147, le pape Eugène III est à Verdun où il fait la levée des osse-

ments de saint Vanne ; le 29 novembre il arrive aux portes de Trèves où il passe la nuit au monastère de Saint-Euchaire. Or, nous possédons de lui un diplôme (Jaffé-Löwenfeld, n° 9161) daté de *Lugduni* du 22 novembre. Jaffé a corrigé *Lugduni* en *Virduni*. M. Germain, à la suite du R. P. Goffinet (*Annales de l'Institut archéologique de Luxembourg,* 1884), montre que la leçon *Lugduni* doit être maintenue ; seulement *Lugduni,* ce n'est pas la grande ville de Lyon, mais Lions-devant-Dun, entre Verdun et Trèves. L'auteur revient sur cette question dans un second article, publié en juillet 1887 dans le *Journal d'archéologie lorraine ;* il est intitulé : *le Pape Eugène III en Lorraine ;* nous en avons déjà parlé dans nos *Annales,* t. II, p. 283.

L'Érection du duché de Bar. — Nous citons ici les conclusions de ce curieux article : « 1° Le comté de Bar fut érigé en duché dans l'intervalle compris entre le 22 octobre et le 15 novembre 1354 ; 2° l'auteur de cette érection ne saurait être que le roi de France, puisque le 26 décembre 1356 (Böhmer-Huber, *Die Regesten des Kaiserreichs unter Kaiser Karl IV.,* n° 2560) et le 4 janvier 1357 (il faut en réalité lire 2 janvier, *ib., ib.,* n° 2585), l'Empereur donnait encore à Robert de Bar le titre de comte, et non celui de duc. » Mais peut-être Robert, nommé récemment marquis de Pont-à-Mousson, a-t-il usurpé la dignité ducale.

René II, duc de Lorraine, et le comté de Guise. — Comment le comté de Guise est-il échu à la maison de Lorraine? Telle est la question que se pose M. Germain, après avoir repoussé le système des anciens historiens, Richard de Wassebourg, Jérôme Vignier, Jean Mussey dans son curieux ouvrage *La Lorraine ancienne et moderne.* Pour y répondre, il fait l'histoire de la terre de Guise depuis la fin du XIIe siècle : elle appartenait d'abord à la maison de Blois ; à une époque inconnue, elle fut qualifiée de comté. En 1360, Marie de Châtillon, dite de Blois, épousa Louis Ier, duc d'Anjou, et reçut le comté en dot. Il entra ainsi dans la maison angevine et passa au roi René. René le céda à Jean de Luxembourg, comte de Ligny ; comme celui-ci mourut sans enfants, Charles VII, roi de France, confisqua le comté de Guise, mais pour le rendre à Charles d'Anjou, comte du Maine et frère de René. Louis XI s'empara du comté de Guise en même temps que de la Provence et de l'Anjou ; mais Charles VIII commit la faute de le restituer aux enfants de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, et de Louise d'Anjou. Héritier des d'Armagnac, René II, duc de Lorraine, revendiqua son bien, prit dès 1504 le titre de comte de Guise, comme le prouvent les pièces inédites que M. Germain a extraites des lettres-patentes des ducs de Lorraine ; ce titre passa à son fils puîné Claude ; en janvier 1528, François Ier érigea le comté de Guise en duché-pairie ; le fils de Claude, François de Lorraine, deviendra célèbre sous le nom de duc de Guise. Cette étude est l'une des plus importantes du volume : elle nous semble définitive.

II. *Histoire de l'art.*

Le Trésor de Trèves. — Compte rendu du magnifique volume publié par Léon Palustre et X. Barbier de Montault; — il avait déjà paru dans le *Journal de la Meurthe et des Vosges* du 17 août 1886. M. Germain, à la suite de ces auteurs, nous fait connaître l'*ivoire* du ve siècle, l'*étui du saint clou,* le *tableau de la vraie Croix,* le *Liber aureus* de la bibliothèque de Trèves, etc.

Le calice de Saint-Gérard. — Extrait du *Journal d'archéologie,* janvier 1887. — Cf. *Annales,* I, 390.

Anciennes cloches lorraines. — Ce travail, qui a paru dans le *Journal d'archéologie* de 1885, a été considérablement augmenté ; M. Germain y est revenu avec amour et encore à la fin de son volume de *Mélanges,* il y a fait des additions importantes. Il signale par ordre chronologique les anciennes cloches de notre province, depuis celle du collège de Verdun qui porte la date de 1301 jusqu'à celles du xviie et du xviiie siècle ; il relève avec beaucoup de soin les inscriptions qu'elles portent ; il nous donne une liste chronologique des fondeurs lorrains ou de ceux qui ont travaillé pour la Lorraine.

Anciens bénitiers lorrains. — Extrait du *Journal d'archéologie,* août 1886. — Cf. *Annales,* I, 115.

L'Origine de Guillaume de Marcillat, peintre-verrier (xve-xvie siècles). — Cf. *Annales,* I, 247.

Guillaume de Marcillat, peintre lorrain. — Il était né à Saint-Mihiel ; il est l'auteur des belles verrières de la cathédrale d'Arezzo. M. Germain reproduit le jugement de M. Müntz sur ces chefs-d'œuvre.

La Chapelle de dom Loupvent et les Richier. — Cf. *Annales,* I, 246.

Le Rétable d'Hattonchâtel et Ligier Richier. — Cf. *Annales, ib., ib.*

De la Collaboration de Ligier Richier au tombeau de Claude de Lorraine, duc de Guise, à Joinville. Extrait du *Journal d'archéologie,* mars 1885. — Le monument funéraire de Claude de Lorraine et de sa femme, Antoinette de Bourbon, passait pour l'un des plus magnifiques qui existassent en France ; malheureusement, il n'en reste que des fragments tout à fait secondaires. Une note, due à un savant local, qui a oublié d'indiquer sa source, attribue ce tombeau à trois sculpteurs : Dominique Florentin, Jean Picard dit le Roux, et Richiel, habitant Pont-à-Mousson. Dans ce *Richiel,* M. Germain reconnaît Ligier Richier et il prouve qu'à l'époque où ce monument fut élevé, le célèbre artiste avait établi effectivement sa résidence à Pont-à-Mousson.

Jacob Richier, sculpteur lorrain, d'après une notice récente. Extrait du *Nancy-Artiste,* janvier 1887. — Cette notice, due à M. Natalis Rondot, a

été publiée à Lyon en 1885. Elle nous apprend que Jacob Richier, né à Saint-Mihiel, était petit-fils de Ligier, qu'il entra au service de Lesdiguières, le futur connétable, qu'il sculpta la plupart des ornements de la façade au château de Vizille. On lui doit encore le tombeau de la première femme de Lesdiguières, Claudine de Bérenger, † 1608, et celui du connétable ; ces deux monuments se trouvent aujourd'hui à la préfecture de Gap. Son œuvre la plus intéressante est une charmante médaille gravée en 1613, qui représente Marie Vignon.

Un portrait en miniature du XVIe *siècle. Marguerite de Brandenbourg, femme de Nicolas III de Heu.* Extrait du *Journal d'archéologie,* août 1887. — Cf. *Annales,* II, 283.

III. *Monuments et inscriptions.*

Inscriptions à Saint-Mihiel. — M. Germain signale différentes inscriptions sur des maisons particulières de Saint-Mihiel ; on rappelle qu'il a publié, en outre, dans les *Mémoires de la Société des lettres de Bar-le-Duc,* les épitaphes de l'église de Saint-Étienne et celles de l'église abbatiale de cette ville.

Récicourt. Chapelle funéraire de la famille du Hautoy. — Récicourt se trouve dans le canton de Clermont-en-Argonne (Meuse). L'église, très insignifiante, ne remonte pas au delà du XVIIIe siècle ; mais elle possède une ancienne chapelle où se voient quatre remarquables pierres tombales de la famille du Hautoy. M. Germain donne à ce propos de curieux détails sur cette famille.

L'Église de Nubécourt et ses monuments funéraires. — Cf. *Annales*, I, 246. Dans le volume se trouve une note additionnelle, due à M. l'abbé Gillant.

Notice sur la tombe d'Isabelle de Musset, femme de Gilles Ier *de Busleyden à Marville* (nombreux détails généalogiques sur les Busleyden). Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie* pour 1886. — Cf. *Annales,* I, p. 387.

Note additionnelle sur les pierres tombales de la famille de Haraucourt à Magnières. — L'auteur donne de curieux détails sur cette famille au XVIe siècle.

Pierre tombale des deux fils de Charles Hiérosme à Dieulouard. — Ces deux enfants moururent en 1636 ; leur tombeau a servi à faire un banc adossé à une maison de Dieulouard. M. Germain rétablit l'inscription mutilée, donne de curieux détails sur la famille Hiérosme, et nous fait connaître les familles, alliées aux Hiérosme, qui adoptèrent leurs armoiries, plus ou moins modifiées quant aux détails.

Épitaphe de Joseph-Nicolas Philbert. † 1723. Extrait du *Journal d'archéologie,* mars 1887. — Cf. *Annales,* I, 390.

Une Épitaphe lorraine à Dunkerque (Jean Lebeuf, † 1761). Extrait du *Journal d'archéologie,* juin 1887. — Cf. *Annales de l'Est,* II, 283. Dans le volume, M. Germain a ajouté une note importante sur la famille Lebeuf, que lui a communiquée M. le comte Lair.

La Croix de Laxou (érigée en 1586). — Cf. *Annales,* I, 246.

IV. *Généalogies.*

Des Androuins. Notes généalogiques. — M. Germain réunit une série de notes recueillies de toutes parts et donnant des renseignements sur la famille des Androuins. La plus ancienne mention de cette famille est du XIVe siècle ; à cette époque, Michel Melian, prévôt de Château-Salins, épousa N. Androuin. De ces notes il résulte qu'il existait pour le moins, soit à Clermont, soit à Verdun, deux familles homonymes.

Recherches sur la famille Fesseler (XVe-XVIe siècles). — Cf. *Annales,* I, 246.

La famille Parspergaire (XVe-XVIe siècles). — Cf. *Annales,* II, 428.

Anoblissement des enfants de Ferri de Calabre par le duc de Lorraine, en 1529. Extrait du *Journal d'archéologie,* juin 1885. — Ferri était fils naturel de Jean, bâtard de Calabre, ce dernier, fils de Jean d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine et petit-fils du roi René. Les fils de Ferri furent anoblis par le duc Antoine dans un acte daté du 1er janvier 1528 (vieux style) et que publie M. Germain. Cette pièce curieuse prouve combien est fausse l'opinion que les bâtards des membres de la chevalerie auraient été nobles de droit.

Un double emploi du nobiliaire de dom Pelletier. Augiez et Ogier (famille noble du XVIe siècle). Extrait du *Journal d'archéologie,* janvier 1886. — Cf, *Annales,* I, 114.

Une erreur du nobiliaire de dom Pelletier. — Dom Pelletier cite en un endroit de son ouvrage Jean Mercy, anobli par lettres données en novembre 1555 ; en un autre endroit, il parle de Jean de Mory, anobli à la même date ; M. Germain prouve qu'il s'agit d'un seul et même personnage. La forme Mory est sans doute devenue Morey, et à ce propos, l'auteur nous donne des renseignements sur trois autres familles nobles de Morey.

Une correction au nobiliaire de dom Pelletier. — Dom Pelletier a confondu la maison de Malvoisin, d'ancienne chevalerie, et la famille Conreux de Malvoisin, dont la noblesse remonte à la fin du XVIe siècle.

Ch. Pfister.

Dr Georg Wolfram. — *Die Reiterstatuette Karls des Grossen aus der Kathedrale zu Metz.* — Plaquette in-8°, 26 pp., 2 pl. Strasbourg, Trubner, 1890.

Le musée Carnavalet possède une statuette de bronze, qui provient de la cathédrale de Metz. Cette pièce, qui représente un empereur carolingien, était considérée comme un portrait de Charlemagne et attribuée, par la plupart des savants français ou allemands, au siècle du grand empereur. Elle empruntait une valeur considérable à cette attribution, qui en faisait l'unique spécimen de la statuaire carolingienne. M. Wolfram, archiviste du département de la Lorraine, vient de démontrer que cette attribution était complètement fausse.

Dans un modèle de discussion archéologique, M. Wolfram reprend un à un tous les arguments de ses devanciers ; il étudie successivement toutes les particularités de la statuette et tous les détails du costume ; il détermine, pour chacun d'eux, la période pendant laquelle il a été usité. De cette revue résultent déjà certains scrupules à fixer d'une manière aussi précise l'âge de notre statuette. Se tournant ensuite d'un autre côté, l'érudit archiviste s'efforce d'établir l'histoire de la statue et de lui constituer son état civil. Depuis combien de temps est-elle dans la cathédrale ? En 1684, Meurisse la signale, en même temps qu'une statue d'argent représentant aussi Charlemagne, et toutes deux jouent leur rôle dans un cérémonial en l'honneur de l'empereur. A quelle époque remonte ce cérémonial ? On a prétendu que la statue était fixée sur un autel où l'on remarque encore un creux et des empreintes de chevilles, et l'on a daté cet autel du IXe siècle. Mais l'autel n'est point sûrement aussi vieux. De plus, le creux spécifié est de forme ronde, et le socle de la statue, carré. On a rapproché notre bronze de divers objets qui ont appartenu ou appartiennent à la cathédrale et qui tous rappellent le nom du grand empereur. Mais la chape de Charlemagne est une étoffe sarrasine et porte tous les caractères des chapes épiscopales du XIIe siècle (v. Kraus) ; le bâton de Charlemagne, que tient le chantre dans le cérémonial du XVIe siècle, doit être identifié avec le *baculum cantoris* du cérémonial du XIe siècle (v. Prost) ; la béquille de Charlemagne n'est même pas signalée par l'inventaire de 1684 ; on sait que les tours dites de Charlemagne n'ont aucun rapport avec leur patron. Enfin le précieux cérémonial du XIe siècle ne fait aucune mention d'un culte quelconque rendu à l'empereur. Toute cette légende relative à Charlemagne, et à la faveur dont il honora la cathédrale, ne remonte pas plus haut que le XIVe siècle. Toutes ces considérations inclinaient déjà M. W. à rendre à la Renaissance la statuette, lorsque, parcourant les registres capitulaires, il y découvrit la mention du paiement effectué en 1507 à l'orfèvre messin François

« pour la façon de Charlemagne ». Une difficulté subsistait encore : Meurisse mentionne deux statues, dont l'une d'argent. Mais par les détails qu'il donne, par les termes mêmes dont il se sert « de même figure », on se rend compte qu'elles étaient identiques. Or, la statue d'argent qui existait au XVIIe siècle, n'a pu être fondue que postérieurement à 1567, car le cardinal de Lorraine vendit à cette date tous les objets précieux, sauf les croix et quelques reliquaires (v. Meurisse). La statuette de bronze est donc bien l'original de 1507. Un nouvel obstacle suspend encore la conclusion. Si l'attribution au XVIe siècle lève les difficultés archéologiques et techniques[1] que l'on rencontrait à fixer pour date à notre statuette le siècle de Charlemagne, n'y a-t-il pas quelque chose d'étonnant à rencontrer, au XVIe siècle, un orfèvre assez archéologue pour faire de Charlemagne un portrait, susceptible de tromper les savants, et pour lui donner un certain nombre de caractères nettement carolingiens? Très ingénieusement, M. W. fait observer que la chose n'était peut-être possible qu'à Metz, mais qu'elle était possible à Metz. Le chapitre possédait encore en effet, à cette époque, l'évangéliaire et le psautier de Charles le Chauve, plus tard donnés à Colbert, et c'est sur eux que François, guidé par les chanoines, a pris modèle.

Sur un point seulement je résiste à l'entraînement. M. W. croit (p. 26) que le fait, qu'on a pu apporter la description de l'empereur par Eginhard à l'appui de l'attribution au siècle de Charlemagne, prouve l' « extraordinaire ressemblance du grand-père et du petit-fils ». Je suis, je l'avoue, plus sceptique, et pour deux raisons : je ne suis pas bien sûr que le personnage royal dont les miniatures messines nous ont conservé le costume ait reproduit bien exactement les traits de Charles le Chauve ; je ne crois pas non plus qu'une description puisse avoir autre chose qu'une valeur négative. La description d'Eginhard nous permet de dire devant un petit homme maigre, au nez menu et retroussé, que ce n'est point là Charlemagne, mais le premier dessinateur venu fera, sans peine, deux portraits conformes aux données de l'historien, mais sans ressemblance entre eux.

Mais qu'importe ce point à la thèse? La démonstration est complète, je n'ai pu en indiquer ici que l'allure générale, sans en rendre la délicatesse et la finesse ; et je convie tous les archéologues à lire la brochure de M. W. ; ceux que ce compte rendu trop sommaire aurait laissés incrédules verront leurs doutes s'évanouir.

Alfred Bourgeois.

1. La perfection, au point de vue de l'art du fondeur, rendait en effet difficile l'attribution de notre bronze à l'éphémère atelier d'Aix-la-Chapelle.

Jean Heimweh. — *La Question d'Alsace*. Paris, Hachette, 1889. Un vol. in-12, vi-253 p.

Du même. — *Le Régime des passeports en Alsace-Lorraine*. Paris, A. Lahure, 1890, broch. in-12, ii-76 pages.

Nous arrivons un peu tard pour recommander l'ouvrage de M. Jean Heimweh (le joli pseudonyme !); il n'a plus besoin de recommandation. Tous les Alsaciens le connaissent et l'approuvent. A Nancy, M. Lavisse, dans une conférence faite au mois de mars dernier, l'a analysé, et les Nancéiens seront doublement reconnaissants à Jean Heimweh, du plaisir qu'ils ont eu à lire son livre et de celui qu'ils ont éprouvé à l'entendre si bien commenté.

L'auteur nous expose, dans une très courte introduction, quel est son plan. Il traitera tour à tour ces quatre questions : L'Alsace conquise par l'Allemagne accepte-t-elle sa nouvelle condition ? Pourquoi et comment l'Alsace devint-elle française ? Pourquoi l'Alsace se refuse-t-elle à redevenir allemande ? Quels sont, au point de vue de l'ordre public en Europe, les effets de l'annexion violente de l'Alsace-Lorraine à l'empire d'Allemagne ?

A la première question ont répondu les électeurs au 21 février 1887. L'Alsace a affirmé une fois de plus qu'elle ne voulait pas devenir allemande. Jean Heimweh insiste surtout sur la signification qu'a prise l'élection des cercles de Molsheim et d'Erstein. Une candidature protestataire lancée au dernier moment, celle du docteur Sieffermann, réunissait 16,200 voix, tandis que 5,700 suffrages seulement allaient à M. Zorn de Bulach, l'ancien député rallié. Les Allemands eux-mêmes furent obligés de constater leur écrasante défaite. Au mois de juin 1887, la *Deutsche Rundschau* écrivait : « L'élection d'Erstein-Molsheim a produit l'effet de la foudre : elle a surpris et frappé. » Et les conclusions de cette revue sont analogues à celles de Jean Heimweh : L'Alsace a hautement manifesté sa volonté de ne pas devenir allemande. Depuis que la *Question d'Alsace* a été écrite, de nouvelles élections ont eu lieu, le 20 février 1890. Les résultats ont été un peu différents : quatre autonomistes et un socialiste ont été choisis ; à Erstein-Molsheim, les chiffres des voix ont été renversés ; c'est M. Zorn de Bulach qui avait 19,000 voix, tandis que M. Sieffermann n'en réunissait que 2,000. Dans sa brochure sur le *Régime des passeports*, Heimweh montre que les conclusions qu'il avait précédemment énoncées restent entières. M. Zorn de Bulach a été élu à cause d'un discours chaleureux prononcé contre le système des passeports, par suite comme opposant. Heimweh avait écrit précédemment (*Question d'Alsace*, p. 33) : « Est-il besoin d'ajouter que l'Allemagne, en tyrannisant l'Alsace, a d'avance frappé de nullité tous les succès partiels dont elle pourrait, après les avoir extorqués, se prévaloir dans l'avenir ? Elle s'est condamnée elle-même en dernier ressort. »

L'Alsace veut donc rester française. Mais comment est-elle devenue française ? Dans cette seconde partie, l'auteur montre des connaissances historiques étendues. Il fait un résumé très brillant des destinées de notre chère province depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1870. Pourtant ici, nous nous permettons de ne pas être toujours d'accord avec lui. L'histoire de la réunion de l'Alsace à la France n'est pas encore faite, et quelques-unes des considérations que présente à ce sujet l'auteur, sont manifestement fausses. Nous l'avouons en toute franchise, la conduite de Louis XIV en Alsace-Lorraine a été déplorable. Au temps de Mazarin, le gouvernement, oscillant entre deux politiques, ne sachant pas s'il voulait posséder l'Alsace comme province incorporée à la France ou comme province allemande, montra une faiblesse regrettable et laissa, par exemple, les villes libres de la décapole prêter serment à l'Empereur. Plus tard, Louis XIV n'a eu aucun ménagement pour les intérêts de ses nouveaux sujets. En 1680, quand il imposa aux princes la souveraineté de la France, il exigea du jour au lendemain de ses nouveaux sujets tous les impôts royaux qu'on prélevait dans les autres provinces. Leurs charges se trouvaient tout de suite considérablement augmentées ; car ils continuèrent de payer comme autrefois et la dîme et les redevances seigneuriales. « La liberté religieuse, écrit Heimweh, p. 114, fut maintenue. L'Alsace demeura exceptée des effets de la révocation de l'édit de Nantes. La condition des israélites fut améliorée. » Non, il n'en a pas été ainsi, quoi qu'on lise dans tous nos précis. Sans doute, les protestants purent encore se rendre au temple, avoir des pasteurs et des consistoires ; mais ils eurent à subir d'odieuses tracasseries ; il y eut une véritable persécution religieuse en Alsace au temps de Louis XIV. Sans cesse, pour les motifs les plus futiles, les pasteurs furent emprisonnés ; on favorisa l'extension de la religion catholique ; on acheta les conversions ; on obligea les protestants de partager leurs églises avec les catholiques. Nous renvoyons pour plus de détails au livre de M. Rod. Reuss : *Louis XIV et les protestants de Strasbourg ;* à celui de M. Matthis, *Die Leiden der Evangelischen in der Grafschaft Saarwerden,* à notre propre étude sur le *Comté de Horbourg et la seigneurie de Riquewihr.* Et pourtant, bien que la conduite de Louis XIV fût maladroite et coupable, l'Alsace s'est de bonne heure donnée tout entière à la France ; elle a été entraînée vers elle par une admiration profonde pour son génie, par une secrète affinité, par la conscience latente d'une ancienne et longue communauté ; car elle avait toujours été attachée à elle jusqu'en 843, et la période de 843 à 1648 n'est qu'un bien petit espace dans le cours des siècles. Dès la fin du règne de Louis XIV, l'assimilation fut complète ; les délégués du roi de Prusse Frédéric Ier le déclarèrent en 1708 (cf. Heimweh, p. 95) ; puis, quand vint la Révolution, quand la France proclama l'éga-

lité de tous les hommes et la liberté de conscience, quand furent supprimés la dîme et les droits seigneuriaux, l'attachement devint encore plus vif, si possible; l'Alsace, bien qu'elle continuât encore de parler allemand, se fondit dans la patrie française.

On a expliqué les raisons qui ont soudé l'Alsace à la France; on nous dit, dans la troisième partie, celles qui l'éloignent de l'Allemagne. Comment l'Alsace pourrait-elle pardonner aux Germains le bombardement de Strasbourg? N'est-elle pas exaspérée de voir « que ce lamentable spectacle ne leur ait inspiré d'autre sentiment que celui d'une orgueilleuse admiration pour la puissance de leur artillerie? » Puis, du jour au lendemain, les Allemands ont assujetti les Alsaciens à toutes les obligations du régime militaire; les conscrits ont été obligés de partir au fond de la Silésie, pour s'entendre traiter avec dédain de *têtes françaises*. L'administration allemande est tracassière et le caractère allemand s'accorde en général assez peu avec le caractère alsacien; l'Alsace a le sentiment très net qu'elle a été séparée d'un pays libre, ami du progrès, ouvert à toutes les idées nouvelles, nobles et généreuses, pour être unie, malgré elle, à une autre contrée, où sans doute jadis les esprits étaient hardis, mais où depuis trente ans, ils ont abdiqué, où ils s'inclinent devant les traditions autoritaires de la religion et devant l'absolutisme prussien. Enfin le régime d'oppression où les vainqueurs tiennent les Alsaciens, la ruine des institutions municipales françaises dans les villes, la défense faite d'enseigner un mot de français dans les écoles, la prohibition ridicule des affiches rédigées en langue française, l'expulsion des Français et le système des passeports blessent les annexés dans leurs intérêts, dans leurs sentiments, dans leurs affections les plus chères. On viole sans cesse à leur égard, le grand principe de morale que jadis, après 1806, Kant a proclamé à Kœnigsberg : L'homme doit être considéré comme une fin et non comme un moyen. L'Alsacien ne compte plus; l'Alsacien n'est qu'une chose qui doit servir à la grandeur de l'Allemagne. Aussi s'éloigne-t-il des conquérants qui ne respectent pas en lui la dignité d'homme.

La question de l'Alsace ne touche pas seulement les deux peuples rivaux et la population victime; elle est plus générale. M. Heimweh montre, dans sa dernière partie, que l'annexion violente de ce pays est une menace pour les États européens. Il indique que de ce fait proviennent la plupart des souffrances actuelles. Il se résume en ces termes: « L'absurde régime de la paix armée, l'extravagant surmenage militaire qui en résulte, les contradictions économiques, les plaies financières, les dommages matériels de toute sorte, ne sont, avec le réveil des suspicions et des haines internationales, que les plus flagrantes de nos misères. Il en existe d'autres plus intimes et plus lentes à s'introduire, mais qui entrent plus profondément et

sont d'une guérison plus difficile. Ce sont la croyance au triomphe du mal et au succès de l'égoïsme, le découragement du bien, la grossièreté et la dureté des mœurs. »

Tel est ce livre de la *Question d'Alsace,* le plus remarquable, à coup sûr, des nombreux écrits qui ont paru depuis 1871 sur la situation de notre pauvre province. La vue directe des faits, une grande élévation d'idées, une modération incontestable dans les jugements, un style à la fois énergique et sobre : voilà les qualités qui lui assignent ce rang. Nous l'avons lu et relu et je ne sais si jamais lecture a produit en nous une émotion aussi intense.

M. de Bismarck a passé : le régime des passeports subsiste encore, avec de grands adoucissements, il est vrai. C'est des passeports que traite Jean Heimweh, dans une brochure parue en juin 1890. Elle n'est que le développement d'un article publié dans la *Revue politique et littéraire.* Nous retrouvons ici les mêmes qualités que dans le grand ouvrage. L'auteur explique fort bien comment l'idée de cette mesure est venue aux Allemands et rencontre à ce propos cette formule heureuse : « Il n'est pires bourreaux que ceux qui portent des lunettes et qui ont pris leurs grades. » Il montre que les élections du 20 février 1890 se sont faites sur cette question ; il prouve que les Allemands, en établissant ce régime, ont manifestement transgressé l'article 11 du traité de Francfort ; il oppose la conduite de l'Allemagne à celle de la France, ouvrant son Exposition et attirant, au pied de la tour Eiffel, les peuples de l'Europe entière.

Ch. Pfister.

Ch. Diehl. — *Excursions archéologiques en Grèce.* Un vol. in-12, x-388 p. Paris, Armand Colin, 1890.

Ce livre sera le bienvenu, car il vient à son heure. La France, comme les autres pays, possède des études de détail exposées dans de gros ouvrages, des monographies savantes dispersées dans des revues ; et pour connaître les découvertes récentes de l'archéologie, ce qu'elle a conquis, ce qu'elle peut encore attendre, il n'y avait guère à compulser qu'une centaine de volumes. Ce qui manquait, c'était un résumé substantiel de ces découvertes : nous l'avons maintenant, et il valait la peine d'être écrit. C'est que l'archéologie a été bien renouvelée depuis le manuel d'Otfried Müller. Jadis l'art grec était étudié, un peu dans les descriptions des anciens, beaucoup d'après les pâles copies que l'époque gréco-romaine a semées en Italie. Or maintenant, et c'est la différence capitale, on peut le juger par lui-même, sur des œuvres originales dont le nombre augmente chaque jour. En bien

des points où l'hellénisme a vécu, de patients chercheurs ont fait reparaître les traces de sa civilisation disparue, et la moisson de longtemps encore ne sera pas rentrée. Ces œuvres qui viennent de revoir la lumière appartiennent à des pays différents? tant mieux; à des époques diverses? tant mieux encore; notre connaissance devient plus juste en devenant plus large, et si tous les problèmes soulevés ne sont pas résolus, s'il s'en est posé beaucoup que l'on ne soupçonnait pas, disons-nous que l'archéologie est loin d'avoir prononcé son dernier mot, et ce qu'elle a révélé déjà autorise les plus belles espérances.

Tirynthe et Mycènes n'étaient connues que par les malheurs des Atrides; aujourd'hui ces villes ont reparu au jour et nous montrent le lien qui rattache l'art grec à l'Orient. Dodone, qui était un sanctuaire fabuleux, a maintenant son histoire. Délos, il y a quinze ans, n'était que le nom d'un rocher désert; les fouilles de l'École française d'Athènes ont fait revivre son passé, reconstitué son importance religieuse et commerciale, et ce n'est pas une des moins curieuses découvertes que d'avoir retrouvé dans cet îlot aride de quelques lieues carrées un des plus grands entrepôts maritimes du monde ancien. Depuis un siècle et demi, Olympie, sur la foi de Pausanias, attirait l'attention des savants; la voici justifiée par les résultats; sans compter tant de beaux monuments, la plaine de l'Altis nous a rendu des sculptures de premier ordre: Paeonios et Praxitèle, qui étaient des noms, sont devenus des réalités. Éleusis n'a pas dévoilé entièrement le secret de ses mystères; du moins bien des hypothèses sur cette question controversée sont écartées pour toujours. La médecine gagnera peu aux découvertes faites à Épidaure; c'est le dieu qui y perdra beaucoup: et ceux qui liront les inscriptions relatant ses cures miraculeuses risquent de perdre leurs illusions sur le « fatal oracle ». L'acropole d'Athènes, où tant de beaux monuments semblaient « enlever jusqu'à l'espoir d'une découverte », nous a révélé il y a quelques années un art archaïque dont on soupçonnait à peine l'existence. Et de leur côté des noms inconnus sont devenus presque célèbres du jour au lendemain. Qui donc se fût autrefois arrêté dans une lecture aux noms de Tanagra ou d'Apollon Ptoos? Aujourd'hui pourtant celui-ci nous représente un art archaïque, celui-là un art bien moderniste; et tous deux, situés en Béotie, vengent ce pays à l'air lourd (*in crasso aere*) des railleries de l'antiquité.

Bien d'autres explorations ont été faites dans ces derniers temps; M. Diehl les énumère dans son introduction, mais il n'en a pas fait entrer la description dans son livre, car il ne voulait pas faire un ouvrage didactique. D'autres font cet ouvrage, et des mains françaises élèvent à l'archéologie un véritable monument. M. Diehl n'a pas voulu faire si vaste; il supprime avec raison les discussions trop techniques, laisse de côté des points obscurs

ou discutés ; il se contente de résumer et de mettre à la portée de tous les plus décisifs des résultats acquis. C'est déjà une tâche suffisante, surtout quand on s'en acquitte de manière à donner au lecteur le désir de poursuivre l'étude. Il en trouvera d'ailleurs le moyen en se reportant aux renvois qui accompagnent le début de chaque chapitre ; ces listes assez longues feront apprécier aussi la somme de travail donnée par l'auteur. Peut-être quelques-uns des érudits cités se plaindront de ne pas l'être assez souvent dans le cours du livre : c'est un sentiment trop humain pour qu'on s'en étonne. Mais ces *Excursions* font œuvre de vulgarisation et non de science. Il ne faut leur demander que ce qu'elles promettent et se féliciter qu'elles l'aient tenu. M. Diehl apprend au lecteur que l'archéologie, tout en restant, comme pour un personnage de Labiche, un mot très difficile à écrire, est aussi une science très intéressante à étudier ; et les auteurs de savants ouvrages devront plutôt se réjouir de penser qu'un petit livre si agréable pourra donner à quelqu'un la tentation de s'instruire davantage dans leurs gros in-folio.

Dans la liste des villes dont l'archéologie a fait ou renouvelé l'histoire manque une localité qui a beaucoup donné, qui promet plus encore, et que son renom de richesse dans l'antiquité ne semblait pas destiné à un pareil oubli. M. Diehl n'est pas responsable de cette absence : il est le premier à se plaindre de ne pouvoir parler de Delphes. Trois fois ce sol sacré d'Apollon a été exploré méthodiquement ; et toujours ces recherches partielles, fécondes en résultats épigraphiques, faisaient prévoir ce que, par des fouilles complètes, l'archéologie retirerait de ce sol inépuisable. Mais les raisins secs ont leurs exigences, et la question de Delphes, liée à la précédente, lui a été sacrifiée. Du moins ceux qui, malgré la louable obstination du gouvernement, ont fait rejeter à deux reprises le traité franco-hellénique retireront-ils de leur victoire les avantages qu'ils s'en étaient promis ? Tel n'est pas l'avis de la chambre de commerce française d'Athènes, qu'on n'accusera pas de se laisser guider par des motifs purement archéologiques. Au mois de mars dernier, un accord diminuait les droits d'entrée en Angleterre des raisins secs de Grèce. Le 14 août, des télégrammes nous apprenaient que l'Espagne et la Turquie demandaient le bénéfice du même traitement ; et l'on ajoutait que la légation de Grèce à Londres faisait tous ses efforts pour « provoquer en Angleterre la création d'établissements qui fabriqueraient sur une grande échelle des vins de raisins secs ». D'ici à bref délai, nos fabricants vont donc être dépouillés d'un monopole pour lequel l'Angleterre, bonne cliente en fait de vins, était encore leur tributaire. En échange de ces diminutions de taxes, vous pensez bien que les Anglais, qui ne donnent rien pour rien, ont obtenu et obtiendront des diminutions équivalentes pour leurs produits ; et nous allons être expulsés

de marchés où nous avions encore une place. C'est double profit pour l'Angleterre : création chez elle d'une nouvelle industrie et développement de son commerce d'exportation. Mais la France ? Perte pour son industrie, perte pour son commerce, perte pour son renom scientifique, voilà le bilan. M. Diehl et les archéologues le regrettent aujourd'hui ; d'autres le regretteront demain. G. C.

Antoine Campaux. — *Le Rêve de Jacqueline.* Chanson d'avril. Un vol. in-18, de 92 pages. Jouaust. Librairie des Bibliophiles

Malgré la division en prologue, actes, épilogue, la liste des personnages indiquée comme en tête d'une pièce de théâtre, le *Rêve de Jacqueline* n'est ni un drame ni une comédie. M. Campaux nous offre une suite de scènes qui, pour emprunter un mot de Victor Hugo, sont jouables seulement « à ce théâtre idéal que tout homme a dans l'esprit ». Le véritable héros de cette libre et fantaisiste composition est le printemps dont la forêt tout entière chante l'hymne triomphal. Les oiseaux, les arbres, les fleurs, les sources y prennent la parole, jusqu'à Sirius et à la lune qui tourne vers la clairière sa large face mélancolique et gémit sur les misères du siècle. Les hommes ne sont qu'au second plan. Jacqueline elle-même nous intéresse surtout parce qu'elle est l'enfant de la forêt, où elle a grandi dans la maison du garde son père. C'est la dryade ou la fée de ce bois, dont toute la flore et toute la faune lui rendent hommage ; chênes et bouleaux, rouges-gorges et fauvettes, myosotis et chèvrefeuilles redisent la grâce et les vertus de Jacqueline ; son nom est répété par tous les murmures des clairières et des taillis qui s'éveillent au souffle fécond de la brise d'avril, « l'honneur et des bois et des mois ».

Bien simple est toute son histoire qui se déroule paisiblement le long de la lisière de cette forêt des Vosges, sur la frontière d'Alsace. Jacqueline est fiancée à Valentin, le fils du bûcheron, un brave soldat, qui est à la veille de revenir du Tonkin, où il a gagné la croix et les galons de sergent. Or, en cette aurore d'avril où commence notre pastorale, l'étoile du matin, avant de disparaître, vient baiser d'un rayon le front de Jacqueline endormie. Ses amis les oiseaux n'attendent plus qu'elle pour ouvrir le printemps. Mais un vilain rêve l'oppresse. Tandis que, au lointain, des chants de flûte et de flageolet soupirent toutes les harmonies de la forêt qui frissonne dans la joie du réveil et du matin, les oiseaux, l'un après l'autre, font leur entrée d'un coup d'aile, le bouvreuil tout mouillé de rosée, le loriot, le pinson, la linotte, l'hirondelle de retour de ses longs voyages. Tout ce petit monde bavarde et se donne des nouvelles des diverses contrées de la terre.

Voici que le chef d'orchestre du bocage, le rossignol fait son apparition : il célèbre le printemps revenu d'exil ; le chœur ailé l'accompagne ; chacun dit à son tour un couplet de la chanson d'avril. Et Jacqueline n'est point oubliée dans ce concert, Jacqueline « la plus belle fleur de la clairière, si « belle, si pure et si douce ».

Mais ce rêve ? Nous y arrivons en glissant sur d'ingénieux épisodes que relève une pointe de malice, par exemple, celui de la délégation des oiseaux grévistes et pessimistes, disciples de Schopenhauer, Maupassant et Bourget. Ce ramage a éveillé Jacqueline. Encore tout ensommeillée, elle repasse dans son esprit le songe qui l'a si fort effrayée. Elle rêvait qu'un vilain homme voulait l'entraîner au fond de la forêt et qu'elle ne pouvait lui résister, quand Valentin est accouru pour la délivrer. Une seconde fois le vilain homme a reparu et de nouveau, grâce au secours de Valentin, elle est parvenue à lui échapper. Le songe est strictement classique :

Mais de ce souvenir mon âme possédée
A deux fois en dormant revu la même idée,
Deux fois mes tristes yeux se sont vu retracer
Ce même *Olibrius* tout prêt à *m'embrasser*[1].

Ce rêve se réalisera, et le traître sera cet Olibrius, le seul loup que nous allons rencontrer dans cette forêt sentimentale.

Jacqueline est allée visiter la mère de son fiancé, qui est souffrante, et de là, tout le long de la clairière, cueillir un bouquet qu'elle déposera auprès d'une statuette de la Vierge qui, du haut d'une roche, sourit à ce coin de forêt.

Nous devons nous borner à indiquer le canevas de cette composition poétique semée de spirituels intermèdes, de pièces de vers qui se distinguent par la grâce du tour et la fraîcheur de l'inspiration. Le poète contemple, invisible, la jeune fille qui chemine vers la masure du bûcheron ; il s'inquiète à la vue d'un homme à mine équivoque et hétéroclite qui passe et repasse derrière les arbres. Il se promet de veiller sur Jacqueline. En attendant, il se régale du spectacle que lui offre la forêt dans son déshabillé matinal et se hasarde à lier conversation avec les oiseaux. De quoi s'entretenir avec eux, sinon de poésie ? Et nous passons en revue les maîtres chanteurs les plus en renom, depuis les illustres morts de ce siècle jusqu'à Theuriet, aux vers « tout imprégnés de la senteur forestière », jusqu'à Banville, Leconte de Lisle, Sully Prudhomme, Coppée, d'autres encore dont on nous annonce la gloire prochaine. Puis, à la prière de la fauvette, le poète récite quelques-unes de ses propres chansons où de nouveau sont célébrées la forêt et Jacqueline.

1. *Athalie*, acte II, sc. V.

A l'acte IV, Olibrius entre en scène. « Un Olibrius, dit Littré, est celui qui fait le méchant garçon ou l'entendu et qui n'est le plus souvent que ridicule. » Notre homme répond bien à cette définition. Égaré dans la forêt, il aperçoit Jacqueline occupée à cueillir en chemin les fleurs qu'elle rencontre et à en former un bouquet ; il aborde la jeune fille, fait le galant avec elle et s'aventure bien vite à des privautés qui lui valent un vigoureux soufflet de la belle main qu'il a voulu prendre. Furieux, Olibrius cherche un moyen de se venger. Interpellant un petit bohémien qui vient à passer, il lui offre une pièce blanche à la condition qu'avec sa fronde il mettra en morceaux la Vierge qu'on voit dans sa niche au-dessus de la roche. Heureusement le poète est aux aguets et empêche cette sotte et dangereuse méchanceté. Le rêve de Jacqueline s'accomplira entièrement : car tout ainsi qu'elle a échappé aux entreprises d'Olibrius, de même elle a la joie de voir soudain accourir son fiancé, le brave Valentin. Les oiseaux s'associent à l'allégresse générale, et il ne reste plus qu'à faire composer par le rossignol le chant d'épithalame. L'idylle se termine par un finale en prose et en vers tout en l'honneur du renouveau qui fait verdoyer les bourgeons aux branches des arbres et fleurir les vers au cœur du poète :

Comme un arbre en avril pousse des rameaux verts,
Et se couvre de fleurs, moi je pousse des vers,
Au souffle du printemps, et me revêts de rimes ;
Au retour des lilas, sous les nouvelles cimes
Comme l'oiseau reprend sa chanson dans les bois,
Je fais à son exemple, et je reprends ma voix
Au premier rossignol....

Telle est, esquissée en une rapide analyse, cette aimable et délicate idylle printanière. Le seul regret qu'elle nous laisse, c'est qu'elle n'ait pas été tout entière écrite en vers. Non certes que la prose de M. Campaux ne soit excellente et très savoureuse ; mais il semble que le sujet eût appelé de préférence la constante harmonie du vers. Du moins les morceaux poétiques que l'auteur a répandus dans son œuvre sont-ils de tout point charmants.

On ne s'étonnera pas de rencontrer en lisant le *Rêve de Jacqueline* quelques réminiscences. Cela était inévitable. Comment chanter les bois, les oiseaux, le printemps, sans se rappeler parfois les poètes qui ont traité ces thèmes éternels de l'idylle ? Comment surtout un lettré tel que M. Campaux échapperait-il ou voudrait-il échapper à ces souvenirs ? Mais si tel vers fait songer à Theuriet, tel autre à Coppée, si telle scène paraît imitée de la *Forêt mouillée* de Victor Hugo, l'œuvre n'en est pas moins très personnelle. Il n'y a que des ressemblances tout extérieures entre l'églogue si poétiquement grivoise de Victor Hugo et cette pure et gracieuse pastorale où se retrouve l'auteur de *Maisonnette,* du *Legs de Marc-Antoine* et des *Pêcheurs*.

Bien que le poète compte quelques lustres de plus, il a conservé la jeunesse de cœur et d'imagination qui lui dictait ces vers de *Maisonnette* où l'on peut entrevoir comme un premier crayon du *Rêve de Jacqueline* :

Le rouge-gorge à peine avait au bord des bois
Sonné son gentil chant, que partout à la fois
Dans les jeunes rameaux, dont l'écorce enfle et lève,
Comme un baume de vie a fermenté la sève.
Au-dessus de la source au flot frais éveillé,
Dans leurs fourreaux d'argent les bouleaux ont feuillé,
Les buissons blancs de fleurs ont revu la fauvette,
Les champs ont resplendi de l'or de la navette ;
Et la prune et la pomme, et la cerise encor,
De leur neige vermeille épandant le trésor,
Ont par tous les chemins où passe Madeleine
Versé leur blanche pluie et leur suave haleine ;
Car ce penser charmant sans cesse me sourit,
Que c'est pour elle seule ici que mai fleurit.
....

Le poète a donc eu raison d'écrire dans la dédicace de sa nouvelle idylle :

C'est une sœur de *Maisonnette*,
Une petite sœur cadette,
Mais toutefois du même sang
Et qui près d'elle tient son rang.

A. Collignon.



RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

1° Meurthe-et-Moselle.

Bulletin de la Société de géographie de l'Est, années 1887, 1888, 1889. — Nancy, Berger-Levrault et Cie, 3 vol. in-8°.

On se contentera de mentionner en deux mots l'article de MM. Henry Ganier et Jules Frœlich sur *le pays de Dabo*. Cette étude fait partie d'un ouvrage important : *Voyage aux châteaux historiques de la chaîne des Vosges,* dont il a été rendu compte précédemment dans les *Annales de l'Est*. Les auteurs ont extrait de ce livre le chapitre consacré à l'une des contrées les plus pittoresques des Vosges, le comté de Dabo ou comté sauvage, et l'ont publié dans le *Bulletin de la Société de géographie de l'Est de 1889*. Ce fragment donne une idée heureuse du reste de l'ouvrage. Après avoir décrit le château et le village de Dabo et raconté les faits historiques qui s'y rapportent, les auteurs nous promènent dans tout le comté sans nous faire grâce d'une cime ou d'un coin de vallée. Les antiquités celtiques ou romaines, et il y en a beaucoup dans cette partie des Vosges, les intéressent tout particulièrement, et ils nous les font connaître à la fois par des descriptions et par des dessins. On regrettera peut-être de trouver moins de détails sur des siècles plus rapprochés du nôtre.

L'ouvrage dont nous venons d'analyser un fragment est un livre de vulgarisation historique et archéologique. Voici maintenant un travail de minutieuse érudition, dû à la plume si autorisée de M. Maxe-Werly : *Reconstitution au moyen du cadastre de l'état ancien du Barrois aux diverses époques de son histoire. — Indications que peut fournir à l'histoire, à la topographie et à l'archéologie l'étude des noms des lieux-dits*. Le titre et le sous-titre sont assez explicites pour nous dispenser d'y ajouter un long commentaire. M. Maxe-Werly part de ce principe que tout nom de lieu a son application rationnelle, que le hasard et la fantaisie n'ont jamais présidé au choix et à la distribution des noms de lieux. Évidemment, ce principe est exact, sauf exceptions très rares. Dès lors, en étudiant ces noms, on trouvera une foule de renseignements sur l'état ancien du sol et même sur les coutumes et les institutions disparues. L'archéologue trouvera encore dans cette étude l'indication des points où il devra entreprendre des fouilles : il n'aura qu'à relever les noms de lieux-dits dans lesquels survit le souvenir d'une habitation, d'une église ou d'une chapelle, d'un ouvrage fortifié, d'une sépulture ou d'un ensemble de sépultures ; en faisant des recherches dans ces en-

droits, il sera presque certain de trouver quelque chose. Ces principes sont tout généraux et peuvent être appliqués à n'importe quelle province. M. Maxe-Werly a joint ici l'exemple au précepte, et entrepris l'analyse des noms de lieux-dits pour l'ancien Barrois, c'est-à-dire pour la partie méridionale du département de la Meuse. On sait qu'il connaît admirablement cette région géographique, et la connaissance intime d'un pays est indispensable pour interpréter avec sagacité les noms des lieux-dits, pour retrouver leur origine. Il s'occupe d'abord des forêts, et montre les variations qu'elles ont subies dans leur étendue depuis le haut moyen âge, quels noms indiquent des défrichements, quels autres des extensions de la végétation forestière sur des terres précédemment cultivées. Les noms de lieux-dits font voir aussi quels étaient au moyen âge les propriétaires des diverses forêts, et de quelles servitudes les forêts étaient grevées. Mêmes indications pour les étangs, pour les domaines féodaux, pour les redevances et les droits judiciaires qui s'y rattachaient, un grand nombre de noms rappellent aussi l'existence d'établissements monastiques ou religieux détruits depuis longtemps, et font connaître les terres qui appartenaient à une église ou à un couvent. Enfin, les noms de lieux-dits conservent la trace des voies anciennes : sentiers gaulois, chaussées romaines, chemins du moyen âge, des lieux de pèlerinage, des maisons, des villas, des fermes, des camps de refuge, des enceintes romaines ou celtiques, des tours féodales, des hospices, des maladreries, des cimetières ou des tombeaux isolés. En somme, il est possible de reconstituer l'aspect d'un pays à une époque reculée, en étudiant les noms de lieux ; mais il faut de bien longues recherches pour arriver à ce résultat : rien que pour le Barrois, M. Maxe-Werly a dû relever 42,000 noms de lieux-dits ; il faut en outre beaucoup de sagacité, une prudente réserve, une science exacte et des informations étendues. Faute de réunir toutes ces conditions, on n'arrivera qu'à des résultats fantaisistes et sans valeur. M. Maxe-Werly qui, lui, les réunit toutes, exprime l'espoir que de nombreux érudits entreprendront, chacun pour le canton ou l'arrondissement qui l'intéresse le plus, l'étude dont il a donné les principes : nous ne partageons son désir qu'avec réserve ; il est à craindre qu'on n'aborde cette recherche délicate avec une préparation insuffisante, qu'on n'omette d'en vérifier les conclusions en explorant les localités et en fouillant les archives, et qu'en fin de compte, on ne nous donne une série de ces hypothèses étymologiques absolument ridicules comme les *Annales* en ont déjà rencontré quelquefois. Souhaitons plutôt que M. Maxe-Werly poursuive ses intéressantes études ; qu'après ce premier travail, qui pose les principes et traite le sujet dans son ensemble, il nous en donne d'autres où il le reprenne dans le détail, avec tous les développements nécessaires. Souhaitons, par la même occasion, qu'il achève son étude sur les pagi du Barrois

interrompue depuis quelques années déjà. Nous serons sûrs d'avoir dans ces différents travaux des œuvres d'érudition consciencieuse, exacte, hautement instructive.

M. A. Fournier s'est aussi occupé des noms de lieux : *Des Influences locales sur l'origine et la formation des noms de lieux dans le département des Vosges*. Son travail est moins approfondi et a moins de portée que celui de M. Maxe-Werly ; au reste, son objet est différent : il étudie les noms de lieux pour eux-mêmes et non pas pour trouver dans cette étude des renseignements historiques, géographiques, archéologiques ; l'étymologie est le but de son travail, au lieu de n'être qu'un moyen, qu'un instrument ; il n'a pas fait un traité, mais un lexique. Il a examiné les faits de tout ordre qui déterminent les populations rurales à donner tels ou tels noms aux localités qui les intéressent ; il a établi ainsi un certain nombre de catégories, puis il a réuni 900 noms de lieux environ, à titre d'exemples, et les a répartis dans ce cadre ; c'est le cadre d'un dictionnaire : un mot : par exemple, combe, manse, ballon ; sa définition et quelques remarques succinctes, puis des exemples en plus ou moins grande quantité, suivant les cas. M. Fournier remarque tout d'abord que pour l'étude des noms de lieux comme pour la géographie physique et économique, il faut, dans le département des Vosges, distinguer la plaine et la montagne. La première était peuplée dès l'époque romaine ; aussi ses noms de lieux sont-ils tirés directement du latin et gardent surtout la trace des coutumes sociales, de l'organisation territoriale. La montagne fut habitée beaucoup plus tard ; c'est du patois que viennent ses noms de lieux, et ils doivent plutôt leur origine à des faits naturels, à des phénomènes physiques, aux eaux, aux vallées, aux monts, aux arbres, aux plantes, etc. En outre l'influence chrétienne s'est fait sentir ici et beaucoup de noms de lieux ont une signification religieuse. Il n'y a rien là qui puisse étonner si l'on songe quelle part les moines ont prise à la colonisation des hautes Vosges, et quelle influence les monastères ont longtemps exercée dans cette région. Cette distinction est intéressante, et on voit ici comme l'étude des noms de lieux peut confirmer les données de l'histoire. Dans les listes de noms de lieux qui suivent, il est regrettable que M. Fournier n'ait presque jamais donné la forme ancienne des vocables, soit en latin, soit en vieux français. Grâce à ces intermédiaires, l'étymologie serait plus évidente. Mais c'est dans les dictionnaires topographiques qu'on trouve rassemblées ces anciennes formes, et le dictionnaire topographique des Vosges n'est pas encore fait, quand chacun des trois autres départements lorrains a déjà le sien. C'est là une cause d'infériorité très grande pour les études vosgiennes, et il est surprenant qu'aucun érudit vosgien n'ait encore songé à y remédier. M. Fournier s'est beaucoup servi dans ce travail de l'ouvrage d'Hippolyte Cocheris : *Origine et formation des noms de*

lieux; il en a suivi le plan et lui a emprunté un certain nombre d'étymologies qui ne sont peut-être pas toutes très heureuses. Il aurait pu aussi dresser une table alphabétique des noms de lieux expliqués, pareille à celle qui termine le livre de Cocheris; l'usage de son étude sur les noms de lieux vosgiens en serait grandement facilité.

Nous ne signalons que pour mémoire l'article de M. Charles Grad sur *le Rhin.* Cet article est extrait d'un grand ouvrage sur l'Alsace publié en 1889 chez Hachette, et qui mérite un examen spécial.

E. D.

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain. Troisième série, XVIIe volume. Nancy, René Wiener, 1889. 1 volume in-8° de 372-xxx pages.

La moitié des six études que renferme le présent volume est consacrée au préhistorique. La plus importante des trois[1], due à M. Barthélemy, est tellement étendue qu'elle n'a été publiée qu'en partie dans le volume de 1889 ; celui de 1890 en contiendra la fin. Comme elle a d'ailleurs paru en volume séparé, elle sera l'objet d'un compte rendu spécial. Rappelons seulement que l'Académie de Stanislas lui a décerné il y a deux ans le prix Herpin.

Les deux autres mémoires ne sont guère que les procès-verbaux, les inventaires des recherches et des fouilles qu'ont exécutées en différents endroits M. L. Robert et feu M. de Martimprey de Romécourt. Le premier[2] a trouvé dans la vallée du Rupt de Mad, à Norroy et sur plusieurs points autour de Pont-à-Mousson, les emplacements de plusieurs stations de l'époque néolithique, reconnaissables à la présence sur le sol de nombreux silex taillés, tels que pointes de flèches et de javelots, haches, grattoirs, etc. Les fouilles[3] qu'a dirigées M. de Martimprey dans les tumuli du Petit-Fays et de la Naguée[4] ont mis au jour des ossements, des fragments de poterie, enfin des armes et des bijoux qui sont tous en bronze, à l'exception d'une épée et d'un bracelet en fer.

Continuant ses excursions épigraphiques, M. Léon Germain nous entretient cette année de l'ancienne église de Maxéville[5]. Un premier chapitre renferme la description détaillée du monument lui-même, dont les différentes parties ont été construites l'une après l'autre et remaniées à plu-

1. *Matériaux pour servir à l'histoire des temps préromains en Lorraine.* 15 planches hors texte, 4 figures dans le texte, 2 cartes.
2. *Note sur des stations néolithiques dans la région de Pont-à-Mousson.*
3. *Les Sépultures sous tumulus de la Naguée.* 1 planche.
4. Commune de Clayeures, canton de Bayon.
5. *L'Église de Maxéville.* 1 planche, 3 figures dans le texte.

sieurs reprises. L'église présentait certaines particularités curieuses : ainsi la chaire était placée du côté de l'épître ; un repositoire avait été percé dans le mur de droite et l'on voyait encore les vestiges d'une litre funéraire tracée jadis à l'extérieur sur l'édifice. M. Germain a relevé quelques-uns des noms gravés sur les bancs et différentes inscriptions. Enfin il a consacré de courtes notices biographiques au parrain et à la marraine de la cloche.

Dans la seconde partie du mémoire nous trouvons la description de quatorze monuments funéraires. Outre l'épitaphe, M. Germain nous donne des renseignements sur les personnes inhumées.

Cette étude, qui témoigne d'une érudition sûre et variée, a été faite avec la précision et le soin habituels au savant archéologue. M. Germain a pu rectifier les erreurs commises par l'abbé Guillaume dans son *Épigraphie tumulaire,* où il avait publié plusieurs inscriptions funéraires de l'église de Maxéville.

En terminant, l'auteur se prononçait pour la conservation du vieil édifice, que le conseil municipal de l'endroit voulait démolir. Mais celui-ci, plus heureux en cette circonstance que le conseil municipal de Nancy dans l'affaire de la porte Saint-Georges, a fini par arracher à la préfecture l'autorisation dont il avait besoin pour accomplir son œuvre de destruction. Il serait vraiment à désirer que dans chaque département il existât une commission chargée de veiller sur les édifices qui sont dignes d'être conservés, sans mériter cependant d'être classés parmi les monuments historiques.

Tandis que sur toutes les médailles connues saint Livier portait un costume militaire, celle que nous décrit M. Bretagne[1] le représente avec les habits d'un clerc. Cette médaille est de 1623, année du grand pèlerinage de Virival. C'est à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'Institut chimique qu'elle a été découverte par des ouvriers occupés à démolir les anciennes fortifications.

M. Badel a pensé qu'il était bon d'écrire un résumé des nombreux travaux que nous possédons sur la ville et l'église de Saint-Nicolas en Lorraine[2]. Les trois premières églises, successivement construites à Saint-Nicolas, sont l'objet du premier chapitre de son mémoire ; le second est consacré à l'église actuelle et à son fondateur, le curé Simon Moycet. Des deux appendices qui suivent, l'un reproduit un acte de 1475 où se trouve décrit le bras d'or, aujourd'hui perdu, qu'avait donné René Ier, le second est relatif à d'anciennes peintures murales qui, longtemps recouvertes d'un badigeon, ont enfin revu le jour en 1879. Deux notices bibliographiques des ouvrages écrits d'une part sur saint Nicolas (33 n^os^), d'autre part sur la

1. *Médaille de saint Livier de* 1623. 1 figure dans le texte.
2. *Simon Moycet et l'église de Saint-Nicolas.* 4 planches hors texte.

ville lorraine qui porte son nom (41 n^{os}), enfin de nombreuses notes historiques (30) complètent ce travail.

Pourquoi M. Badel a-t-il rangé parmi les *publications* relatives à Saint-Nicolas-du-Port les *manuscrits inédits* qui forment le n° 7 de sa bibliographie? Voici un reproche plus sérieux : M. Badel (page 130, note 9) place en 1471-1472 la remise du bras d'or aux bénédictins de Saint-Nicolas, s'appuyant sur une note du receveur général des comptes de Lorraine. Mais d'abord cette note ne semble pas assez explicite pour qu'on en puisse tirer une conclusion certaine ; et puis, que fait M. Badel d'une autre pièce datée du 19 novembre 1475, et qui n'est autre que le procès-verbal de la remise du bras d'or aux bénédictins, pièce transcrite tout au long en appendice, pages 110 et 111? Si M. Badel avait des raisons de croire le document faux ou falsifié, il devait les exposer. Malgré ces petites taches, on lit son étude avec profit. R. Parisot.

2° Vosges.

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges.
1888, 1 vol. in-8° de cvxxxiii-260 pages. Épinal, Collot, 1888.
1889, 1 vol. in-8° de cviii-332 pages. Épinal, Busy, 1889.

La Société d'émulation du département des Vosges doit se croire oubliée par les *Annales de l'Est,* car les volumes de ses mémoires pour les années 1888 et 1889 attendent encore un compte rendu. En vérité, il n'est que temps de se mettre en règle avec la Société spinalienne. Nous ne nous occuperons que des travaux concernant la Lorraine, en commençant par ceux qui ont paru dans le volume de 1888.

M. Claudot, chargé de prononcer le discours d'ouverture à la séance publique du 22 décembre 1887, avait pris pour sujet l'éloge d'un avocat-poète d'Épinal, Jean-François Pellet, le barde des Vosges [1]. Pellet, avec de la chaleur, de la sensibilité, des sentiments élevés, était malheureusement né en 1781 ; il fit ses débuts poétiques sous le premier Empire, et l'on s'en aperçoit en lisant ses œuvres. Assez clairvoyant pour ne pas se laisser éblouir par la gloire de Napoléon Ier, assez indépendant et assez hardi pour écrire l'*Ode sur les vicissitudes des empires,* il n'avait ni le génie d'un novateur, ni même le goût fin et sûr qui l'eût préservé des défauts où sont tombés les classiques dégénérés du commencement de notre siècle.

Le travail de M. Dubois ne serait-il pas un guide du voyageur à Martigny-les-Bains [2] ? Nous nous expliquerions ainsi pourquoi l'auteur a parlé avec autant de détails des excursions que l'on peut faire aux environs

1. *Discours d'ouverture. Jean-François Pellet.*
2. *Martigny-les-Bains.*

de son village. Si M. Dubois se contente bien souvent de nous offrir les extraits de ses lectures, il y a pourtant dans son mémoire des renseignements inédits, fruit de ses recherches ou de ses souvenirs personnels. Il faut le louer d'avoir écrit des chapitres distincts pour chacune des matières traitées; mais pourquoi n'a-t-il pas pris la peine de les disposer dans un ordre méthodique, au lieu de les placer au hasard les uns à la suite des autres? Le style fourmille de termes impropres et de tournures incorrectes; les gros mots eux-mêmes ne font pas défaut.

En somme, ce travail ne laisse pas que d'être intéressant; il est même par endroits amusant.

A la bibliographie vosgienne des années 1883 et 1884 vient s'ajouter maintenant celle de 1885[1], qui va du n° 923 au n° 1289. M. Haillant a supprimé cette fois des renseignements, utiles sans doute, mais non indispensables. C'est ainsi qu'il ne mentionne plus ni la cote des ouvrages à la Bibliothèque nationale, ni le nombre d'exemplaires des tirages à part, ni les comptes rendus de journaux ou de revues. Par contre, nous trouvons encore en appendice la nomenclature des ouvrages écrits par des Vosgiens ou imprimés dans le département des Vosges, mais ne se rapportant pas à l'histoire locale. A la fin du travail, M. Haillant a placé une table où sont rangés par ordre alphabétique les noms des auteurs, ceux des éditeurs, imprimeurs et graveurs étrangers aux Vosges, enfin les noms de lieux et de matières. Ces trois catégories de noms se distinguent les unes des autres par la nature des caractères d'imprimerie employés. La table a trait exclusivement à la bibliographie de 1885.

Nous avons été surpris de trouver les *sociétés savantes* et les *archives* rangées dans la section *littérature;* il nous semble que leur place était plutôt dans l'*histoire*. Je prierais en outre M. Haillant d'adopter pour chacune des catégories d'en-tête, qui marquent les divisions de sa bibliographie, des caractères typographiques différents. Faute de cette précaution, bien facile à prendre pourtant, on ne distingue plus les grandes sections des chapitres, ni ceux-ci des paragraphes. Ces réserves faites, il n'y a plus qu'à rendre hommage au zèle et à la science du bibliophile.

La corne conservée à la mairie de Cornimont servait jadis à convoquer les habitants aux assemblées communales; voilà tout ce que M. X... nous apprend de certain sur son compte[2]. Il veut qu'elle ait appartenu à Charlemagne et qu'elle ait donné son nom au village; mais la première de ces suppositions est absolument gratuite et la seconde nous paraît bien hasardée. Le travail n'a que dix pages, néanmoins il est encore trop long à notre avis. Passons maintenant aux mémoires que contient le volume de 1889.

1. *Bibliographie vosgienne de l'année* 1885 *et supplément aux années* 1883 *et* 1884.
2. *La Corne de Cornimont.*

Une chanoinesse de Poussay[1], une autre de Remiremont[2], furent, il y a deux siècles, poursuivies pour infanticide. Mais l'action de la justice ne tarda pas à être arrêtée par de puissants personnages qui voulaient éviter le scandale de procès retentissants. Les deux coupables échappèrent ainsi au cruel châtiment qui frappait alors ce genre de crime. Les deux mémoires de M. Benoît pouvaient être intéressants, mais il eût fallu, pour cela, que l'auteur prît la peine de mieux disposer ses matériaux.

D'après M. Chapellier[3], les champs et les bois auxquels Gilbert adresse un suprême adieu dans son *Ode imitée de plusieurs psaumes* seraient ceux de Fontenoy-le-Château, lieu de naissance du poète.

M. Derazey, dans le discours d'ouverture[4] qu'il a prononcé à la séance solennelle du 22 décembre 1889, a esquissé l'histoire de l'abbaye de Belval. Fondée en 1107 par Gérard, comte de Vaudémont, puis unie aux VIIe siècle à l'abbaye bénédictine de Saint-Léopold à Nancy, elle fut en 1718 abandonnée par les religieux, devint une ferme en 1752, et finit par être vendue à la Révolution comme bien national.

La bibliographie vosgienne pour 1886[5] va du n° 1290 au n° 1578. Nous avons à faire ici les mêmes critiques que précédemment et à adresser à l'auteur les mêmes éloges.

Le ministre de l'instruction publique avait envoyé à la Société d'émulation un questionnaire relatif à l'habitat dans le département des Vosges. Il ne s'agissait pas seulement d'indiquer comment les maisons sont construites, aménagées, décorées, groupées en villages ou en villes, il fallait dire à quelle époque et par quelles races le pays a été peuplé, donner des renseignements sur la géologie, la géographie physique et la climatologie, parler enfin des jeux et des fêtes populaires. Le travail de M. Kampmann, qui avait été chargé de répondre aux 29 demandes du questionnaire, est bien fait mais un peu court[6].

Nous ne ferons pas le même reproche, ou, pour mieux dire, le même compliment au mémoire long et confus[7] où M. le docteur Liégey décrit le squelette et l'effigie en cire de Bébé, le nain du roi Stanislas ; ces deux curiosités sont conservées à Paris, la première au musée d'anthropologie, la seconde à la Faculté de médecine.

La monographie de Chaumouzey par M. Thévenot[8] et celle de Senones, due à M. Pelingre[9], sont très supérieures au travail de M. Dubois sur Marti-

1. *Un Procès criminel à l'abbaye de Poussay.*
2. *Une Procédure criminelle contre une chanoinesse de Remiremont.*
3. *Le Pays natal et la dernière ode du poète Gilbert.*
4. *Discours d'ouverture. L'abbaye de Belval.*
5. *Bibliographie vosgienne pour* 1886 *et supplément aux années* 1883 *à* 1885.
6. *L'Habitat dans les Vosges.* Réponses au ministère de l'instruction publique.
7. *Le Bébé de Stanislas Leczinski.*
8. *Notice sur Chaumouzey.*
9. *Monographie générale de la commune de Senones.*

gny, sans être pourtant satisfaisantes de tout point. M. Thévenot a, lui au moins, divisé son mémoire en trois parties : topographie, statistique et histoire. Chaque partie comprend plusieurs chapitres. Le tort de M. Pelingre est de n'avoir pas adopté un groupement analogue pour les chapitres de son travail, qui se suivent d'ailleurs dans un ordre rationnel. Nous avons été surpris que M. Thévenot n'ait pas renvoyé à la *statistique* la répartition des terres de la commune suivant la nature des cultures ; c'eût été sa place.

Il n'y a rien dans la monographie de Chaumouzey sur le climat, et presque rien sur l'instruction primaire avant 1789. M. Pelingre, plus précis, nous apprend qu'au XVIIIe siècle les écoles de Senones étaient florissantes et que tous les habitants savaient lire et écrire ; mais par contre les détails font défaut sur l'instruction primaire à notre époque. Un chapitre dont l'absence ne se fait pas moins sentir dans la monographie de Senones est celui des mœurs, du caractère et du langage des habitants ; M. Thévenot nous donne ces renseignements pour Chaumouzey.

Senones et Chaumouzey possédaient chacun avant 1789 une abbaye ; les deux écrivains n'ont pas négligé d'en écrire l'histoire. M. Pelingre s'est contenté de donner une chronologie des principaux événements, d'après le travail de dom Calmet sur l'abbaye de Senones. M. Thévenot est entré dans de plus grands développements ; il a eu à sa disposition des notes que lui ont fournies deux savants abbés, M. Adnot et M. Chapelier. Mais si ce chapitre de son mémoire est nourri de renseignements il est par malheur confus et embrouillé : il n'y a pas de grandes lignes.

R. PARISOT.



CHRONIQUE DE LA FACULTÉ

Nomination. — Par arrêté ministériel du 30 juillet est chargé de cours, pendant l'année scolaire 1890-1891, près la Faculté des lettres de Nancy, M. Martin, docteur ès lettres. — *Langue et littérature grecques.*

Sont chargés, pour la même année, de cours complémentaires :

MM. Diehl, docteur ès lettres. — *Archéologie* (1 heure par semaine).

Étienne, docteur ès lettres, professeur au lycée. — *Littérature française* (2 heures).

Sont maintenus dans les fonctions de maîtres de conférences et de chargés de conférences :

MM. Auerbach, docteur ès lettres. — *Histoire et géographie ;*

Collignon, agrégé des lettres. — *Littérature latine ;*

Cousin, agrégé de grammaire. — *Grammaire ;*

Krantz, professeur. — *Conférence supplémentaire de littérature française ;*

Lemercier, docteur ès lettres. — *Langue et littérature grecques ;*

Lichtenberger, agrégé d'allemand (délégué dans les fonctions de maître de conférences). — *Langue allemande ;*

Martin, chargé d'un cours. — *Conférence supplémentaire de langue et littérature grecques.*

Programme des cours et conférences. — Les conférences s'ouvriront le lundi 3 novembre ; les cours publics le lundi 24. Voici le programme de ces cours et conférences.

Philosophie : M. Victor Egger, professeur. — Le *jeudi,* à 4 heures. Cours public : *Morale.*

Le *mardi,* à 4 heures 1/2. Conférence préparatoire à la Licence : *Questions de psychologie, de logique et de métaphysique.*

Le *samedi,* à 4 heures 1/4. Conférence préparatoire à l'Agrégation : *Questions d'histoire de la philosophie.*

Histoire moderne : M. Debidour, professeur. — Le *mercredi,* à 4 heures. Cours public : *Napoléon Ier et la famille Bonaparte.*

Le *jeudi,* à 10 heures et à 11 heures. Conférences préparatoires à la Licence et à l'Agrégation d'histoire.

Histoire du moyen âge : M. Pfister, professeur. — Le *mardi,* à 2 heures. Conférence pour la Licence et l'Agrégation d'histoire : *Les Mérovingiens.*

Le *jeudi,* à 2 heures. Explication d'un auteur du programme de l'Agrégation d'histoire (Suger : *Vie de Louis VI*).

Le *samedi,* à 4 heures. Cours public : *L'Évêché et la commune de Toul au moyen âge.*

Histoire ancienne et Archéologie : M. Diehl, chargé du cours. — Le *lundi,* à 4 heures. Cours public : *Les Monuments antiques de Rome.*

Le *mardi,* à 9 heures et à 10 heures. Explication d'auteurs (Agrégation d'histoire) et exercices pratiques pour l'Agrégation et la Licence d'histoire.

Le *mercredi,* à 11 heures. Conférence pour la Licence : *Les Institutions de la république romaine.*

Géographie : M. Auerbach, maître de conférences. — Le *vendredi,* à 2 heures. Conférence pour l'Agrégation d'histoire et la Licence historique : *Étude de la région lorraine* (suite).

Le *samedi,* à 10 heures. Explication d'auteurs du programme de l'Agrégation d'histoire.

Le *même jour,* à 2 heures. Exercices pratiques pour la Licence historique : *Questions de géographie générale* (*Afrique*).

Langue et littérature françaises : M. Krantz, professeur. — Le *lundi,* à 9 heures. Exercices de dissertation française pour l'Agrégation.

Le *même jour,* à 10 heures. Mêmes exercices pour la Licence.

Le *jeudi,* à 8 heures 1/2. Explication des auteurs français du programme de la Licence.

Le *vendredi,* à 9 heures. Cours de littérature française : *Seizième siècle.*

Langue française du moyen âge : M. Étienne, chargé d'un cours complémentaire. — Le *mardi,* à 10 heures 1/4. Langue française du moyen âge (*Syntaxe*).

Le *samedi,* à 2 heures. Conférences alternatives de quinzaine pour l'Agrégation de grammaire et pour la Licence littéraire.

Grammaire des langues classiques : M. Cousin, maître de conférences. — Le *mercredi,* à 10 heures 3/4. Cours de *Grammaire* pour l'Agrégation.

Le *vendredi,* à 10 heures 1/2. Cours de prosodie (Licence et Agrégation).

Le *samedi,* à 10 heures 1/2. Cours de *Grammaire* pour la Licence.

Langue et littérature latines : M. Thiaucourt, professeur. — Le *mercredi,* à 8 heures 1/4. Explication du 22e livre de *Tite-Live* pour la Licence et correction de dissertations latines.

Le *jeudi,* à 2 heures. Cours de littérature latine : *Quatrième décade de Tite-Live.*

Le *même jour,* à 3 heures. Explication d'un auteur du programme de l'Agrégation de grammaire et correction de thèmes latins.

Littérature latine : M. Collignon, maître de conférences. — Le *lundi,* à 9 heures. Explication d'un auteur du programme de la Licence.

Le *vendredi,* à 9 heures. Explication d'un auteur du programme de l'Agrégation et correction de versions latines.

Le *samedi,* à 9 heures 1/4. Cours de littérature latine (pour la Licence) : *Histoire de la littérature latine, depuis les Antonins jusqu'à Théodose.*

Langue et littérature grecques : M. Decharme, professeur ; M. Albert Martin, professeur adjoint, chargé du cours. — Le *mardi,* à 4 heures. Cours public de *Paléographie grecque.*

Le *mercredi,* à 9 heures 1/2. *Principes de rhétorique grecque* (conférence pour la Licence et l'Agrégation).

Le *jeudi,* à 10 heures et à 11 heures. Explication d'auteurs et exercices pratiques pour l'Agrégation de grammaire.

Philologie grecque : M. Lemercier, maître de conférences. — Le *lundi,* à 2 heures 1/2. Explication d'un auteur du programme de l'Agrégation de grammaire.

Le *mardi,* à 11 heures. Explication d'un auteur du programme de la Licence.

Le *même jour,* à 10 heures. Exercices pratiques pour la Licence.

Langues et littératures étrangères : M. Grucker, professeur. — Le *mardi,* à 2 heures 1/2. *Questions de critique et de littérature allemandes.*

Le *jeudi,* à 2 heures et à 3 heures. Conférences préparatoires à l'Agrégation d'allemand, à la Licence d'allemand et au certificat d'aptitude à l'enseignement de la langue allemande. Exercices pratiques.

Philologie allemande : M. Lichtenberger, maître de conférences. — Le *vendredi,* à 8 heures 1/4. Conférence préparatoire à la Licence et au certificat d'aptitude.

Le *même jour,* à 9 heures 1/4. *Questions de philologie allemande.*

Le *samedi,* à 8 heures 1/4. *Histoire de la langue allemande.* Exercices pratiques pour l'Agrégation.

Boursiers de licence. — Par arrêté ministériel du 6 août, ont été nommés boursiers de licence, pour un an, à partir du 1er novembre 1890, près la Faculté des lettres de Nancy, les candidats dont les noms suivent :

Lettres : M. Renauld (Émile) ;

Philosophie : M. Alexandre (Albert-Paul) ;

Histoire : MM. Gæchner (Édouard) ; Davillé (Louis-Félix) ; Perron (Jules-Constant) ; Despiques (Paul-Émile-Auguste) ; Laurent (Joseph-François);

Allemand : MM. Ginglinger (Antoine-Alexandre) ; Spenlé (Jean-Édouard) ; Voulland (Eugène-Armand).

Par arrêté du même jour, ont été maintenus, pour un an, à dater du 1er novembre 1890, dans la jouissance de la bourse qui leur avait été précédemment accordée :

Lettres : M. Chénin (François).

Allemand : M. Dassonville (Julien).

Ont encore été maintenus :

Lettres : M. Géhin (Marc).

Allemand : MM. Foissy (Léon-Joseph) ; Simon (Lucien) ; Malaisée (Édouard).

Ces derniers candidats, appelés, en novembre 1890, à accomplir un an de service militaire, jouiront de leur bourse à partir du 1er novembre 1891.

Agrégation. — M. Dessez, ancien élève de la Faculté des lettres, a été reçu troisième à l'agrégation de philosophie. Trois élèves de la Faculté ont été admissibles aux épreuves de l'agrégation de grammaire ; un seul a été reçu : M. Girardot, professeur au collège de Lunéville. Un autre élève de la Faculté a été admissible à l'agrégation d'allemand.

Certificat d'aptitude. — A été reconnu apte à l'enseignement de la langue allemande, M. Anstett, maître répétiteur au Lycée de Nancy, élève de la Faculté.

Prix. — La Faculté a décerné, pour l'année scolaire 1889-1890, les prix fondés par le Conseil général de Meurthe-et-Moselle avec le concours des conseils municipaux de Nancy et de Lunéville, à MM. Lombard, Martin et Kancellary, licenciés de la Faculté.

Certificat d'études. — L'assemblée de la Faculté, dans sa séance du 16 juillet, a accordé le certificat d'études à MM. Wampach et Schuhmann, originaires du Luxembourg.

Licence. — Les examens de licence ont commencé le lundi 7 juillet et se sont terminés le vendredi 11. Voici le sujet des compositions écrites :

1° *Épreuves communes.*

Dissertation latine : *Quid inter Ciceronianæ ætatis et delatorum orationem intersit et quantum delatores detrimentum inclinatæ jam eloquentiæ attulerint exponetis.*

Dissertation française : De l'idée de la tragédie d'après Racine. Vous déterminerez le type de la tragédie racinienne, ses principes, ses conditions, ses règles essentielles, ses moyens, en un mot tout ce qui peut concourir, avec des exemples bien choisis, à constituer l'esthétique dramatique du poète.

2° *Épreuves spéciales.*

a) *Lettres.* — Thème grec.

Grammaire et métrique : 1° Génitif singulier des thèmes en *o* en grec ; 2° Datif singulier des thèmes en *a* en latin ; 3° Formes de l'imparfait du

verbe εἰμί (attiques et dialectales); 4° Traduire et analyser une phrase de Thucydide, VII, 77, 4; 5° Vers à scander; règles du mètre.

b) *Philosophie.* — Histoire de la philosophie : Faire l'histoire du scepticisme sous ses différentes formes dans l'antiquité et dans les temps modernes.

Philosophie : Le désir et le besoin, considérés comme faits psychologiques et comme mobiles de l'activité humaine. Comment peut-on concilier avec la loi morale le désir ou le besoin du bonheur qui est naturel à l'homme ?

c) *Histoire.* — Histoire ancienne : Les Gracques.

Histoire moderne et géographie : 1° L'alliance franco-autrichienne sous Louis XV et sous Louis XVI; 2° Voies de communication de Paris au Rhin. Chercher dans la nature et le relief du sol, dans les conditions économiques des régions traversées, dans le trafic international, les causes de leur établissement et de leur développement.

d) *Allemand.* — Thème : De l'étude des langues anciennes (Caro).

Version : Caractère de César (Mommsen).

14 candidats se sont présentés: 8 pour la licence ès lettres, 2 pour la philosophie, 2 pour l'histoire, 2 pour les langues vivantes; 11 candidats ont été déclarés admissibles et définitivement reçus, ce sont avec la mention *bien :* M. Lombard, *lettres ;* avec la mention *assez bien :* MM. Martin, *histoire ;* Grisouard, *lettres ;* Baldensperger, *allemand ;* Spiegel, Constantin, *lettres ;* avec la note *passable :* MM. Gournet, *lettres ;* Bloch, *allemand ;* Péroux, *lettres ;* Boyé, *philosophie ;* Tanret, *lettres.*

Baccalauréat. — La session ordinaire de fin d'année pour le baccalauréat s'est ouverte le mercredi 16 juillet et a été close le mardi 29. Pour la seconde partie, 117 candidats étaient inscrits, 114 ont subi l'examen, 66 ont été déclarés admissibles, 53 ont été jugés dignes du grade. Proportion : 46 p. 100. 15 aspirants ont obtenu la mention *bien,* 9 la mention *assez bien.* Les candidats étaient partagés en neuf séries, et ont eu comme dissertation philosophique les sujets suivants :

1re série. — Origine des notions de cause et de loi; leurs rapports.

2e série. — L'idée du *moi* et son origine.

3e série. — Qu'est-ce que se contredire? Le principe de contradiction et les principes analogues. Les antinomies de Kant. Y a-t-il des vérités établies qui soient contradictoires avec le libre arbitre humain ?

4e série. — Connais-toi toi-même. Quel sens avait cette maxime dans la bouche de Socrate ? Quel sens prend-elle chez les philosophes modernes qui la présentent comme résumant la méthode de la psychologie ?

5e série. — Le jugement et ses différentes espèces.

6e série. — Théorie du langage.

7e série. — L'observation et l'expérimentation ; leur rôle dans les sciences ; sciences d'observation et sciences expérimentales.

8e série. — A quoi servent la déduction et le syllogisme ?

9e série. — Comparer entre elles la méthode des sciences mathématiques et la méthode des sciences physiques.

Pour la première partie, 223 candidats étaient inscrits ; 123 ont été déclarés admissibles, 103 ont été définitivement reçus. Proportion : 46 p. 100. 18 ont obtenu la mention *bien,* 19 la mention *assez bien.* Les candidats étaient partagés en 10 séries et ont eu comme composition française les sujets suivants :

1re série. — Vous déterminerez le sens des mots suivants : *Courage, valeur, vaillance, bravoure, intrépidité,* et leurs acceptions diverses.

Vous indiquerez, s'il y a lieu, les nuances qui font qu'ils ne sont pas synonymes ; vous donnerez des exemples tirés, à votre choix, de l'Histoire, de l'Épopée et du Théâtre.

2e série. — Lettre de Ronsard à Joachim du Bellay.

Ronsard prie Joachim du Bellay d'écrire *en prose* un ouvrage où il résumera pour les lettrés et le public, les conversations qu'ils ont eues ensemble sur l'état présent et sur l'avenir de la langue française.

3e série. — Un contemporain a dit : « La bonne littérature est celle qui, transportée dans la pratique, fait une noble vie. »

Quelle est la période de notre littérature, et, dans cette période, quelles sont les œuvres auxquelles cette définition peut s'appliquer avec le plus de justesse ?

4e série. — Le philosophe Descartes passa une grande partie de sa vie en Hollande.

Vous imaginerez qu'il écrit à un de ses amis (que vous choisirez à votre gré) et lui expose les diverses raisons qu'il a eues de venir habiter cette contrée, et ce qui l'y retient encore.

N'oubliez pas que, si Descartes peut avoir à reprendre en ce qui regarde son pays natal, il serait aussi inexact que ridicule de faire de lui le critique à outrance de la France.

5e série. — Quand on apprit en France la mort de Washington, le premier consul adressa aux troupes un ordre du jour (20 pluviôse an VIII) par lequel il prescrivait à l'armée française un deuil de dix jours. De plus « le buste de Washington fut placé aux Tuileries, son éloge funèbre prononcé solennellement par M. de Fontanes dans le temple de Mars, son exemple proposé par l'illustre académicien au général Bonaparte ». (Guizot.)

Vous ferez le discours de Fontanes.

6e série. — L'Amérique s'était séparée de l'Angleterre depuis trois ans. Le Congrès de Philadelphie proclama son indépendance (1776).

Franklin, qui avait puissamment contribué au mouvement national, crut nécessaire de chercher en dehors du pays les ressources qui lui manquaient encore, et proposa aux représentants de solliciter l'appui de la France.

Composer le discours de Franklin au Congrès de Philadelphie.

7e série. — En 1663 La Fontaine fit dans le Limousin un voyage qu'il racontait à sa femme dans des lettres où il mit beaucoup de bonne humeur et d'esprit d'observation.

Dans l'une de ces lettres il rend compte de ses impressions, de ses réflexions et des souvenirs historiques qui lui sont revenus en présence du tombeau de Louis XI, à Cléry. « On le voit, dit-il, à genoux sur son tombeau, quatre enfants aux quatre coins... Le bon apôtre de Roi fait là le saint homme, et il est bien mieux pris que quand le Bourguignon le mena à Liège...

Je lui trouvai la mine d'un matois;
Aussi l'était ce prince, dont la vie
Doit rarement servir d'exemple aux Rois,
Et pourrait être en quelques points suivie. »

Vous ferez la lettre de La Fontaine.

8e série. — Que savez-vous du genre de l'histoire et des écrivains qui l'ont honoré au XIXe siècle ?

9e série. — Marie de Modène, veuve de Jacques II, supplie Louis XIV de reconnaître son fils roi d'Angleterre.

Voici comment Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV*, raconte cette scène : « Elle (la Reine) le (Louis XIV) conjure en larmes de ne point faire « à son fils, à elle, à la mémoire d'un roi qu'il a protégé, l'outrage de lui « refuser un simple titre, seul reste de tant de grandeurs.

« ... On a toujours rendu à son fils les honneurs d'un prince de Galles, « on le doit donc traiter en roi après la mort de son père.

« ... Le roi Guillaume ne peut s'en plaindre pourvu qu'on le laisse jouir « en paix de ses usurpations...

« Elle fortifie ces raisons par l'intérêt de la gloire de Louis XIV. Qu'il « reconnaisse ou non le fils de Jacques II, les Anglais ne prendront pas « moins parti contre la France et il aura seulement la douleur d'avoir sa- « crifié les grandeurs de ses sentiments à des ménagements inutiles. »

Vous ferez le discours de la veuve de Jacques II au roi de France.

10e série. — Un homme d'un esprit indépendant, M. de Montmor, qui avait entendu Chapelain lire à l'Hôtel de Rambouillet des fragments importants de la *Pucelle*, lui écrit pour le dissuader en toute franchise de continuer son poème.

C'est une noble ambition que de vouloir doter la France d'une épopée. Si le savoir et l'application suffisaient à cette tâche, Chapelain était homme à l'accomplir. Mais il faut à un poète épique d'autres qualités.

Malgré certaines beautés, la *Pucelle* est une œuvre languissante, laborieuse, où manque l'inspiration.

Le sujet offrait cependant d'admirables ressources. Quelle plus belle figure d'héroïne que celle de la vierge de Domremy !

Que Chapelain laisse à d'autres le soin de célébrer cette gloire si pure ! Qu'il écrive en prose et se consacre aux travaux d'érudition et de critique où le porte son talent !

Fête universitaire. — En même temps que se célébraient le 28 juin les fêtes d'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc, une fête universitaire était organisée par les étudiants de Nancy, à l'occasion de la remise du drapeau qui leur avait été offert par les femmes de leurs professeurs. A cinq heures, dans la grande cour des Facultés, prenaient place sur l'estrade les ministres de la marine et de l'agriculture, et autour d'eux M. Serre, premier président, M. le général commandant la 11e division, le préfet de Meurthe-et-Moselle, l'évêque de Nancy, le procureur général, le maire, le recteur de l'Académie, les doyens et membres du conseil général des Facultés, plusieurs sénateurs et députés de Meurthe-et-Moselle, etc. A gauche de l'estrade étaient assis les professeurs des Facultés et de l'École de pharmacie ; à droite, les femmes des professeurs et les autres invités. Des délégations du lycée, de l'école professionnelle de l'Est, etc., assistaient à la cérémonie ; parmi les étudiants pressés dans la cour, on remarquait les délégués de l'Association générale des étudiants de Paris, et du cercle du Luxembourg.

M. le recteur a présenté aux ministres la jeunesse universitaire de Nancy, et a donné la parole à M. Gavet, agrégé de la Faculté de droit, président d'honneur du corps des étudiants. M. Gavet a prononcé le discours suivant :

« Monsieur le Ministre,

« A cette fête de nos étudiants, M. le recteur a jugé qu'aux étudiants seuls devait être la parole, et il n'a voulu vous les présenter que par quelques mots rapides.

« A moi donc, leur président d'honneur en cette journée, la tâche de vous dire l'estime réelle que mérite cette jeunesse, la sincérité du patriotisme qu'elle manifeste, la part que prennent à sa joie fière ceux-là mêmes d'entre nous qui répugnent d'ordinaire à voir en d'autre mains que des mains de soldats la trop fidèle image d'un drapeau de soldats. Si la tâche reste au-dessus de mes efforts, j'appellerai à mon aide M. le ministre de l'agriculture ; il est ici chez des compatriotes ; il les connaît, il m'appuiera.

« Il y a quelques semaines, une bien étrange rumeur nous arrivait de

Paris, rumeur stupéfiante, sur le compte de laquelle heureusement nous savons aujourd'hui ce que pensent nos chefs. Des Universités allaient être créées ; aux plus vivaces de nos établissements d'enseignement supérieur seraient données, avec ce titre nouveau, une autonomie, des ressources nouvelles. Là, certes, n'était pas l'étrangeté de la rumeur, mais sur la liste des futurs grands centres privilégiés, Nancy, disait-on, n'était pas ; dans notre grande cité il n'y avait plus assez de vie universitaire ; la jeunesse lorraine se mourait, la jeunesse lorraine était morte.

« Morte, notre jeunesse lorraine ! D'où nous venaient donc ces auditoires, trop restreints encore, que nous envient, cependant, tant de Facultés étrangères et françaises aux belles statistiques ? Point vivante ! Qui donc trouve-t-on à la naissance, qui donc est l'âme de la plupart de nos sociétés nancéiennes d'instruction populaire, de gymnastique, de charité même, et, pour ne citer qu'un nom, par qui donc vit cette Union de la jeunesse lorraine qui a su devenir ici une véritable et bienfaisante puissance ? Et enfin, puisque l'on commence à suivre d'un œil attentif et sérieux le curieux mouvement qui, dans ces dernières années, a fait surgir, en tous nos grands centres tour à tour, ce que l'on appelle les associations générales d'étudiants ; puisque l'on commence à comprendre que de tels cercles ne sont pas seulement des locaux où l'on boit, fume et s'amuse, qu'ils sont de vivantes annexes de l'École, que par ces conversations quotidiennes de jeunes gens pris à tous les ordres d'études, les esprits s'élargissent, se pondèrent, s'échauffent ; que par elles, par l'habitude aussi de l'action en commun, se parfait en nos jeunes gens l'âme française, — je le demande, à l'honneur inoubliable de notre jeunesse, — où donc est née, sinon ici, la première de toutes ces Associations générales, celle dont toutes les autres sans exception furent engendrées ? Par qui, sinon par elle, fut allumé l'intense foyer qui, maintenant, illumine d'un rayon de joyeuse camaraderie notre France enseignante et étudiante tout entière ?

« Point vivante cette jeunesse qui a ses œuvres-là, dans son passé ! Eh bien ! oui, malgré tout, si l'on veut, en un certain sens point vivante, et c'est ici qu'après le panégyrique doit venir le pénible aveu de la faute.

« Après la grande et cruelle épreuve sur laquelle vingt ans bientôt auront passé, vous savez, Monsieur le Ministre, combien profondément et heureusement s'est transformé le vieil idéal suprême de la vie universitaire. Mais depuis quelques années surtout, ce mouvement de transformation va grand train. A la vitalité interne dont on se contentait naguère encore, se superpose aujourd'hui une vie nouvelle, vie d'apparat pour ainsi dire, un peu de place publique, sous les regards de la presse ; vie de voyages, de remises de drapeaux, de promenades solennelles, de banquets ; vie de joyeuses exhumations et de résurrections triomphantes ; vie de centenaires en lutte pour l'avenir à coup de siècles écoulés ; vie dont l'intensité se mesure au flamboiement des punchs, au retentissement des vivats, des toasts, des tambourinades et des gaies chansons.

« De cette vie, jusqu'à présent, notre jeunesse s'était écartée. Hier encore, alors que, sous l'épanouissante lumière du Midi, presque toutes les sociétés françaises d'étudiants fêtaient la grande Université méditerranéenne, dans les rangs pressés des Universités accourues au joyeux appel Nancy-Strasbourg manquait. Oui ! c'est une faute.

« Misérable quand elle n'est qu'un trompe-l'œil et une réclame, cette vie

du dehors est nécessaire, bienfaisante aussi quand elle n'est que l'affirmation de ce qui est, la naturelle expansion extérieure d'un trop-plein de force vitale. C'est dans ces fêtes que nos Facultés disséminées se sentent les coudes, que des liens d'amitié les unissent, que l'on rappelle à l'étranger ce que possède de richesses notre enseignement supérieur français. Nos jeunes gens l'ont compris, ils se repentent, ils répareront.

« Ajoutons-le, cependant, à la décharge de nos coupables, elles prennent quelquefois, ces fêtes, un air un peu théâtral, qui effarouche le caractère lorrain. Il a ses côtés bien à lui, ce caractère, et j'appellerais volontiers sur lui l'attention de nos modernes scrutateurs d'âmes nationales ; ils feraient, à l'étudier, des découvertes dont notre chère patrie française pourrait tirer quelque profit. Ils y verraient peut-être pourquoi ces jeunes gens n'ont pas l'expansive gaieté que suppose leur âge, et le motif n'en serait pas mauvais à dire. Ils pourraient se demander en même temps pourquoi nous nous vantons ici de n'avoir jamais que des troupes d'élite ; ils en trouveraient une cause dans le choix des chefs qu'on leur donne, ils en trouveraient une seconde aussi qui milite vigoureusement avec la première, une raison de milieu, d'air ambiant ; et ils comprendraient alors ce qui disculpe un peu notre jeunesse, ce qui fait que chez nous l'on travaille sans bruit.

« Voilà pourquoi, Monsieur le Ministre, avec leur insuffisante organisation de fête, ces jeunes gens-là sont vivants, et bien vivants pour les grandes idées ; pourquoi ils sont dignes de votre estime ; pourquoi, si la fausse alerte qui nous a dernièrement effrayés se renouvelait à plus juste titre, si notre sol lorrain devait jamais être traité en glacis dont la vie se retire, on ne trouverait personne pour rejeter sur eux la responsabilité de ce qui serait plus qu'un malheur, pourquoi enfin vous pouvez sans crainte leur remettre cet emblème sacré, qui ne s'avilira pas en leurs mains. »

Après M. Gavet, dont le discours a été chaleureusement applaudi, M. Stock, président de l'Association des étudiants, a prononcé une allocution dont voici la fin :

« Certes, nous saurons justifier l'honneur que vous nous faites, Monsieur le Ministre, en nous remettant ce drapeau au nom du gouvernement de la République, et garder en toute circonstance le vieux sang-froid des Alsaciens-Lorrains. Mais nous voulons vous affirmer aussi qu'en quittant les mains qui le tiennent ici et qui ont su porter vaillamment le fusil et l'épée, pour passer en nos mains de conscrits, c'est encore entre les mains de vrais soldats qu'il passera, et qui sauront au besoin le tenir haut et ferme.

« En attendant, et aussi longtemps que nous resterons dans notre vieille cité lorraine, c'est à la devise de Jeanne d'Arc, cette grande Française, dont l'héroïsme a su reconstituer sa Patrie mutilée, que nous penserons ; à cette devise que nous avons voulu, en souvenir d'elle et de ce jour, inscrire sur notre drapeau : *Vive Labeur,* et elle sera pour nous désormais le symbole de notre union et de notre solidarité universitaire, dans toute sa force. »

Des acclamations et des applaudissements unanimes ont accueilli la fin de ce discours, qui a fait une profonde impression sur les assistants.

M. le ministre de la marine, en remettant le drapeau au corps des étudiants, a répondu par les paroles suivantes :

« Je voudrais que mon collègue de l'instruction publique fût là pour vous dire lui-même qu'il ne croit pas que la vie universitaire soit affaiblie à Nancy et que la jeunesse y soit morte. Mais au moins je puis vous assurer de toutes les sympathies du gouvernement. Vous pouvez être sûrs que sur cette frontière nous veillons avec un soin jaloux sur nos étudiants comme sur notre armée. Je ne puis ici prendre d'engagement au nom des pouvoirs publics ; mais ce que je puis vous promettre, c'est que je plaiderai dans les conseils du gouvernement la cause des Facultés de Nancy. Je suis fier de vous offrir ce drapeau que vous porterez fièrement. Dans la marine, ledr apeau s'appelle le pavillon, et lorsque le vaisseau va couler, que l'équipage va périr, on cloue le drapeau au haut du mât pour qu'il coule le dernier et qu'il ne survive pas à ses défenseurs. Vous ne laisserez jamais arracher ce drapeau de vos mains. Je vous l'offre avec confiance et vous le recevrez avec orgueil. Vive la France ! Vive la République ! »

Des salves d'applaudissements ont accueilli cette péroraison. Après le départ des ministres, les étudiants se sont formés en colonne et ont déposé le drapeau au siège de la Société.

Le soir, les étudiants offraient à leurs invités dans la salle du théâtre une représentation fort goûtée. M[lle] Persoons et M. Prudhon, de la Comédie-Française, interprétaient le proverbe de Musset : *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée,* et le *Legs* de Marivaux, et M. Xanrof, le spirituel chansonnier, faisait applaudir quelques-unes de ses exquises chansonnettes comiques. Un peu plus tard, un punch, offert par le corps des étudiants aux ministres, aux professeurs des Facultés et aux autorités administratives, réunissait une nombreuse assistance. En réponse au toast porté par le président de l'Association des étudiants aux ministres et aux autorités qui honorent le punch de leur présence, M. Develle, ministre de l'agriculture, a bu à l'Université de Nancy :

« J'hésite d'autant moins à vous promettre mon concours, a-t-il dit, que je suis un représentant de la Lorraine et que je vois ici plusieurs de mes anciens professeurs qui sont restés pour moi de fidèles amis. Comme ministre, je ne puis vous promettre au delà de ce que le ministre de la marine vous a promis. Je ne sais pas même encore à quelles conditions pourra être attribué le titre d'Université. Mais vous avez pour vous un glorieux passé ; vous avez le mérite de vos ancêtres et celui d'avoir recueilli les débris des Facultés de Strasbourg, et ce nom rappelle de si douloureux souvenirs que ceux qui l'invoquent ne peuvent manquer d'être entendus. Il faut espérer et avoir confiance. Je lève mon verre à l'Université de Nancy. »

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY. — Une nouvelle association vient de se constituer à Nancy. La circulaire suivante en expliquera le but.

« *L'Association que nous nous proposons de fonder sous le titre de* Société des Amis de l'Université de Nancy *a pour but d'abord d'assurer la reconnaissance et la constitution définitive de cette Université, et ensuite de lui assurer le concours de toutes les personnes qui s'intéressent au développement et à la prospérité des établissements d'enseignement supérieur dans notre Lorraine. Au moment, en effet, où il est question de grouper sous le nom d'*Université *les facultés réunies dans quelques-unes de nos Académies, il n'est pas possible que notre région laisse oublier les droits de Nancy et les promesses qui nous ont été faites à plusieurs reprises. Héritière des anciennes Universités de Pont-à-Mousson et de Nancy, dépositaire des glorieuses traditions de l'Université française de Strasbourg, notre ville doit revendiquer pour l'ensemble de ses facultés un titre qui ne saurait, sans injustice, lui être refusé. Mais, pour l'obtenir et le conserver, il importe de grouper autour de la nouvelle Université tous les concours et tous les dévouements. Aujourd'hui que les Facultés ont acquis le droit de recevoir des dons et des legs, de se constituer un capital, il faut prouver que dans notre contrée toujours si sympathique aux institutions d'enseignement supérieur, aucun de ceux qui peuvent contribuer à leur développement n'entend rester étranger à une création dont notre avenir dépend dans une mesure considérable. Le gouvernement entend laisser aux Universités toute l'autonomie compatible avec les droits du pouvoir central ; il veut que ces grands établissements vivent de plus en plus de leur vie propre et trouvent dans le milieu où ils existent une partie des ressources nécessaires à leur prospérité. Ce n'est pas dans notre région qu'un semblable appel risque de rester sans écho. Depuis longtemps la ville de Nancy, le département de Meurthe-et-Moselle et les départements voisins ont montré par des sacrifices pécuniaires importants qu'ils entendaient rester à l'avant-garde, au point de vue scientifique et littéraire, comme ils s'y trouvent au point de vue géographique. Nous voulons conserver et fortifier le poste d'honneur dont la garde nous est confiée, et pour cela, il faut montrer que nous vivons et que nous trouvons autour de nous, sans distinction d'opinions et de partis, l'appui de toutes les bonnes volontés. Depuis vingt ans, l'industrie et le commerce des départements de l'ancienne Lorraine ont pris un incontestable développement ; ces départements ont servi de refuge aux Alsaciens-Lorrains qui ont apporté sur notre sol leurs capitaux, leurs établissements et leur amour de la patrie commune. L'enseignement supérieur doit être en mesure de coopérer à cet essor, et, dans cette œuvre patriotique, sa place et son rôle sont marqués.*

Augmenter les ressources de l'Université de Nancy, pourvoir nos labora-

toires de l'outillage indispensable aux recherches que l'industrie et l'agriculture sollicitent, créer des bourses d'études et de voyage, récompenser les meilleurs travaux, organiser des conférences supplémentaires ou des cours nouveaux, faire enfin de Nancy un centre d'études qui attirera les élèves et retiendra les meilleurs maîtres, tel est le but principal que se propose l'Association projetée.

Nous venons, Monsieur, vous remettre les statuts provisoires de cette Association et vous demander de vouloir bien y donner votre adhésion.

Cet appel a été entendu. De nombreuses signatures ont été recueillies et, dès le 29 juillet, une assemblée générale a pu être réunie. Elle a voté les statuts définitifs de la Société. Pour le texte de ces statuts, nous renvoyons au bulletin que le Comité doit faire paraître. Nous rappelons seulement que la Société comprend : 1° des souscripteurs s'engageant à payer une cotisation annuelle d'au moins 10 fr. ; 2° des souscripteurs perpétuels versant une somme de 100 fr.; 3° des membres fondateurs versant une somme d'au moins 500 fr.

A l'heure où nous écrivons (15 septembre), la Société a recueilli une somme de 32,440 fr. Bien qu'elle n'ait été fondée que le 15 juillet et que les vacances aient interrompu la propagande, elle est la société la plus riche de ce genre qui existe en France. Nous donnons ici le nom des souscripteurs perpétuels (on trouvera les autres noms dans le prochain bulletin de l'Association).

Solvay, directeur de la soudière de Dombasle, 10,000 fr.; Mlle Virginie Mauvais, ex-directrice de l'École modèle et normale des jeunes filles de Nancy, officier de l'Instruction publique, 1,000 fr.; Union de la jeunesse lorraine, 500 fr. ; Association des anciens élèves des lycées de Nancy, Metz, Strasbourg et Colmar, 500 fr. ; les fils de M. Emmanuel Lang, industriels à Bonsecours - Nancy, 500 fr. ; Marquet, directeur des usines Solvay, 500 fr.; la ville de Nancy, 500 fr. ; O. Berger-Levrault, imprimeur, 500 fr.; Norberg, de l'imprimerie Berger-Levrault et Cie, 500 fr. ; Société nancéienne de crédit industriel et de dépôt, 500 fr.; la Société amicale des anciens élèves de la Malgrange, 500 fr. ; M. Rogé, administrateur des hauts-fourneaux des forges de Pont-à-Mousson, 500 fr.

L'assemblée générale a élu le Comité de l'Association et celui-ci a choisi le bureau.

Ont été nommés : Président, M. le général Hanrion ; vice-président, Heydenreich, doyen de la Faculté de médecine ; trésorier, Collin, notaire ; secrétaire général, Blondel, professeur à la Faculté de droit ; secrétaire adjoint, F. Lambert des Cilleuls, secrétaire de la Faculté de médecine.

Le Gérant,
Ch. Pfister.

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES DE FOND.

VARIÉTÉS.

BIBLIOGRAPHIE.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.



Nancy, impr. Berger-Levrault et Cie.



